

60093 /

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

NOVEMBRE 1868 — AOUT 1869.



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET C<sup>ie</sup>  
12, rue Pradier, 12

1870

Per 80  
10 199



## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Le dépeuplement des campagnes. — Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie, le 28 mai 1870, par M. <i>G. de Labaume</i> , président....	V
Compte rendu des travaux de l'année, par M. <i>G. de Clausonne</i> , secrétaire-perpétuel.....	XVII
Tableau des lectures faites depuis la séance publique du 19 mai 1869 jusqu'à celle du 28 mai 1870.....	XXXV
Rapport sur le concours de sériculture, par M. <i>Alph. Dumas</i> .....	XXXIX
Rapport sur le concours de littérature, par M. <i>Ernest Roussel</i> .....	LIII
Eloge de M. Casimir Liquier, par M. <i>L. Maurin</i> ....	LXIX

### Archéologie. — Histoire.

Etude des dimensions d'un petit autel votif du musée de Nîmes, par M. <i>A. Aurès</i> , membre-résidant.....	1
Métrologie gauloise, <i>par le même</i> .	
I. Détermination du pied gaulois, déduite des dimensions des murailles de l'Oppidum de Mursens.....	17
II. Détermination du pied gaulois, déduite des dimensions de l'inscription de la Chapelle-Blanche.....	32
III. Etude des dimensions de l'inscription grecque de Labège.....	59
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1869 (premier semestre), par M. <i>Eug. Germer-Durand</i> , membre-résidant.....	85

	Pages.
Deux monuments chrétiens des premiers siècles, à Nîmes, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> , membre-résidant.....	165
Le littoral d'Aiguemortes au XIII <sup>e</sup> et au XIV <sup>e</sup> siècle, avec un relevé de l'itinéraire de S. Louis entre Aiguemortes et la mer, par M. <i>Ch. Lenthéric</i> , membre résidant.....	173
L'oppidum de Nages, par M. <i>Ed. Flouest</i> , membre-résidant.....	235
Sur une tête antique du musée du duc d'Artemberg, par M. <i>J. Canonge</i> , membre-honoraire.....	247

### Littérature. — Voyages.

Note sur une récente réimpression. — La Puce de M <sup>me</sup> Desroches, par M. <i>Ch. Liotard</i> , membre-résidant.....	251
De l'insuffisance et de la fausseté des classifications par genre en littérature, par M. <i>E. Quesnault-Desrivières</i> , membre-résidant.....	259
A propos de la <i>Rampelado</i> de M. Louis Roumieux, de Nîmes. — Etude provençale, par M. <i>Ernest Roussel</i> , membre-résidant.....	279
La ville de Mus, oppidum gaulois dans les Cévennes, par M. <i>E. Brun</i> , membre-résidant.....	303
Etude philologique sur la langue et la grammaire espagnole, par M. <i>Fern. Verdier</i> , membre-résidant.....	317

### Poésie.

Phaéton, traduction du II <sup>e</sup> livre des <i>Métamorphoses d'Ovide</i> , par M. <i>Emile Teulon</i> , membre-résidant.....	337
Épître à mon ami Casimir Liquier, par M. <i>L. Maurin</i> , membre-honoraire.....	351
La maison de Jacques, par M. <i>A.-H. Bigot</i> , membre-résidant.....	355
Odes d'Horace, traduites par M. <i>C. Liquier</i> , membre-résidant.....	359
La Fontaine du Bois, par M. <i>E. Brun</i> , membre-résidant.....	371

**Religion. — Philosophie.**

	Pages.
Le P. Lacordaire à Sorèze, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> , membre-résidant.....	377
Les fêtes de l'Eglise. — Etude d'archéologie chrétienne, par M. <i>A. Viguié</i> , membre-résidant.....	413
Charles Fournier et ses disciples, par M. <i>Irénée Ginoux</i> , membre-résidant.....	439
Etude philosophique. — <i>La recherche d'une première vérité</i> , fragments posthumes de Jules Lequier, par M. <i>Léon Penchinat</i> , membre-résidant.....	495
Résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1869.....	325

---

Résultat du concours ouvert en 1867, pour un prix de 1,000 fr. à décerner en mai 1869.....	527
Programme d'un nouveau concours sur la sériculture. — PRIX de 1,000 fr. à décerner en mai 1870.....	529
Programme d'un concours de littérature. — PRIX de 300 fr. à décerner en mai 1870.....	531
Liste des ouvrages offerts à l'Académie du Gard, pendant l'année 1868-1869.....	533
Liste des Sociétés correspondantes.....	537
Tableau nominatif des membres de l'Académie.....	547
Tab'c des matières.....	555
Publications de l'Académie.....	559

---

# LE DÉPEUPEMENT DES CAMPAGNES.

---

## DISCOURS

PRONONCÉ A

L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE.

le 28 mai 1870 ;

par M. G. de LABAUME,

président.

---

Rien de plus facile que le discours d'ouverture d'une séance académique, disent habituellement ceux qui n'ont pas à le faire. C'est avec beaucoup moins d'assurance que nous avons toujours envisagé le devoir qui nous est imposé aujourd'hui, et auquel chacune de nos solennités vient ajouter une difficulté de plus.

Essayer de le remplir, sans la moindre prétention oratoire, en appelant votre attention sur la première et la plus nécessaire des sciences qui, avec les lettres et les beaux-arts, font l'objet des travaux de l'Académie, tel est le but que nous nous proposons.

En nous décidant à vous parler de l'agriculture, qui doit être la plus énergique préoccupation des amis

de la prospérité de leur pays, nous avons espéré que ce sujet obtiendrait toute votre sympathie; car, quel qu'effort que l'on fasse, ce qui n'intéresse pas ne tarde pas à ennuyer.

La tendance à délaisser les travaux des champs date de loin, et ne fait que s'accroître. Déjà Pline reprochait aux Romains d'outrager la terre en cessant de la travailler eux-mêmes pour la livrer aux bras des esclaves.

Aujourd'hui la main-d'œuvre est devenue la grande difficulté de l'agriculture. Il est certain que son prix a presque doublé depuis vingt ans, et que cette augmentation est en raison inverse du travail fourni.

Un de nos députés les plus distingués, déplorant l'émigration de la population des campagnes vers les villes, affirmait à la chambre, au mois de janvier dernier, que, dans le pays qu'il habite, ce dépeuplement est évalué à un quinzième de la population, et qu'en cinq années, dans certaines zones, il irait jusqu'au quart.

Les travaux des statisticiens, ces greffiers des sociétés modernes, font mieux comprendre encore tout ce que cette émigration vers les grandes villes présente d'alarmant pour l'agriculture.

Pendant que, de 1801 à 1836, la population totale de la France n'avait augmenté que de 12 0/0, celle du Havre s'était accrue de 60 0/0, celle de Paris de 66 0/0, celle de Reims de 90 0/0, celle de Saint-Quentin de 100 0/0 et celle de Saint-Etienne de 150 0/0.

Strasbourg, pendant les vingt années de 1826 à 1847, a présenté un excédant de 4,334 décès sur les naissances, et cependant la population de cette ville

est montée, dans cet espace de temps, de 49,708 habitants à 62,094.

Ce mouvement anormal est plus remarquable encore à Toulouse, où l'excédant des décès sur les naissances a été, à la même époque, de 3,491 et l'accroissement de la population de 30,140 habitants.

Le dépeuplement des campagnes, si rapidement progressif, constitue pour notre agriculture un danger qui devient tous les jours plus effrayant. Le *caveant consules* des Romains a souvent été prononcé dans des circonstances moins urgentes.

Laissant à de plus capables la tâche, trop difficile pour notre insuffisance, de déterminer exactement les causes et le remède d'un mal aussi menaçant, nous nous bornerons à quelques indications, qui seront un simple prologue de nos études sur cette importante question.

Au lieu de chercher à amoindrir la funeste attraction des grandes villes, on n'épargne rien pour en augmenter la puissance. Ce n'est pas ainsi qu'on parviendra à calmer cette agitation fébrile qui ne s'est pas arrêtée à l'entrée de nos villages, et qui pousse chacun, non plus seulement à améliorer sa position, mais à la quitter à ses risques et périls.

Les ouvrages considérables réclamés par l'utilité publique produisent toujours une diminution momentanée dans la population des campagnes. Ils doivent donc être exécutés avec sagesse, sans précipitation, et ils restent alors un véritable bienfait pour l'agriculture, en lui permettant, au moyen des canaux et des chemins de fer, de transporter au loin ses produits.

Mais quel bien peuvent faire au pays ces grands travaux d'un luxe sans mesure qui, pour embellir les

viles, viennent dépeupler nos villages? Ne dirait-on pas, à voir ces folles dépenses, qu'on est embarrassé d'un superflu de richesses, pour lequel la trop grande prospérité générale ne permet pas de trouver un plus utile emploi?

Il est grand temps, à tous les points de vue, d'arrêter un tel abus de la fortune publique, et de finir par comprendre ce qui a été dit de si haut : *que l'amélioration des campagnes vaut mieux que la transformation des villes.*

Ce n'est pas seulement par leur apparente beauté que les villes exercent sur nos villageois une attraction funeste. La trompeuse illusion d'une vie plus facile est bien un des motifs qui les appellent; mais il est bien douloureux de reconnaître aussi que c'est là qu'ils peuvent trouver plus de sécurité contre la misère et les maladies.

Pourquoi l'assistance publique ne serait-elle pas complètement organisée dans les campagnes, et mieux encore que dans les villes, si l'on se pénétrait bien de cette vérité, trop négligée aujourd'hui, qu'aucun plan pour secourir les pauvres ne mérite une sérieuse attention, s'il ne tend à les mettre en état de se passer de tout secours?

La misère de l'homme des champs, presque toujours produite par quelque malheur imérité, est-elle moins digne d'intérêt que celle du citadin, trop souvent le résultat de la paresse et de l'inconduite?

La différence entre les moyens d'assistance pour les pauvres des villes et pour les pauvres des campagnes est une flagrante injustice, contre laquelle devraient se réunir tous les efforts des hommes de bien. Il faut que les indigents, quelle que soit leur



résidence, puissent être aidés de la même manière. Il faut surtout que la bienfaisance publique parvienne jusqu'à ces quelques familles de travailleurs agricoles que l'on peut rencontrer encore flottant entre la gêne et la misère, et que le moindre accident vient priver quelquefois du salaire de leurs journées.

C'est en augmentant leur bien-être qu'on conservera à la culture des champs ces hommes qui lui sont indispensables, et que nous avons la douleur de voir s'en éloigner tous les jours.

On avait espéré qu'il serait possible de modérer le courant d'émigration qui nous alarme, en ouvrant devant lui de grands chantiers de travaux à proximité des villages ; mais les ateliers de construction des chemins de fer ont affaibli cette espérance. Beaucoup d'ouvriers des champs, qui n'étaient venus s'enrôler comme tâcherons que momentanément, ont contracté, dans ce travail en commun, des goûts et des habitudes qui les ont éloignés du labourage. Plusieurs d'entre eux ont suivi les ateliers partout où on les a transportés, et c'est ainsi que l'agriculture ne pourra ressaisir de longtemps des bras qu'on avait cru ne lui emprunter que pour un court intervalle.

La conscription est pour elle une grande cause de souffrances. Les campagnes se voient enlever beaucoup plus de jeunes gens que les villes, à cause de ces nombreuses exemptions pour faiblesse de constitution presque toutes au bénéfice des citadins.

Au retour de l'armée, c'est ordinairement vers les ateliers de la ville que se dirige le plus grand nombre de ces anciens laboureurs. Habités, pendant la durée de leur service militaire, à n'avoir jamais à s'occuper du soin de se procurer le pain de chaque jour, ils s'en-

rôlent parmi ces ouvriers insoucians qui aiment mieux vivre d'emprunts que de privations. Ils ne pensent pas à la misérable existence qu'ils pourront avoir à subir pendant ces ruineuses absences de travail qui résultent des moindres oscillations politiques ou industrielles, et auxquelles il faut ajouter aujourd'hui ces fréquents chômages violemment imposés aux ouvriers laborieux par les hideuses passions des ouvriers faïnés. L'atelier fermé c'est, chez le travailleur, la porte ouverte à la misère.

Ces anciens cultivateurs ont oublié tout ce qu'a d'hygiénique, de conforme à l'organisation de l'homme, ce travail des champs qui le fait vivre au grand jour, et concilie le mieux le bien-être avec la santé.

Quand l'homme fut créé pour qu'il travaillât, — *ut operaretur*, comme dit l'Écriture, ce n'était pas pour qu'il échangeât son existence aérée contre une claustration perpétuelle. Les machines auxquelles on l'associe dans l'atelier tendent aussi, par leurs perfectionnements continuels, à le dispenser de tout emploi de son intelligence, et pourront finir par faire de lui un simple mécanisme, le remplaçant d'une poulie.

Il faut sans doute laisser à l'industrie, qui nous donne le confortable de la vie, les ouvriers qui lui sont nécessaires; mais il faut avant tout chercher à conserver et à augmenter autant que possible ceux qui sont indispensables à l'agriculture, sans laquelle nous manquerions de pain.

C'est à l'imperfection de l'enseignement populaire que nous devons adresser les reproches les plus sérieux. Cette instruction, telle qu'on la reçoit aujourd'hui, ne comprenant qu'un peu de lecture et d'écriture, sans aucune connaissance positive, sans aucun point de

contact avec la vie habituelle des élèves, entretient continuellement leur pensée hors du théâtre de leurs occupations de chaque jour, et ajoute à leur envie de les quitter.

Dès que quelqu'écolier de village dépasse ses camarades dans le grand art de la lecture et de l'écriture, il se regarde, et il est regardé par tous ceux qui l'entourent, comme un véritable phénomène pour lequel la vie de la grande ville est devenue une nécessité. L'agriculture est une occupation au-dessous de son mérite, et sa noble ambition ne sera satisfaite que lorsqu'il se sera élevé jusqu'à quelque emploi de clerc d'huissier ou d'avoué.

Nous voudrions que le maître d'école ne fût pas seulement *instructeur*, mais qu'il devint *éducateur*, et qu'à l'instruction qui élève l'esprit il joignît l'éducation qui élève le cœur.

Nous voudrions qu'à chaque école de village, où maintenant on ne juge pas à propos de dire un seul mot d'agriculture, il fût annexé un petit domaine, ou au moins un grand enclos, un champ d'application dans lequel des expériences bien dirigées, et qui rapporteraient plus qu'elles n'auraient coûté, feraient comprendre aux élèves tout l'intérêt que doit inspirer le premier, le plus utile des arts, l'art de s'enrichir en enrichissant les autres. En agriculture, le vrai maître d'école c'est la pratique.

Ces jeunes gens ne tarderont pas à être convaincus que nous ne sommes plus au temps où le cultivateur n'avait à consacrer à sa profession que la vigueur de ses bras ; que, loin d'être un de ces métiers qui n'ont rien de commun avec l'intelligence, l'agriculture, dans sa marche vers le progrès, ce but qui se déplace

sans cesse, favorise le développement de toutes les facultés intellectuelles, et qu'on ne pourrait plus sans injustice la définir encore aujourd'hui une collection de procédés routiniers plus ou moins confirmés par l'expérience.

Des écoles de village, organisées comme nous le désirons, ne laisseraient plus désertier vers les villes les plus capables de ces jeunes gens auxquels elles seraient parvenues à inspirer ce goût du savoir qui naît du savoir même. Ils seraient tous accueillis avec empressement par les fermes départementales, par les écoles impériales d'agriculture, qui ne repoussent que ces élèves à prétentions qui veulent beaucoup savoir en apprenant peu.

Rien de ce qui doit contribuer à former un véritable agriculteur n'est étranger à leur enseignement. Elles suppléent à cette éducation libérale d'aujourd'hui qui prépare à toutes les carrières, si ce n'est à la plus libérale de toutes. Elles savent distinguer le *progrès* et le *changement*, deux choses que l'on confond beaucoup trop, en agriculture et ailleurs. Leur théorie, qui n'est que la pratique raisonnée, l'expérience acquise, résolvant les objections par les produits, combattra victorieusement le stoïcisme de la routine qui persiste à ne reconnaître à la science agricole que le privilège de faire les plus beaux raisonnements et les plus mauvaises récoltes. Il ne pourra plus continuer à soutenir que l'agriculture est l'art de se ruiner honnêtement.

C'est de ces établissements d'instruction agricole d'un degré supérieur que nous espérons voir sortir de jeunes agronomes éclairés et courageux qui, possédant tout ce qu'il faut pour devenir propriétaires d'un

trop petit domaine, auront l'énergie nécessaire pour se mettre à la tête d'une grande exploitation, et embrasser l'honorable et avantageuse profession de fermiers.

« Il manque à la langue française, comme le fait  
» remarquer le spirituel auteur *du rôle des femmes*  
» *dans l'agriculture*, il manque à notre langue fran-  
» çaise un mot pour exprimer la situation dans le  
» le monde d'un homme bien élevé, ayant droit à  
» la qualification reçue d'*homme comme il faut*, et  
» qui gagne sa vie comme fermier ».

En France, où l'agriculture est essentiellement populaire, on connaît généralement *le fermier* qui, un peu aisé, mais tout aussi routinier que les autres habitants de son village, parvient à vivre, après avoir prélevé sa rente, sur une terre qui ne lui appartient pas; le *fermier* dont le titre, malgré qu'on en ait, conserve encore une certaine teinte d'infériorité sociale vis-à-vis du propriétaire du domaine, alors même que le fermier est un homme capable et le propriétaire un ignorant; mais on n'y rencontre guère le fermier que sa fortune, ses connaissances, son éducation et son caractère élèvent bien au-dessus de la position qu'il a eu le courage d'accepter sans crainte de s'amoindrir. Les *gentlemen farmers*, si nombreux, si puissants, si considérés en Angleterre, sont assez rares dans notre pays pour qu'on n'ait pas trouvé encore le nom qui doit les désigner convenablement, le mot nouveau qui doit caractériser avec justesse cette nouvelle position sociale.

Voilà l'honorable carrière pouvant conduire à la richesse, cette dernière aristocratie de nos sociétés démocratiques, vers laquelle nous voudrions guider

ces jeunes hommes qu'une éducation mal dirigée à dégoûtés de leur position sans leur donner les moyens de se placer ailleurs.

Ils trouveraient à satisfaire toute leur intelligence, toute l'expansion de leur vie, dans le gouvernement de ce petit royaume qu'on appelle *ferme*, qui leur offrirait de plus cette noble indépendance à laquelle la conscience seule peut imposer des devoirs.

L'exemple de leur vie, occupée d'une manière si heureuse, si utile à eux et aux autres, retiendrait à la campagne beaucoup de ces émigrants vers les grandes villes qui vont se jeter tête baissée dans les voies si encombrées de l'ambition, toujours étroites et basses, où, si souvent, on ne parvient à avancer qu'en rampant.

Il y a dans l'exemple une puissance qui les surpasse toutes ; sans y songer, on redresse les autres en marchant droit. Le fils imite son père plus volontiers qu'il ne l'écoute. L'exemple est la plus pénétrante et la plus douce des influences. *Præcepta docent, exempla trahunt.*

En voyant tant de belles maisons de campagnes laissées si souvent désertes par leurs opulents propriétaires, on comprend que le pauvre villageois veuille les imiter, échanger sa chétive demeure contre une habitation quelconque dans ces villes, si préférées par les riches et où il doit, lui aussi, espérer qu'il se trouvera mieux.

Ce sont donc les privilégiés de la fortune et de l'intelligence qu'il faut chercher à ramener à leurs maisons des champs, afin que leur exemple, ce précepte visible, puisse exercer autour d'eux sa puissante influence.

Leur présence actuelle fera encore plus de bien que leur absence n'avait fait de mal. Ils imiteront ainsi le repentir véritable, qui procède par voie de réparation.

Comme tous les propriétaires intelligents que les circonstances ont appelés à surveiller la culture de leur domaine, ils ne résisteront pas au désir de l'améliorer, et c'est sur eux seuls maintenant que doivent compter les amis du progrès agricole. Tout ce que le travailleur a pu faire avec ses bras pour la mise en valeur du sol, il l'a déjà fait ; il n'y a désormais, comme le reconnaît un savant économiste, que la science et le capital qui puissent faire davantage.

« Un enfant, nous dit le chancelier Lhôpital, ne » sourit pas à son père qu'il n'a jamais vu, ni la terre » à son maître qu'elle ne connaît pas ».

Pour bien cultiver la terre, il faut l'aimer. Elle s'empresse d'accueillir avec toutes ses bonnes grâces le propriétaire qui ne veut pas rester un étranger pour elle, et il la trouve toujours disposée à rendre avec générosité les caresses qu'elle reçoit.

Par leur résidence à la campagne, les hommes que nous y appelons deviendraient les bienfaiteurs de l'industrie agricole, les vrais apôtres du progrès. Leurs champs fertilisés ne tarderaient pas à prouver leur reconnaissance pour cette résolution qu'aucun homme raisonnable ne saurait regarder comme un sacrifice.

Faire du bien à l'agriculture, notre mère nourricière à tous, donner du travail à ceux qui en manquent, les fixer ainsi dans leurs villages au moment où ils s'apprêtent à les désertir, comment trouver un emploi plus légitime et plus satisfaisant de son temps et de sa fortune ?

C'est dans les champs que l'agriculteur, mûri par

l'expérience de la vie, faisant la prospérité de tous en s'occupant de la sienne, trouvera ce qu'il est difficile de rencontrer ailleurs, ce repos sans fadeur, cet intérêt dans le calme, seul bonheur qui soit à la portée de l'homme intelligent et sage.

Séparé des agitations bruyantes et des plaisirs frelatés de la ville, estimant à leur juste valeur tous ces biens illusoire, meilleurs à espérer qu'à posséder, sa vie douce et sereine lui rappellera chaque jour qu'un jardin fut le berceau du monde, et que c'était alors que l'homme habitait dans un paradis.

---



# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

pendant l'année 1869-70 ;

par M. le président de **CLAUSONNE**,

secrétaire-perpetuel.

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je me reprocherais de reprendre la parole devant vous au bout de deux ans, sans rappeler que j'étais remplacé, l'année dernière, par notre cher confrère M. l'abbé Azais, mon associé et mon aide dans les fonctions de secrétaire. C'est à l'obligeant empressement avec lequel il voulut bien me relever dans cette tâche que je dus de pouvoir accomplir un voyage désiré dans cette terre d'Italie, si chère aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts, si pleine des souvenirs d'une histoire qui a toujours renfermé une portion des destinées du monde. C'est, à vrai dire, par ce côté que cette belle contrée m'a apparu le plus saisissante. Les colonnes, les statues, les tableaux, finissent par éblouir, et le rassasiement succède quelquefois à

la jouissance, même en ajoutant au simple plaisir des yeux le plaisir plus noble et plus complet de la recherche et du culte du beau. Mais par où ces magnificences, soit à l'état de ruines antiques, soit à celui d'œuvres modernes, produisent l'impression la plus profonde, c'est en retraçant les événements auxquels elles ont assisté, dont elles ont été tantôt l'effet, tantôt la cause, et auxquels elles continuent pour ainsi dire à servir de témoins; c'est en excitant de la sorte, dans notre esprit et dans notre imagination, une foule de réflexions, de sentiments, d'émotions inséparables du spectacle de tant de vicissitudes accomplies, sans compter celles à accomplir auxquelles ces mêmes splendeurs sont destinées à assister encore. Messieurs, à ce point de vue, l'intérêt cesserait d'être académique. Il courrait peut-être le risque de devenir trop grand, ou du moins de se heurter contre des appréciations et des opinions trop diverses pour que leur contact fût exempt de gêne. Cette enceinte, d'ailleurs, n'est pas ouverte aux discussions et aux controverses politiques ou religieuses, et je ne dois pas oublier non plus que l'ordre du jour n'est pas la relation d'un voyage en Italie. Je me hâte donc de rentrer dans le cercle qui m'est tracé.

Ce cercle, c'est celui des études qui ont occupé nos séances, des relations qu'elles nous ont créées, des incidents auxquels elles ont donné lieu. C'est pour vous en rendre le parcours plus facile que nous avons distribué dans vos rangs le tableau des lectures de l'année, depuis la séance publique de 1869 jusqu'à celle d'aujourd'hui. Il suffit d'y jeter les yeux pour comprendre que, si je me livrais à une analyse spéciale de chacune, ces analyses, trop courtes prises séparé-

ment pour reproduire d'une manière utile l'œuvre des auteurs, constitueraient en même temps, mises bout à bout, un ensemble trop long pour pouvoir prétendre à vous être agréable. L'utile et l'agréable ! leur alliance a toujours été recommandée. Mais si l'un ne peut se passer de l'autre sans laisser quelques regrets, que serait-ce si tous les deux faisaient défaut ! Permettez-moi donc, si vous désirez de pénétrer plus avant dans nos travaux, de vous renvoyer au volume de nos Mémoires où vous les trouverez au complet, et de me borner ici à signaler les auteurs, c'est-à-dire de rendre publiquement justice à ceux de nous qui ont accompli cette année le plus de labour académique. Pour l'histoire et l'archéologie, MM. Germer-Durand, Aurès, Révoil, Lenthéric ; pour les sciences morales et religieuses, philosophie, droit, économie politique, MM. Pagézy, l'abbé Azaïs, Viguié, Ginoux, Penchinat, Rédarès ; pour l'agriculture, M. Dumas ; pour la médecine, M. Puech ; pour la littérature et la poésie, MM. Liotard, Brun, Roussel ; pour les beaux-arts, MM. Albert Meynier et Im-Thurn ; voilà à peu près comment ont été partagées, pendant l'année qui vient de s'écouler, les matières variées qui entrent dans l'ordre de nos travaux, sans compter les empiètements qui ont eu lieu plus d'une fois de l'une à l'autre de la manière la plus heureuse. J'aurais eu plus de noms à citer, si des raisons de santé ou d'affaires n'avaient été malheureusement un empêchement pour quelques-uns de nos confrères. MM. Teulon, Plagniol, de La Farelle, nous avaient particulièrement accoutumés depuis longtemps à recueillir le fruit de leurs études, et nous avons regretté de toutes façons qu'un besoin trop réel de repos les ait retenus loin de nous.

Ceci ne sort pas du cercle des membres de l'Académie qui résident à Nîmes ; mais je dois d'autant moins oublier les non-résidants et les associés-correspondants qui nous ont porté aussi leur tribut, que leur nombre a été malheureusement trop restreint et aurait besoin de s'accroître. Ainsi, je mentionnerai :

M. Pérès, d'Alais, qui, sous le titre un peu technique de *Cœnologie*, a procédé avec l'esprit, disons mieux, avec le cœur le plus aimable, à la recherche des lois qui président aux relations sociales et feraient le bonheur de l'humanité, si elles étaient mieux observées ;

M. Jeanjean, maire de Saint-Hippolyte, qui nous a porté le fruit de patientes et laborieuses explorations dans plus de quarante grottes des Basses-Cévennes, riches en ossements, instruments, débris anciens, où la science se plait de nos jours à sonder les origines et à vérifier les âges de notre race ;

M. Malinowski, professeur au collège spécial d'Alais, à qui nous devons une étude historique sur de curieuses relations qui ont existé au XI<sup>e</sup> siècle entre la Pologne et l'ancienne abbaye de Saint-Gilles ;

M. Eyssette, président du Tribunal de Largentière, qui, avec la traduction d'une Ode d'Horace, nous a envoyé la très-pittoresque description d'une scène de buveurs réunis pour leur santé autour d'une source d'eaux thermales dans les Pyrénées. C'est un joli tableau, d'une piquante vérité de détail. Quelques-uns de nous voulaient vous associer au plaisir qu'il leur a fait. Mais la pièce est en vers latins, et, après discussion, l'avis qui l'a emporté c'est qu'il faut parler français à l'Académie.

Je ne dis rien de M. Jeannel, professeur à Mont-

pellier, puisque vous allez l'entendre. Il est juste, toutefois, qu'il reçoive ici nos remerciements de la bonne grâce avec laquelle il a bien voulu répondre à notre appel.

A côté de ces lectures qui ont fait l'aliment ordinaire de nos séances, j'ai à vous signaler celles d'une autre nature qui nous ont retracé la vie et les services des collègues et amis que nous avons perdus pour toujours. Déjà, l'année dernière, ces pertes alors toutes récentes avaient été l'objet, à cette même place, d'un légitime tribut de regrets de la part de M. Vigié, alors notre président. Depuis cette époque, des notices complètes et détaillées ont été consacrées à nous conserver de chers et précieux souvenirs. Celles de M. Abric, par M. Alphonse Dumas, et de M. Fontaines, par M. Albert Puech, ont déjà été insérées dans le dernier volume de nos Mémoires. La notice de M. Liquier le sera dans le nouveau volume qui va paraître incessamment. Nous la devons à M. Maurin, à qui nous avons su gré de surmonter la fatigue et trop souvent, hélas ! la souffrance, pour rendre ce dernier hommage à la mémoire d'un ami. Nul, mieux que lui, ne pouvait s'acquitter de ce soin. C'est le cœur qui a guidé la plume, et nous avons éprouvé un singulier mélange de pieuse satisfaction et de tristesse, en le voyant, lui qui, sans nous avoir été tout à fait enlevé, n'est cependant plus des nôtres comme autrefois, renaître à la vie académique et nous prêter de nouveau son concours . . . . pour honorer une tombe !

Vous vous étonnez peut-être de ne rien voir sur le tableau imprimé et de ne rien entendre dans notre rapport, relativement aux fouilles qui ont déjà mis à découvert, dans la commune de Nages, les restes d'un

ancien *oppidum* gaulois. Ces fouilles, dont M. l'abbé Azais vous avait entretenus, l'année dernière, n'ont été nullement abandonnées. MM. Aurès et Flouest en surveillent tout particulièrement la direction ; c'est dire qu'elles sont en bonnes mains. Mais ils ont pensé qu'au lieu d'en présenter les résultats par portions détachées et comme par morceaux, il valait mieux attendre de pouvoir en exposer une vue d'ensemble.

Pas bien loin de ces vieux débris d'une ville, peut-être d'un village, à faire sortir de ses ruines, nous avons eu, du moins nous avons cru avoir à protéger l'existence d'un monument du moyen âge qu'il eût été trop cruel de voir disparaître. La Tour Carbonnière, qui se dessine d'une manière si pittoresque à l'entrée de la plaine marécageuse d'Aiguesmortes, a paru un moment menacée par les sévérités des douanes et de la régie des domaines, et nous avons su gré à notre administration départementale de nous avoir appelés à conseil, au premier bruit de cet attentat. Nous avons répondu avec bonheur à cet appel, et nous commençons à mettre en relief les titres de tout genre qui plaident en faveur du monument, lorsque de meilleurs renseignements, recueillis par la sollicitude de M. Lenthéric, nous ont appris que tout ceci n'était qu'une confusion due à un projet de démolition d'une construction voisine sans intérêt historique, et que, loin d'être en péril, la Tour Carbonnière (après l'avoir toutefois été en réalité à une autre époque), était au contraire en ce moment l'objet d'une restauration entreprise par le service du génie, les douanes et la régie étant d'ailleurs parfaitement innocentes. Nous nous sommes un moment égayés à la nouvelle de ce dénouement trop facile, heureux cependant d'être

ainsi délivrés de nos craintes pour le sort de cette Tour, qui commençait déjà à devenir un peu la dame de nos pensées et pour laquelle nous aurions volontiers rompu quelques lances de plus. C'était une bonne fortune académique.

Vous voyez, Messieurs, que notre action n'est pas concentrée dans des lectures autour du foyer de la salle de nos séances. L'occasion se présente plus d'une fois de la revêtir d'un caractère plus palpable, soit dans le département, soit au dehors. C'est ainsi que notre compagnie s'est trouvée conviée à fournir deux de ses membres pour faire partie du jury d'examen appelé à juger les concours, tantôt archéologiques ou scientifiques, tantôt historiques ou littéraires, récemment ouverts dans chaque ressort académique par un décret du gouvernement. Nous avons chargé MM. Germer-Durand et Deloche une première fois, le même M. Germer-Durand et M. Flouest une seconde, de prendre part, en notre nom, à cette intéressante tâche pour le ressort de Montpellier.

Plus loin, à Paris, invités également à nous faire représenter aux réunions des délégués des sociétés savantes, à la Sorbonne, nous y avons député, cette année, MM. Viguié et Lenthéric, auxquels nous avons adjoint M. Roux-Ferrand, un de nos anciens confrères, aujourd'hui membre-honoraire, demeurant à Paris. Cette mission n'a pas été stérile. M. Lenthéric en a rapporté le grade d'officier d'académie; à l'occasion de sa lecture sur Aiguesmortes au XIII<sup>e</sup> siècle, (vous la voyez mentionnée dans le tableau sous vos yeux). Son compagnon de voyage, M. Viguié, nous intéressait vivement, il y a trois semaines, en nous entretenant de l'excellente impression produite par

cette remarquable et solide étude. La distinction qu'elle a value à son auteur a été d'autant plus flatteuse qu'elle a été immédiatement et exceptionnellement accordée, vu le mérite de l'œuvre, sans passer par les délais ordinaires.

La relation de M. Vigié ne s'est pas arrêtée là. Nous connaissions déjà, et nous nous en étions réjouis, la nomination de M. Germer-Durand au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Mais ce que M. Vigié a ajouté et nous a rapporté comme témoin oculaire, ce sont les applaudissements unanimes par lesquels la grande assemblée de la Sorbonne a accueilli la proclamation de cette récompense. Où trouverait-on un tribunal plus compétent pour ratifier d'une manière plus honorable l'heureuse appréciation que le ministre a faite de la science et du travail de notre collègue ?

Je me fais un plaisir de mentionner encore :

La distinction, d'un genre analogue aux précédentes, que le gouvernement espagnol vient d'accorder à M. Ernest Roussel en le nommant chevalier de l'Ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, à l'occasion de son étude sur la renaissance provençale, dont il avait fait hommage à l'Académie de Barcelone.

Et celle accordée à M. Alègre, un de nos confrères non-résidants, en juste récompense des œuvres utiles qu'il a fondées depuis longtemps à Bagnols, dans l'intérêt de l'instruction publique et des lettres. Il a obtenu, lui aussi, le grade d'officier d'académie.

Cette vie intellectuelle à Bagnols, nous l'avons vue se révéler aussi à Villeneuve-lez-Avignon, que les soins et la sollicitude de son premier magistrat municipal ont dotée d'un musée où se trouvent réunies les



richesses artistiques de cette ancienne cité, si brillante au moyen âge. M. Coulondre a fait hommage à l'Académie de sa notice sur l'inauguration de cet établissement ; et, à la suite d'un rapport intéressant de M. l'abbé Azaïs dont elle a été l'occasion, nous avons reconnu, autant qu'il dépendait de nous, le zèle patriotique de l'auteur, en le mettant au rang de nos associés-correspondants.

Après Bagnols, après Villeneuve, comment pourrais-je passer sous silence la seconde ville de notre département, Alais, où l'amour des sciences et des lettres vient de se manifester sur une plus grande échelle par la création d'une société consacrée à ces deux grandes branches des connaissances humaines, et fondée sur des bases tout-à-fait analogues aux nôtres ? Et qu'on ne me dise pas que vous entretenir d'elle c'est sortir de mon sujet ; je pourrais me contenter de répondre qu'en dehors de ses travaux, dont je n'ai pas en effet à vous parler, les bonnes relations qui se sont établies entre cette institution naissante et notre ancienne compagnie, les témoignages qu'elle nous a donnés de sa sympathie par la nomination de deux membres de notre bureau au titre de membres honoraires, la correspondance échangée entre nous à cette occasion, que tout cela, dis-je, appartient bien à l'Académie et vaut de prendre place dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter. Mais il y a quelque chose de plus. Le poète latin a pu dire, et tous les cœurs généreux ont répété après lui :

Homo sum ; nihil humani a me alienum puto.

L'Académie peut dire aussi que rien de ce qui est académique ne lui est étranger, rien surtout de ce qui se passe à cet égard dans le département dont elle porte le nom et où elle se réjouit de voir se répandre le goût et l'amour des études libérales. Saluons donc avec satisfaction ces nouveaux auxiliaires du culte de l'intelligence. Saluons-les avec d'autant plus d'empressement que ce sont les progrès dans cette voie qui surmonteront en définitive bien des aspérités, bien des rudesses qui tiennent aussi leur place dans notre société moderne, et dont les périls ne peuvent échapper de nos jours aux yeux les moins attentifs. Il y a là un conflit. Or, dans ce conflit, l'intelligence est la meilleure arme de combat, le meilleur guide, la meilleure conseillère, et il faut bien, sous peine de décadence, que le dernier mot lui appartienne. *Hoc signo vincemus*. C'est sous ce drapeau que nous vaincrons.

Il me reste à vous entretenir des changements survenus dans notre personnel. Changer est pour nous une loi, et nous ne durons, hélas, qu'en nous renouvelant sans cesse. Nous avons perdu, cette année, M. Ollive-Meynadier, un de nos plus anciens confrères. Il était aussi un des plus assidus, des plus disposés à s'acquitter de ses devoirs académiques. Son égalité d'humeur et la droiture de son caractère lui avaient acquis de tout temps notre affectueuse estime, et ce n'est pas sans regrets que nos yeux se portent, dans nos séances, sur la place devenue vide qu'il occupait.

Parmi nos membres honoraires, la mort nous a privés de MM. Ferdinand Béchard et J. Canonge.

La vie politique, à la chambre des députés, avait depuis longtemps enlevé M. Béchard à la vie de l'Aca-

démie, et lorsque les événements ont déterminé sa retraite de la première, ses goûts, ses habitudes, ses affaires l'ont retenu à Paris; ou bien, lorsqu'il revenait quelquefois dans sa ville natale, il y consacrait ses loisirs à cultiver ses anciennes relations de connaissances et d'amitiés privées plutôt qu'à renouer le lien avec la compagnie. Ce lien, cependant, avait été très-intime autrefois, et nos volumes de 1832 à 1840 contiennent plus d'un mémoire de lui sur des sujets de philosophie, de législation et d'économie politique. Depuis lors, il a publié des traités de plus longue haleine sur ces mêmes matières, et un de ses premiers soins était toujours d'en faire hommage à ses anciens confrères. Il n'y a personne parmi ceux qui l'ont connu, et ils sont nombreux dans notre sein, qui n'ait présentes à l'imagination la vivacité d'impressions, la facilité d'élocution qu'il mettait avec un charme véritable au service d'idées et de sentiments élevés; aussi bien, sa position a été belle et honorée aux yeux de ses concitoyens. Il a été trop mêlé aux luttes du temps pour ne pas avoir rencontré plus d'une opposition. Mais ceci était dans l'ordre et n'empêchait personne de lui rendre justice. Ce qui l'était aussi, c'est que, plus tard, à la suite des circonstances qui l'ont éloigné de la scène politique, il se soit trouvé d'accord sur plus d'une question avec d'anciens adversaires, mettant ainsi en évidence que les âmes généreuses ont toujours des points de contact.

M. J. Canonge, au contraire, n'avait pas quitté Nîmes, et toutefois, ses liens avec l'Académie ne s'étaient guère moins relâchés que ceux de M. Béchard; ce qu'il faut attribuer essentiellement à la surdité dont il était malheureusement affecté. C'est surtout par

l'hommage de ses productions qu'il correspondait avec nous. Toujours marquées au coin d'une imagination gracieuse et d'une saine morale, elles étaient accueillies par nous avec la sympathie qu'elles méritaient. Ami d'ailleurs des arts et du beau, il s'était fait, vous le savez, une célébrité réelle à Nîmes et hors de Nîmes par les collections d'objets rares dont il se plaisait à s'entourer; collections qu'il est permis de regretter d'avoir vu passer à d'autres cités par l'effet de ses dernières volontés. Nous dirons cependant qu'il y a lieu de l'absoudre, s'il est vrai, comme on l'assure, que les localités préférées lui aient paru mieux pourvues que la nôtre de salles ou de musées tout prêts à recevoir dans les meilleures conditions et à faire valoir avec tous leurs avantages ces fruits chéris de ses recherches et de ses labeurs, l'œuvre de cœur de toute sa vie, équivalant, hélas! pour lui, à des enfants et à une famille au milieu de la solitude que le sort lui avait faite.

Nous avons appelé MM. Charles Dombre, Gouazé et Albert Puech à remplir les vides que la mort ou l'absence ont causés dans nos rangs, pendant ces deux dernières années. Citer de tels noms, c'est justifier nos choix. Qui ne rend hommage parmi nous à l'intelligente et consciencieuse persévérance avec laquelle M. Dombre procède dans notre département à l'exécution souvent hardie, toujours savante et irréprochable de ces voies ferrées découvrant et appelant au mouvement et à la vie des solitudes de rocs et de précipices étonnés de se voir percés et franchis? M. Gouazé a trop vite cessé d'être un étranger dans notre pays, sa nomination au premier poste de la magistrature du ressort y a été trop goûtée, pour que celle plus modeste que nous avons ajoutée ne soit pas également bien

vue et que l'approbation publique nous fasse défaut, lorsque nous nous assurons le concours de connaissances aussi solides et d'un esprit aussi distingué. Quant à M. Albert Puech, la perte de MM. Fontaines et Pleindoux dirigeait naturellement notre choix vers la profession de médecin. Il était d'ailleurs le seul de nos anciens associés-résidants qui, par des circonstances inutiles à détailler, n'avait pas pu trouver sa place dans le récent remaniement de notre personnel. Mais ce qui vaut mieux encore que tout cela, c'est que, depuis que nous l'avons dans nos rangs, nous avons déjà fait l'expérience qu'il sera un de nos plus zélés collaborateurs, et que nous aurons en lui un membre aussi actif qu'intelligent, toujours prêt à payer de sa personne et à se rendre utile.

Nous avons ajouté, cette année, à la liste de nos associés-correspondants, outre M. Coulondre, maire de Villeneuve, dont j'ai déjà parlé :

M. Cyprien Robbe, officier retraité, à Anduze, auteur d'une grammaire espagnole remarquablement complète, œuvre véritable de philologie ;

M. Vidal, pasteur de l'Eglise de Bergerac, qui nous a fait hommage d'un volume intitulé : *Mélodies hébraïques*. M. Vidal possède un talent de poésie aimable et facile, ressource heureuse de délassement à des devoirs austères. C'est un enfant du Gard, dont l'âge n'a pas refroidi le cœur, et à qui une absence de plus de quarante années n'a fait que rendre plus cher le souvenir de la mère-patrie. Aussi bien, son premier acte de prise de possession a-t-il été de nous envoyer, sous une forme à la fois poétique et épistolaire, ses chaleureux remerciements accompagnés d'un hommage de sa muse à la ville de Nîmes ;

M. Pascal Jourdan, de Bagnols, ingénieur civil et garde-mines à Guéret, aujourd'hui à Vichy, qui a obtenu, l'an passé, une mention honorable pour son mémoire au concours du prix Talabot, et qui s'est plu depuis lors à se maintenir en relation avec nous ;

M. Frédéric Béchard, à Paris, que le souvenir de son père recommandait à nos suffrages, en même temps que ses goûts et ses productions littéraires lui créaient un titre personnel à les obtenir ;

M. Barafort, du Vigan, dont nous avons vu le rapide et brillant avancement dans la magistrature, qui exerce aujourd'hui avec une distinction incontestée les fonctions de président de Chambre à la Cour impériale de Lyon, auteur de plusieurs publications remarquables sur quelques-uns des points les plus intéressants de notre droit civil ;

M. Albin de Montvaillant, enfin, maire d'Anduze, qui a fait entrer sa ville natale dans le mouvement intellectuel que je signalais tout à l'heure, en y fondant un concours de jeux floraux dont la vie et les écrits de Florian ont fourni le premier sujet. De ce concours sont écloses de nombreuses et élégantes pièces de vers, qui, en faisant résonner sur tous les tons un nom heureusement choisi et cher à nos contrées, auront réjoui les échos des Cévennes et de la Gardonnenque.

Après m'être efforcé de ne pas retenir trop longtemps votre attention sur l'analyse d'usage, toujours un peu ingrate, de nos travaux de l'année, je ne regarderais pourtant pas ma mission comme accomplie, si je ne profitais du privilège qu'elle me donne de vous remercier de votre empressement. Notre

excellent confrère M. Maurin disait, il y a deux ans : « Nous ne nous flattons pas que ce soit le mérite » supérieur de nos travaux qui attire la société » d'élite que nous avons devant nous. On n'at- » tend pas de nous des chefs-d'œuvre » ; et cherchant alors la cause de votre bonne volonté pour nos fêtes académiques, il la trouvait sans peine dans une certaine communauté de goûts et dans un égal attrait pour les choses de l'esprit. Il rendait hommage en même temps, Mesdames, à la gracieuse part de votre sexe à ce concours d'auditeurs dont nous sommes reconnaissants. Heureux de la constater à mon tour aujourd'hui, je me plais à la signaler d'autant plus méritoire qu'elle est plus désintéressée. Elle ne couvre aucune pensée de candidature, et contentes de votre place devant cette estrade, je n'aperçois guère de signes précurseurs d'une révolution qui vous inciterait à en franchir les degrés. Cependant, on voit beaucoup de nouveau de nos jours, et l'imprévu joue un grand rôle dans notre époque. Ces réflexions m'ont été suggérées en lisant, il y a peu de jours, dans nos journaux, qu'une idée analogue à celle à laquelle je viens de faire allusion avait pris place dans un bill, un véritable bill, soumis en ce moment aux délibérations du parlement britannique. Ce bill aurait déjà traversé victorieusement l'épreuve capitale de la seconde lecture devant la chambre des communes. Il ne s'agit pas à la vérité d'Académies, mais d'assemblées municipales et de comtés, aux élections desquelles les personnes de votre sexe seraient appelées à prendre part. Sans décider si c'est plus ou si c'est moins, je dois ajouter, pour être exact, que ce n'est pas à toutes que la galanterie

anglaise voudrait ouvrir l'accès de ces corps délibérants équivalant à nos Conseils municipaux ou généraux, mais à celles seulement qui, privées de la protection maritale, auraient des intérêts de propriété et de fortune à sauvegarder elles-mêmes. A la bonne heure. Ce premier pas pourrait toutefois en amener d'autres, et ce n'est pas en France qu'il serait aisé de prétendre que les intérêts de l'esprit et de l'intelligence méritent moins que les intérêts matériels de fixer l'attention des femmes et de provoquer leur participation. Tout cela peut donc se discuter, et vous voyez qu'il n'est pas absolument interdit de se demander si l'idée n'est pas destinée à passer le détroit; ce ne serait pas la première que nous aurions empruntée à nos voisins. Puis, — pourquoi s'arrêter en chemin?... — l'habillant, selon notre habitude, à la mode française, ne pourrions-nous pas, précisément à cause de sa nouveauté et de l'inconnu qu'elle renferme, trouver les procédés d'instruction ordinaires insuffisants pour elle et l'appeler aux honneurs d'un plébiscite féminin? Alors, qui sait les *oui*? qui sait les *non*? qui sait les abstentions? Charmantes à la fois et un peu excentriques questions, telles que l'Académie n'a pourtant pas encore songé, malgré leur incontestable et piquant attrait, à les mettre au concours, et telles que son secrétaire, qui la représente, fera sans doute sagement de ne pas s'y arrêter davantage, non sans vous prier de l'excuser de les avoir introduites d'une façon quelque peu arbitraire et sans beaucoup de nécessité. Je ne croirai pas en définitive, Mesdames, encourir votre disgrâce en disant que rien ne me paraît en presser l'examen. Ici, particulièrement, dans cette enceinte, tout irait, ce me semble, assez bien, si, tenant la



bonne continuation réciproque de nos rapports de longue date, l'Académie, tandis qu'elle a, laissez-moi vous le dire cordialement, tant de plaisir à vous voir, pouvait se flatter que vous en trouverez un peu à l'entendre.

TABLEAU  
des lectures faites à  
L'ACADÉMIE DU GARD

depuis la séance publique du 19 mai 1869, jusqu'à  
celle du 28 mai 1870.

---

**Académie du Gard.**

Messieurs

- Maurin. Notice nécrologique sur M. le président *Liquier*.  
A. Dumas. Rapport sur le concours ouvert pour le prix  
Talabot.  
Ern. Roussel. Rapport sur le concours relatif au drame moderne.  
De Labaume. Allocution pour l'ouverture de la séance publique.  
De Clausonne. Compte rendu des travaux de l'année.

**Agriculture.**

- A. Dumas. Rapport sur une brochure de M. Gottardo Cat-  
taneo : *De la réacclimatation du mûrier*.

**Archéologie.**

- \*\*\* Urne funéraire trouvée dans la Camargue, au  
mas d'Agon, chez M. Paradès de Daunant.  
J. Canonge. Sur une tête antique du cabinet du duc d'Arem-  
berg.  
L'abbé Azaïs. Deux monuments chrétiens des premiers siècles,  
à Nîmes.

Messieurs

- Germ.-Durand. Découvertes archéologiques pendant les mois d'avril et de mars 1869.
- Aurès. Etude météorologique d'une inscription trouvée à la Chapelle-Blanche (Savoie).
- Révoil. Rapport sur la Tour Carbonnière.
- Lenthéric. Nouveaux renseignements sur la Tour Carbonnière.
- L'abbé Azaïs. Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Tastevin : *Notice sur la Cathédrale de Nîmes*.
- Révoil. Sur une inscription fragmentée, servant de pavé dans la cour de la maison Galoffre, rue Neuvedes-Arènes.
- Id. Découverte d'un *Simpulum* auprès de l'ancienne ville de Territia (Bouches-du-Rhône).
- Germ.-Durand. Découvertes archéologiques en mai et juin 1869.
- Jeanjean. L'homme et les animaux des Cavernes dans les basses Cévennes. (Deux lectures).
- Aurès. Les origines du Calendrier romain.

Beaux-Arts.

- Pagézy. Communications sur la découverte de l'instrument dit *Téléiconographe*, par M. Révoil.
- Révoil. Avant-propos d'une notice sur la *Chambre claire*, à l'occasion du Téléiconographé.
- L'abbé Azaïs. Rapport sur une notice de M. Coulondre : *Inauguration du musée municipal de Villeneuve-lès-Avignon*.
- Im-Thurn. Etude sur *Alfred Tonnelé*.
- Alb. Meynier. Visite au musée de Bruxelles.

Droit.

- Rédarès. Rapport sur un ouvrage de M. le président Barafort : *Des partages d'ascendants*.

Economie politique.

- Pagézy. Considérations sur la politique, dans l'intérêt du peuple français et de son gouvernement.

M<sup>me</sup> la baronne de  
Pages, comtesse Ver-  
née de Cornellan.

Projet d'institut agricole modèle, pour les jeunes  
filles des campagnes.

### Histoire.

Messieurs

- Malinowsky. Mémoires sur les anciennes relations de la Polo-  
gne avec l'abbaye de Saint-Gilles.  
Lenthéric. Etude sur le littoral d'Aiguesmortes aux XIII<sup>e</sup> et  
XIV<sup>e</sup> siècles.

### Littérature.

- Vigné. Rapport sur un roman de M<sup>lle</sup> Reine-Gardes :  
*Hélène, ou l'ange du dévouement*.  
Alb. Meynier. Rapport sur les *Mémoires hébraïques* de M. le  
pasteur Vidal.  
Roussel. Rapport sur une notice de M. Albin de Mont-  
vaillant : *Jeux floraux de la ville d'Induze, Hommage à Florian*.

### Médecine.

- A. Puech. Recherches statistiques sur la fréquence des ano-  
malies de l'homme. [Deux lectures].  
Id. Recherches statistiques sur les accouchements  
multiples.  
Id. Rapport sur une brochure du docteur Carret de  
Chambéry, sur l'insalubrité des poêles en fonte.

### Philosophie.

- Penchmat. Etude sur les fragments philosophiques de *Léquier*.  
Ginoux. Etude sur *Charles Fourier et ses disciples*. [Deux  
lectures].  
Jeannel. Essai sur l'âme des bêtes.  
Pérès. Exposé verbal de la pensée fondamentale de sa  
théorie de l'humaine société.  
Ginoux. Rapport sur l'ouvrage de M. Pérès : *Cœnologie, ou philosophie de l'humaine société*.

Messieurs

- Causse. De la liberté humaine au point de vue philosophique et dans ses rapports avec l'ordre social, (Deux lectures).
- A. Puech. Rapport sur le livre de M. le docteur Ebrard : *Du suicide*, aux points de vue médical, religieux, philosophique et social.
- L'abbé Azais. Les Tusculanes chrétiennes.

**Poésie.**

- Vidal. Remercîments à l'Académie, au sujet de sa nomination.
- Eug. Brun. Villégiature.
- Eyssette. *Inter pocula*, souvenir des Pyrénées.
- Id. Traduction de l'Ode d'Horace : *Angustam amice pauperiem*, (III, 2).
- Eug. Brun. Les Arènes de Nîmes.

**Voyages.**

- Viguié. Excursion au chemin de fer d'Alais à Brioude.
- C. Liotard. Excursion en Normandie, en Bretagne et sur les bords de la Loire.
- Germ.-Durand. Rapport sur une brochure de M. Hedde : *Souvenirs de Grand Rieu*.
-

## RAPPORT

présenté à

## L'ACADÉMIE DU GARD,

au nom de sa Commission chargée de l'examen des Mémoires envoyés au concours ouvert sur la question séricole, conformément aux intentions de M TALABOT, offrant pour prix une somme de mille francs ;

par **M. Alph. DUMAS,**

membre-résident.

---

M. Paulin Talabot, l'un de nos députés du Gard, voulant donner un témoignage de son profond intérêt aux nombreux propriétaires et cultivateurs si cruellement atteints par les échecs survenus depuis tant d'années dans leurs éducations de vers à soie, avait, dès le mois d'août 1867, fait part à l'Académie de l'intention où il était de mettre à sa disposition une somme de mille francs, destinée pour prix au mémoire qu'elle jugerait le meilleur parmi ceux qui lui seraient adressés à la suite de l'ouverture d'un concours ayant pour sujet *l'histoire de la sériculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le*

*Gard et les départements voisins, depuis son origine jusqu'à nos jours.*

Le délai assigné à la clôture du concours, 1<sup>er</sup> février 1869, laissait aux auteurs un temps suffisant pour étudier et traiter le sujet proposé. Néanmoins, à la date fixée, l'Académie n'avait reçu qu'un seul mémoire qui, bien que non dépourvu de mérite, ne lui parut pas réunir assez de qualités pour obtenir le prix ; de sorte qu'elle pensa convenablement reconnaître le travail de l'écrivain, M. Pascal Jourdan, notre compatriote, natif de Bagnols (Gard), en lui accordant une mention honorable accompagnée d'une médaille d'or de 300 francs.

M. Talabot voulut bien non-seulement approuver la décision de l'Académie, mais de plus maintenir le prix de 1,000 francs pour un nouveau concours à ouvrir l'année suivante sur cette même question des vers à soie, en confiant à l'Académie le soin de modifier les termes du programme comme elle l'estimerait le plus utile en vue du but à atteindre.

D'un commun accord avec le généreux donateur, l'Académie formula ainsi la nouvelle question :

— « Examen critique des diverses méthodes employées ou proposées pour combattre la maladie des vers à soie.

— « L'auteur devra exposer les divers systèmes curatifs, scientifiques ou empiriques, et les apprécier au double point de vue de l'expérience et de la science.

— « Dans le cas où il jugerait insuffisantes les solutions examinées, l'Académie le verrait avec plaisir en indiquer une nouvelle ».

On voit que ce dernier programme, plus large et plus compréhensif que le précédent, offrait aux con-

currents une carrière plus étendue, et appelait particulièrement leurs appréciations sur la valeur relative ou absolue des divers systèmes déjà mis en œuvre ou simplement proposés, soit pour atténuer, soit pour faire entièrement disparaître le plus désastreux fléau qui ait frappé notre agriculture méridionale.

C'est bien en effet dans le sens indiqué qu'ont été compris et rédigés les mémoires parvenus à l'Académie. Cinq lui ont été adressés avant le délai de rigueur, qui expirait le 1<sup>er</sup> mars ; un sixième ne lui a été transmis que vers le commencement d'avril, c'est-à-dire un mois trop tard, et par ce motif l'Académie a eu le regret de ne pouvoir l'admettre à concourir.

Chacun des cinq mémoires, inscrit par les soins de M. le secrétaire perpétuel sous son numéro d'ordre d'arrivée, portait extérieurement, en conformité des prescriptions du programme, une épigraphe répétée dans une enveloppe cachetée contenant les noms de l'auteur.

Le n<sup>o</sup> 1 avait pris pour épigraphe le principe de droit romain : *Suum cuique*, que le n<sup>o</sup> 5 avait également adopté, mais avec le supplément des mots anglais : *Much ado about nothing* (beaucoup de bruit pour rien). Le n<sup>o</sup> 2 avait cette épigraphe : *Les recherches scientifiques doivent avoir pour but la vérité*. Le n<sup>o</sup> 3, celle-ci : *Aide toi, le ciel t'aidera*. Enfin, le n<sup>o</sup> 4 avait emprunté la sienne à l'une des fables de La Fontaine, où se trouvent les vers suivants :

..... On ne voit sous les cieus  
Nul animal, nul être, aucune creature  
Qui n'ait son opposé ; c'est la loi de nature



D'en chercher la raison ce sont soins superflus ;  
Dieu fit bien ce qu'il fit , et je n'en sais pas plus ».

Avant d'annoncer le jugement de l'Académie, quant à l'attribution du prix, je vais essayer de relever les parties les plus saillantes et les plus caractéristiques de chacun des Mémoires admis au concours, afin d'en donner une idée sommaire.

*Le n° 1* fait l'histoire de la culture du mûrier et de l'éducation du ver à soie, depuis leur origine en Chine dans les temps les plus reculés, jusqu'à l'époque actuelle, en traversant les civilisations grecque et romaine, les siècles du moyen âge et ceux qui se sont successivement rapprochés du nôtre. Il y joint une statistique soigneusement établie du nombre de pieds de mûriers existant dans les diverses contrées du globe et de l'importance de leur production en soie, tant avant que depuis l'invasion de la maladie régnante. Après cet exposé historique et statistique, dont il a puisé les éléments aux meilleures sources, l'auteur porte son examen sur les travaux de tous les savants qui se sont occupés de l'épidémie contemporaine, plus intense et de plus longue durée qu'aucune de celles qui ont sévi dans le passé, et il s'attache à reproduire avec fidélité leurs opinions sur les causes du mal aussi bien que sur les moyens préventifs ou curatifs à employer. A son avis, rien de complètement satisfaisant à recueillir des écrits de MM. Dumas, de Quatre-fages, Pasteur, Chavannes et André-Jean ; mais, d'après l'ensemble de leurs recherches, il conseillerait deux mesures : 1<sup>o</sup> pour opposer une barrière à la propagation du mal, l'application rigoureuse, imposée et surveillée par le gouvernement, des lois et règle-

ments relatifs aux épizooties, c'est-à-dire la séquestration absolue des animaux malades ; 2<sup>o</sup> pour remplacer nos mauvaises graines, l'exploration, sur le globe entier, des points où fleurit l'industrie séricole et où les vers sont demeurés jusqu'à ce jour à l'état sain ; l'auteur signalant comme contrées privilégiées, en Amérique, le Chili, Buenos-Ayres, l'Équateur, la Californie, bien que l'éclosion intempestive de ces graines en Europe soit encore un problème à résoudre ; et en Asie, le pays de Cachemire et quelques versants de l'Himalaya ; sur ces hauteurs le mûrier et le ver se rencontrent encore à l'état sauvage, et leur double importation aurait chance de favoriser leur régénération dans le midi de l'Europe. Ce Mémoire est l'œuvre d'un esprit éclairé, s'attachant à l'impartialité et naturellement disposé à l'éclectisme.

*Le n<sup>o</sup> 2* est, dans le fond comme dans la forme, un travail essentiellement scientifique. L'auteur, se livrant à l'étude des diverses causes du mal, pense que d'une manière trop absolue elles ont été attribuées à la dégénération du mûrier ou du ver à soie par le fait de leur domestication, tandis que les influences fâcheuses sont plus probablement venues de perturbations atmosphériques prolongées. — La présence ou l'absence des corpuscules dans l'insecte constitue, en effet, l'un des plus sûrs caractères de son état sain ou morbide, mais c'est dans l'œuf qu'il importe de reconnaître le germe du mal, afin de ne destiner à l'incubation que les graines qui en sont exemptes. En ceci, par la vulgarisation de l'usage du microscope appliqué aux œufs, aux vers, aux chrysalides, aux papillons, M. Pasteur a rendu de réels services à nos éducateurs. L'auteur du Mémoire s'est livré lui-même à une longue et

patiente étude de l'organisation du ver à soie, et particulièrement de la formation et de la fécondation des œufs ; travail de dix années, dont il donne les résultats, en l'accompagnant de dessins à la plume, qui facilitent l'intelligence du texte. *Gattine*, *pébrine* et *flacherie*, telles sont aujourd'hui les trois principales maladies auxquelles succombent nos vers. Quant à l'ancienne *muscardine* ou *diagée* ou *maladie des blancs*, expressions synonymes, elle a semblé vouloir battre en retraite devant l'invasion de nouveaux barbares, et n'a guère plus fait d'apparitions dans nos contrées envahies par des successeurs plus meurtriers.

Quant aux remèdes appliqués au mûrier, à sa feuille et au ver, tout a été essayé, dit l'auteur, et rien n'a réussi ; quelques substances ont eu cependant une action utile et ont parfois atténué la gravité du mal ; mais aucune n'est parvenue à la vaincre d'une manière générale et définitive ; ce qui ne se pouvait espérer, les causes étant diverses et multipliées. — Ce serait surtout à une température convenable de l'air des chambres que l'auteur attacherait de l'importance ; car il a constaté que, partout où l'atmosphère demeure relativement froide, les éducations ont toujours mieux marché. Il insiste, à cette occasion, sur le soin avec lequel il faut éviter d'apporter aux vers une nouvelle cause de chaleur en leur servant la feuille cueillie pendant les heures du milieu du jour. La feuille, dont la provision se fait entre huit et dix heures du matin, est celle qui se trouve dans les meilleures conditions ; si l'on est forcé d'attendre une heure plus tardive, on pourra, afin d'éviter de donner aux vers une feuille brûlante, l'arroser sur l'arbre au moyen d'une pompe de jardin ; mais il ne faudra la cueillir que lorsque

l'évaporation naturelle, tout en la refroidissant, en aura fait disparaître l'humidité qui est toujours nuisible.

Un autre soin trop négligé, et pourtant essentiel, est celui de *la bonne conservation hivernale des graines*. D'après les observations de MM. Duseigneur et Achard, de Lyon, et de M. Duclaux, professeur de chimie à Paris, il serait certain qu'une température froide, suffisamment prolongée, constituerait un élément nécessaire au développement régulier de l'embryon dans l'œuf, et par conséquent à la vie ultérieure de l'insecte. A l'appui de cette opinion, qu'il partage, l'auteur fait remarquer que, dans les pays de hautes montagnes, où sinon la pébrine du moins la flacherie est inconnue, l'état relativement sain des vers et les récoltes mieux réussies tiennent peut-être autant à la basse température dans laquelle les graines se trouvent naturellement placées, pendant un long hiver, qu'à la moindre chaleur qu'y rencontre ensuite l'éducation. L'auteur regrette donc que le projet de M. Jouanin, de Valréas (Vaucluse), tendant à l'établissement d'un lieu de conservation hivernale des graines, n'ait pu se réaliser ; car une des causes de l'épidémie actuelle eût été par ce moyen sûrement écartée.

Ce Mémoire développé contient beaucoup de faits bien observés et d'inductions judicieuses ; mais l'absence d'un ordre méthodique s'y fait quelquefois sentir, et la rédaction, dans son ensemble, accuse trop de hâte.

Le *Mémoire inscrit sous le n<sup>o</sup> 3* n'est point l'œuvre d'un savant, mais d'un éducateur pratique, animé, dit-il, du désir d'apporter quelques conseils utiles. Il divise son travail, dont l'étendue ne dépasse pas une douzaine de pages, en deux parties : dans la première,

il signale comme cause principale du mal les fraudes de tout genre qui se commettent dans le commerce et la vente des graines ; et, dans la deuxième, il indique les mesures à prendre pour mettre l'éducateur à l'abri de ces fraudes, en lui apprenant à distinguer les bonnes graines des mauvaises. A cet effet, il demanderait la création d'une école spéciale de sériculture dans l'une de nos grandes villes du midi, à Montpellier, par exemple ; ouverte pendant trois à quatre mois de l'année, elle formerait à la théorie ainsi qu'à la pratique de cette industrie un certain nombre de jeunes cultivateurs, qui, une fois pourvus d'une suffisante instruction, iraient donner des conférences officielles dans les chefs-lieux de nos cantons séricoles, et insisteraient particulièrement sur les caractères auxquels se peuvent reconnaître les graines saines. Mais resteraient à trouver les moyens de se procurer ces dernières, et, malheureusement, la source en est encore à découvrir.

L'auteur du *Mémoire qui a reçu le n<sup>o</sup> 4* ne se donne également que pour ami du ver à soie et simple ouvrier dans le champ séricole. Il n'entend point fouiller dans la nuit des temps, ni s'adresser aux auteurs étrangers pour remonter aux origines. Il indique néanmoins les principales dates de l'introduction du mûrier et du ver, dans les différents états de l'Europe, et arrive presque immédiatement à Olivier de Serres, le premier écrivain français, dit-il, qui ait sérieusement observé l'organisation et les instincts du précieux insecte, et fixé les règles de son éducation. Au xviii<sup>e</sup> siècle, l'abbé Boissier de Sauvages s'occupa aussi avec amour de cette étude ; mais on peut lui reprocher d'avoir placé sur une dangereuse pente les éducateurs

disposés à l'imitation, en leur donnant l'exemple d'élever jusqu'à 30 et 32 degrés réaumur la température des magnaneries. Nos races indigènes, encore alors robustes, subirent sans dommage apparent cette chaleur d'étuve qui, dans le fait, accélère leurs évolutions, avantage que n'a que trop bien compris notre XIX<sup>e</sup> siècle, qui est celui de la spéculation à outrance; aussi, l'avons-nous vu réduire à la courte période de vingt-huit à trente jours la vie moyenne des vers, qui d'ordinaire allait de quarante-cinq à cinquante.

C'est à ces éducations de serre chaude, incessamment répétées, que l'auteur attribue la faiblesse progressive des vers qui, lorsque survinrent, il y a une vingtaine d'années, des influences atmosphériques défavorables, se trouvèrent hors d'état de résister à leur action exceptionnellement prolongée. A son avis, les moyens jusqu'ici employés, tels que les éducations en plein air, la sélection des graines par l'observation microscopique, l'application de substances caustiques, n'ont eu que des effets fort restreints et plus ou moins contestés. — Quant aux fumigations, Olivier de Serres ayant dit, à propos des vers à soie, *que les parfums aidaient à guérir toutes les maladies de ce bétail*, l'auteur du Mémoire, dans son culte peut-être trop ardent pour le patriarche de nos agronomes français, ne serait pas éloigné de croire à la vertu de certaines vapeurs. Ce n'est pas que, se plaçant à la suite de quelques-uns de nos montagnards, il veuille rechercher les émanations des herbes aromatiques, ou le fumet plus restaurant du jambon frit, ou celui bien moins distingué du lard rance, substances certainement plus utiles à nos ménagères qu'à nos vers à soie; il incline toutefois à admettre qu'une atmosphère médicamen-

teuse peut, dans une certaine mesure, paralyser les effets de l'influence épidémique ; et il avoue avoir foi en l'avenir réservé aux vapeurs sulfureuses recommandées par M<sup>me</sup> Sabatier-Guibal, bien que les expériences qui ont été faites ne soient point jusqu'à ce jour revêtues d'une suffisante autorité. Mais les éminentes propriétés du soufre dans toutes les affections cutanées, pulmonaires, dartreuses et scrofuleuses, dont se rapprochent évidemment les maladies qui ont atteint le bombyx, sont un gage d'efficacité valant la peine d'être officiellement étudiée et constatée, s'il y a lieu. — On ne peut que louer le désir de l'auteur, d'obtenir sur ce point des expériences décisives ; mais il sera non moins approuvé quand il conseillera, ainsi qu'il le fait, de ne planter les mûriers qu'en terre légère et de les tailler long, et qu'il résumera sa doctrine dans le précepte suivant : *ayez toujours dans vos magnaneries la libre disposition de la température et du renouvellement de l'air ; laissez pondre à l'aise et soignez la couvée.* •

Nous arrivons au *Mémoire n° 5*, le dernier qui soit à mentionner. Le sujet proposé y est traité avec autant de développement que dans le n° 2, et sous une forme également scientifique. Au point de vue de l'auteur, aucun symptôme ne présage la fin prochaine de l'épidémie. Il est loin de méconnaître l'importance des services rendus par M. Pasteur à l'industrie séricole ; mais, si elle vit encore, ce n'est point au savant, c'est aux graines du Japon qu'elle le doit ; opinion déjà émise par M. Payen, de l'Institut, et consignée dans son *Etude sur les maladies du Bombyx du mûrier*. Avant de s'adresser aux œufs de provenance étrangère, on devait naturellement s'appliquer à

trouver le mode de grainage produisant les vers les plus sains parmi nos races indigènes, préférables par leurs qualités supérieures; mais les résultats désirés n'ont pu nous être donnés que pendant un nombre limité d'années, soit par le *procédé André-Jean*, qui évite la consanguinité dans les papillons accouplés; soit par la *méthode Mitifiot*, logeant les femelles dans de petites cellules et recueillant leur ponte de chaque jour pour ne garder que les œufs du meilleur aspect; soit par le *système du docteur Achard*, ne destinant à la reproduction que ceux provenus des papillons remarquables par leur longévité. — Quant aux maladies régnantes, gattine et pébrine d'une part, flacherie d'une autre, en tout ce qui concerne leur nature, leurs causes et effets, et quant aux moyens proposés pour les combattre, l'auteur examine et discute avec soin les diverses opinions énoncées; et des contradictions qu'il se voit obligé de constater entre les affirmations des hommes distingués qui se sont livrés à ces recherches, il conclut que la science n'est point encore en mesure de prononcer d'une manière sûre et absolue, et doit courageusement poursuivre ses investigations. Inutile d'ailleurs, ajoute-t-il, de revenir aux expériences faites et jugées : *les éducations en plein air* ont donné quelques bons résultats, mais plus souvent ont échoué; *les éducations à la turque*, n'abritant les vers que sous des hangars, n'ont pas été très-heureuses, non plus que l'alimentation au moyen des rameaux chargés de leurs feuilles. *La sélection des graines*, opérée selon les indications de M. Pasteur, donne assurément des garanties; seulement, les opérations à pratiquer ne sont pas toujours d'une facile exécution pour la masse des éducateurs, et de plus l'absence



constatée des corpuscules n'apportera pas la certitude du succès de l'éducation ; car il est d'autres causes qui s'attaquent également à la santé et à la vie du ver à soie. M. Pasteur a fait œuvre utile et doit la continuer ; toutefois, d'après le sentiment de l'auteur, ce n'est pas à un savant isolé et notamment à un chimiste, si habile soit-il, qu'il appartiendra de pénétrer cet ensemble de causes morbides, et d'en découvrir les remèdes. Ce serait plutôt la tâche d'une commission formée de physiologistes et de médecins ; car c'est ici un animal, une créature vivante, qu'il s'agit de traiter ; et il ne faut d'ailleurs rien moins qu'un faisceau de lumières, pour rendre possible la solution d'un problème aussi complexe.

En attendant qu'on l'ait trouvée, nous dit l'auteur, contentez-vous de suivre l'usage de ces braves montagnards qui, sans frais d'établissement, sans autre calorifère ou ventilateur que leur cheminée largement béante, sans autre magnanerie que leur chambre enfumée, parviennent à élever avec succès une ou deux onces de graines. Surtout, beaucoup d'espace et beaucoup d'air, et peu de chaleur artificielle. Telles sont, dit-il, avec un bon grainage, les voies rationnelles et pratiques qui nous mèneront plus promptement au terme d'une épidémie qui, à l'exemple de la maladie des pommes de terre et de la vigne, à l'exemple du typhus et du choléra, doit s'atténuer et s'éteindre par l'effet naturel du temps. Qu'au surplus, les cultivateurs instruits consultent l'étude de M. Laboulaye sur la médecine militaire en France et aux Etats-Unis, et, dans la partie relative à l'hygiène des armées, ils trouveront bien des directions utilement applicables à l'éducation des vers à soie.

Ici, Messieurs, je crois avoir accompli ma délicate mission de rapporteur, bien que nul ne sente mieux que moi combien se trouve incomplète et écourtée l'analyse à laquelle j'ai dû forcément me borner pour chacun des Mémoires qui nous ont été remis. On peut néanmoins entrevoir, d'après la part un peu moins restreinte faite aux nos 2 et 5, que ceux-ci ont particulièrement attiré l'examen attentif de la commission. Tous deux, en effet, attestent une étude sérieuse, due à des savants profondément initiés à toutes les questions se rattachant aux vers à soie et aux maladies qui sont venues les atteindre ; mais, nous devons le dire, quelque précipitation a été çà et là remarquée dans la rédaction de ces Mémoires ; et leurs auteurs voudront bien admettre avec nous que, pour en faire *un livre*, ils auraient à les retoucher, surtout pour y supprimer certaines répétitions et en coordonner l'ensemble d'une manière plus rigoureuse et plus achevée. Si l'un des deux auteurs eût réalisé ce perfectionnement, la commission n'aurait point balancé à le juger digne du prix, quoiqu'il n'eût pas, mieux que ses concurrents, résolu le problème de l'expulsion plus ou moins immédiate du redoutable fléau ; but difficile, qui dépasse peut-être la portée de la science humaine. C'est donc moins par la considération de cette regrettable lacune, que par suite de ce que laissent à désirer, sous le rapport de la forme, les deux Mémoires préférés par la Commission, que celle-ci a cru devoir proposer à l'Académie de n'offrir qu'à titre d'une double mention honorable, accompagnée d'une médaille d'or de 500 fr., le témoignage de satisfaction mérité par leurs auteurs.

Approuvant ces conclusions, l'Académie a décidé,

qu'avec l'agrément de M. Talabot, elle accorderait à chacun des auteurs des Mémoires nos 2 et 5 une médaille en or de la valeur de 500 fr. comme encouragement à poursuivre leurs louables efforts, et aussi pour reconnaître les excellents conseils par eux donnés aux éducateurs.

Cette décision prise à l'unanimité, le président a procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées renfermant la répétition des épigraphes et les noms des deux personnes à récompenser; et il a lu le nom de M. de Plagniol, de Chomérac (Ardèche), cousin-germain de notre honorable confrère, M. de Plagniol, ancien inspecteur d'Académie, comme auteur du Mémoire n° 2; et le nom de M. le docteur Joly, professeur à la faculté des sciences et à l'école de médecine de Toulouse, comme auteur du Mémoire n° 5.

De la plume de savants d'un aussi éminent mérite ne pouvait sortir qu'une œuvre bonne et distinguée; et l'Académie du Gard s'est félicitée de pouvoir ajouter un nouveau témoignage d'honneur à ceux que leur ont déjà valu leurs précédentes et nombreuses publications.

---

# RAPPORT

SUR LE

## CONCOURS RELATIF AU DRAME MODERNE ;

par M. Ernest ROUSSEL,

membre résidant.

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Je viens vous parler du théâtre moderne. Son histoire s'écrit, au jour le jour, au rez-de-chaussée des journaux de Paris. Vous trouverez donc naturel que je vous lise, comme entrée en matière, quelques réflexions d'un des plus jeunes maîtres de la critique parisienne.

Vous ne m'accuserez pas, je l'espère, de faiblesse professionnelle, si je me présente devant vous sous les auspices d'un si spirituel introducteur.

Voici donc ce que je lisais, il y a quelques lundis, dans une feuille parisienne dont je ne vous dirai même pas le titre, de peur d'être soupçonné d'introduire la politique dans une enceinte au seuil de laquelle doit expirer le murmure de ses passions.

« Il n'est plus possible de composer une pièce moderne sans y mêler un adultère.

» Adultère ! Que de méchantes comédies se commettent en ton nom ! C'est à faire prendre le mariage pour une caverne. Les Anglais pudibonds, qui proscrivent l'adultère de leurs romans et de leur théâtre, disent avec quelque raison que la société française est bien étrange, si elle ressemble à sa littérature. Eh quoi ! l'éternelle trilogie : La femme, le mari et... *l'autre* ! Sans doute, c'est avec ces trois personnages que le théâtre a vécu, vit et vivra à travers les siècles ! Mais on ne peut s'empêcher de demander à la fin aux auteurs qui veulent nous amuser ou nous émouvoir :

« N'y a-t-il pas d'autres passions que celles-ci ? N'y a-t-il pas d'autres amours que ces amours coupables ? Vraiment, le public n'aimerait-il que de tels spectacles ? et faut-il croire que Sganarelle doit toujours être le point cardinal de toutes vos inventions ?

» Les honnêtes femmes qui vont au théâtre doivent à la fin s'étonner de trouver constamment la scène envahie par celles qui ne le sont pas, et aussi se trouver bien fières (ou bien niaises, car voilà le danger) de demeurer, elles, à l'état d'exceptions (1) ».

Quiconque suit en effet la marche de notre théâtre conviendra sans peine de la justesse de ces réflexions. Du Château d'Eau à la Chaussée d'Antin, des Variétés à Cluny, on ne trouve absolument que des femmes incomprises, incompréhensibles le plus souvent, qui s'en vont faire la chasse au fruit défendu

(1) Jules Claretie. Feuilleton de l'*Opinion Nationale*. 30 janvier 1870.

Nous pouvons donc l'avouer sans fausse humilité, notre Compagnie a obéi à une heureuse inspiration, au moins sous le rapport de l'actualité, en mettant au concours la question suivante :

**Du Drame moderne au point de vue de  
l'art et des mœurs.**

*Le déshonneur chez la femme est le thème le plus  
journallement exploité sur notre scène française com-  
temporaine.*

*Apprécier la valeur d'un pareil ressort dramatique.*

*Rechercher les causes et étudier les conséquences  
littéraires et morales de son persistant emploi.*

*Examiner particulièrement la nature et les effets  
du prestige dont on se plaît à entourer au théâtre la  
femme déçue.*

Un pareil sujet, avec les développements qu'il comporte et qui étaient, en grande partie, indiqués par notre programme, nous paraissait de nature à tenter bien des plumes oisives faute d'occasions. Il semblait même qu'il dût frapper par son heureux à-propos. C'est donc avec une surprise très-justifiée que nous l'avons vu accueilli par les railleries d'une certaine presse. Il est vrai qu'il s'agit de journaux voués au rire quand même et à perpétuité. Ce n'est pas que, à l'exemple de notre fabuliste, nous évitions les rieurs. Notre temps est assez maussade pour que nous ne nous détournions pas de leur chemin. Un de nos auteurs comiques — pour ne pas sortir des hommes et des choses du théâtre — nous a appris d'ailleurs que

L'homme est de sa nature un animal qui rit

mais, avec le poète,

... Quand il rit à tort, je crois que, sans scrupule,  
On peut bien le nommer animal ridicule (1).

Les railleries de la presse charivaresque ont-elles refroidi les courages ? Le même sujet proposé par une autre académie a-t-il détourné les concurrents vers les bords de la Garonne, plus fortunés que ceux du Vistre ; ou bien, à une époque où chacun se croit appelé à sauver la patrie, les préoccupations politiques ont-elles étouffé les instincts littéraires ? Toujours est-il qu'un seul mémoire nous a été adressé sur un sujet qui, dans notre pensée, devait inspirer assez de moralistes pour que l'embarras du choix nous parût d'avance le seul péril à redouter.

Un seul mémoire ! Vous l'entendez bien, Mesdames et Messieurs, un seul ! Et vous voyez d'ici, j'en suis sûr, la figure des juges du concours. Un seul champion dans le champ clos ! C'était bien la peine d'y descendre, la visière baissée. Aussi, allons-nous vous faire connaître tout de suite le nom de ce vaillant. C'est M. Charles Conus, d'Epinal, qui a eu la gloire de vaincre, sans avoir combattu faute de combattants.

Le mémoire de M. Conus nous a révélé un homme d'esprit. A ce titre, nous nous sommes permis de le traiter comme il aurait souhaité de l'être, s'il avait eu voix délibérative au sein de la commission. Lui-même,

[1] Regnard.

nous n'en doutons pas, eût repoussé le prix que nul n'est venu lui disputer.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

nous aurait-il dit ; je ne veux pas d'une couronne indisputée, que je me sentais de force à conquérir.

Il n'était pas juste pourtant de renvoyer sans honneurs le seul champion venu pour affronter les chances du combat, surtout quand il se présentait armé de toutes pièces et disposé à bien faire contre tout venant.

Nous lui devons au moins un témoignage de gratitude ; et puisqu'il ne nous a pas été donné de le voir se mesurer avec des rivaux dignes de lui, nous avons à cœur de récompenser son courage, et de lui rendre cette justice qu'avant de descendre dans la lice, il avait fourbi ses meilleures armes.

Nous avons donc, à son intention, détaché quelques feuilles de notre laurier, et, pour parler sans métaphore, nous lui avons décerné une médaille, à titre de mention honorable, en lui exprimant tous nos regrets de ne pouvoir lui fournir l'occasion d'une victoire dont il était digne.

Nous aurions voulu lui offrir un dédommagement auquel aurait été sensible un esprit délicat : une lecture de son œuvre devant cet auditoire d'élite. Mais les limites de temps qui nous sont imposées ne nous permettent pas de vous procurer ce plaisir. Il faudra que vous vous contentiez d'une rapide analyse de ce mémoire.

Avant de m'y engager, permettez-moi de vous présenter au sujet de ce travail une appréciation générale,



qui résume l'opinion de la Commission chargée de l'examiner, confirmée par le suffrage de la Compagnie tout entière.

L'auteur du mémoire, hâtons-nous de le dire, possède son sujet à fond. C'est par de consciencieuses études qu'il s'est préparé à le traiter. Le théâtre classique et le théâtre contemporain lui sont également familiers ; les citations pleines d'à-propos dont il a émaillé son travail en font foi. Ses conclusions, conformes au sentiment de l'Académie et toutes inspirées par une conscience littéraire droite et honnête, nous prouvent qu'il a bien compris dans quel esprit la Compagnie a conçu le choix de son sujet.

Le cadre proposé a été scrupuleusement rempli ; chacune de ses divisions traitée avec une sagesse de méthode, une convenance de proportion, de nature à satisfaire les plus difficiles en matière d'exactitude. Des éclairs de verve sillonnent un fond d'une teinte un peu monotone, effet ordinaire d'un style qui coule de source et dont la spontanéité ne met pas suffisamment l'auteur en garde contre les séductions d'une dangereuse facilité.

Enfin, et pour en finir avec la partie ingrate de ma tâche, la Commission a été unanime à déclarer que l'auteur, esclave de la lettre d'un programme peut-être trop développé, n'a pas su assouplir des entraves dont il s'est exagéré l'importance.

Nous voulions, en effet, diriger, non asservir sa pensée. Il y avait dans notre programme matière à une étude originale. Il fallait seulement éviter l'écueil ordinaire des concours académiques : l'amplification plus ou moins oratoire. M. Conus a su le tourner, mais il ne plane pas d'assez haut sur le sujet ; de la

part d'un écrivain qui avait choisi pour épigraphe le mot de Rückert : Des ailes ! nous avons le droit d'espérer un essor moins timide, un vol plus audacieux.

Il est temps de vous faire connaître son œuvre.

M. Conus fait remonter à l'année 1834, année où pour la première fois fut représentée *Une Liaison* de MM. Empis et Mazère, la naissance du travers dramatique que nous déplorons : l'emploi persistant de ce thème, le déshonneur chez la femme.

La valeur de ce ressort dramatique doit être étudiée à deux points de vue : au point de vue de l'art, au point de vue de la morale.

Qu'il s'agisse de la fille séduite, de la femme infidèle, de la courtisane, on est forcé de reconnaître que le déshonneur de la femme est fécond en situations dramatiques ; mais si l'on consulte la morale, trois opinions bien tranchées sont en présence.

Une certaine école soutient que la littérature, résumant le caractère et la physionomie d'une époque, ne saurait avoir une action morale sur cette époque.

L'auteur combat ce principe par des exemples tirés de l'histoire littéraire contemporaine ; il invoque à l'appui de sa thèse l'influence morale des *Briands* de Schiller, du *Werther* de Goethe, des créations de Byron, de Balzac et de Georges Sand.

« Sans doute, ajoute-t-il en résumant sa pensée, un art, une littérature quelconques sortent des entrailles de la société et en portent évidemment la nette empreinte ; mais cet art, cette littérature une fois mis au monde deviennent causes à leur tour ».

Une autre école, très-accréditée en France, admet que la peinture du vice est susceptible d'éclairer ou d'égarer les âmes selon l'usage qu'on en fait.

La troisième école se sépare nettement de la précédente par ses sévérités puritaines : elle proscripit impitoyablement toute pièce qui roule sur le sujet à la mode. Le respect de la femme, dit cette école, est le palladium de la société ; on ne saurait le placer trop haut. Habitons donc notre esprit aux spectacles fortifiants du beau moral, aux victoires de la volonté sur les passions ; évitons avec soin ce qui pourrait amollir notre âme et ternir sa pureté.

Notre auteur penche visiblement pour cette troisième école, et nous l'en félicitons de tout cœur : « La presse, dit-il, doit concerter ses efforts afin de flétrir avec énergie les pièces indécentes, et d'empêcher que la scène soit livrée au déshonneur de la femme, à l'exclusion des sentiments honnêtes et des luttes vertueuses couronnées de succès ».

Si, de la constatation du mal, M. Conus passe à la recherche de ses causes, il les trouve dans la création de cette couche sociale de formation moderne, que, par un ingénieux euphémisme, on a baptisée le *demi-monde* ; dans l'affaiblissement des liens conjugaux amené ou aggravé par la mode des clubs élégants ; dans l'influence des romans dévorés par la femme laissée seule au foyer déserté pour le cercle ; dans l'amour de paraître qui réduit certaines femmes aux lettres de change « pour lesquelles, selon le mot de M. Dupin, on cherche des endosseurs, et dont l'échéance est toujours fatale à la vertu » ; l'alliance des écrivains à la mode avec le demi-monde, la composition des salles de spectacle les jours de première représentation : « Pour le succès d'une première, dit Alexandre Dumas fils, dans *Paris-Guide*, dix femmes du monde disséminées dans la salle ne valent pas une

femme du monde *fractionné*, qui se penche hors de sa loge et applaudit à déchirer ses gants ». L'écrivain est donc obligé de satisfaire ce public blasé, en lui servant des spectacles de haut goût dont les fautes de la femme forment le principal élément de succès.

Joignons encore à ces causes l'influence des actrices en vogue qui, appartenant au monde interlope, dont elles connaissent à fond le langage, les habitudes et les passions, aiment à créer des rôles de courtisane, à jouer les héroïnes de la galanterie; l'étrange conduite des femmes de la société régulière qui, délaissées par leurs maris, leurs amis et leurs frères, ont mis tout en œuvre pour lutter avec leurs rivales, jusqu'à copier leurs excentricités, parfois même à pousser plus loin l'imitation; enfin, l'influence des voies ferrées.

Ici l'auteur s'est rencontré avec l'un des derniers élus de l'Académie française, Barbier, l'auteur des *Iambes*.

« Longtemps, a dit le poète de la *Curée* dans son discours de réception, longtemps le théâtre fut un plaisir aristocratique, celui d'un petit nombre de gens distingués, instruits, polis de mœurs et de langage. Aujourd'hui, il est le plaisir des foules, des illettrés, des enrichis, des étrangers même, grâce aux puissants moyens de locomotion fournis par la science; tous gens très-divers de nature, de mœurs et d'éducation, qui viennent au théâtre plus pour s'y distraire de leurs soucis, de leurs affaires et de leurs voyages, que pour s'y amuser délicatement et y exercer leur pensée. A ces personnes, d'un goût généralement peu fin, il faut la plaisanterie graveleuse, les tableaux licencieux ou l'émotion des situations les plus scabreuses

de la vie, les pantalonnades des tréteaux de la foire ou les effets de la cour d'assises. Tels sont les nouveaux amateurs de théâtre, et telles sont les préférences que les directeurs de spectacles sont obligés, à tout prix, de satisfaire ».

Ai-je besoin d'ajouter que M. Conus déplore, comme nous, les conséquences littéraires et morales du persistant emploi d'un pareil ressort dramatique ?

« L'art dramatique étouffe, s'écrie-t-il, il s'abâtardit dans cette serre chaude emplie de miasmes délétères... Les tableaux impurs d'une société tachée menacent de flétrir en nos écrivains cette fleur de délicatesse morale qui eût parfumé leurs aspirations... On ne lie jamais impunément commerce avec la laideur physique ou morale ».

D'autre part, en voyant les vices en permanence sur la scène, on finit par les considérer comme choses naturelles et courantes. A la longue, les âmes s'amoin-drissent, le ressort des nobles pensées et des grandes résolutions se rouille ou se brise.

La dernière partie du travail de M. Conus ne se ressent en rien de la fatigue d'une longue étude.

Il avait, je vous le rappelle, à étudier particulièrement la nature et les effets du prestige dont on se plaît à entourer au théâtre la femme déçue. C'est dans cette partie qu'il a rencontré le plus de verve et qu'il a fait preuve du meilleur instinct littéraire.

Après avoir rappelé que le christianisme, à son aurore, a fait sortir de leur avilissement bien des âmes déçues et que l'amour humain a, de nos jours, relevé parfois la courtisane, il explique par le raffinement des sentiments et des passions, joint aux circonstances dont il nous a déjà entretenus, le mouve-

ment littéraire qui a tourné les esprits vers les réhabilitations par l'amour humain.

Cet amour, quand il est pur, relève, ennoblit, lui aussi, les âmes qu'il embrase. On ne saurait donc en principe dénier aux écrivains le droit de s'emparer de ce fait et de le traduire en fictions émouvantes.

Par quels moyens ceux qui montrent au théâtre une passion sincère, profonde, succédant aux amours vénales, nous intéressent-ils à leurs créations ?

M. Conus nous révèle ces moyens, en groupant en un faisceau les traits saillants épars dans les œuvres dramatiques du jour, qui ont acquis le plus de célébrité.

L'école de la réhabilitation oppose avec art les vices de la courtisane avant sa conversion aux vertus nouvelles que fait germer et éclore dans son âme un sentiment pur et passionné. Les uns la représentent heureuse au dénouement; les autres dressent, devant elle, comme autant de barrières, des préjugés souvent légitimes qui lui interdisent l'entrée avec honneur dans la vie régulière. De là, mille luttes douloureuses, mille épreuves cruelles qui entourent de l'auréole du martyr ces étranges figures vouées au mal dès le berceau, souvent par un simple hasard de naissance. Pour avoir une idée du genre, écoutons l'*Esther* des *Faux ménages*, répondant à la mère d'Armand, qui lui dispute son fils :

Vous êtes pures, vous, mais vous avez vos mères,  
Vous avez vos enfants, vous avez vos époux;  
Beau mérite avec eux d'être chastes; mais nous,  
Nous, les filles du mal, nous, les abandonnées,  
C'est, si nous sommes là, que nous y sommes nées;  
Notre enfance appartient à la Fatalité.

Est-ce que l'ignorance a de la volonté?  
Aussi, quand le hasard, moins dur que vous, madame,  
Nous permet de vouloir et nous dessille l'âme;  
Quand nous avons gravi, sur les pieds et les mains,  
Le calvaire escarpe des repentirs humains,  
Seules, sous le mépris, la misère et le doute;  
Quand nous sommes là-haut, enfin, coûte que coûte.  
Nous avons bien le droit de dire, au moins, tout bas:  
Voilà ce que j'ai fait; toutes ne le font pas!

Certes, ce filon dramatique renferme des trésors d'émotion. Le théâtre, je le répète, a le droit de l'exploiter, mais à condition d'en user avec une extrême réserve. C'est l'abus qu'on en a fait de nos jours qui révolte justement notre auteur: « Je proteste, dit-il avec une légitime indignation, je proteste contre tant de vertus célestes étalées sur la scène, lorsque toutes les vraies femmes de proie couvent d'un œil de louve la fortune de leurs amants, lorsque Alexandre Dumas fils laisse échapper cet aveu: « *La Dame aux Camélias*, » écrite il y a quinze ans, ne pourrait plus être écrite » aujourd'hui. Non-seulement, elle ne serait plus vraie, » mais elle ne serait même plus possible. On cherche- » rait vainement autour de soi une fille donnant raison » à ce développement d'amour, de repentir et de sacri- » fice. Ce serait un paradoxe » !

Inutiles à l'édification des filles déchues, les pièces de ce genre peuvent devenir, entre leurs mains, des armes dangereuses. L'auteur, en dépit de ses morales intentions, leur enseignera les ruses et les secrets de la chasse aux réhabilitateurs candides.

Malgré tant de symptômes alarmants, M. Conus ne partage pas les sombres pressentiments des pessimistes qui vont criant: L'art dramatique se meurt! L'art dramatique est mort!

Tout en confessant que l'état actuel du théâtre tient à un ensemble de causes permanentes et transitoires, dont les premières prolongeront cet état durant un temps fort long sur des scènes spéciales, il espère qu'une salubre réaction aura lieu tôt ou tard ; qu'à côté des filles de marbre qui s'épuisent dans les plaisirs, dévorent la fortune des familles, l'honneur des hommes et trop souvent le bonheur des épouses, les écrivains de l'avenir trouveront, à tous les degrés de l'échelle sociale, des femmes courageuses, sachant mettre les engagements de la conscience au-dessus des émotions du cœur, et résister aux séductions menaçantes de l'amour coupable.

C'est aussi, Mesdames et Messieurs, c'est aussi notre ferme espérance et nous partageons, sur ce point, la confiance de notre lauréat.

Avec le nouveau membre de l'Académie française dont je vous ai déjà cité quelques paroles, nous croyons que le grand art comique, l'art français par excellence et par droit de génie, ne subit qu'une éclipse passagère. Car, ainsi que le disait il y a quelques jours M. Barbier, sous la coupole de l'Institut, « si les sujets comiques se restreignent, il y en aura toujours assez pour défrayer amplement la verve et la malice gauloises. De nouveaux travers, de nouveaux ridicules surgiront des nouvelles mœurs, gardez-vous d'en douter ; les anciens pourront même reparaitre sous des costumes nouveaux, car, ainsi que l'a dit un poète d'un grand bon sens et d'un haut sentiment, le créateur de l'idylle vraie en France, Auguste Brizeux :

L'homme, le même au fond, seulement se transforme.



» Il y aura donc toujours des prétentions exagérées, des esprits sortant de la mesure, des caractères faux, des têtes creuses, des cœurs vides, et tout ce monde outrecuidant et falot fournira, dans les mille et une situations de la vie, une perpétuelle matière aux traits mordants de la muse comique. Seulement le rire s'arrêtera devant les faits de sentiment et respectera les choses respectables

» Le rire aujourd'hui est noyé dans les grossièretés de la farce : il a les lèvres pleines de mauvais termes, il parle argot. Il faut qu'il remonte dans une sphère plus saine et qu'il retrouve la langue de ses pères véritables, Molière, Regnard, La Fontaine, Le Sage, Beaumarchais, Voltaire, Courier, langue éminemment française, claire, précise, légère, facile à prendre tous les tons, à reproduire toutes les nuances et même à se teindre des vives couleurs de la fantaisie d'un Musset.

» Avec elle il pourra recomposer cette comédie moyenne, tempérée, charmante, pleine de finesse et d'analyse, de bonhomie et d'expérience, prise au cœur des mœurs régulières, et que nous regrettons de voir disparaître de nos goûts et de nos habitudes ».

C'est un poète que nous venons d'entendre, un poète qui a eu son heure de génie, et les grands poètes ont le sens de l'avenir. Ne désespérons donc pas.

Nous traversons une époque troublée. Quand toutes les courbes sociales s'agitent, il est impossible que les impuretés du fond ne remontent pas à la surface ; mais l'heure de l'apaisement sonnera, et le théâtre, miroir fidèle de la société, n'aura plus à réfléchir les mœurs scandaleuses des époques de transition.

Alors, nous nous rappellerons en France que « dans tous les temps et dans tous les pays, ainsi que l'a dit

madame Necker, les femmes ont été préposées à la garde des mœurs », et, sur notre scène épurée, on ne dressera plus de piédestal aux Madeleines du tour du Lac et du huit ressorts.

Et si, par hasard, notre beau et grand Paris s'obstinait alors dans ses errements malsains, et persistait à exploiter sur ses théâtres le déshonneur de la femme, nous aimons aussi à l'espérer, l'art, qui tend à se décentraliser tous les jours davantage, lutterait dans les grands centres contre ces tendances d'un autre âge; l'art français finirait par avoir raison de l'art parisien. Nous laisserions à notre capitale cosmopolite le domaine des passions factices et dissolvantes. Nous nous réserverions en province la peinture de la passion vraie qui élève le cœur et le fortifie en le purifiant. Nos écrivains dramatiques retremperaient leurs forces et prendraient confiance en méditant ces paroles d'un illustre historien sous l'impression desquelles je suis heureux de vous laisser : « Quand le monde ne se réformerait pas, il y a trente millions de Français, cent ou deux cent millions d'Européens qui ne sont nullement du *monde*, ne connaissent ni la bourse, ni les bals de filles, ni les dames entretenues. S'il reste deux cent millions d'hommes pour aimer encore, c'est un public suffisant (1) ».

---

[1] J. Michelet. — *L'Amour*, note 2.

## NOTICE

sur

# M. CASIMIR LIQUIER;

par M. L. MAURIN,

membre-honoraire.

---

Tels sont les liens de cordiale fraternité qui unissent les uns aux autres les membres de cette Académie, que les vides opérés parmi eux sont ressentis comme un malheur domestique. Que s'ils ne gravent pas sur la pierre l'expression de leurs regrets, ils tiennent du moins à en perpétuer la mémoire dans leurs annales; mais alors qu'ils semblent n'accomplir qu'un pieux devoir, il est aisé de comprendre qu'ils cherchent à adoucir l'amertume de l'heure présente, en renouant avec un passé qui n'éveille que de consolants souvenirs.

Au moment où, pour répondre à la voix de mes confrères, je vais essayer de faire revivre une chère image disparue, je rencontre sur mes pas un de ces rapprochements douloureux qui s'imposent impérieusement d'eux-mêmes, encore qu'on voulût s'y dérober.

Casimir Liquier avait succédé à Jean Reboul, dont la fin est pourtant de date si récente; et le voilà à son

tour rejeté dans la tombe! Entre Reboul et Liquier que de pertes redoublées! Nicot, Pelet, de Daunant, Fontaine, Pleindoux, Abris. . . . Et depuis Liquier, Ollive-Meynadier qui n'a pas tardé à venir s'atigner derrière lui dans cette longue procession funèbre!

Ne dirait-on pas que les Académies ont aussi leurs périodes climatériques, où l'on a à peine le temps d'ensevelir ses morts, tant ils se pressent les uns les autres! où s'entassent les funérailles, *densantur funera*, suivant l'expression du poète antique.

Bien que le confrère vers lequel se tournent aujourd'hui plus particulièrement nos regrets n'ait fait que traverser nos réunions, sans s'y arrêter pour ainsi dire, je ne crains pas d'affirmer que l'oubli ne saurait de longtemps atteindre sa mémoire. Nous nous souviendrons toujours de l'agrément qu'il y apportait par ses intéressantes communications et par ses qualités personnelles qui rendaient les relations si douces et si faciles avec lui.

Si, du reste, il est entré tard dans cette enceinte, il m'est permis d'avancer qu'il n'a dépendu que de lui d'en franchir plus tôt le seuil; car la forme remarquablement littéraire de ses *discours de rentrée* avait depuis longtemps attiré les regards de la Compagnie. Mais par un sentiment excessif de modestie, qui n'étonnera aucun de ceux qui m'écoutent, il jugeait que c'était là pour lui un titre insuffisant. Il ne s'est cru digne de vos suffrages et ne les a volontiers recherchés que le jour où, échappé à des fonctions absorbantes, il a eu assez de loisir pour composer quelques ouvrages exclusivement littéraires. Alors seulement, a paru pouvoir se justifier à ses propres yeux une adoption à laquelle il attachait trop de prix,

pour ne pas se montrer difficile envers lui-même, en la sollicitant.

Ainsi, la parole du magistrat, les travaux du littérateur, le caractère de l'homme, tout se relie dans la personne de notre regrettable confrère; et, dès lors, vous penserez peut-être que ce serait mutiler l'œuvre qui m'a été confiée que de la réduire aux lignes de l'horizon purement académique.

Dans la première moitié du siècle dernier, un jeune homme de Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron), l'aîné d'une nombreuse famille, sent s'éveiller en lui le désir d'aller tenter la fortune sur un théâtre moins rebelle que ses montagnes aux efforts d'une volonté intelligente et résolue. S'il compte sur sa bonne étoile, il compte encore plus sur son courage, qui ne recule devant aucun obstacle. C'est à Marseille, la ville où le succès couronne l'audace des entreprises, qu'il se rend tout d'abord. De là, après quelques années de préparation laborieuse, ne se laissant effrayer, ni par les fatigues, ni par les périls d'une longue traversée, il s'élançe sur la mer, et aborde à Pondichéry, où il jette les fondements d'un vaste établissement commercial. Mais comme, en tout ce qu'il fait, l'affection qu'il a pour ses frères est son mobile, il les appelle à Marseille, et l'un d'eux à Nyons; ceux-là pour lui expédier des marchandises de France et recevoir en échange les produits de l'Inde, qu'ils se chargeront d'écouler dans l'intérieur de la mère-patrie; celui-ci pour en dériver un courant particulier sur la Suisse. Puis, quand la maison fondée par sa vaillante industrie, et dont le crédit est assuré par l'incontestable loyauté qui accompagne ses opérations, peut se passer de sa

présence, il leur laisse le soin de continuer son œuvre, et lui revient au pays natal. Là, il retrouve le plus jeune de ses frères, qu'il n'avait pu, à raison de son âge, faire participer à ses entreprises. Dès son retour, il acquiert et transmet sur sa tête la terre seigneuriale de Beauvoisin, qui avait titre de baronnie dans l'ancien régime, complétant ainsi sa mission de sollicitude fraternelle, j'allais dire paternelle.

Ce bienfaiteur de toute sa famille, c'était Paul Liquier, le grand-oncle de notre confrère. Ce jeune frère si généreusement doté, c'était André Liquier, son grand-père. A rapprocher ce dévouement de celui dont nous avons été témoins entre les deux frères, Casimir et Théophile Liquier, ne dirait-on pas que la piété fraternelle fut pour eux une vertu de race ?

Paul Liquier ne se contenta pas d'assurer un patrimoine à son jeune frère, il le maria dans notre cité. C'est ainsi qu'une branche des Liquier, dont le Rouergue fut le berceau, s'établit dans nos murs en s'alliant avec une des plus honorables familles de l'époque, la famille Grizot, qui a donné son nom à l'une de nos rues. Quelques-uns de ceux qui m'écourent ont pu connaître, comme moi, une respectable dame qui était la veuve du général Fornier de Valaurie, l'oncle de notre secrétaire-perpétuel, mort en 1811, dans l'exercice des fonctions de Maire de Nîmes; c'était la fille d'une sœur de la grand'mère de notre confrère.

Pendant qu'André Liquier partageait son existence paisible et honorée entre Nîmes, devenu par son mariage sa patrie d'adoption, et le château de Beauvoisin, ses frères maintenaient à Marseille la renommée de la maison. Telle était la considération

dont ils y étaient entourés que l'un d'eux devint, avant la Révolution, consul de France dans une place importante de commerce à l'étranger, et qu'un autre fut, en 1789, élu député de Marseille aux États-généraux (1).

André Liquier n'eut qu'un fils, Paul Liquier, qui lui-même donna naissance à Casimir et à Théophile Liquier.

Casimir Liquier ; né le 10 février 1802, n'avait que 6 ans quand mourut son père, à peine âgé de 42 ans. N'importe, tout enfant qu'il était, il dut en ressentir vivement la perte ; car il en gardait un profond souvenir dans son âme, qui fut toujours si pleine des sentiments de la famille. Je l'ai entendu bien souvent se plaindre à rappeler qu'il devait les premiers éléments de son instruction à ce père, qui mettait un soin tout particulier à développer sa mémoire.

Peu après l'avoir perdu, il fut confié par sa mère à un chef d'institution, membre de l'Académie du Gard, M. Roman, dont le fils est actuellement adjoint à la mairie de Nîmes, et puis il entra au collège d'Uzès.

Je ne sais ce qu'est aujourd'hui le collège de cette ville, illustrée par le séjour de Racine et les vers de M<sup>me</sup> Verdier-Allut ; mais si on en juge par les hommes distingués qui en sont sortis et par les connaissances littéraires qu'en rapporta notre confrère, les études devaient s'y faire avec fruit.

C'est dans ce collège en effet qu'ont été élevés, en même temps que Casimir Liquier ou dans une période voisine, les frères Gaston et Charles de Labaume, tous

(1) Leurs descendants occupent encore aujourd'hui un rang distingué dans le haut commerce de cette ville.

les deux devenus premiers présidents de Cours impériales, M. le Président de Robernier, MM. les conseillers Emile Larnac et Charles de Trinquelague-Dions. Je ne puis omettre, en passant, que M. Gaston de Labaume appartient à notre société, dont il a enrichi les Mémoires de plus d'un travail important, et que M. E. Larnac eût mérité d'en être, par la notice, écrite avec autant de pureté que d'élégance, qu'il a publiée sur son père, l'auteur de *Thémistocle* et de bien d'autres essais littéraires fort applaudis en leur temps.

Le collège d'Uzès, à l'époque où y étudiait Casimir Liquier, avait pour principal l'abbé Robin, et pour professeurs MM. F. Larnac et l'abbé Mathieu; M. F. Larnac est le même qui devint plus tard secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours. N'ayant pas eu l'honneur de le connaître, j'ignore ce qu'il pensait de son élève Casimir Liquier, qui fit sous lui ses humanités et sa rhétorique; mais j'ai connu, nous avons tous connu, M. l'abbé Robin, devenu plus tard proviseur du Lycée et chanoine de l'Eglise de Nîmes; et plus encore M. l'abbé Mathieu, qui a appartenu au même chapitre, et qui s'est éteint il n'y a que quelques mois. Bien que les paroles de celui-ci me soient plus présentes à l'esprit, je n'ai pas oublié cependant celles de M. l'abbé Robin, qui, quoique décédé depuis longtemps, a assez vécu pour être témoin des premiers succès de l'ancien pensionnaire du collège d'Uzès; et elles s'accordaient sur ce point qu'ils les avaient tous les deux prédits de bonne heure.

Il est certain que les couronnes qu'il remportait dans ses classes étaient bien faites pour autoriser de telles prédictions. Il y obtenait, en effet, tous les premiers prix.



Un fait assez curieux à rappeler, c'est qu'à la fin de sa rhétorique, en 1814, on crut devoir solliciter pour lui une décoration, la croix du Lys. Cette décoration, qui avait été créée à la première restauration, était sans doute distribuée avec assez de prodigalité en ce temps-là; mais, néanmoins, elle n'était guère donnée qu'à des hommes faits ou à des jeunes gens, si l'on veut. Quoi qu'il en soit, elle fut accordée à ce jeune rhétoricien de douze ans, à cet enfant puis-je dire, et, porte le diplôme, à *cause des succès extraordinaires de ses études.*

Revenu dans sa famille, alors que le collège d'Uzès n'avait plus rien à lui apprendre, il redoubla sa rhétorique à Nîmes sous le maître éminent qui fut l'ami de Nicot. M. Alexandre Vincens, ce maître dont l'affectueux souvenir vit au cœur de tous ceux qui ont reçu ses leçons, trouva chez Casimir Liquier un fond de connaissances solides qu'il se plut à développer; et à son tour celui-ci sentit s'affirmer en lui, sous un tel maître, ce goût pour les lettres antiques qui ne l'a plus quitté depuis.

Il fit sa philosophie sous M. l'abbé Bonhomme, qui avait été oratorien avant la Révolution, et qui, devenu depuis curé de la paroisse Saint-Charles, a laissé une mémoire si chère à tous ceux qui ont pu apprécier la sagesse éclairée de son esprit et la chalcureuse bonté de son cœur.

Son diplôme de bachelier ès-lettres obtenu à un âge où les réglemens universitaires défendent aujourd'hui qu'on soit admis à l'examen, Casimir Liquier avait tout le temps de songer à une carrière. Avant d'arriver au moment où la question se posa pour lui, qu'il me soit permis d'arrêter votre attention sur les qualités

qui s'étaient révélées dans le cours de ses études, et que ses maîtres avaient d'autant plus remarquées qu'elles se produisaient à un degré assez extraordinaire pour son âge.

Ces qualités étaient une de ces mémoires comme on en voit rarement, et un de ces jugements dont la solidité et la portée ne se rencontrent pas plus communément. Je les signale par avance, parce que, si elles n'ont pas fait à elles seules la fortune de notre confrère dans le cours de sa brillante carrière, elles y ont contribué certainement pour une bonne part.

Cette mémoire était si extraordinaire qu'il n'avait besoin que d'une lecture pour retenir une leçon, et je lui ai entendu dire qu'il n'avait lu qu'une seule fois dans sa vie le deuxième chant de l'Énéide, dont il me récitait un jour les 200 premiers vers sans la moindre hésitation.

Quand à une pareille mémoire on joint un jugement parfait, on conçoit jusqu'où peuvent aller les progrès de l'intelligence; car le jugement, suivant Montaigne, c'est l'outil qui met en œuvre les matériaux fournis par la mémoire. Nous verrons plus tard les résultats amenés par l'association de ces deux facultés qu'on peut bien appeler éminentes au point où notre ami les possédait.

Je dois ajouter qu'elles se couronnaient chez lui d'un de ces instincts précoces qui décèlent une âme et une intelligence élevée.

Il eût été bien fâcheux qu'une telle organisation d'élite fût restée en dehors du monde des affaires. C'est ce qui manqua d'arriver cependant; car, son diplôme de bachelier obtenu, Casimir Liquier eut la velléité d'en-

fermer sa vie dans les occupations de l'homme des champs.

Il est vrai qu'il était bien jeune pour que l'on pût craindre dès lors que cette velléité devint une résolution définitive — il n'avait que quinze ans — mais comme elle lui est revenue plus tard, il faut bien la noter, ne fût-ce que pour la rattacher à son point de départ.

N'allons pas en chercher l'origine ailleurs que dans le goût si vif qu'il avait pour cette terre de Beauvoisin, pittoresquement jetée au fond de la vallée de Nant, sur les premières rampes de la montagne. Ces eaux courantes qui en arrosaient les prairies, les magnifiques ombrages qui en couronnaient les hauteurs, chênes, pins et hêtres d'une végétation si vigoureuse; et, plus rapprochés de la vallée, ces noyers, ces poiriers, ces pommiers chargés de fruits; jusqu'à ces abeilles que nourrissaient les fleurs de la montagne, et dont les ruches nombreuses étalées sur ses pentes ruisselaient de miel, tout cela l'enchantait et le ravissait; mais je crois qu'on ne risque guère de se tromper, en affirmant que les séductions du paysage avec le prisme magique de ses couleurs, parlaient à sa jeune imagination bien plus qu'elles n'entamaient sérieusement sa raison, qui ne pouvait rencontrer là sa vocation naturelle. N'importe, le goût lui en est toujours resté dans toute l'ardeur de la première heure, et on peut même ajouter qu'il a été l'unique et l'innocente passion de sa vie. Plus tard, quand les honneurs sont venus le trouver, il ne lui a jamais fait la plus légère infidélité! Nous l'avons toujours connu désireux de s'y dérober pour aller goûter les plaisirs de la vie champêtre, dans ces lieux, objet d'une prédilection sans

pareille et, quand il ne le pouvait, que de fois lui ai-je entendu murmurer les vers de son poète favori :

O rus, quando ego te aspiciam ?

Heureusement que le souvenir de son père, qui lui avait, au lit de mort, recommandé le choix d'un état, la voix de sa mère pour laquelle il eut toujours une si tendre et si respectueuse déférence, peut-être aussi les conseils affectueux de M<sup>me</sup> Fornier de Valanrie, qui l'appelait son neveu et l'aimait comme son fils; tout cela, joint à l'influence des années sur les progrès de sa raison, triompha chez lui du désir d'aller ensevelir sa vie dans ses montagnes. Ce ne fut pas toutefois sans lutte, et il y eut bien des retours en arrière, plus ou moins accentués; mais la victoire resta définitivement à ce que commandait l'intérêt d'un avenir qui n'était pas uniquement le sien.

En 1819, il partit pour Paris afin d'y faire ses études de droit. Il y passa quatre ans, suivant les leçons de la faculté avec une assiduité exemplaire, s'exerçant à la controverse juridique et à l'art de la parole dans une conférence où se rencontraient quelques-uns de ses anciens condisciples du collège d'Uzès. Là, comme si l'on eût pressenti sa destinée future, on le chargeait toujours des fonctions du ministère public, auxquelles paraissait appropriée la nature de son esprit, discutant avec largeur le pour et le contre des questions, puis se déterminant pour la solution la plus judicieuse et ralliant à elle toutes les voix de la jeune assemblée.

Après un brillant examen de licence, il avait pris les inscriptions du doctorat et s'apprêtait à en conquérir le grade, quand sa mère, sentant le besoin

d'être aidée dans l'administration des biens de la famille, son frère étant trop jeune pour la seconder utilement, le rappela auprès d'elle. Il revint donc dans le courant de 1823, et prit, dès cette année même, son rang dans le barreau de notre cité. C'était le moment où s'y produisait avec éclat une génération nouvelle dont il existe encore plus d'un survivant, mais hors cadre néanmoins, à une exception près.

Le barreau de Nîmes a toujours été considéré comme un des plus distingués de France. Aux Trinquelague et aux Espérandieu, vaillants athlètes qui, après une longue carrière commencée avant la Révolution, consacraient à juger les affaires la vieille expérience qu'ils avaient acquise à les plaider (1), avaient succédé les Monier des Taillades, les Viger. A leur tour, montaient sur la scène pour prendre leur place ou la partager, les Ferdinand Béchard, Alphonse Boyer, Numa Baragnon, Frédéric Fargeon, Achille Grelle ou, Casimir Michel, Hippolyte Havard, qui, à des degrés divers, donnaient alors des espérances qu'on a vu se réaliser depuis (2).

C'est dans ce barreau ainsi rajeuni que vint se ranger Casimir Liquier, qui arrivait de l'école, la tête

(1) M. Espérandieu, président du Tribunal civil de Nîmes; M. de Trinquelague successivement conseiller d'Etat conseiller à la Cour de cassation, premier président de la Cour de Montpellier.

(2) Sauf M. Fargeon, qui reste encore sur la brèche, tous les autres sont morts ou retirés du barreau. Parmi ces derniers: M. Ferdinand Béchard, devenu plus tard un des avocats les plus distingués de la Cour de cassation, longtemps député du Gard, et auteur d'ouvrages fort remarqués sur le droit administratif; et M. Numa Baragnon, qui a été Préfet de l'Aveyron. M. Ferdinand Béchard est mort peu après la lecture à l'Académie de cette notice.

richement meublée des enseignements de la doctrine et déjà même de ceux de la jurisprudence. Il lui manquait encore la connaissance des affaires à laquelle il fut bientôt initié, grâce à la fréquentation d'une des études les plus accréditées du temps, celle de Blanc-Pascal ; et bientôt, dans quelques plaidoiries que le succès couronna, il montra que cet esprit ne lui était pas plus étranger que la science du droit.

Je crois répondre à une opinion généralement admise et que j'ai entendu exprimer par les sommités du barreau d'alors, en disant que, s'il fût resté dans la profession d'avocat, il s'y serait placé dans les premiers rangs ; mais la tendance de son esprit, plus peut-être encore que la prédilection de ses goûts, le portait de préférence vers la magistrature.

En 1829, il y débuta par une place modeste de juge auditeur au tribunal de Marvéjols. La position était évidemment au-dessous du mérite, mais le mérite n'avait pas besoin de la position pour se faire jour.

Le 28 août 1830, il fut nommé Procureur du roi à Uzès, et, moins de deux mois après, le 16 octobre 1830, il fut appelé aux mêmes fonctions près le tribunal civil de Carpentras, qui, comme chef-lieu de Cour d'assises, était d'ordre hiérarchique plus élevé. Enfin le 7 septembre 1832, la direction du parquet de Nîmes lui fut confiée et il l'a gardée treize ans.

Qu'on ne croie pas que ces divers changements, opérés en si peu de temps et qui marquaient tous pour lui une étape d'avancement, aient été dus aux poursuites d'une de ces ambitions qui se tourmentent elles-mêmes, en tourmentant les autres. Voici un fait à peu près inconnu et qui montre combien peu il était sensible à l'aiguillon de cette passion si commune. Alors qu'il était

Procureur du roi à Uzès, et que les chefs de la magistrature du ressort sollicitaient pour lui, à son insu même, le poste de Carpentras, la place de juge de paix à Nant étant devenue vacante, il se mit sur les rangs pour l'obtenir et il ne fallut rien moins que les instances redoublées de sa famille et de ses amis, l'intervention directe de l'honorable M. de Daunant, qui était alors député du Gard, pour qu'il renonçât à sa modeste prétention. Je n'ai pas besoin sans doute de faire remarquer que, dans cette modeste prétention qui *aspirait à descendre*, il entraînait bien quelque peu d'esprit de retour vers Beauvoisin, le goût permanent de son âme fidèle ; et c'est à ce goût que je faisais allusion tout à l'heure, quand je disais que ce ne fut pas sans lutte qu'il en triompha. Ce fut là toutefois le dernier combat qu'il soutint contre lui-même, et à partir de ce moment, les charmes de la vie rurale ne le disputèrent plus à son avenir.

Quoiqu'il ne soit guère demeuré que deux ans à Carpentras, il y a laissé une réputation que j'ai retrouvée toute vivante encore, plus de 25 ans après, quand j'y suis allé présider les assises. Néanmoins c'est à Nîmes surtout qu'il a jeté les fondements de cette solide renommée qui a grandi successivement du parquet de première instance au siège de deuxième avocat-général, auquel il fut élevé le 21 octobre 1844, et à celui de premier avocat-général, auquel il fut promu le 24 mai 1850.

Si bien d'autres que moi peuvent rendre justice au talent d'audience d'une ampleur si inaccoutumée qu'il montra comme procureur du roi, puisque tout le monde a pu l'entendre, il n'en est pas de même de son administration, que j'ai connue mieux que personne,

car je l'ai vue d'un peu plus près que tout le monde. Dans ce tribunal, où se sont écoulées nos meilleurs années, j'ai vécu d'une vie commune avec lui tout le temps qu'il y est resté, d'abord comme son substitut, plus tard comme juge d'instruction et vice-président.

Bien qu'à l'exemple d'un écrivain fameux du commencement de ce siècle (1), il eût pu peut-être se dire qu'il était né plutôt pour la pensée que pour l'action, il me sera bien permis d'affirmer que jamais âme plus droite et plus élevée n'exerça les fonctions militantes de la magistrature. Nulle passion, si ce n'est celle de la justice et de la vérité, n'entra par aucun côté dans cette âme profondément honnête; et certes les conjonctures étaient graves alors, dans un pays où les révolutions ne passent pas sans laisser de traces prolongées d'agitation. En ces temps déjà bien loin de nous, et dont Dieu préserve à jamais les générations nouvelles de voir le retour, les préventions de toute sorte envahissaient et enflammaient les esprits. Pendant qu'ici on accusait de partialité les magistrats du parquet, ailleurs on faisait remonter jusqu'à eux un soupçon de trahison. Casimir Liquier, sans se laisser émouvoir par ces cris de bas en haut, toujours d'humeur sereine, au milieu des injustes accusations de l'esprit de parti, plaça sa conscience à une hauteur où ses clameurs ne pouvaient atteindre.

Celsá sedet Æolus arce.

Une administration si calme, si impartiale et si sage, qui ne recherchait pas le bruit mais le bien, ne

(1) Joseph de Maistre.



pouvait certainement qu'apporter son contingent d'efforts utiles aux hommes politiques du pays, qui s'efforçaient d'apaiser les haines et d'éteindre le feu des discordes civiles. Malgré le voile discret dont elle se couvrait, elle ne leur échappait pas; et, de loin comme de près, les témoignages d'une clairvoyante sympathie abondaient. « Ces actions plus jalouses du résultat que de l'éclat, a dit Montaigne, ont bien plus de prix, qui échappent nonchalamment et sans bruit et que quelque honnête homme choisit et retire de l'ombre pour les pousser en lumière ».

Ce serait une bien grande erreur, du reste, d'imaginer que ces allures d'indolente et indécise inertie, qui parfois s'apercevaient chez Casimir Liquier, dissimulassent quelque faiblesse dans le caractère. Lui qui paraissait si incertain et si peu résistant dans les choses insignifiantes de la vie du magistrat, il était des plus résolus et des plus inébranlables, quand les circonstances l'exigeaient. Et quelle noble fermeté, lorsqu'il s'agissait de soutenir un de ses collaborateurs, attaqué pour avoir fait son devoir, ou ce qu'il avait cru tel dans l'intimité de sa conscience ?

Au risque de se compromettre lui-même, il courait sans hésitation à sa défense, se jetant sur le champ de bataille pour le couvrir généreusement de son corps, et essayer lui-même le premier coup de feu qu'il savait bien ne lui être pas destiné. Je l'ai bien éprouvé pour mon compte dans plus d'une phase de notre vie commune, et en rappelant des faits si honorables pour sa mémoire, je trouve une occasion toute naturelle d'affirmer que mon estime profonde et mon amitié dévouée ont trouvé là les premières et solides assises sur lesquelles elles ont reposé jusqu'à la dernière heure de sa vie.

En relisant, il n'y a que quelques jours, les discours qu'il prononça plus tard comme avocat-général aux audiences de rentrée, j'ai été singulièrement ému, en y retrouvant toutes les qualités que je lui avais vu mettre en pratique dans sa conduite comme chef de parquet ; et je me disais que c'était l'histoire de ses propres sentiments qu'il avait écrite, à la différence de bien des moralistes, qui ne puisent pas toujours en eux-mêmes les vertueuses maximes dont ils se font les propagateurs éloquents.

Pour l'audience, les survivants contemporains qui l'ont entendu dans la vigueur de son talent, et ils sont nombreux encore, peuvent se souvenir que les affaires les plus chargées de faits, les dossiers les plus encombrés de pièces, n'exigeaient de sa part aucune préparation. Tout se classait dans sa mémoire au fur et à mesure de la plaidoirie ou de la lecture de l'avocat, sans que l'ordre fût jamais interverti, sans qu'aucune inexactitude se glissât dans les citations. S'il lui arrivait, très-rarement toutefois, de demander un renvoi pour conclure, ce n'est pas que quelque chose lui eût échappé ; mais il éprouvait un doute sûr le point de savoir de quel côté était le bon droit, et la méditation du cabinet lui révélait la vérité, qu'il apportait le lendemain à l'audience dans sa lumière saisissante. S'il rappelait, pour la mémoire, Daguesseau et Portalis le père, dont l'histoire a consacré le souvenir par les faits extraordinaires qu'elle en raconte, pour la justesse des idées et cette netteté d'expression que Vauvenargues appelle *le vernis des maîtres*, il faisait songer à cet avocat-général du Parlement de Paris, Omer Talon, qu'on avait de son temps surnommé le *beau bon sens*. Peut-être pouvait-on trouver que quelquefois

chez lui la parole était surabondante, mais c'est qu'il croyait que la vérité avait besoin d'être souvent répétée pour pénétrer dans les convictions et vaincre l'inattention, ce défaut inhérent à la faiblesse de l'esprit humain.

Dès 1837, il avait été décoré de la légion d'honneur; et si l'on put dire, au point de vue du présent, que jamais croix n'avait été plus méritée, à celui de l'avenir, on put ajouter qu'il n'y en avait pas de plus justifiée; car son talent d'audience n'était pas encore arrivé à l'apogée de son développement, et il grandissait tous les jours.

Je laisserais dans l'ombre une portion bien digne de lumière dans la vie judiciaire de Casimir Liquier, si je ne parlais de sa modestie au milieu de ses succès, de sa simple et franche bonhomie, de l'aménité de ses relations de supérieur à subordonné, et de ses procédés aussi affectueux que sincères à l'égard de tous ses collègues.

Aussi, quand il quitta le Tribunal, n'y laissa-t-il que des regrets; mais ces regrets furent tempérés à l'idée des nouveaux triomphes qui l'attendaient sur un plus vaste théâtre.

C'est, en effet, à la Cour que son mérite d'audience devait se manifester dans toute son amplitude, et acquérir son plein et entier développement; sa manière haute et ferme d'envisager les questions, sa science si nourrie de doctrine et de jurisprudence, sa parole si grave et si mesurée, allaient s'y déployer à l'aise et exercer une influence considérable sur les décisions (1).

(1) M. le premier avocat-général Bataille a, dans le discours de rentrée de 1869, fort heureusement formulé cette période de sa vie judiciaire.

On a observé que nul ne possédait mieux que lui la langue du droit. Cette langue ne ressemble en rien à ce que disait Rivarol de cet *heureux pouvoir des mots qui sillonne profondément l'attention des hommes en éveillant leur imagination* ; mais c'est une langue précise, claire et remplie d'idiotismes qui répondent à des choses pour lesquelles le langage ordinaire n'a pas d'expressions. Sans son secours, les plaidoiries marcheraient avec embarras et obscurité, parce qu'on serait obligé d'employer des périphrases qui laisseraient planer l'ombre sur l'esprit, là où il ne faut qu'un mot pour faire éclater la lumière. Ce n'était donc pas un médiocre avantage de parler la langue du droit comme faisait Casimir Liquier, et c'était sans préjudice, du reste, de cette autre langue plus générale et plus élevée qu'il savait fort bien manier toutes les fois que les circonstances l'exigeaient ou le permettaient.

On ne saurait croire, si l'on n'en avait été témoin soi-même, combien, avec tant de dons naturels perfectionnés par le travail, le choix d'une opinion était affaire laborieuse pour lui, et non pas seulement par suite des délicats scrupules de sa conscience, mais encore parce que son esprit, embrassant toutes les questions dans l'étendue de leurs conséquences, en pénétrait tout à la fois les côtés forts et les côtés faibles. Que de fois lui ai-je entendu dire que pour lui la difficulté d'audience consistait moins à développer une opinion qu'à s'y déterminer ; mais une fois qu'elle avait pris racine dans son esprit, il pouvait en parler comme Richelieu d'une résolution de sa politique. « J'hésite longtemps, je délibère longtemps ; mais quand une fois je suis décidé, je vais droit au but, en marchant par-dessus tous les obstacles ».

L'écho de sa renommée, qui avait franchi ses montagnes, retentissait dans cette ville de Nant, qui le regardait un peu comme l'enfant du pays et en était fière. De là, il se propageait dans tout l'arrondissement de Milhau. En 1842, le député de cet arrondissement, M. le baron de Nogaret, étant décédé, le nom de Casimir Liquier fut mis en avant pour le remplacer ; et encore qu'il eût à lutter contre un candidat qui résidait dans le pays, il atteignit de bien près la majorité, puisqu'il ne manqua l'élection que de deux ou trois voix. On le consola de cet échec, qui était un demi-succès à vrai dire, en le nommant membre du conseil général de l'Aveyron à la presque unanimité des suffrages.

Quoiqu'il se fût présenté aux électeurs, tel que nous l'avons toujours connu, en libéral conservateur, la Révolution de 1848 ne lui garda rancune ni de cette tentative d'introduction dans la vie politique, ni même des regrets qu'il ne dissimula point de voir tomber un régime qui avait toutes ses sympathies. Elle qui fit tant de victimes dans les parquets, elle ne toucha pas à lui. Le sentiment de dignité qu'il portait si haut est un sûr garant qu'il ne dut pas son maintien à ces honteuses palinodies dont tous les changements de gouvernement offrent le repoussant spectacle, mais au respect qu'inspirait la supériorité de son mérite.

Plus tard, quand la crise révolutionnaire cessa de sévir, un garde des sceaux plus jaloux de signaler son passage aux affaires par une mesure utile à la justice que de poursuivre une œuvre de réaction politique, fit dresser une liste de magistrats qui, en province comme à Paris, pouvaient être une acquisi-

tion précieuse pour la Cour de cassation ; et le nom de Casimir Liquier figura un des premiers sur cette liste.

Il le sut par un avis que lui donna un haut fonctionnaire d'alors, et non-seulement il n'utilisa pas l'avis, mais il n'en parla à personne. C'est par hasard que j'appris moi-même le fait, que j'ai révélé à l'Académie dans une communication qu'elle n'a pas peut-être tout à fait oubliée (1).

Pour que Casimir Liquier prêtât l'oreille à une aussi flatteuse ouverture, il lui eût fallu faire trop de sacrifices dont il se sentait incapable. Quitter son pays natal, son frère, ses amis, les lieux qu'il aimait ; s'éloigner de Beauvoisin, sa campagne de l'Aveyron, de Baudan, sa campagne de Nîmes, qui était un legs tout récent de Mme de Valaurie ; s'arracher à toutes ses affections, à tous ses souvenirs, c'était chose impossible pour son âme qui vivait par là, bien plus que par les satisfactions de l'amour-propre et de l'ambition.

L'unique ambition qu'il ait avouée, et qui n'avait rien d'excessif assurément, ce fut d'échanger ses fonctions de premier avocat-général contre celles de Président de chambre qui en étaient sous un rapport au moins l'équivalent. Il fut nommé à ces fonctions, le 3 novembre 1860 ; et il le fut sans difficulté, car nulle candidature ne pouvait entrer en sérieuse concurrence avec la sienne. On sait au palais comment il les a remplies. Si jamais cette belle maxime de Flin : *Patientia judicis magna pars justitiæ*, fut une vérité en action,

(1) Il s'agit de ces deux pièces de vers où nous échangeâmes, en 1866, des souvenirs de jeunesse et de bonne amitié. A l'heure actuelle, ils ne me rappellent que ces paroles du prince de Ligne : « Les souvenirs, on les appelle doux et tendres, et de quelque façon qu'ils soient je les déclare durs et amers ».

c'est bien avec lui, qui se montra sur le siège un modèle de patience inaltérable. Et qui n'a admiré, au cours des arrêts qu'il improvisait, cette puissance d'analyse qu'il apportait dans les faits les plus compliqués et les questions les plus complexes, n'oubliant jamais aucun moyen, répondant à tout sans rien omettre, sans rien négliger, poussant même peut-être jusqu'à l'excès cette faculté de tout embrasser et de tout résoudre.

Il n'avait recherché la présidence qu'en vue des loisirs qu'elle pouvait lui donner; car, une fois terminé le service des audiences, qui lui coûtait si peu avec son savoir accru de toutes les ressources de sa longue pratique, il reprenait la libre possession de lui-même; et c'est dans cette nouvelle situation qu'il tourna les yeux vers l'Académie. Les lettres antiques, auxquelles il était toujours resté fidèle par le culte de la pensée, et dont les réminiscences revivaient sans cesse dans ses conversations, lui semblaient un trait d'union entre elle et lui.

Plus d'une fois, pendant que M. Nicot était secrétaire-perpétuel et exerçait au sein de la compagnie ce pouvoir personnel, dont il abusait si peu, son nom avait été prononcé. Ses discours de rentrée ne passaient pas inaperçus, et s'ils étaient remarqués, ce n'était pas seulement pour la hauteur des pensées, mais encore pour la noblesse sans emphase, la gravité sans raideur, l'élégance sans recherche des formes du langage. On y reconnaissait une plume formée à l'école de nos grands écrivains, et les citations littéraires dont ils étaient ornés achevaient de montrer combien il entretenait avec eux un commerce assidu. Notre secrétaire-perpétuel, cet excellent juge en matière de goût, était heureux de trouver l'occasion d'exprimer tout haut le cas qu'il en faisait, et il disait fréquemment

que la place d'un avocat-général qui pensait et écrivait ainsi était à l'Académie. Il n'était pas le seul, du reste, à les juger avec une faveur si marquée, et plus d'un suffrage sympathique arrivait à leur auteur, même du dehors (1).

C'est ainsi que l'un d'eux lui valut un jour une lettre, qu'il estimait avec raison un grand honneur pour lui. M. Guizot, trop occupé de ses travaux historiques et philosophiques pour arrêter beaucoup son attention aux ouvrages d'autrui, eut une fois cependant le temps de lire une de ces œuvres magistrales. Il en fut frappé à tel point, qu'il prit aussitôt la plume pour féliciter Casimir Liquier dans des termes qui méritent d'être reproduits, tellement ils honorent leur auteur.

« Je vous ai lu et relu, Monsieur, et je vous remercie. Pensées, sentiments, style, tout est à l'unisson dans votre beau discours ».

Un autre suffrage, qui a bien son prix à raison des circonstances où il se produisit, fut celui de M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'Orléans. En 1858, ce jeune magistrat, qui était alors substitut du Procureur-général, avait à faire le discours de rentrée. Mû sans doute par un sentiment de curiosité intéressée, il s'avisa, avant de commencer son travail, de parcourir tous les discours qui avaient été prononcés, l'année précédente, dans les diverses

(1) Voici la liste exacte de tous ces discours avec les dates où ils furent prononcés : 1846. *Des devoirs judiciaires, particulièrement sous les gouvernements représentatifs.* — 1850. *De l'impassibilité du magistrat* — 1853. *De l'amour-propre au point de vue du magistrat.* — 1857. *De l'incertitude des jugements humains.* — 1860. *De la magistrature actuelle et de son avenir.*



Cours de l'Empire, et son attention fut particulièrement attirée par celui du premier avocat-général de Nîmes, qui roulait *sur l'incertitude des jugements humains*. Très-vivement impressionné par l'élévation d'un langage où se traduisait l'analyse si pénétrante des causes qui amènent cette incertitude, il communiqua l'impression que lui avait fait éprouver cette lecture à son père, qui était premier-président de la Cour près laquelle il exerçait ses fonctions. Celui-ci lut à son tour le discours de notre avocat-général et ne ressentit pas une impression moins profonde que celle de son fils. Un jour Casimir Liquier, qui ne connaissait ni l'un ni l'autre, fut fort étonné de recevoir une lettre de M. Ludovic de Vauzelles, qui, tant en son nom qu'au nom de son vénérable père, lui exprimait un sentiment voisin de l'admiration pour ce beau discours, vrai modèle du genre.

C'est aux relations qui naquirent de ce témoignage tout spontané, dont le caractère insolite ne s'explique que par la supériorité de l'œuvre qui en fut l'objet, que nous avons dû la communication des intéressants travaux de M. Ludovic de Vauzelles, et les liens précieux pour nous qui l'attachent à notre Compagnie.

N'importe, de tels succès Casimir Liquier ne les comptait pour rien, si, entrant dans vos rangs, il n'y apportait pas son contingent d'efforts laborieux au service de la Compagnie. De là sa résistance à des ouvertures, qui se changea en un vif empressement de venir au-devant d'elles, quand il fut nommé président de chambre.

Quelques personnes se sont étonnées que notre cher confrère, qui avait fait ses preuves comme penseur et comme écrivain dans ses discours d'audience, ne se

soit pas produit à l'Académie par des œuvres plus en rapport avec ces précédents et qu'il ne nous ait guère communiqué que des vers, spécialement des traductions d'Horace (1). Il est certain qu'à l'exception de trois rapports, l'un sur un essai historique de M. de Vauzelles, l'autre sur un écrit de M. de Fraissinet intitulé *Pensées grises* ; le dernier, sur un ouvrage de droit de M. Fernand Verdier, notre confrère, nous n'avons eu de lui que des vers. En cela il a imité plus d'un haut personnage, aussi bien de la magistrature ancienne que de la magistrature nouvelle, qui s'est délassé dans le culte des muses du lourd souci des affaires.

Ses traductions des Odes d'Horace ont, il me semble, un mérite d'originalité réel et qui peut-être n'a pas été assez reconnu. On pouvait bien ne pas attacher autant de prix que lui-même à cette œuvre de précision qu'il poussait si loin, d'enfermer son travail dans les limites du texte, à tel point que traduction et texte avaient un nombre égal de vers. C'était bien déjà cependant une difficulté vaincue ; mais il en était une autre qui avait une portée plus sérieuse, et à la solution de laquelle il apportait d'heureux efforts.

Horace est plein d'allusions aux usages, aux habitudes, aux mœurs des Romains, aux faits soit de l'histoire religieuse soit de l'histoire profane. Ces choses là, évanouies depuis longtemps, restent dans ses vers à l'état de mystère assez incompréhensible, sans les commentaires de l'érudition qui en soulèvent le voile ; et la plupart des traducteurs du poète n'y ont guère songé, ce qui fait que leur œuvre fourmille

(1) *La mère et l'enfant, la Délivrance de Prométhée, l'Épître à son ami L. Maurin.*

d'obscurités. C'est ce travail par eux négligé auquel se livrait notre confrère de manière à rendre clairement intelligibles bien des choses qui ne pouvaient l'être à première vue. Longtemps avant qu'il nous communiquât ces notices, qui jetaient tant de lumière sur ses lectures, il faisait pour lui-même ce travail préparatoire, qui lui servait à rendre en traits lumineux un texte dont les autres traducteurs se contentaient de reproduire la lettre sans l'esprit qui l'eût vivifié.

Il était, du reste, si peu accoutumé à se faire valoir, que ce mérite, le côté le plus saillant sans contredit de ses essais, demeurait presque ignoré de ses lecteurs, tant qu'il ne prenait pas la peine de le leur révéler.

Je sais bien qu'il ne manque pas de gens pour dire aujourd'hui : *A quoi bon Horace ?* Mais comme on peut par la même raison dire : *A quoi bon les anciens*, il me semble qu'on peut se dispenser d'une apologie qui, outre qu'elle n'aurait pas l'avantage de la nouveauté, risquerait fort de ne convertir personne. C'est tout au moins affaire de goût personnel, et on peut bien placer le sien sous le patronage du grave auteur de *l'Esprit des lois* qui disait : « L'antiquité m'enchanté, et je suis toujours prêt à m'écrier avec Pline le jeune : « *Vous allez à Athènes, respectez les dieux* ».

La magistrature, on le sait, a toujours eu sa large part au sein de notre Académie. Sans remonter plus haut que le commencement de ce siècle, j'y rencontre les noms des Servan (1), Cavalier (2), Fornier de

(1) Le célèbre avocat-général au parlement de Grenoble, qui a passé les dernières années de sa vie dans notre pays.

(2) Procureur-général à la Cour impériale de Nîmes.

Clausonne (1), d'Olivier (2), Maynaud de Pance-  
mont (3), de Trinquelagues (4), de Forton (5), de la  
Boissière (6), de Ricard (7), Bazille (8), Guillet (9),  
Gamon (10), Thourel père (11), Enjalric. Parmi eux,  
les de Trinquelagues, Gamon, de la Boissière, de  
Ricard ont laissé, dans nos annales, des souvenirs  
littéraires, et les trois derniers même des souvenirs  
poétiques (12). Que serait-ce, si je fouillais dans les  
archives de l'ancienne Académie? Au milieu de  
beaucoup d'œuvres historiques et archéologiques,  
j'y trouverais assurément plus d'une pièce de vers  
échappée à la plume d'un grave conseiller au présidial.

C'est cette vieille tradition, que continuait notre  
confrère, qui, comme l'honorable doyen de la compa-  
gnie, M. le premier-président honoraire Teulon,  
s'adonnait de préférence à traduire la poésie antique.

Il trouvait à tromper les heures vides de la vie par

(1) Président de chambre à la même Cour.

(2) Conseiller

(3) Premier-président.

(4) Conseiller d'Etat, secrétaire-général du ministère de la jus-  
tice, conseiller à la Cour de Cassation, premier-président.

(5) Président de la Cour de Montpellier.

(6) Conseiller à la Cour de Nîmes, ancien avocat-général au  
Parlement de Grenoble.

(7) Conseiller à la Cour de Cassation, après avoir été avocat-  
général à Nîmes et à Montpellier.

(8) Procureur-général à Nîmes.

(9) Président de chambre à la Cour impériale de Nîmes.

(10) id. id.

(11) Procureur-général à Bastia, après avoir été avocat-général  
à Nîmes.

(12) M. La Boissière a lu à l'Académie un *Voyage à la grande  
Chartreuse*, prose et vers. — M. le président Gamon, une épître  
sur la mort. — M. de Ricard, quelques scènes d'une tragédie  
d'Annibal.

ce délicieux commerce avec les anciens ; et tel était l'heureux privilège de sa mémoire que, sans avoir besoin du livre sous les yeux, le jour quand il parcourait ses champs, la nuit quand il était en proie à l'insomnie, il puisait dans une des cases de son cerveau le texte qu'il voulait traduire, et il déposait dans une autre sa traduction.

Ainsi s'écoulait l'existence de notre confrère, entre l'accomplissement de ses devoirs judiciaires et cette douce occupation, diversifiée par l'agrément de vos séances auxquelles il se plaisait tant. A ces nobles distractions se joignaient les jouissances de la vie de famille et de la société intime de quelques amis.

Puis, quand sonnait l'heure des vacances, il avait hâte de regagner Beauvoisin, pour lequel l'âge n'avait pas affaibli son culte. A ceux qui auraient pu s'étonner qu'en vieillissant la solitude ne lui pesât pas un peu dans cette demeure, il eût répondu sans doute comme Etienne Pasquier à Achille du Harlay. « N'ai-je pas mes livres, mes plumes, mes pensées ». Je remarque en passant que de Beauvoisin datent la plupart des traductions qu'il nous a lues.

C'est pendant un automne passée dans cette résidence qu'il lui prit fantaisie d'étudier ces astres qui roulent au dessus de nos têtes, ces étoiles qu'un père de l'église, S. Grégoire de Nysse appelait *les fleurs du firmament* ; et sans autre secours qu'un planisphère et une lunette d'une portée grossissante fort restreinte, il nous revint des vacances, lisant dans le ciel aussi couramment que dans un livre de jurisprudence, grâce à cette conception persévérante et sûre qu'il apportait en toute chose où il mettait son attention.

L'hiver passé, le dernier qu'il ait vu, il me disait que, pour la première fois de sa vie, il avait éprouvé un sentiment de tristesse, en contemplant d'une des fenêtres de Beauvoisin ses prairies, ses bois, son verger, son jardin, tous ces lieux dont il pouvait dire, comme Daguesseau de sa terre de Fresnes, que c'était là où il avait passé ses meilleurs jours. C'est, ajoutait-il, que l'idée d'une séparation prochaine avait traversé son esprit. Il y avait là comme un pressentiment que je m'efforçais de combattre, en lui répondant sur le ton de la plaisanterie que c'était une réminiscence du *linquenda tellus* de son poète aimé. Il ne répliqua pas et se contenta de jeter sur moi un regard d'une fixité triste. Ce regard me frappa, car bien que sa santé n'eût jamais été profondément ébranlée depuis la cruelle opération qu'il avait subie en 1834, on ne peut dire cependant qu'elle fût absolument bonne; et si les indifférents eux-mêmes apercevaient des traces d'affaissement, à plus forte raison ses amis les voyaient et s'en préoccupaient.

Aussi, dès que j'appris peu de mois après qu'une indisposition le retenait chez lui, le sinistre pressentiment me revint à l'esprit, et je ne cessai d'assiéger sa porte pour avoir de ses nouvelles. Ce ne devait pas être long; et la mort devait suivre de bien près l'invasion de la maladie. Elle est arrivée sans que j'aie eu la consolation de lui serrer une dernière fois la main.

Je vous demande pardon de laisser intervenir mes regrets personnels dans l'œuvre commune que j'ai accomplis. C'est, je crois, La Bruyère qui a dit : « L'amitié se forme peu à peu, avec le temps, par la pratique et par un long commerce ». Or, c'est un ami de quarante ans que j'ai perdu, et on ne perd pas

un ami de quarante ans, en restant le maître de retenir l'expression de sa douleur, quand la constance des sentiments n'a jamais été troublée par aucun nuage, et que dans toutes les circonstances de la vie, joyeuses ou tristes, les tristes surtout, elle a été mise à l'épreuve. Je me souviendrai toujours des marques si touchantes de sympathie que j'ai reçues de lui, quand les événements de 1848 brisèrent ma carrière, lorsque plus tard il vint me donner une dernière étreinte au moment où j'allais m'embarquer pour la Martinique, récemment encore quand il accourut auprès de moi pour soutenir et consoler une douleur qu'il connaissait bien, puisque sa piété filiale l'avait si vivement ressentie.

En reportant mon souvenir vers cet autre ami qui l'a précédé dans la tombe, et en associant leurs deux mémoires dans un deuil commun, qu'il me soit permis de répéter le cri déchirant du poète :

Omnia ademit

Una dies infesta mihi tot præmia vitæ.

« Il suffit d'un seul jour pour nous enlever tout ce qui fait le charme de l'existence ».

C'est, nous ne le savons que trop par l'expérience de tous les jours, le triste privilège d'une vie qui se prolonge de voir tomber à côté de soi tous ceux qu'on a aimés dans ce monde, ses proches, ses amis. Si l'on n'avait d'autre remède en de telles misères, que de se dire : *le même sort nous attend*, il faudrait maudire l'existence comme le plus funeste des présents. L'ingénieuse antiquité avait placé l'espérance au fond de la boîte de Pandore, quand les maux en furent sortis. Ah

combien l'homme serait infortuné, si cette espérance lui faisait défaut à ce terme de la vie, où elle lui est plus que jamais nécessaire !

Ce n'est pas, en effet, à l'âge où la mort guette sa proie qu'on prendrait aisément son parti de voir se dresser aux portes du tombeau cette inscription, que le Dante réservait pour celles de l'enfer :

Voi ch'intrate lasciate ogni speranza.

« L'espérance ! disait un écrivain célèbre du siècle dernier, redevenu croyant dans les dernières années de sa vie, mais si quelque chose m'en démontre la nécessité, c'est le besoin de délivrer mon esprit de ses longs tourments et mon cœur de sa vaste solitude ».

---



ÉTUDE DES DIMENSIONS  
D'UN  
PETIT AUTEL VOTIF

DU MUSÉE DE NIMES,

par M. A. AURÈS,

membre-résidant (1).

---

MESSIEURS,

Je m'applique depuis longtemps, je vous l'ai déjà dit l'année dernière, à mesurer avec soin et à comparer entre elles les dimensions de tous les monuments dont j'entreprends l'étude ; et mon attention, d'abord concentrée sur quelques-unes des grandes constructions de l'antiquité, parmi lesquelles je puis citer : Les Ports et les Murs de Carthage (2), la Colonne Trajane (3), la Maison-Carrée

(1) Mémoire lu, en 1869, aux réunions publiques de la Sorbonne, *Section d'Archéologie*.

(2) Détermination de l'Unité métrique linéaire en usage à Carthage, avant l'époque de la conquête romaine.

(*Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*. — Tom. v, 29<sup>e</sup> livraison, pag. 97).

(3) Etude des dimensions de la Colonne Trajane, au seul point de vue de la Métrologie.

(*Mémoires de l'Académie du Gard*. — Année 1862, pag. 122).

V<sup>e</sup> SÉRIE, T. IX, 1868-69.

de Nîmes (1), la Porte d'un temple tétrastyle à Agrigente (2), les Monuments de Métaponte (3), le Tombeau de Josué (4), le Monument choragique de Lysicrate (5), le Parthénon (6) et le Temple de Pæstum (7), s'étendue, en dernier lieu, jusqu'aux monuments épigraphiques conservés dans les Musées (8), et même

(1) Etude des dimensions de la Maison-Carrée de Nîmes, au triple point de vue de l'Archéologie, de l'Architecture et de la Métrologie.

(*Mémoires de l'Académie du Gard.* — Année 1863, pag. 77 et année 1863-64, pag. 121).

(2) Etude des dimensions de la Porte d'un petit temple tétrastyle à Agrigente.

(*Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France.* — XXVIII<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> série, T. VIII, pag. 289).

(3) Etude des ruines de Métaponte, au double point de vue de l'Architecture et de la Métrologie.

(*Gazette des Architectes et du Bâtiment.* — Année 1865, pag. 37).

(4) Etude des dimensions du Tombeau de Josué.

(*Revue Archéologique.* — Nouvelle série, 7<sup>e</sup> année, octobre 1866, pag. 225).

(5) Etude des dimensions du Monument choragique de Lysicrate.

(*Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France* — XXIX<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> série, Tom. IX, pag. 161).

(6) Etude des dimensions du Parthénon, au triple point de vue de l'Architecture, des anciennes théories sur la valeur des nombres et de la Métrologie.

(*Mémoires de l'Académie du Gard.* — Année 1865-66, pag. 75).

(7) Etude des dimensions du grand Temple de Pæstum, au double point de vue de l'Architecture et de la Métrologie.

(Paris, 1868, chez Baudry, rue des Saints-Pères, 15. Un volume grand in-4<sup>e</sup>, avec Atlas gr. in-fol.).

(8) Etude, au point de vue de la Métrologie gauloise, des dimensions de trois Inscriptions antiques.

(*Mémoires de l'Académie du Gard* — Année 1867-68, pages 57 et 71).

jusqu'à ces petits autels votifs, de dimensions quelquefois si restreintes, que les anciens plaçaient dans leurs Laraires (1). Or, dans toutes ces études, malgré la diversité des temps et des lieux auxquels il faut les rapporter, chaque fois que j'ai pu connaître avec exactitude et prendre pour base de mes opérations les mêmes unités de mesure que les anciens constructeurs, des faits identiques se sont constamment présentés et m'ont toujours conduit aux mêmes conséquences.

Le premier résultat ainsi obtenu a été d'abord la constatation certaine d'une prédilection particulière pour les nombres impairs; de sorte qu'en définitive, il ne suffit pas de répéter avec Virgile : *Numero deus impari gaudet* (2), mais qu'il faut encore aller jusqu'à reconnaître, d'une manière plus générale, que Végèce n'a fait qu'énoncer un principe unanimement admis, de son temps, lorsqu'il a dit : *Imparem numerum observari moris est* (3).

A côté des nombres impairs, et même au dessus d'eux, ce sont les nombres carrés qui doivent appeler ensuite l'attention. *Nam Quadrati Numeri potentissimi ducuntur*, ainsi que Censorinus nous l'enseigne dans son traité (4). Ces nombres se montrent, en effet, comme de véritables *puissances*, dans tous les monuments antiques, où la place la plus

(1) Notes sur les dimensions d'une Inscription antique du Musée de Nîmes.

(Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. — *Partie Archéologique*, pag. 161).

(2) VIII<sup>e</sup> Eglogue.

(3) *De Re Militari*. [Lib. III. Cap VIII].

(4) *De Die Natali*. (Edition de La Haye, 1612. Chap. XIV, pag. 63).

importante a été constamment assignée aux parties dont ils expriment les dimensions. Et si maintenant on veut bien ne pas perdre de vue que chaque nombre carré correspond, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer plusieurs fois, à une série continue de nombres impairs, puisque, en effet,  $1 + 3 = 4$ , deuxième puissance de 2,  
 $1 + 3 + 5 = 9$ , deuxième puissance de 3,  
 $1 + 3 + 5 + 7 = 16$ , deuxième puissance de 4,  
et ainsi de suite indéfiniment, il demeurera, par cela seul, à peu près certain que c'est par cette raison surtout que l'on accordait autrefois aux nombres carrés une importance, et j'allais presque dire une puissance si considérable.

On trouve cependant d'autres nombres encore plus souvent reproduits et plus considérés, si je puis m'exprimer de la sorte, que les nombres carrés eux-mêmes. Ce sont ceux qui correspondent à une série continue de carrés. Ainsi, par exemple,  $13 = 4 + 9$ , c'est-à-dire égal au carré de 2, plus le carré de 3,  $29 = 4 + 9 + 16$ , c'est-à-dire égal au carré de 2, plus le carré de 3, plus le carré de 4 et ainsi de suite, en continuant de la même manière.

Le nombre 13, en particulier, est reproduit, avec une telle fréquence, sur les monuments dédiés aux Dieux Mânes, qu'il semble permis de se demander s'il ne faut pas considérer le fréquent emploi de ce nombre comme résultant, dans ce cas, d'une véritable prescription hiératique.

Enfin, Messieurs, il est encore d'autres nombres sur lesquels je dois appeler aussi votre attention, avant de commencer mon étude, ce sont, d'une part, les nombres 3, 4 et 5, et de l'autre, leurs carrés 9, 16 et 25. Les longueurs exprimées par les nombres 3, 4

et 5 sont toujours disposées de manière à former, par leur réunion, un triangle rectangle qui est précisément le triangle symbolique égyptien, auquel Plutarque assigne une importance si considérable dans son traité d'Isis et d'Osiris (1). Et cette disposition particulière de ces trois longueurs se rencontre, à chaque instant, je puis le dire, sur tous les monuments antiques, aussi bien quand on les considère dans leur ensemble, que lorsqu'on s'applique à les étudier jusque dans leurs moindres détails.

Quant aux nombres 9, 16 et 25, ils sont habituellement disposés de manière à reproduire le troisième par la réunion des deux autres :  $9 + 16 = 25$ . C est ainsi, par exemple, que le chapiteau du petit ordre de Pæstum, dont la hauteur est égale à 25 onces italiques antiques, se trouve composé de deux parties principales, l'une supérieure ayant 16 onces de hauteur, et l'autre inférieure ayant, de son côté, 9 onces, ensemble 25 onces; et comme on mesure, en outre, 4 pieds sur la longueur du tailloir de ce chapiteau, il en résulte que les dimensions de ses quatre parties principales sont exprimées par les nombres 4, 9, 16 et 25, qui sont, tous les quatre, des carrés parfaits.

J'ai déjà insisté plusieurs fois, dans mes précédentes communications, sur l'importance que je ne crains pas d'attribuer aux observations que je viens de résumer, et je l'ai fait notamment, une dernière fois, dans un mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter, en 1868, au concours de la Sorbonne, sous le titre d'*Etude des dimensions de quelques monuments de l'Épigraphie*

(1) *Œuvres morales et mêlées de Plutarque*, traduction d'Amyot.

(Paris, 1645, tom. 1. — Traité d'Isis et d'Osiris, pag. 853).

*celtique et gallo-romaine* ; mais le comité des Sociétés savantes n'a pas considéré les résultats auxquels je suis parvenu comme suffisamment démontrés.

Diverses considérations, exposées par M. le marquis de La Grange dans son rapport sur le concours (1), et « le nombre relativement restreint des » monuments soumis à mon analyse » n'ont pas permis à ce comité « de se prononcer, quant à présent, » sur les résultats que je crois acquis et que j'ai obtenus » dans un système qui exige, vous a-t-on dit, des » travaux persévérants ».

C'est ainsi, Messieurs, permettez-moi de le faire remarquer, que je me trouve conduit, en quelque sorte malgré moi, à reparaitre, encore une fois, devant vous, pour y revenir sur une discussion que je voudrais être autorisé à considérer comme définitivement épuisée, et qu'il me faut néanmoins aborder de nouveau, si je veux parvenir enfin à démontrer, mieux que par le passé, la parfaite exactitude de toutes mes assertions; et je vous demande la permission de compter assez sur votre bienveillance habituelle pour oser croire que vous ne refuserez pas de m'accorder encore, dans cette circonstance, quelques minutes de votre attention.

Le monument dont je veux vous entretenir aujourd'hui est un petit autel votif, découvert à Nîmes, en 1760, et conservé, depuis lors, dans le Musée de la Maison-Carrée. Il est dédié par L. Classius aux matres (*matris*).

Ce petit monument a été incontestablement fabriqué par un ouvrier qui se servait des mesures romaines;

(1) *Revue des Sociétés savantes*. — Livraison de Mai et Juin 1868, page 361.

et ce premier fait, que nous constaterons plus amplement tout à l'heure, résulte, avant tout, de l'expression de la longueur du plus grand côté de la base, longueur qui est rigoureusement égale à un demi-pied romain antique (0<sup>m</sup>,148).

Mais ce pied, vous le savez, était divisé, par les Romains eux-mêmes, tantôt en 12 onces, et tantôt en 16 doigts; de sorte qu'il est nécessaire de résoudre, avant d'aller plus loin, la question de savoir quel était, de ces deux systèmes de division, celui qui avait été effectivement employé par le constructeur antique.

Quoique cette question préjudicielle semble, au premier abord, un peu embarrassante, il n'en est rien cependant; car elle se trouve résolue par la seule mesure de la hauteur de l'autel qui correspond, avec une grande exactitude, quand on la prend depuis le dessous de la base jusqu'au dessus de la corniche, à 8 onces romaines antiques, ou, ce qui est la même chose, à 10 doigts  $\frac{2}{3}$ .

Or, comme il est certain que les dimensions principales des monuments antiques ne sont pas ordinairement exprimées par des nombres fractionnaires, il semble, par cela seul; très rationnel d'admettre, jusqu'à plus ample vérification, s'il y a lieu, que notre autel a été taillé par un ouvrier qui se servait d'un pied romain antique divisé en 12 onces.

Ce premier point admis, et après avoir constaté, comme je viens de le faire, qu'on trouve effectivement, sur notre autel, 6 onces de longueur à la base et 8 onces de hauteur totale, je ne dois pas négliger de vous faire remarquer, pour aller au devant d'une objection à laquelle je dois m'attendre, que ces deux nombres, 6 et 8, qui se présentent ici les premiers, ne sont, contraire-

ment à la règle ordinaire, ni des nombres impairs, ni des nombres carrés ; mais je vous expliquerai bientôt cette anomalie apparente. En attendant, il me suffit de constater que ces deux nombres, 6 et 8, sont entre eux dans le rapport de 3 à 4 ; que par conséquent la base et la hauteur de l'autel dont j'étudie, en ce moment, les dimensions, correspondent exactement aux deux côtés de l'angle droit du triangle symbolique, sur lequel j'ai appelé votre attention tout à l'heure, et qu'ainsi la ligne qui réunit, en diagonale, l'angle supérieur de la corniche à l'angle inférieur de la base correspond, de son côté, à l'hypoténuse du même triangle, et se trouve par conséquent proportionnelle à 5, ou, en d'autres termes, rigoureusement égale à 10 onces.

(Voyez la planche qui accompagne ce mémoire).

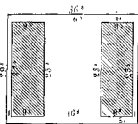
Pour vous faire connaître, après cela, de quelle manière la longueur du dé a été déduite de celle de la base, déjà fixée à 6 onces, il suffit de mesurer la saillie totale des moulures, que l'on trouve égale, dans le cas actuel, à  $\frac{2}{3}$  d'once. Cette fraction  $\frac{2}{3}$  correspond, en effet, à la 9<sup>e</sup> partie de 6, et par conséquent il est clair qu'on a dû régler la longueur du dé en divisant celle de la base en 9 parties égales, en réservant ensuite une de ces parties, à droite et à gauche, pour correspondre à la saillie des moulures, et en laissant enfin les 7 autres parties centrales pour constituer le dé, auquel on a assigné, de cette façon, une longueur effective de  $4\frac{2}{3}$  onces. De sorte qu'on se trouve conduit, en comptant comme je viens de le faire, à exprimer toutes les dimensions horizontales par des quantités fractionnaires, quand on sait cependant que les anciens



# Autel de Classius

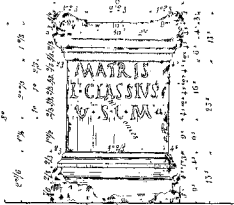
Musée de Nîmes. 1788

Plan



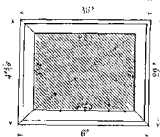
Supérieur

Dimensions  
explicites  
en Onces



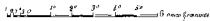
Dimensions  
explicites  
en Scetiles

Coupe



Horizontalité

Echelle de réduction au quart



évitaiènt, autant que possible, ce système particulier de numération.

Les nombres dont je viens de me servir ne doivent donc pas être ceux à l'aide desquels les constructeurs antiques ont réellement opéré; et il est, si je ne trompe, dès à présent certain que l'unité de mesure dont ils ont fait usage dans le cas actuel, était plus petite que l'once romaine elle-même, et correspondait, par conséquent, à l'une des divisions connues de l'once. Ce qui me conduit à chercher maintenant quelle était celle de ces divisions de l'once qui avait été effectivement employée par le constructeur antique.

L'ancienne division en 24 scrupules n'était pas souvent à l'usage des ouvriers tailleurs de pierre qui se contentaient, dans leur pratique ordinaire, ou bien de la division en quatre parties égales que les Romains appelaient des Siciliques, ou bien de la division en six parties égales qu'ils appelaient des Sextules, et la demie-once pouvait être alors exprimée aussi bien par deux siciliques que par trois sextules. D'un autre côté, il résulte de mes recherches que ces divisions de l'once en siciliques ou en sextules s'excluaient habituellement l'une par l'autre, ou, en d'autres termes, que l'une d'elle n'était pas, en général, employée en même temps que l'autre, et qu'ainsi l'once devait se trouver divisée, sur les mesures mises à la disposition des ouvriers, dans les cas les plus ordinaires, en quatre siciliques seulement, et quand une plus grande précision était nécessaire, en six sextules; ce qui amenait naturellement les constructeurs à employer, dans la pratique de leur art, celle de ces deux divisions de l'once qui se trouvait effectivement marquée sur les mesures mises entre les mains de leurs ouvriers; d'où il résulte

finalemeut que, dans le cas actuel, où nous venons de rencontrer des fractions d'onces égales à  $\frac{2}{3}$ , c'était la division en sextules qui avait été adoptée; et qu'en conséquence, si nous voulons parler aujourd'hui le même langage que les constructeurs antiques de notre monument, c'est le sextule lui-même que nous devons prendre, à notre tour, pour unité principale.

Mais, dans ce système, la longueur de la base, égale à 6 onces, correspond à 36 sextules et la saillie des moulures, égale à  $\frac{2}{3}$  d'once, correspond à 4 sextules; ce qui fait que, pour opérer à la manière des ouvriers *gallo-romains*, nous nous trouvons conduits à considérer la base de notre autel comme égale à 36 sextules et comme divisée en 9 parties égales de 4 sextules chacune. Or, alors, vous le remarquerez, ces trois nombres 36, 9 et 4, correspondent, tous les trois, à des carrés parfaits.

Quant à la longueur du dé, elle est égale, dans ce système, à 28 sextules, et je serai bientôt en mesure de vous dire ce qui a motivé la forme paire de ce nombre 28. Mais auparavant, je dois vous faire connaître d'autres dimensions dont les expressions sont aussi remarquables que les précédentes, pourvu qu'on continue à les mesurer en sextules. Ce sont :

- 1<sup>o</sup> La largeur du dé, égale à 21 sextules (3 fois 7);
- 2<sup>o</sup> Celle du socle inférieur, égale à 29 sextules (4+9+16);

Et 3<sup>o</sup> la hauteur totale de la base, égale à 13 sextules (4+9).

Ainsi, d'une part, les trois dimensions principales de cette base se trouvent exprimées, en longueur, largeur et hauteur, par les nombres 36, 29 et 13, choisis parmi ceux que je vous ai signalés tout à l'heure

comme particulièrement remarquables, parce qu'ils correspondent, le premier, 36, à un carré parfait (6 fois 6); le second, 29, à la somme des trois premiers carrés ( $4+9+16$ ); et le troisième, 13, à la somme des deux premiers carrés ( $4+9$ ); tandis que, d'autre part, la longueur et la largeur du dé, auxquelles je viens d'assigner 28 sextules sur 21 (4 fois 7 sur 3 fois 7), aussi bien que la hauteur et la longueur totales de l'autel, auxquelles j'ai assigné précédemment 8 onces sur 6, ou mieux encore 48 sextules sur 36 (4 fois 12 sur 3 fois 12), se trouvent, dans ces deux derniers cas, exactement proportionnelles aux nombres 4 et 3, et suffisent ainsi pour constituer, dans le sens horizontal, aussi bien que dans le sens vertical, des triangles rectangles symboliques, ayant leurs trois côtés proportionnels aux nombres 3, 4 et 5.

En outre, la hauteur totale de la base, égale à 13 sextules, comprend deux moulures supérieures, un talon et un tore, plus un socle rectangulaire inférieur, dont les hauteurs correspondent, les deux premières à 4 et la troisième à 5 sextules, ensemble 13 sextules; de sorte que les neufs nombres sur lesquels nous avons opéré jusqu'ici : 4, 5, 9, 13, 21, 28, 29, 36 et 48, se trouvent tous impairs ou carrés, à l'exception des nombres : 28, égal à 4 fois 7, et 48, égal à 4 fois 12, qu'il fallait bien laisser pairs pour constituer les triangles symboliques, en les combinant avec les nombres : 21, égal à 3 fois 7, et 36, égal à 3 fois 12; ce qui fait que la forme paire de ces nombres 28 et 48 se trouve non-seulement motivée, mais encore indispensable.

On se tromperait, cependant, si l'on voulait considérer la hauteur exprimée par 48 sextules comme correspondant finalement à la hauteur totale du monu-

ment; ce nombre 48, en effet, à cause de sa forme paire, ne convenait pas à une pareille place; aussi faut-il, lorsqu'on veut calculer la véritable expression de la hauteur totale, ajouter à la hauteur de l'autel proprement dit, égale à 8 onces ou 48 sextules, celle de la corne de l'autel, égale à une demi-once, c'est-à-dire à 3 sextules, et cette hauteur totale se trouve ainsi portée, en fin de compte, à 51 sextules; de sorte qu'en réalité les trois dimensions principales de notre monument sont exprimées, en longueur, largeur et hauteur, par les nombres 36, 29 et 51, tous les trois impairs ou carrés.

Il me reste à vous faire remarquer maintenant, Messieurs, que, dans l'opinion des architectes de l'antiquité, les piédestaux étaient considérés comme divisés en cinq parties distinctes, que Vitruve désigne par les noms suivants, en allant de bas en haut :

Quadra = Socle rectangulaire inférieur,

Spiræ = Moulures de la base,

Truncus = Dé,

Corona = Corniche,

Lysis = Petite assise rectangulaire placée au dessus de la corniche.

Dans le cas particulier des autels votifs, cette partie supérieure, nommée Lysis, est remplacée par les cornes de l'autel, et il résulte de là qu'après avoir considéré, ainsi que je l'ai fait tout-à-l'heure, les deux parties intérieures comme réunies, de manière à n'en former qu'une seule, à laquelle j'ai donné le nom de base, je dois maintenant, pour opérer d'une manière analogue, réunir et mesurer ensemble, dans la partie supérieure, la corniche et les cornes de l'autel. Or, la hauteur de ces deux parties,

quand on les réunit de la sorte, est précisément la même que celle de la base égale, comme nous l'avons déjà vu, à 13 sextules; et par suite, si de la hauteur totale du monument, égale à 51 sextules, on retranche, dans le haut et dans le bas, ces 13 sextules, ensemble 26 sextules, il en reste 25 pour représenter la hauteur du dé; et ce nombre 25, vous le remarquerez, n'est pas seulement impair, c'est encore l'un des trois carrés, 9, 16 et 25, sur lesquels j'ai déjà appelé votre attention spéciale.

Je puis néanmoins dire beaucoup plus encore; car les cornes elles-mêmes ont aussi 25 sextules de longueur sur 9 de largeur, à leur point de jonction avec la corniche, et laissent par conséquent entre elles un intervalle libre de 16 sextules de largeur sur 25 de longueur.

- Voilà donc ces trois nombres carrés, 9, 16 et 25, auxquels les anciens attribuaient une si grande puissance (*Potentissimi Numeri*) réunis et combinés entre eux de manière à tracer, sur le plan supérieur de la corniche de l'autel, trois rectangles auxquels il faut assigner, dans la partie centrale du monument, 25 sextules sur 16, et sur les deux côtés, 25 sextules sur 9. En même temps, le plan supérieur de la corniche a fort exactement 36 sextules de longueur sur 29 de largeur; car ses dimensions horizontales sont précisément égales à celles de la base; de plus la hauteur du bandeau rectangulaire qui correspond à ce plan est elle-même de 4 sextules, ces divers nombres étant toujours impairs ou carrés.

Tout cela, Messieurs, me semble bien digne d'être remarqué; et pourtant mes observations ne sont pas parvenues à leur terme, puisque je ne vous ai

encore rien dit des dimensions de l'inscription elle-même. Or, quand on les mesure avec soin, on trouve :

En premier lieu, que la hauteur des lignes est précisément double de celle des interlignes ; et, en deuxième lieu, qu'une ligne et un interligne ont ensemble une once, ou plus exactement, dans le système que nous avons adopté, 6 sextules de hauteur.

Il y a donc lieu d'assigner, à chacune des trois lignes de l'inscription, 4 sextules de hauteur, soit ensemble..... 12 sextules, et à chacun des interlignes, 2 sextules, soit ensemble..... 4 sextules,

ce qui revient à assigner, à l'inscription tout entière, une hauteur de..... 16 sextules, et par conséquent à l'intervalle laissé vide au dessous, une hauteur de..... 9 sextules,

pour reproduire ainsi la hauteur totale du dé, égale à..... 25 sextules.

De sorte que nous voyons reparaître, en définitive, une fois de plus, les trois nombres carrés, 9, 16 et 25 ; et personne, j'en suis sûr, ne s'avisera d'attribuer à un simple jeu du hasard cette fréquente répétition des mêmes nombres.

D'ailleurs, Messieurs, il ne faut pas le perdre de vue, cette foi en la puissance particulière attribuée à certains nombres se rencontre partout dans l'antiquité. Pythagore et Platon en avaient fait comme le fondement de leurs théories philosophiques, et vous ne devez pas, dès lors, vous étonner de voir cette croyance confirmée par l'étude des monuments antiques et surtout par celle des monuments épigraphiques.

Confiez cependant à un épigraphiste l'étude de notre

petit autel. Après vous avoir fait connaître de curieux détails sur le culte des Matræ, après vous avoir dit qu'on trouve ces divinités habituellement réunies, au nombre de trois, sur les monuments où elles sont figurées (*Numero deus impari gaudet*), il ne manquera pas d'ajouter que ces monuments sont le plus souvent tracés sans règle et sans soin. Il ira même, très-probablement, jusqu'à vous dire que la négligence du lapicide se montre, d'une manière particulière, sur notre autel, où la première ligne de l'inscription, beaucoup trop rapprochée de la corniche supérieure, laisse, dans le bas, un intervalle vide trop considérable.

Ne croyez rien de tout cela, Messieurs, quelle que puisse être d'ailleurs la science de celui qui vous parlera de la sorte; car les anciens n'avaient pas l'habitude d'agir à la légère et d'opérer comme on ne craint pas de l'admettre aujourd'hui, un peu trop arbitrairement. Ils tenaient, au contraire, essentiellement à ce qu'on pût leur appliquer, dans tous les cas, ce passage de l'Écriture : *Omnia in Mensura, et Numero, et Pondere disposuisti* (1). C'était là incontestablement une de leurs principales préoccupations, et je pourrais peut-être aller jusqu'à dire leur unique préoccupation.

Sans aucun doute leurs idées sur ce point n'étaient pas semblables aux nôtres; mais cela ne suffit pas pour nous permettre de raisonner comme nous le faisons trop souvent, sans y être suffisamment autorisés.

Si donc vous voulez bien vous rappeler les observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, l'année

(1) Sap. xi, 21.



dernière, sur le même sujet (1), je me plais à espérer qu'en les rapprochant de celles que je viens d'exposer encore une fois devant vous, vous ne refuserez pas de reconnaître maintenant, avec moi, que toutes mes assertions doivent être définitivement admises, parce qu'elles sont toutes rigoureusement conformes à la vérité et à la réalité des faits observés.

---

(1) Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. — *Partie archéologique*, page 161.

---

# MÉTROLOGIE GAULOISE;

par le même.

---

« Si nous nous sommes trompé, quelqu'un  
« nous contredira, et la science y aura  
« gagné, si nous avons eu raison, nous lui  
« aurons fait faire quelques progrès ».

(Description des *Med. Gaul.*,  
DCCHEVALIS, préface, vni).

## § 1<sup>er</sup>. — Détermination du pied Gaulois, d'après les dimensions des murailles de l'Oppidum de Mursens.

---

Si mes précédentes recherches (1) m'autorisent à soutenir, non seulement que les Gaulois possédaient un système métrique national, avant l'époque de la con-

(1) Je rappelle ici, pour mémoire, celles qui sont déjà imprimées :

1<sup>o</sup> De la lieue gauloise, du pas et du pied gaulois.

(*Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, T. IV, novembre et décembre 1864, page 446).

2<sup>o</sup> Note sur le système métrique gaulois.

(*Revue Archéologique*. — Nouvelle série, VII<sup>e</sup> année, septembre 1866, page 225).

3<sup>o</sup> Lettre sur les dimensions de l'autel votif gaulois du Musée de Dijon.

(Même revue, VIII<sup>e</sup> année, février 1867, page 108).

V<sup>e</sup> SÉRIE, T. IX, 1868-69.

quête Romaine, mais encore que leur principale unité linéaire était alors un pied divisé en 12 pouces et correspondant, par sa longueur aussi bien que par sa division, à notre pied-de-Roi actuel ; si, dis-je, je suis autorisé, comme je le crois fermement, à soutenir cette double thèse, il est hors de doute, pour moi, que l'étude des dimensions des murailles de Mursens me permettra, tout à l'heure, de rétablir, une fois de plus et sans beaucoup de peine, la véritable longueur de cet ancien pied gaulois. Il me semble même permis de considérer, dès le principe, cette longueur comme reproduite, avec une précision bien suffisante, dans la pratique :

En premier lieu, par la longueur des clous qui consolidaient les assemblages des poutres et auxquels M. Castagné donne, à la page 9 de son mémoire (1), une dimension *moyenne* de 0<sup>m</sup>32 ;

Et en second lieu, par la section rectangulaire des vides que la décomposition de ces poutres a laissés

4° Etude des dimensions des haches en bronze de Vauvert.

(Même revue, VIII<sup>e</sup> année, septembre 1867, page 184).

5° Note sur le pied gaulois.

(Mémoires lus en 1867 à la Sorbonne, *Partie Archéologique*, page 1).

6° Etude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions d'un bas-relief antique du Musée de Bordeaux.

(*Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1867-68, page 57).

7° Etude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de deux inscriptions gallo-romaines du Musée de Nîmes.

(Mémoires de la même Académie, même année, page 71).

(1) Mémoire sur la découverte d'un oppidum, avec muraille et emplacements d'habitations gauloises, à Mursens, commune de Cras, département du Lot, adressé à M. Pébeyre, préfet du Lot, par M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement (Cahors, 31 mars 1868, imprimerie de A. Layton).

dans l'intérieur des murs et auxquels le même auteur assigne, dans le passage déjà cité, de 0<sup>m</sup>32 à 0<sup>m</sup>35.

Mais ce premier rapprochement, quoique suffisant, à mes yeux, pour permettre d'attribuer, avec une certaine vraisemblance, au pied gaulois de Mursens la même longueur qu'à notre pied-de-Roi, (longueur qu'on peut fixer très approximativement à 0<sup>m</sup>325) pourrait être considéré, malgré cela, comme trop hypothétique, et même, à la rigueur, comme résultant d'une coïncidence purement fortuite.

Il m'importe donc de le confirmer, en l'appuyant ici sur de nouvelles preuves; et c'est dans ce but que je me propose d'étudier, jusque dans leurs moindres détails, toutes les autres dimensions des murailles de Mursens, en m'occupant d'abord des élévations, et ensuite des coupes transversales.

On sait que ces murailles ont été mesurées, par M. Castagné, en trois endroits différents, marqués sur son plan par les lettres A, B et C, et que les poutres transversales qui s'y trouvaient placées sont disposées par rangées verticales, espacées entre elles

de 1 <sup>m</sup> 35	d'axe en axe,	sur le mur A,
de 2 <sup>m</sup> 00	—	sur le mur B,
et de 1 <sup>m</sup> 65	—	sur le mur C,

(Voyez ces détails sur la première feuille des dessins joints à ce mémoire.)

Or, si l'on veut bien admettre l'existence d'un système métrique chez les Gaulois, il faut d'abord reconnaître que les espacements, dont je viens de rapporter les mesures, doivent être considérés comme réglés en fonction du pied dont on faisait usage dans ce système; et il est facile de comprendre, en même temps, que les imperfections inséparables de l'exécution

pratique d'une série de murs construits en pierres sèches, combinées avec les difficultés inhérentes à la détermination actuelle des dimensions de ces murs, ne permettent guère de rencontrer, dans l'étude que j'entreprends, une précision complète et absolue.

Dès lors comment ne pas voir que les trois dimensions déjà rapportées, 1<sup>m</sup>35, 2<sup>m</sup>00 et 1<sup>m</sup>65, correspondent, aussi exactement que possible, dans l'hypothèse d'un pied approximativement égal à  $\frac{1}{3}$  de mètre :

$$\text{La } 1^{\text{re}} \text{ à } 4^{\text{p}} = 1^{\text{m}}33,$$

$$\text{La } 2^{\text{e}} \text{ à } 6^{\text{p}} = 2^{\text{m}}00,$$

$$\text{Et la } 3^{\text{e}} \text{ à } 5^{\text{p}} = 1^{\text{m}}67?$$

Les axes verticaux des poutres transversales étaient donc, si je ne me trompe, espacés à Mursens, de 4<sup>p</sup> dans le premier cas, de 6<sup>p</sup> dans le second et de 5<sup>p</sup> dans le troisième.

Toutefois une observation qui n'est pas sans importance doit être placée ici. Elle résulte de ce que les poutres transversales sont disposées en quinconces sur le parement du mur A, tandis qu'elles sont simplement établies, dans les deux autres cas, suivant des lignes verticales (Voyez les trois figures de la planche I). D'où il suit que, pour opérer d'une manière régulière, et pour mesurer les espacements *réels* des poutres du mur A, il faut considérer ces espacements, dans chacune des assises horizontales, comme doubles de 4<sup>p</sup>, c'est-à-dire comme égaux à 8<sup>p</sup>; par conséquent enfin il convient d'assigner, en dernière analyse, aux espacements des poutres, mesurés d'axe en axe, 8<sup>p</sup> sur le mur A, 6<sup>p</sup> sur le mur B et 5<sup>p</sup> seulement sur le mur C.

Cependant je regarde comme infiniment probable et même, je ne crains pas de le dire, comme à peu

près certain que les nombres 8, 6 et 5, servant à exprimer, en mesures gauloises, les longueurs des entre-axes des poutres de nos trois murs, n'étaient pas ceux sur lesquels l'attention des anciens constructeurs s'était arrêtée de préférence, lorsqu'ils avaient réglé les dimensions des diverses parties de leur construction.

Il importe de faire remarquer, en effet, que la longueur d'un entre-axe est toujours composée de deux portions parfaitement distinctes l'une de l'autre, et correspondant, la première à la partie pleine de la construction, et la seconde à l'intervalle vide. C'est ainsi, par exemple, que, dans un monument entouré d'une colonnade, la longueur des entre-axes des colonnes correspond, d'une part, à la colonne elle-même, et de l'autre, à l'entre-colonnement, dont les dimensions sont toujours réglées à priori en fonction l'une de l'autre, et qui servent ensuite à déterminer, par leur réunion, la longueur même de l'entre-axe ; ce qui fait qu'il est nécessaire, pour opérer d'une manière analogue dans le cas actuel, de considérer séparément, d'un côté les poutres elles-mêmes, ayant, comme on l'a déjà vu, 1<sup>r</sup> d'équarrissage, et de l'autre l'intervalle réellement compris, dans l'intérieur de chaque assise, entre deux poutres consécutives, ayant un pied de moins que l'entre-axe ; d'où il suit qu'il y a lieu d'assigner, quand on veut exprimer d'une manière régulière toutes les dimensions mesurées, dans le sens horizontal, sur les murailles de Mursens :

D'abord, à la section des poutres..... 1<sup>r</sup>

Et ensuite aux intervalles compris entre ces poutres :

Pour le mur A, . . . . . 7<sup>r</sup>

Pour le mur B, . . . . . 5<sup>r</sup>

Et pour le mur C, . . . . . 4<sup>r</sup>

de la manière indiquée sur la première planche de mes dessins. Cette série de nombres, uniquement composée de nombres impairs ou carrés, doit être remarquée ; car la prédilection des anciens pour de pareils nombres a été si forte, dans tous les temps et dans tous les pays, que mes traductions des mesures données en mesures gauloises perdraient tous leurs caractères de vraisemblance, si cette règle essentielle n'était pas observée.

Etudions maintenant les dimensions verticales, c'est-à-dire, en d'autres termes, celles qui indiquent les hauteurs des diverses assises en charpente, aux quelles M. Castagné assigne, en les mesurant toujours d'axe en axe :

1<sup>m</sup>30 pour le mur A,

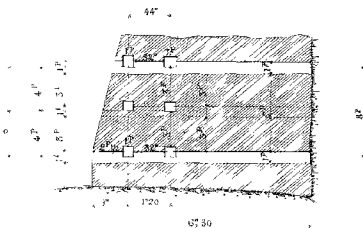
0<sup>m</sup>50 pour le mur B,

et 0<sup>m</sup>70 pour le mur C ( Voyez la deuxième feuille de mes dessins).

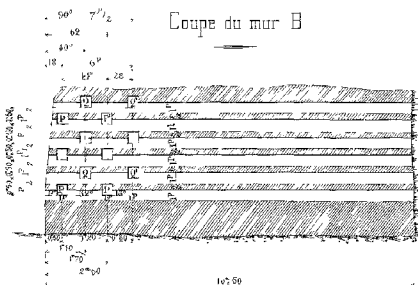
La première de ces dimensions, égale à 1<sup>m</sup>30, ne s'accorde guère avec la longueur de 1<sup>m</sup>35, déjà assignée aux distances mesurées horizontalement sur le même mur. Il est facile cependant de comprendre que les divers rectangles formés, en élévation, quand on joint les centres de toutes les poutres transversales par des lignes horizontales et verticales, au lieu d'avoir 1<sup>m</sup>35 de base sur 1<sup>m</sup>30 de hauteur, comme les cotes données peuvent le faire croire, doivent être considérés, au contraire, comme des carrés parfaits de 4' de côté ; d'où il semble permis de conclure que les deux cotes données, dans le cas actuel, 1<sup>m</sup>35 et 1<sup>m</sup>30, sont, l'une aussi bien que l'autre, légèrement fautive, en ce sens que la première doit être un peu trop forte, et la seconde un peu trop faible; et que par

## Coupes des murailles de Mursens.

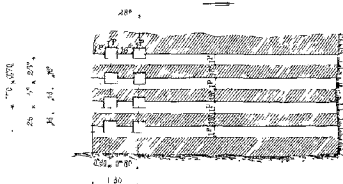
### Coupe du mur A



### Coupe du mur B



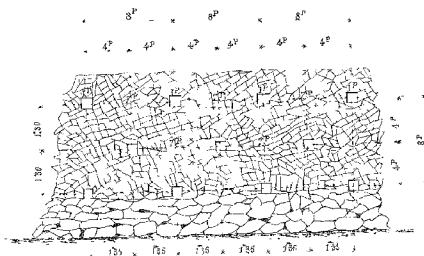
### Coupe du mur C



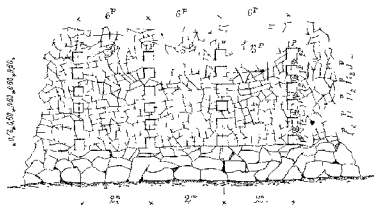


Elévations des murailles de Mursens.

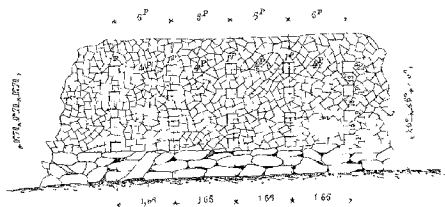
Elevation du mur A



Elevation du mur B



Elevation du mur C





conséquent on s'approchera, autant que possible, de la vérité en les remplaçant toutes les deux par une cote *moyenne* égale à  $1^m325$ , et en posant ainsi :  $4^f = 1^m325$  ; d'où l'on déduit, avec une précision que je considère comme très suffisante dans la pratique :

d'abord :  $1^f = 0^m33$  seulement, au lieu de  $1^f = 0^m333$ , et ensuite :  $4^f = 1^m32$ ,  $5^f = 1^m65$  et  $6^f = 1^m98$ .

Sans doute, en opérant de la sorte, dans le but de rapprocher le plus possible les expressions :  $4^f$  et  $5^f$  des trois cotes :  $1^m30$ ,  $1^m35$  et  $1^m65$ , on laisse un écart de  $0^m02$  entre l'expression :  $6^f$  et la quatrième cote donnée comme égale à  $2^m00$ . Mais comment un semblable écart pourrait-il étonner, quand il est si facile de reconnaître, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, que les diverses mesures prises sur les murailles actuelles ne peuvent être qu'approximatives, comme on peut s'en assurer d'ailleurs, d'une manière directe, en relevant, sur la deuxième feuille de mes dessins, la série des cotes fournies pour déterminer les dimensions des coupes ?

Ces dimensions sont, en effet, les suivantes :

Pour le mur A :  $1^m00$ ,  $1^m20$ ,  $1^m30$  et  $6^m30$ .

Pour le mur B :  $0^m50$ ,  $1^m40$ ,  $1^m70$ ,  $2^m50$  et  $3^m80$ .

Et pour le mur C :  $0^m50$ ,  $0^m70$ ,  $1^m30$  et  $7^m00$ .

Et par cela seul qu'elles sont *toutes* exprimées en nombres ronds de *décimètres*, il semble incontestable, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'elles ne peuvent être qu'approximatives.

Je suis loin de les regarder, néanmoins, comme fautives ; et je démontrerai, au contraire, bientôt qu'elles s'approchent, autant qu'on peut le désirer, de la vérité et de la réalité ; mais, dans l'état actuel des

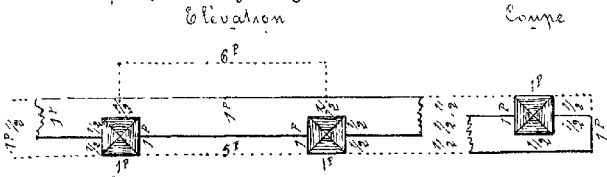
murailles, il était impossible, je le répète, d'obtenir une précision plus grande.

Si donc, comme je crois l'avoir établi, les rectangles tracés sur le parement du mur A sont, en définitive, des carrés de 4<sup>r</sup> de côté, il en résulte que les assises en charpente contenues dans la hauteur de ce mur sont séparées entre elles par des intervalles de 3<sup>r</sup> seulement, et les diverses dimensions déjà calculées se trouvent alors exprimées par les nombres suivants :

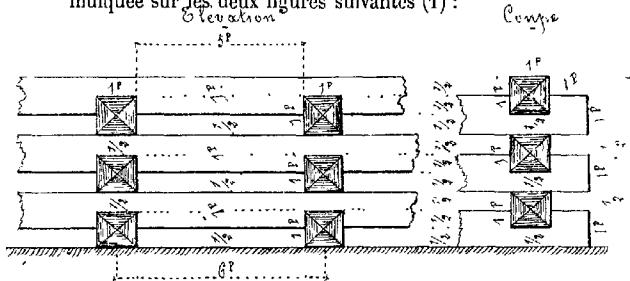
1<sup>r</sup>, 3<sup>r</sup>, 4<sup>r</sup>, 5<sup>r</sup>, et 7<sup>r</sup>

correspondant à la série naturelle des nombres impairs, dans laquelle on a intercalé le nombre carré 4.

Sur le mur B, l'espacement des assises, toujours mesuré d'axe en axe et égal, comme on l'a déjà constaté, à 0<sup>m</sup>50, correspond incontestablement, dans le système gaulois, à 1<sup>r</sup> 1/2 ; et alors, non seulement les rectangles formés, sur l'élévation de ce mur, en joignant les axes des poutres transversales par des lignes horizontales et verticales, ont chacun 6<sup>r</sup> de longueur sur 1<sup>r</sup> 1/2 de hauteur, c'est-à-dire 4 de base sur 1 de hauteur, de sorte que quatre de ces rectangles forment un carré parfait, ce qui est un indice certain de proportions définies (Voyez la planche I); mais encore il arrive que les poutres étaient nécessairement entaillées de façon à pénétrer les unes dans les autres, comme je le figure ici :



d'où il suit que les poutres transversales, séparées entre elles par des intervalles ayant  $\frac{1}{2}$  pied seulement de hauteur, reposaient *directement* sur la surface supérieure des poutres longitudinales, de la manière indiquée sur les deux figures suivantes (1) :



Ces détails ne sont pas indiqués avec une exactitude suffisante sur la quatrième planche du mémoire de M. Castagné, dont la coupe en travers semble indiquer, au contraire, des poutres indépendantes les unes des autres, et n'ayant par suite que 0m25 d'équarrissage. Mais je n'ai pas hésité, pour éviter toute erreur sur ce point, à entrer en relation directe avec M. Castagné lui-même, et voici en quels termes il a eu la bonté de m'écrire, le 17 septembre 1868 :

« La coupe de la planche 4 n'a pas été bien reproduite par le lithographe. L'assemblage des poutres » avait lieu à mi-bois, *par entailles* ; c'est ce qu'indique

[1] Il est facile de comprendre qu'une pareille disposition des poutres permettait d'élever très solidement de hautes murailles en pierres sèches, même en n'y employant que de très petits matériaux.

» la disposition des conduits des poutres, à leurs points  
» d'intersection ».

Comme il résulte de cette seule citation qu'il ne peut plus exister de doutes à cet égard, il en résulte aussi, par voie de conséquence, qu'aucune des dimensions étudiées jusqu'à ce moment ne peut être sérieusement considérée comme prise au hasard et qu'elles ont été toutes réglées, au contraire, les unes par rapport aux autres, c'est-à-dire en suivant le système des proportions définies, lequel ne peut être admis, à son tour, qu'à la condition d'admettre, en même temps, l'existence d'une commune mesure, ou en d'autres termes d'une unité métrique.

Il est nécessaire de reconnaître cependant que cette loi des proportions définies ne semble pas se rencontrer, avec la même précision, sur l'élévation du mur G, dont il me reste à parler encore. Il est certain, en effet, si les axes des poutres de ce mur sont espacés entre eux de 0<sup>m</sup>70 seulement dans le sens vertical, que cette hauteur de 0<sup>m</sup>70 ne peut correspondre, en mesures gauloises, qu'à 25 pouces = 0<sup>m</sup>69, quand l'espace-ment des axes a été porté, dans le sens horizontal, à 5<sup>p</sup>, c'est-à-dire à 60 pouces ; ce qui fait que les rectangles formés par l'intersection des lignes qui joignent les centres des poutres, sur l'élévation, ont leurs côtés dans le rapport de 25 à 60, ou de 5 à 12, rapport qui ne peut guère être considéré comme un rapport simple.

En admettant la loi des proportions définies, c'est incontestablement le rapport de 6 à 12, ou plus exactement de 1 à 2, que les anciens constructeurs auraient dû adopter de préférence ; et alors, après avoir assigné 5<sup>p</sup> à l'écartement horizontal des axes

des poutres, ils auraient dû régler l'écartement vertical en le fixant à  $2^{\text{e}} \frac{1}{2}$  ou 30 pouces, au lieu de 25.

Pourquoi donc se sont-ils décidés à préférer ce dernier nombre ? Je l'ai déjà fait observer bien des fois et je dois le répéter encore, les anciens attribuaient plus d'importance que nous au choix des nombres, et leurs préjugés à cet égard étaient si grands que nous avons aujourd'hui beaucoup de peine à les comprendre.

*Quadrati Numeri potentissimi ducuntur*, a dit Censorinus dans le XIV<sup>e</sup> chapitre de son traité : *De die Natali* (1); et les Gaulois, je ne crains pas de l'affirmer, attribuaient, s'il est possible, encore plus d'importance que les Romains eux-mêmes à ces idées sur la puissance de certains nombres. Le nombre 25, égal au carré de 5, a donc pu être choisi par eux très naturellement, sous l'influence de ces idées, pour exprimer une dimension verticale qui correspond, dans le sens horizontal, à une largeur de 5<sup>e</sup>; et je crois qu'il est possible d'expliquer ainsi, d'une manière parfaitement rationnelle, la légère irrégularité du rapport de 25 pouces à 5<sup>e</sup>, que l'on rencontre dans le cas actuel.

Je n'ignore pas cependant que cette explication sera difficilement admise par ceux que leurs travaux n'ont pas conduits à donner assez d'importance à l'étude des dimensions des monuments antiques. Je n'en considère pas moins ce que je viens de dire comme tout à fait sérieux, me réservant d'y revenir bientôt avec plus de soin et d'une manière plus complète.

Mais auparavant, j'ai besoin d'entreprendre et de

(1) Edition de La Haye, 1642, page 93.

mener à bonne fin l'étude des dimensions des coupes transversales.

J'y remarque, dès l'abord, une disposition particulière sur laquelle l'attention n'a pas été appelée, d'une manière suffisante, dans le mémoire de M. Castagné. Je veux parler de l'ordre suivi pour l'arrangement des poutres qui sont placées, *en quinconces*, sur l'élévation, et *suivant des lignes verticales*, sur la coupe du mur A, quand elles sont placées, à l'inverse, *en quinconces*, sur la coupe, et *suivant des lignes verticales*, sur l'élévation du mur B. Cette remarque suffirait seule, s'il le fallait, pour conduire à admettre l'existence d'une règle architectonique ; mais l'existence de cette règle peut être démontrée, d'une manière plus sûre, en étudiant, sur les profils de la planche II, les espacements des poutres longitudinales, qui sont égaux, d'après les mesures de M. Castagné, lorsqu'on continue à les prendre d'axe en axe :

1° Sur la coupe du mur A, à . . . . .	1 <sup>m</sup> 20
2° Sur celle du mur C, à 1 <sup>m</sup> 30 moins 0 <sup>m</sup> 50,	
c'est-à-dire à . . . . .	0 <sup>m</sup> 80

Et 3° enfin sur celle du mur B, en se contentant de mesurer l'espacement des poutres extrêmes, à 2<sup>m</sup>50 moins 0<sup>m</sup>50, c'est-à-dire à 2<sup>m</sup>00

On trouve, de cette façon, sur ce dernier mur, le plus grand espacement des poutres longitudinales, mesuré sur la coupe, précisément égal à l'espacement des poutres transversales, mesuré sur l'élévation ; ce qui revient à dire, en d'autres termes, que les axes des poutres longitudinales extrêmes et ceux des poutres transversales se coupent, lorsqu'on les projette sur le plan horizontal, suivant une série de carrés de 2<sup>m</sup>00, ou de 6<sup>r</sup> de côté.



En outre, et c'est là surtout ce qu'il faut faire remarquer, si l'on ajoute l'espacement des poutres transversales du mur A, lequel est égal, comme on vient de le voir, à.....	1 <sup>m</sup> 20,
à celui des mêmes poutres prises sur le mur C, égal lui-même à.....	0 <sup>m</sup> 80
	<hr/>
On obtient alors un total de.....	2 <sup>m</sup> 00
	<hr/> <hr/>

précisément égal à l'espacement des poutres extrêmes du mur B; et il résulte de là invinciblement qu'il existe, entre les divers espacements des poutres longitudinales des murailles de Mursens, des relations particulières dont il est impossible de nier l'existence.

Cependant on peut dire beaucoup plus encore; car voici ce que l'on constate, quand on cherche à déterminer l'espacement des poutres *intermédiaires* du mur B, en désignant, comme je l'ai fait sur la II<sup>e</sup> feuille de mes dessins, les deux poutres de la première assise, par les lettres P et P', et celles de la deuxième par les lettres Q et Q' :

D'une part, l'espacement P P' est égal, d'après les mesures de M. Castagné, à 1<sup>m</sup>70 moins 0<sup>m</sup>50, c'est-à-dire à 1<sup>m</sup>20, et de l'autre, l'espacement P' Q' est égal à 2<sup>m</sup>50 moins 1<sup>m</sup>70, c'est-à-dire à 0<sup>m</sup>80; ce qui fait que l'intervalle total P Q', égal à 2<sup>m</sup>00 se trouve divisé, par l'axe de la poutre P', en deux parties, l'une, P P', égale à 1<sup>m</sup>20, c'est-à-dire égale à l'espacement des poutres longitudinales du mur A, et l'autre, P' Q', égale à 0<sup>m</sup>80, c'est-à-dire égale à l'espacement des mêmes poutres sur le mur C.

Je ne crains pas de le demander maintenant, avec la plus entière confiance, peut-il être permis de considérer de semblables combinaisons comme le résultat

fortuit d'un simple jeu du hasard, et n'est-il pas évident, au contraire, qu'elles doivent être attribuées à la volonté même des anciens constructeurs et à l'exacte observation d'une règle dont la formule peut nous être inconnue, mais dont l'existence est, malgré cela, parfaitement démontrée? Au fond, et quelle que puisse être cette règle, il demeure évident que les calculs à l'aide desquels je vais traduire, en mesures gauloises, les divers espacements des poutres longitudinales du mur B, donneront en même temps, en fonction des mêmes mesures, les espacements des poutres des murs A et C, puisque ces espacements sont précisément égaux les uns aux autres.

Cherchons donc à déterminer, en mesures gauloises, les divers espacements marqués sur la coupe du mur B.

Il est d'abord incontestable que les deux intervalles P Q et Q P', égaux chacun à 0<sup>m</sup>60, doivent correspondre, si l'on continue à donner 0<sup>m</sup>33 au pied, à 22 pouces = 0<sup>m</sup>605.

Mais alors P P' devient égal à.....	44	pouces
et P' Q' ne peut correspondre à son tour		
qu'à.....	28	pouces
afin que ces deux longueurs ensemble		
reproduisent la longueur totale P Q',		
égale, comme on le sait, à 6 <sup>r</sup> , c'est-à-dire		
à.....	<u>72</u>	<u>pouces</u>

Comment expliquer, après cela, le rapport établi entre ces deux nombres 44 et 28, qui sont entre eux comme 11 est à 7?

Il semble, au premier abord, bien difficile de le dire. Il n'en est rien pourtant, si l'on n'a pas oublié que ce ne sont pas les entre-axes qu'il convient de mesurer

en définitive, mais que ce sont, au contraire, les intervalles compris entre les poutres.

Or, ces intervalles sont égaux, dans le cas actuel : le premier à 44 pouces moins un pied, c'est-à-dire à..... 32 pouces; et le deuxième à 28 pouces moins un pied, c'est-à-dire à..... 16 pouces; et l'on comprend aussitôt la loi suivant laquelle l'intervalle total a été divisé en deux parties, puisque ces deux parties sont réglées, non-seulement de manière à rendre le premier vide précisément double du second, mais encore de manière à exprimer les deux longueurs de ces vides par les nombres 16 et 32, égaux à la quatrième et à la cinquième *puissance* de 2.

Quoique l'étymologie de ce mot : *puissance* soit aujourd'hui complètement oubliée, il est cependant facile de reconnaître que ce n'est pas sans raison qu'un pareil nom a été donné, par les anciens philosophes, aux différents produits qu'on obtient en multipliant un nombre par lui-même; et en conséquence, je n'hésite pas un seul instant à croire que c'est précisément pour tenir compte de cette *puissance* des nombres 16 et 32 que les intervalles compris entre les poutres longitudinales des murs de Mursens ont été fixés à 16 pouces et à 32 pouces, aussi bien sur les murs A et C que sur le mur B lui-même; et dans cet ordre d'idées, pourquoi s'étonnerait-on de trouver, sur le mur C, l'espacement vertical des axes fixé à 25 pouces, comme je l'ai déjà constaté? *Nam quadrati Numeri potentissimi ducuntur.*

Maintenant de deux choses l'une, et ce sera là ma dernière conclusion :

Ou bien les résultats et les rapports que je viens de

faire connaître sont un pur effet du hasard et n'existent que dans mon imagination ,

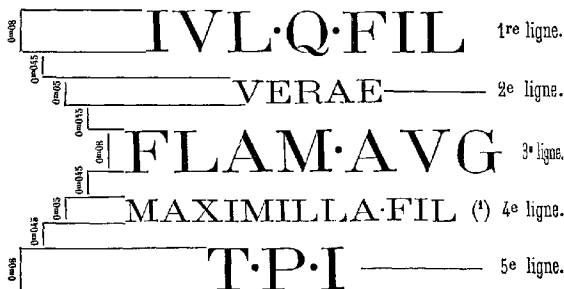
Ou bien on se servait, à Mursens, d'un pied gaulois divisé en 12 pouces, ayant environ 33 centimètres , ou plus exactement 0<sup>m</sup>325 de longueur, et correspondant ainsi à notre pied-de-Roi actuel, autant par sa longueur que par ses divisions duodécimales.

---

§ 2.— Détermination du pied Gaulois,  
dédiuite des dimensions de l'inscription  
de la Chapelle-Blanche.

---

Dans sa description d'une voie romaine conduisant de la Maurienne à Lemincum et à Vienne (*Revue des Sociétés savantes*, tome v, année 1858, 2<sup>e</sup> semestre, page 654), M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, a fait connaître, avec des détails métrologiques sur lesquels on néglige trop souvent d'insister, une inscription antique que M. Léon Renier avait précédemment publiée et interprétée dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'histoire et des Arts de la France*, (Tome iv, année 1857, page 171) et que je reproduis ici, en y ajoutant l'indication des hauteurs des lignes et des interlignes.



Voici d'ailleurs quelles sont les dimensions assignées par M. Macé aux diverses parties de ce petit monument, qui se trouve aujourd'hui placé à gauche de l'entrée principale de la nouvelle église de la commune de la Chapelle-Blanche (Savoie).

Hauteur des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, 0<sup>m</sup>08, et les trois ensemble..... 0<sup>m</sup>24.

Hauteur des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, 0<sup>m</sup>05, et les deux ensemble..... 0<sup>m</sup>10.

Hauteur des interlignes, 0<sup>m</sup>045, et les quatre ensemble..... 0<sup>m</sup>18.

Hauteur totale de l'inscription proprement dite, à reporter..... 0<sup>m</sup>52.

[1] L'i et l sont liés.

<i>Report</i> de la hauteur de l'inscription.....	0m52.
Hauteur comprise entre le dessus de la 1 <sup>re</sup> ligne et l'arête supérieure de la dalle qui porte l'inscription.....	0m08.
Hauteur comprise entre le dessous de la 5 <sup>e</sup> ligne et l'arête inférieure du monument...	0m27.
Hauteur totale.....	<u>0m87.</u>
Largeur de la dalle.....	<u>0m56.</u>

Toutes ces dimensions sont exprimées, ainsi qu'on vient de le voir, par des nombres *entiers* de centimètres, ou au moins de demi-centimètres; et, par conséquent, comme il est bien certain que l'ouvrier gallo-romain qui a gravé cette inscription ne s'est pas servi d'un *mètre*, il semble impossible de considérer toutes ces expressions comme également rigoureuses.

Cependant elles suffisent amplement, telles qu'elles sont, pour établir, de la manière la plus positive, non seulement que l'ouvrier, auquel nous devons le monument conservé à la Chapelle-Blanche, maniait, avec intelligence, la règle et le compas, puisque la disposition des lignes et des interlignes s'y trouve exactement symétrique, au dessus et au dessous de la ligne centrale, mais encore que cet ouvrier a voulu donner effectivement, aux lettres de la 1<sup>re</sup> et de la 5<sup>e</sup> ligne, identiquement la même hauteur qu'à celles de cette ligne centrale; qu'il a voulu donner pareillement aux lettres de la 2<sup>e</sup> ligne identiquement la même hauteur qu'à celles de la 4<sup>e</sup>, et qu'en dernier lieu enfin son intention a été de rendre les quatre interlignes parfaitement égaux entre eux; et cela, tout en conservant, entre les expressions de ces trois séries de hau-

teurs différentes, certaines relations de grandeur que je ferai connaître tout à l'heure.

J'en conclus qu'une unité de mesure que l'on pourra considérer, si l'on veut, comme prise arbitrairement, mais qu'on peut considérer aussi, avec plus de vraisemblance peut-être, comme faisant partie d'un système métrique alors usuel, a dû être nécessairement à la disposition du lapicide, quand il a tracé les hauteurs des grandes lignes, des petites lignes et des interlignes eux-mêmes ; car, sans le secours de cette unité, cet ouvrier n'aurait pas eu les moyens de régler les relations de grandeur qui existent réellement, comme je l'ai déjà dit et comme on le verra bientôt, entre ces trois dimensions différentes.

Mais quelle était effectivement cette unité de mesure, et quelles sont finalement les relations établies entre les diverses hauteurs des lignes de l'inscription ?

Il n'est pas difficile de le découvrir. Cependant, comme les dimensions données par M. Macé, en centimètres et demi-centimètres seulement, ne m'ont pas paru, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, assez rigoureuses, j'ai pris soin, pour me procurer les moyens d'établir mes calculs sur une base plus sûre, de faire relever ces dimensions une seconde fois, sur le monument lui-même, par un opérateur exercé, M. Bayard, conducteur des Ponts et Chaussées, qui a bien voulu se charger de ce travail, et qui s'en est acquitté en traçant, au préalable, sur la pierre, les bords supérieurs et inférieurs des lignes et des interlignes, et en mesurant ensuite, *en millimètres*, les intervalles compris entre les traces parallèles ainsi déterminées.

Voici d'abord quels ont été les résultats de cette nouvelle série de mesures :

Hauteur de la 1 <sup>re</sup> ligne . . .	0 <sup>m</sup> 079	au lieu de	0 <sup>m</sup> 080
Hauteur du 1 <sup>er</sup> interligne . .	0 <sup>m</sup> 045	comme précédemment	0 <sup>m</sup> 045
2 <sup>e</sup> ligne . . . . .	0 <sup>m</sup> 058	au lieu de	0 <sup>m</sup> 050
2 <sup>e</sup> interligne . .	0 <sup>m</sup> 042	au lieu de	0 <sup>m</sup> 045
3 <sup>e</sup> ligne . . . . .	0 <sup>m</sup> 080	comme précédemment	0 <sup>m</sup> 080
3 <sup>e</sup> interligne . .	0 <sup>m</sup> 040	au lieu de	0 <sup>m</sup> 045
4 <sup>e</sup> ligne . . . . .	0 <sup>m</sup> 058	—	0 <sup>m</sup> 050
4 <sup>e</sup> interligne . .	0 <sup>m</sup> 042	—	0 <sup>m</sup> 045
5 <sup>e</sup> et dernière hg <sup>e</sup>	0 <sup>m</sup> 079	—	0 <sup>m</sup> 080
	<hr/>		<hr/>
Hauteur de l'inscription . . .	0 <sup>m</sup> 523	—	0 <sup>m</sup> 520
Hauteur de l'espace vide			
supérieur . . . . .	0 <sup>m</sup> 078	—	0 <sup>m</sup> 080
Hauteur de l'espace vide			
inférieur . . . . .	0 <sup>m</sup> 270	comme précédemment	0 <sup>m</sup> 270
	<hr/>		<hr/>
Hauteur totale . . . . .	0 <sup>m</sup> 871	au lieu de	0 <sup>m</sup> 870
	<hr/>		<hr/>
Largeur de la dalle . . . . .	0 <sup>m</sup> 565	au lieu de	0 <sup>m</sup> 560
	<hr/>		<hr/>

La comparaison de ces deux séries de mesures permet de constater :

En premier lieu, que la hauteur totale du monument, fixée tantôt à 0<sup>m</sup>870 et tantôt à 0<sup>m</sup>871, peut être considérée maintenant comme parfaitement connue.

En deuxième lieu, qu'il en est de même, non seulement pour la hauteur de la partie inférieure fixée, dans les deux cas, à 0<sup>m</sup>270, mais encore pour les grandes lignes et pour l'intervalle vide supérieur fixés, suivant M. Macé, à 0<sup>m</sup>080 et suivant M. Bayard, une fois à 0<sup>m</sup>078, deux fois à 0<sup>m</sup>079 et une fois à 0<sup>m</sup>080, en moyenne à 0<sup>m</sup>079.



En troisième lieu, que la hauteur des interlignes, donnée par M. Macé comme égale à 0<sup>m</sup>045, semble *un peu trop forte*, puisque M. Bayard la réduit deux fois à 0<sup>m</sup>042 et même une fois à 0<sup>m</sup>040.

Et en quatrième lieu enfin, que la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> ligne, quoique égales entre elles, dans tous les cas, présentent cependant, en fait, une hauteur qui n'est pas encore fixée avec une exactitude suffisante, puisqu'elle varie de 0<sup>m</sup>050 à 0<sup>m</sup>058.

Quoique la différence de 8 millimètres, que l'on remarque entre ces deux expressions, semble, au premier abord, bien difficile à comprendre, il est cependant nécessaire de l'admettre, en fait, puisqu'en définitive les sommes des hauteurs partielles s'accordent, dans nos deux séries de mesures, et qu'ainsi aucune erreur de copie ne peut exister dans les nombres donnés.

On se trouve conduit, de cette façon, à reconnaître que les deux mesures rapportées s'écartent forcément, l'une et l'autre, de la mesure véritable, mais s'en écartent l'une en plus et l'autre en moins; de sorte que les erreurs commises par nos opérateurs se réduisent, en définitive, à 4 millimètres ou environ pour chacun; ce qui revient à dire, en d'autres termes, que la hauteur réelle des petites lettres peut être fixée très approximativement à 0<sup>m</sup>054.

Il est même facile de comprendre que la différence de 4 millimètres, qui existe alors entre la dimension réelle et chacune des mesures données, doit être réduite, au fond, à 2 millimètres seulement, puisque, en effet, il suffit d'admettre, dans cette hypothèse :

1<sup>o</sup> Pour ce qui concerne les mesures de M. Bayard, qu'en traçant les bords supérieurs et inférieurs des 2<sup>e</sup>

et 4<sup>e</sup> lignes, cet opérateur les a éloignés de 2 millimètres *seulement* de leurs positions véritables ;

Et 2<sup>o</sup> pour ce qui concerne les mesures relevées par M. Macé, qu'il a d'abord trouvé, *comme M. Bayard*, un total de 0<sup>m</sup>140 pour correspondre à la hauteur cumulée de la 4<sup>e</sup> ligne et des deux interlignes adjacents, (0<sup>m</sup>040 + 0<sup>m</sup>058 + 0<sup>m</sup>042 = 0<sup>m</sup>140 dans un cas, et 0<sup>m</sup>080 + 2 × 0<sup>m</sup>045 = 0<sup>m</sup>140 dans l'autre cas); et qu'alors, au lieu de prendre, conformément à la mesure exacte, 0<sup>m</sup>054 pour la hauteur des lettres et 0<sup>m</sup>043 pour celle des interlignes, il a mieux aimé continuer à exprimer, comme il avait commencé à le faire, toutes les dimensions du monument par des nombres qui varient de 5 en 5 millimètres; ce qui l'a conduit à assigner : aux interlignes 0<sup>m</sup>045, à la ligne 0<sup>m</sup>050 seulement et à la hauteur totale 0<sup>m</sup>140, tout en reconnaissant lui-même que cette expression de 0<sup>m</sup>045 était, en réalité, un peu forte et que par conséquent celle de 0<sup>m</sup>050 était, au contraire, un peu faible.

On peut faire observer aussi, à l'appui de ces assertions, que, puisque M. Bayard, après avoir donné 0<sup>m</sup>058 de hauteur aux lettres, a réduit les interlignes jusqu'à 0<sup>m</sup>040, c'est évidemment parce que la première de ces deux dimensions est sensiblement plus grande que l'autre ; tandis que, au contraire, pour être autorisé à donner, avec M. Macé, 0<sup>m</sup>050 seulement aux lettres et 0<sup>m</sup>045 aux interlignes, il faudrait presque aller jusqu'à considérer ces deux dimensions comme égales, au moins en théorie, si ce n'est en fait ; parce qu'une différence de 5 millimètres seulement, à peu près insensible à la vue, ne suffirait pas pour autoriser à les considérer comme réelle-

ment inégales; tandis que, au contraire, si les lettres ont, comme je le crois, 0<sup>m</sup>054 et les interlignes 0<sup>m</sup>043, la différence de 9 millimètres que l'on remarque entre ces deux expressions suffit bien évidemment pour constituer une inégalité très sensible.

En définitive, je crois me rapprocher le plus possible de la vérité en assignant 0<sup>m</sup>054 à la hauteur réelle des petites lettres, à la condition, bien entendu, de rectifier en même temps la mesure des interlignes par l'addition de 2 millimètres à chacune des cotes données par M. Bayard, et par la soustraction de cette même quantité aux cotes de M. Macé; ce qui revient à compter finalement:

1 <sup>o</sup> Pour la hauteur des petites lettres. . . . .	0 <sup>m</sup> 054				
2 <sup>o</sup> Pour celle des grandes lettres. . . . .	<table border="0"> <tr> <td align="center">D'après M. Bayard.</td> <td align="center">D'après M. Macé.</td> </tr> <tr> <td align="right">0<sup>m</sup>079</td> <td align="right">0<sup>m</sup>080</td> </tr> </table>	D'après M. Bayard.	D'après M. Macé.	0 <sup>m</sup> 079	0 <sup>m</sup> 080
D'après M. Bayard.	D'après M. Macé.				
0 <sup>m</sup> 079	0 <sup>m</sup> 080				
3 <sup>o</sup> Pour celle des interlignes.	0 <sup>m</sup> 044 <sup>(1)</sup> 0 <sup>m</sup> 043				
Et 4 <sup>o</sup> enfin pour la hauteur cumulée d'une grande ligne et de l'interligne adjacent. . . . .	<table border="0"> <tr> <td align="right"><u>0<sup>m</sup>123</u></td> <td align="right"><u>0<sup>m</sup>123</u></td> </tr> </table>	<u>0<sup>m</sup>123</u>	<u>0<sup>m</sup>123</u>		
<u>0<sup>m</sup>123</u>	<u>0<sup>m</sup>123</u>				

Après cela, comme la hauteur totale du monument doit être fixée à 0<sup>m</sup>870 ou à 0<sup>m</sup>871, et comme la hauteur de l'inscription doit rester comprise entre 0<sup>m</sup>520 et 0<sup>m</sup>523, il est clair qu'on se trouve conduit, en dernière analyse, à donner :

(1) M. Bayard donne, en effet, pour les quatre interlignes, 0<sup>m</sup>045, 0<sup>m</sup>042, 0<sup>m</sup>040, et 0<sup>m</sup>042, c'est en moyenne 0<sup>m</sup>042, et par conséquent, en ajoutant 2 millimètres, 0<sup>m</sup>044, comme ci-dessus.

1° Aux grandes lignes , 0 <sup>m</sup> 079 et aux	
3 ensemble.....	0 <sup>m</sup> 237
2° Aux petites lignes , 0 <sup>m</sup> 054 et aux	
2 ensemble.....	0 <sup>m</sup> 108
3° Aux interlignes 0 <sup>m</sup> 044 et aux 4 ensemble	0 <sup>m</sup> 176
4° A la hauteur de l'inscription.....	0 <sup>m</sup> 524
5° A l'intervalle supérieur.....	0 <sup>m</sup> 079
6° A l'intervalle inférieur.....	0 <sup>m</sup> 270
7° Enfin à la dalle tout entière.....	<u>0<sup>m</sup>870</u>

Telles sont donc les véritables dimensions du monument de la Chapelle-Blanche, quand on les exprime, *en millimètres* en faisant abstraction des fractions de millimètre qu'il faudrait nécessairement introduire dans les calculs pour obtenir un résultat tout à fait rigoureux.

Mais si, au lieu de rapporter ces dimensions au mètre, on avait jugé préférable de les exprimer en fonction de l'ancien pied de Paris, généralement connu sous le nom de pied-de-Roi, comme, dans ce cas, 1<sup>m</sup> = 3 pieds 11 lignes, d'où l'on déduit, en négligeant les fractions de millimètre :

1 pied = 0 <sup>m</sup> 324.	8 pouces = 0 <sup>m</sup> 216	4 pouces = 0 <sup>m</sup> 108
11 pouces = 0 <sup>m</sup> 237.	7 pouces = 0 <sup>m</sup> 189.	3 pouces = 0 <sup>m</sup> 081.
10 pouces = 0 <sup>m</sup> 270.	6 pouces = 0 <sup>m</sup> 162.	2 pouces = 0 <sup>m</sup> 054
9 pouces = 0 <sup>m</sup> 243.	5 pouces = 0 <sup>m</sup> 135	1 pouce = 0 <sup>m</sup> 027,

il est facile de comprendre qu'on aurait alors remplacé, avec une grande exactitude, la hauteur des petites lettres, égale à 0<sup>m</sup>054, par celle de 2 *pouces* = 0<sup>m</sup>054, la hauteur de l'intervalle inférieur, égale à 0<sup>m</sup>270, par celle de 10 *pouces* = 0<sup>m</sup>270, et la hauteur cumulée d'une grande lettre et d'un interligne adjacent, égale à 0<sup>m</sup>123, par celle de 4 *pouces et demi*

= 0<sup>m</sup>121.5, puisqu'il n'existe, qu'une différence d'un millimètre et demi entre cette dimension de 4 pouces et demi et celle de 0<sup>m</sup>123, qui n'a pu être donnée elle-même qu'à 1 millimètre près.

En même temps, la hauteur totale du monument, égale à 0<sup>m</sup>870, et sa largeur totale, égale à 0<sup>m</sup>565, auraient été bien certainement exprimées par 32 *pouces* = 0<sup>m</sup>864, au lieu de 0<sup>m</sup>870 et par 21 *pouces* = 0<sup>m</sup>567, au lieu de 0<sup>m</sup>565, 2 millimètres de moins, dans un cas, et 6 millimètres de plus dans l'autre, ne suffisant pas pour empêcher d'adopter pratiquement cette solution, quand on sait, par expérience, avec quelle négligence les ouvriers opèrent presque toujours.

Il me reste à dire, en dernière analyse, comment la hauteur totale de 4 pouces  $\frac{1}{2}$  = 0<sup>m</sup>121.5 aurait été divisée pour exprimer, en fonction du pied-de-roi, les hauteurs des grandes lignes et des interlignes ; et, si mon illusion n'est pas complète, il est incontestable qu'on aurait assigné 3 *pouces* = 0<sup>m</sup>081 aux lettres et 1 pouce  $\frac{1}{2}$  = 0<sup>m</sup>040.5 aux interlignes.

Je me considère, en conséquence, comme parfaitement autorisé à exprimer, de la manière suivante, les dimensions de notre monument, en fonction du pouce du pied de Paris :

Hauteur des grandes lignes 3 pouces et les 3 ensemble.....	9 pouces.
Hauteur des petites lignes 2 pouces et les 2 ensemble.....	4 pouces.
Hauteur des interlignes 1 pouce $\frac{1}{2}$ et les 4 ensemble.....	6 pouces.
Hauteur de l'inscription, à reporter...	<hr/> 19 pouces.

<i>Report</i> . . . . .	19	pouces.
Hauteur de l'intervalle vide supérieur . .	3	pouces.
Hauteur de l'intervalle vide inférieur . .	10	pouces.
	<hr/>	
Hauteur totale du monument . . . . .	32	pouces.
	<hr/>	
Largeur totale . . . . .	21	pouces.
	<hr/>	

Et si ces mesures ne sont pas *toutes* parfaitement rigoureuses, on peut affirmer au moins qu'elles sont vraies, dans les cas les plus défavorables, à *une ligne près*.

Mais on peut dire plus encore, ainsi qu'on va le voir. Car, bien qu'on trouve, en réalité, comme je l'ai déjà constaté, 0<sup>m</sup>079 seulement pour la hauteur des grandes lettres de l'inscription de la Chapelle-Blanche et 0<sup>m</sup>044 pour celle des interlignes; et bien que ces dimensions ne soient pas entre elles, comme celles de 3 pouces et de 1 pouce  $\frac{1}{2}$ , dans le rapport exact de 2 à 1, il est incontestable cependant qu'il suffirait, pour que ce rapport existât effectivement entre les deux dimensions données, d'ajouter 3 millimètres seulement à la plus grande et de les enlever, en même temps, à la plus petite. Or, cette modification est si légère qu'il me semble permis de croire que le lapicide a pu vouloir l'adopter pratiquement.

Je regarde donc comme certain que, lorsqu'il a préparé sa pierre, pour y graver l'inscription qu'elle porte aujourd'hui, il y a réellement tracé des lignes parallèles laissant entre elles des espacements calculés dans le rapport exact de 2 à 1; et le fait matériel d'une légère réduction ultérieure dans la hauteur des grandes lettres ne me paraît pas susceptible de modifier cette conclusion, parce qu'une semblable réduction, tout à fait inappréciable à la vue, ne dépasse pas la

limite des erreurs que l'on rencontre partout dans la pratique, et parce qu'elle se trouve finalement compensée par une augmentation correspondante dans la hauteur des interlignes.

En définitive, autant il me paraît certain que les expressions de 0<sup>m</sup>079, de 0<sup>m</sup>054 et de 0<sup>m</sup>044 correspondent, avec la plus grande exactitude possible, à la hauteur réelle des lettres et des interlignes de l'inscription de la Chapelle-Blanche, quand on les mesure en millimètres, autant je me crois fondé à dire que les expressions de 3 pouces, de 2 pouces et de 1 pouce  $\frac{1}{2}$ , correspondent, avec la même exactitude, aux véritables hauteurs, c'est-à-dire à celles que le lapicide a réellement voulu rapporter sur la pierre.

En d'autres termes, les expressions de 0<sup>m</sup>079, de 0<sup>m</sup>054 et de 0<sup>m</sup>044 me semblent correspondre aux dimensions réelles accompagnées de toutes les erreurs que l'exécution pratique entraîne nécessairement après elle; et les expressions de 3 pouces, de 2 pouces et de 1 pouce  $\frac{1}{2}$  me semblent correspondre aux dimensions véritables, dégagées de toutes ces petites erreurs.

Si l'on veut bien admettre cette théorie, il en résultera :

Que les interlignes sont aux grandes lettres comme . . . . .  $1\frac{1}{2}$  est à 3,  
 Ou plus simplement encore, comme 1 est à 2.

Que les petites lettres sont aux grandes lettres comme . . . . . 2 est à 3.

Et qu'enfin les interlignes sont aux petites lettres comme  $1\frac{1}{2}$  est à 2, ou plus simplement, comme 3 est à 4.

Mais ces rapports, de 1 à 2, de 2 à 3 et de 3 à 4,

sont, on le remarquera, les plus simples de ceux qu'il était possible d'établir, puisqu'ils correspondent aux intervalles musicaux de l'octave, de la quinte et de la quarte; ils ont donc été choisis dans le but de plaire, autant que possible, à la vue, et par conséquent ce n'est pas par un pur effet du hasard que nous les rencontrons ici. C'est, au contraire, parce qu'ils existent bien réellement et parce qu'ils ont été ménagés, avec beaucoup d'art et à dessein, au moment où l'inscription a été gravée.

Ici je dois prévoir une objection que l'on ne manquera pas de me faire et que je veux réfuter par avance.

« Si le lapicide a réellement suivi la loi des proportions définies ou rapports simples entre les dimensions, lorsqu'il a déterminé les hauteurs des lignes et des interlignes de l'inscription de la Chapelle-Blanche, pourquoi, me dira-t-on, n'a-t-il pas suivi la même loi, quand il a réglé les dimensions de la pierre qui porte cette inscription? et pourquoi a-t-il assigné, en fait, 0<sup>m</sup>870 à la hauteur et 0<sup>m</sup>565 à la largeur de cette pierre?

» Quel rapport simple peut-on établir entre de pareils nombres qui paraissent être, entre eux, dans le rapport de 174 à 113? et n'est-il pas plus naturel de croire que de semblables dimensions ont été prises au hasard et ne présentent, par conséquent, entre elles, aucun rapport quelconque? »

Il me paraît d'abord impossible de considérer les dimensions principales de la pierre qui porte l'inscription de la Chapelle-Blanche comme déterminées par le seul effet du hasard, et je commence par écarter, *a priori*, cette hypothèse. Les anciens tenaient trop



à l'exacte observation des règles, ils entouraient de trop de soins la construction de tous leurs monuments, alors surtout qu'ils les élevaient pour rendre hommage à la mémoire des morts, et en dernier lieu enfin les détails de l'inscription proprement dite sont trop bien réglés, dans le cas actuel, pour qu'une semblable hypothèse puisse être regardée comme admissible.

Je remarque, d'un autre côté, qu'il suffit d'ajouter 1 centimètre  $\frac{1}{4}$  à la largeur, donnée comme égale à 0<sup>m</sup>565, pour la faire correspondre exactement aux  $\frac{2}{3}$  de la hauteur totale égale à 0<sup>m</sup>870 et qu'ainsi la largeur *réelle*, quoique un peu inférieure à son expression *théorique*, n'en diffère cependant que d'une quantité complètement inappréciable à la vue; ce qui fait que le rapport simple de 2 à 3 existe *pratiquement* entre les deux dimensions données.

Si donc ce rapport n'existe pas d'une manière plus rigoureuse, dans le cas actuel, c'est évidemment :

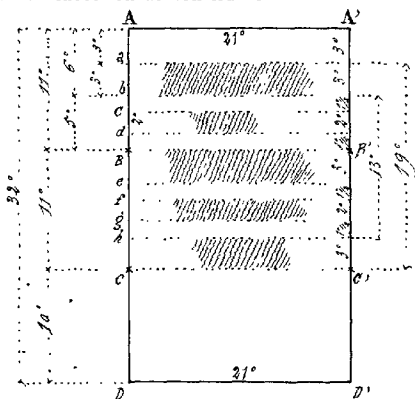
1<sup>o</sup> Parce qu'on y a suivi la règle que Vitruve énonce, de la manière suivante, dans le second chapitre de son sixième livre :

« Cum ergo constituta symmetriarum ratio fuerit, »  
» et commensus ratiocinationibus explicati, tunc etiam »  
» acuminis est proprium providere ad naturam loci, »  
» aut usum, aut speciem, et detractationibus vel adjec- »  
» tionibus temperaturas efficere, uti, cum de symme- »  
» tria sit detractum aut adjectum, id *videatur recte* »  
» formatum, in aspectuque nihil desideretur ».

Et 2<sup>o</sup> parce que la hauteur totale, une fois fixée à 32 pouces, par des motifs que j'expliquerai tout à l'heure, s'est trouvée exprimée par un nombre qui n'est pas divisible par 3; ce qui n'a pas permis au lapicide d'en faire correspondre exactement les deux

tiers à un nombre entier de pouces ; et c'est ainsi, sans le moindre doute, que cet ouvrier a été conduit, par la force même des choses et en supprimant la fraction finale, suivant l'habitude constante des anciens constructeurs, à adopter, pour la largeur de la dalle sur laquelle il voulait graver son inscription, une expression un peu trop faible et à lui assigner, en dernière analyse, 21 pouces seulement, au lieu des  $\frac{2}{3}$  de 32 pouces = 21 pouces  $\frac{1}{3}$ .

Et cette assertion deviendra évidente, si l'on veut bien prendre la peine d'étudier, un seul instant, la figure que je place ici, en y inscrivant, avec beaucoup de soin, toutes les dimensions du monument, exprimées en pouces du pied-de-roi, et en y remplaçant, pour abrégér, les lettres de l'inscription par des séries de hachures ; car cette figure suffit pour montrer clairement comment le lapicide a dû opérer, au moment de l'exécution de son œuvre.



Il a d'abord assigné, par des motifs que j'aurai soin d'indiquer bientôt, ainsi que je m'y suis déjà engagé, une longueur totale de 32 pouces à la hauteur AD considérée comme l'unité primordiale de laquelle toutes les autres dimensions doivent être déduites; il a divisé ensuite cette hauteur en trois parties AB = 11 pouces, BC = 11 pouces et CD = 10 pouces, considérées toutes les trois comme *pratiquement* égales au tiers de AD; il a déterminé, en troisième lieu, la base DD', à laquelle il a réellement voulu donner les  $\frac{2}{3}$  de AD, en prenant cette base rigoureusement égale à la hauteur BD; et c'est de cette façon qu'il a tracé, sur la surface du monument, les trois rectangles AA'B'B, BB'C'C et CC'D'D, qu'il a considérés comme égaux entre eux et comme ayant leurs côtés réglés dans le rapport de 1 à 2, quoique, dans le premier et dans le deuxième cas, la base égale à 21 pouces soit *trop faible d'un pouce* pour correspondre exactement au double de la hauteur égale à 11 pouces, et quoique, dans le troisième cas, cette même base de 21 pouces soit, au contraire, *trop forte de la même quantité* pour correspondre exactement au double de la hauteur égale à 10 pouces.

En d'autres termes, quoique BB'D'D soit *un carré parfait* de 21 pouces de côté, et quoique AA'C'C soit *un rectangle* de 21 pouces de base sur 22 pouces de hauteur, ces deux figures n'en doivent pas moins être considérées comme deux carrés égaux; ce que l'on peut exprimer aussi en disant que les deux parties principales de notre monument, l'une AA'C'C contenant l'inscription et l'autre CC'D'D placée au dessous, doivent être regardées, la première comme un carré, quoique sa base CC' soit *trop faible d'un pouce*, et la

seconde comme un rectangle de 2 de base pour 1 de hauteur, quoique cette même base  $CC'$  soit alors *trop forte d'un pouce*. Mais ce sont là précisément les *tempéraments* auxquels Vitruve recommande de recourir dans la pratique et que la force des choses amène nécessairement, quand on veut éviter, ainsi que les anciens l'ont toujours fait, les complications inhérentes à l'emploi des expressions fractionnaires.

Après avoir tracé, comme je viens de l'indiquer, la ligne  $CC'$ , qui limite l'inscription dans sa partie inférieure, et la ligne  $BB'$ , qui la divise en deux parties principales, il restait encore à régler le détail des dimensions des lignes. Or voici, si je ne me trompe, comment ce règlement a été fait :

La hauteur  $AB$ , égale à 11 pouces, a d'abord été divisée, en continuant à s'imposer la condition d'éviter l'emploi des expressions fractionnaires, en deux parties aussi égales que possible,  $A b = 6$  pouces et  $bB = 5$  pouces, et, à leur tour, les hauteurs  $A b$  et  $bB$  ont été elles-mêmes divisées de la même façon ; ce qui a donné, dans le premier cas, deux quantités égales entre elles,  $A a = 3$  pouces et  $a b = 3$  pouces, et, dans le second cas, deux quantités différant entre elles d'un pouce et égales, l'une à 3 pouces et l'autre à 2 pouces. C'est la dernière de ces deux quantités qui a servi à déterminer la hauteur  $cd$  des petites lettres ; quant à l'autre, égale à 3 pouces, c'est encore en la divisant en deux parties égales de 1 pouce  $\frac{1}{2}$  chacune que l'on a obtenu finalement les expressions des hauteurs  $bc$  et  $dB$  des deux interlignes.

En dernière analyse, le lapicide a considéré la hauteur primordiale  $AD$  comme une grande unité de mesure ou *ped*, et de même que celui dont il se ser-

vait pour l'exécution de son travail se trouvait divisé en 12 pouces, c'est-à-dire en 3 palmes de 4 pouces chacun, de même il a divisé la hauteur totale AD, en premier lieu, en trois parties ou palmes, AB, BC et CD, et, en deuxième lieu, chacune de ces parties, d'abord en deux autres portions Ab et bB, et ensuite en quatre portions Aa, ab, etc., correspondant aux pouces; bc et dB ne correspondant eux-mêmes, dans cette hypothèse, qu'à des demi-pouces.

Ma dernière conclusion sera donc que la hauteur AB a été divisée en quatre parties ou pouces, Aa, ab, bc + dB et cd, précisément comme la hauteur totale AD a été divisée en trois parties ou palmes, AB, BC et CD; et que, si ces divisions ne sont pas toutes rigoureusement égales entre elles, puisqu'on trouve, en fait, d'une part,  $Aa = ab = bc + dB = 3$  pouces et  $cd = 2$  pouces seulement, et, de l'autre,  $AB = BC = 11$  pouces et  $CD = 10$  pouces seulement, c'est parce que les hauteurs AB et AD se trouvent exprimées par des nombres qui ne sont pas exactement divisibles: le premier par 4 et le second par 3.

Quant à la partie BC de l'inscription, il est facile de comprendre qu'elle a été divisée identiquement comme la partie AB, c'est-à-dire en prenant d'abord  $Bc = Aa$ , et ensuite, en disposant toutes les autres dimensions en ordre inverse ou, en d'autres termes, en prenant:  $ef = dB$ ,  $fg = cd$ ,  $gh = bc$ , et  $hC = ab$ .

Quelque minutieux que puissent paraître les détails qu'on vient de lire, quelle que soit l'étendue des explications qui les accompagnent, je considérerais, malgré cela, mon argumentation comme tout à fait incomplète, si je négligeais de prévoir, et par consé-

quent de réfuter une dernière objection qu'on ne manquera pas de me faire, et que je suppose formulée de la manière suivante :

« Si tout ce que vous venez de dire est vrai, si le » lapicide de la Chapelle-Blanche a réellement déter- » miné les dimensions de son monument en se servant » d'un pied de  $0^m325$  de longueur, divisé en 12 pou- » ces ; si surtout il a eu l'intention de suivre, aussi » exactement que vous l'avez affirmé, la loi des pro- » portions définies ou rapports simples entre les » dimensions, pourquoi, me dira-t-on, n'a-t-il pas » assigné 33 pouces à la hauteur et 22 pouces à la » largeur de la dalle qu'il voulait graver, afin de don- » ner ainsi 11 pouces de hauteur sur 22 de largeur » à la partie inférieure CD, aussi bien qu'aux deux » parties supérieures AB et BC ?

» Pourquoi surtout n'a-t-il pas assigné 36 pouces » ou 3 pieds et 24 pouces ou 2 pieds aux deux dimen- » sions principales, pour se ménager les moyens de » donner exactement 12 pouces ou 1 pied, à chacune » des trois parties AB, BC et CD, et en même temps, » 3 pouces, à chacune des subdivisions  $Aa$ ,  $ab$ , »  $bc + dB$ ,  $cd$ , etc. ? »

Si je me contentais de dire, pour répondre à cette objection, que le lapicide a probablement réduit les dimensions de son petit monument à 32 pouces sur 21, parce que la pierre mise à sa disposition ne lui permettait pas d'adopter des dimensions plus fortes, je suis convaincu d'avance que cette réplique pourrait être considérée par la plupart de mes lecteurs comme parfaitement suffisante.

Mais j'étudie depuis trop longtemps les dimensions des monuments antiques, en les rapportant à leurs

expressions antiques, et en conséquence je connais trop bien le soin méticuleux avec lequel toutes ces expressions étaient autrefois réglées, pour qu'un pareil faux-fuyant soit capable de me satisfaire.

Il est donc parfaitement certain, selon moi, que les longueurs de 32 pouces et de 21 pouces n'ont été adoptées, dans le cas actuel, qu'après une mûre réflexion et parce qu'elles ont paru infiniment préférables à toutes les autres; et si l'on veut connaître le fondement de cette opinion, je n'hésite pas à dire qu'elle résulte de ce qu'il est incontestable que les anciens avaient, sur la valeur des nombres, des idées particulières, qui, sans aucun doute, ne sont plus les nôtres, je le reconnais volontiers, mais qui ne sont pas, pour cela, moins réelles.

Tout le monde connaît, par exemple, et Mommsen signale, d'une manière spéciale, dans son grand ouvrage sur l'*Histoire Romaine* (1), la *puissance extraordinaire* que l'on attribuait autrefois aux nombres *impairs*.

On connaît aussi généralement la prédilection marquée des anciens pour les nombres *carrés*, que Censorinus considère, dans son traité *De die Natali*, comme les *plus puissants* de tous (*Potentissimi Numeri*) (2), et auxquels nous conservons encore aujourd'hui le nom de *puissances*, dans notre langage mathématique.

Dès lors, je le demande, peut-on croire que ce

(1) *Histoire Romaine*, par Théodore Mommsen, traduite par C.-A. Alexandre, conseiller à la Cour impériale de Paris. — Paris, 1863, 1865, tome 1<sup>er</sup> de la traduction française, page 284, et tome IV, page XXIV des additions et variantes au tome 1<sup>er</sup>.

(2) Edition de La Haye. MDCXXXII. Chap. XIV, page 92.

soit par hasard que les deux dimensions principales du monument de la Chapelle-Blanche se trouvent exprimées, la première par le nombre 32, *cinquième puissance* de 2, et la seconde par le nombre 21, égal au produit des deux nombres sacrés 3 et 7 ?

Des dimensions exprimées par le nombre 7, ou par les multiples de ce nombre, se rencontrent très souvent sur les monuments antiques. C'est ainsi, par exemple, qu'on trouve, au Parthénon, l'entre-axe des triglyphes égal à 7 pieds *grecs* et l'entre-axe des colonnes égal à 14 pieds, tandis qu'on trouve, d'un autre côté, non seulement la hauteur totale de la Maison-Carrée de Nîmes égale à 49 pieds *romains* (7 fois 7), mais encore les côtés du soubassement carré de la colonne Trajane égaux eux-mêmes à 21 pieds (3 fois 7).

Il est incontestable cependant que, si nous avions à construire aujourd'hui de semblables monuments, nos architectes n'hésiteraient pas à donner, *a priori*, à la hauteur de la Maison-Carrée, 50 pieds au lieu de 49, et aux côtés du soubassement de la colonne Trajane, 20 pieds, au lieu de 21.

En définitive, les motifs qui ont conduit à donner 21 pouces à la base du monument de la Chapelle-Blanche me paraissent être identiquement semblables à ceux qui ont conduit à donner 21 pieds au soubassement de la colonne Trajane. Dans tous les cas, il est parfaitement certain que, si le lapicide s'était décidé à donner à notre monument 33 pouces sur 22, au lieu de 32 pouces sur 21, le nombre pair 22 aurait été considéré par tous ses contemporains comme *femelle et terrestre*, quand le nombre impair 21 était regardé, au contraire, comme *mâle et céleste*.



Il importe de faire remarquer , en second lieu , pour ce qui concerne les nombres carrés, que la somme des hauteurs des lettres de l'inscription, telle que nous la voyons aujourd'hui, doit être calculée en prenant :

2 fois la hauteur des petites lettres égale à 2 pouces,  
ensemble. . . . . 4 pouces, nombre carré,  
et 3 fois la hauteur des  
grandes lettres égale  
à 3 pouces, ensemble. 9 pouces, autre nombre carré,  
En total. . . . . 13 pouces.

Or, ce résultat n'aurait pas été obtenu, si la hauteur du monument avait été élevée jusqu'à 3 pieds ou 36 pouces.

En dernier lieu, j'ai déjà signalé, dans les mémoires que j'ai eu l'honneur de lire, en 1868 et en 1869, à la Sorbonne, l'importance exceptionnelle que les anciens attribuaient au nombre 13; et j'ai particulièrement appelé l'attention, cette année, sur le fait résultant de la fréquente répétition de ce nombre dans les expressions des dimensions des monuments funéraires. Or, il s'agit ici d'un monument de cette catégorie, et par conséquent, après y avoir trouvé la somme des hauteurs des lettres égale, comme on vient de le voir, à 13 pouces, ce qui suffit pour assigner 19 pouces à la somme des hauteurs des vides, afin de reproduire ainsi la hauteur totale de 32 pouces, ce n'est pas par hasard qu'on y trouve encore :

1<sup>o</sup> La hauteur totale de l'inscription, considérée dans son ensemble et en y comprenant les interlignes, égale à 19 pouces, et par suite la somme des deux espaces vides, ménagés au dessus et au dessous, égale elle-même à 13 pouces,

Et 2<sup>o</sup> l'intervalle compris entre la 1<sup>re</sup> et la 5<sup>e</sup> ligne pareillement égal à 13 pouces , aussi bien que celui qu'on mesure depuis le dessus de la 5<sup>e</sup> ligne jusqu'à l'arête inférieure du monument.

Le hasard seul n'a jamais produit des résultats aussi extraordinaires et aussi compliqués.

Si donc les dimensions de l'inscription de la Chapelle-Blanche, mesurés en se servant d'un pied-de-roi, peuvent être exprimées , comme je l'ai déjà démontré , par des nombres entiers de pouces de ce pied ; si les expressions ainsi obtenues suffisent , en outre , pour expliquer rationnellement des anomalies apparentes qui resteraient, sans cela, tout à fait inexplicables ;

Si, d'ailleurs, ces mêmes expressions correspondent précisément aux nombres que les anciens considéraient comme ayant une *puissance* particulière et qu'ils employaient de préférence à tous les autres ;

C'est évidemment parce que le pied dont l'ouvrier gallo-romain s'est effectivement servi pour régler les dimensions de son monument était exactement le même que notre pied de-roi actuel ;

Parce que cet ouvrier a réellement suivi les règles que j'ai pris soin d'indiquer ;

Et parce qu'il avait, sur le choix des nombres, les idées , ou si l'on aime mieux , les préjugés que l'on retrouve partout dans l'antiquité.

Le monument de la Chapelle-Blanche suffit donc pour établir, non seulement qu'un pied, ayant la même longueur et les mêmes divisions que notre pied-de-roi actuel, était déjà en usage à l'époque gallo-romaine, mais encore que ce pied, dont l'origine ne peut pas être romaine, doit être finalement considéré, ainsi que je l'ai déjà répété si souvent dans mes publications

précédentes, comme ayant une origine *purement gauloise*.

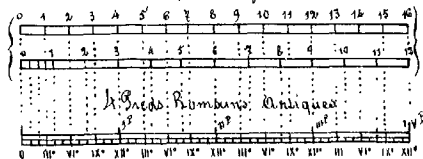
Quoique les divers arguments sur lesquels cette conclusion a été appuyée, dans le mémoire qu'on vient de lire, soient, à mon avis, complètement inattaquables, je suis loin de les regarder cependant comme capables de porter immédiatement la conviction dans tous les esprits :

« Vous êtes un *virtuose en chiffres*, m'objectent  
» quelques contradicteurs, nous ne refusons pas de le  
» reconnaître, mais l'art de grouper les chiffres est  
» depuis longtemps connu. Les financiers et les  
» hommes politiques en ont trop usé et trop abusé  
» pour que personne puisse s'y laisser prendre encore.  
» Il est, d'ailleurs, facile de reconnaître, *a priori*,  
» pour ce qui concerne plus spécialement vos élucu-  
» brations, qu'elles ne valent pas le temps qu'on  
» emploierait à les combattre, et même qu'on peut,  
» sans prendre la peine de les lire, les réfuter victo-  
» rieusement, par cette seule raison qu'il est **ABSOLU-**  
» **MENT IMPOSSIBLE** qu'une unité de mesure en usage,  
» il y a 2,000 ans, se soit conservée et soit parvenue  
» jusqu'à nous, sans subir la plus légère alté-  
» ration ».

A ceux qui m'opposent ce système si commode de réfutation, je n'ai qu'une seule réponse à faire, c'est qu'en fait, une aune de Paris a 1<sup>m</sup>188 de longueur; que cette unité métrique était divisée, lorsqu'elle était répandue dans le commerce, sur l'une de ses faces en 12 parties et sur l'autre en 16 parties égales, et que, de plus, chaque douzième d'aune était divisé lui-même en 2 et même quelquefois en 4 parties égales, de la manière indiquée sur la figure suivante :

Aune de Paris

divisée, d'un côté, en 16 et de l'autre, en 12 parties égales.



tandis que, d'un autre côté, le pied romain antique, divisé en 12 onces, n'a que 0<sup>m</sup>2963 de longueur et qu'ainsi 4 pieds romains, égaux à 1<sup>m</sup>1852, et une aune de Paris, égale à 1<sup>m</sup>188, diffèrent entre eux de 2 millimètres 8 dixièmes seulement; ce qui revient à dire que ces deux longueurs sont, au point de vue pratique, aussi égales que possible.

En même temps, toutes les divisions de l'aune de Paris correspondent exactement à celles des pieds romains de la manière indiquée sur la figure qui précède, et, par conséquent, on peut écrire :

1 aune de Paris	=	4 pieds romains.	$\frac{1}{3}$ d'aune	=	16 onces romaines.
$\frac{1}{2}$	—	=	2 pieds	—	$\frac{1}{6}$ = 8 onces —
$\frac{1}{4}$	—	=	1 pied	—	$\frac{1}{12}$ = 4 onces —
$\frac{1}{8}$	—	=	6 onces	—	$\frac{1}{24}$ = 2 onces —
$\frac{1}{16}$	—	=	3 onces	—	$\frac{1}{48}$ = 1 once —

D'où il suit qu'en plaçant 4 pieds romains antiques, divisés chacun en 12 onces, à la suite l'un de l'autre, on reproduit exactement l'aune de Paris et toutes ses divisions; ou, à l'inverse, qu'en partageant une aune de Paris en quatre parties égales, on forme, avec la même exactitude, 4 pieds romains antiques.

Mais s'il en est ainsi, et il n'est pas permis d'en

douter, pourquoi serait-il impossible, je le demande, qu'une toise de Paris, partagée en 6 parties égales, pût servir à former, de son côté, 6 pieds gaulois et à les reproduire, comme l'aune de Paris reproduit les pieds romains ?

Il importe de faire remarquer, en outre, que l'aune de Paris n'a jamais été qu'une mesure *commerciale* servant exclusivement à l'aunage des étoffes, tandis que, au contraire, la toise a toujours été notre mesure *nationale employée seule* à l'arpentage des terres ; et c'est là précisément ce qui fait qu'en définitive rien n'est plus naturel que de trouver, sur la toise elle-même, l'unité métrique dont nos ancêtres se sont servis.

Je me suis appliqué à réunir, dans la discussion qui précède, les arguments auxquels mes précédentes recherches m'avaient déjà conduit ; et quoique on m'ait reproché, plus d'une fois, l'insistance avec laquelle je persiste à reproduire sans cesse les mêmes arguments, quoiqu'on m'ait dit, à ce propos, que *les brillantes variations* que j'exécute sont toujours sur le même thème, j'ose me flatter cependant que mes lecteurs, usant d'indulgence envers moi, voudront bien excuser, encore une fois, cette insistance, en considération du motif qui me porte à agir.

M. Vazquez Queipo l'a dit le premier, et je me plais à le répéter après lui :

« Les érudits auxquels nous nous adressons savent  
» que la connaissance exacte de la métrologie des  
» peuples est précieuse et souvent indispensable pour  
» étudier leur histoire avec quelque chance de succès,  
» et pénétrer dans le dédale obscur et parfois inextricable de leurs origines ». (*Essai sur les systèmes métriques des anciens peuples*, tome 1<sup>er</sup>, page 4.)

Pourquoi donc la métrologie gauloise nous est-elle encore complètement inconnue? Serait-ce parce que sa reconstitution est considérée comme impossible? Mais comment croire à une pareille impossibilité, quand on voit M. François Lenormant, reconstituer, comme il vient de le faire, de la manière la plus complète et la plus sûre (1), tout l'ancien système des poids et mesures asiatiques, à l'aide seulement des découvertes faites, dans ces derniers temps, par M. Oppert, à Babylone, par MM. Place et Botta, à Ninive, et par leurs émules des autres pays, et quand il est si facile de constater que les monuments purement gaulois ou gallo-romains qui existent sur le sol de la France, à la disposition de tout le monde, sont cent fois plus nombreux que les monuments déjà connus de l'ancienne civilisation asiatique?

La difficulté ne consiste donc pas, dans le cas actuel, à se procurer, à grands frais, les éléments du travail qui devra être entrepris; elle se réduit, au contraire, à mettre en œuvre, d'une manière plus convenable que par le passé, les divers matériaux que l'on possède déjà; et tout se borne maintenant à savoir si la marche que j'ai adoptée et que je persiste à suivre, jusqu'à preuve contraire, peut être considérée comme susceptible de conduire à de bons résultats. Telle est, au fond, la question sur laquelle je serais heureux de voir les hommes compétents se prononcer enfin, et pour laquelle je sollicite leur plus bienveillante attention.

---

(1) Dans un mémoire publié, en 1868, chez A. Lévy, libraire-éditeur, rue de Seine, 29, à Paris.

§ 3. — Etude des dimensions  
de l'inscription grecque de Labège.

---

Un professeur du collège de France, M. Rossignol, membre de l'Institut, a publié dernièrement, dans la *Revue Archéologique du Midi de la France* (1), l'explication et la restitution très-complètes d'une inscription grecque qui se trouve, en ce moment, encastrée dans le mur gauche du porche de l'église de Labège, canton de Castanet (Haute-Garonne).

Cette inscription, dont voici le texte :

1<sup>re</sup> ligne . . . ΑΥΞΕΙΝΙΑΝΤΑΔΙ  
2<sup>e</sup> ligne . . . ΔΩΣΙΝΗΛΙΟΣΚΑΙ  
3<sup>e</sup> ligne . . . ΑΡΣΗΝΚΟΣΜΟΝΕΘ  
4<sup>e</sup> ligne . . . ΗΚΕΕΤΓΕΝΗΤΗΝ :

entoure, sur ses quatre côtés, un bas-relief rectangulaire, ou plutôt l'emplacement d'un bas-relief rectangulaire, soigneusement effacé depuis longtemps.

Les lettres de cette inscription sont de belles capitales carrées qui sembleraient donner à ce monument, ainsi que M. Rossignol le fait remarquer, un âge qu'il n'a certainement pas.

(1) Tome II, 17<sup>e</sup> livraison, page 69.

En outre, et toujours suivant le même auteur, il est, avant tout, nécessaire de corriger une faute commise par le lapicide, qui a écrit : *ευγενητην*, au lieu de *ευγενετην*, et il convient, en dernier lieu, de considérer l'inscription elle-même comme extraite des deux vers suivants :

Ηλιος, [ως θηλυς τε] και αρσην, παντα διδοσιν  
 Αυξειν, ευγενετην [τ'απεραντου] κοσμων εθηκε,

où les mots placés entre crochets sont ceux qui ont été retranchés, parce que l'espace réservé, sur la pierre, autour du bas-relief, ne permettait pas d'y introduire la totalité du texte primitif, que le savant professeur a traduit de la manière suivante :

« Le soleil, en tant qu'il est femelle et mâle, donne  
 » à tout sa croissance, et il a rendu immense le  
 » monde, qui lui doit sa noble origine ».

M. Rossignol conclut de là que le monument dont il s'agit était certainement dédié à Mithra, et cette conclusion ne me semble pas contestable.

Deux choses m'ont frappé en lisant, dans la *Revue archéologique du Midi*, le mémoire dont je viens de parler :

D'une part, la valeur numérale des lettres qui composent le nom grec de Mithra, ΜΕΙΘΡΑΣ, puisque, en effet, . . . . . M = 40,  
 E = 5,  
 I = 10,  
 Θ = 9,  
 Ρ = 100,  
 Α = 1,  
 et Σ = 200,

d'où en totalisant, ΜΕΙΘΡΑΣ = . . . . . 365 ;



Et d'autre part, le soin minutieux avec lequel on s'est appliqué à introduire, d'une manière constante, 13 lettres dans chacune des lignes de l'inscription, car il est hors de doute, pour moi, que les deux points (:) que l'on remarque à la fin de la 4<sup>e</sup> ligne n'y ont été mis que pour tenir la place d'une lettre.

Or, comme il est impossible que les 365 jours de l'année et le nom de Mithra, attribué au soleil, soient dans une correspondance numérique aussi exacte par le seul effet d'un jeu du hasard ; comme il n'est pas moins impossible d'attribuer à un autre jeu du hasard la fixation du nombre des lettres gravées sur chaque ligne à ce chiffre  $13 = 4 + 9$  (1), auquel les anciens accordaient une importance si extraordinaire, la conséquence forcée de ce double fait me semble être

(1) Les anciens classaient les nombres dans l'ordre suivant, quand ils les rangeaient par rapport à leur importance *supposée* :

Ils mettaient d'abord, au dernier rang, la série des nombres *pairs*, 2, 4, 6, 8, etc., qu'ils considéraient comme *femelles* et *terrestres*, et mettaient ensuite, au dessus de ceux-ci, la série des nombres *impairs*, 1, 3, 5, 7, etc., qu'ils considéraient comme *mâles* et *célestes*.

Ils plaçaient, après cela, au dessus des nombres impairs eux-mêmes, ceux qui résultaient de l'addition successive des divers termes de la série des nombres impairs savoir :  $4 = 1 + 3$ ,  $9 = 1 + 3 + 5$ ,  $16 = 1 + 3 + 5 + 7$ , etc.

Cette nouvelle série correspondait, comme on le voit, à la série des nombres carrés : 4, 9, 16, 25, etc., à propos desquels Censorinus a dit : *Quadrati Numeri potentissimi ducuntur*.

Les anciens plaçaient enfin, au dessus des nombres carrés eux-mêmes, ceux qui résultaient de l'addition successive des divers termes de la série des nombres carrés, savoir :  $13 = 4 + 9$ ,  $29 = 4 + 9 + 16$ , etc., et ces derniers nombres étaient, dans l'antiquité, ceux qui enlevaient toutes les préférences, et après lesquels, si cette locution familière peut m'être permise, il ne restait, pour ainsi dire, qu'à tirer l'échelle.

qu'il y a lieu de compter les adorateurs de Mithra parmi ceux qui accordaient autrefois une importance considérable à l'emploi de certains nombres de préférence à d'autres ; et c'est là précisément ce qui m'a décidé à étudier les dimensions du monument de Labège, pour essayer d'y découvrir quels étaient effectivement *les nombres* à l'aide desquels les dimensions de ce monument se trouvaient autrefois exprimées en mesures antiques.

D'un autre côté, comme j'ai déjà constaté maintes fois, par expérience, qu'il est toujours prudent, quand on veut étudier les dimensions d'un monument, quel qu'il soit, de se défier des mesures que les auteurs rapportent, parce qu'elles sont ordinairement relevées d'une manière trop approximative, pour ne rien dire de plus, j'ai tenu à vérifier, avant tout, celles que la *Revue* fait connaître et qui sont :

1<sup>o</sup> Pour les dimensions totales, prises de dehors en dehors :

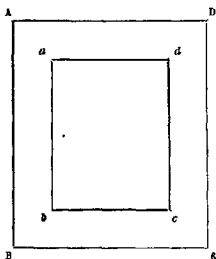
Largeur, 0<sup>m</sup>54. — Hauteur, 0<sup>m</sup>64,

Et 2<sup>o</sup> pour les dimensions prises sur la partie extérieure du rectangle formé par les quatre lignes de l'inscription :

Largeur, 0<sup>m</sup>40. — Hauteur, 0<sup>m</sup>49.

Cette vérification était, d'ailleurs, d'autant plus nécessaire que les quatre cotes que je viens de rapporter, comparées entre elles, suffisent seules pour indiquer qu'elles contiennent au moins une erreur.

Il est certain, en effet, ainsi que la figure suivante va le démontrer, que lorsque deux rectangles, *abcd* et ABCD, sont placés, comme dans le cas actuel, l'un en dedans de l'autre, il suffit de connaître *les deux*



dimensions du premier et *une seule* dimension du second pour pouvoir en conclure l'autre dimension : puisque la largeur totale BC doit toujours être égale à la largeur intérieure *bc* augmentée du double intervalle qui sépare les côtés des deux rectangles, et puisqu'il en est de même pour la hauteur totale AB, par rapport à la hauteur intérieure *ab*.

Par conséquent, dans le cas du monument de Labège, où la largeur BC est donnée comme égale à 0<sup>m</sup>54 et où *bc* correspond à 0<sup>m</sup>40, ce qui fait que la double largeur du cadre, BC — *bc*, est égale à 0<sup>m</sup>14, il résulte de ce qui vient d'être dit que, si la hauteur intérieure *ab* est effectivement égale à 0<sup>m</sup>49, comme la *Revue du Midi* le déclare, la hauteur totale AB, que cette même *Revue* fixe à 0<sup>m</sup>64, ne pourra être égale, au contraire, qu'à 0<sup>m</sup>49 + 0<sup>m</sup>14, c'est-à-dire à 0<sup>m</sup>63 seulement ; et l'on se trouve ainsi forcé de reconnaître qu'il existe, comme je l'ai déjà indiqué, une erreur, au moins, sur l'une des quatre cotes données.

C'est le préfet lui-même de la Haute-Garonne, M. le baron Dulimbert, qui a bien voulu se charger, sur ma demande, d'ordonner la vérification dont je viens de montrer la nécessité, et il en a confié le soin à l'architecte en chef de ce département, M. Chambert, archéologue fervent, autant qu'architecte distingué, dont les mesures consciencieuses assignent maintenant :

1<sup>o</sup> A la largeur totale du monument de Labège, 0<sup>m</sup>538, au lieu de 0<sup>m</sup>540,

Et 2<sup>o</sup> à sa hauteur totale, 0<sup>m</sup>616, au lieu de 0<sup>m</sup>640, en donnant, en outre, 0<sup>m</sup>18 à son épaisseur totale, que la *Revue du Midi* n'avait pas fait connaître.

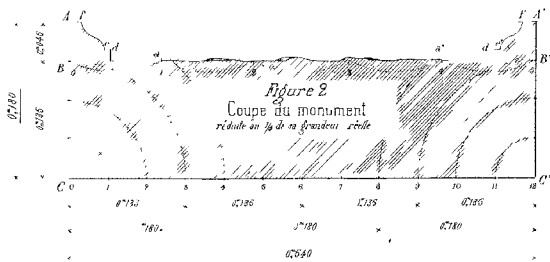
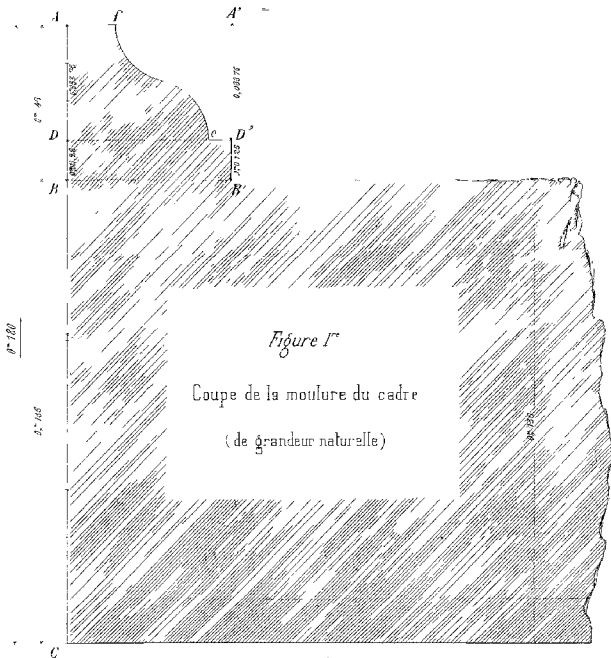
Comme les deux expressions de la largeur totale, 0<sup>m</sup>538 et 0<sup>m</sup>540 ne diffèrent entre elles que d'une quantité parfaitement négligeable, il est clair, en premier lieu, que l'une quelconque de ces deux cotes peut être considérée maintenant comme suffisamment exacte; et comme l'épaisseur totale fixée par M. Chambert à 0<sup>m</sup>18 est, en second lieu, rigoureusement égale *au tiers* de la largeur totale réglée à 0<sup>m</sup>54 (voyez la 1<sup>re</sup> feuille de mes dessins, figure 2), il résulte de cette deuxième circonstance que les deux cotes 0<sup>m</sup>18 et 0<sup>m</sup>54 se vérifient mutuellement et doivent être considérées finalement comme aussi exactes l'une que l'autre.

En outre, M. Chambert, non content d'avoir relevé, avec une grande exactitude, les dimensions principales du monument qu'il était chargé de mesurer, s'est appliqué, en même temps, à prendre soigneusement les détails de la moulure qui entoure ce monument, de manière à pouvoir en fournir un profil dessiné *de grandeur naturelle*.

Or, ce profil, qui m'a été transmis et dont je joins une copie à mon mémoire (voyez la figure 1 de la planche 1), constate que la hauteur totale AB de cette moulure est précisément égale *au quart* de l'épaisseur totale AC du monument considéré dans son ensemble, ou, ce qui est la même chose, *au tiers* de l'épaisseur BC de la dalle qui portait le bas-relief; d'où il suit que cette épaisseur BC est elle-même égale *au quart* de la largeur totale CC' (voyez la figure 2 de la planche 1). De sorte qu'en dernière analyse, la hauteur AB de la moulure est égale à la douzième partie de cette lar-

# Bas-Relief de Labège

Nota Les Cotes de ce dessin sont exprimées en millimètres



geur totale C C'. Et ce n'est pas tout encore : car il est facile de constater, sur le profil de M. Chambert (figure 1, planche 1), que la petite hauteur BD = B'D' est elle-même égale *au quart* de la hauteur entière AB.

En résumé donc, si la largeur totale C C' du monument de Labège (figure 2, planche 1), considérée comme unité principale ou *pied*, est divisée en 12 parties égales, qui seront comme les *pouces* de ce pied, la hauteur AB de la moulure correspondra à l'un de ces pouces, l'épaisseur BC de la dalle correspondra à trois de ces mêmes pouces, c'est-à-dire *au quart* de la largeur totale C C', et l'épaisseur totale AC correspondra, à son tour, à quatre de ces mêmes pouces, c'est-à-dire *au tiers* de la largeur C C'. En outre, la petite hauteur BD (figure 1, planche 1) sera égale au quart de la hauteur AB.

En conséquence, si, comme je crois l'avoir montré, on est autorisé à écrire  $CC' = 0^m54$  et  $AC = \frac{1}{4}CC' = 0^m18$ , il y aura lieu d'en conclure :

$$BC = \frac{1}{4}CC' = \frac{3}{4}AC = 0^m135,$$

$$AB = \frac{1}{12}CC' = \frac{1}{3}BC = \frac{1}{4}AC = 0^m045,$$

$$BD = B'D' = \frac{1}{4}AB = 0^m011.25,$$

$$\text{et } AD = A'D' = \frac{3}{4}AB = 0^m033.75.$$

Après quoi, sans qu'il soit nécessaire de prolonger davantage cette discussion préliminaire, il demeurera, dès à présent, certain que le monument de Labège doit être considéré comme construit suivant le système que les architectes désignent, tantôt sous le nom de *système des proportions définies*, et tantôt sous celui de *système des rapports simples*.

Mais une autre observation non moins importante doit être ajoutée ici. Je veux parler de la faculté qu'on a, à Labège, aussi bien qu'à la Chapelle-Blanche,

de simplifier notablement les expressions des dimensions mesurées, en les rapportant à notre *pied-de-Roi* national, plutôt qu'au mètre lui-même.

Il est certain, en effet, que la largeur totale du monument de Labége, égale à 0<sup>m</sup>54, correspond *très rigoureusement* à 20 pouces de ce pied-de-roi, et qu'ainsi on peut substituer, si l'on veut, les six expressions suivantes à celles qui précèdent :

CC' = 20 pouces . . . . . = 240 lignes,

AC = 6 pouces 8 lignes = 80 lignes,

BC = 5 pouces . . . . . = 60 lignes,

AB = 1 pouce 8 lignes = 20 lignes,

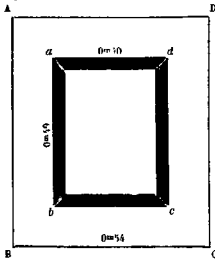
AD = 1 pouce 3 lignes = 15 lignes,

et BD = 5 lignes . . . . . = 5 lignes.

Je n'ai pas la prétention de croire que je suis le premier à signaler cette étrange facilité avec laquelle les dimensions de certains monuments antiques peuvent être exprimées, d'une manière exacte, en fonction de notre pied national et de ses divisions duodécimales. Je sais parfaitement, au contraire, que ce fait a été souvent observé avant moi, et notamment à l'époque où notre nouveau système métrique n'était pas encore en usage, et où, par conséquent, toutes les mesures étaient naturellement prises en fonction de notre ancien pied. Malgré cela, il est incontestable, ce me semble, qu'on n'a jamais attaché jusqu'ici, à cette observation, toute l'importance qu'elle mérite ; et c'est précisément pour obtenir enfin, s'il est possible, un meilleur résultat, que je me crois autorisé à appeler, dès le commencement de cette étude, l'attention de mes lecteurs sur le fait que je viens de leur signaler.

Je me propose maintenant de rechercher, avant d'aller plus loin, quelles sont, sur le monument de

Labège, les dimensions que l'on mesure dans le sens de sa hauteur. Malheureusement, quand on fixe les dimensions extérieures de l'inscription *abcd* (voyez la figure suivante) conformément aux indications données



à la page 90, ligne 18 de la *Revue*, c'est-à-dire à 0m40 en largeur sur 0m49 en hauteur, il résulte de ce qui a été dit précédemment que la double largeur des parties situées en dehors de l'inscription devient alors égale à 0m54 moins 0m40, c'est-à-dire à 0m14, et qu'ainsi la hauteur totale AB doit être réglée, dans ce cas, à 0m49 + 0m14, c'est-à-dire à 0m63; et cela, quoique la *Revue* assigne, en fait, ainsi que je l'ai déjà constaté, 0m64 à cette même hauteur et quoique M. Chambert ne lui donne que 0m616.

Dans cette situation, comme les mesures prises par M. Chambert ne font pas connaître les dimensions de l'inscription proprement dite et par conséquent ne peuvent pas être comparées, à ce point de vue, à celles que la *Revue* indique; comme d'ailleurs ni cet architecte, ni la *Revue* n'ont pu donner les dimensions du bas-relief dont les traces sont aujourd'hui complètement effacées, il est facile de se rendre compte de l'embaras dans lequel je me suis trouvé alors, et de la nécessité qui en est résultée pour moi de me rendre à Labège, pour me procurer directement des moyens de comparaison qui m'auraient manqué sans cela.

C'est donc en opérant moi-même sur le monument,



que je suis parvenu à constater, avec la plus entière certitude et en me servant d'un pied-de-roi, non seulement qu'on mesure 20 pouces, comme je l'ai déjà dit, sur la largeur totale AA' (voyez les figures 1 et 2 de la planche 2), mais encore qu'il existe très exactement :

1<sup>o</sup> Entre les points *f* et *f'*, 19 pouces en largeur sur 22 pouces en hauteur,

2<sup>o</sup> Entre les points *e* et *e'*, 17 pouces en largeur sur 20 pouces en hauteur,

Et 3<sup>o</sup> entre les points *d* et *d'*, 16 pouces  $\frac{1}{2}$  en largeur sur 19 pouces  $\frac{1}{2}$  en hauteur.

D'où il est aisé de conclure que les dimensions suivantes doivent être assignées aux largeurs des diverses parties du cadre et à ce cadre lui-même : (Voyez la figure 1 de la planche 2.)

Au bandeau supérieur *Af*,  $\frac{1}{2}$  pouce ou 6 lignes,

à la doucine *fe*, 1 pouce ou . . . . . 12 lignes,

au petit filet inférieur *ed*,  $\frac{1}{4}$  de pouce ou 3 lignes,

et par conséquent au cadre, considéré dans son ensemble, 1 pouce  $\frac{3}{4}$  ou 21 lignes ; dimensions qui suffisent pour constater, une fois de plus, que le système des proportions définies ou rapports simples a été employé jusques dans les moindres détails, puisqu'en effet la largeur du bandeau supérieur est précisément double de celle du petit filet inférieur ; puisque celle de la doucine est, à son tour, double de celle du bandeau supérieur ; et puisque enfin cette doucine se trouve tracée dans l'intérieur d'un rectangle dont les côtés ont 12 lignes de largeur sur 15 lignes de hauteur et sont ainsi dans le rapport exact de 4 à 5.

Il résulte, en second lieu, de ce qui vient d'être dit, que la hauteur totale du monument doit être considérée

comme égale à 22 pouces plus 2 demi-pouces , c'est-à-dire à 23 pouces , ou, en d'autres termes , à 0<sup>m</sup>621, quoique la mesure prise directement par M. Chambert réduise effectivement cette hauteur de 5 millimètres , en la fixant à 0<sup>m</sup>616 seulement ; quoiqu'il soit nécessaire d'admettre , ainsi que nous l'avons déjà constaté , qu'elle doit être égale à 0<sup>m</sup>63 , si la largeur totale est égale à 0<sup>m</sup>54 et si les dimensions de 0<sup>m</sup>40 sur 0<sup>m</sup>49 , assignées à l'inscription , sont elles-mêmes exactes ; et quoique , enfin , d'après la *Revue du Midi*, cette hauteur totale du monument doive être élevée jusqu'à 0<sup>m</sup>64.

En fait , la vérité est que cette dernière fixation est notoirement fautive ; que celle que l'on peut déduire des cotes 0<sup>m</sup>40 et 0<sup>m</sup>49 , combinées avec la cote 0<sup>m</sup>54 , n'est pas elle-même plus exacte , parce que les dimensions de l'inscription fixés à 0<sup>m</sup>40 sur 0<sup>m</sup>49 sont , de leur côté , très-fautives , ainsi que je le démontrerai bientôt ; et , en dernier lieu enfin , que la cote de 0<sup>m</sup>616 , donnée par M. Chambert , quoique très sensiblement exacte , et quoique à peine susceptible d'être augmentée d'un ou deux millimètres , n'empêche pas cependant d'assigner , en théorie , 23 pouces , soit 0<sup>m</sup>621 à la hauteur totale du monument , parce que rien ne s'oppose à ce qu'on y reconnaisse , ou bien une légère erreur en moins , provenant de l'exécution primitive , ou mieux encore , une certaine usure provenant des frottements que cette pierre a dû subir , pendant les divers transports auxquels elle a été exposée.

Voici , en effet , ce qu'on lit sur la note de M. Chambert , où je copie textuellement le passage suivant :

« La qualité de la pierre est une sorte de grès tendre » (lisez : une sorte de calcaire) gris-blanc , dont les

» carrières ne sont pas dans nos contrées ; on ne  
» trouve de pareille pierre qu'à Beaucaire, où on lui  
» donne le nom de *Pierre grisette*. Cette indication est  
» importante ; elle prouve que l'inscription n'a pas  
» été faite ici , et qu'elle a dû être transportée.  
» Marseille n'est pas éloignée de Beaucaire. La colonie  
» grecque aurait employé ici, ou la pierre du pays , ou  
» mieux le marbre de Saint-Béat, si souvent mis en  
» œuvre pour autels votifs et pour inscriptions grec-  
» ques ou latines ».

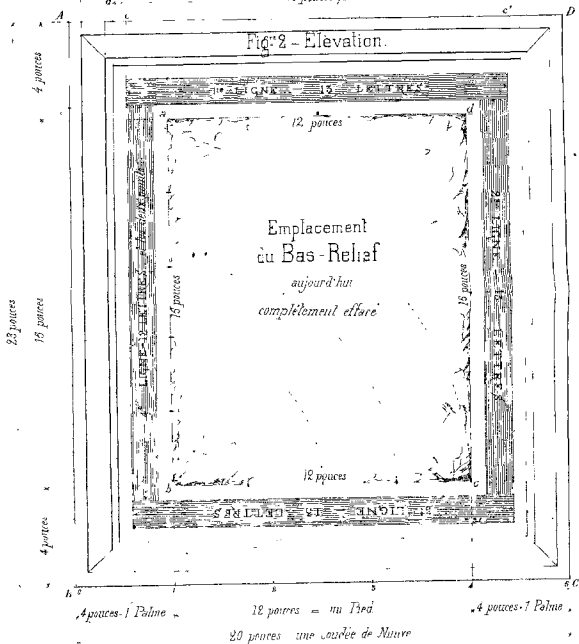
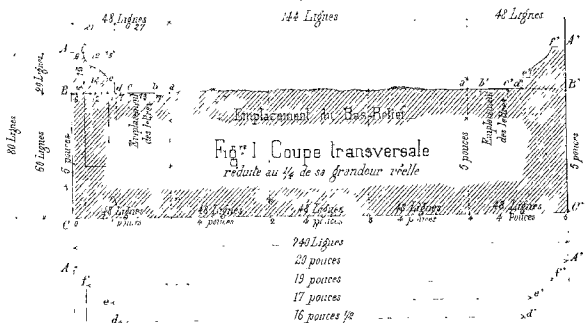
Ainsi, il n'en faut pas douter, le lieu d'origine du monument de Labège n'est pas le même que son emplacement actuel ; et, suivant toutes les apparences, ce monument doit être considéré comme un produit de la civilisation marseillaise, comme exécuté à Beaucaire ou dans les environs, peut-être à Arles, et enfin comme transporté, à une époque inconnue, de Beaucaire à Toulouse, par un adorateur de Mithra. Par conséquent, il résulte, si je ne me trompe, de tout ce qui vient d'être dit, que la hauteur théorique de ce monument est très certainement égale à 23 pouces.

Mais, s'il en est ainsi, et si, en outre, comme il ne semble pas permis de le contester, ce monument a été tracé suivant le système des proportions définies ou rapports simples, pourquoi n'existe-t-il aucun rapport simple entre sa largeur totale et sa hauteur totale fixées, la première à 20 pouces et la seconde à 23 pouces ?

La suite de cette étude le fera bientôt connaître. Mais, auparavant, il me reste à dire qu'après avoir pu mesurer *très-exactement*, ainsi que je l'ai déjà fait connaître, toutes les dimensions de l'en-

# Bas-Relief de Labège.

Nota Les Coûtes sont exprimées en pouces et lignes du Pied de Roi



de la partie en ce cas.

Il est évident que dans les cas où l'on a pu constater la présence de la même matière, les parties sont toujours à peu près les mêmes, et que les différences observées ne sont que de nature locale.

On a vu dans la figure 1 de la planche 2 que les parties supérieures et inférieures des lettres, intervalles par les trous, se répètent sur les deux côtés du moule, constamment dans le premier à 15 millimètres et le second à 45 millimètres; de sorte que le premier intervalle, du le remplace, se trouve parfaitement égal à la hauteur même de la lettre qui correspond dans les deux cas.

Il est à 20 lignes de notre pied national; et si l'on voit par l'intervalle de compte entre ces et la partie des lettres, on peut être exprimé en notation décimale française, que par 7 lignes = 0.01275; ce qui fait que la hauteur elle-même des lettres correspond, de son côté, à 12 lignes, en négligeant la



cadrement et du monument lui-même , *en pouces* de notre pied-de-Roi, il m'a été complètement impossible de continuer à opérer de la même manière, lorsque j'ai voulu mesurer , à leur tour , les lignes de l'inscription, sur laquelle ni les longueurs, ni même les hauteurs des lettres ne peuvent être exprimées en pouces, avec une exactitude suffisante, quoique toutes les lettres soient tracées avec une parfaite régularité, et qu'elles soient très soigneusement limitées, sur la pierre, tant dans le haut que dans le bas, par des traits nettement marqués à la pointe dont la trace continue est encore parfaitement visible , ainsi qu'on peut le constater , d'ailleurs , sur le dessin donné par la *Revue du Midi*, qui reproduit très-exactement l'aspect de la pierre en ce sens.

Dans cet état des choses , je me suis appliqué à relever, *en millimètres*, afin d'obtenir ainsi la plus grande précision possible , les deux intervalles *dc* et *db* (voyez la figure 1 de la planche 2) compris entre le bord intérieur du cadre et les parties supérieures et inférieures des lettres , intervalles que j'ai trouvés, en répétant mes mesures sur les quatre côtés du monument , constamment égaux , le premier à 15 millimètres, et le second à 45 millimètres ; de sorte que ce dernier intervalle, on le remarquera , se trouve parfaitement égal à la hauteur même de la moulure qui encadre le monument , et correspond ainsi très exactement à 20 lignes de notre pied national ; d'où il suit que l'intervalle *dc*, compris entre le cadre et le dessus des lettres, ne peut être exprimé, en anciennes mesures françaises , que par 7 lignes = 0<sup>m</sup>015.75 ; ce qui fait que la hauteur elle-même des lettres correspond , de son côté , à 13 lignes , en négligeant la

minime différence de  $\frac{3}{4}$  de millimètre que la traduction précédente vient d'indiquer.

S'il en est ainsi, et si les adorateurs de Mithra attachaient réellement, comme je l'ai déjà admis, une importance capitale au choix des nombres ; si, enfin, le nombre 13 était, comme je l'ai dit, un de ceux qu'ils préféreraient à tous les autres, est-ce par hasard, je le demande, qu'on trouve, à la fois, sur le monument de Labège, la hauteur des lettres égale à 13 lignes et le nombre de lettres que chaque ligne contient fixé lui-même, quatre fois de suite, à 13 ?

Je répondrai tout à l'heure, mieux qu'en ce moment, à la question que je formule ainsi.

En attendant, et quelle que puisse être la vérité sur ce point, il me reste à faire remarquer que l'intervalle Bc compris entre l'arête extérieure du monument et le dessus des lettres de l'inscription est égal à la largeur Bd du cadre augmentée de 7 lignes, c'est-à-dire à 21 lignes plus 7 lignes, ou mieux encore à 28 lignes, et que, par conséquent, il devient extrêmement facile de déterminer maintenant, avec exactitude, tant en largeur, qu'en hauteur, les véritables dimensions de l'inscription elle-même, qui sont égales, d'après ce qui vient d'être dit :

En largeur, suivant c c' (Voyez toujours les figures 1 et 2 de la planche 2) à 20 pouces moins deux fois 28 lignes, c'est-à-dire à 15 pouces 4 lignes,

Et en hauteur à 23 pouces moins 2 fois 28 lignes, c'est-à-dire à 18 pouces 4 lignes ; ce qui donne, en mesures métriques, 0<sup>m</sup>414 pour l'expression de la largeur et 0<sup>m</sup>495 pour celle de la hauteur ; et ce sont ces expressions qu'il faut comparer, en définitive, à celles de 0<sup>m</sup>40 sur 0<sup>m</sup>49, que la *Revue du midi* rap-

porte, quoiqu'elles diffèrent, comme on le voit, assez notablement les unes des autres, les deux premières surtout, et quoique de pareilles différences puissent sembler, au premier abord, complètement inexplicables.

Cependant, en relisant avec soin le mémoire de M. Rossignol, on reconnaît sans peine que le savant professeur s'est contenté de prendre ses mesures *sur un estampage*, au lieu de les relever directement sur le monument lui-même qu'il n'a jamais vu, et la véritable cause de son erreur devient aussitôt apparente, puisque les dimensions qui résultent de ses mesures sont, toutes les deux, trop faibles par rapport aux miennes.

Il est incontestable, en effet, non seulement que le papier sur lequel on veut prendre un estampage doit toujours être mouillé et par conséquent *dilate* au préalable, mais encore que ce papier se dilate une seconde fois quand on l'étend, tout mouillé, sur la pierre, et même qu'il se dilate ainsi, plus particulièrement, dans le sens suivant lequel on l'étend; d'où il suit que ce papier *se contracte* après cela, lorsqu'il reprend à peu près ses anciennes dimensions par l'effet de la dessiccation qui suit l'estampage, et qu'il se contracte alors, naturellement, dans un sens plus que dans l'autre. En d'autres termes, le papier qui, au moment où on l'enlève encore mouillé de dessus la pierre, reproduit très-rigoureusement, toutes les dimensions du monument qu'on veut faire connaître, ne les reproduit plus, avec la même rigueur, quelques instants après, dès qu'il se trouve parfaitement sec, et ne peut représenter alors que des dimensions toujours plus réduites, comme dans le cas actuel, dans un sens que dans l'autre.



C'est là une observation capitale, et cependant beaucoup trop méconnue par ceux qui ont des estampages à leur disposition ; car ils les considèrent presque toujours comme des reproductions très-rigoureuses, quoique la vérité soit, au contraire, que ces reproductions sont *toujours* non seulement *réduites*, mais encore *déformées*. L'erreur qu'ils commettent ainsi est sans importance, je suis le premier à le reconnaître, pour les études purement épigraphiques, mais elle est réelle, et souvent fâcheuse, quand on opère, comme je le fais ici, au point de vue métrologique.

Mon ambition est maintenant de déterminer, avec toute l'exactitude désirable, les dimensions du bas-relief proprement dit, quoique la destruction de cette partie du monument soit aujourd'hui tellement complète, qu'il n'en reste, pour ainsi dire, aucune trace, si ce n'est dans l'angle inférieur gauche, où une vague indication, assez bien figurée sur le dessin donné par la *Revue*, permet de supposer que l'intervalle compris entre le dessous des lettres de l'inscription et le rectangle formé par le bas-relief pouvait être, en effet, égal à l'intervalle de 7 lignes que l'on mesure entre le cadre et le dessus des lettres.

Si l'on veut bien considérer, pour un instant, cette hypothèse comme conforme à la vérité, il en résultera : (Voyez la figure 1 de la planche 2)

1° Que l'intervalle *da*, compris entre le cadre et le bas-relief, se trouvera égal à 20 lignes plus 7 lignes, c'est-à-dire à 27 lignes ;

2° Que l'intervalle total *Ba*, compris entre les arêtes extérieures du monument et ce même bas-relief, sera égal, à son tour, à l'intervalle *da* augmenté de la largeur *Bd* du cadre et qu'ainsi cet intervalle

total Ba, correspondant à la largeur de l'encadrement considéré dans son ensemble, sera égal à 27 lignes plus 21 lignes, c'est-à-dire à 48 lignes ou 4 pouces ;

3<sup>o</sup> Que par conséquent la largeur du bas-relief sera égale à 20 pouces moins 8 pouces, c'est-à-dire à 12 pouces, ou mieux encore à 1 pied ;

4<sup>o</sup> Que la hauteur de ce bas-relief sera égale, par la même raison, à 23 pouces moins 8 pouces, c'est-à-dire à 15 pouces ;

Et 5<sup>o</sup> enfin, que la largeur et la hauteur fixées, de cette façon, à 12 pouces et à 15 pouces, seront entre elles dans le rapport *exact* de 4 à 5 (1), ainsi que cela doit être pour un monument dont toutes les dimensions sont réglées dans le système des proportions définies ; et l'exactitude de ce rapport suffit, en même temps, pour faire comprendre, mieux que tout à l'heure, pourquoi aucun rapport simple *ne peut exister* entre les dimensions totales de 20 pouces et de 23 pouces.

Ma précédente hypothèse, que tout tendait d'ailleurs à rendre vraisemblable, demeure ainsi parfaitement démontrée, et se trouve d'autant mieux établie qu'en fixant, comme je viens de le faire, à 4 pouces la largeur cumulée des diverses parties de l'encadrement du bas-relief, cette largeur correspond, avec exactitude,

(1) Ce rapport de 4 à 5 est précisément le même (il n'est pas inutile de le faire remarquer) que celui qui a été déjà constaté entre la base et la hauteur de la doucine du cadre ; et ce n'est certainement pas par hasard qu'on trouve 12 lignes sur 15 lignes, pour exprimer les dimensions de cette doucine, et 12 pouces sur 15 pouces, pour exprimer celles du bas-relief ; c'est au contraire, parce que les plus petits détails ont été réglés, sur le monument de Labège, avec le même soin que les dimensions principales.

au cinquième de la largeur totale du monument, égale, comme on le sait, à 20 pouces ; ce qui montre qu'en définitive la largeur totale qui est marquée C C' sur la figure 1 et B C sur la figure 2 de la planche 2, largeur qui est précisément celle qu'il faut considérer comme l'unité fondamentale ou module principal, a été, en fait, successivement divisée :

1<sup>o</sup> En 3 parties égales, pour donner l'épaisseur totale AC du monument (voyez la figure 2 de la planche 1) ;

2<sup>o</sup> En 4 parties égales, pour donner l'épaisseur de la dalle qui porte le bas-relief ;

Et 3<sup>o</sup> en 5 parties égales, pour donner la largeur totale B a de l'encadrement, (voyez la figure 1 de la planche 2) (1) ;

Ces trois nombres 3, 4 et 5 étant précisément les trois nombres sacrés qui servaient à composer le fameux triangle symbolique signalé par Plutarque, dans son traité d'Isis et d'Osiris.

Je crois nécessaire de faire remarquer, en outre :

1<sup>o</sup> Que le nombre 3 correspond, sur le monument de Labège, à la différence *constante* qu'on remarque entre les hauteurs et les largeurs, puisque, en effet, cette différence est égale à trois pouces ( $23 - 20 = 15 - 12 = 3$ .)

2<sup>o</sup> Que le nombre 4 y correspond ensuite à la largeur de l'encadrement, considéré dans son ensemble,

(1) Il en résulte aussi que la dalle qui porte le bas-relief peut être considérée comme divisée (de la manière indiquée sur la figure 1 de la planche 2) en 5 rectangles égaux de 4 pouces de largeur sur 5 pouces de hauteur, dont les côtés présentent encore une fois le rapport exact de 4 à 5, dont il a été parlé tout à l'heure.

dont la dimension est égale, comme on vient de le voir, à 4 pouces ;

3<sup>o</sup> Que le nombre 5 y correspond, à son tour, à l'épaisseur de la dalle qui porte le bas-relief, épaisseur dont l'expression est de 5 pouces ;

Et 4<sup>o</sup> enfin que ces trois nombres 3, 4 et 5, multipliés de deux en deux, donnent les trois nombres suivants :

$12 = 3$  fois 4,     $15 = 3$  fois 5    et  $20 = 4$  fois 5,  
qui sont attribués, sur notre monument, à trois dimensions principales, puisqu'on y trouve, en effet :

12 pouces, pour exprimer la largeur du bas-relief,

15 pouces, pour en exprimer la hauteur,

Et 20 pouces, pour exprimer la largeur totale prise pour unité principale ou module, et puisque c'est précisément de ces trois nombres, 12, 15 et 20, qu'on a déduit ensuite la hauteur totale de 23 pouces, égale, comme je l'ai déjà fait remarquer, à  $20 + 15 - 12$  (En effet  $15 - 12 = 3$ ).

Si des dimensions principales on passe subsidiairement aux détails, des remarques analogues peuvent être faites encore ; puisque la largeur totale de l'encadrement, égale à 4 pouces ou 48 lignes, est d'abord divisée en deux portions, l'une saillante, servant de cadre, et l'autre plane, portant l'inscription, dont les largeurs sont égales : la première à 21 lignes, et la seconde à 27 lignes, et se trouvent ainsi exprimées par les nombres  $21 = 3$  fois 7 et  $27 = 3$  fois 9, tous les deux impairs, et en outre fort bien choisis au point de vue des anciennes théories ; et puisque, en second lieu, la largeur de 27 lignes est finalement divisée en 3 parties, l'une centrale ayant 13 lignes, et les deux autres latérales ayant 7 lignes chacune, tandis que

la largeur de 21 lignes assignée au cadre a été divisée, à son tour, comme on l'a déjà vu, en 7 parties égales, de 3 lignes chacune pour en donner :

Une au petit filet inférieur,  
Deux au bandeau supérieur,  
Et quatre à la doucine.

Après quoi, je ne crains pas de le demander, peut-on, en présence de la concordance de ces résultats, s'obstiner à croire qu'il est rationnel de les attribuer à une série de jeux du hasard, et n'est-il pas, au contraire, plus naturel d'admettre qu'ils proviennent effectivement :

Non seulement de ce que les constructeurs du monument de Labége attribuaient, comme tous les constructeurs de l'antiquité, une importance considérable à l'emploi de certains nombres qu'ils regardaient comme supérieurs aux autres,

Mais encore et surtout de ce qu'ils se servaient d'un pied rigoureusement conforme, par sa longueur et par sa division en pouces et en lignes, au pied national que nous désignons aujourd'hui sous le nom de pied-de roi ?

Ce pied, ayant 0<sup>m</sup>324 de longueur totale, est identiquement le même que le pied antique de Ninive, auquel les découvertes de MM. Botta et Place ont assigné, en effet, une longueur exacte de 0<sup>m</sup>324 et au sujet duquel M. Oppert s'est exprimé, en outre, de la manière suivante, dans le mémoire si remarquable que le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français* a publié, au mois de mai 1856 (page 32 et suivantes) sous le titre de : *Les mesures de longueur chez les Chaldéens*, etc.

α. Tandis que la mesure de Babylone était égale à

» celle d'Égypte, dit M. Oppert, celle de Ninive a  
» formé le système des Mèdes et des Perses. Nous  
» voyons, après Alexandre, ce système transporté en  
» Égypte, où il reçoit le nom de Philétérien, et de là  
» il a passé aux Arabes qui, PROBABLEMENT, l'ont im-  
» posé à l'Occident, où *le pied de Ninive est devenu*  
» *le pied-de-roi de France* ».

Toutes les assertions contenues dans ce passage ne sont pas susceptibles d'être considérées comme exactes, mais sa conclusion n'en doit pas être moins remarquée; car c'est là, si je ne me trompe, que notre pied français est présenté, pour la première fois, comme dérivé d'un pied asiatique, et tout tend, depuis lors, à prouver la vérité de cette assertion qui a pu paraître étrange, au premier abord.

Pendant M. Oppert se trompe, d'une manière certaine, lorsqu'il veut donner à entendre que ce pied asiatique peut avoir été imposé à l'Occident par les Arabes.

C'est, au contraire, Charlemagne qui a substitué ce pied au pied romain, très usité jusque-là dans toute l'étendue de la France; et tout le monde sait que ce puissant monarque a toujours beaucoup plus songé à contenir et à combattre les Arabes qu'à leur emprunter le pied qui devait servir de base au système métrique auquel il voulait laisser son nom.

La vérité doit donc être cherchée d'un autre côté, et je ne crois pas m'en éloigner en soutenant, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, que ce sont les Celtes eux-mêmes qui nous ont apporté le pied asiatique.

Là notion des mesures existait incontestablement en Asie quand ils en sont partis, et leurs longues pérégrinations à travers l'Europe ne peuvent pas leur en

avoir fait perdre l'usage. Ils ont donc apporté leurs mesures avec eux, et les ont ainsi introduites dans nos contrées.

Cependant, une objection considérable peut être opposée à cette théorie. Comme la grande invasion indo-germanique s'est divisée, en se répandant sur l'Europe, en trois branches parfaitement distinctes l'une de l'autre, qui se sont dirigées séparément, vers la Grèce, vers l'Italie et vers la Gaule, il peut sembler nécessaire, quand on n'y réfléchit pas assez, d'en conclure qu'il doit exister, dans ces trois contrées, des traces identiques de l'ancien système métrique asiatique, quoique ce fait ne se rencontre pas en réalité, puisque, en définitive, le système métrique grec et ses divisions binaires dérivent incontestablement du système égyptien, et puisque le système italique et ses divisions duodécimales doivent être considérées, d'autre part, comme un système national autochtone.

Pourquoi donc, me dira-t-on, le système gaulois dérive-t-il seul de l'ancien système asiatique ?

Cette anomalie apparente me semble susceptible d'être expliquée bien naturellement, en s'appuyant sur un fait certain, résultant de ce que les anciens peuples, une fois dotés d'un système métrique, ne l'ont jamais abandonné, quelles que soient les invasions qu'ils ont eu à subir dans la suite des siècles. C'est ainsi, par exemple, que le système italique, une fois introduit en Sicile par les Sicules, y a toujours été pratiqué depuis lors, malgré les différentes dominations qui se sont étendues sur cette île. C'est ainsi encore que les colons grecs de la Grande-Grèce ne se sont jamais servis, en Italie, de leurs mesures nationales, mais y ont, au contraire, uniquement employé les mesures

italiques, avec leurs divisions duotécimales, comme les monuments grecs de Pæstum et de Métaponte nous le démontrent, encore aujourd'hui, d'une manière certaine (1) ; de même encore pour les colonies grecques établies sur le littoral méditerranéen de la Gaule, où le système métrique grec n'a jamais été en usage ; de même enfin pour les Romains eux-mêmes par rapport aux Gaulois, puisqu'il est incontestable que l'occupation romaine, malgré son importance et son étendue, n'a pas suffi pour maintenir, d'une manière définitive, l'usage des mesures romaines dans les Gaules.

Si donc, en fait, les Indo-Germains n'ont introduit l'usage de leurs mesures ni en Grèce, ni en Italie, et si, au contraire, ils ont pu faire adopter cet usage dans les Gaules, c'est incontestablement parce que d'autres systèmes métriques existaient déjà en Italie et en Grèce, quand ils y sont arrivés, et parce que la Gaule, moins civilisée alors que la Grèce et que l'Italie, ne possédait elle-même encore aucun système métrique régulier (2).

En résumé, il me semble permis de croire, comme je l'ai déjà répété bien des fois :

(1) Voyez, pour le développement et pour la confirmation de cette théorie, le mémoire intitulé : *Etude des dimensions du Grand-Temple de Pæstum, au double point de vue de l'architecture et de la métrologie* (Paris, 1868, chez J. Baudry, libraire-éditeur.)

(2) Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des systèmes métriques linéaires, parce qu'il est historiquement prouvé, au contraire, que les relations commerciales ont maintes fois suffi pour faire passer, d'un pays dans un autre, un système monétaire déterminé, ou, ce qui est la même chose, un système pondéral.



Que notre pied national de 0<sup>m</sup>324 de longueur a une origine asiatique et nous a été apporté par les Celtes ;

Que la conquête romaine , en introduisant momentanément , dans nos contrées , l'usage du pied romain , n'a jamais suffi cependant pour faire abandonner les anciennes mesures nationales ;

Et qu'en dernier lieu enfin , lorsque Charlemagne a voulu faire cesser le désordre et la confusion résultant de l'emploi simultané de deux étalons métriques différents , c'est au système national primitif qu'il a jugé nécessaire de revenir , plutôt qu'au système romain.

Cependant , il importe de le faire remarquer en passant , ce dernier système lui-même n'a pas été abandonné alors d'une manière absolue , puisque l'aune de Paris est restée égale à 4 pieds romains antiques ; mais l'aune , on le sait , n'a jamais été , en France , qu'une mesure commerciale , c'est-à-dire internationale , tandis que le pied , comme la toise et l'arpent qui en dérivent , sont les véritables mesures nationales , à l'aide desquelles on a toujours arpenté les terres et toisé les bâtiments.

En terminant , je ne crains pas d'aller jusqu'à dire qu'il peut être permis de soutenir , sans trop de témérité , à l'aide seulement du monument de Labège , que le *palme* et la *coudée* de Ninive ont été autrefois usuels dans les Gaules , aussi bien que le pied asiatique lui-même.

Il est certain , en effet , que la coudée était divisée , à Ninive et à Babylone , suivant le système chaldéen , en cinq *palmes* seulement ; que trois de ces palmes y servaient à constituer le pied , et que c'est précisément

parce que la coudée de Ninive avait exactement 0m54 de longueur que le pied se trouvait réglé, dans la même ville, à 0m324 et le palme à 0m108 (1).

Si donc le monument de Labège a, comme il n'est pas permis d'en douter, 0m54 de largeur totale ; si la largeur du bas-relief qu'on y voyait autrefois est ensuite égale à 0m324 ; et si enfin celle de l'encadrement qui entoure ce bas-relief est elle-même de 0m108 ; si, de cette façon, ces trois dimensions principales correspondent, avec une rigueur mathématique et de la manière indiquée sur la figure 2 de la 2<sup>e</sup> feuille de mes dessins, à un *palme*, à un *pied*, à une *coudée* de Ninive, n'est-il pas, je le demande, très-naturel d'admettre que c'est parce ce que ces trois unités métriques étaient usuelles, dans les Gaules, au moment où ce monument a été taillé, et ne vaut-il pas mieux adopter cette hypothèse que d'attribuer encore à un nouvel effet du hasard la coïncidence remarquable que je viens de signaler ?

Les dieux et les nombres avaient autrefois d'intimes relations entre eux (2). Les prêtres ont été partout les gardiens officiels des étalons métriques, et il résulte de là qu'en retrouvant sur le monument de Labège

11 11 11 11 11

(1) Voyez, pour la confirmation de ces assertions, non seulement le mémoire déjà cité de M. Oppert dans le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français* (mois de mai 1856, page 32), mais encore et surtout le savant mémoire que M. F. Lenormant vient de publier sous le titre de : *Essai sur un document mathématique, chaldéen et, à cette occasion, sur le système des poids et mesures de Babylone*. — Paris, 1868. chez A. Lévy, libraire-éditeur, rue de Sèze, 29.

(2) Voyez à l'appui de cette assertion les *additions et corrections* ajoutées au mémoire déjà cité de M. F. Lenormant, pages 115 et suivantes.

les trois unités asiatiques qui ont servi à le constituer, il me semble si naturel d'attribuer leur présence à une prescription hiératique, que je ne craindrais pas de considérer ce monument comme apporté, du fond de l'Asie, par un fervent adorateur de Mithra, si je ne savais pas, de science certaine, que ce sont les carrières de Beaucaire qui ont fourni la pierre calcaire sur laquelle il se trouve gravé.

par M. Eug. GERMER-DURAND

Messieurs,

L'ai formé le dessein de présenter, chaque mois, à l'Académie, si elle l'agré, un note des découvertes faites à Nîmes ou dans les environs, et qui se rapportent à l'archéologie ou à l'histoire locale, comme aussi des acquisitions qui viennent enrichir la collection épigraphique et le médailler de la ville.

Ces communications n'ayant pas d'autre présentation que celle d'être au relevé et comme un journal mensuel des fouilles que des causes diverses occasionnent, soit dans l'étendue de la ville, soit sur le territoire du département, je suivrai nécessairement l'ordre chronologique. S'il n'est pas le plus rationnel, il est ici le seul possible.

# DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites à Nîmes et dans le Gard

PENDANT L'ANNÉE 1869;

par M. Eug. GERMER-DURAND,

membre-résident.

---

MESSIEURS,

J'ai formé le dessein de présenter, chaque mois, à l'Académie, si elle l'agrée, la note des découvertes faites à Nîmes ou dans les environs, et qui se rapportent à l'archéologie ou à l'histoire locales, comme aussi des acquisitions qui viendront enrichir la collection épigraphique et le médailler de la ville.

Ces communications n'ayant pas d'autre prétention que celle d'être un relevé et comme un journal mensuel des fouilles que des causes diverses occasionnent, soit dans l'enceinte de la ville, soit sur le territoire du département, je suivrai nécessairement l'ordre chronologique. S'il n'est pas le plus rationnel, il est ici le seul possible.

PREMIER SEMESTRE.

Janvier.

I. — *Bulle de Pape, et moyens bronzes du haut empire.* — Vers le milieu de janvier, M. Gérin, agent-voyer en chef de la ville, est venu déposer à la Bibliothèque une bulle en plomb et trois moyens bronzes du haut empire.

La bulle en plomb est du pape Martin IV, qui occupa le trône pontifical du 22 février 1281 au 28 mars 1285. Elle porte d'un côté, en lettres onciales et sur trois lignes : MAR TINVS PP. III ; et de l'autre : S.PA, à côté de la tête de S. Paul à gauche ; S.PE, à côté de la tête de S. Pierre à droite.

Un des moyens bronzes est une *Faustine mère*.

DIVAFV—STINA. Tête de Faustine voilée à droite.

R. AVGVSTA. Diane marchant à gauche, tenant son voile au dessus de sa tête de la main droite, et portant une torche de la main gauche. s. c. dans le champ.

Ces deux objets ont été trouvés dans les tranchées creusées pour le remplacement des tuyaux de conduite portant l'eau de la Fontaine au bassin du square de la Bouquerie.

Les deux autres moyens bronzes sont :

1° Un Domitien.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM COS. XII. CENS. PERP. P. P.

Buste de Domitien lauré, à droite.

R. VIRTVTI—AVGVSTI. La valeur casquée debout à droite, le pied sur un casque, tenant un parazonium et une haste. s. c. dans le champ.

2<sup>o</sup> Encore une *Faustine mère*.

FAVSTINA—AVGVSTA. Son buste voilé à droite.

R. AETER—NITAS. Femme debout de face, tenant une fleur de la main droite et un sceptre de la gauche. s.c dans le champ. (Ce moyen bronze a été frappé sur un flan épais de grand bronze).

Les deux dernières médailles ont été trouvées dans le Jardin de la Fontaine, auprès de la rive gauche du canal, à droite de la grille qui ouvre sur le Cours-Neuf.

II. — *Débris de poterie romaine*. — En creusant une fosse assez large et assez profonde destinée à un pied de marronnier, les ouvriers ont rencontré, dans ce même jardin de la Fontaine, un grand nombre de tuiles romaines brisées, des goulots d'amphores et d'autres vases, un mur transversal couvert de grandes *lauses* et dans lequel était scellé un anneau de fer; et, parmi ces débris, les deux médailles que nous venons de décrire.

De l'autre côté de la grille et toujours sur le bord du canal, en creusant pour planter un autre marronnier, on a trouvé encore, en grande quantité, des fragments de tuile, des morceaux d'amphores et autres poteries de l'époque romaine. Nul doute que ces débris n'aient été rejetés là, lors du curage des canaux, par les ouvriers de l'ingénieur Maréchal, au milieu du dernier siècle.

III. — *Assises monumentales*. — Le 21 janvier, les ouvriers chargés de poser les tuyaux de conduite du gaz, en creusant une tranchée le long de la place des Arènes, parallèlement au Palais de Justice, ont rencontré, en face de l'angle de ce monument, à un peu plus d'un mètre de profondeur, d'énormes assises en pierre froide taillées avec soin, qui ont évidemment

appartenu au soubassement d'un édifice considérable. Cet édifice devait être d'une grande magnificence d'ornementation, si l'on en juge par les chapiteaux, frises, corniches et autres restes de marbres sculptés, qu'on a recueillis toutes les fois qu'on a eu à remuer le sol aux environs du Palais de Justice. De là, certains auteurs ont prétendu que cet emplacement était, dans le Nîmes romain, celui de la basilique de Plotine. M. Pelet (1) a pensé que c'était là que se trouvait le xyste donné à notre colonie par C. César, l'un des fils adoptifs d'Auguste. J'ai moi-même émis l'hypothèse (2) que le monument dont l'existence en ce lieu est attestée par tant de beaux débris pouvait bien avoir été une basilique, m'appuyant sur cette analogie, que, dans un grand nombre de villes romaines, l'amphithéâtre et la basilique se retrouvent construits l'un près de l'autre.

IV. — *Cippe funéraire.* — En avançant du S. au N., les terrassiers furent arrêtés, dix pas plus loin, par une pierre d'assez grande dimension gisant en travers de leur tranchée. Pour faire disparaître cet obstacle, ils eurent recours au marteau et firent voler la pierre en éclats. Notre confrère M. Aurès, passant par là et apercevant sur les fragments des débris de guirlande et des lettres, eut bientôt reconnu que la pierre qu'on mutilait ainsi n'était rien moins qu'une inscription funéraire de la belle époque. M. le Maire, informé, voulut bien se rendre sur les lieux avec M. Gérin, et donna ordre de recueillir avec soin et de

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, v<sup>e</sup> série, tom. III, 1863, p. 67-72.

(2) *Ibid.*, p. 66.

transporter à la Maison-Carrée les morceaux qu'on venait de sortir de la fouille, puis de dégager la partie encore enterrée et qui se trouvait en dehors de la tranchée.

Ces débris, si déplorablement mutilés qu'ils soient, permettront, nous l'espérons, de rétablir non-seulement le texte de l'inscription, que nous pouvons donner dès aujourd'hui, mais le monument lui-même.

» Voici cette inscription :

D. M.  
C. VIBII ASIATICI  
DOMITIA  
MAXIMILLA  
VXOR  
POSUIT. ET. SIBI

*D[is] M[anibus] C[aii] Vibii Asiatici, Domitia Maximilla, uxor, posuit, et sibi.*

« Domitia Maximilla a élevé ce tombeau pour les mânes de son époux, C. Vibius Asiaticus, et pour elle-même ».

Les affranchis de la famille *Vibia* ont déjà fourni quatre ou cinq noms à nos annales épigraphiques. Nous connaissons : 1<sup>o</sup> *C. Vibius Agathopus*, le père de ce jeune *C. Vibius Licinianus*, dont la gracieuse épitaphe en vers grecs (1) est encore encadrée dans le mur de la cour de la maison de Missols, rue

[1] Sallengre, *Thes. ant. rom.*, t. 1, præf. ; — DD Martene et Durand, *Voyage littéraire* ; — S. Maffei, *Gall. ant. sel.*, ep. XI (et non 111, comme on lit dans Ménard, t. VII, page 319, par suite d'une faute typographique).



des Greffes ; 2<sup>o</sup> *L. Vibius V...ius*, affranchi de *L. Vibius* (1) ; *M. Vibius Campanus* (2) ; 4<sup>o</sup> *Vibia Laïs*, dont la pierre est au Musée (3).

La gens *Domitia* nous a laissé aussi un grand nombre de monuments. Les femmes seules nous offrent les noms de *Domitia Eortè* (4), *Domitia Grécina* (5), *Domitia Labulia* (6), *Domitia Macaria* (7), *Domitia Materna* (8), *Domitia Philuméné* (9), *Domitia Sabina* (10), *Domitia Victorina* (11). *Domitia Maxilla* vient enrichir cette liste d'un nom de plus.

V. — *Carreaux émaillés*. — Je ne dois pas oublier de mentionner que, dans cette même tranchée, se sont rencontrés des carreaux en brique, creux par dessous et solidement émaillés. Ils ont appartenu autrefois au pavé d'une des salles du Présidial.

VI. — *Inscription en caractères grecs trouvée près d'Uzès*. — Dans la séance du 16 de ce mois, notre savant confrère M. Aurès, toujours si actif à recher-

(1) *Topogr. de Nîmes*, page 579, n<sup>o</sup> 89.

(2) G. GUIAN, msc. de la Bibl. de Nîmes, c. 10, page 104. — On remarquera que le *cognomen* de notre *C. Vibius Asiaticus* est emprunte à un nom de province, comme celui de *M. Vibius Campanus*.

(3) *Catal. du Musée de Nîmes*, page 39, édit. de 1863. — C'est par suite d'une faute d'impression que, à la p. 238, col. 2, l. 7, de ce même Catalogue, on lit *Vitria Laïs* au lieu de *Vibia Laïs*.

(4) Ménard, t. VII, p. 281.

(5) Id., *ibid.*, p. 264.

(6) Id., *ibid.*, p. 471.

(7) *Topogr. de Nîmes*, p. 580.

(8) Ménard, t. VII, p. 474.

(9) Id., *ibid.*, p. 355.

(10) *Notice des Travaux de l'Académie du Gard*, année 1810, p. 362.

(11) *Topogr. de Nîmes*, p. 578.

cher les précieux débris d'antiquité dont le sol de notre département est partout couvert, vous annonçait « la découverte d'une pierre antique, portant une inscription grecque, trouvée près d'Uzès, dans une vigne appartenant à M. Alphonse Abauzit, adjoint à la mairie de cette ville (1) ». En attendant que cette pierre soit transportée au Musée, auquel M. Abauzit a bien voulu consentir à la céder, M. Aures s'en est procuré un estampage, sur lequel nous avons relevé cette inscription. Elle se compose d'une seule ligne, profondément gravée sur le tailloir d'un chapiteau ayant toutes les apparences d'un travail gaulois. M. Aures se propose, je crois, d'étudier ce chapiteau au point de vue métrologique.

Voici l'inscription :

ΣΕΝΙΚΙΟC. ΑΒΡΩ

Faut-il interpréter ces deux mots, comme deux noms propres grecs : ΣΕΝΙΚΙΟC 'ΑΒΡΩ ?

Ou bien ces caractères grecs ne cachent-ils pas deux mots ou deux noms en langue celtique ?

A l'appui de la première hypothèse, on pourrait faire remarquer que le second mot ΑΒΡΩ peut parfaitement être interprété par la langue grecque. C'est, en effet, le datif singulier de l'adjectif ΑΒΡΩC, qui serait devenu nom ou surnom. Je dois dire toutefois qu'il ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Pape (2).

Quant à ΣΕΝΙΚΙΟC, on connaît un nom de potier,

(1) *Procès-verbaux de l'Acad. du Gard*, année 1868-69, p. 42.

(2) *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*.

*Senicius* (1), qui s'est rencontré plusieurs fois, à ma connaissance, sur des fonds de vases trouvés dans la Gaule. On sait que les terres argileuses des environs d'Uzès sont, de temps immémorial, exploitées par des fabricants de poterie, qui y trouvent en abondance la matière première nécessaire à leurs travaux. Le potier Gallo-Romain *Senicius* serait-il l'ancêtre des *taraliens* actuels de Saint-Quentin, de Saint-Victor-des-Oules, etc. ? Il faudrait reconnaître alors que leur art a bien dégénéré.

### Février.

Je commencerai par annoncer à l'Académie que l'inscription qui avait été brisée par les terrassiers de la compagnie du gaz, a été depuis lors, sous la surveillance de notre confrère M. Aurès, complètement reconstituée par un habile mouleur, M. Pocheville. Deux ou trois petits fragments seulement ont manqué à l'appel ; il en résulte l'absence de trois lettres très faciles à restituer, de manière que la lecture, telle que je l'ai donnée, est aujourd'hui indubitable.

Je passe aux acquisitions de février.

I.—*Abrazas*.— Le premier objet est un abraxas (2) ou amulette gnostique portant, en caractères grecs, le nom du dieu gaulois Bélénius. C'est un silex pyromaque à veines blanches sur fond noir, de 30 millimètres de haut sur 18 de large. Le graveur a profité de la

(1) SENICIO ; — SINICIO.F. — Voir J.-B. Bouillet. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. VI, p. 42?.

(2) *Abrazas*, mot persan qui signifie « Dieu ».

disposition des parties blanches pour en faire, en les complétant par la gravure, le buste d'un vieillard à longue barbe, coiffé d'une mitre surmontée de deux étoiles et drapé d'un manteau orné de cinq autres étoiles. A droite de cette tête, on lit les caractères BHA et à gauche ΕΝΟΣ. Ces deux groupes réunis forment le nom de la divinité gauloise *Bélénus* ou *Bélinus*, que les Gallo-Romains identifiaient avec l'Apollon grec.

Ce petit monument, trouvé à Nîmes en 1800, fut, à l'époque de sa découverte, soumis à l'examen de l'un de mes prédécesseurs, le citoyen Jean-Julien Trélis, alors garde de la Bibliothèque publique et devenu, quelques années plus tard, secrétaire-perpétuel de l'Académie du Gard. Trélis rédigea, à cette occasion, une note que j'ai retrouvée dans nos archives, et dont je vous demande la permission de vous donner lecture, d'abord parce qu'elle est intéressante, et ensuite parce qu'elle n'a reçu jusqu'à présent aucune publicité.

« Le monument que nous voulons examiner est une agathe d'un fond noir, parsemé de taches blanchâtres. La pierre présente la forme d'un œuf un peu comprimé et aplati dans son milieu sur la face opposée à la gravure. Sa forme est un ovale dont le grand diamètre est de vingt lignes et le petit de quatorze à peu près.

» L'artiste, trouvant apparemment de la ressemblance entre une des taches de cette agathe et une figure coiffée d'une espèce de bonnet et enveloppée d'un manteau, y a gravé en creux ce qu'il croyait y apercevoir. C'est un visage barbu présenté de face et d'un travail assez grossier. Sur le bonnet et le manteau, qui ne sont exprimés que par la nuance de la pierre, on remarque sept étoiles représentant la constellation de l'ourse.

L'inscription BHAΕΝΟΣ est en caractères grecs ter-

minés par des points. Elle ne semble laisser aucun doute sur celui que représente la figure. C'est le dieu Bélénos, adoré dans la Norique, à Aquilée, dans la Gaule, et plus particulièrement en Auvergne (1).

» Les sept étoiles nous rappellent aussitôt les sept vertus et les superstitions que les Basilidiens, sous le règne d'Adrien, mêlèrent aux dogmes du christianisme. On sait qu'ils donnaient à leurs disciples des pierres talismaniques, la plupart tirées d'Égypte. On en retrouve partout un grand nombre, et elles sont connues par les antiquaires sous le nom d'*abrazas*. Nul doute que le monument qui nous occupe n'en soit un.

» Mais, d'après César, Ausone, les inscriptions trouvées près d'Aquilée, le monument du château de Polignac, etc., il est prouvé que le Bélénos, Bellinus, Bellin, des Gaulois, était l'Apollon des Grecs et des Romains. On sait qu'Elias Schedius a prétendu trouver, dans le mot Bélénos, en considérant les lettres qui le composent comme caractères numériques et les additionnant, le nombre exact des jours de l'année.

B H A E N O Σ

$$2 + 8 + 80 + 5 + 50 + 70 + 200 = 365$$

» Or, il est extraordinaire de voir, ici, Apollon sous les traits d'un vieillard barbu. On pourrait croire qu'on y a voulu représenter un des prêtres de Bélénos qu'on nommait *patera*, ainsi que nous l'apprend Ausone.

» Je laisse aux juges plus avancés que moi dans la connaissance de l'art ancien, à examiner si la gravure de notre abraxas est réellement d'un travail gaulois ou si, gravé en Égypte et représentant toute autre chose que ce que nous avons indiqué, l'inscription et les étoiles n'y auraient pas été ajoutées postérieurement par quelque Basi-

(1) Le culte de Bélénos n'était pas spécial à ces pays. On en a trouvé des monuments à Tivoli (Cf. Orelli, 823), à l'île Corcile (ibid. 1988). — (E. G.-D.)

lidien d'Aquilée ou des Gaules, qui n'aurait pas été fâché d'associer à sa religion un dieu qui avait, dans ces contrées, un aussi grand crédit que Bélénus ».

Cet abraxas était resté, depuis 70 ans, entre les mains des héritiers de la personne qui le soumit à M. Trélis et qui l'avait fait monter en argent. Un de ses héritiers m'en a proposé l'acquisition ; et, sur mon rapport, M. le Maire a bien voulu l'autoriser.

II. — *Carlin de Charles II de Provence.* — Le second objet qui est venu enrichir le médailler de la Bibliothèque municipale est un *carlin* ou écu d'argent de Charles II dit le Boiteux, qui fut roi de Provence de 1289 à 1309. Il a été trouvé, il y a un an, dans le territoire de Nîmes. Notre collection de monnaies baronales ne possédait pas cette pièce qui, sans être rare, a cependant quelque valeur. L'exemplaire est d'ailleurs dans un état parfait de conservation.

En voici la description :

KAROLUS : *secundus* DEI GRACIA. IEROSOLIME. ET. SICILIE. REX. Dans le champ, on voit le roi assis sur un trône soutenu par deux lions, tenant de la main droite un sceptre fleurdélié et de la gauche un globe surmonté d'une croix.

R. HONOR. REGIS. IUDICIUM DILIGIT. Dans le champ, une croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis.

III. — *Auréus d'Auguste.* — On m'a encore proposé une monnaie d'or trouvée, le mercredi des cendres, au quartier de *Valdegours*. C'est un *auréus* d'Auguste, au revers de Caius et Lucius César, ses fils adoptifs, auxquels fut dédiée notre Maison-Carrée ; mais notre médailler possède déjà de cet *auréus* un exemplaire bien supérieur comme conservation à

celui qui vient d'être trouvé, mais qui, comme lui, doit avoir été coulé dans les Gaules ; on n'y retrouve en effet, ni cette puissance de relief ni cette vivacité de contour des monnaies battues à Rome

IV. -- *Inscription de Julia Quartula.*— M. l'abbé Goiffon, aumônier des Dames de Saint-Joseph-des-Vans, m'a signalé l'existence de l'inscription suivante, tracée sur une pierre dont on s'est servi pour fermer l'orifice d'un puits, dans la cour de l'Orphelinat dirigé par ces religieuses rue Richelieu ; et M. Louis de Bérard a bien voulu m'en procurer l'estampage que je mets sous vos yeux.

D. M.

IVLIAE.SEX.

FILIAE.QVAR

TVLAE.P.P

D[is] M[anibus] Juliae, Sex[t]i filiae, Quartulae  
p[arens] p[osuit].

« Aux dieux manes de Julia Quartula, fille de Sextus Julius, son père a élevé ce tombeau ».

Cette inscription est inédite.

Sextus Julius Quartulus, qui a élevé ce tombeau à sa fille, nous a aussi laissé le sien. On voyait encore, au milieu du siècle dernier, encadrée dans le mur de la « maison du sieur Lézan, rue des Cardinaux (1) » la partie supérieure d'un cippe portant ces mots : SEX.IVLIO|QVARTVLO. Cette pierre,

(1) Guiran, Rec. msc., Bibl. de Nîmes; et Mén. t. VII, p. 394.— La rue des *Cardinaux* est aujourd'hui représentée par la rue des *Oranges*.

aujourd'hui disparue, n'est sans doute qu'égarée, et se retrouvera, comme vient de se retrouver récemment l'inscription suivante :

V. — *Inscription d'Hortensia Honorata.*

D. M.

HORTENSIAE

L.F.HONORATAE

SULPICIA.Q.F.HONORATA

MATRI.PISSIMAE

*D[is] M[anibus] Hortensiae, L[ucii] f[iliae], Honoratae, Sulpicia, Q[uinti] f[ilia], Honorata, matri piissimae.*

« Aux dieux mânes d'Hortensia Honorata, fille de Lucius Hortensius. Sulpicia Honorata, fille de Quintus Sulpicius, à la mère la plus aimante ».

On voit qu'Hortensia Honorata avait épousé un Q.Sulpicius, et transmis à sa fille, comme c'était l'usage, son cognomen d'Honorata. Son père L. Hortensius, était peut-être L. Hortensius Karus, dont l'épithaphe nous est restée (Ménard, VII, p. 283). Quant au Q. Sulpicius qu'elle avait épousé, je ne retrouve pas son nom dans nos listes épigraphiques.

Cette pierre, indiquée par Guiran et Ménard comme existant dans la « maison de M. Veiras, médecin », n'a sans doute point changé de place depuis lors ; et nous concluons de là que la maison rue des Tondeurs, n° 6, au rez-de-chaussée de laquelle cette inscription a été retrouvée par M. Aurès, était celle du médecin nimois Jacques Veiras, ou de son



neveu Pierre Veiras, qui tous deux ont laissé un nom dans la littérature médicale (1).

Les beaux caractères de cette inscription permettent de la faire remonter à la première moitié du second siècle de notre ère.

VI. — *Inscription d'Hostilia.* — Dans les derniers jours du mois de février, les ouvriers chargés de creuser, le long du boulevard de l'Esplanade, la double tranchée destinée aux nouveaux tuyaux de conduite du gaz, ont trouvé, au pied de l'escalier du Palais de Justice, une pierre portant l'inscription suivante :

HOC.MONIMENTVM.MAESOLEVMQVE.MO  
NIMENTORVM.CAUSAQVE.PARATVM.MA  
NIBVS.ADDICTVM.SACRISQVE.PRIORVM  
VT.AEQVE.FRVI.LICEAT.QUIDOMINVS.FVE  
RIT.HVIVS.VENDERE.NE.LICEAT.CAVEO.AT  
QVE.ROGO.PER.NVMINA.DIVOM.VENDE  
RE.SI.VELIT.EMPTOREM.LITTERA.PROHIBEB  
HOSTILIA.L.F.V.P.O.S.S

*Hoc monumentum maesoleumque, monumentorum caussaque paratum, manibus addictum sacrisque priorum, ut æque frui liceat; qui dominus fuerit hujus*

(1) Jacques Veiras est auteur d'un *Traité de chirurgie contenant la vraie méthode de guérir les plaies des arquebusades*, imprimé à Lyon par Barth. Vincent, en 1581. — Pierre Veiras a recueilli et rédigé trois discours du célèbre Laurent Joubert. Ces trois discours ont été imprimés à la suite du *Traité de Chirurgie* de Jacques Veiras.

*vendere ne liceat ; caveo atque rogo per numina divom.  
Vendere si velit , emptorem littera prohibeb [it].*

*Hostilia, L[ucii] f[ilia], v[iva] poss[it] (1).*

« Pour assurer la jouissance paisible de ce monument et de ce mausolée , élevé comme marque de souvenirs , consacré aux mânes et au culte des ancêtres ; et pour empêcher que celui qui en sera propriétaire puisse le vendre , j'invoque la garantie et la puissance des dieux. Et , s'il voulait le vendre , cette inscription écartera tout acquéreur.

» Hostilia, fille de Lucius Hostilius, a, de son vivant, élevé ce tombeau ».

A la droite du cadre qui contient cette inscription , on remarque , dans un encadrement , un clypéus et , au-dessous, une espèce de fuseau. Cette pierre n'est que la moitié de droite du fronton d'un tombeau monumental élevé par Hostilia à son père, aux divers membres de sa famille , à ses affranchis et à leurs descendants. L'épithaphe de Lucius Hostilius devait se trouver sur la partie gauche qui a disparu. On reconnaît, dans le texte que nous venons de reproduire, les débris informes d'une de ces formules métriques, d'un usage banal , par lesquelles la personne qui fait construire le tombeau demande qu'il ne soit jamais vendu , non plus que le terrain sur lequel il est élevé.

La forme MAESOLEYM pour MAVSOLEVM paraît avoir été particulière au midi de la Gaule; du moins, croyons-nous ne l'avoir rencontrée jusqu'ici qu'à Lyon (Orelli, 2230) et à Nîmes , inscription donnée par Ménard (2).

(1) Pour *possit*.

(2) T. VII, p. 403, inscription datée du second consulat d'Arrécinus Clémens et du premier de L. Bébus Honoratus.

Le nom de la gens Hostilia , assez fréquent dans les inscriptions d'Afrique (1), ne figurait point jusqu'ici sur nos listes épigraphiques.

La place où a été trouvée cette pierre semble indiquer qu'elle aurait été employée (sans doute à l'époque des Visigoths) à réparer le mur d'enceinte romain, qui passait précisément à cet endroit.

### Mars.

I. — *Monnaies d'or et d'argent, du xvi<sup>e</sup> siècle, trouvées à Jonquières.* — Le 2 mars, M. Pierre Barbier, berger chez M. Virg. Démians, propriétaire, de la commune de Jonquières-et-Saint-Vincent, canton de Beaucaire, est venu soumettre à mon examen une trentaine d'écus d'or et une soixantaine de grosses monnaies d'argent, trouvées peu de temps auparavant par lui dans le territoire de cette commune. Toutes les questions que j'ai pu faire au sieur Barbier dans le but de déterminer le point précis où la trouvaille a eu lieu n'ont obtenu que des réponses assez vagues. Toutefois, s'il faut s'en rapporter à ces réponses, ce serait dans un *clapas* situé vers le point d'intersection des territoires des trois communes de Comps, Meynes et Jonquières, non loin du chemin ancien qui, se détachant de la route de Beaucaire entre le village de Saint-Vincent (aujourd'hui annexe de Jonquières) et l'église

(1) On trouve, entre autres, dans L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, un « L. Hostilius Félix, fils de Lucius » (numéros 1710 et 4096) et un « L. Hostilius Florentinus » (numéro 4266 b).

rurale de Saint-Laurent, va aboutir à Comps, en contournant l'étang de Jonquières.

A quelle époque et par quelles mains ce petit trésor a-t-il été caché là ?

Le grand nombre de pièces étrangères qui s'y rencontrent permet de conjecturer qu'il appartenait à quelqu'un de ces soldats mercenaires qui, pendant les guerres de la Ligue, ravageaient le diocèse de Nîmes, se donnant tantôt au duc de Montmorency, qui y représentait alors le parti du Roi, tantôt au colonel d'Ornano, qui tenait pour la Ligue. On sait même que parfois ces mercenaires battaient la campagne pour leur propre compte, témoins ceux qui, en 1583, étant sortis de Beaucaire avec les capitaines La Ferrière et Castellet, s'emparèrent du fort de Sainte-Anastasia (V. Ménard, t. v, noté v, p. 17).

L'un de ces routiers, que Ménard appelle les « brigands de l'une et l'autre religion », aura, dans un moment d'alarme, enfoui son trésor dans un *clapas*, au milieu des bois dont ce terrain, aujourd'hui dénudé, était alors couvert ; puis il aura succombé aux hasards de son métier, sans pouvoir venir le reprendre.

Quoi qu'il en soit des causes et des circonstances de cet enfouissement, il nous paraît hors de doute qu'il a eu lieu aux années que nous venons d'indiquer. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que les dates d'émission de toutes les pièces qui composent ce trésor, ou du moins de celles que j'ai eues entre les mains (et je crois en avoir examiné la plus grande partie), sont renfermées entre les dernières années du règne de Louis XII, mort en 1514, et l'année 1581.

Voici, par ordre chronologique, la liste descriptive des 82 pièces (30 d'or et 52 d'argent) que j'ai pu

étudier, et dont la meilleure partie a été, sur ma proposition, acquise par M. le Maire pour le médailler de la Ville.

Louis XII, roi de France (1497-1514).

+ LVDOVICVS:DEI:GRACIA:FRANCORV:REX (une ancre). Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil, et accosté à droite et à gauche d'un porc-épic.

+ XPS:VINCIT:XPS:REGNAT:XPS:IMPERAT (une ancre). Croix à branches égales fleuronées. cantonnée de deux L et de deux porcs-épics. (Ecu d'or).

Le même.

+ LVQNRSIEQNEP. — OHOIHOIS REX. (Légende surfrappée, probablement à dessin). Ecu de France couronné, accosté à droite et à gauche d'un porc-épic.

XPS:REGNATNRS:NRSIRAAOI—OIHIOIS (Légende surfrappée, comme au droit). Croix à branches égales fleuronées, cantonnée de deux L et de deux porcs-épics. (Ecu d'or).

Le même.

(Une fleur de lis) LVDOVICVS: DEI:GRA:FRANCORVM:REX. Ecu de France couronné ; un soleil au dessus. (Point secret sous la 4<sup>e</sup> lettre).

(Une fleur de lis) XRS:VINCIT:XPS:REGNAT:XPS:IMPERAT. Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. Au centre un quatrefeuille. (Point secret sous la 4<sup>e</sup> lettre — Ecu au soleil, frappé à Montpellier, avant 1539).

Jeanne d'Aragon et Charles I<sup>er</sup> d'Espagne, depuis  
Charles-Quint (1504-1516).

IOANNA.ET CAROLVS.D.G. Ecu couronné, écartelé aux armes des divers royaumes d'Espagne, et accosté à gauche d'un I et à droite d'un M.

+ HISPANIARVM.REGES.SICILIE. Croix à branches égales et recroisettée, dans un quadrilobe tréflé. (Ecu d'or, rogné d'un côté).

Antoine, duc de Lorraine (1508-1544).

+ ANTHON.D.G.LOTHOR.ET.BAR.DVX. Buste couronné d'Antoine de Lorraine, à gauche.

MONETA.NANCEII.CVSA. Ecu de Lorraine couronné. A l'exergue, 1525. (Teston frappé à Nancy en 1525).

Henri VIII, roi d'Angleterre (1509-1547).

HENRICVS.DI.GRA.REX.ANGL.ET.FRANCIE. S. Michel terrasant le démon.

PER.CRVCE.TVA.SALVA.NOS.XPE.REDE. Une nef timbrée de l'écu de France et de celui d'Angleterre. avec un H et une fleur de lis. (Angelet).

François I<sup>er</sup>, roi de France 1514-1546).

+ FRANCISCVS:DEI:GRA:FRACO:REX. Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).

+ XPS:VINCIT:XPS:REGNAT:XPS:IPERAT. (Une fleur de lis). Croix à branches égales fleurdelisées, cantonnée de deux F et de deux fleurs de lis. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre. — Ecu d'or au soleil, frappé à Toulouse avant 1539).

Le même.

(Une ancre) FRANCISCVS:DEI:GRACIA:FRA:REX +. Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil.

+ (Une ancre)XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS IMPER. Croix à branches égales fleurdelisées, ayant au centre un quatrefeuille avec un point au milieu, et cantonnée de deux F et de deux fleurs de lis. (Ecu d'or au soleil).

Le même (pour le Dauphiné).

+ FRANCISCVS. DEI. GRA. FRANCORVM. REX. R̄. Ecu écartelé : aux 1 et 4, de France ; aux 2 et 3, de Dauphiné. La branche verticale de la croix se termine, à sa partie supérieure, par un soleil. (Point secret sous la 2<sup>e</sup> lettre).

XPS. VINCIT. XPS. RENAT (sic) XPS. IMPERAT. X (?). R̄. Croix à branches égales fleurdelisées, ayant au centre un quatre-feuille avec un point au milieu. (Point secret sous la 2<sup>e</sup> lettre. — Ecu d'or au soleil, frappé à Romans avant 1539).

Le même.

:R (Un croissant ; une nef au dessus) :FRANCISCVS:DI:G:FRANCOR:M:RX: Ecu de France couronné et surmonté d'un soleil. Au dessus de l'écu, la lettre K.

+ :R: (Un croissant ; une nef au dessus) XS:VINCIT:XPS:REGNAT:XPS: IMPT: Croix grecque avec un point au centre, dans un cercle de dix lobes (Ecu au soleil, frappé à Bordeaux après 1539).

Le même.

FRANCISCVS:D:G:FRANCOR:REX:BRITANIE:DVX: Ecu de France couronné et surmonté d'un soleil, accosté : à gauche, d'un F couronné ; à droite, d'une hermine couronnée.

(Hermine) :DEVS:IN:ADIVTORIAM:MEVM:IMENDE:N: Croix grecque avec un quatrefeuille au centre, cantonnée : aux 1 et 4, d'un F couronné ; aux 2 et 3, d'une hermine couronnée. (Ecu au soleil, frappé à Nantes après 1539).

Le même.

FRANCISCVS. DEI. GRA. FRANCO:R:REX. (Un trèfle et deux croisettes). Buste de François 1<sup>er</sup> à droite, avec la couronne fermée et la cuirasse. (Point secret sous la 12<sup>e</sup> lettre).

NONOBIS (sic) DNESEDNOIIVODAGLORIA. (Un trèfle et deux croisettes). Ecu de France couronné. A droite et à gauche de l'écu, un

F couronné. (Point secret sous la 12<sup>e</sup> lettre. — Teston frappé à Lyon avant 1539).

Le même (pour le Dauphiné).

+ (Un I barre) FRANCISCVS:DEI:GRA:FRANCOR:REX. Buste couronné de François I<sup>er</sup> à droite.

(Une couronne, au lieu de croisette; un I barre) NO:NOBIS:DNE:SED:NOI:TVO:DA:GLO. Ecu écartelé: aux 1 et 4, de France; aux 2 et 3, de Dauphiné. (Point secret sous la 1<sup>re</sup> lettre. — Teston frappé à Grémieux avant 1539).

Le même.

+ FRANCISCVS.D.GRA:FRANCOR.REX.F + Buste de François I<sup>er</sup> à droite, avec la couronne fermée et la cuirasse.

R.NNONBIS.(sic) DNE.SED.NOI:TVO:DA:GLO:RIA.F. Ecu de France entouré de festons. Au dessous D. (Teston frappé à Lyon après 1539, d'après le coin du graveur Franç. de Moulpensier).

Le même.

+ FRANCISCVS:D:GRA:FRANCOR:REX:F. (Un trèfle). Ecu de France couronné dans un cercle de dix lobes pointés à chaque intersection. Sous l'écu la lettre D. (Point secret sous la 12<sup>e</sup> lettre).

+ SIT.NOMEN:DNI:BENEDICTVM (un trèfle). Croix grecque à branches égales carrées, dans un cercle de cinq lobes pointés à chaque intersection. (Point secret sous la 12<sup>e</sup> lettre. — Blanc ou Douzain frappé à Lyon après 1539).

Charles-Quint, empereur (1516-1556).

CAROLVS.V.RO.IM. Aigle à double tête couronnée, et timbrée de l'écu aux armes d'Espagne et de Sicile

R.BISPAN VTRIVS.SICIL R. Croix à branches égales, fleuronées aux extrémités et aux points d'intersection, cantonnée de quatre flammes. (Dans le 3<sup>e</sup> canton, un différent que je ne sais pas déterminer sûrement — Carolus frappé à Madrid).



**André Gritti, doge de Venise (1533-1539).**

+ **ANDREAS GRITI. DVX. VENETIAR.** Croix à branches égales. évidée et fleuronée.

+ **SANCTVS. MARCVS. VENETVS.** Un écu chargé du lion de S. Marc. (Ducal).

**Paul III, pape (1534-1550).**

**PAVLVS. III. PONT. MAX.** Ecu chargé de six fleurs de lis, posées 3, 2 et 1, et sommé des clefs en sautoir et de la tiare.

**S. PAVLVS. VA|S—ELECTIONIS.** S. Paul, debout, tenant un glaive de la main droite et de la gauche un livre. (Ecu d'or frappé à Rome. — La pointe du glaive s'épare l'A et le S du mot VAS).

**Le même.**

**PAVLVS. III. PONT. MAX.** Ecu chargé de six fleurs de lis posées 3, 2 et 1, et sommé des clefs en sautoir et de la tiare.

**S. PAVLVS. VAS | E—LECTIONIS.** S. Paul, debout, tenant un glaive de la main droite et de la gauche un livre. (Ecu d'or frappé à Rome? — Variété du précédent : la pointe du glaive passe entre la dernière lettre du mot VAS et la première du mot ELECTIONIS).

**Le même.**

**PAVLVS. III. PONT. MAX.** Ecu chargé de six fleurs de lis posées 3, 2 et 1; et sommé des clefs en sautoir et de la tiare.

**DOCET. BONONIA.** Croix fleuronée. Au bas, à gauche, des armoiries épiscopales; à droite, d'autres armoiries. (Ecu d'or frappé à Bologne).

**Hercule II, duc de Modène (1534-1559).**

**HERCVLES. II. DVX. MVTINÆ. III.** Croix fleuronée.

**S. GEMINIANVS. MVTINENS. PONT.** S. Geminien, assis, tenant de la main gauche sa crosse et bénissant de la droite. (Ecu d'or frappé à Modène en 1558).

Henri II, roi de France (1546-1559).

HENRICVS. — II D.G.F.REX. Buste de Henri II à droite.  
+ XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMPE.1552. Ecu de France couronné, accosté de deux H couronnés. Sous l'écu, la lettre A. (Teston frappé à Paris en 1552).

Le même.

HENRICVS.II.D.G.FRAN.REX. Buste de Henri II à droite. Sous le buste, un point. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).  
XPS.VICIT.XPS.REG.XPS.IMPER.1554.R. Ecu de France couronné, accosté de deux H couronnés. Sous l'écu, la lettre M. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre. — Teston frappé à Toulouse en 1554; P. Raffin, graveur).

Le même.

HENRICVS.II.D.G.FRAN.REX. Buste de Henri II à droite. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).  
XPS.VINCIT.XPS.REGN.XPS.I.1555.R Ecu de France couronné, accosté de deux H couronnés. Sous l'écu, la lettre M. (Teston frappé à Toulouse en 1555; P. Raffin, graveur).

Le même.

HENRICVS.II.D.G.FRANCO.REX. Buste de Henri II à droite. Un point, sous le buste. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).  
XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMPEP (2 croissants l'un sur l'autre) 1559.R. Ecu de France couronné, accosté de deux H couronnés. Sous l'écu, la lettre M. (Teston frappé à Toulouse en 1559; P. Raffin, graveur).

Edouard IX, roi d'Angleterre (1547-1553).

+ EDVARD.DEI.GRÆ.REXANGL.ETFRAN : L'Archange S. Michel terrassant Satan.

+ PER. CRUCEM. TVA. SALVA. NOS. XPEREDEMPT. Une nef timbrée d'un écusson écartelé : aux 1 et 4, de France, aux 2 et 3, d'Angleterre. (Angelot).

Octave Farnèse, duc de Parme (1547-1586).

OCT. F. PAR. ET. PI. DVX. II Armoiries de la maison de Parme.  
SECVRITAS. P. PARME. Un personnage assis à gauche. Au dessus de sa tête, une étoile. Il tient un sceptre dont la croisette forme l'extrémité. (Écu d'or frappé à Parme en 1549).

République de Lucques (1552).

+ .SANCTVS (un écu couché séparant ce mot du suivant) VVLTVS. DELCA (sic). Face couronnée de Notre Seigneur Jésus-Christ.  
(Un soleil). CAROLVS. IMPERATOR. Ecu traversé d'une bande portant le mot LIBERTAS. (Écu d'or frappé à Lucques avant 1552).

La même.

s. VVLTVS. DE. LYCA. Face couronnée de Notre Seigneur Jésus-Christ. En bas, à gauche, un écu pointu portant trois fleurs.

CAROLVS IMPERATOR. 1552. Ecu traversé d'une bande qui va d'un angle à l'autre, portant le mot LIBERTAS. (Écu d'or frappé à Lucques en 1552).

Marie Tudor, reine d'Angleterre (1533-1558).

MARIA. D. G. ANG. FRAN. ET. HIB. REGINA. L'Archange S. Michel terrassant le démon.

A. DNO. FACTVM. EST. ISTVD. ET. EST. MIRABI. Une nef timbrée de l'écu de France et de celui d'Angleterre; en haut, un M et une rose. (Angelot).

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1553-1580).

E. PHILIBERT. DVX. SABAVDIAE. Buste d'Emmanuel-Philibert.  
à gauche.

AVXILIVM.MEVM.A.DOMINO.F. Ecu de Savoie couronne. A l'exergue. 1565. (Teston frappé à (?), en 1565).

Duché de Reggio (1555).

(Une abeille, ou une cigale). REGII.(un lac).LOMBARDIE. Croix à branches légèrement évidées, dans un écu.

CVIVS.CRVORE.SANATI.SVMVS. Notre Seigneur Jésus-Christ nu, debout, tenant sa croix de la main gauche, et de la droite pressant son côté, d'où jaillit un flot de sang reçu dans une coupe inclinée dans le champ, en bas à gauche. (Ducat frappé à Reggio de Lombardie, avant 1555).

Le même.

(Une fleur de lis) 55.REGII LOW—BARDIAE.15. Croix légèrement évidée, dans un écu fleuroné.

CVIVS.CRVORE.SANATI.SVMVS. Notre Seigneur Jésus-Christ nu, debout, tenant sa croix de la main gauche, et de la droite pressant son côté, d'où jaillit un flot de sang, reçu dans une coupe posée dans le champ à gauche. (Ducat frappé à Reggio de Lombardie en 1555).

Antoine de Bourbon et Jeanne de Navarre, rois de Navarre et ducs de Béarn (1555-1562).

+ ANT.ET.IOAN.DEI.G.RR.NA.DD.R. Bustes affrontés d'Antoine à gauche et de Jeanne à droite ; une couronne au dessus, entre les deux.

+ GRATIA.DEI.SVMVS.QD.SVMVS.1562. Ecu écartelé : au 1, de Navarre ; aux 2 et 3, de Bourbon ; au 4, de Béarn ; couronné, et accosté : à gauche, d'un A couronné ; à droite, d'un I couronné. (Teston frappé à Pau en 1562).

Philippe II, roi d'Espagne (1556-1598).

PHS.D.G.HISP.REX.DVX.BR. Ecu aux armes d'Espagne.

DOMINVS.MIHLADIVTOR. Buste de Philippe II ; à droite, une main ouverte. (Philippus frappé à Anvers).

Le même.

(Un écu aux armes d'Utrecht). **PHS. D G. HISP. REX. DNS. TRAIECT.** Croix fleuronnée, cantonnée de deux couronnes et des deux moitiés du millésime 15—68.

**DOMINVS MI—HI. ADIVTOR.** Les armes d'Espagne entourées de la toison d'or et sommées d'une couronne surmontée d'un monde. (Gros écu d'argent frappé à Utrecht en 1568).

Canton de Zurich (1556-1557).

**MO—NO—THVRICENSIS—CIVIT—IMPERI**(un différent ?). Un lion tenant un monde dans sa patte dextre ; au dessous, un écu.

**DOMINE—SERVA—NOS—IN—PACE.** L'aigle à deux têtes, sommée d'une couronne. (Gros écu d'argent, frappé à Zurich avant 1557).

Le même.

**MO. NO. TVRICENSIS: CIVIT IMPERI:** 57 (le différent comme ci-dessus). Un lion tenant un monde sur sa patte dextre. et posant la senestre sur un écu.

**DOMINE. CONSERVA. NOS. IN. PACE.** L'aigle à deux têtes, sommée d'une couronne. (Gros écu d'argent, frappé à Zurich en 1557).

Gênes (1557).

+ **CONRADVS—II—RO—RÉX—RAS.** Croix fleuronnée.

+ **DVA—ET—GVB**(une rose)**REIP. GENV.** Une porte de ville : au dessous, 1557. (Ducat frappé à Gênes en 1557).

Guill. de Bronckhorst, pour la prov. de Gueldre (1562).

**SANCTVS:MICHAEL:ARCHANGEL:** S. Michel terrassant Satan.  
**MONETA—NOVA:AVREA:BATA°:LXII:** Une nef timbrée des armes de Gueldre, la croix servant de mât et de vergue. Sous les bras de la croix, les lettres W et B, initiales de Willh. de Bronckhorst. (Angelot frappé à Batenbourg, en 1562).

**Jeanne, reine de Navarre et duchesse de Béarn (1562-1572).**

**.IOANNA.DEL.G.REG.NAVAR.D.B.** Buste de Jeanne, à droite. Sous le buste la lettre P et une vache.

**GRATIA.DEL.SVM.ID.QVOD.SVS** (sic). 1567. Ecu parti : à gauche, de Navarre et de Bourbon ; à droite, de Béarn ; couronné et accosté de deux I couronnés. (Teston frappé à Pau en 1567).

**Le même.**

**IOANNA.D—G.NAVARE.D.B.—0751** (sic). Buste de Jeanne, à droite. Sous le buste, une vache ; plus un objet indéterminé, peut-être un gland.

**GRATIA.DEL.SVM.ID.QVOD.SVM.1571.** Ecu aux armes de Navarre, Bourbon et Béarn, couronné. Au commencement de la légende, un monogramme : B dans un D. (Teston frappé à Pau, au commencement de l'année 1571).

**Le même.**

**IOANNA.D.D.G.R.REG.NAVARRE—D.S.S.** Buste de Jeanne, à droite. Sous le buste, une vache.

**GRATIA.D.SVM.ID.QVOD.S.1571.** Ecu aux armes de Navarre, Bourbon et Béarn, couronné et accosté de deux I couronnés. Au commencement de la légende, le monogramme : B dans un D (Teston frappé à Pau en 1571).

**Canton de Genève (1563).**

**GENEVA : CIVITAS : 1563.** Aigle à deux têtes, timbrée d'un écu mi-parti : à gauche, un lion ; à droite, une clef.

**POST : TENEBRAS : LVX : P :** Monogramme IHS entouré de rayons. (Ecu d'or frappé à Genève en 1563).

Hambourg (1566).

DEVM.SVPER—OMNIA.TIME.15—66. La Vierge nimbée portant l'enfant Jésus ; sous ses pieds. un écu (?).

(Un écusson) MONETA.NOVA.CIVITATIS.HAMBVRG. Porte de ville à trois tours, la tour centrale surmontée d'une croix. (Tbaler ou gros écu d'argent frappé à Hambourg en 1566).

Canton de Soleure (1566?).

S.VRSVS.MAR. Buste nimbé de S. Ours, à droite.

MONETA.SOLODORENSIS. Ecu aux armes de Soleure, surmonté de l'aigle impériale. A gauche de l'écu, un S ; à droite, un O. (Demi écu d'argent frappé à Soleure, en ?).

Charles III, duc de Lorraine (1555-1608).

+ CARO.D.G.CAL.LOTAR.B.CELDVX. Buste de Charles III à droite, avec la couronne et la cuirasse.

+ MONETA.NOVA.NANCEI.CVSA. Ecu aux armes de Lorraine couronné. Sous l'écu, une ancre. (Teston frappé à Nancy.).

Charles IX, roi de France (1560-1574).

CAROLVS.VIII:D:G:FRANCO:REX.M.D:LXV. Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil.

+ CRISTVS:REGNAT:VINCI:ET:IMPERAT. Croix fleurdelisée. Au centre, la lettre H. (Ecu au soleil, frappé à la Rochelle en 1565).

Le même.

CAROLVS.VIII.D (deux croissants dos à dos l'un sur l'autre) G.FRANC. REX.MDL.XVI. Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil

(Un soleil) CHRISTVS.VINCIT.REGNAT:ET:INPERAT. Croix fleurdelisée. Au centre, la lettre K. (Ecu au soleil frappé à Bordeaux en 1566).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FR... (une surfrappe a emporté le reste de la légende et le millésime). Ecu de France couronné.

(Surfrappe)...S.REGNAT.VINCIT.ET I (surfrappe). Croix fleurdelisée. Au centre, la lettre A. (Ecu au soleil frappé à Paris, en ?)

Le même.

CAROLVS.IX.D.G.FRANC.REX. Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. (Point secret sous la 7<sup>e</sup> lettre, au lieu de la 8<sup>e</sup>, parce que la 8<sup>e</sup> est ici une lettre numérale).

+ SIT.NOMEN.DNI.BENEDICT.1563.R. Ecu de France couronné, accosté de deux C couronnées. Sous l'écu, la lettre G. (Teston (1) frappé à Poitiers en 1563, d'après le coin du graveur R. Gaullandou).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRAN.REX. Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, la lettre M.

SIT.NOMEN.DOM.BENEDIC (un cœur dans un croissant) M.D.LXIII.R. Ecu de France couronné, accosté de deux C couronnés. (Teston frappé à Toulouse en 1563 ; graveur, R. Voitel).

Le même.

CAROLVS:VIII:D:G:FRANCO:REX: Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, un point et un objet indéterminé.

+ SIT:NOMEN:DNI:BENEDIC:M:D:LXIII. Ecu de France cou-

(1) On distingue plusieurs variétés dans les testons de Charles IX, d'après la manière dont le chiffre ordinal IX est écrit, tantôt VIII, tantôt IX ou 9. Dans ces dernières, le C initial du nom du roi est remplacé par un K, et la légende du revers est celle des écus d'or. — Nous donnons ici plusieurs exemples de ces trois variétés, d'après les pièces qui se sont rencontrées dans le trésor de Jonquières.



ronné, accosté de deux C couronnés. Sous l'écu, la lettre H.  
(Point secret sous la 9<sup>e</sup> lettre.—Teston frappé à la Rochelle, en 1564).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRANC.REX.M. Buste lauré de Charles IX  
enfant, à gauche. Sous le buste, la lettre D.

+ SIT.NOMEN.DNI.BENEDIC.M.D.LXIII M (un treffe). Ecu de  
France couronné, accosté de deux C couronnés. (Teston frappé  
à Lyon, en 1564).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRAN.REX. Buste lauré de Charles IX  
enfant, à gauche. Sous le buste, la lettre M. (Point secret sous la  
5<sup>e</sup> lettre).

SIT.NOMEN.DOM.BENEDIC(un cœur dans un croissant)M.D.LX.V.R. Ecu  
de France couronné, accosté de deux C couronnés. (Teston  
frappé à Toulouse, en 1565, d'après le coin du graveur R. Morel).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRANCO.REX. Buste lauré de Charles IX  
enfant, à gauche. Sous le buste : OK.M.

SIT.NOMEN.DNI.BENEDIC(un objet indéterminé dans un croissant ; deux  
croissants plus petits adossés, l'un au dessus de l'autre) : M.D.LXVI. Ecu de  
France couronné, accosté de deux C couronnés. (Teston frappé  
à Toulouse (?), en 1566).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRAN.REX. Buste lauré de Charles IX  
enfant, à gauche. Sous le buste, la lettre M. (Point secret sous  
la 5<sup>e</sup> lettre).

SIT.NOMEN.DOM.BENEDIC(un cœur dans un croissant)M.D.LXVII.R.  
Ecu de France couronné, accosté de deux C couronnés.  
(Teston frappé à Toulouse, en 1567 ; graveur, R. Morel).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRAN.REX. Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, la lettre M. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).

SIT.NOMEN.DOM.BENEDIC (un cœur dans un croissant). M.D.LXVIII.R. Ecu de France couronné, accosté de deux C couronnés. (Teston frappé à Toulouse, en 1568. avec le coin du graveur R. Morel).

Le même.

CAROLVS.VIII.D.G.FRAN.REX. Buste lauré de Charles IX adulte, à gauche. Sous le buste : à gauche, un M précédé d'un point ; à droite un heaume (?), précédé d'un point. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).

+ SIT.NOMEN.DOM.BENEDI M.D.LXXIII.P. Ecu de France couronné, accosté de deux C couronnés. (Tes ou frappé à Toulouse, en 1554 ; du Pout, graveur).

Le même.

KAROLVS.9.D.G.FRANCOV.REX. (un croissant). Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, une ancre.

+ XPS.VINCIT.A.S.REGNAT.XPS.IMP.1562. Ecu de France couronné, accosté de deux K couronnés. Sous l'écu, la lettre L. (Teston frappé à Bayonne, en 1562).

Le même.

KAROLVS.9.D.G.FRANCOV.REX. (un croissant). Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, une ancre.

+ XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMP.1563. Ecu de France couronné, accosté de deux K couronnés. Sous l'écu, la lettre L. (Teston frappé à Bayonne, en 1563).

Le même.

.KAROLVS.9.D.G.FRANCOR.REX (un croissant). Buste lauré de Charles IX enfant, à gauche. Sous le buste, une ancre.

+ XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMP.1564. Ecu de France couronné, accosté de deux K couronnés. Sous l'écu, la lettre L. (Teston frappé à Bayonne, en 1564).

Le même.

.KAROLVS.9.D.G.FRANCOR.REX (un croissant). Buste lauré de Charles IX adolescent, à gauche. Sous le buste, une tour et une ancre.

+ XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMP.1567. Ecu de France couronné, accosté de deux K couronnés. Sous l'écu, la lettre L. (Teston frappé à Bayonne, en 1567).

Le même.

.KAROLVS.9.D.G.FRANCOR.REX (un croissant). Buste lauré de Charles IX adolescent, à gauche. Sous le buste, une tour et une ancre.

+ XPS.VINCIT.XPS.REGNAT.XPS.IMP.1568. Ecu de France couronné, accosté de deux K couronnés. Sous l'écu, la lettre L. (Teston frappé à Bayonne, en 1568).

Louis II de Bourbon-Montpensier, prince des Dombes  
(1560-1582).

+ LVDO.D.MONTISP.D.DOMBAR. Buste de Louis de Bourbon, à gauche.

+ DNS.ADIUTOR ET.REDEM.MEVS.1575. Ecu de Bourbon sommé d'une couronne avec un point au dessus, et accosté de deux λ couronnés, avec un point au dessus. (Teston frappé à Trévoux, en 1575).

Le même.

+ LVDO.D.MONTISP.D.DOMBARVM. Buste de Louis de Bourbon, à gauche.

+ DNS.ADIUTOR.ET.REDEM.MEVS.1576: Ecu de Bourbon couronné et surmonté d'un point, accosté de deux  $\lambda$  couronnés, avec un point au dessus. (Teston frappé à Trévoux, en 1576).

Le même.

+ LVDO.P.DOMBAR.D.MONTISP: Buste de Louis de Bourbon, à gauche.

+ DNS.ADIVT.ET.REDEM.MEVS.1577. Ecu de Bourbon couronné et surmonté d'un point, accosté de deux  $\lambda$  couronnés, avec un point au dessus. (Teston frappe à Trévoux, en 1577).

Le même.

+ LVDO.P.DOMBARVM.D.MONTIS. Buste de Louis de Bourbon, à gauche

+ DNS.ADIUTOR.ET.REDEM.MEVS.1577. Ecu de Bourbon couronné et surmonté d'un point, accosté de deux  $\lambda$  couronnés, avec un point au dessus. (Variété ou imitation du précédent teston).

Grégoire XIII, pape (1572-1585).

+ GREGORIVS.PONT.MAX.1575. Buste de Grégoire XIII, à gauche.

CARD:CAR:D:BOVRBON:LEGA:AVEN. Ecu aux armes du cardinal Charles de Bourbon, surmonté du chapeau cardinalice. (Monnaie d'argent frappée à Avignon, en 1575).

Henri II, roi de Navarre et duc de Béarn, plus tard roi de France sous le nom d'Henri IV (1572-1610).

HENRICVS.II.D.G.REX.NAVARE.D.B. Buste lauré d'Henri de

Bourbon, à droite. Sous le buste, la vache entre les lettres D et B.

GRATIA. DEI. SVM. QVOD. SVM. 1575. N. Ecu aux armes de Navarre, Bourbon et Béarn, couronné (Teston frappé à Pau, en 1575).

Le même.

HENRICVS. II. D. G. REX. NAVARE. D. R. Buste lauré d'Henri de Bourbon, à droite. Sous le buste, la vache entre les lettres D et B.

GRATIA. DEI SVM. QD. SVM. 1576 N. Ecu aux armes de Navarre, Bourbon et Béarn, couronné. (Teston frappé à Pau, en 1576).

Le même.

HENRICVS. II. D. G. NAVARRE. DR (en monogramme). 1578. Buste lauré d'Henri de Bourbon, à droite. Sous le buste, la vache.

+ ::GRATIA::DEI::SVM::ID::QVD (sic)::SVM (un gland?). Croix fleuroné ayant au centre une croix grecque cantonnée de quatre H. (Franc frappé à Pau, en 1578).

Henr<sup>e</sup> III, roi de France (1574).

HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET. POL. REX. Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, le millésime 1578. (Quatre points dans le c de HENRICVS; un point dans le c de FRANC).

SIT. NOMEN. DOMINI. BINEDICTVM (sic). A. M (un trèfle). Croix fleuroné à branches égales, dont chaque extrémité se termine par une fleur de lis. Au centre de la croix, un H dans un cercle de huit points. Sous l'une des branches de la croix, la lettre D. (Trois points dans le c de BINEDICTVM. — Franc frappé à Lyon, en 1578).

Le même.

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, le millésime 1578; au dessous, la lettre L.

+ SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM (sic). (Une rose et une ancre, un point entre les deux). Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. Au centre un H. (Franc frappé à Bayonne, en 1578).

Le même.

+ HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, la lettre S.

+ SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. un objet indistinct). 1578. Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. Au centre, un H dans un cercle de huit points. (Franc frappé à Reims (?), en 1578).

Le même.

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. 1579 Buste lauré d'Henri III, à droite.

SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. Au centre, un H dans un cercle de huit points. Sous l'une des branches de la croix, un S. (Franc frappé à Aix, en 1579).

Le même.

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, le millésime 1579 ; dessous, un K et une rose.

SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. Au centre, un H dans un cercle de huit points. Sous l'une des branches de la croix, un K et une rose. (Un point dans le c de BENEDICTVM. — Franc frappé à Bordeaux, en 1579)

Le même.

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. 1579. Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, la lettre M.

(Une fleur) .SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM c. Croix à branches égales fleuronnées et terminées par une fleur de lis.

Au centre, un H dans un un cercle de huit points. (Franc frappé à Toulouse, en 1579 ; coin du graveur Caillou).

Le même.

**.HENRICVS.III.D.G.FRANCO.ET.POL.RX** Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, le millésime 1580.

+ **SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM**(une rose). Croix à branches égales fleuronnées et terminées par une fleur de lis. Au centre, de la croix, un H. (Fabrique très grossière. — Franc frappé à Bordeaux (1), en 1580).

Le même.

**HENRICVS.III.D.G.FRANC.ET.POL.REX.** Buste lauré d'Henri III, à droite. Sous le buste, la lettre M ; et au dessous, le millésime 1581. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).

(Une coquille). **SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM** c.. Croix à branches égales fleuronnées et terminées par une fleur de lis. Au centre, un H dans un cercle de huit points. (Franc frappé à Toulouse, en 1581 ; coin du graveur Caillou).

Le même.

+ **HENRICVS.III.D.G.FRANC.ET.POL.REX.1579.** Croix à branches égales terminées par une fleur de lis. (Point secret sous la 5<sup>e</sup> lettre).

**SIT.NOMEN.DOMINI**(une rose)**BENEDICTVM.** Ecu de France couronné, accosté à droite et à gauche du chiffre romain II (Point secret sous la 17<sup>e</sup> lettre ; sous l'écu, la lettre T — Quari d'écu frappé en 1579. — A quel atelier donner cette pièce, qui porte : au droit, le point secret de Toulouse ; au revers, le point secret de Sainct-Quentin, et la lettre de Nantes ?).

Le même.

**HENRICVS.III.D.G.FRANC.ET.P..** (Une rognure a emporté la fin de la légende et le millésime) Buste d'Henri III, à droite. Sous le buste, la lettre M.

(Une coquille) SIR. WOMEN. DOMINI. .(Rognure). M.C.: Croix à branches égales fleuronées et terminées par une fleur de lis. Au centre, un H dans un cercle de huit points. (Quart de franc frappé à Toulouse, en 1581 (?); coin du graveur Caillou).

On voit que le plus grand nombre de ces pièces ont été frappées dans la Haute-Italie, en Suisse, en Espagne et dans le midi de la France.

II. *Sépultures romaines au N.-O. du mont Duplan.*

— Le 10 mars, je fus averti par plusieurs personnes, et entr'autres par notre confrère M. l'abbé Azaïs, que le sieur Japavaire, en défonçant une vigne qui lui appartient au pied du mont Duplan (ancien Puech-Jazieu), non loin de l'emplacement du monastère détruit de Saint-Baudile-hors-les-murs, avait trouvé plusieurs tombes formées de *lauzes* ou pierres longues et plates, non taillées. Une seule de ces tombes paraissait construite avec plus de soin que les autres, en ce sens que, à chacune de ses extrémités, se trouvait planté un cippe en pierre taillée, arrondi par le haut et portant, au centre de sa partie supérieure, un cadre avec moulures. Du reste, le corps, ou plutôt le squelette, comme dans les autres tombes, reposait sur la terre nue; et les parois latérales, ainsi que le dessus, n'étaient que des *lauzes*.

L'un des cippes dont je viens de parler, plus petit que l'autre et qu'on avait placé à la tête du cadavre, ne contient, dans son cadre tout préparé, aucune inscription.

L'autre, plus élevé, placé aux pieds, porte l'inscription que voici, en caractères de la belle époque :



Q. POMPEIO  
OCEANO

« A Quintus Pompéius Océanus ».

La face de la pierre où se trouve gravée cette inscription était tournée en dedans ; et (ainsi que me le faisait remarquer notre confrère M. Jules Canonge) on dirait que le mort avait voulu avoir sans cesse son épitaphe sous les yeux.

M. l'abbé Azaïs a recueilli l'un des crânes trouvés dans ces sépultures (je ne sais si c'est celui de Q. Pompéius Océanus) ; et, comme la conformation lui en a paru singulière, il doit prier un de nos confrères compétents de l'examiner au point de vue de la science anthropologique.

Le sieur Japavaire a encore rencontré, dans cette même vigne, une amphore d'environ un mètre de haut et de 35 centimètres de large, dont la partie supérieure était brisée ; mais tous les morceaux subsistent, de manière qu'elle pourrait être restituée.

Le sieur Japavaire, vous le savez, Messieurs, en échange d'un jeton d'argent que vous lui avez décerné, sur ma proposition, a bien voulu abandonner au Musée l'inscription d'Océanus et l'amphore dont je viens de parler. Ces deux objets ont été, depuis quelque temps déjà, transportés et déposés à la Maison-Carrée, par les soins de M. Gérin, agent-voyer. Je regrette qu'on n'y ait pas joint le cippe anépigraphé qui était placé en face de l'inscription.

Je dois encore mentionner, non à titre d'antiquité, mais comme objet curieux trouvé par M. Japavaire

dans ce même terrain, une bague en argent avec chaton carré en émail. Dans un fond blanc, est incrustée une main ouverte, en noir, et autour, en caractères cursifs d'une extrême ténuité : *Célie Foucauz*. C'était évidemment le nom de la personne qui possédait cette bague. Autant qu'on en peut juger par la forme de l'anneau, par l'état du métal et par la cursive employée, cette bague ne peut remonter au delà des dernières années du XVII<sup>e</sup> ou peut-être du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Du 5 au 20 mars, la continuation des tranchées que la Compagnie du gaz a ouvertes, de la place Belle-Croix à la porte de la Magdeleine, m'a permis de recueillir quelques faits qui pourront servir à l'étude de la topographie du Nîmes romain.

III — *Substructions romaines près de la Cathédrale*. — Dans la rue Saint-Castor, entre l'escalier de la petite porte de la Cathédrale et la maison qui fait le coin de la rue Arc-Dugras, les ouvriers ont rencontré, à 1<sup>m</sup>25 de profondeur, trois assises énormes, en pierre froide, taillées et appareillées avec soin, et une autre quelques pas plus loin. Ces pierres sont posées à l'aplomb du soubassement de la tour du clocher, et formaient évidemment la continuation du mur latéral nord de l'édifice antique sur les substructions duquel s'est élevée, au IX<sup>e</sup> siècle, notre première cathédrale, celle qui fut remplacée et agrandie, en 1092, par l'église que consacra Urbain II et que Raimond de Saint-Gilles épousa et dota en 1096.

IV. — *Aqueduc allant du Castellum Divisorium à l'Amphithéâtre*. — Au point où la rue Fresque rencontre : à gauche, la rue de la Magdeleine (autrefois de la

Fleur-de-Lis); à droite, la rue des Barquettes (au moyen-âge, rue Buade), et presque en face la rue de la Calade, la tranchée du gaz a crevé un aqueduc romain, qui passe sous la maison de M. Rebuffat, pharmacien (ancienne maison Vidal), à laquelle il sert de fosse d'aisances. On le retrouve sous la maison de Possac, aux Quatre-Coins-Saint-Véran. La partie que les fouilles du gaz ont mise à découvert s'engage sous le sol de la rue Fresque, dans une direction qui va précisément aboutir aux Arènes. Il est évident pour nous que, par sa partie supérieure, cet aqueduc se reliait au *Castellum Divisorium*, et qu'il était destiné à fournir aux naumachies de l'Amphithéâtre une partie des eaux que ce bassin de partage recevait de la source d'Eure. M. A. Pelet, dans sa description du *Castellum Divisorium* (p. 145 de son *Essai sur les anciens Thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent*. Nîmes, 1863, in-8°), nous dit : « Le canal dans lequel se dégorgeaient les trois bouches inférieures était la continuation de l'aqueduc; il se dirigeait vers les bains, et pouvait servir également à conduire à l'Amphithéâtre les eaux nécessaires aux naumachies ». C'était aussi l'opinion de D. Vaissète. On lit, en effet (p. 122 du t. I de l'*Histoire générale de Languedoc*) : « Cet aqueduc se terminait enfin à Nîmes, où était le grand réservoir, qui fournissait les eaux à la ville et à l'Amphithéâtre pour la représentation des naumachies ».

Nous ne pensons pas que M. Pelet ait voulu dire que le même canal pouvait conduire les eaux vers les bains et vers l'Amphithéâtre, ces deux établissements étant situés dans des directions tout à fait divergentes, l'un au N. de la ville (les Bains), l'autre au S. (l'Amphithéâtre). Il a supposé sans doute que le canal qui conduisait

ces eaux à l'Amphithéâtre venait s'embrancher sur celui qui les portait aux Bains, et qu'une vanne, fermant ce dernier à un certain point de son parcours, les rejetait dans un autre canal aboutissant aux Arènes. Cette hypothèse est parfaitement admissible. Cependant, vu la direction indiquée par les portions, aujourd'hui retrouvées, de cet aqueduc, nous serions plutôt porté à croire qu'il était alimenté directement, et sans intermédiaire, par le *Castellum Divisorium*.

V. — *Pilum trouvé à Mus*. — C'est encore pendant le mois de Mars qu'une personne, dont j'ai oublié le nom, dans une conversation que j'eus avec elle à la Bibliothèque, m'a fait connaître la découverte récente d'une arme en fer trouvée par un cultivateur de la commune de Mus, canton de Vauvert, pendant qu'il travaillait sa vigne. Voici le croquis qu'elle m'en a laissé, et qui semble indiquer un pilum romain ; mais il faudrait voir l'objet lui-même pour en parler plus sûrement.

#### AVRIL.

I. — *Débris et fragments trouvés sur les bords du Cadereau de Saint-Laurent*. — Un terrain situé au coin de la rue de l'Abattoir et du quai du Cadereau, qui appartenait à M. Valz et qui vient d'être vendu par parcelles pour terrain à bâtir, a été, dans ces dernières années, comme une mine où l'on recueillait, toutes les fois qu'on y faisait des fouilles, une foule de petits objets antiques, d'ailleurs sans grande importance : fragments de marbre de diverses couleurs, débris de frises, fonds de vases en terre de Samos

avec noms de potiers, manches d'amphores avec ou sans marques de fabrique. Comment tant de débris romains se trouvaient-ils mêlés à ce terrain, dans lequel on distinguait, à première vue, des remblais formés de terres rapportées ? J'ai fini par me l'expliquer en reconnaissant, à divers indices, que ce point des bords du Gadereau était l'un de ceux où les consuls de Nîmes avaient fait déposer, en 1744 et années suivantes, les terres provenant du curage des canaux de la Fontaine, opéré par les ordres de l'ingénieur Maréchal.

Dans le courant du mois d'avril, M. L. de Bérard y a trouvé :

1<sup>o</sup> le pied chaussé d'une statuette en marbre blanc. Voici le dessin qu'il a bien voulu m'en faire : Ce pied y est représenté sous deux aspects, de face et de profil. Sous ce dernier, on remarque une cassure qui a sans doute été déterminée par une tige de fer verticale, pour laquelle on avait creusé de haut en bas un trou aux parois duquel sont restées des traces de rouille ;

2<sup>o</sup> Un fond de vase en terre de Samos, portant à l'intérieur l'estampille du potier Félix : FELICIS. MANU (l'M et l'A liés) ;

3<sup>o</sup> Un anneau en bronze ayant pour chaton une surface plane, en forme de semelle, et qui porte gravé en creux et à rebours le mot VIVAS. On sait que ce mot, suivant la manière dont on prononçait la consonne v, pouvait se prendre ou pour un souhait de longue vie (*Vivas*), ou pour une invitation à boire (*Bibas*). On le rencontre, en effet, souvent à l'intérieur ou à l'extérieur, quelquefois sur le bord des vases à boire, tels que coupes, tasses, etc. Nous avons donc là une de ces estampilles dont les potiers nimois

se servaient pour inscrire ce mot en relief sur les vases à boire qu'ils fabriquaient.

J'ai moi-même exploré ce terrain, il y a quelques années, de concert avec M. L. de Bérard, et je crois devoir consigner ici, puisqu'ils sont encore inédits : 1<sup>o</sup> un fragment d'inscription dont j'ai réuni les morceaux après les avoir arrachés, moyennant un pourboire, aux casseurs de pierres ; 2<sup>o</sup> un certain nombre de noms de potiers et de marques d'amphores.

Voici le fragment d'inscription :

.....ΑΓΑ .....  
.....ΝΔΟ .....  
.....ΙΙ. VI .....

sur pierre de Barutel, en petits caractères de la belle époque.

Voici la liste alphabétique des noms de potiers recueillis par moi, 1<sup>o</sup> sur des fonds de vases samiens, 2<sup>o</sup> sur des manches d'amphores, trouvés en cet endroit et qui sont actuellement en ma possession ou dans le cabinet de M. L. de Bérard.

## FONDS DE VASES SAMIENS.

### Albanus.

OF. ALBANI.

ALBANI. MA (l'M et l'A liés).

La première de ces deux signatures s'est rencontrée également, en 1866, dans les fouilles du jardin du Luxembourg à Paris (Voir *Catal. de l'Expos. univer-*

selle. — *Hist. du Travail, France*, n° 1039). On la voit au musée de Lyon (Comarmond, *Descr. du musée lapid. de la ville de Lyon*, p. 461), et au musée de Clermont-Ferrand (J.-B. Bouillet, *Mém. de l'Académie de Clermont-Ferrand*, nouv. sér., t. vi). On lit encore le nom d'*Albanus* dans la liste des noms de potiers donnée par M. Aug. Pelet (*Catal. du Musée de Nîmes*, p. 171, édit. de 1863).

On a découvert à Milhau-lez-Nîmes, en 1766 (*Topogr. de Nîmes*, p. 581), l'inscription d'un tombeau élevé à *L. Avillius Albanus* par sa *contubernalis* portant le nom de *Secundina*.

### Calvus.

#### OF.CALVI.

Cette marque se lit sur des fonds de vases en terre rouge trouvés à Limoges (Maur. Ardant, *Fouilles du clos Marc Outié, Rev. Archéol.* 8<sup>e</sup> année, 1851, p. 421-436); à Clermont-Ferrand (J.-B. Bouillet); — sur un fond de vase trouvé en Allemagne : CALVI.O.

### Cupitus.

#### CVP.MA (l'M et l'A liés).

Sur un fond de vase trouvé aux Arènes par M. H. Révoil et déposé par lui au Musée, on lit, dans un cartouche : OF.CVP. D'un autre côté, je remarque dans la liste de M. Aug. Pelet le nom étrange : VPIVVS, relevé sans doute sur un fragment auquel manquait la première lettre de notre *Cupitus*. Je dis *notre*; car les trois seuls exemplaires que nous connaissions de ce nom de potier ayant été trouvés à Nîmes, nous penchons à

croire que Cupitus était un potier nimois, et même que c'est lui qui a élevé à sa jeune femme *Bathyllis* le tombeau qu'on voit dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n° 12.

Nous croyons devoir en reproduire ici l'inscription, à cause de quelques inexactitudes de lecture et surtout d'interprétation que nous avons remarquées dans le *Catal. du Mus. de Nîmes* (p. 36, édit. de 1863).

DIS.MANIB  
LICINIAE.LADES (1).  
LIB.BATHYLLIDI (2).  
SEX.AVILLIVS (3).CVPITVS  
VXORI.KARISSIMAE  
VIX.ANN  
XVI. . . . . XXVI

*Dis Manib[us]. Licinae Lades lib[ertae] Bathyllidi, Sex[tus] Avillius Cupitus, uxori karissimae. Vix[it] ann[os] sexdecim, [menses duo (?), dies] sex et viginti.*

« Aux Dieux mânes. Sextus Avillius Cupitus à son épouse chérie Bathyllis, affranchie de Licinia Ladé. Elle est morte à l'âge de seize ans, deux (?) mois et vingt-six jours ».

Si notre conjecture au sujet de l'identité du potier *Cupitus* avec l'époux de Bathyllis était fondée, nous pourrions faire remarquer que c'était, comme le

(1) L et A liés.

(2) T et H liés.

(3) L et I liés.



potier *Albanus*, un affranchi de la *gens Avillia*, et peut-être qu'*Albanus* était nimois comme *Cupitus*.

## Damon.

DAMON (l'A et l'M liés).

Ce nom tout grec était déjà connu, comme nom de potier, par sept fonds de vases samiens du musée de Clermont-Ferrand (voir la liste de M. J.-B. Bouillet). M. l'abbé Cochet l'avait antérieurement relevé en Normandie et à Londres. (*Bull. du Comité de la Langue, de l'Hist. et des Arts de la France*, 1853-55, t. II, p. 375); mais c'est la première fois que nous le trouvons à Nîmes.

## Felix.

FELICIS.MA.

Cette estampille s'était déjà trouvée trois fois à Nîmes : — 1<sup>o</sup> FEL.OF, sur un fond de vase samien découvert dans les fouilles des Arènes, et déposé par M. H Révoil à la Maison-Carrée ; — 2<sup>o</sup> FELICI, même provenance ; — 3<sup>o</sup> le nom de FELIX, au nominatif, figure sur la liste de M. A. Pelet (*Catal. du musée de Nîmes*).

Les signatures FELICI, OF.FELICIS (l'L et l'I liés) sont au musée de Lyon (Comarmond, p. 457 et 466) ; — FELICIS.O, au musée de Tours (*Comptes-Rendus de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol.*, 1869, p. 107). Le nominatif FELIX, gravé à la pointe dans l'argile fraîche, se lit sur un vase trouvé en Allemagne (?).

## Gallicus.

### GALLICI.

C'est pour la première fois que nous rencontrons ce nom de potier. Nous le croyons nimois, comme *Albanus* et *Cupitus*, ou du moins arécomique. — Ménard a donné (p. 348) avec l'indication : « Au château d'Aubais, près de Nîmes », l'inscription suivante, que Vincens-Saint-Laurent, l'ayant trouvée dans les notes manuscrites de Séguier et la croyant inédite, a publiée de nouveau dans la *Topogr. de Nîmes* (p. 576, n° 57) : MANIB||Q.GALLICI||CINNAE||GALLICIA.FILIA||ET. OPTATVS.F. C) qui me porte surtout à penser que le *Gallicus* dont l'estampille est gravée sur ce fond de vase est le même que le *Q. Gallicus Cinna* de l'inscription d'Aubais, ce sont les trois initiales Q.G.C., que nous allons rencontrer sur un manche d'amphore découvert dans ces mêmes déblais du quai du Cade-reau.

## Macer.

MACRI (Dans un cartouche, — l'M et l'A liés).

J'aurais été tenté d'attribuer cette estampille au potier *Macrinus* (dont le nom se lit sur un grand nombre de fonds de vases des musées de Lyon, de Clermont-Ferrand, de Rouen, de Moulins, d'Annecy, de Genève, de Londres, etc.), si un fond de vase trouvé aux Arènes par M. H. Révoil ne portait le nominatif : MACER.F, et un autre, découvert en Allemagne : MACIR (II pour E).

## Masclinus.

### OF.MASCLINI.

Nous rapportons au même potier les estampilles suivantes : — OF.MASCL (l'M et l'A liés), au musée de Tours (*Soc. fr. de Num. et d'Arch.*, p. 107); — OF.MASCLI, Limoges (M. Ardant, *Rev. Arch.*, 8<sup>e</sup> année, p. 421); — OF.MASCLI, sur une coupe trouvée à Vienne (Isère), *Hist. du Trav., France*, n<sup>o</sup> 1025.

L'estampille MASCLI BARVS, lecture donnée par le *Catal. du musée de Nîmes* (p. 171, édit. de 1863), doit contenir, juxtaposés, les noms de deux potiers associés, *Masclinus* et *Barusius*. On trouve d'assez fréquents exemples d'associations de ce genre indiquées par les estampilles; mais d'ordinaire les deux noms sont l'un sur l'autre et séparés par un trait ou une palme.

## L. Paullus.

### PAVLLVS.

On rencontre assez souvent cette estampille plus ou moins complète : — OF.PAVL (l'A et l'V liés), PAV, fonds de vases samiens trouvés à Limoges (M. Ardant, *Rev. Arch.*, 8<sup>e</sup> année, p. 421); — PAVLI, PAVLI.MA, PAVLLVS.F, musée de Clerm.-Ferr. (J.-B. Bouillet, *Mém. de l'Acad. de Clerm.-Ferr.*); — PAVLI.MA, musée de Rouen (l'abbé Cochet, *Bull. du Comité, etc.*, t. II, p. 375); — PAVLLVS.F, musée de Narbonne (*Catal.* par M. Pr. Tournal).

Si nous avons donné au potier *Paullus* le prénom de *Lucius*, c'est que nous lui rapportons aussi l'es-

tampille L.P.OF, qu'on verra tout à l'heure sur un manche d'amphore.

### Priamus.

#### PRIAMI.

Un vase samien du musée de Lyon porte : PRIAMVS.F (Comarmond, p 470).

Nous croyons qu'un certain nombre des estampilles lues PRIMI.OF ou OF.PRIMI devraient être rendues au potier *Priamus*. L'A et l'M étant presque toujours liés, on a pu maintes fois ne pas apercevoir la petite barre transversale qui constitue seule cette ligature.

### Sarranus.

#### OF.SARRANI.

C'est la première fois que nous rencontrons ce nom. Toutefois nous soupçonnons que les estampilles : SARNA.F et SARRVT.F, données par M. J.-B. Bouillet, ne sont que des lectures fautives du nom de *Sarranus*, occasionnées par la mauvaise conservation des exemplaires que M. Bouillet a eus entre les mains.

### C. Silvanus.

#### C.SILVANI.

Le nom du potier *Silvanus* était déjà connu. — SILVANVS, à Limoges (M. Ardant, *Rev. Arch.*, 8<sup>e</sup> année, p. 421); — SILVAN, au musée de Tours (*Soc. fr. de Num. et d'Archéol.* p. 108); — SILVANI, au musée Clermont-Ferrand (J.-B. Bouillet); — au musée de Rouen (l'abbé Cochet); — au musée de Narbonne (*Catal. de M. Pr. Tournai*).

## Vitalis.

### OF.VITA.

C'est la première fois, à notre connaissance, que le nom du potier *Vitalis* se rencontre à Nîmes. Il était déjà connu par des vases samiens trouvés à Clermont-Ferrand : VITA,—VITALI,—VITALIS.OF (J.-B. Bouillet); par deux autres au musée de Lyon : OF.VITAL,—VITALIS (Comarmond). Nous croyons devoir rapporter à *Vitalis* les deux estampilles suivantes, qui sont au musée de Tours : VITALVS,—OF.VITTA (*Comptes-Rendus de la Soc. fr. de Num. et d'Arch.*, p. 108).

### MANCHES ET COLS D'AMPHORES ET AUTRES GRANDS VASES.

#### Q. Aelius Minucius.

##### Q..ELI..MINVCI.

Le *nomen* et le *cognomen* sont en lettres tellement liées qu'on dirait un monogramme, indéchiffrable au premier abord. Ces lettres ainsi liées sont serrées dans un cartouche qui n'est guère plus grand que ceux qui ne renferment que trois initiales. — On a trouvé à Annecy un manche d'amphore signé MINV (N et V liés). (*Rev. Archéol.*, mai 1868, p. 393).

#### Q. C. P.

##### Q.C.P.

Nous avons là les initiales du prénom, du nom et du surnom d'un potier. Fort souvent, en effet, les

grands vases communs n'étaient signés que par des initiales. Lorsqu'au contraire une estampille porte un nom tout au long, ce nom n'est presque jamais le *gentilitium*, mais seulement le *cognomen* ; et cela se comprend, puisqu'il s'agit ici d'affranchis, qui n'avaient en propre que leur *cognomen*. — Nous ne connaissons aucun nom de potier dont le *cognomen* commence par un P, et qui porte en même temps le prénom *Quintus* (indiqué par l'initiale Q) et un *gentilitium* commençant par un C.

### Calpurninus Actor.

#### CALPVRNI.

On voyait, à l'Exposition universelle (*Hist. du Trav., France, n° 799*) la matrice en bronze d'une estampille de potier portant tout au long : CALPVRNINI.ACTORIS. C'est à ce *figulus* que nous rapportons la marque de notre manche d'amphore. Cette attribution nous offre d'autant plus de vraisemblance que cette matrice paraît avoir été trouvée à Nîmes.

### Q. G. C.

#### Q.G.C.

A propos de l'estampille GALLICI, sur un fond de vase en terre rouge trouvé par nous dans ce même terrain, et de l'inscription funéraire de Q. Gallicus Cinna, nous avons déjà annoncé que les trois initiales de ce manche d'amphore nous semblaient être la signature abrégée du potier *Gallicus*.

## M. I. M.

### M. I. M.

Nous connaissons un potier, probablement lyonnais, du nom de *M. Junius*: M.IVN.MA (Comarmond, p. 468); — IVN.OF. (l'abbé Cochet, *Bull. du Com.*, 1853-55, t. II, p. 375). C'est sans doute à lui qu'appartient cette marque d'amphore; mais nous ne savons quel était le *cognomen* (commençant par M) dont il signalait sans doute ses vases samiens.

## P. Manilius Sup[erstes].

### P.MANIL.SVP. (en lettres liées).

Le musée de Lyon possède des fonds de vases samiens estampillés L.MANIL.MA (Comarmond, p. 459). On en a trouvé deux à Limoges, l'un portant : MANILI et l'autre : MAN.LV (M. Ardant, *Rev. Archéol.*, 8<sup>e</sup> ann., p. 424-436). Selon toute apparence, *L. Manilius* était un potier lyonnais. Peut-être en était-il de même de *P. Manilius Superstes*, affranchi d'une autre branche de la même *gens*. — Son *cognomen*, dont la première syllabe seulement nous est donnée par l'estampille, ne peut guère avoir été que *Supremus*, *Superior* ou *Superstes*. J'ai choisi ce dernier, dont un exemple m'est fourni par nos listes épigraphiques. Une inscription trouvée à Aramon, vers le milieu du dernier siècle, recueillie par J.-F. Séguier (Msc. de la Bibl. de Nîmes 13,801, pl. 74, n. 4) et publiée, d'après sa copie, par la *Topographie de Nîmes* (p. 582, n. 119) porte : D.M||L.CORN.SVPERSTITIS||ET.POMP.FVSCAE||

VXORIS L. CORN. ROMANIO (1) || ET. L. CORN. IANVARIS ||  
PATRONO.

### L. P.

L.P.OF.

Nous avons déjà dit ci-dessus que nous attribuons cette marque au potier lyonnais *L. Paullus*. On comprend que même de grands vases, comme des amphores ou des *dolia*, pouvaient aisément, malgré leurs dimensions, être expédiés par le Rhône dans toutes les contrées que traverse cette grande artère navigable.

### Samis.

SAMIS.

Est-ce un nom de femme, le féminin de l'ethnique Σαμῆς ? Il ne faudrait pas s'étonner de voir une femme signer les produits d'une *figlina* ; il y en a d'assez nombreux exemples. — C'est la première fois que je rencontre cette estampille ; à moins que celle du musée de Clermont-Ferrand, lue par M. J.-B. Bouillet : SANI, n'en soit un exemplaire mal venu ou mal conservé.

### Silvanus.

O.SILVANI.

Le nom de ce potier est déjà connu et ses vases se sont rencontrés sur plusieurs points de la Gaule.

(1) La *Top. de Nîmes* donne une lecture évidemment fautive :  
L.CORNE.ROMANIO.



Nous avons ; — au musée de Narbonne : OF.SILVANI (*Catal. de M. Pr. Tournai*) ; — au musée de Clermont-Ferrand : SILVANI (J.-B. Bouillet) ; — au musée de Limoges : SILVANVS (M. Ardant, *Rev. Arch.*, 8<sup>e</sup> année) ; — au musée de Tours : SILVAN (*C.-R. de la Soc. fr. de Num. et d'Arch.*) ; — au musée de Rouen : SILVANI (l'abbé Cochet, *Bull. du Comité*, t. II).

II. — *Fragments d'inscriptions grecques trouvés près du mont Duplan.* — M. l'abbé Azais, en allant faire, le 5 avril, une nouvelle visite à la vigne du sieur Japavaire, où ont été trouvées les sépultures dont je viens de vous entretenir à propos de l'inscription d'*Océanus*, a rencontré sous ses pas (tant notre sol est pavé de débris antiques !) un fragment de tablette en marbre blanc, portant, sur deux lignes, les débris de trois mots ayant fait partie d'une inscription grecque. La première ligne porte 4 lettres et un coin d'une 5<sup>e</sup> qui doit être un T ; la seconde, 4 lettres :

.....AIKAT.....  
.....POIC.....

Il serait par trop téméraire de vouloir interpréter une inscription dont il reste si peu de chose. Aussi ne l'essaierai-je pas. Néanmoins, l'étude que j'ai faite des monuments des collèges scéniques ou confréries théâtrales de Nîmes, les seules inscriptions grecques qui aient été trouvées sur notre sol, me permet d'affirmer que ce fragment, si peu considérable, provient de quelque monument honorifique élevé par la compagnie théâtrale Hadrienne de Nîmes à l'un de ses chefs ou *grands-prêtres* ; car ces compa-

gnies prenaient le titre de « confrérie sacrée » et donnaient à leur chef celui d'*Archiereus* ou grand-prêtre.

Ce qui me confirme dans cette conjecture, c'est que, il y a quatre ans, dans ce même quartier du Puech-Jazieu où M. Azais a trouvé ce fragment d'inscription grecque, notre confrère M. Révoil en trouvait un autre, un peu plus considérable. Celui-là est, non plussur marbre, mais sur pierre rose de Roquemailière; et les caractères en sont un peu plus forts. Il ne conserve que trois mots incomplets formant les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes. De la première on n'aperçoit que le reste d'une lettre, qui peut être la partie inférieure d'un I, d'un T ou d'un Υ. De la 5<sup>e</sup> ligne, il ne reste que la lettre K au dessous du N de la 4<sup>e</sup> ligne. Cependant il est impossible d'y méconnaître une inscription de « troupe d'opéra », ou, comme dit le protocole de ces sortes d'actes, d'une « sainte confrérie thymélique ».

— Voici ce fragment encore inédit :

.....I.....  
.....ΕΑΙΚΗ.....  
.....ΕΥΟΝΤ.....  
.....ΥΜΝΑ.....  
.....Κ.....

Cette pierre a été déposée au Musée par M. Révoil, en mars 1866.

En rapprochant ce fragment de deux autres, qui ont été trouvés en 1742, lors du curage de la Fontaine, mais dont il ne nous reste aujourd'hui que le texte conservé par Lancelot (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XIV, p. 106) et reproduit par Ménard

(t. VII, p. 303 et 304), il nous a semblé possible de restituer les cinq premières lignes de l'inscription. Nous ne nous dissimulons pas tout ce qu'il peut y avoir d'hypothétique dans cette restitution. Les pierres (1) qui portent les deux fragments trouvés en 1742 ayant disparu, nous ne pouvons nous assurer ni de l'identité de la pierre ni de la dimension des caractères; comparaison d'où pourrait naître une presque certitude. En attendant, je vous donne mon travail pour ce qu'il peut valoir.

ΨΗΦΙσμα των περι τον Διονυσιν τεχνιτων'

ΕΠΙΕΛ.Α.ΣΑΜΜΙΟΥ ματερνοϋ ΤΡΙΓΑΡΧΙΕΡΕΥΣΤΗΓΕΡΑΣ ΘΥΜΕΛΙΚΗΣ συνοδοϋ  
ΓΕΓΟΝΟΤΩΝ ΕΝ Νεμαυσωι ΤΡΙΓΑΡΧΙΕΡΕΥΣΤΗΓΕΡΑΣ ΘΥΜΕΛΙΚΗΣ συνοδοϋ  
αναγγελθεισμεγισταις ΤΙΜΑΙΟΝ ΤΗΓΙΤΩΝ ΠΡΩΤΕΥΟΝΤΩΝ ΤΑΞΕΙ  
ΕΚΟΣΜΗΘΗ ΚΑΙ ΕΥΛΑΜΠΡΟΤΑΤΑΙ ΕΣΟΡΤΑΙ ΩΣ ΠΕΡ ΤΜΝΑ ΥΟΡΑΣ

« Décret des artistes dionysiaques.

» Attendu que L. Sammius Maternus, acteur de la  
» compagnie des artistes dionysiaques établis à Nîmes,  
» proclamé trois fois grand-prêtre de la sainte con-  
» frérie thymélique, a obtenu les honneurs du premier  
» rang et figuré comme hymnagore dans les fêtes les  
» plus brillantes. . . . ».

Ménard remarque avec raison que ce *L. Sammius* ne doit pas être différent du *Sammius Maternus* dont le nom nous est donné par une inscription latine con-

(1) Nous savons, par Ménard (t. VII, p. 103), qu'ils étaient sur pierre, et non sur marbre.

servée au Musée (1) sous le n<sup>o</sup> 34, et où il prend le titre, à peine latinisé, d'ARCHIEREVS. SYNHODI, en même temps qu'il se glorifie d'être l'élève (*alumnus*) d'un L. Sammius Eutyclus.

#### Mai.

I. — *Puits romains.* — Le 3 mai, je fus averti par M. Gérin que, dans un enclos récemment acquis par M. Adolphe Gilly et vendu par parcelles comme terrain à bâtir, on venait de découvrir un puits romain et un aqueduc. Cet enclos, borné à l'E. par une ruelle qui monte de la Plate-Forme à la Tourmagne, au N. par le mur romain, à l'O. par la route impériale n<sup>o</sup> 106, de Nîmes à Alais, et au S. par la rue de la Plate-Forme, occupe la pente et le pied du revers occidental de la colline que domine la Tourmagne. Cette colline, qui s'appelait au moyen-âge *Podium-Cumbretum*, Puech-Combret, et qui porte aujourd'hui le nom de *Puech-Canteduc*, était comprise, au moins pour une partie, dans les vignes appartenant au monastère des dames Bénédictines de Saint-Sauveur-de-la-Font (2), établi, comme on sait, en 988, par Frotaire Ier, évêque de Nîmes, dans les ruines du Nymphée connu sous le nom de *Temple de Diane* (3).

(1) *Catal. de M. Pelet*, p. 30 de l'édit. de 1863.

(2) Les confronts spécifiés dans des actes d'inféodation de 1114, 1161, 1205, et dans une quittance de 1617 permettent d'identifier l'enclos Gilly actuel avec les vignes-olivettes possédées par le monastère de Saint-Sauveur-de-la-Font (V. ces actes à l'*Appendice*).

(3) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. I, p. 164, et preuves, p. 9, c. 1.

Au fond du puits romain découvert dans la portion acquise par M. Roulle, marchand de bois, on a retrouvé un assez grand nombre de vases à puiser l'eau. Quatre en ont été retirés intacts. Ils sont d'une pâte très fine, peu cuite et d'un galbe fort élégant. Le plus grand est en la possession de M. Besson, entrepreneur, rue des Saintes-Maries. Deux autres sont entre les mains de M. Roulle. Le quatrième appartient à M. Bedos, employé dans les bureaux de M. Henri Durand, architecte du département.

Un second puits romain, creusé presque tout entier dans le rocher, a été découvert, quinze jours plus tard, à cinquante mètres environ à l'E. du premier. On n'y a trouvé que trois pierres de taille qui y avaient été jetées pour le combler.

II. — *Aqueduc.* — Presque en même temps que le premier puits dont j'ai parlé et à cinq mètres au N.E., en creusant les fondements des murs de la maison d'habitation de M. Roulle, on a rencontré, à moins de deux mètres de profondeur, une espèce d'aqueduc, construit en moellons grossièrement appareillés et non cimentés, et recouvert par des *lauzes* ou dalles brutes. Ce même canal avait été rencontré, dans les fouilles opérées pour jeter les fondements du petit hôpital protestant qui s'élève à l'entrée de la rue de la Plate-Forme. La direction que ces deux points connus permettent de supposer le ferait aboutir à l'entrée du Cours-Neuf. Ce ne peut-être là un aqueduc proprement dit ; c'était sans doute un canal de drainage ou *vallat-ratier* destiné à recueillir les eaux de la colline, et à les porter dans le canal ou aqueduc par lequel le surplus des eaux de la source de Némausus se rendait dans le lit du Cadereau.

III. — *Inscription au château de Ribaute.* — Le 10 mai, je reçus de M. Ladislas Chamski une lettre d'où j'extrais ce qui suit :

« Il y a douze à quinze ans, un brave homme, en défonçant son champ, trouva une vieille pierre, quelque peu rongée par le temps, qu'il se préparait à transformer en belle et bonne pierre à bâtir par un grattage et un sciage intelligents — ou plutôt inintelligents —; par bonheur, feu M<sup>me</sup> de Mandajors de Dignes, ma grand-mère, en eut connaissance, acheta la pierre et la plaça dans un coin de son jardin, où elle se trouve encore. J'ignore le lieu précis où cette pierre fut trouvée ; mais je puis affirmer que ce fut dans la vallée qui s'étend entre Ribaute, Bagard et Saint-Christol-lez-Alais, sous le plateau de *Camp-Gailhan*.

» Les dimensions et la hauteur de cette pierre en font un véritable petit monument funèbre. Elle a 1 mètre de haut, 0,86 de large, sur 0,36 d'épaisseur. Le haut et le bas sont ornés de corniches, talons et boudins, qui se continuent sur les quatre faces. Le monument est surmonté par cette ornementation, assez en usage chez les Romains, affectant la forme de deux cornes d'abondance renversées et placées en sens contraire.

» L'inscription qui occupe la face principale nous fait connaître que Julia Sécundilla, fille de Titus [Julius], éleva ce monument à la mémoire de son excellent mari Jullinus, fils de Maria, et de son vivant s'y réserva à elle-même une place.

	D. M
IVLIA	IVLLINI
TITI. FIL	MARIAE
SECVN	FILI
DILLA	IVLIA
VIVA	SECVN
SIBI. PO	DILLA
SVIT	MARITO
	OPTIM

» A quelle époque ce monument remonte-t-il ? Est-il païen, ou chrétien ? Le D. M. est-il là pour mémoire, ou dans un sens véritablement païen ? Le nom de *Maria* était-il usité chez les femmes romaines, comme *Marius* l'était pour les hommes ?

En répondant à M. L. Chamski et en le remerciant de sa communication, je l'informai que l'inscription qu'il croyait inédite avait été communiquée, en 1808, à l'Académie du Gard par le baron d'Hombres-Firmas et publiée dans la *Notice* de ses travaux (1). Seulement M. d'Hombres-Firmas indiquait la pierre de Julia Sécundilla comme ayant été découverte « lors de la construction de la route qui conduit d'Alais à Montpellier » ; il ajoute qu'elle était alors « déposée à l'Hôtel-de-Ville d'Alais ». Ce second renseignement pourrait n'être pas exact, puisque cette pierre se trouve depuis si longtemps dans le jardin du château de Ribaute. Plus tard (1841), le même auteur (2) indique cette même pierre comme ayant été « trouvée à Alais, dans la terre dite *Las Faïssos*, au faubourg du Soleil ».

Quoi qu'il en soit de l'emplacement précis de la découverte, M. Chamski, ainsi qu'il me le fait observer dans une seconde lettre, ne s'éloignait pas beaucoup de la première indication de M. d'Hombres-Firmas, en désignant la plaine de Saint-Christol et de Ribaute, puisque la route d'Alais à Montpellier traverse cette plaine.

« M. d'Hombres-Firmas ajoute (me dites-vous) que « quelques-uns ont prétendu que c'est là que se trouvait la maison

(1) *Notice des Trav. de l'Acad. du Gard, pendant l'année 1808*, p. 346.

(2) *Recueil de Mém. et d'Observ.*, par le baron L.-A. d'Hombres-Firmas, 5<sup>e</sup> partie, planche I.

campagne de Tonance Ferréol, décrite par Sidoine Apollinaire ». Je me rappelle, en effet, avoir lu que M. de Mandajors, mon grand-oncle (1), qui s'est beaucoup occupé des antiquités d'Alais, plaçait la maison de Tonance à Montmoirac, petit hameau de la commune de Saint-Christol. Dans tous les cas, cela ne nous éloigne pas beaucoup de la plaine de Saint-Christol et de Ribaute ».

C'est donc là une inscription, non pas découverte, mais retrouvée.

IV.— *Puits de sonde au Serre-du-Paradis.*— Le 12 de ce même mois, M. l'agent-voyer chef, que je ne saurais trop remercier de son empressement à signaler les découvertes qui ont lieu dans les travaux qu'il dirige ou celles qui arrivent à sa connaissance, m'informait que, la veille, au quartier du *Serre-du-Paradis*, sur la propriété du sieur Desplans, on avait découvert un puits de grande dimension, duquel on avait extrait d'abord une assez grande quantité d'ossements d'animaux. N'ayant pu me transporter moi-même sur les lieux, je priai M. L. de Bérard de s'y rendre à ma place; et voici le résultat de l'examen qu'il en a fait et des renseignements qu'il a pris.

Ce puits, creusé en plein rocher, presque au centre de la colline qui a donné son nom au quartier, est situé dans l'axe de l'aqueduc romain. Il paraît n'être qu'un puits de sonde creusé par les constructeurs de

(1) Jean-Pierre des Ours de Mandajors (né à Alais le 24 juin 1679, et mort dans cette ville le 15 novembre 1747) a, en effet, présenté à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, à laquelle il était associé, un mémoire sur cette question. On en trouve l'analyse dans le t. III des *Mémoires* de cette Académie (p. 280-283) : « Recherches sur la situation de *Trevidon* et de *Prusianum*, maisons de campagne de Ferréol, préfet du prétoire des Gaules » (E. G.-D.).



cet aqueduc, en vue de s'assurer de la nature du terrain. Ayant trouvé une roche trop compacte et trop dure à tailler, ils se seraient alors décidés à faire dévier leur canal, qui contourne, en effet, le pied de la colline. En fait d'objets antiques, M. de Bérard n'a trouvé, dans les déblais tirés de ce puits, que des fragments de poterie grossière et un assez beau fragment de tasse en verre bien irisé.

#### Juin.

I. — *Inscription grecque de Saint-Gilles.* — Dans les premiers jours de ce mois, notre confrère M. Flouest m'a rapporté de Saint-Gilles l'estampage d'un fragment d'inscription grecque gravée sur la tranche d'un petit socle en marbre ayant supporté une représentation d'animal de moyenne grandeur. En effet, on distingue, encore, sur la face supérieure de ce socle, les indices évidents d'une patte.

Au seul point intact de la face antérieure, on constate que cette base avait 0<sup>m</sup>05 d'épaisseur, et que l'inscription se composait de trois lignes.

Je connaissais depuis longtemps ce fragment d'inscription, et l'avais estampé moi-même, il y a 18 ans; mais, désespérant d'en rien tirer, je le laissais dormir, avec beaucoup d'autres, dans mes cartons. Sur l'invitation de notre confrère, je l'ai repris, et j'ai essayé de le compléter et de l'interpréter.

Voici ce qu'on peut lire encore sur la pierre et ce que l'estampage reproduit parfaitement, sauf pour les deux caractères ΗΣ de la 3<sup>e</sup> ligne, dont on n'aperçoit plus que la partie supérieure :

ΔΑΜΑΣ ΠΡΩΔΟΥ.....  
ΒΥΤΕΡΟΣΧΟΡΗΓΗΣ.....  
.....ΗΣ.....

Avant de vous soumettre la restitution que j'ai tentée de ces trois lignes mutilées, j'ai voulu m'enquérir, auprès de M. l'abbé Teissonnier, professeur au Grand-Séminaire de Nîmes et natif de Saint-Gilles (1), de la provenance de cette inscription et des détails qui pouvaient s'y rattacher. M. l'abbé Teissonnier, qui connaît à fond toutes les antiquités de sa ville natale, n'a eu qu'à ouvrir un des cahiers manuscrits laissés par M. Hector Mazer pour me satisfaire immédiatement. Voici les renseignements circonstanciés donnés par le savant collecteur (2), et que M. Teissonnier m'a permis

(1) M. l'abbé Teissonnier, auteur de l'excellente monographie intitulée *Notice historique sur Saint-Gilles, ou S. Gilles, son monastère et son culte* (1 vol. in-12, Nîmes, Soustelle, 1862), est en ce moment dépositaire des nombreux documents recueillis, pendant plus de trente ans, sur l'histoire de Saint-Gilles, par M. Hector Mazer, et qui appartiennent à la famille Nourrit.

(2) *Hector Mazer*, avocat du roi au présidial de Nîmes avant la Révolution, avait été reçu membre de l'Académie de Nîmes, quelques années avant 1789. Après avoir échappé à la tourmente révolutionnaire, rentré dans la vie privée, il se consacra tout entier à l'étude, et recueillit, sur l'histoire de Saint-Gilles, sa patrie, les documents les plus variés et les plus précieux. Il avait même commencé à les mettre en œuvre, mais n'en a rien publié. Retiré à Arles, pendant les dernières années de sa vie, il y est mort vers 1837. Depuis la reconstitution de l'Académie du Gard jusqu'en 1837, il a continué de lui appartenir comme membre titulaire non-résidant. Il ne lui a point été fait de notice. — C'est à *Hector Mazer* que l'église de Saint-Gilles doit le magnifique Bulletin conservé dans sa sacristie. — On a parfois confondu *Hector*

d'extraire d'un cahier petit in-folio, qui porte au dos : *Preuves, n° 1.*

« En 1805, M. de Beaulieu découvrit, sur la façade de la maison Salaville-Fabrègues, un peu au dessus de la porte, à environ dix pieds au dessus du pavé, une inscription qu'il crut être écrite en caractères gothiques. Il me fit part de sa découverte, et, à l'aide d'une chaise, je lus un mot grec. M. Salaville, voyant le prix que j'attachais à ce marbre, me l'offrit très obligeamment. Il le fit enlever par un maçon avec précaution ; et, quand je l'eus entre les mains, je reconnus que la troisième ligne, la seule qui manque, avait disparu, à la réserve d'une ou deux lettres, sous les coups de pierre des enfants qui la prenaient pour point de mire ; mais que ce marbre avait été cassé à droite très-anciennement.

» On ne voit actuellement sur le marbre qu'une patte d'animal, chien ou lion. La seconde, dont on apercevait quelques traces, disparut quelque temps après que ce marbre eut été exposé à l'air libre. . . ».

Pour traduire à son ami Beaulieu quelque chose de ce fragment, M. H. Mazer avait dû essayer une restitution, qu'il a consignée dans sa note en ces termes :

*Mazer* avec son frère aîné *Henri Mazer*, avocat, nommé, le 8 juillet 1790, Membre de l'administration du département du Gard et Commissaire chargé de la liquidation des affaires générales de la ci-devant province de Languedoc ; — élu, le 18 septembre 1791, par l'assemblée électorale du Gard, l'un des Administrateurs de ce département ; — et, en 1792, vice-président du Directoire départemental. C'est *Henri Mazer* (et non *Hector Mazer*) qui, comme vice-président du Directoire, fut chargé, cette année-là, avec le procureur-général-synlic, J.-M.-A. Griolet, de se rendre à l'hôtel de l'Académie pour y briser le sceau de cette Compagnie, et apposer les scellés sur ses livres et collections, confisqués par la nation.

« A la fin de la première ligne, il ne pouvait y avoir que la syllabe ΠΡΕΣ; car aucun autre mot grec ne peut finir en ΒΥΤΤΕΡΟΣ que ΠΡΕΣΒΥΤΤΕΡΟΣ. A la fin de la seconde ligne, j'ajoute la syllabe ΑΣ, en sorte que je lis ΧΟΡΗΓΗΣΑΣ. A la troisième ligne, il ne reste que deux lettres, ΙΣ. Je ne me suis jamais occupé à suppléer ce qui manque à cette dernière ligne; ce qui serait très-difficile (1); car c'est un problème indéterminé qui peut avoir une infinité de solutions ».

Les deux suppléments proposés par M. Hector Mazer, ΠΡΕΣΒΥΤΤΕΡΟΣ et ΧΟΡΗΓΗΣΑΣ, sont incontestables, et nous les avons faits de notre côté, avant de connaître sa note. Mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur la pierre ou sur notre estampage pour s'assurer qu'il s'est trompé en voyant un I dans le premier des deux seuls caractères qui subsistent à la troisième ligne; c'est bien un Η, comme le prouve la barre transversale qu'on distingue encore parfaitement.

« J'avoue, continue M. H. Mazer, que pendant longtemps je n'ai su si je devais regarder cette inscription comme une épitaphe, ou bien comme un monument élevé en l'honneur de ce Damas, fils d'Hérode, homme respectable, ayant fait les fonctions de chorège; mais aujourd'hui j'adopte la dernière opinion, me fondant sur plusieurs inscriptions analogues à celle-ci, et surtout sur celle qui est rapportée dans les *Monuments marseillais* (2) (p. 209, planche 32) ».

(1) Le texte porte : *très-facile*; mais il nous a paru que c'était un lapsus; car plus un problème est indéterminé, plus la solution en est difficile.

(2) Le titre complet de l'ouvrage auquel renvoie ici M. H. Mazer est le suivant : *Recueil des antiquités, et monuments marseillais, qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, par M. J.-B.-B. Grosson. — Marseille, J. Mossy 1773, 1 vol. in-4°.

Ce n'est pas sans raison, croyons-nous, que M. H. Mazer rapprochait, de l'inscription éphébique de Marseille publiée par Bouche (1) et Grosson, le fragment trouvé à Saint-Gilles. Seulement le texte qu'il en connaissait n'avait point été rectifié, comme il l'a été depuis lors par M. Egger (2) dans une courte, mais très-curieuse dissertation lue par ce savant membre de l'Institut au Congrès scientifique d'Aix, en décembre 1866. La plaque de bronze qui portait l'inscription de Marseille et qui avait été « découverte dans cette ville, vers 1590, dans les ruines d'un mur antique (3) » n'existe plus aujourd'hui; mais, sur les indications de M. E. Le Blant, M. Egger a eu le bonheur de retrouver, à la Bibliothèque Impériale, le fac-similé fait par Peiresc sur le monument lui-même; et c'est à l'aide de ce fac-similé qu'il en a donné un texte définitif et incontestable.

Guidé par l'analogie qu'avait très-justement signalée M. H. Mazer, et surtout par les données vraiment neuves que fournit la dissertation de M. Egger sur les « institutions éphébiques, ou relatives à l'éducation gymnastique de la jeunesse dans les villes grecques de l'antiquité », j'ai tenté une restitution de notre fragment. La voici :

(1) *La Chorographie ou Description de la Provence*, t. I, p. 88. — Voir aussi *Revue Archéologique* de Leleux, (15 décembre 1845).

(2) *Note sur une inscription grecque de Marseille*, par M. E. Egger, membre de l'Institut (Extrait du *Compte-Rendu des travaux du Congrès scientifique de France*, tenu à Aix-en-Provence, en décembre 1866). — Broch. gr. in-8°, Aix, Rémondet-Aubin, 1867.

(3) *Ibid.*, p. 4-5.

ΔΑΜΑΣ . ΗΡΩΔΟΥ . παις . πρεσ  
βΥΤΕΡΟΣ . ΧΟΡΗΘΗΣ . λαμπρως  
και . γυμνασιαρχΗΣ . δεις

Ce que je traduis : « Damas, fils d'Hérodes, ayant rempli, lorsqu'il appartenait à la classe des grands éphèbes (παιδες πρεσβυτεροι), les fonctions de chorège, et deux fois celles de gymnasiarque, [a fait cette offrande à Diane] ».

J'ai rendu l'expression παις πρεσβυτερος par « appartenant à la classe des grands éphèbes », en m'appuyant sur ce passage du mémoire de M. Egger : « Dans les nombreuses inscriptions concernant les institutions éphébiques, nous voyons que la jeunesse admise aux exercices gymnastiques se divisait, dans les écoles, en plusieurs classes, selon les degrés de l'âge. Une inscription attique (n° 1590 du *Corpus*) mentionne des παιδες πρεσβυτεροι... Dans un monument agonistique de Chio (n° 2214 du *Corpus*) sont mentionnés successivement παιδες, εφηβοι, νεοι, plus bas εφηβοι νεωτεροι, puis πρεσβυτεροι... On sait de plus que, dans cette dernière ville, les πρεσβυτεροι formaient une sorte de confrérie spéciale, appelée το πρεσβυτικον (nos 2220-2221 du *Corpus* (1) ».

Pour compléter le sens de l'inscription, j'ai ajouté (ce que le texte n'indique pas) que Damas « a fait cette offrande à Diane ».

Pourquoi Diane ?

1° Parce que les traces demeurées sur cette base de marbre ne peuvent laisser aucun doute qu'elle suppor-

(1) Ibid., p. 7.

taît la représentation d'un animal, « chien ou lion » dit M. H. Mazer. Je dis tout simplement « chien » ; et c'est aussi l'avis de M. Ed. Flouest, qui a récemment examiné ce marbre.

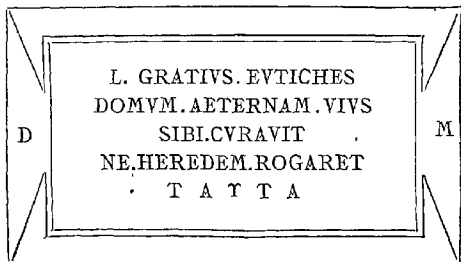
2<sup>o</sup> Parce que ce monument a été élevé dans une colonie massaliète ; et l'on sait qu'à Marseille, et par conséquent dans ses colonies, le culte de Diane était particulièrement en honneur ; et que le buste pharétré de cette déesse est empreint sur quatre séries des monnaies de cette ville (1).

Tous ceux qui ont visité la magnifique crypte de l'église abbatiale de Saint-Gilles ont pu remarquer, servant de linteau à la porte de droite qui donnait accès dans la cour du cloître, une épitaphe latine sur marbre blanc, en caractères de la plus belle époque, où le mot grec ΤΑΥΤΑ, formant la dernière ligne, termine d'une manière énigmatique un titulus funéraire d'une rédaction assez originale. Scaliger, qui a le premier recueilli cette inscription, l'a transmise à Gruter, qui l'a donnée (DCCCXIII, 6) moins la dernière ligne, composée du mot grec ΤΑΥΤΑ, lequel est cependant, sur le marbre, on ne peut plus visible et on ne peut plus lisible. C'est que Scaliger — j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, dans une lettre écrite par moi à l'Académie, en juillet 1867, pendant un séjour au Vigan, et qui, pour des raisons particulières, n'a point été livrée à la publicité — Scaliger transcrivait très-rarement les inscriptions d'après les monuments eux-mêmes. Il se contentait d'en recueillir de toutes mains des copies, qui lui étaient envoyées par les savants de province avec lesquels il se trouvait en

[1] De M. Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*.

correspondance. Ce sont ces copies qu'il a communiquées à Gruter, et que Gruter a insérées dans son *Corpus*. Comment expliquer autrement l'absence de la dernière ligne de notre inscription? Ce n'est pas quand il s'agit d'un savant *tam acutus, tam bene oculus* qu'on peut songer à alléguer le dicton du moyen-âge : *Græcum est, non legitur*. Les négligences de Scaliger comme collecteur de textes épigraphiques sont d'autant plus regrettables que, une fois le texte d'une inscription donné par Gruter avec cette étiquette : *A Scaligero*, personne n'a plus songé à en vérifier la lecture. Ainsi G. Guiran, qui, dans son précieux manuscrit (cap. 12, p. 139), donne l'épithaphe de L. Gratus Eutychès, et qui, après avoir fait remarquer que Gruter, d'après Scaliger, la plaçait à tort *Vencia in Provincia*, en décrit si minutieusement l'emplacement : *In ecclesia Sancti-Aegidii, supero limini portæ subterraneæ per quam aditus olim in cœnobium*; Guiran lui-même, qui semble avoir vu l'inscription, ne donne pas la 5<sup>e</sup> ligne. Ménard, à son tour (t. VII, p. 467), ne fait que copier Guiran. Séguier est le premier qui l'ait lue et donnée complètement (msc. 13810 B de la Bibl. de Nîmes, pl. 59, n<sup>o</sup> 3).

La voici, d'après mon estampage de 1851 :





C'est-à-dire : « Lucius Gratius Eutychès s'est fait faire, de son vivant, cette demeure de son repos éternel, pour n'avoir pas à demander à son héritier *cela* (le tombeau que tu vois ?) ».

Ces deux inscriptions, où la langue grecque est employée, ne sont pas les seules qui aient existé à Saint-Gilles. Nous avons encore sur ce point le précieux témoignage de M. Hector Mazer :

« Lorsque j'eus traduit, dit-il, à mon ami Beaulieu cette inscription grecque, et qu'il fut convaincu que les caractères qu'il avait pris jusqu'alors pour gothiques étaient réellement des caractères grecs, il déplora la perte de plusieurs autres marbres ou fragments trouvés, au commencement de la Révolution, dans l'église basse et dans la cour des Pénitents, et, pour la plus grande partie, sous des tombeaux de l'ancien cloître. La plupart de ces marbres, suivant lui, portaient des inscriptions avec les mêmes caractères. Nous fûmes bien à la recherche de ces précieux débris, mais ce fut inutilement. Tout ce que nous pûmes apprendre, c'est que les plus beaux morceaux avaient servi pour les dessus de petits meubles et pour des encoignures. . . . .(1) ».

[1] Les inscriptions sur marbre sont souvent exposées à ces transformations. Voici le fait que racontaient dernièrement les journaux : « Une curieuse découverte ébauchée à Rouen et confirmée dans les bureaux de la *Gazette de France*. — Un marbrier, chargé de remplacer le dessus d'un petit guéridon, remarqua, sur les fragments qu'il allait jeter à la voirie, des caractères à demi effacés, que M. Paul Baudry, de Rouen, vient de lire, et qui offrent quelque intérêt.

« L'inscription, placée ou plutôt dissimulée à la surface intérieure du marbre, porte en caractères majuscules. « *Ï*cy sont les entailles de très haute... princesse Louise-Henriette de Bourbon, de

Cet emploi de la langue grecque sur plusieurs monuments trouvés à Saint-Gilles nous semble venir à l'appui de la tradition constante qui place, sur le territoire de cette ville une colonie massaliète. Tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire ou des antiquités de notre pays depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ont constaté ou recueilli cette tradition, les uns, comme Poldo d'Albenas (1) et Honoré Bouché (2), affirmant sans hésiter l'identité de la ville de

Conti, femme de très haut... prince Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, décédée le 9 février 1759, âgée de trente-deux ans ». Il s'agit ici de la mère de Philippe-Egalité et de l'aïeule du roi Louis-Philippe.

« La *Gazette de France* du 24 février 1759 raconte que, le 11 février, à six heures du soir, les entrailles de la duchesse d'Orléans, déposées dans une urne de plomb (couverte sans doute du marbre retrouvé), furent portées à la paroisse Saint-Eustache sans cérémonie.

« Le marbre vient donc de cette église ; nul doute qu'il n'ait été enlevé, ou (comme on disait alors) utilisé pendant la Révolution ». — (*Courrier du Gard*, 14 janv. 1870).

(1) *Disc. histor. de l'ant. et ill. cité de Nîmes*, p. 203 : « Heraclea est Saint-Gilles ».

(2) *Chorogr. de Prov.* [1664] t. I, p. 158 : « Quant au temps du changement de ce nom de Heraclea en celui de Saint-Gilles, il arriva sans doute vers l'an 520, à l'occasion de la demeure de ce Saint, vivant en Hermite, au terroir de cette ville ». — P. 572. « Et maintenant cette ville d'Heraclea est dite *Saint-Gilles*, à raison que ce Saint, vivant au siècle suivant, du temps de S. Césaire, évêque d'Arles, fit là pénitence, et fut trouvé par Theodoric, Roy des Ostrogoths, dans le terroir de cette ville, qui, du nom de ce Saint dit en Latin *Ægidius*, et en François *Gilles*, a changé le nom d'Heraclea en celui de Saint-Gilles ». — P. 631. « C'est ce Theodoric Roy, dont il est fait mention en la vie de S. Gilles, lequel estant en Prouence, et allant un jour à la chasse dans une forest delà le Rhône, trouua ce bon Saint priant Dieu dans une cauerne... Et du nom de ce Saint la ville près de laquelle fut bâti ce Monastère, fut surnommée *Saint-Gilles*, laquelle

Saint-Gilles et de l'*Héraclée* mentionnée par Pline (1); les autres, comme César de Nostradamus (2), Spon (3), l'abbé Lebœuf et D. Bouquet (4), s'en référant à l'opinion de leurs devanciers, l'admettant volontiers, mais n'affirmant rien pour leur compte.

auparavant avoit nom *Héraclée*, puis après *Flavia*... — P. 641.  
« S. Gilles... natif de Grèce... estant venu en Prouence, et ayant conféré avec S. Cesaire d'Arles, il se résolut d'y faire sa retraite et demeure, à l'extremité de la Prouence, dans une forest pres du Rhône, au terroir de cette celebre ville, anciennement nommée *Heraclea*, puis apres *Flavia*, qui de son nom a esté depuis sur-nommée *Saint-Gilles*... ».

(1) « Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodari fuisse ». Lib. III, 4.

(2) *Hist. et chron. de Provence* (1614) : « Saint-Gilles, qu'aucuns estiment estre celle que Plin appelle Heraclea, estoit anciennement seigneurie des Comtes de Tholose et de Saint-Gilles... Ceste noble ville, ou plustost restes d'une grande et antique Cité, assise non loin d'Arles et de Nismes, à demy-quart de lieué du Rhosne... ».

(3) *Misc. Erud. Antiq.* (1685), p. 157. — Après avoir rapporté le texte de l'inscription d'Ataulphe, d'après Bouche, le savant médecin lyonnais ajoute : « *Anatili*, Plinio et Ptolemæo Occitaniae regio circa Rhodanum, ubi nunc urbs *Fanum S. Ægidii*, Saint-Gilles, in qua repertum marmor; eapropter Io. Poldo Dalbenas existimat eandem urbem esse quæ Heraclea olim vocabatur : quam et Anatalum dictam fuisse urbem hanc putent alii ».

(4) *Rec. des Hist. des Gaules et de la France*, t. I, p. 53. — D. Bouquet, après avoir cité le texte de Pline, ajoute en note : « Hæc *Ἡρακλεία Κελτικῆς* Stephano. In agro San-Remigiano (leg. San-Ægidiano), prope oppidum *S. Remi* (leg. *Saint-Gilles*). Cette erreur typographique est corrigée à la table, ostumque Rhodani Hispaniense, reperta inscriptio, principatu Caroli V, Francorum regis, electam docet ab Ataulpho principe Heracleam in regem majestatis sedem. Ibi igitur fuisse olim Heracleam putat Hon. Bouche. Verum distat ager ille San-Remigianus (leg. San-Ægidianus) ab ostio Rhodani ». — Dans la carte qui se trouve en tête du volume et qui a été dressée par Gilles Robert, géographe du roi, d'après les indications de D. Bouquet et de l'abbé Lebœuf, on lit, au dessous d'*Ugernum* (Beaucaire), *Heraclea* (S. Gilles).

Tel était l'état de la question lorsqu'en 1730 parut le premier volume de l'*Histoire générale de Languedoc*, où D. Vaissète (note XLVI) entreprit de démontrer la fausseté de l'inscription d'Ataulphe, publiée pour la première fois par Bouche en 1644. Nous devons dire que sa discussion ne laisse rien à désirer et que, après l'avoir lue, il est bien difficile de ne pas reconnaître que cette inscription a dû être fabriquée par un faussaire. Mais l'inscription d'Ataulphe, inconnue avant 1644, n'a pas créé la tradition, formulée et affirmée dès 1560 par Poldo d'Albenas. Or, D. Vaissète le reconnaît lui-même (p. 643), « Poldo n'avait aucune connaissance de cette inscription ». C'est au contraire, le faussaire qui s'est inspiré de la tradition.

Aussi ne sommes-nous pas étonné qu'un de nos plus regrettables confrères, M. Aug. Pelet, ayant relevé, en 1853, un assez grand nombre d'inscriptions antiques trouvées sur le domaine d'Espeiran, ait cru devoir, dans un travail où il rendait compte de cette découverte (1), reprendre cette tradition, et soutenir que, « parmi toutes les localités où les savants ont cherché des vestiges d'Héraclée, aucune n'a présenté, jusqu'à présent, d'aussi nombreux éléments que la terre de l'*Argentière*, dans le domaine d'Espeiran ». M. l'abbé Teissonnier, s'occupant à son tour des mêmes inscriptions (2), rappelle que « la tradition commune fixe à Saint-Gilles, la place d'Héraclée » ; et que « nos niveleurs du siècle dernier, qui avaient peur des Saints, comme tout le monde sait, en donnant à la ville de Saint-Gilles le nom d'Héraclée, cru-

(1) *Procès-Verb. de l'Ac. du Gard*, 1853-54, p. 27, 30 avril 53.

(2) *Opinion du Midi*, 18 mai 1853.

rent ne faire autre chose que lui restituer son ancien nom ».

Les deux inscriptions dont je viens de vous entretenir, et celles dont M. Hector Mazer a constaté la perte, me semblent des monuments incontestables de la persistance de l'idiôme hellénique sur les bords du Rhône vers le commencement de notre ère ; et l'on ne saurait disconvenir qu'elles viennent à l'appui de l'opinion qui place là une colonie massaliète. Maintenant cette colonie était-elle l'Héraclée déjà ruinée au temps de Pline ? Nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer cette identité, bien qu'elle nous paraisse très-vraisemblable ; et nous nous joindrons à M. l'abbé Teissonnier, lorsqu'il exprime le « regret que M. Aug. Pelet n'ait pas, dans un mémoire plus étendu et plus étudié, fait connaître quels sont les nombreux éléments où il a cru trouver une preuve nouvelle de l'existence d'Heraclea » sur le domaine d'Espeiran, au lieu de se borner à une courte note, qui malheureusement n'a même pas été recueillie dans nos *Mémoires*.

II. — *Autres tombes antiques trouvées dans la vigne de Japavaire, sur le versant du Mont-Duplan.* — Le 18 juin, notre confrère M. l'abbé Azaïs m'informait qu'on venait de trouver encore, dans la vigne du sieur Japavaire, au Mont-Duplan, plusieurs tombes de la même époque que celles dont je vous ai donné la description, au mois de mars dernier (1), à l'époque où elles furent découvertes. Mais ces nouvelles tombes n'ont fourni aucun objet curieux, ni vases ni inscriptions. Elles étaient formées, comme les précédentes,

(1) Voir ci-dessus, p. 121.

de *lauzes* ou pierres plates non travaillées, et ne con-  
tenaient que des squelettes.

---

## APPENDICE.

---

I. — *Inféodation par Giberge, abbesse du monastère de Saint-Sauveur-de-la-Font, et ses religieuses, des vignes-olivettes de Puech-Combret (9 novembre 1114).*

In nomine Domini. Ego Giberga, abbatisa Sci Salvatoris de Fonte-majore, et Stefana nepota sua, et Guiralda sacrista, et Ermengarda cellareria, et alias monacas que hodie ibi sunt vel mantea ibi erunt. Donamus tibi Gutberto, et uxori tue Avunda, et infantibus vestris, et Poncio Ugoni fabro, et uxori tue Johanna, et infantibus vestris, vineas de Pozio-de-Cumbreto, cum ipsos olivarios, sicut Stefanus Radulfus melius otenet de nos a die que fuit mortuus, ad beneficium et ad totas honores, per fidem et sine inganno. Et Gutbertus et Poncius Ugo et uxores eorum et infantes eorum debent conobrarre istas vineas in lur dominio. Et debent habere hunam medietatem de razimos, et de olivas, et colituras, de ipsas vineas et de ipsos olivarios, et vindimaturas de ipsas vineas; et aliam medietatem de razimos et de olivas debent formire ad locum Sci Salvatoris predicti et ad monegas ejusdem loci. Et Gutbertus, et Pontius Ugo, et uxores eorum et infantes eorum debent donare deoblias, pro ista honore, omnique anno . denarios .vii. de publica moneta ad monacas Sci Salvatoris, a festa Sci Michaelis. Facta carta donatione ista. v. idus novembris. Regnante Lodoyco Rege. anno ab incarnatione domini millesimo. c. xiiii. Hoc fuit factum in presentia Bermundo Surdo, et Guiraldo de Porta-Spana, et Petro Guiraldo, filio suo, et Oto, fratri suo, et

Bertrando, filio Guilelmo Guiraldo, et Petro Rostagni de Porta-Nova. — Stephanus presbiter scripsit.

II. — *Inféodation de vignes-olivettes à Puech-Combret par Odile, abbesse du même monastère* (Février 1161).

Anno ab incarnatione domini M<sup>o</sup>. C<sup>o</sup>. LXI<sup>o</sup>. Regnante Lodoyco rege. In mense februarii. In nomine domini, ego Odila, gratia Dei monasterii ecclesie sancti Salvatoris abbatissa, et ego Biatrice, et ego Atilina, et ego Mirmanda, et ego Guilelma. — Cum consilio conventus laudamus et concedimus in perpetuum, ad beneficium, sine dolo, tibi Americo Mejanello, et tibi Isabelle, filie Guirardi Mejanelli, et tibi Guilelmo, filio Bernardi Mejanelli, et fratribus tuis, Petro et Stephano et Bernardo, et omnibus successoribus vestris, et quibuscumque volueritis, cum nostro consilio, exceptis clericis et militibus. Scilicet omnes vineas, cum arboribus que ibi sunt, que sunt in Podio-de-Cumbreto. Quod totum tenetis de nobis et ecclesia Sci Salvatoris. Et confrontatur ab oriente et a meridie, in via publica; ab occidente, in vinea Pontii Guiberti; a circio, in muro civitatis. Tali videlicet pacto laudamus vobis hunc honorem, quod vos et successores vestri nobis et successoribus nostris, et ecclesie Sci Salvatoris, de omnibus fructibus qui inde exierint medietatem nobis detis, preter vindemiaturas et gardiam et collecturas. Quod totum habebitis de communi, de vindemiaturis habebitis, in unoquoque die, de unoquoque asino cum suis vindemiatoribus, unam saumatam de racemis; de collecturis habebitis XI. partem; de gardia habebitis [unam?] saumatam de racemis. Et dabitur nobis, in unoquoque anno, XV. den. publice monete de censu, et medallam. Et de muda. XII. den. publice monete, quom venerit. Et propter hanc laudationem habemus a vobis XI. sol. melg. Hoc est factum in presentia Bernardi Mauranti. Et Bernardi Salvatoris. Petri Dominici. Petri Guilelmi junioris. Stephani de Mozac. Bernardi de Cascanella. Guilelmi de Pertus. Bernardi Christofori. Bonifaci Silvestri. Guilelmi, monachi. Raimundi, fabri. — Petrus de Rothenis scripsit.

Au dos : *Acapitum omnium vinearum cum arboribus existentibus in Monte-de-Comberto Nem. sub medietate fructuum et censu XXVII den. tur.*

III. — *Cession, par Guillaume Moulhier à Guillaume de Parignargues, d'une vigne-olivette à Puech-Combret, qu'il tient à moitié fruits du monastère de Saint-Sauveur-de-la-Font* (8 octobre 1205).

Anno ab incarnatione domini. M<sup>o</sup>. CC<sup>o</sup>. V<sup>o</sup>. terciio, non. octobr. Ego Vilelmus, filius quondam Bernardi Molnerii, gratis, bona fide,

sine dolo, vendo et titulo venditionis trado tibi Vilelmo de Pairnanicis et tuis et quibus quacumque alienacionis specie concedere volueris. Scilicet quandam peciam vinee, cum arboribus et pertinentis suis, quam habeo ad Murum-Veterem sive in Podio-de-Combreto. Quam teneo ad metariam a monasterio Sci Salvatoris de Fonte. Et confrontatur : a meridie, in via ; a circio, in muro ; ab oriente, cum vinea Tascharic Cairatie. Acceptis a te, romine precii, CX. sol. raim. Renuncians exceptioni non numerate pecunie. Et si plus valet hoc precio, sive duplum sive amplius, quantumcumque sit, illud tibi remitto et dono. Predictam siquidem vineam totam, cum arboribus et pertinentis suis, omnino sicut pater meus eam habuit et possedit, defendam jure tibi, et tuis et quibus volueritis, ab omni controversia et interpellatione, excepto monasterio jam dicto. Et nomine evictionis, si forte in solidum partemve contingeret, res meas omnes in retorum tibi dono. Et quod prescripta observem et compleam et contra, minori etate neque alio aliquo modo, veniam, super. IIII. evangelia juro. Et nos Bernardus et Petrus et Guiraldus fratres, filii quondam suprascripti Bernardi Molnerii, cognoscentes vineam totam supradictam cum pertinentis suis accidisse ad partem prefati W., fratris nostri, ex divisione inter nos facta, si quid juris in vinea supradicta cum arboribus et pertinentis suis abemus vel habere debemus seu quocumque modo habere possumus, illud tibi Vilelmo de Pairnanicis, et tuis et quibuscumque volueritis, in perpetuum solvimus et damus bona fide nostra. Quod prescripta observemus, et contra, minoris etatis auxilio neque alio modo, veniamus. .... Et ego, Maria de Monte-Olivo, dei gratia monasterii Sci Salvatoris de Fonte Abbattissa. et nos Ermessendis de Margaritis. et Ermessendis Fasiana. et Agnes de Clausonna, et Boveta, ipsius monasterii monache, predictam vineam, cum arboribus et pertinentis suis, laudamus et concedimus tibi Vilelmo de Pairnanicis, et tuis in perpetuum et quibus volueritis, exceptis militibus et clericis. Salvo ibi nostro domino et xv. den. et obol. singulis annis, ad festum Sci Michacis, monete publice de censu. Et de gardia et de muta XII. den. cum evenent ; et..... morum et olivarum. Sicque tu et tui deducetis de communi, singulis diebus, pro singulis bestiis diur..... so pro vindemiatoribus sive vindemiaturis, unam saumatam racemorum ; et pro gardia, XX. saumatam (?) et olivarum partem, pro collecturis. Et pro hoc laudamento habuimus a te .xv. sol. raim. Hujus rei sunt testes Bernardus de Ratio, presbiter. Berengarius de Rocha, presbiter. W. de Monte-Lauro. Et Rancus, notarius, qui hec scripsit, mandato utriusque partis.



IV. — *Quittance pour monsieur M<sup>re</sup> Jean Vallette, cons<sup>er</sup> du Roy et procureur en la Cour de monsieur le Seneschal de Nismes (1<sup>er</sup> mars 1617).*

L'an mil six cens dix sept, et le premier jour du mois de mars, après midy, pardeuant moy notaire royal soubzsigné, et des tesmoingz bas-nommés, estably en sa personne monsieur M<sup>re</sup> Séphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, cons<sup>er</sup> du Roy, cappitaine-viguier de la ville et viguerie de Nismes ; lequel, de son bon gré, a confessé auoir heu et reallement receu de monsieur M<sup>re</sup> Jean Vallette, cons<sup>er</sup> du Roy et son procureur en la Cour de monsieur le Seneschal de Nismes, présent, estipullant, la somme de quarante deux liures tz., pour sa part et portion des fraictz faitz au baptiment et reparations de la murailhe montoyenne entre le jardin dudict sieur Vallette, scitué près la Fontaine, et la vigne du sieur d'Albenas, par luy acquise de madame Abesse et Religieuses du Monnastère Saint-Sauueur de la Fond. Et, quoy que la moitié desdictz baptismantz et reparations moncte plus que la dicte somme, et que le tout aye esté fourny et payé par ledict sieur d'Albenas, néantmointz a esté conuenu et accordé entre lesdictes parties que, moyenant les susdictz payementz de la dicte somme de quarante deux liures, ladicte murailhe, allant despuis le chemin qui va de Nismes en Enduze, qu'est l'un des boutz et extrémités du jardin dudict sieur Vallette, le long de la susdicte vigne et jardin desdictz sieurs d'Albenas et Vallette, jusques à l'autre bout et estremitté dudict jardin joinnant la vigne tenue à présent par lesdictes Relligieuses, sera et demurera, comme est, motiienne entre lesdictes parties ; en sorte qu'elle leur appartiendra à chascung par moitié. Et ce dessus ont promis tenir, garder et ob-eruer ; et, à cest effect, en ont obligé et yppothéqué, l'ung enuers l'autre, tous leurs biens, que ont soubzmis aux rigueurs des Courtz de monsieur le Seneschal, présidial, Conuentions Royaux de Nismes, toutes autres et chascune d'elles. Ainsi l'ont promis et juré et renoncé à tous droictz à ce contreuenantz. Faict et recitté à Nismes, botticque de moy Notaire, en présance de Jean Nadal et Anthoine Caussargues, praticiens, habitans de Nismes, soubzsignés avec lesdictz sieurs ; et de moy, Jean Ursy, notaire royal dudict Nismes, recepuant, soubzsigné.

Albenas. Vallette. Nadal, prat. Caussargues. Ursy, not. Ainsi signés à l'original.

(Archives hospit. de Nimes).

## TABLE.

### Janvier 1869.

	Pages.
1. Bulle du Pape Martin IV, et moyens bronzes du haut-empire..	86
2. Debris de poterie romaine.....	87
3. Assises monumentales.....	87
4. Cippes funéraires de <i>C. Vibius Asiaticus</i> .....	88
5. Carreaux émaillés.....	90
6. Inscription en caractères grecs trouvée près d'Uzès.....	90

### Février.

1. Abraxas .....	92
2. Carlin de Charles II de Provence.....	95
3. Aureus d'Auguste .....	95
4. Inscription de <i>Julia Quartula</i> .....	96
5. Inscription d' <i>Hortensia Honorata</i> .....	97
6. Inscription d' <i>Hostilia</i> .....	98

### Mars.

1. Monnaies d'or et d'argent, du <i>xvi<sup>e</sup></i> siècle, trouvées à Jonquères.....	100
2. Sépultures romaines au N.-O. du Mont-Duplan. — Inscription de <i>Q. Pompeius Oceanus</i> .....	121
3. Substructions romaines près la Cathédrale.....	123
4. Aqueduc allant du Castellum-Divisorium à l'Amphithéâtre....	123
5. Pilum trouvé à Mus.....	125

### Avril.

1. Debris d'inscription et fragments de poterie trouvés sur les bords du Cadereau de Saint-Laurent.....	126
Estampilles des potiers ALBANVS, CALVVS, CVPITVS, DAMON, FELIX, GALLICVS, MACER, MASCLINVS, L. PAVLLVS, PRIAMVS, SARRANVS, C. SILVANVS, VITALIS, Q. ÆLIVS MINVICIVS, CALPURNIVS ACTOR, P. MANLIVS SVRSTES, SAMIS.....	127-137
2. Fragments d'inscriptions grecques trouvés près du Mont-Duplan.....	138

**Mai.**

	Pages.
1. Puits romains à l'enclos Gilly.....	141
2. Aqueduc, au même endroit.....	142
3. Inscription de <i>Jullinus</i> , au château de Ribaute.....	143
4. Puits de sonde au Serre-du-Paradis.....	145

**Juin.**

1. Inscriptions grecques de Saint-Gilles.....	146
2. Autres tombes antiques trouvées au Mont-Duplan.....	158
APPENDICE.....	159

DEUX

# MONUMENTS CHRÉTIENS

des premiers siècles, à Nîmes ;

par M. l'abbé AZAÏS,

membre résidant.

---

L'épigraphie chrétienne qui, dans les catacombes de Rome, sous l'œil investigateur d'un savant distingué, M. le chevalier de Rossi, offre de si précieux documents pour les origines de notre foi, fournit, sur le sol de notre patrie, des textes non moins importants pour l'histoire des premiers siècles chrétiens. Déjà un épigraphiste éminent, M. Edmont Le Blant, membre de l'Institut, a publié un ouvrage très-remarquable sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle. Il constate que la civilisation romaine fut un des plus puissants agents de la propagation de l'Évangile, et que les cités où abondent les inscriptions païennes sont les plus riches en marbres chrétiens. Il remarque cependant que cette loi fait exception pour Nîmes. « Cette ville, dit-il, si largement dotée en » inscriptions des temps païens, ne possède pas d'épi-

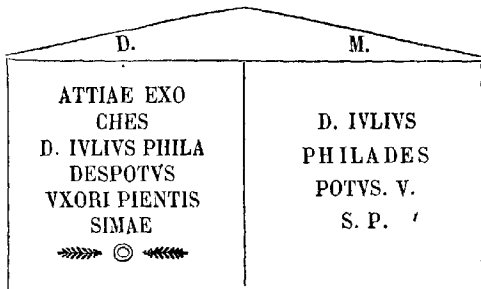
» taphes chrétiennes. Où faut-il en chercher la cause ?  
» L'élégante cité aurait-elle opposé, comme nous le  
» voyons pour quelques autres, une vive résistance à la  
» foi nouvelle ? J'incline à le croire, car l'absence des  
» marbres des fidèles me paraît devoir être là, ainsi  
» qu'ailleurs, le résultat d'une cause historique ; et je  
» n'imagine pas que, sans des circonstances toutes  
» d'exception, une telle ville n'ait encore présenté,  
» comme monument matériel du christianisme des  
» premiers âges, qu'un sarcophage sculpté (1).

Telle est l'explication que donne M. Le Blant de l'absence de monuments chrétiens à Nîmes. Or, nous voudrions, pour l'honneur de notre cité, faire tomber cette accusation et montrer qu'on n'est point fondé à lui reprocher d'avoir opposé une vive résistance à la foi nouvelle et d'avoir repoussé de son sein les ouvriers apostoliques qui ont évangélisé, dès le premier siècle, les rives du Rhône et la Gaule narbonnaise. La ville de Nîmes n'a pu rester étrangère au mouvement qui ébranlait le midi de la Gaule, depuis la cité d'Arles, où S. Trophime avait annoncé l'Évangile, jusqu'à Toulouse, qui avait eu S. Saturnin pour apôtre. C'est ce qu'atteste la Tradition, et c'est ce que nous paraissent confirmer les deux monuments que nous allons décrire.

Le premier est une inscription funéraire incrustée dans le mur extérieur de la maison Laune, rue des Jardins, ancien enclos Rochemaure. Elle a été déjà relevée par notre docte confrère, M. Germer Durand, qui n'a pas manqué de signaler les caractères chrétiens qui la distinguent. La pierre sur laquelle elle

(1) *Manuel d'épigraphie chrétienne*, page 122.

est gravée, est divisée en deux compartiments séparés par une ligne intermédiaire. A gauche, l'inscription de l'épouse, à droite, celle de l'époux, juxtaposées sur la même pierre. Voici les deux inscriptions.



Au-dessous de l'inscription consacrée à l'épouse, un signe attire l'attention : c'est une couronne ayant de chaque côté une palme gravée au trait. La présence de cet ornement, inusité sur les tombes païennes, ne peut être attribuée au caprice du lapicide ; et M. Germer-Durand, ainsi que M. Léon Renier, de l'Institut, dont le nom fait autorité dans les questions d'épigraphie, n'hésitent pas à y reconnaître, sinon une preuve positive, du moins une forte présomption que cette femme était chrétienne. Nous irons plus loin que ces deux éminents épigraphistes dans nos conclusions, et nous croyons pouvoir affirmer que cette femme était, non seulement une chrétienne, mais encore une martyre.

Dans la primitive Eglise, la couronne était toujours considérée comme le symbole du martyre. Ordinairement

rement les Martyrs étaient appelés *couronnés*, *coronati*. Prudence donna au poème qu'il avait composé sur les Martyrs le titre *De Coronis*; et à Rome, on voit encore aujourd'hui, sur la voie qui conduit du Colisée à Saint-Jean-de-Latran, l'église des *Quatre-Couronnés*, dédiée à quatre frères qui souffrirent le martyre sous Dioclétien, et fondée, au IV<sup>e</sup> siècle, par le Pape S. Melchiade.

Les palmés sont également un signe de martyre. Nous lisons, dans les diptyques et les actes des Martyrs, ces expressions consacrées : *Martyrii palmam accepit, martyrii palma coronatus est*. On voit aussi dans les catacombes la palme grossièrement tracée sur l'enduit qui recouvrait les fioles de sang placées près des tombeaux.

Dans l'inscription de Nîmes que nous étudions, les deux palmes réunies à la couronne nous paraissent donc être, non seulement une marque évidente de christianisme, — les antiquaires sont unanimes sur ce point, — mais encore le signe du martyre. On ne les rencontre point sur les tombeaux païens; et là où on les voit, comme dans le cimetière de Sainte-Cécile, elles indiquent un fidèle qui a répandu son sang pour la foi. Elles sont donc ici un témoignage que cette femme, à laquelle l'épithaphe donne le nom d'Attia Exoché, a reçu la palme du martyre. Son époux l'appelle *Uxori pientissimæ*. Or, une inscription ancienne de Marseille, mentionnée par M. Le Blant, appelle aussi *Pientissimi* deux chrétiens qui sont morts pour la foi. Nous pouvons donc saluer cette généreuse chrétienne comme une des premières conquêtes de l'Évangile et comme un des premiers témoins du Christ dans notre cité.

A côté de l'inscription d'Attia Exoché, se trouve celle de Julius Philadespotus, son époux, qui a pris soin de la faire graver de son vivant. Ici on ne voit aucun signe chrétien : point de palme ni de couronne. Peut-être cet époux, esclave des superstitions païennes, ne se sentit-il pas le courage de suivre l'exemple de son épouse, ainsi que cela se rencontrait souvent à cette époque, et mourut-il dans l'idolâtrie. On voit, par la physionomie des noms, que ces deux époux étaient d'origine grecque, comme plus tard S. Vérédème et S. Gilles.

A quelle époque appartient cette inscription ? D'après M. Léon Renier, elle présente tous les caractères paléographiques des belles inscriptions du I<sup>er</sup> siècle ou du commencement du III<sup>e</sup> ; et on peut la considérer comme la plus ancienne inscription chrétienne qui ait été découverte jusqu'à ce jour sur le sol de la Gaule.

Ce monument porte, dans sa partie supérieure, le sigle ordinaire D. M. qui appartient communément aux tombeaux païens. Cependant ce sigle, ainsi que l'affirment M. de Rossi et M. Le Blant, se retrouve également sur des tombes chrétiennes. M. de Rossi cite une inscription qui porte, avec le sigle D. M., cette formule exclusivement chrétienne : *Deo reddidit spiritum*. Ce sigle se trouve encore sur d'autres marbres, entremêlé avec le monogramme du Christ.

Ce fait incontestable de la présence de ces sigles païens sur des tombes chrétiennes constitue un problème archéologique, dont la solution à longtemps partagé les savants. Les uns n'ont vu, dans l'adoption de cette formule D. M., que le résultat de la confusion produite par la présence simultanée des deux cultes. D'autres pensent que les fidèles donnaient à ce sigle



une signification chrétienne, et substituaient dans leur esprit, à l'invocation adressée aux Dieux Manes, celle-ci, qui était parfaitement conforme à leur foi : *Domino Maximo*. Il en est qui pensent que ces sigles avaient fini par n'être plus regardés que comme une simple formule funéraire, devenue tout à fait indifférente et au sens primitif de laquelle personne ne s'avisait plus de remonter. Il a pu se passer pour ces sigles quelque chose d'analogue aux noms des jours de la semaine qui, quoique d'origine païenne, ont néanmoins continué à être employés parmi les chrétiens (1).

Quoi qu'il en soit, il est tout à fait hors de doute que cette formule, léguée par le paganisme, se trouve sur des sépultures chrétiennes, et nous en concluons que les monuments qui la portent doivent remonter à une époque antérieure au iv<sup>e</sup> siècle. Ces sigles disparaissent alors avec le triomphe du christianisme, et cèdent la place à des formules exclusivement chrétiennes.

Le second monument que je veux décrire est un bas-relief trouvé, il y a plusieurs années, par M. l'architecte Bourdon dans le sol nimois. Il a été offert par feu M. Simon Durant, architecte, à M<sup>gr</sup> Plantier, et il est aujourd'hui déposé dans une salle du palais épiscopal. C'est un cénotaphe de 70 centimètres de hauteur, orné d'une sculpture. Or, voici les caractères de ce motif sculpté.

Dans la partie supérieure, on distingue la dernière lettre des sigles consacrés : D. M. Du milieu de cette pierre se détache un personnage debout portant une

(1) *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, par M. l'abbé Martigny.

brebis sur les épaules. Ses deux mains relevées soutiennent le précieux fardeau. Il est revêtu d'une tunique courte qui s'arrête aux genoux. Il porte par dessus ce vêtement la *penula*, plus ample, plus distinguée que la *penula* vulgaire, et qui n'est autre que l'ample chasuble sacerdotale des premiers siècles. Elle est relevée au-dessus des deux bras, et elle retombe par devant et sur les côtés en plis ondoyants. Les genoux et les jambes sont nus et la chaussure est fixée par des bandelettes. Cette figure repose sur un socle adhérent à la pierre et légèrement en saillie. Elle est encadrée dans des moulures très-simples. La manière dont le sujet est traité accuse un ciseau habile. Le naturel et la correction du style, la pureté des lignes, la délicatesse du travail, l'ampleur des draperies, rappellent la meilleure époque. Evidemment ce travail est antérieur au règne de Constantin. Nous sommes donc en présence d'une œuvre du III<sup>e</sup> siècle.

Or, le motif sculpté sur cette pierre est-il chrétien, et sommes-nous autorisé à la revendiquer en faveur de la foi nouvelle? Nous n'hésitons pas à l'affirmer. Ce personnage qui porte une brebis sur ses épaules est évidemment le Bon-Pasteur. Ce sont bien là les caractères de cette représentation si chère aux premiers chrétiens et qui se retrouve si fréquemment dans les catacombes. Ce ne peut être une divinité païenne; aucun attribut ne l'indique: ce n'est jamais sous cette forme que le paganisme a représenté quelqu'un de ses dieux. On ne saurait y voir un chasseur portant sur ses épaules le produit de sa chasse; on ne reconnaît point dans ce personnage le costume d'un chasseur. La seule pensée qui vienne à l'esprit, quand on regarde cette sculpture antique, c'est qu'on a sous

les yeux la figure du Bon-Pasteur, si souvent reproduite sur les monuments des premiers siècles.

Ce cénotaphe ne porte aucune dédicace, aucun nom. Il est probable qu'il faisait partie d'un autre monument plus grand, qui portait le nom et gardait la dépouille du mort. Une entaille profonde qui se trouve de chaque côté de cette pierre funéraire, semble indiquer qu'elle était scellée au monument inférieur qui la supportait.

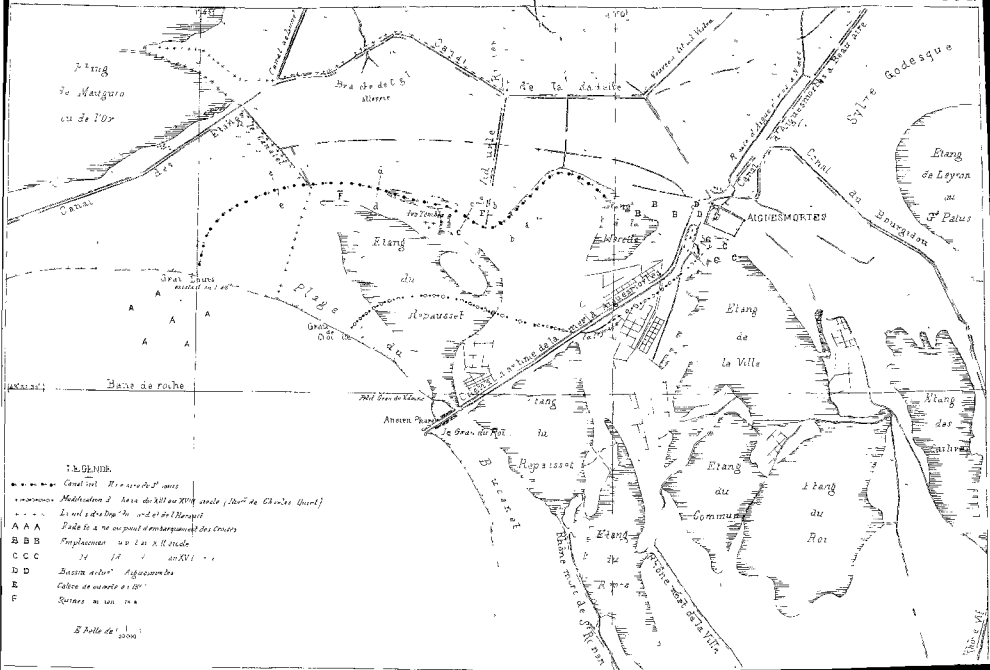
En l'honneur de quel personnage peut avoir été élevé ce monument ? Nous aimerions à conclure de cette représentation du Bon-Pasteur, qu'il avait été érigé en l'honneur de quelque pasteur de l'Eglise primitive, de quelque ouvrier évangélique qui avait donné ses travaux, ses sueurs, ses fatigues et peut-être sa vie pour ses brebis.

Ainsi, la première pierre funéraire, avec ses palmes et sa couronne, aurait marqué la tombe d'une généreuse martyre qui, avant S. Baudile, aurait versé son sang pour la foi nouvelle; et celle-ci, avec sa belle sculpture du Bon-Pasteur, aurait recouvert les restes précieux d'un ancien chef du troupeau chrétien, d'un pasteur qui avait fait entrer les premières brebis dans le bercail de l'église naissante de Nîmes.

---

# LITTORAL D'AGUESMORTES

Pl. 1.



LE  
LITTORAL D'AIGUESMORTES

au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles,

AVEC

un relevé de l'itinéraire de S. Louis entre Aiguesmortes et la mer ;

par M. Ch. LENTHÉRIC,

membre-résident.

---

I. — Opinions diverses sur les limites du littoral  
d'Aiguesmortes au XIII<sup>e</sup> siècle.

AIGUESMORTES, AQUÆ-MORTUÆ. — Département du Gard. — Lieu de l'embarquement de S. Louis pour la croisade en 1248 et en 1270. — Aiguesmortes était autrefois sur la mer, qui s'est retirée, depuis, de plusieurs kilomètres.

Tel est, à quelques variantes près, le texte qui accompagne le mot *Aiguesmortes* dans la plupart des dictionnaires d'histoire et de géographie, quels que soient leur date, leur développement et le soin avec lequel ils paraissent avoir été rédigés.

Le nombre des auteurs qui ont reproduit que la ville d'Aiguesmortes se trouvait autrefois sur le littoral même de la Méditerranée, est loin d'être une preuve de l'exactitude de cette assertion ; et l'on sait avec quelle facilité une erreur historique ou géographique, dès qu'elle a pris pour ainsi dire pied dans une publication quelconque, est consécutivement reproduite et finalement adoptée par tous les écrivains qui traitent le même sujet.

C'est ce qui est arrivé pour Aiguesmortes.

Guillaume de Catel et Pierre Andoque, dans leurs mémoires publiés sur l'histoire de Languedoc, vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, sont les premiers écrivains qui, frappés de la distance qui sépare Aiguesmortes de la mer (cinq kilomètres environ), ont cru pouvoir naturellement en conclure que la plaine marécageuse occupée par les étangs de la Ville, de la Marette et du Repausset était de formation récente, n'existait pas à l'époque de l'embarquement de S. Louis pour la Croisade, et faisait entièrement partie du domaine maritime (1). Un plus sérieux examen des lieux et, à défaut, une étude un peu consciencieuse des premiers documents de la ville d'Aiguesmortes aurait sans doute complètement modifié leur opinion.

(1) « Il n'y a pas longtemps qu'il y avait des personnes dans Aiguesmortes qui disaient avoir vu dix-sept galères attachées aux susdits anneaux, mais aujourd'hui la mer s'est retirée, et est à demi-lieue d'Aiguesmortes ». *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc*, par Guillaume de Catel, conseiller du roi en son parlement de Toulouse, 1663.

« La mer s'est depuis éloignée de là ». *Histoire de Languedoc avec l'état des provinces voisines*, par Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers, 1623-1648.

Après eux, et sans autre examen, un nombre considérable d'historiens et de géographes ont trouvé fort commode de s'en rapporter simplement à l'opinion de leurs devanciers, et se sont contentés de faire varier à leur gré la distance qui sépare Aiguesmortes de la mer, dans des limites souvent très-éloignées.

Ainsi, Ducange, dans ses *Observations sur les mémoires de Joinville* (1668), dit que la mer ne venait plus, de son temps, qu'à une demi-lieue d'Aiguesmortes; et on lit, dans l'*Histoire des Chevaliers de Malte* par Vertot (1726), que « S. Louis s'embarqua » à Aiguesmortes, port fameux alors, mais qui, par le » retrait de la mer qui s'en est éloignée de quatre » lieues, se trouve aujourd'hui dans les terres » (1).

(1) « A présent il n'y a plus le port, et la mer ne vient qu'à » une demi-lieue d'Aiguesmortes ». Ducange. — *Observation sur les mémoires de Joinville*, 1668. »

« S. Louis s'embarqua ensuite à Aiguesmortes, port fameux » alors, mais qui, par la retraite de la mer, qui s'est éloignée de » quatre lieues de cette côte, se trouve aujourd'hui dans les » terres ». — L'abbé de Vertot, *Histoire des Chevaliers de Malte*, 1726.

« Civitas Aquarum-Mortuarum, quæ fuit ædificata tempore » Regis S. Ludovici, quia tunc erat ibi maris portus; distat » nunc pelagus ab eadem civitate milliari et amplius ». *Gallia Christiana*, édition de 1656.

« . . . . Dans la suite, les sables s'accumulent toujours ont » enfin mis un grand espace entre la ville et la mer ». — Filleau de la Chaise, *Histoire de S. Louis*, 1688.

« . . . . La ville d'Aiguesmortes, éloignée aujourd'hui de plus » d'une demi-lieue de la mer, qui s'est retirée peu à peu ». — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, 1737.

« . . . . Il y a longtemps que la mer s'est retirée d'Aigues- » mortes de plus d'une grande lieue ». — Astruc, *Mémoires pour l'histoire naturelle de la prov. de Languedoc*, 1737.

« . . . . Aiguesmortes est aujourd'hui à deux lieues de la mer;

L'écart entre ces deux opinions et cette variation dans la proportion de un à huit sur l'estimation de la distance qui sépare Aiguesmortes du rivage sont assurément faits pour nous fixer sur le degré de confiance que l'on doit accorder à de pareils documents ; et il serait superflu d'appeler encore l'attention sur ce point, si cette erreur n'avait pas été tour à tour reproduite dans les dictionnaires géographiques les plus autorisés(1), les plus récents, et par conséquent les plus

» mais, autrefois, elle en était fort proche. C'était alors un port » fort célèbre, que S. Louis fit faire ». — L'abbé de Longuerue, *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, 1772.

« . . . . Il est sensible que la mer abandonne en peu de temps » ses anciens rivages. Voyez Aiguesmortes, Fréjus, Ravenne, qui » ont été des ports et qui ne le sont plus ». — Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Introduction.

« . . . . Aiguesmortes, qui est actuellement à plus d'une demi- » lieue de la mer, était un port du temps de S. Louis ». — Buffon, *Théorie de la terre*.

(1) « . . . . Ce n'était qu'un village, avec un port de mer, du » temps de S. Louis, qui acquit ce village par échange, en » 1248, de l'Abbaïe de Psalmodi à qui il appartenait. Il y fit bâtir » une ville, la Tour de Constance, pour servir de phare aux » vaisseaux, et fit nettoyer le port, qui avait été comblé par les » sables ». — *Dictionnaire géographique et critique*, par Bruzen de la Martinière, Venise, 1737.

« . . . . Cette ville était autrefois un bon port de mer, et l'on » voit, par l'histoire, que S. Louis en fit nettoyer le port, et » s'y embarqua pour ses deux voyages de la Terre-Sainte et » d'Afrique, dans les années 1248 et 1269 ; mais la mer s'en » était éloignée d'une bonne lieue depuis longtemps, et, l'air y » étant mauvais à cause des marais, elle est devenue presque » déserte ». — Moreri, *Dictionnaire historique*, Amsterdam, 1740.

« . . . . On y voit aussi une grosse Tour appelée la *Tour Car-* » *bonnière*, où on logeait volontiers les protestants, dans le temps » que l'intolérance et le fanatisme étaient plus à la mode en



répandus (1), et jusque dans certains recueils qui revêtent un caractère tout à fait officiel (2); de manière

» France. Cette ville avait jadis un port, où s'embarqua S. Louis en 1248 pour l'Afrique; elle n'en a plus aujourd'hui, car la mer s'en est éloignée d'environ 2000 toises ». — *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, 1777.

« ... Aiguesmortes, *Aquæmortuæ*.... La mer s'en est retirée à deux heues; elle a inondé le sol en 1799 ». — *Dictionnaire de géographie universelle*, par P.-C.-V. Boiste, Paris, 1806.

[1] « .... Aiguesmortes était jadis sur la mer; elle en est éloignée aujourd'hui de près de 5 kilomètres ». — Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, Paris, 1847.

Il convient cependant d'excepter le *Dictionnaire géographique* de Dézobry et Bachelet, qui donne, en quelques lignes, une définition exacte de l'état topographique des lieux, bien qu'elle contienne d'assez regrettables erreurs historiques.

« Aiguesmortes. *Aquæmortuæ*, c'est-à-dire *eaux mortes* ou *stagnantes*, chef-lieu de canton (Gard) à 39 k. 550 de Nîmes, lat. N. 43°32', long. E. 51°48', ainsi nommé de ses marais, près desquels S. Louis, en 1246, bâtit une *Tour de Consistance*, puis une ville forte, avec des agrandissements au port. Louis IX s'y embarqua en 1248 et 1269; mais elle est aujourd'hui dépeuplée et pauvre (3014 habitants), par suite des atterrissements du Rhône, qui ont oblitéré son chenal, long de 6200 mètres et large de 16 à 24 mètres. Dès le temps de Charlemagne, la Tour de Matafère s'élevait aux lieux où est aujourd'hui Aiguesmortes. Charles-Quint y débarqua en 1538, et son fils, Philippe, en 1548. La côte n'a donc pas varié au Sud d'Aiguesmortes, mais son chenal et ses étangs se sont presque comblés » — *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, etc.*... Dézobry et Bachelet, Paris, 1863.

(2) « .... Aiguesmortes, *Aquæmortuæ*. C'est précisément parce que les eaux y étaient mortes et tranquilles, que les alluvions ont été plus considérables et que la mer s'est éloignée de ce port où S. Louis s'embarqua en 1248 et 1269. On fait encore aujourd'hui des efforts pour conserver une communication

qu'il est aujourd'hui à peu près universellement admis, par tous ceux qui n'ont pas une connaissance spéciale du pays, qu'Aiguesmortes était, en 1248, une ville située sur les bords de la mer; que peu à peu les ensablancements ont comblé son port; que les eaux ont obéi à un mouvement rétrograde continu, et qu'il s'est formé ainsi autour de la ville une plaine basse, coupée d'étangs et de marais et terminée, du côté de la mer, par une plage sablonneuse dont le contour très-variable tend à s'avancer tous les jours vers le large.

Il serait très-facile de démontrer combien cette manière de voir est en contradiction avec tous les actes authentiques qui constituent les archives de la ville d'Aiguesmortes, et que la plupart des historiens ont sans doute négligé de consulter.

Il n'entre pas dans notre intention d'aborder ici cette étude; nous ne pouvons cependant nous empêcher de rappeler que, au mois de mai 1246, le roi S. Louis avait accordé à la ville d'Aiguesmortes ses premières lettres patentes contenant les divers privilèges de cette ville et la forme de l'administration de la justice; que ces lettres patentes furent non-seulement confirmées par son fils Philippe III le Hardi, mais encore par quatorze de ses successeurs sur le trône de France, et que toutes font mention des étangs

» entre Aiguesmortes et la mer, en entretenant un chenal qui a  
» plus de 2 lieues de longueur ». — *Cours de ports de mer*, 1848-1849, de l'école nationale des Ponts et Chaussées.

» . . . . On sait que la mer fait subir quelquefois de notables  
» changements aux côtes qui la bordent. Tandis qu'elle se reti-  
» rait du voisinage d'Aiguesmortes et laissait presque à sec cette  
» ville, elle empiétait sur la côte d'Afrique située en face ». —  
Extrait du *Moniteur Universel*, du 17 février 1867.

et des salines situés au sud d'Aiguesmortes, c'est-à-dire entre cette ville et la mer (1).

(1) Voir Archives de la ville d'Aiguesmortes et manuscrit Esparron (1777). Ce précieux manuscrit est un recueil très-complet des principaux titres et actes déposés dans les archives de la ville d'Aiguesmortes ; il a été dressé en trois expéditions par M. Alexandre Esparron, juge royal ordinaire, et lieutenant général de l'amirauté. Deux de ces exemplaires ont été par lui remis, l'un aux archives de la ville d'Aiguesmortes, l'autre à celles du Diocèse.

Lettres patentes de Philippe III le Hardi, contenant les anciens privilèges d'Aiguesmortes, du mois d'août 1279.....	page 64
Lettres de confirmation du roi Jean, du mois de février 1350.....	page 97
Lettres de Charles V, d'octobre 1364.....	id.
Lettres de Charles VI, d'août 1386.....	98
Lettres de Charles VII, de mars 1433.....	99
Lettres de commission du même Roy.....	100
Lettres de Louis XI, de novembre 1463.....	102
Lettres de Charles VIII, d'avril 1481.....	103
Lettres de Louis XII, de septembre 1499.....	106
Lettres de François I <sup>er</sup> , de janvier 1518.....	108
Lettres de Henri II, de décembre 1547.....	109
Lettres de François II, de janvier 1559.....	112
Lettres de Henri III, de décembre 1574.....	114
Lettres de Henri IV, du mois d'octobre 1592.....	121
Lettres de Louis XIII, de novembre et de mars 1610....	125
Lettres de Louis XIV, d'août 1643.....	128
Lettres de Louis XV, d'octobre 1740.....	130
56. — <i>Concession des eaux, privilèges et herbages. Item avert</i> que le Roy Loïs aurait donné la faculté des eaux, pêcheries de <i>la Marète, Roze-mort, herbages, pâturages, chasse et prise d'oi-</i> <i>seaux et volatiles auxd. consuls pour les habitants de la ville</i> <i>d'Aiguesmortes.....</i> ..... Mais pour ce que de la un temps, fust emeu d. procès contre lesd. Consuls, instant et demandeur le Procureur du Roy au siège de M. le Sénéchal de Beaucaire et Nîmes, et ce sur la paisible possession et tenure desd. droits et privilèges, tant fut par fin procédé, que, par sentence, lesd. Consuls furent définitive- ment ressaisis et maintenus auxd. droits d'icoux pâturages,	

Il y a plus, on a retrouvé, dans différents actes du XIV<sup>e</sup>, du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècles, la désignation nomina-

herbages, eaux, pêcheries de la *Marète*, Roze-mort et chasse d'oiseaux, comme lad. concession royale portait. (*Sommaire des privilèges de la ville d'Aiguesmortes rédigé par M<sup>e</sup> Buade, Lieutenant de juge, en 1568, et servant de traduction aux lettres patentes de 1279*).

Fouch deliberat por lo corscelh Il a été délibéré par les con-  
dessos, que lo as per lo melhor seillers ci-dessus que c'est pour  
et per may de profich et en men le mieux et le plus de profit et  
de dommage que la *Mareta* els le moins de dommage, que la  
herbages se rendon al plus *Marète* et les herbages s'adju-  
hofren. gent au plus offrant.

(*Délibération du Conseil d'Aiguesmortes du 31 mars 1370*).

Carolus, dei gratia Francorum Charles, par la grâce de Dieu,  
Rex, Senescallo Bellicadri et Roy de France, au Sénéchal de  
Nemausi, necnon Castellano et Beaucaire et de Nimes, et à nos  
Vicario ac Judici nostris Aqua- Châtelain et Viguier et Juge  
rum-Mortuarum aut eorum loca d'Aiguesmortes ou leurs heuten-  
tenentibus, salutem..... nants, salut.....

Cumque exponentes memorati C'est cependant en vertu du  
ad privilegiorum [sicut predicatur] contenu aux privilèges, qui ont  
modo prefato perditorum cau- été ainsi perdus, que les expo-  
sam, habeant, teneant ac possi- sants ont, tiennent et possèdent,  
deant eorumq. predecessores ab comme leurs prédécesseurs de  
antiquo habuerunt, tenuerunt et toute ancienneté, ont eu, tenu et  
possederunt quoddam stagnum possédé un certain étang appelé  
nuncupatum de la *Marete* et de la *Marète* et une certaine  
quamdam aliam robinam situa- robine située dans le terrain  
tam in territorio de Pecaissio, de Pecais appelée vulgairement  
vulgariter appellatam *Roze-mort*, *Roze-mort*, la jouissance des  
pisces ac aves provenientes ex poissons et oiseaux provenant  
stagno predicto ac quascumq. dud. étang, ensemble la posses-  
alias venationes provenientes sion de plusieurs herbages, paca-  
ex eodem, una cum nonnullis ges, pâturages, chasses, robinés  
herbagiis, pascuis, pasturalibus, et pêcheries situés auprès de  
venationibus, robinis ac piscariis lad. ville etc.  
juxta dictam villam nostram  
sitis.

(*Lettres de Charles VII qui mandent au Sénéchal de Beau-*

tive des deux étangs de la Murette et du Repausset, placés entre Aiguesmortes et la mer. La mention très-précise qui y est faite de la plage située entre la mer et le dernier de ces étangs, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Boucanet* qu'elle avait autrefois, nom que l'on retrouve dans un acte authentique de 1363, enfin les conventions de 1284 et 1301, relatives à l'étang *des Caïtives* et aux pêcheries situées aux abords de l'ancienne roubine ou *canal-viel*, qui faisait communiquer la ville avec la mer, sont autant de preuves irréfutables que la situation géographique des lieux n'a pour ainsi dire pas changé depuis S. Louis, et que les modifications qui y ont été apportées sont l'œuvre de l'homme et non celle de la nature (1).

*caire et Nîmes de maintenir les habitants d'Aiguesmortes en la possession des pêcheries, étangs, herbages, chasse, etc., du terrain d'Aiguesmortes, du 6 avril 1434*

Sentence de Pierre de Borda, Châler (*Chevalier*) et chambellan ordinaire du Roi, et pour lui gouverneur à Montpellier, qui maintient les Consuls d'Aiguesmortes dans le droit de prohiber la pêche dans l'étang *du Repausset*, en date du 19 septembre 1554.

(1) Guillerms de Intromontu- Guillaume d'Entremonts, d'Aibus, de Aquis-mort., testis juraguesmortes, témoin assermenté sus les quatre Evangiles de Dieu, ayant promis de dire la vérité sciverit dicere et deponere veritatem de et super contentis in dictis litteris et alius super quibus interrogabitur, et diligenter examinatus dixit et suo deposuit en vertu de son serment qu'il a juramento, quod ipse alias vidit autrefois vu la robine ancienne robinam antiquam, de qua in prescriptis litteris fit mentio, ita vacuam et in tali statu quod naves et mercaturæ vel saltem magna marchandises, les gros bateaux et grandes barques pouvant facieamdem robinam apud locum lement arriver par cette robine

Cette opinion a été du reste très-nettement affirmée par M. Di Piéto, dans son histoire trop peu connue

Aquarum-mort. applicabant im- jusqu'à la ville d'Aiguesmortes.  
pune .....

Dicens etiam interrogatus quod, Dît aussi, sur l'interpellation tempore quo dicta robina erat qui lui a été faite, que, au temps vacuata et in bono statu, vidit que lad. robine était en bon état, supra deposita per eundem, et il a été lui-même témoin de ce qu'il a déposé ci-dessus, et qu'il et per eam applicabant navigia a vu arriver par lad. robine de magna grossos livos et alias bar- grosses tartanes de commerce et chas. autres barques.

Interrogatus qua de causa Interrogé pourquoi les barques citus in Arelate quam in gradu préférent d'aller à Arles, au lieu de *Boucaneto*, qui est juxta dic- d'aborder au grau de *Boucanet* tam robinam, apliquant barchas et situé auprès de lad. robine, a navigia, et mercatores ac merca- dit que c'est à cause que les turæ eoi undem in dicto gradu de navigateurs n'osent pas s'arrê- ter aud. grau de *Boucanet* ausi neque fecerunt exposit, quod depuis que lad. robine est com- blée et dégradée, que plusieurs teltiter devastata, quoniam exposit navigateurs qui s'y étaient arré- plures mercatores et navigia in tés y ont été pillés, etc.  
dicto gradu fuerunt et depredati et aprisionati, etc

*Extrait des procédures faites, sous le règne du Roy Jean, pour constater l'état de la robine d'Aiguesmortes et vérifier les réparations qui y étaient nécessaires. — Commencées le 13 juillet 1360. [Archives d'Aiguesmortes et manuscrit Esparron].*

1284. — Convention passée entre l'abbé de Psalmodi et le seigneur d'Uzès au sujet de leurs salines respectives, et dans laquelle sont nommés l'étang des Catives et la localité de Roquemaure, situés tous deux au sud d'Aiguesmortes. *[Archives de la ville d'Aiguesmortes].*

1301. — Acte d'arrentement souscrit par l'abbé de Psalmodi relativement à certaines pêcheries appartenant au monastère, et dans lequel il est fait mention des étangs et marais situés entre Aiguesmortes et la mer, et de la grande roubine du *Canal-Viel* que remontaient les tartanes. *[Archives de la Préfecture du Gard].*

d'Aiguesmortes (*Chap. VI, situation du port au temps de S. Louis et prétendu abaissement de la mer*). S'appuyant non-seulement sur les textes que nous venons de rappeler, mais encore sur les vestiges que l'on rencontre au milieu des étangs qui séparent Aiguesmortes de la mer, il n'hésite pas à déclarer que, comme Narbonne et Fréjus, cette ville était un port reculé dans l'intérieur des terres, dans lequel on pénétrait par un vaste canal qui traversait les étangs, et que, depuis un temps immémorial, aucun mouvement rétrograde de la mer ne s'est opéré sur ce point du littoral.

Cette manière de voir est la vraie; et si nous croyons devoir revenir aujourd'hui sur une question qui semble à peu près élucidée, c'est que, malgré les affirmations de M. Di Piédro, malgré l'évidence des lieux et la clarté des textes, il est certain que l'opinion contraire est encore la plus répandue; que, même parmi ceux qui devraient avoir une connaissance approfondie de nos côtes, l'idée de l'ensablement du port n'est pas entièrement déracinée, et que cette erreur mille fois répétée a fini par obtenir force de fait acquis, et a eu pour déplorable conséquence de laisser cette partie du littoral dans un état d'abandon très-peu justifié et auquel il importe de mettre un terme.

En dehors de ces préoccupations fort légitimes, nous croyons que, si les indications générales fournies par M. Di Piédro sont exactes, il est quelques points sur lesquels la vérité n'a pas encore été complètement faite. Une certaine confusion continue à régner sur la détermination de l'emplacement de l'ancien port, et sur les transformations qu'a subies le chenal maritime depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Enfin, à un point de vue plus élevé, nous pensons qu'il est d'un haut intérêt de rechercher aussi exactement que possible quel a été l'itinéraire suivi à deux reprises différentes par le roi Louis IX entre Aigues-mortes et la mer.

Cette étude nous paraît d'autant plus utile que les vestiges de l'ancien chenal disparaissent de jour en jour d'une manière très-sensible. Les étangs se transforment assez rapidement en marais, dont la profondeur décroît même avec assez de rapidité; les alluvions exhausent le sol d'une manière continue, et on peut prévoir l'époque peu éloignée où les dernières traces de l'expédition de S. Louis auront pour jamais disparu de notre territoire.

Il n'est que temps de fixer dès maintenant les glorieux restes de ces mémorables entreprises, dont on a pu juger diversement les résultats, mais qui portaient en elles un caractère de grandeur dont aucune autre ne saurait approcher.

## II. — L'estuaire du Rhône au moyen-âge.

Il est assez difficile d'être parfaitement fixé sur la situation exacte, à l'époque des premiers siècles de notre ère, de la partie du littoral de la Méditerranée sur lequel se trouve aujourd'hui la ville d'Aigues-mortes. Malgré une certaine tradition qui fait remonter l'existence de cette colonie jusqu'à Marius, et qui conduirait à envisager la Grande-Roubine comme un des principaux retranchements établis par l'armée romaine, il est certain qu'on ne retrouve aucun texte ni aucun vestige qui permette d'assigner au



berceau de la ville d'Aiguesmortes une existence antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle.

Une charte de Charlemagne, datée de l'année 791, fait mention de l'abbaye de Psalmody et de la Tour-Matafère, qui avait été construite au milieu des Etangs pour la défense du pays, périodiquement ravagé par les descentes des Sarrasins. Ce riche monastère, qui existait déjà depuis deux ou trois siècles, sans qu'on soit exactement fixé sur l'époque précise de sa fondation, était l'objet permanent de la convoitise des pirates, et avait même été détruit, en l'année 720, dans une des nombreuses incursions qu'ils faisaient sur le littoral (1). C'est à l'abri de la Tour-Matafère, destinée à prévenir le retour de pareilles invasions, que vinrent d'abord se grouper quelques masures, qui prirent successivement un plus grand développement et servirent d'abri à une population uniquement occupée à l'industrie du sel et à celle de la pêche.

Telle est l'origine plus que modeste d'Aiguesmortes.

On ne possède pas de documents géographiques un peu précis sur la configuration du littoral d'Aiguesmortes dans les premiers siècles de notre ère, ni même pendant toute l'époque du moyen âge. Les plus anciennes cartes auxquelles on peut se reporter ne remontent guère qu'au XVI<sup>e</sup> siècle; et, quoique dressées à une époque peu éloignée de nous, elles mettent en évidence la transformation complète qu'a éprouvée

(1) An de J.-C. 720. — « Alors fut détruit ou ravagé le monastère de Psalmody, situé à quatre lieues au midi de Nîmes, et environ à une lieue d'Aiguesmortes, dans une île dont le côté méridional était baigné de la mer Méditerranée ». — Ménard, *Histoire de Nîmes*, 1750, tom. 1, pag. 99.

la situation topographique, dans une période de trois siècles seulement.

Sans vouloir attacher plus d'importance qu'il ne convient à des extraits de cartes dont l'exactitude est loin d'être prouvée, on doit cependant les regarder comme des itinéraires qui permettent d'affirmer, à première vue, que le cours principal du Rhône s'étendait alors beaucoup plus à l'Ouest qu'on ne le voit aujourd'hui ; et que les villes de Saint-Gilles et d'Aiguesmortes étaient en réalité situées sur le bord de l'estuaire de la branche occidentale du fleuve, qui paraît même avoir eu à cette époque une largeur beaucoup plus grande que la branche orientale (1).

Les cartes manuscrites de Gaspard Viégas (1583) et de Bartholomé Olives (1584), déposées à la Bibliothèque Impériale (2), ne laissent aucun doute à ce sujet.

(1) « A la suite des étangs qui avoisinent la ville d'Aiguesmortes et du grand canal, appelé la grande-robine, il y a de grands et vastes marais qui s'étendent jusques à Saint-Gilles, Bellegarde, Fourques : il y a lieu de présumer que ces marais ont été autrefois des anses par lesquelles la mer s'avancait dans les terres, et où on avoit construit des ports pour le commerce, avant l'existence de celui d'Aiguesmortes. Les historiens, en effet, parlent beaucoup du port de Saint-Gilles, auquel ils nous apprennent que les papes Gélase II et ensuite Innocent II abordèrent pour venir en France. Voyez Baronius, *acta Gelasii II*, ad annum 1118; le même, *acta Innocentii II*, ad annum 1130; l'*Histoire générale de Languedoc*, par les P. P. Bénédictins, tom. I, pag 393, tom. II, pag. 352 ». — *Mémoire sur la ville d'Aiguesmortes*, manuscrit Esparron, 1777.

L'existence au moyen âge du port de Saint-Gilles ne saurait être contestée ; mais c'est une grave erreur de penser que cette ville ait jamais été un port du littoral. Ainsi qu'Aiguesmortes, c'était un port intérieur situé sur le Rhône, dont il est éloigné aujourd'hui de près de deux kilomètres.

(2) Voir *Aperçu hist. sur les embouch. du Rhône*, par M. Ein. Desjardins, planche XIII.

Il est du reste aujourd'hui parfaitement établi que la montagne de Cette (*Mons Setius*) était autrefois isolée en mer (IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle), et qu'elle a été réunie et rattachée dans la suite à la côte par une longue série d'alluvions qui ont détaché ainsi du domaine maritime l'étang de Cette, désigné sous le nom d'étang de *Taphros* (*Thaur* ou *Thau*).

Festus Aviénus affirme même que cet étang était très-proche du Rhône et communiquait directement avec lui. Cette opinion paraît peut-être un peu hasardeuse ; mais il convient de remarquer que l'étang de Thau communiquait autrefois directement avec les étangs de Maguelone, de Pérols et de Manguio, placés à la suite les uns des autres, et que c'est vraisemblablement au groupe de ces étangs qu'Aviénus donne le nom de *Taphros* (*Taphron Stugnum* ou *Taphron palus*). Il est dès lors assez aisé d'admettre que la branche occidentale du Rhône venait se terminer au dernier de ces bassins.

Quoi qu'il en soit, il est certain que toute la zone littorale comprise entre Arles et ces étangs était, dans les temps anciens, occupée par le Rhône, dont le cours irrégulier devait naturellement changer après chaque crue un peu importante, et dont on peut suivre d'ailleurs assez bien les variations sur les diverses cartes publiées successivement.

Ainsi la carte plus récente de Jean Bompar (1591) accuse déjà une modification très-sensible sur les précédentes, et le soin avec laquelle elle est dressée lui donne un caractère d'exactitude que n'ont certainement pas les cartes de Gaspard Viégas et de Bartholomé Olives, dont nous avons parlé plus haut. On y remarque déjà que la branche la plus occidentale du Rhône

s'atterrit après avoir dépassé la ville de Saint-Gilles, se perd dans la plaine occupée aujourd'hui par les étangs de Scamandre et les marais de Saint-Gilles, et est complètement arrêtée dans son écoulement par le premier cordon littoral qui forme le massif de la Sylve-Godesque.

On y retrouve aussi l'indication du Grau-Neuf et de la dérivation exécutée, en 1532, par l'ordre de François I<sup>er</sup>, dans le but de détourner le cours du Rhône des marais salants, dont les produits, qui étaient alors un des principaux revenus de la couronne, étaient souvent emportés par les inondations du fleuve (1).

Cette dérivation, appelée le *Rhône-vif*, tend à disparaître aujourd'hui ; le Grau-Neuf qui la termine est presque toujours obstrué par les sables, et ne fonctionne que lorsque les eaux grossies du Rhône sont obligées de se creuser une passe provisoire pour trouver leur écoulement dans la mer.

Les deux anciens bras du Rhône qui existaient sous François I<sup>er</sup> n'ont pas tardé aussi à s'atterrir ; ils portent aujourd'hui les noms de *Rhône-mort de la ville* et

(1) Ces réparations consistèrent à ouvrir un grau à la mer, qu'on appelle le Grau-*Naou*, vis-à-vis de Peccais, par un nouveau canal qu'on creusa, et à y jeter les eaux de la Brassière du Rhône, qui passaient à Peccais et qui, s'écoulant à la mer par l'ancien lit qu'on appelle aujourd'hui le Rhône-mort, en passant dans le Repau-set, comblaient les canaux par les limons qu'elles y déposaient. Le bail de ces réparations fut passé à Franç. Conseil, greffier des Etats, le 20 octobre 1532, et ce bail fut ensuite approuvé par lettres patentes du mois de décembre suivant. Le Grau-*Naou* s'est depuis fermé, parce que les eaux de la Brassière du Rhône ont depuis pris leur direction vers l'étang d'Orgon, où elles forment le Grau qui porte ce nom. — *Mémoire sur la ville d'Aigues-mortes*, manuscrit Esparron, 1777.

de *Rhône-mort de Saint-Roman*; et leur direction de l'Est à l'Ouest, parallèle au rivage, donne une idée très-exacte de la direction générale de l'estuaire du Rhône pendant toute la période du moyen âge.

Les mêmes dispositions se retrouvent indiquées sur les cartes de Samson d'Abbeville (1667), de Nolin (1692), de Cantelli di Vignola (1690) Il peut paraître singulier que ces cartes, quoique dressées à des dates très-rapprochées, diffèrent cependant d'une manière très-sensible; mais si on n'envisage que leurs dispositions générales, on voit qu'une concordance parfaite règne entre elles au point de vue de la direction de l'embouchure du petit Rhône; et il est impossible dès lors de mettre en doute qu'au moyen âge toute la plaine comprise entre Saint-Gilles et Aiguesmortes était sillonnée par les diverses branches du fleuve.

On manque de données précises sur les diverses transformations qu'a dû subir le cours du Rhône ou, pour mieux dire, des Rhônes; antérieurement aux époques mentionnées dans les cartes dont nous venons de parler; mais il est certain que l'estuaire du fleuve ne pouvait se développer à l'Est du côté des talus de la Crau, appuyés eux-mêmes sur les premières pentes de la chaîne des Alpines, tandis qu'à l'Ouest il s'étendait librement sur une plaine basse, dont le niveau était sensiblement peu élevé au dessus de la mer et quelquefois même lui était inférieur.

La branche occidentale du Rhône devait donc avoir, dans les premiers temps historiques, une importance supérieure à la branche orientale; et cette influence prédominante de la branche occidentale paraît avoir duré jusqu'à l'époque de la domination romaine. On peut, en effet, voir encore à Arles, entre le viaduc du

chemin de fer et le pont en construction qui doit faire communiquer la ville actuelle avec le faubourg de Trinquetaille, les ruines des culées d'un ancien pont romain, jeté sur le Rhône ; et il est hors de doute que, si le fleuve avait eu, à l'époque de la construction de ce pont, la largeur, la profondeur, et la nature de fonds que nous lui connaissons aujourd'hui, un aussi important ouvrage n'aurait pu être construit qu'avec des procédés de fondation qui étaient alors complètement inconnus.

On peut juger par là de la modification considérable apportée au régime du Rhône depuis les temps anciens. Aujourd'hui, la plupart des bras qui formaient l'estuaire du Rhône occidental (Rhône-mort de Saint-Roman, Rhône-mort de la ville, Rhône-vif) sont à peu près atterris ; il ne reste plus que la branche de Saint-Gilles, désignée sous le nom de Petit-Rhône, dont le débit est à peine le cinquième du débit du Grand-Rhône et dont les atterrissements en mer sont loin d'être comparables à ceux qui ont formé aux embouchures cette puissante barre contre laquelle tous les efforts ont été jusqu'ici impuissants (1).

Un fait digne de remarque, c'est que le Vidourle, dont les eaux se joignaient autrefois à celles du Rhône pour aller se perdre ensemble dans l'étang de Mauquoio, a aujourd'hui complètement modifié la direction de son cours, au moins dans la partie inférieure ;

(1) Le rapport entre le débit du Rhône de Saint-Gilles et du Rhône d'Arles est encore plus faible à l'étiage et n'atteint pas même un trentième.

On peut juger d'ailleurs, par le tableau ci-joint, qui nous a été communiqué par les ingénieurs du service spécial du Rhône,

comme le Rhône, il s'est rejeté à l'Est : sa branche orientale, dite branche de Cogul, s'est entièrement atterrie. Les eaux du Vidourle s'écoulent maintenant par un canal désigné sous le nom de *La Brèche*, et vont déposer leurs troubles, non plus dans l'étang de Mauguio, mais dans l'étang du Repausset, dont le fonds, autrefois suffisant pour le mouillage des navires, s'est considérablement exhaussé et finira par se transformer en une plaine d'alluvions fluviales d'une très-grande fertilité.

Bien que les éléments d'une détermination exacte du cours du Rhône aux époques les plus reculées fassent complètement défaut, on reconnaît facilement que les terrains qui forment toute la plaine littorale comprise entre Cette et Arles ne sont que le produit

de la relation qui existe entre les débits et les hauteurs du Grand et du Petit-Rhône.

		Grand-Rhône.	Petit-Rhône,	Ensemble.
Minima observés	Hauteurs..	0 <sup>m</sup> 75	0 <sup>m</sup> 75	
	Débits....	515 <sup>m</sup> c	15 <sup>m</sup> c	530 <sup>m</sup> c
Maxima observés	Hauteurs..	5 <sup>m</sup> 38	6 <sup>m</sup> 59	
	Débits....	7800 <sup>m</sup> c	2800 <sup>m</sup> c	10600 <sup>m</sup> c

Les minima ont été observés à l'échelle du Grand-Rhône le 24 janvier 1858, et à celle du Petit-Rhône le 12 janvier 1862 ; les maxima ont eu lieu le 31 mai 1856 aux deux échelles.

On estime qu'en 1856 le débit total maximum dans les deux bras aurait atteint à Arles près de 14000<sup>m</sup> c sans la rupture des digues, qui a permis l'écoulement d'une partie notable de la crue à travers les plaines submergées de l'île de la Camargue.

des anciens atterrissements du fleuve. Ces atterrissements ont continué ainsi pendant tout le moyen âge ; et le cours du Rhône n'a été définitivement fixé dans les limites que nous lui connaissons aujourd'hui, que depuis que les digues latérales au fleuve sont l'objet d'un entretien constant. Il régnera toujours quelque incertitude sur le degré d'ancienneté des digues du Rhône ; mais, si on considère que l'existence ou tout au moins la sécurité de la plaine entière est liée à celle des chaussées, on est fondé à croire que celles-ci sont contemporaines de la civilisation la plus reculée et qu'elles ont dû être, de tout temps, l'objet de la sollicitude des populations. Ce n'est cependant que vers le commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle que cet entretien a été régularisé, et le document le plus ancien que l'on retrouve à ce sujet est une transaction entre Fourques et Beaucaire, du 4 janvier 1304, et relative à la répartition des charges de cet entretien entre les deux villes intéressées.

Il est facile de concevoir dès lors dans quelle situation devait se trouver la plaine comprise entre le Rhône et la mer, au moment des crues du fleuve. Les étangs, envahis par des eaux chargées de limons, étaient entièrement bouleversés ; les parties profondes étaient en partie comblées par les dépôts du fleuve ; sur d'autres points, la force du courant ou la puissance des remous pouvait créer des affouillements de plusieurs mètres, dont on retrouve encore la trace. La configuration de ces étangs, leur profondeur et leur étendue ont dû subir par conséquent des modifications radicales après chaque inondation du Rhône. Or, en remontant seulement à l'année 1226, on a pu enregistrer jusqu'à trente inondations dont les effets ont été comparables



à ceux observés en 1840 et 1841 (1). Les souvenirs de ces deux dernières inondations sont assez récents pour qu'on puisse se rendre compte des variations que devait éprouver toute la partie submergée du littoral : c'est là ce qui explique encore les profondeurs de huit et même de dix mètres, que l'on constate en certains points de l'étang du Repausset, tandis que, dans le même étang, on trouve enfouis sous une couche d'alluvions récentes des blocs d'enrochements de plus de dix à quinze mètres cubes qui avaient été *échoués* dans des parties assez profondes alors, pour qu'on ait été obligé d'employer, dans la construction d'une jetée de défense (*la Peyrade*, improprement appelée *môle de S. Louis*), le même mode de construction que dans les travaux à la mer (2).

Si l'on veut remonter plus haut et chercher à se rendre compte de la délimitation exacte du littoral dans la période anté-historique, on reconnaît assez facilement que toute la plaine entrecoupée d'étangs et de marais qui sépare Aiguesmortes du rivage, entièrement formée soit des alluvions fluviales et paludéennes, soit des alluvions marines de l'appareil

(1) Voici les dates des inondations du Rhône, qui, depuis l'année 1226 jusqu'à nos jours, ont causé les plus forts désastres :

1226, — 1345, — 1452, — 1753, — 1358, — 1433, — 1471, — 1554, — 1556, — 1570, — 1580, — 1581, — 1602, — 1674, — 1679, — 1694, — 1706, — 1711, — 1715, — 1747, — 1754, — 1755, — 1801, — 1810, — 1811, — 1827, — 1840, — 1841, — 1843, — 1856.

(2) Une partie de ces enrochements a été utilisée en 1847-48 pour défendre les deux musoirs des jetées du Grau-du-Roi ; quelques-uns, d'un volume très-considérable, ont été brisés et débités en plusieurs parties, pour servir à cet usage.

littoral, a été certainement recouverte par les eaux de la mer, à ces époques éloignées.

Le premier cordon littoral, situé au Nord de la ville d'Aiguesmortes et qui forme le massif de la Sylve-Godesque, marque d'une manière assez nette la limite la plus ancienne du rivage. Sous l'action successive des ensablements produits par les vents du Sud-Est, un deuxième cordon littoral a détaché du domaine maritime d'abord l'étang de Leyran, puis ceux de la Marette, des Caïtives, de la Ville et du Roi ; plus tard, enfin, les mêmes causes ont déterminé un quatrième cordon littoral qui a isolé, de la même manière, les étangs du Repausset et du Repos. On ne peut, bien entendu, connaître que l'âge relatif de ces lignes de dunes qui ont déterminé la formation des différents étangs situés entre Aiguesmortes et la mer ; et on chercherait en vain à préciser l'époque exacte de leur formation ; mais ce que l'on peut nettement affirmer, c'est que, d'une part, le premier cordon littoral, marque la limite extrême du domaine maritime aux temps les plus reculés, et, d'autre part, que la plage formée par le quatrième cordon littoral, et qui porte encore aujourd'hui le nom de plage de *Boucanet* qu'elle portait au XIII<sup>e</sup> siècle, existait bien antérieurement à cette époque et n'a pas subi depuis de variations sensibles.

C'est là le point qu'il est important de préciser et duquel il résulte que la ville d'Aiguesmortes ne pouvait, à l'époque de l'embarquement de S. Louis, communiquer avec la mer que par un chenal se développant au milieu des étangs ; et que c'était, comme de nos jours, un port reculé dans l'intérieur des terres, avec cette différence seulement que le chenal ancien,

encore appelé *Canal-Viel*, était sinueux et devait subir des variations continuelles suivant le régime et les inondations du Rhône, tandis que le chenal actuel est rectiligne, définitivement fixé entre deux chaussées qui servent de chemin de halage, et présente par conséquent d'excellentes conditions de navigation.

Si donc la topographie du pays au XIII<sup>e</sup> siècle offrait de notables différences avec l'état actuel des lieux, les grandes lignes sont restées les mêmes, et on connaissait autrefois comme aujourd'hui les étangs de Leyran, de la Ville, de la Marette et du Repausset, séparés par des cordons de petites dunes formées d'alluvions marines et communiquant entre elles par des coupures qui se sont depuis considérablement modifiées, retrécies et surtout atterries.

Une autre particularité devait donner au pays une physionomie toute différente de celle que nous lui voyons aujourd'hui. C'était la présence de forêts de pins que des dévastations successives ont fait disparaître à tout jamais. Les noms de *Sylve-Godesque*, *les Pinèdes*, *Sylvéréal*, indiquent assez clairement que de véritables forêts recouvraient alors ces landes de terre aujourd'hui marécageuses, que l'action du sel rend souvent improductives et pour lesquelles les crues du Rhône, malgré leurs ravages, devaient être un puissant agent de fertilisation et de dessalement. La profondeur des étangs était sans doute, à cette époque, soumise à des variations nombreuses et probablement fort brusques; mais elle était en général très-supérieure à celle qui existe aujourd'hui, et qui tend tous les jours à diminuer.

Cette diminution progressive de la profondeur des étangs est, du reste, un phénomène commun à toute la

plaine comprise entre Beaucaire, Saint-Gilles, Aiguesmortes et la mer. Les marais qui occupent toute cette région constituaient, dans les temps anciens, des étangs assez profonds pour que la navigation y fût possible, bien que le Rhône, dépourvu de digues ou tout au plus très-imparfaitement endigué, dût modifier très souvent les passes navigables qui faisaient communiquer entre eux ces différents étangs. L'endiguement du Rhône et une longue suite d'alluvions ont, depuis, complètement modifié ce régime des étangs qui sont presque partout transformés en marais d'une très-faible profondeur, et quelquefois en terres et pâturages qui commencent à présenter une réelle fertilité.

### III. — Le port au XIII<sup>e</sup> siècle. — Le Canal-Viel. — Le Grau-Louis.

Le bassin actuel, dont le quai est parallèle aux remparts de la ville d'Aiguesmortes, est une œuvre de création toute récente, et qui ne présente aucun intérêt de souvenir. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici que, du temps de S. Louis, les remparts de la ville n'existaient pas, et que les travaux défensifs exécutés à cette époque se sont bornés à la construction de la tour de Constance et de la petite tourelle qui la surmonte, sur l'emplacement très-probable de l'ancienne Tour-Matafère; de sorte qu'on est conduit à penser que la tour de Constance n'est autre que la Tour-Matafère reconstruite, transformée, et dont la partie supérieure avait été appropriée pour servir de fanal et éclairer le port et les étangs qui séparaient la ville de la mer.

Comme aujourd'hui, cette tour était placée sur le

port même ; on ne retrouve d'ailleurs aucune trace de maçonneries qui puisse faire supposer qu'il existât, au-dessous de la tour de Constance, un bassin comme nous l'entendons de nos jours ; mais on ne peut douter que les deux étangs de la Ville et de la Marette, aujourd'hui séparés par les travaux du nouveau bassin, communiquaient alors entre eux, et n'en faisaient pour ainsi dire qu'un seul. Ces deux étangs, et le dernier principalement, constituaient en réalité le port, qui se liait ainsi, par l'étang des Caïtives et l'étang de Leyran, au Rhône et à Saint-Gilles, placé, comme Aiguemortes, sur la rive droite du fleuve.

Les étangs de la Marette et de la Ville ne présentent plus aujourd'hui qu'une profondeur insignifiante ; il est cependant certain que, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ils avaient été aménagés de manière à pouvoir recevoir les vaisseaux du plus fort tonnage de cette époque.

C'est vraisemblablement dans le premier de ces étangs, que S. Louis fit exécuter, pendant deux années, des travaux de déblai et de recusement assez considérables, et dont les plus anciens chroniqueurs ont fait mention. C'est là aussi qu'il réunit les navires de l'expédition de la Terre-Sainte.

Quelques années plus tard, lorsque, après la mort de son père, Philippe III fit élever les remparts qui sont restés le monument le plus complet et le mieux conservé que l'on connaisse aujourd'hui de l'architecture militaire du XIII<sup>e</sup> siècle, il disposa le plan de l'enceinte de manière que son plus grand développement fût en regard de l'étang de la Ville ; ce qui semble déjà indiquer un déplacement du bassin du côté de l'Est.

La ligne des remparts (côté Sud) n'a pas moins de 500 mètres de longueur ; elle est percée de quatre

portes et flanquée de six tours ; mais la porte principale, située au centre de cette ligne de défense, a porté, depuis sa construction, le nom caractéristique de *porte de la Marine*, qui indique assez nettement qu'elle devait donner accès à l'ancien bassin.

C'était en effet par cette porte qu'avait lieu le mouvement principal entre la ville et le port. On la trouve mentionnée plusieurs fois dans la curieuse relation que donne La Faille, dans ses *Annales de la ville de Toulouse*, de l'entrevue à Aiguesmortes (1538) de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint (1).

[1] L'an 1538 et le quatorzième de juillet, vint le Roi de France François I<sup>er</sup> en la ville d'Aiguesmortes, accompagné de la Reine, sa femme, appelée Madame Eléonore, sœur de l'Empereur Charles d'Autriche, Roi d'Espagne, aussi en Compagnie du Roi de Navarre, et Reine de Navarre ; M. le Dauphin et la Dauphine de France ; M. d'Angoulême, fils du Roi et M<sup>me</sup> Marguerite, fille du Roi ; eusemble tous les Princes de France et toutes les Princesses et le plus grand triomphe que jamais soit vu en France ni en Espagne ; aussi y étaient M. le Connétable de France, M. de Montmorency, le Cardinal de Lorraine, M. de Guise, M. de Nabaud, le Duc de Wurtemberg, le Prince de Salmes, tous les Princes de France, comme dit est, et tous les Cardinaux et Evêques de France, M. le Chancelier avec tous les Présidents des Parlements et grand Conseil. Et le lundi 15 juillet (après que le Roi François, le dimanche du jour devant, fut arrivé audit lieu d'Aiguesmortes) après avoir repu, s'en alla aux galères de l'Empereur, qui étaient arrivées à la plage dudit Aiguesmortes, et après qu'il fut arrivé à la galère de l'Empereur, lui bailla la main pour monter dessus et s'entrecollèrent ensemble, là où y eut beaucoup d'entretiens entr'eux ; et après, sur le soir, le Roi s'en retourna en la ville, et le seize dudit vint l'Empereur en ladite ville d'Aiguesmortes, le matin environ neuf heures, et entra par le *Portail de la Marine*, que les frégates que le Roy avoit apprêtées avec les matiners habillés cap et pieds de damas rouge, l'avoient apporté, et en entrant les petits enfants criaient à haute voix : Vive l'Empereur et le Roi ! car M. le Connétable l'avoit ainsi commandé à Guil-

Ce n'est qu'après avoir traversé l'étang de la Ville que Charles-Quint s'avança sous les murs d'Aigues-mortes, et put débarquer en face de la porte de la Marine, autour de laquelle s'étaient réunis les consuls et le connétable de Montmorency, chargés de le recevoir.

Il est donc certain qu'au moyen âge les étangs de la Marette et de la Ville constituaient le véritable port d'Aiguesmortes ; et les nombreuses communications de ce vaste bassin intérieur avec le cours du Rhône

laume Villars, Consul par ce temps ; ainsi le faisait par commandement du Roi audit Connétable et audit Villars, ce qui fut fait ; et après que l'Empereur fut descendu sur le *Pont de la Marine*, et qu'il fut entré six pas dans ladite ville ; ce fut M. le Dauphin, lequel ne faisait que d'arriver à la dite ville, et se présenta devant l'Empereur, lequel fut accueilli par ledit Empereur, aussi grand accueil que jamais Empereur à Prince, car ledit Empereur se mit le genouil jusques à terre en l'embrasant, et à aussi MM. d'Angouleme et d'Orléans, frères dudit Dauphin, et si ne fut le Roi qui tira par le bras l'Empereur, qui se fâchait de la grosse humilité dudit Empereur envers ses enfants, ils eussent demeuré grand espace de temps d'avantage ; et se mirent les enfants à crier : Vive l'Empereur et le Roi ! et après entrèrent l'Empereur et le Roi, bras à bras, à la maison de M. le Consul noble Franc. Conseil, et demeurèrent ensemble le mardi, et coucha ledit Empereur à la maison de M. de Lecqucs, cette nuit ; et le lendemain après diner, l'Empereur se retira à ses galères, et le Roi l'accompagna jusques là ; et le 18 de juillet, le Roi, après avoir ouï la messe, s'en alla avec son train De voir retentir, à l'entrée de l'Empereur, l'artillerie qui tirait, vous repond que, de la Tour de la Souviguerie jusques à la Tour des Patus, il n'y avait que artillerie faisant grand bruit (qui fut à la venue de l'Empereur) qui semblait des tonnerres ; et des festins que firent l'Empereur et le Roi avec ces dames, je vous laisse à penser ; et surtout fut faite paix, entre ledit Empereur et le Roi, perpétuelle, s'il plait à ce Benoit fils, cui *Laus sit in sæcula sæculorum, Amen.*

— La Faille, *Annales de Toulouse*, t. II, p. 16.

devaient rendre facile la concentration en ce point de l'immense matériel nécessaire à de vastes expéditions.

On peut, en effet, concevoir difficilement que les approvisionnements considérables des deux flottes de 1248 et 1270 aient été faits par une autre voie que la descente du Rhône.

Les historiens les plus consciencieux portent à soixante mille le nombre des hommes qui partirent pour la Terre-Sainte dans chacune de ces expéditions.

Filleau de la Chaise rapporte que les Croisés des différentes nations étaient embarqués sur trente-huit grands vaisseaux, sans compter ceux qui portaient le matériel de l'expédition (1).

Joinville affirme que la flotte ne comptait pas moins de dix-huit cents vaisseaux, grands ou petits, après toutefois qu'elle eut rallié, devant l'île de Chypre, la flotte partie de Marseille et sur laquelle il était embarqué.

L'approvisionnement en vivres et munitions de toute espèce eût été, à cette époque, presque impossible par la voie de terre, et eût nécessité des retards infinis. Le Rhône, communiquant alors avec tous ses étangs et avec la Marette d'Aiguesmortes, recreusée à neuf, fournissait au contraire un mode de transport rapide et facile ; et la descente du fleuve a été très-certainement le principal sinon le seul chemin qu'ont

(1) Et le vingt-cinquième d'août, il s'embarqua, menant avec lui la Reine sa femme, ses deux frères, les comtes d'Artois et d'Anjou, la femme de ce dernier, le Cardinal et son Légat, et grand nombre de Croisés de différents pays ; le tout dans trente-huit grands vaisseaux, sans compter ceux qui portaient les vivres, les chevaux et l'équipage. — *Histoire de S. Louis*, par Filleau de la Chaise, 1678, tom. I, liv. vi, pag. 467.



dù suivre, non-seulement le matériel, mais encore la plus grande partie des hommes des deux expéditions.

Si donc il est difficile de préciser les limites de l'ancien port d'Aiguesmortes, on peut du moins affirmer, en toute certitude, qu'il s'étendait au Sud de la ville dans la partie occupée par les étangs de la Ville et de la Marette, qui communiquaient alors entre eux, et au Nord desquels nous commençons à retrouver des traces de l'ancien chenal.

La distance qui sépare Aiguesmortes de la mer est de cinq kilomètres et demi environ à vol d'oiseau; le chemin que suivirent les Croisés est beaucoup moins direct, et n'a pas moins de neuf à dix kilomètres de développement.

À l'extrémité Nord de l'étang de la Marette, un rétrécissement assez prononcé donne naissance à un canal, dont la section est, à l'origine, de cent mètres environ, qui se dirige d'abord vers le Nord-Ouest, et se recourbe bientôt brusquement pour prendre la direction du Sud, c'est-à-dire de la mer. Désigné de tout temps dans le pays sous le nom de *Canal-Viel*, c'est évidemment le chenal maritime qui faisait communiquer autrefois les étangs de la Ville et de la Marette (le port) avec le rivage de la mer. Il est très-aisé de suivre cet ancien chenal; qui serait encore navigable s'il n'était brusquement arrêté par les levées du nouveau lit du Vidourle, qu'il rencontre presque à angle droit. Sa largeur moyenne est de 30 à 40 mètres, sa profondeur de 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>80, à l'exception de quelques passages qui ont une profondeur exceptionnelle de 1 mètre et même de 1<sup>m</sup>50 et 2 mètres. Ses rives, à peine élevées de quelques centimètres au-dessus

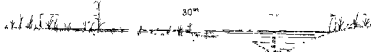
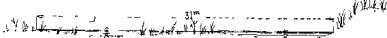
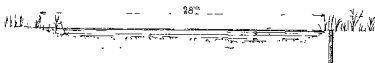
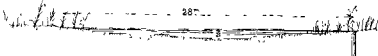
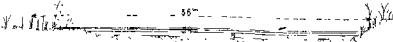
du sol naturel, ne paraissent pas avoir été autrefois utilisées comme chemins de halage; et il est naturel de penser qu'à l'époque où la plus grande partie de la plaine était submergée par les eaux du Rhône, le Canal-Viel était plutôt un chenal tracé au milieu même des étangs qu'un canal, comme nous le voyons aujourd'hui, au milieu de la terre ferme.

On peut même s'étonner que ce chenal, dont les berges ne sont protégées par aucun ouvrage en maçonnerie, n'ait pas complètement disparu à la suite des inondations du Rhône qui l'ont envahi si souvent depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Les profils en travers, que nous avons relevés dans cette première partie du Canal-Viel, montrent au contraire que sa largeur et sa profondeur se maintiennent à peu près constantes, et sur quelques points on remarque encore, le long de la rive, quelques débris de vieux pilotis. (Profils *cc*, *dd*, planche II).

Aujourd'hui, le Canal-Viel n'est plus exposé à l'invasion des eaux du Rhône; les terrains qui l'entourent, presque tous livrés à la culture, ont acquis une certaine stabilité; et on peut considérer comme parfaitement fixée la partie de cet ancien chenal maritime qui est comprise entre l'étang de la Marette et l'embouchure de la brèche du Vidourle dans l'étang du Repausset.

C'est dans cette partie du Canal-Viel que, en 1835, les travaux de terrassements exécutés pour l'ouverture de la brèche du Vidourle ont mis à jour l'ossature principale d'une ancienne nef, qui fut tout d'abord désignée sous le nom de *ga èrc de S. Louis*, et qu'on n'hésita pas à regarder, un peu prématurément, comme un des vaisseaux qui faisaient partie de la flotte des Croisés.

## Profils du Canal - Vieil

Profil suivant *aa*Profil suivant *bb*Profil suivant *cc*Profil suivant *dd*Profil suivant *ee*

Echelle de 0,005 par mètre



Cette découverte ne fut, en effet, qu'une méprise et une déception pour les archéologues, qui avaient espéré rencontrer, dans l'intérieur de la nef, des débris de l'expédition de la Terre-Sainte, et dont toutes les recherches ont été absolument infructueuses. On ne tarda pas à reconnaître que cette embarcation, quoique fort ancienne, était loin de remonter au XIII<sup>e</sup> siècle ; longue d'une vingtaine de mètres environ sur quatre mètres de largeur, elle appartient tout simplement à la famille des embarcations Latines, dont le type s'est maintenu sur le littoral de la Méditerranée, et est encore aujourd'hui presque exclusivement adopté pour toutes les tartanes qui font le service du petit cabotage ou de la pêche côtière.

La levée de rive gauche de la brèche du Vidourle a, depuis plus de trente ans, entièrement recouvert ces anciens débris, dont l'emplacement mérite cependant d'être noté ; car, à l'époque de l'échouage de cette embarcation, la brèche n'existait pas ; et les eaux du Vidourle s'écoulaient par la branche dite *de Cogul*, aujourd'hui complètement atterrie. Or, comme la branche de Cogul est à une distance de plus de trois kilomètres du point où a été découverte la nef de 1835, il est certain que cette embarcation devait naviguer non sur le Vidourle, ainsi que pourrait le faire supposer sa position actuelle le long des rives de ce cours d'eau, mais le long du Canal-Viel lui-même ; et qu'elle a dû se perdre et échouer probablement à la suite d'une fausse manœuvre qui l'avait éloigné de cet ancien chenal et l'avait portée un peu trop à droite dans l'étang de la Marette, dont la superficie était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

Si donc la découverte de cette ancienne nef n'a

pas permis de retrouver des vestiges ou des épaves de l'expédition de S. Louis, elle est cependant fort intéressante au point de vue de la détermination exacte de l'ancien chenal ; et elle ne permet pas de mettre en doute que, longtemps après S. Louis, le Canal-Viel pouvait être encore utilisé comme branche de navigation, faisant communiquer entre eux l'étang de la Marette et l'étang du Repausset, communication aujourd'hui impossible à cause des atterrissements de cet ancien chenal et du barrage que forment les digues élevées le long du canal de la Brèche du Vidourle.

Le Canal-Viel traverse la Brèche à angle droit. Les plans du cadastre désignent cet endroit sous le nom de *Port-Louis*. Notons cette désignation, qui est un indice de plus du passage et du séjour de l'expédition sur cette partie du littoral ; mais remarquons en même temps que le nom de *Port-Louis* est ici très-improprement appliqué, puisque le port, d'après ce que nous avons dit plus haut, ne pouvait être que dans les étangs de la Marette et de la Ville.

Le Canal-Viel longe ensuite le cordon littoral qui limite au nord l'étang du Repausset, sur une longueur de près de trois kilomètres. Sur toute cette partie de son parcours, ses dimensions sont loin d'être aussi bien définies que dans la première partie comprise entre l'étang de la Marette et la Brèche.

Les petites dunes de sable au travers desquelles on peut retrouver sa trace sont dépourvues de végétation ; sous l'action des vents dominants du nord-ouest, elles ont dû subir bien des déplacements ; et ce n'est qu'avec peine qu'on reconnaît une sorte de dépression de terrain dont le thalweg est en plusieurs endroits recouvert de roseaux et de plantes marécageuses.

Nous n'hésitons pas à déclarer que ces indications sont fort vagues, et ne seraient pas suffisantes pour permettre de déterminer avec une parfaite exactitude l'emplacement du Canal-Viel ; mais, si la nature essentiellement mobile du terrain a fait disparaître les anciens vestiges du chenal, il reste heureusement d'autres indices qui permettent d'en relever assez exactement la position

Immédiatement après le passage de la Brèche, nous avons retrouvé, sur les bords même de l'étang du Repausset, au point où le Vidourle débouche dans ces étangs et a formé l'île de Montago, une double ligne de pieux enfouis sous les dépôts du Vidourle, et dont la direction est parallèle au rivage de la mer.

Cette ligne de défense est renforcée par des enrochements dont on aperçoit encore quelque débris, mais qui ont presque tous disparu sous la couche de limon que le Vidourle a amenée dans l'étang du Repausset.

On conçoit assez facilement que, à l'époque où cet étang avait une profondeur considérable, l'action des vents du Sud et du Sud-Est pouvait souvent contrarier la navigation dans le Canal-Viel.

L'étang du Repausset était une véritable petite mer intérieure, qui avait ses vagues et ses tempêtes, et une digue construite dans la direction de l'Est à l'Ouest devait empêcher les lames de se propager au Nord de l'étang, dans la partie où se trouvait le chenal maritime qui conduisait alors d'Aiguesmortes à la mer.

Cette digue se rattache d'ailleurs à une partie du terrain qui paraît avoir été de tout temps insubmersible et qui mérite un examen tout particulier.

On y voit d'abord une assez grande agglomération de pierres frustes et rongées par l'air salé de la mer, et quelques débris de vieux murs dont la présence a tout d'abord lieu de surprendre dans un pays complètement dépourvu de matériaux d'aucune espèce. Enfin, dans la partie qui regarde la mer, une pierre tumulaire, sur laquelle sont figurés en relief deux écussons, marque l'emplacement d'une ancienne sépulture. Les armes de cette pierre sont celles de la famille des Porcelets.

Il existait entre les deux écussons une petite pierre en relief de 0<sup>m</sup>25 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>30 de largeur, sur laquelle devait se trouver gravé, soit une inscription, soit un millésime. Cet écusson central a été enlevé et un vide de quelques centimètres de profondeur marque la trace de son emplacement.

Cette sépulture, dont nous donnons très-exactement le dessin (planche III), a été plusieurs fois bouleversée; mais on peut regarder comme certain que la pierre tumulaire est encore aujourd'hui à peu de distance de l'endroit où elle avait été primitivement posée.

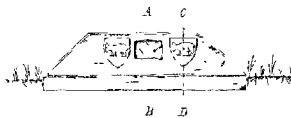
Le petit exhaussement de terrain sur lequel elle se trouve porte encore aujourd'hui le nom caractéristique de *Les Tombes*, et on ne saurait douter que les nombreux débris de matériaux que l'on rencontre en cet endroit n'aient une origine aussi ancienne que la sépulture elle-même des Porcelets. Les matériaux sont de même provenance; le temps leur a donné la même couleur, les influences atmosphériques ont produit sur leurs faces les mêmes dégradations.

Le sol sonne creux en plusieurs endroits et dénote aussi la présence d'excavations, peu profondes à la vérité, mais qui s'étendent sur un certain développement.



# Les Tombes

*Elevation*

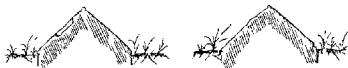


*Plan*



*Coupe suivant AB*

*Coupe suivant CD*



*Echelle de 0,05 par mètre*

Des ruines de même nature se retrouvent à deux kilomètres plus loin, sur la même rive gauche du Canal-Viel.

Elles sont situées presque à la limite des départements du Gard et de l'Hérault, à l'extrémité Sud du Canalet. De même que les premières, elles ne présentent au premier abord qu'un amas confus de matériaux, qui ne permettent qu'imparfaitement de se rendre compte de la destination première des constructions. On peut cependant reconnaître que les fondations avaient une disposition rectangulaire de 20 mètres de largeur environ sur 40 mètres de profondeur ; elles paraissent divisées en deux parties à peu près égales, et nous ne serions pas éloigné d'admettre que ces vestiges indiquent les traces d'un bâtiment précédé d'une sorte de cour ou d'avant-corps. Une tradition locale rapporte, en effet, que S. Louis fit bâtir, non loin des Tombes, un hôpital destiné à recevoir les pèlerins à leur retour de la Croisade.

Cette tradition n'a rien que de très-vraisemblable ; mais nous devons dire que les ruines sont dans un état tel qu'elles ne permettent pas d'y ajouter une confiance absolue.

Ce qu'il y a de très-certain, c'est que ces débris appartiennent incontestablement au XIII<sup>e</sup> siècle, et que, groupés le long du Canal-Viel, ils en indiquent parfaitement le cours.

Nous ajouterons même qu'ils paraissent avoir fait partie de constructions essentiellement provisoires. Lorsqu'on compare, en effet, le degré de conservation des remparts d'Aiguesmortes, de la Tour de Constance et de la digue de la Peyrade, qui remontent

à la même époque, avec les ruines informes des Tombes et du Canalet, on est bien obligé d'admettre que ces dernières faisaient partie de bâtiments élevés à la hâte, comme tous ceux qui ont pu être construits en vue de l'expédition, et qui n'ont pas tardé à disparaître dès que leur utilité n'a plus été reconnue.

La dernière partie du Canal-Viel est entièrement située sur le territoire du département de l'Hérault ; elle commence au Canalet et se termine au Grau-Louis ; son développement est de trois kilomètres environ.

La dépression du terrain y est à peine sensible, et c'est avec beaucoup de peine que l'on peut suivre, à travers une série de dunes, la plupart mouvantes, la direction de l'ancien chenal. Nous n'avons retrouvé sur cette partie aucun vestige de l'ancien état des lieux.

Les vents dominants du Nord et du Nord-Ouest ont plusieurs fois balayé la plage formée d'un sable essentiellement mobile, et tendent tous les jours à niveler et à faire disparaître les faibles traces du chenal que l'on peut voir encore aujourd'hui.

Le Grau-Louis, qui est le point exact où les Croisés ont pris la mer, est atterri depuis près de six siècles, mais il se dessine encore assez nettement. Ce Grau naturel n'avait jamais été l'objet d'un entretien régulier ; aucune digue en maçonnerie ne s'opposait à l'envahissement des sables, et cette absence de défense, qui avait pour résultat de rendre l'entrée du Canal-Viel souvent impossible, a fini par déterminer l'obstruction complète de la passe.

Le Grau-Louis débouche normalement à la plage

en face d'un rocher sous-marin, distant du rivage de 1500 mètres environ, sur lequel viennent se briser les vagues du Sud et du Sud-Est, et qui forme ainsi, entre le rocher et la plage, une petite rade à l'abri des grosses mers du large. Cette situation particulière constitue au devant du Grau-Louis une sorte d'avant-port, dont les avantages pour le mouillage et l'appareillage des navires sont connus de tous les marins.

Il n'est pas sans intérêt de consulter à ce sujet, dans le manuscrit Esparron, un mémoire fort détaillé qui paraît remonter à l'année 1670 (1).

[1] Extrait du *Mémoire sur ce qui a été trouvé sur les plages d'Aiguemortes pour y former un port de mer, dressé en l'année 1670, lorsqu'on eut fait choix du port de Cette.*

Or, touchant la position topographique d'Aiguemortes, voici ce qu'il a remarqué : il a reconnu dans la rade un rocher d'une traite fort longue, et qui court le long d'icelle vis-à-vis de la plage en distance d'environ 800 toises, poussant, par après, sa pointe bien avant sur les rades voisines; et, comme sa traite se découvre du terrain dont nous parlons vis-à-vis d'une ancienne embouchure qu'on appelle vulgairement le Grau-Saint-Louis, à la pointe de la Croizette, on en doit faire état en cet endroit, plutôt qu'en tout autre, pour marquer le point d'emacement d'où il commence sa traite, et y former le dessin d'un havre de bonne adresse. Sur cette longueur, du Levant au Ponent, il y a plus de cent toises de largeur entre la face intérieure et extérieure, qui fait une largeur considérable et assez forte pour rabattre l'impétuosité des vagues roulantes, durant les plus furieuses tempêtes; de quoi l'expérience a fait foy en mille rencontres, qui ont souvent obligé et obligent encore de present toute sorte de bâtimens à se réfugier dans l'enceinte qu'il fournit entre sa face intérieure et la plage. La hauteur d'eau, depuis sa crête jusques à la surface de l'eau, est d'environ quatre brasses, qui font une espèce de cascade en forme de nappe aux vagues rompues, qui viennent se promener sans fureur sur cette largeur reconnue; la profondeur en dehors, le long de sa face extérieure, depuis sa crête jusqu'au fond d'assiette, est d'environ quinze brasses, qui donnent un poids suffisant

L'auteur inconnu de ce précieux document ne tarit pas sur l'excellence des conditions nautiques de la rade comprise entre ce rocher, qu'il appelle le rocher

pour faire le rabattement des ondes les plus orageuses, et réprimer leur course sur l'épaisseur marquée. La profondeur en dedans, le long de la face intérieure, depuis sa crête jusqu'à la fondation, est d'environ six brasses, qui durent dans son fond, depuis ladite face intérieure vers le terrain, plus de 300 toises d'étendue, qui, assurément, est plus que suffisant pour mouiller et amarrer un grand nombre de vaisseaux, selon la longueur que l'on empiètera sur toute sa traite et que l'on peut fixer à 400 toises. La qualité de ce fond est si bonne, qu'il est partout affermi d'une bonne argile propre à souffrir l'ancrage et la bonne ouille, et, par conséquent, qu'il y a toute sûreté d'y venir mouiller ; puisqu'en effet on a toujours observé que cet espace, entre ladite face intérieure du rocher et le terrain, est sans aucune agitation, durant même les plus fortes tempêtes, étant fort aisé à juger qu'il s'y forme un beau, large et profond bassin, qui jouit d'un calme parfait, et qui fournit toutes les commodités dont on peut s'avantager dans un port. Aussi est-il de si bonne augure qu'il y a une infinité d'exemples que, non-seulement quelques barques et vaisseaux, mais même des escadres et flottes entières s'y sont venues réfugier, et que les observateurs des côtes n'ont pas manqué de le marquer sur leurs cartes maritimes ou marines, pour servir d'adresse à ceux qui avaient besoin de le venir reconnaître. C'est pourquoi, pour le rendre encore de meilleur usage et, d'un simple abri et bonne rade qu'il est, en faire un port de bonne forme et bien circonstancié, on pourrait y attacher des travaux d'utilité, de défense et d'ornement, comme tours, fanaux, jetées, estacades, chaînes et autres pièces semblables selon la nécessité.

Sur la plage, à peu près vis-à-vis de la tête du rocher, il y a encore quelques vestiges d'embouchure qu'on appelle le Grau-Saint-Louis, parce que ce fut en cet endroit que ce grand Roy s'embarqua deux fois pour son expédition de la Terre-Sainte. En sorte que c'est un beau champ de bassin, étant tout présent et ouvert pour communiquer à la mer. Il serait aisé de rouvrir ce passage qui est comblé par un sablon de peu d'étendue, et dans lequel on pourrait trancher un canal de communication, à commencer de l'extrémité du Canal-Viel à la pointe de la Croizette, le long de ladite sablière, jusques à la plage, pour emboucher le bassin

d'Aiguemortes, et la plage du Grau-Louis ; il regrette qu'on n'ait pas tiré parti de cette situation ; il voudrait que des jetées, des tours, des fanaux, des travaux d'ornement même vinsent compléter l'œuvre commencée par la nature ; il déclare qu'aucun point du littoral ne présente un meilleur fond pour l'ancrage, et une plus grande sécurité comme port de refuge. « *On a toujours observé, dit-il, que l'espace entre ladite face intérieure du rocher et le terrain est sans aucune agitation, durant même les plus grandes tempêtes.... Il s'y forme un beau, large et profond bassin, qui jouit d'un calme parfait, et qui fournit toutes les commodités, dont on peut s'avantager dans un port. Aussi est-il de si bonne augure qu'il y a une infinité d'exemples que, non-seulement quelques barques et vaisseaux, mais même des escadres et flottes entières s'y sont venues réfugier, et que les observateurs des côtes n'ont pas manqué de le marquer sur leurs cartes maritimes ou marines, pour servir d'adresse à ceux qui avaient besoin de le venir reconnaître.* »

Cette description peut, sans doute, être taxée d'exagération ; encore moins doit-on penser, avec l'auteur du mémoire de 1670, que, si des travaux défensifs étaient exécutés sur cette partie de la côte, et que, « *supposé ce grand Port tracé sur la rade entre*

marqué audit pas, le tout en bonne forme et dans les proportions requises, et en réparant les endroits ruines et de mauvaise rive qui se rencontreraient le long dudit Canal-Viel, depuis la pointe de la Marette, où il commence, jusques à ladite tranchée. Ainsi on rétablirait cet ancien port si favorable aux embarquements et qui communiquerait à propos au havre qui lui est proposé. — *Manuscrit Esparron, pièce n° 2, pag. 33 et 34.*

» son rocher et la plage, ce serait un autre Texel pour » l'abord des grands bâtiments » ; mais on ne saurait cependant méconnaître que le petit bras de mer compris entre le Grau-Louis et le banc de rocher, dont il est ici question, ne forme une sorte de rade naturelle assez bien abritée, et qu'il devait, à l'époque où le Grau-Louis était navigable et ouvrait l'accès du port d'Aiguesmortes, offrir des conditions excellentes, soit pour le refuge des vaisseaux pendant les gros temps, soit pour l'appareillage sous l'influence des vents dominants du Nord et du Nord-Ouest.

Nul doute, en effet, que c'est en cet endroit, que s'est réunie la flotte avant son départ, et qu'elle a séjourné pendant plusieurs jours à l'abri du rocher d'Aiguesmortes, avant que les vents favorables lui permissent de gagner la haute mer (1).

Ainsi, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le port d'Aiguesmortes, le seul qui existât alors sur les côtes de Languedoc, se composait de trois parties distinctes :

1<sup>o</sup> Une rade foraine, abritée des vents et des coups de mer du large par un rocher sous-marin parallèle à la plage ;

(1) La flotte, qui devait partir au commencement de mai, ne se trouva pas prête ; ce qui obligea le Roy de s'arrêter dans le pays. Pendant le séjour de près de deux mois qu'il y fit, il vint plusieurs fois à Nîmes. Il y était le 12 de mai. Il y retourna le 23 suivant. Il alla ensuite célébrer la fête de la Pentecôte, qui était cette année le 1<sup>er</sup> de juin, dans l'abbaye de Saint-Gilles, où il tint une cour plénière, comme c'était alors l'usage que les rois et les princes en tenaient quelquefois, dans les jours solennels de l'année. Le Roy revint encore à Nîmes au mois de juin. Il partit enfin d'Aiguesmortes et fit voile pour la Terre-Sainte, le 1<sup>er</sup> de juillet. — Ménard, *Histoire de Nîmes*, 1750, tom. I, p. 344. — *Gest. Ludov. IX*, p. 385.

2° Un grand chenal sinueux de 10 kilomètres de développement, qui conduisait d'Aiguesmortes à cette rade dans laquelle il avait son embouchure naturelle, dépourvue de travaux confortatifs ou défensifs de môles, de jetées ou d'estacades ;

3° Enfin, le port proprement dit, situé à l'emplacement des étangs actuels de la Marette et de la Ville, et protégé par la tour de Constance, dont la plate-forme était surmontée d'une tourelle servant de phare, monument qui présente encore aujourd'hui un état parfait de conservation.

Il peut paraître tout d'abord singulier que le séjour, à deux reprises différentes, d'armées aussi considérables sur toute la plaine qui sépare Aiguesmortes de la mer, et qui est encore désignée aujourd'hui sous le nom de *Camp des Croisés*, n'ait pas laissé de traces plus durables que celles que nous venons de décrire; qu'aucune arme de l'époque, très-peu de monnaies, aucune inscription n'ait pu être retrouvée, malgré le remaniement continu d'un sol aujourd'hui presque partout livré à la culture.

Mais on doit remarquer qu'aucune raison ne porte à croire que les deux armées qui firent l'expédition de la Terre-Sainte, dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle, aient été concentrées plutôt à Aiguesmortes que sur tout autre point du littoral; Saint-Gilles était assurément un point de ralliement beaucoup mieux choisi qu'Aiguesmortes, qui ne présentait à cette époque que des ressources fort médiocres. Nous savons, en effet, que, le 1<sup>er</sup> juin 1270, S. Louis vint célébrer à Saint-Gilles la fête de la Pentecôte, et y tint une cour plénière; c'était donc à Saint-Gilles, que devait se trouver la plus



grande partie de l'armée, et ce n'est que peu de temps avant leur embarquement que les Croisés ont dû se diriger vers Aiguesmortes.

Il n'est pas, du reste, sans intérêt de remarquer qu'on retrouve sur les piliers de l'Eglise de Saint-Gilles, des empreintes de nefs assez nettement dessinées, et presque identiques à celles que l'on voit sur les parements intérieurs de la tour de Constance d'Aiguesmortes. De même que les pèlerins des premiers siècles de l'Eglise avaient l'habitude d'écrire leurs noms à l'entrée des cryptes qu'ils fréquentaient, les Croisés ont laissé des traces de leur passage sur les piliers de l'Eglise de Saint-Gilles et le long des murs de l'ancienne tour de S. Louis, *graffiti* d'un dessin assez naïf, représentant tous des motifs de bateaux et de nefs armées pour le départ; car la pensée de l'embarquement devait être constamment présente à leurs imaginations pieusement exaltées.

D'ailleurs, le séjour fait par les armées de S. Louis n'a duré que deux ou trois mois au plus; ce fut plutôt un campement qu'un séjour, et nous avons vu que les ruines retrouvées le long du Canal-Viel semblent se rapporter à des bâtiments essentiellement provisoires; nous ne saurions mieux les comparer qu'à ces logements d'une étendue souvent considérable établis, à la hâte, aux abords des grands ouvrages d'art de nos voies ferrées, pendant la période de leur construction, et auxquels un abandon de quelques années et une destruction incomplète donnent bientôt l'aspect de ruines remontant à plusieurs siècles.

Il faut, en effet, un séjour plusieurs fois séculaire pour que l'homme laisse à la surface du sol une trace durable de son passage. N'est-il pas encore assez rare

de rencontrer, dans le midi de la France, des monnaies de Carthage ; et cependant les armées d'Annibal ont traversé l'Espagne, les Pyrénées et les Alpes, et stationné dans la Gaule pendant près de deux ans.

La chaîne des Alpes ne conserve plus aucun vestige du passage merveilleux de l'armée Carthaginoise, dont les cent mille hommes de pied et les douze mille chevaux, sans compter les transports, ont dû laisser sur leur route de nombreux débris de toute nature.

De même, les sentiers du mont Genève et du mont Genis peuvent être fouillés longtemps sans qu'on retrouve un débris quelconque qui se rattache à l'expédition des Français au xv<sup>e</sup> siècle.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le court passage des Croisés, en 1248 et 1270, dans la plaine comprise entre Saint-Gilles, Aiguesmortes et la mer, n'ait pas laissé de vestiges plus nombreux que ceux que nous venons de décrire; et l'absence presque complète de monuments contemporains de ces deux expéditions ne peut que provoquer en nous de stériles regrets.

La configuration du sol et des ruines que nous avons relevées peut seule nous donner l'itinéraire à peu près exact qu'ont dû suivre les vaisseaux de S. Louis entre le port d'Aiguesmortes et le Grau-Louis.

Nous l'avons rapporté aussi fidèlement que possible sur notre carte topographique (planche I) ; et nous croyons être en droit d'affirmer que les erreurs qui peuvent encore s'y rencontrer sont d'une très-faible importance, et que le tracé du Canal-Viel, c'est-à-dire l'itinéraire de S. Louis entre Aiguesmortes et la mer, y est indiqué avec tout le degré d'exactitude que la nature mobile du sol permet d'obtenir.

#### IV. — La Peyrade. — Le Grau de Croisette.

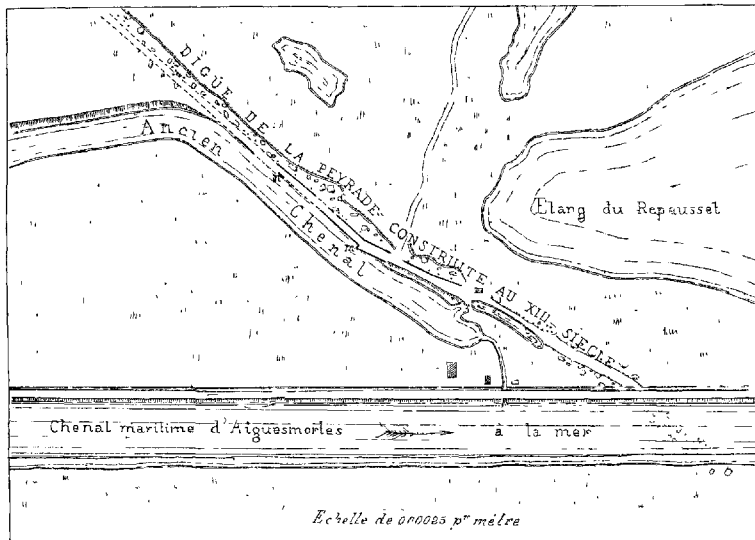
Il nous reste maintenant à parler d'une construction dont les ruines, qui ont conservé un aspect architectural d'un fort beau caractère, diffèrent essentiellement des vestiges informes et assez grossiers que l'on retrouve le long du Canal-Viel.

Si l'on s'arrête à moitié chemin entre Aiguesmortes et la mer en suivant le chenal maritime, aujourd'hui rectifié en ligne droite, on retrouve, à une centaine de mètres environ, à gauche de ce chenal, une forte digue en maçonnerie qui porte le nom de *La Peyrade*; désignation assez vague et généralement employée pour toutes les levées ou chaussées de ceinture si fréquemment construites au milieu des étangs de notre littoral méditerranéen.

Cette Peyrade côtoie l'ancien chenal, qui forme en cet endroit un coude fort brusque et qui a été redressé en 1848 et 1849. Elle est sensiblement tracée en ligne droite et coupe le chenal actuel sous un angle de 45° environ. Du côté de la mer, elle traverse ce chenal et on a retrouvé quelques-uns de ses enrochements sur la rive droite.

Du côté d'Aiguesmortes, elle se perd dans les terres, à 200 mètres environ du point où elle cesse de longer l'ancienne Roubine.

On rencontre beaucoup plus loin encore des débris de matériaux et des enrochements qui semblent prouver qu'elle se prolongeait à une assez grande distance dans la direction de l'étang de la Ville. La



longueur totale de la partie apparente de l'ouvrage est de plus de 600 mètres.

Les parties les mieux conservées sont celles du milieu, et se recommandent d'une manière toute particulière à l'attention de l'archéologue et de l'ingénieur.

La digue, orientée dans la direction de l'Est à l'Ouest, présente, sur toute sa face extérieure exposée directement au Sud, et par conséquent à la mer, une ligne de défense formée de pilotis presque jointifs, protégés eux-mêmes par des enrochements d'un fort volume, et dont quelques-uns n'ont pas moins de dix à quinze mètres cubes.

La Peyrade se compose de trois parties rectilignes, et forme ainsi une ligne brisée, dont les deux angles diffèrent peu de 180 degrés ; on se rend d'ailleurs difficilement compte des raisons qui ont fait adopter cette disposition, de préférence à un tracé exactement en ligne droite (planche IV).

La largeur en couronne de l'ouvrage est de huit mètres environ pour les deux parties extrêmes, et de six mètres seulement pour la partie du milieu, qui côtoie le plus directement l'ancien chenal aujourd'hui transformé en pêcherie.

La ligne du mur de quai est continue du côté de la mer, et la différence de largeur de deux mètres est obtenue par un brusque retour de la face intérieure ; on voit encore au point *m* une sorte de pan coupé dont les assises supérieures ont été enlevées, et qui indique assez bien la place d'un escalier de service. Un escalier exactement symétrique devait exister en *n*, à l'autre extrémité de la partie étroite de la digue, bien que le mur de quai ait complètement disparu en cet endroit.

L'espace compris entre ces deux escaliers formait ainsi une sorte de petit redan où pouvaient stationner les navires à l'abri des vents du large.

La digue est entièrement construite en maçonnerie de moëllons de forte dimension, et les murs de quai sont formés de pierres soigneusement taillées en bossage, et dont les arêtes sont assez nettement ciselées.

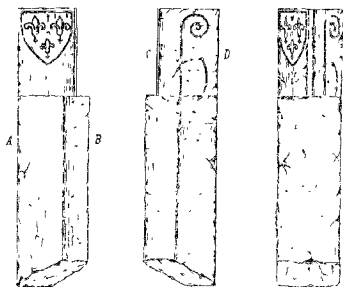
La plupart de ces matériaux, de même que les blocs d'enrochement destinés à préserver l'ouvrage du choc et du ressac des vagues, proviennent des environs de Beaucaire (1), et il est évident que leur transport n'a pu se faire que par la voie de la descente du Rhône.

Notons aussi que ce n'est pas seulement la face intérieure des murs de quai, mais aussi la face extérieure qui est appareillée avec le même goût et, on peut le dire, avec cette recherche superflue.

En suivant les dernières traces de la Peyrade du côté d'Aiguemortes, nous avons retrouvé, à peu de distance de l'ancien chenal (planches IV et V) une pierre triangulaire dont l'existence avait déjà été reconnue, il y a une vingtaine d'années, à l'époque où l'on exécutait les travaux de rectification de la

(1) Ces matériaux ont été extraits du massif de rochers de formation néocomienne qui longe la rive droite du Rhône, depuis l'embouchure du Gardon jusqu'à Beaucaire. Il importe de ne pas les confondre avec la *Pierre de Beaucaire*, provenant des carrières de Roqueparade, Pagès etc., exploitées aux environs de cette ville pour pierres de taille, et en usage dans la plupart des constructions du Gard: celle-ci est une molasse coquillière du terrain tertiaire moyen, d'une désagrégation très facile, tandis que la pierre vive et dure employée à Aiguemortes présente une consistance suffisante pour résister aux actions atmosphériques et à l'influence de l'air et de l'eau salés.

Borne limite  
trouvée à la Peyrade



*Coupe suivant AB*



*Coupe suivant CD*



*Plan*



*Échelle de 0,05 par metre*

l'usage consacré par  
les nations à l'égard des  
la ligne qui sépare  
de l'indépendance des  
sont tenues de passer  
l'usage, et dont les  
certaines.

La plupart des cas traités  
d'indépendance des  
et de l'usage des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

L'usage consacré par  
les nations à l'égard des  
la ligne qui sépare  
de l'indépendance des  
sont tenues de passer  
l'usage, et dont les  
certaines.

La plupart des cas traités  
d'indépendance des  
et de l'usage des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités

l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités



l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités  
de l'indépendance des  
l'usage des cas traités



grande Roubine (1), et qui avait été abandonnée et égarée depuis. Bien que rongée par le temps et par l'air de la mer, elle a encore conservé d'un côté les armoiries du roi de France, et, de l'autre, une crosse abbatiale, et une ligne dont la courbure semble indiquer le dessin d'une mitre.

Les fleurs de lis et la crosse sont d'ailleurs parfaitement gravées, et il est hors de doute que cette pierre était une des bornes qui furent placées, à l'époque de l'acquisition faite en 1248, par le roi S. Louis, de la ville d'Aiguesmortes et du territoire environnant, qui appartenait alors à l'abbaye de Psalmodi.

Il est naturel de se demander si le point où cette borne a été retrouvée est bien celui de son emplacement primitif au moment de l'acquisition du territoire d'Aiguesmortes (2).

[1] Les travaux de rectification de la grande Roubine, appelée aussi rectification de la Peyrade, ont été exécutés sous la direction de M. Dombre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, alors chargé du service du port d'Aiguesmortes, et qui a eu la bonne fortune de découvrir cette pierre dans le prolongement de la digue de la Peyrade, à peu de distance de la partie de cette digue que l'on voit encore aujourd'hui.

[2] *Acte* de l'acquisition faite par S. Louis de la ville et du territoire d'Aiguesmortes, des religieux du couvent de Psalmodi, du mois d'août 1248.

De la cession faite au Roy de la terre d'Aiguesmortes, par l'Abbé et le Couvent de Psalmodi, et de son échange.

De quitation terre de Aiguesmortus Domino Regi facta ab Abbate et Conventu Salmodii, et permutacione ipsius.

*Rémond*, par la permission de Dieu abbé de Psalmodi, et le Couvent dud. lieu, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Savoir faisons que, par délibé-

Omnibus presentes litteras inspecturis, *Remundus*, permissione divina Abbas Salmodii, et ejusdem loci Conventus, salutem in Domino.

Notum facimus quod nos una-

L'acte de 1248, indique que le territoire cédé au roi de France s'étendait jusqu'à la mer (*usque ad mare et à mari usque ad predictam consam Johannini, etc.*).

ration et consentement unanime, nous avons quitté et cédé à notre illustre Sgr Louis, par la grâce de Dieu Roy de France, le territoire dans lequel est située la ville d'Aigues-mortes et ses fortifications ; lequel territoire commence au Conse de Johannin, qui sépare la terre de done Guraude du terroir dud. Sgr Roy, et de ce Conse s'étend droit jusques à la tête du Pont-Neuf de Psalmodi, avec tout le pont et la chaussée, et de là s'étend encore vers Aigues-mortes, selon que le tenement de S. Clément le divise et dure dans cette partie jusques à la forêt du Sgr des Ports, et de ces ports jusques à la mer, et de la mer jusques aud. Conse de Johannin ; avec tout le droit que nous y avons, pour être le tout perpétuellement joui par led. Sgr Roy et ses héritiers.

Et led. Sgr Louis, en échange dud. territoire, nous a cédé une terre ou condamine qu'il avait au terroir de Sommières, auprès des murailles de cette ville, à la porte qui donne sur le chemin d'Alais, du côté gauche jusques au chemin qui conduit au moulin de Gavenel, et de ce moulin sur le bord du Vidourle, jusques aux fossés de lad. ville, et de rechef du commencement des fossés, sur lesd. fossés jusques

nimi ac deliberato concensu, territorium in quo sita est villa de Aquis-Mortuis et fortalicia ejusdem loci, quod territorium incipit à Consa Johannini quæ dividit terram donæ Gauraudæ à territorio Domini Regis, et de illa Consa directe protenditur usque ad caput Pontis-Novi Salmodi, cum toto ponte et calociâ, et inde iterum protenditur ad Aquas-Mortuas, secundum quod tenementum S<sup>o</sup> Clementis illud dividit et durat in illâ parte usque ad silvam domini de Portubus, et de illis Portubus usque ad mare, et à mari usque ad predictam Consam Johannini, cum omni jure quod habebamus ibidem, Domino Nostro Ludovico, dei gratia illustri Regi Francorum, quitavimus et concessimus, ab ipso et hereditibus ejus perpetuo possidendum.

Ipse vero Dominus Ludovicus nobis, in recompensatione dicti territorii, dedit et concessit quamdam terram sive condaminam quam habebat, territorio Somedri juxta muros ejusdem Castri, in porta ipsius Castri contra viam quæ ducit Alestum, à sinistra parte usque ad viam quæ ducit ad molendinum de Gavenel, et ab eodem molendino super ripam Bedollæ usque ad fossata predicti Castri, et iterum

Est-ce bien la mer proprement dite qu'il faut entendre ici par ces mots, ou bien doit-on penser qu'il s'agit seulement des étangs qui avaient, à cette époque, une étendue et une profondeur considérables, et qu'on pouvait, pour cette raison, désigner sous le nom de *mer*?

Nous n'hésitons pas à adopter cette dernière interprétation. Nous avons vu plus haut que la plage proprement dite, désignée sous le nom de Boucanet, existait, au XIII<sup>e</sup> siècle, très-sensiblement au même endroit où nous la voyons aujourd'hui.

Nous savons en outre que les moines de Psalmodi, tout en cédant le territoire d'Aiguesmortes, s'étaient réservé le droit de pêche dans les étangs du Repausset, compris entre la Peyrade et la plage de Boucanet; enfin, nous retrouvons souvent cette désignation de *mer* appliquée à toute la plaine marécageuse d'Aiguesmortes; et

à la porte ci-dessus mentionnée, pour être lad. terre par nous Abbé et Couvent susd. perpétuellement jouie, sauf l'entière justice dans lad. terre que led. Sgr Roy s'est réservée et à ses héritiers.

Lequel échange nous avons agréé et accepté Et, en témoin et soutien de tout ce dessus, nous avons fait apposer nos scels aux présentes lettres.

Fait à Aigues-Mortes, l'an de grâce 1248, au mois d'août.

a capite fossatorum super eadem fissata usque ad portam predictam, à nobis Abbate et Conventu perpetuo possidendam. Hoc salvo quod idem Dominus Rex sibi et heredibus suis retinuit omnimodam justiciam in terrâ superius nominatâ.

Nos vero predictam recompensationem gratanter recipimus et acceptam habemus. Et in testimonium et munimen omnium premissorum sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda.

Actum apud Aquas-Mortuas, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XLVIII<sup>o</sup>, mense augusto.

l'historien Ménard (1), qui partage l'opinion erronée du reculement de la plage depuis les temps historiques, va même jusqu'à affirmer que l'abbaye de Psalmodi était située sur une île de la Méditerranée; tandis qu'il est certain que, si les eaux entouraient la petite colline que surmonte ce monastère, c'étaient celles du Rhône mêlées à celles des étangs, aujourd'hui transformés par les limons, soit en pâturages, soit en marais rose-liers (2).

La pierre fruste, qui indiquait la séparation des terres du roi de celles de l'abbaye de Psalmodi, nous

[1] An de J. C. 720. — Alors encore fut détruit ou ravagé le monastère de Psalmodi, situé à quatre lieues au midi de Nismes, et environ à une lieue d'Aiguesmortes, dans une île dont le côté méridional était baigné de la mer Méditerranée. — Ménard, *Histoire de Nismes*, 1750, tom. I, page 99.

La charte qui nous a conservé le souvenir de ce don (a) dit que le monastère de Saint-Pierre, à qui ce prêtre donna quelques propriétés, était situé dans l'isle de Psalmodi, *in insula Psalmodia*: ce qui prouve que ce monastère était encore placé dans une île de la mer Méditerranée, qui la bornait du côté du Midi, et que cette île portait le nom de Psalmodi, qu'elle avait sans doute emprunté du monastère même. On voit par là que les marais qui sont aujourd'hui le long de la Robine et du Vistre, et les étangs placés autour d'Aiguesmortes, faisaient alors partie de la mer même. Mais comme elle s'en est retirée depuis, Psalmodi en est maintenant à deux lieues et tient à la terre ferme. — Ménard, *Histoire de Nismes*, 1750, tom. I, pag. 112.

[2] La désignation ancienne d'*isle de Psalmodi*, « *insula Psalmodia* », peut d'ailleurs s'appliquer très-exactement à la constitution géologique du petit monticule au sommet duquel était le monastère. La plaine est formée d'une couche d'alluvions modernes fluviales, paludéennes ou marines, du milieu de laquelle émerge, pour ainsi dire comme un îlot, le domaine de Psalmodi, entièrement composé des alluvions anciennes du diluvium.

(a) Donation faite par un prêtre nommé Ilderede à l'abbé de Psalmodi, en 788. — Gall. Christ., nov. edit., t. VI, p. 471. -- (Note de Ménard).

paraît donc avoir été retrouvée à peu de distance du point où elle avait dû être placée à l'origine.

Elle devait vraisemblablement faire partie de la Peyrade elle-même ; car il est très-naturel d'admettre qu'on ait désigné sous le nom de mer un étang assez profond pour nécessiter l'établissement d'une digue protégée par des enrochements de plus de dix mètres cubes, ce qui suppose des fonds de huit à dix mètres au moins.

A quelle époque exacte faut-il faire remonter la construction de la Peyrade ?

Cette question est restée jusqu'ici sans solution précise. Ces murs de quai dégradés, mais dont des assises entières sont conservées sur des longueurs de près de 300 mètres, ces énormes blocs d'enrochements échoués au devant de files de picux, se rapportaient évidemment à un mode de navigation de l'ancien port d'Aiguesmortes dont on n'a pas donné jusqu'à présent une explication plausible. Certaines cartes locales désignent la Peyrade sous le nom de *môle Saint-Louis* ; cette désignation est vicieuse et provient simplement de la tendance que l'on a à rattacher aux expéditions de la Terre-Sainte toutes les ruines que l'on peut retrouver sur un territoire pour lequel ces expéditions ont été l'événement historique le plus important.

Le manuscrit Esparron, ordinairement si précis dans les détails qu'il donne sur la situation de l'ancien port, ne fournit sur ce point délicat que des indications très-vagues. « *On trouve, dit-il, sur le canal de la grande Roubine, à environ un quart de lieue d'Aiguesmortes, un ancien môle bâti très-solidement, formant en cet endroit l'un des côtés de ce canal, dont il change la*

» direction vers l'étang du Repausset, et dirigé lui-  
» même de cet étang dans celui qu'on appelle de la  
» Ville. La position de ce môle, dont les deux extré-  
» mités sont cachées sous la terre, peut raisonnable-  
» ment faire penser que l'étang du Repausset a fait  
» autrefois partie de la mer, et que la plage qui sépare  
» aujourd'hui cet étang de la mer doit avoir été for-  
» mée par les accroissements successifs d'un banc de  
» sable qui, s'étant peu à peu élevé au-dessus de l'eau,  
» est parvenu à former cette séparation : mais que de-  
» viendra, dans ce système, l'idée qu'on a dans le pays  
» de l'usage qu'on a fait d'un ancien canal qui y existe  
» encore, qu'on appelle vulgairement le Canal-Viel, et  
» qui conduit dans la partie de cet étang qui se trouve  
» à peu près vis-à-vis l'endroit de la plage qu'on  
» appelle le Grau-Louis ou Grau-de-la-Croizette? Ce  
» sont des obscurités qui ne peuvent être éclairées que  
» par les actes, et on n'en connaît aucun qui puisse  
» avoir cet effet ».

Cette description contient une erreur qu'il faut tout d'abord relever ; c'est la confusion entre le Grau-Louis et le Grau-de-la-Croizette, ou de Croizette, qui sont cependant deux graus parfaitement distincts et séparés par une distance de trois kilomètres environ.

L'auteur du manuscrit Esparron comprend très-bien l'impossibilité de rattacher la Peyrade au Canal-Viel ; mais il ne donne aucune explication rationnelle au sujet de la destination de cette ancienne digue, et aucun éclaircissement sur l'époque de sa construction.

Voici comment nous pensons qu'on doit résoudre cette difficulté.

Nous avons établi plus haut que l'itinéraire de

S. Louis avait eu lieu exactement suivant le Canal-Viel, qui se trouve à une distance de trois kilomètres de la Peyrade. Nous irons même plus loin, et nous croyons pouvoir affirmer que la Peyrade n'existait pas du temps de S. Louis, et que cette construction date tout au plus des dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, et vraisemblablement même du commencement du siècle suivant.

Nous savons, en effet, que les travaux que fit exécuter S. Louis, deux années avant son premier départ pour la Croisade, eurent pour objet le recreusement du port et d'une partie du Canal-Viel.

En dehors de ces travaux d'agrandissement et de curage de l'ancien port, il n'eut le temps que de construire la Tour de Constance, qui occupe vraisemblablement l'emplacement de l'ancienne Tour-Matafère, dont il est question dans le diplôme de Charlemagne, délivré en 791 pour la restauration du monastère de Psalmodi. Une certaine tradition veut que la Tour de Constance remonte à une origine plus ancienne de deux ou trois siècles, et que la tourelle supérieure qui domine la plateforme de cet ouvrage, ait été seule construite par S. Louis, pour servir de fanal aux navires du port. Cette tradition est évidemment erronée : un bref du Pape Innocent IV, daté de 1246 ; une lettre du Pape Clément IV, adressée à S. Louis ; une charte de 1366, du Roi Charles V ; un édit de 1492, du Roi Charles VIII ; enfin, des lettres patentes de 1547, du Roi Henri II, font mention de la grosse forte Tour (*quoddam castrum*), destinée à protéger les pèlerins, et que le S. Roi avait fait construire à Aiguesmortes, avant de partir pour la Terre-Sainte.

Il est impossible, d'ailleurs, de se méprendre sur la contemporanéité de la Tour de Constance et du petit phare qui la surmonte. Les nervures ogivales de la Tour de Constance ne permettent pas d'attribuer à cette construction une existence antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle; et le système d'appareillage de la Tour et du petit phare supérieur sont tellement identiques, qu'il est difficile de ne pas croire qu'ils ont été non-seulement construits à la même époque et avec les mêmes matériaux, mais encore par les mains des mêmes ouvriers.

Il existe, au contraire, une différence considérable entre ce mode de construction et celui des remparts qui, au lieu d'être taillés sur la face entière de leur parement extérieur, sont simplement dégrossis, et dont les arêtes seulement sont relevées par des ciselures. Or, les murs de quai de la Peyrade ont été construits avec des matériaux travaillés identiquement de la même manière que ceux des remparts; non-seulement ils proviennent des mêmes carrières, mais la hauteur des assises est exactement la même; et il est évident que, si les ouvriers qui ont construit la Peyrade n'ont pas été les mêmes que ceux qui ont construit les remparts, ils se sont imposé la tâche de donner aux parements de cette digue le même aspect qu'aux murs d'enceinte d'Aiguesmortes.

On sait que les remparts de la ville ont été construits, en 1272, par le Génois Boccanegra, d'après les ordres de Philippe le Hardi, obéissant aux vœux de son père, et sous l'impression récente des souvenirs des fortifications de Damiette.

Ne doit-on pas, dès lors, être frappé, après avoir visité l'enceinte de la ville, de retrouver à la Peyrade les mêmes matériaux disposés et taillés, d'après le



même appareil, et présentant entre eux une analogie tellement complète, qu'on doit inévitablement en conclure qu'ils ont été exécutés sous la même direction et à la même époque? Il est certain, pour nous, que la construction de la digue de la Peyrade est contemporaine de celle des remparts, ou, tout au moins, qu'elle ne lui est postérieure que de très-peu d'années.

Nous avons parlé des enrochements considérables qui défendaient la face de cette digue du côté du large. On reconnaît encore que ces blocs proviennent tous des carrières qui côtoient le Rhône en amont de Beaucaire. Leur transport, depuis le lieu de leur extraction jusqu'au point ils ont été échoués, a dû être effectué par la descente du fleuve, et l'impossibilité absolue de trouver une autre voie de communication à cette époque est à elle seule une preuve irréfutable que la navigation du Rhône devait s'étendre, à cette époque, jusques dans les étangs de la Ville et du Repausset.

Quel était, dès lors, le but qu'on s'était proposé en construisant un ouvrage de cette importance?

Il nous paraît hors de doute que cette digue était un véritable brise-lame jeté en travers de l'étang du Repausset, qui avait alors une profondeur considérable, et dont la navigation par les vents du large devait être d'autant plus dangereuse, que cette profondeur était fort variable. La navigation avait lieu à l'abri de ce môle, dont la construction implique nécessairement l'abandon du Canal-Viel.

Cet ancien chenal, en effet, avec ses sinuosités nombreuses et son long développement, devait être d'un entretien fort dispendieux et presque impossible.

L'absence presque complète de digues défensives le long de ses rives et de môles à l'embouchure du Grau-Louis a eu pour conséquence de permettre aux sables d'envahir le chenal et d'oblitérer la passe après un très-petit nombre d'années. Le Canal-Viel n'était pas très-certainement un canal comme nous l'entendons de nos jours, et les travaux que S. Louis fit exécuter en quelques points de son parcours n'eurent pour résultat que d'améliorer un chenal naturel qui conduisait, à travers les étangs, d'Aiguesmortes à la mer. Le Grau-Louis était alors le seul grau de navigation qui permit aux navires la communication entre la mer et les étangs; et le tracé si défectueux du Canal-Viel n'a sa raison d'être que parce qu'il n'existait pas, à l'époque de S. Louis, d'autre grau situé plus à l'Est, et qui aurait permis d'abrèger le parcours d'Aiguesmortes à la mer dans une proportion très-notable.

On peut conclure de là que le Grau-de-Croisette ne devait pas exister à cette époque comme grau navigable; sans quoi, il eût été très-certainement utilisé; mais on est aussi fondé à croire que ce dernier grau a dû s'ouvrir dans les dernières années du règne de S. Louis ou au plus tard au commencement de celui de Philippe III. Le nom de la *Croisette* ou *Croisette* ne permet pas de lui attribuer une origine antérieure à l'expédition de la Terre-Sainte, et semble, au contraire, indiquer qu'il s'est formé à l'époque même du départ des Croisés, ou très-peu de temps après. D'un autre côté, si l'auteur du manuscrit Esparron le confond à tort avec le Grau-Louis, cette confusion est un indice de plus que le Grau-de-Croisette était depuis longtemps fréquenté par la navigation, et que les atterrissements

avaient depuis longtemps oblitéré l'entrée du Grau-Louis.

De ce qui précède, il résulte incontestablement que les remparts de la ville d'Aiguesmortes, la digue de la Peyrade et le Grau-de-Croisette sont exactement de la même époque ; ils n'existaient pas sous Louis IX, à l'époque de l'embarquement des Croisés ; ils apparaissent ensemble sous le règne de Philippe III. C'est là un fait très-important à noter ; car, si on jette les yeux sur une carte locale, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le Grau-de-Croisette et la Peyrade semblent correspondre à un nouveau chenal maritime beaucoup plus direct que le Canal-Viel, et qui aboutit directement à l'étang de la Ville, vis-à-vis même la ligne de remparts dont la Porte de la Marine occupait le centre.

Il nous paraît donc certain que l'ancien Canal-Viel et le Grau-Louis furent remplacés, dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, par un nouveau chenal protégé par la Peyrade, et conduisant au Grau-de-Croisette, de manière à diminuer de plus d'un tiers la durée de la navigation.

La digue de la Peyrade était, pour ainsi dire, la station d'escale des vaisseaux qui entraient par le Grau-de-Croisette, pour pénétrer dans l'étang de la Ville sous les murs d'Aiguesmortes. Le soin minutieux donné aux parements des murs de quai, les vestiges d'escaliers sur la face intérieure de la Peyrade, le retrait de sa partie centrale sont des dispositions qui s'expliquent alors d'elles-mêmes.

Ajoutons une dernière observation qui nous paraît digne d'être notée, et qui confirme encore notre opinion sur la destination ancienne de la Peyrade.

Le littoral d'Aiguesmortes est entièrement formé

d'alluvions fluviales, provenant des inondations successives du Rhône, coupées parallèlement au rivage par les cordons d'alluvions marines de l'appareil littoral. On retrouve par conséquent, sur ces dépôts récents, des échantillons très-nombreux des cailloux charriés par le grand fleuve et ses affluents, notamment la variolite de la Durance et des autres vallées des Alpes. Mais c'est seulement à la Peyrade qu'on rencontre des cailloux de serpentine dont la provenance est soit l'île Corse, soit plutôt les Apennins ou les environs de Gênes; en certains endroits, ces cailloux sont tellement nombreux qu'ils constituent de véritables dépôts, qui ne peuvent être considérés comme des apports dus à une cause physique naturelle; et il est hors de doute qu'ils ont été accumulés à la Peyrade par le fait de l'homme, puisque le reste du littoral en est absolument dépourvu. Il nous paraît très-vraisemblable, pour ne pas dire certain, que ces dépôts ne sont autre chose que des restes d'anciens délestages, et qu'ils proviennent du déchargement à la Peyrade des bateaux Gênois qui, comme on le sait, ont fréquenté si assidûment le port d'Aiguemortes, pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles.

La Peyrade était non-seulement un brise-lame et une sorte de quai de stationnement, mais encore un môle d'abri destiné à protéger la navigation sur le nouveau chenal substitué au Canal-Viel, délaissé à cause des difficultés de son entretien et de la fermeture de son grau; et cette nouvelle voie de navigation s'est maintenue jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (1725), époque où, reconnaissant l'instabilité des graus naturels sur cette partie du littoral, on a ouvert normalement à la plage un grau artificiel (*le Grau-du-Roi*), qui est aujourd'hui le

seul grau de navigation entre le port de Cette et les embouchures du Rhône.

#### V. — Résumé et Conclusions.

Il est temps de résumer en quelques mots. La situation du littoral d'Aiguesmortes, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, a subi les modifications suivantes :

Aux époques les plus reculées, et vraisemblablement antéhistoriques, la mer a recouvert toute la plaine comprise entre Aiguesmortes et le rivage actuel, et les alluvions marines se retrouvent jusqu'au premier cordon littoral qui constitue le prolongement du massif de la Sylve-Godesque.

L'action combinée des vents et des courants du large (sud et sud-est), détermine peu à peu une série de cordons littoraux qui détachent successivement du domaine maritime, d'abord les étangs de Leyran, puis ceux de la Marette, de la Ville et du Roi ; enfin, ceux du Repausset et du Repos.

Ces étangs, qui faisaient tous partie de l'estuaire du Rhône, paraissent avoir existé depuis les temps les plus anciens, bien que leur configuration générale, leurs dimensions, et surtout leurs profondeurs aient été l'objet de transformations continues.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et même depuis une époque certainement beaucoup plus éloignée, la plage actuelle, désignée sous le nom de *Boucanet*, n'a pas éprouvé de variation sensible ; mais la situation générale du pays s'est complètement modifiée ; les forêts qui existaient aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, et X<sup>e</sup> siècles ont été détruites ; le fond

des étangs, qui étaient alimentés par le Rhône, s'est considérablement exhaussé. Les branches des deux Rhônes-morts, qui venaient se perdre dans les étangs voisins d'Aiguesmortes, se sont complètement atterries. Il en est de même du Rhône-vif, dérivé sous François I<sup>er</sup> et dont le grau (Grau-Neuf) a cessé de fonctionner.

A l'époque de S. Louis, la communication entre la mer et les étangs, n'avait lieu que par un grau naturel, situé assez loin, à l'Ouest, sur le territoire actuel du département de l'Hérault, et dont l'ouverture était protégée par un banc de rochers, formant une sorte de rade naturelle. Les travaux exécutés par S. Louis ont eu pour objet le curage de la partie de l'étang de la Marette qui formait alors le port d'Aiguesmortes, et le recreusement du Canal-Viel et du grau situé à l'embouchure, qui a porté depuis cette époque le nom de *Grau-Louis*.

L'ensemble du port d'Aiguesmortes, au temps de S. Louis, comprenait donc le port proprement dit, qui se trouvait dans les parties profondes de l'étang de la Marette, le Canal-Viel et le Grau-Louis, protégé par le banc de rocher dont il vient d'être question.

Quelques années plus tard, un nouveau grau s'ouvre à l'Est du Grau-Louis. Ce grau commençait à se former à l'époque de S. Louis ; mais il n'était qu'à l'état de grau d'alimentation ou de déversement pour les étangs, et ne pouvait encore être utilisé pour la navigation.

Sous l'empire des souvenirs des récentes expéditions, on le nomme *Grau-de-Croisette* et il devient navigable, pendant que le Grau-Louis et le Canal-Viel commencent à s'ensabler.

En même temps, Philippe le Hardi fait construire les remparts et la digue de la Peyrade, et le port, déplacé dans l'étang de la Ville, se trouve ainsi réuni à la mer par un nouveau chenal plus direct et protégé, sur plus d'un kilomètre, par une digue monumentale qui peut servir d'abri aux navires.

Cette situation, très-différente de celle qui existait du temps de S. Louis, dure depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup>, et constitue une amélioration sensible sur la navigation par le Canal-Viel et le Grau-Louis.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Grau-de-Croisette se trouvant à peu près ensablé, on reconnaît alors l'insuffisance et l'instabilité des graus naturels et on ouvre, en 1725, le Grau-du-Roi à travers le cordon littoral qui sépare la mer de l'étang du Repausset.

C'est l'état actuel, qui, sauf quelques rectifications et quelques travaux d'entretien de peu d'importance, n'a pas été sensiblement modifié depuis près d'un siècle et demi ; de telle sorte que le port d'Aigues-mortes, délaissé aujourd'hui, malgré les souvenirs glorieux qui s'y rattachent, est arrivé à un état de dépérissement à peu près complet, alors que tous les ports de la Méditerranée ont été l'objet de travaux immenses, qui leur ont permis de satisfaire aux exigences toujours croissantes du commerce et de la navigation.

---

# L'OPPIDUM DE NAGES;

par M. Ed. FLOUEST,

membre-résident.

---

Entre Nîmes et le Vidourle, qui, dans la partie inférieure de son cours, sert de limite, du côté de l'ouest, aux départements du Gard et de l'Hérault, il existe une vaste dépression du sol, un véritable bassin qu'on nomme *la Vaunage* (1), et dont l'inépuisable fertilité a, de tout temps, provoqué des agglomérations importantes de population.

On y pénètre, du côté du midi, par une large échancrure, au milieu de laquelle coule un ruisseau, le Rhôny, et que dominant, de chaque côté, deux mon-

[1] La Vaunage est désignée sous le nom de *Vallis-Anagia*, faisant partie du *pagus Nemausensis*, dans un document du cartulaire de Notre-Dame-de-Nîmes, portant la date de 895. Dans une charte de 960, ses habitants sont appelés *Saravonicis*, du nom du petit ruisseau qui l'arrose et qui porte aujourd'hui celui de *Rhôny*, mais qu'on nommait alors le *Saravonicus*.

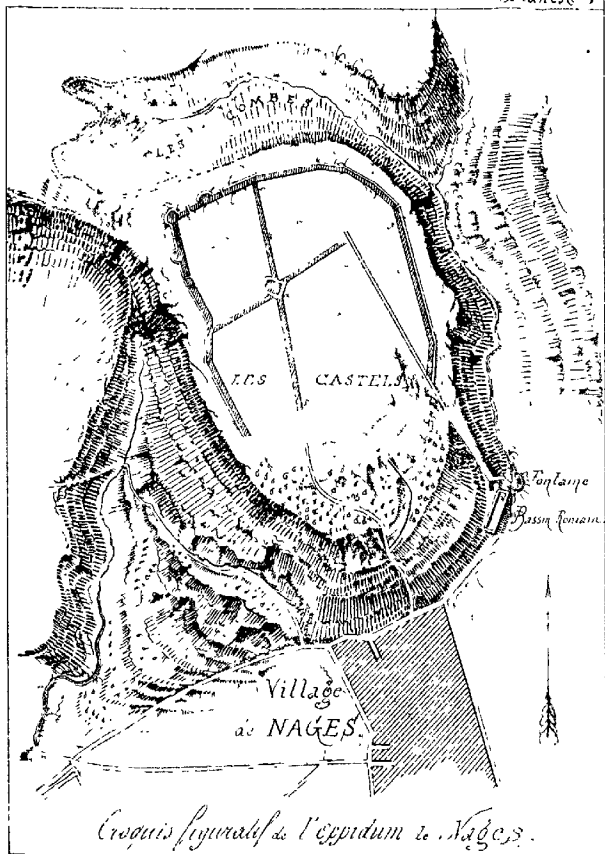
[Voy. *Dict. top. du département du Gard*, par M. E. Germer-Durand].



tagnes dressées en face l'une de l'autre, comme des promontoires commandant un détroit. Celle de droite ou de l'est, au pied de laquelle s'est établie la commune de Nages, a vu de bonne heure son étroit sommet occupé par une peuplade guerrière, qui s'y fixa à demeure et y fonda un oppidum. La position avait été merveilleusement choisie pour être facilement défendue. (V. pl. I, le croquis figuratif de l'oppidum). De trois côtés, ce ne sont que rochers et pentes abruptes, souvent entrecoupés de profondes ravines. Seul, le côté du nord-ouest présente une mince bande de terrain à peu près plat, par laquelle ce sommet se rattache au massif montagneux de la contrée. De trois côtés aussi, l'œil embrasse un horizon immense; il n'est arrêté que vers le nord-est par le plateau du bois l'Evêque, qui lui dérobe la vue de Nîmes et de sa Tourmagne. Aussi, la peuplade gauloise par qui fut construit l'oppidum avait-elle établi, de ce côté, à un ou deux kilomètres de distance, et presque au-dessus du village actuel de Langlade, un petit poste avancé, de forme carrée, d'où l'on apercevait facilement la vigie nimoise et dont les retranchements sont encore à peu près intacts. Cet emplacement a conservé jusqu'à aujourd'hui le nom significatif de *Castellas*.

C'est du reste par une appellation absolument semblable (*les Castels*), que les habitants de Nages désignent les maigres cultures ou les friches enfermées dans l'enceinte de l'oppidum.

Cette enceinte, de forme subquadrangulaire, devait s'avancer assez loin, au midi, sur le penchant de la colline. Toutefois, on n'a pu reconnaître le point précis où elle s'arrêtait; car elle a été détruite de ce côté,



Croquis figuratif de l'oppidum de Nages.

pour fournir des moellons aux maisons du village. A l'est, au nord et à l'ouest, elle subsiste sans solution de continuité sur une longueur de huit cent vingt mètres.

Elle est composée de deux murailles étroitement juxtaposées, de manière à ne former qu'un seul massif, ayant chacune trois mètres d'épaisseur moyenne. Leurs parements intacts apparaissent, de distance en distance, au milieu d'énormes amas de pierres éboulées, que le temps a accumulés à leur pied. Elles sont construites en pierre sèche, à l'aide de grands blocs de calcaire marneux arrachés aux flancs de la montagne et qui, vers la base surtout, mesurent assez souvent deux mètres de longueur sur trente ou quarante centimètres d'épaisseur. Leur mise en œuvre a été l'objet de soins assez attentifs et intelligents pour que, malgré le défaut d'appareillage, il n'existe aucun vide dans leurs assises. Il est assez difficile, même en rétablissant par la pensée les pierres tombées sur celles qui ont gardé leur situation primitive, d'évaluer la hauteur de ces solides remparts. Elle devait être cependant assez considérable, et il est probable que celle des deux murailles qui formait le côté extérieur se terminait, vers les deux tiers de la hauteur totale, par une sorte de glacis.

Du côté intérieur, on rencontre à des intervalles plus ou moins éloignés, de petits murs perpendiculaires au rempart, également en pierre sèche, comme le sont, au reste, sans exception, toutes les constructions dont on retrouve des vestiges dans le périmètre de l'oppidum. Ces murs, larges de soixante-dix centimètres et généralement accouplés deux par deux, à une distance d'un mètre, paraissent avoir soutenu des

plans inclinés à l'aide desquels on montait à la plateforme du rempart.

Dans sa partie septentrionale, et en regard de l'étroite bande de terrain qui seule permettait d'arriver commodément à l'oppidum, l'enceinte avait été reconfortée par trois énormes massifs de pierres formant, à trente mètres l'un de l'autre, des avant-corps semi-circulaires, ressemblant à des tours, qui s'appuyaient contre la paroi extérieure du rempart sans y pénétrer, et dont le terre-plein constituait une saillie d'environ dix mètres sur douze mètres de largeur.

C'est entre ces espèces de tours, ou dans leur voisinage immédiat, que se trouvaient quatre entrées de l'oppidum, représentées par d'étroits couloirs ouverts dans l'épaisseur du rempart. Larges seulement d'un mètre quarante centimètres, ils étaient complètement indépendants les uns des autres et situés de façon à ce qu'ils ne pussent être aperçus simultanément. Il est probable, du reste, qu'ils étaient couverts, et que, dans les moments de danger, on y accumulait rapidement des obstacles divers pour empêcher l'ennemi d'y pénétrer.

Ces fortifications complémentaires n'avaient pas suffi à l'entière sécurité de leurs constructeurs. On aperçoit, en effet, sur ce point, à une cinquantaine de mètres en avant du rempart, une large traînée de pierres, vestige encore très-apparent d'un ancien mur élevé en guise de première défense, en face de l'assaillant, là où la nature rocheuse et résistante du sol n'avait pas permis de creuser un de ces fossés qui constituaient généralement les ouvrages avancés.

L'enceinte qui vient d'être sommairement décrite, n'était pas, au surplus, la seule sauvegarde de la

population de l'oppidum. On avait encore élevé, en un point d'où le regard pouvait en embrasser toute l'étendue, une sorte de citadelle de forme elliptique, dont les ruines le dominant encore et dont la puissante masse, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un étrange assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres. Ce singulier mode de construction se laisse apercevoir sur plusieurs points de l'oppidum et notamment dans les tours qui en défendaient l'entrée. Des travaux ultérieurs permettront sans doute de se rendre un compte exact des combinaisons dont il est la conséquence et d'en découvrir le secret; mais il n'est pas invraisemblable de supposer qu'il avait pour but d'accroître la solidité de l'ensemble et que, dans un pays où les forêts ont toujours été très-clair-semées, où les grandes pièces de bois ont été rares à toutes les époques et d'un très-grand prix, on avait imaginé cet enchevêtrement de petits murs noyés dans la masse, pour leur faire jouer un rôle analogue à celui des poutres mentionnées par César dans les remparts d'Avaticum et de Gergovia, et récemment retrouvées dans ceux de Mursens et du Mont Beuvray.

Du pied de la citadelle partaient, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux, de larges et solides murailles (1) qui allaient se souder aux murs d'enceinte, partageant ainsi l'oppidum en quatre grands quartiers retranchés que l'ennemi, après avoir

(1) Deux existent encore, dans toute leur longueur, au nord et à l'ouest. Celles de l'est et du sud, détruites par les travaux de culture dans la partie où elles se rattachaient à l'enceinte, mesurent encore l'une cent et l'autre cent vingt-cinq mètres.

franchi le rempart extérieur, était encore obligé d'emporter successivement d'assaut, avant de rester complètement maître de la place.

L'intérieur de ces quartiers est parsemé d'amas irréguliers de pierres provenant, sans nul doute, des habitations qui les ont garnis jadis. Quelques-uns laissent soupçonner des sections de murs occupant encore leur emplacement primitif, mais la plupart, au moins dans leur état actuel, ne trahissent guère que les efforts tentés par les cultivateurs du voisinage pour utiliser les petites parcelles où la roche supporte un peu de terre.

L'ensemble des indications qui précèdent permet de croire que fort peu d'oppidums peuvent, au même degré que celui de Nages, donner une idée de la manière dont les Volces Arécomiques entendaient la défense de leurs cités, à une époque bien antérieure à l'occupation romaine.

On ne peut raisonnablement douter, en effet, que les vastes constructions qui couronnent la montagne de Nages ne soient exclusivement leur œuvre, et qu'il ne faille, par conséquent, les considérer comme d'origine essentiellement gauloise. Le nom de *Les Combes*, que porte le ravin limitant au nord l'assiette de l'oppidum, fournit déjà un indice de quelque valeur, puisqu'il est bien avéré que le mot *Combe* nous est venu en droite ligne et sans altération de la langue gauloise (1). Ce nom aurait donc survécu aux vicissitudes subies par les différents maîtres du pays, et il

(1) V. *Grammaire celtique de Zeuss*, et les « *Etudes sur quelques noms de lieux* », de M. A. Houzé, dans la *Revue archéologique*. Livraison de septembre 1869.

subsisterait aujourd'hui comme une trace irrécusable de la langue parlée par ses premiers occupants. Au surplus, rien ne révèle dans ces constructions les usages ou les procédés romains. Il est même à peu près certain que la population de l'oppidum se détermina assez vite à l'abandonner, en raison de la difficulté de son abord, aussitôt après l'établissement définitif de la domination romaine, et qu'on vit alors s'élever rapidement, au pied de la montagne, le *vicus* dont le village actuel de Nages garde, sur plusieurs points, et notamment aux abords de sa belle fontaine, des vestiges si démonstratifs et si intéressants.

Cette opinion se trouve pleinement confirmée par la nature des débris céramiques qu'on rencontre dans l'enceinte de l'oppidum. Ceux qui proviennent de vases présentant d'une manière marquée les caractères de la facture romaine (1), sont relativement rares et ne se rapportent d'ailleurs qu'à des vases grossiers, qui pourraient caractériser l'époque de transition, pendant laquelle les procédés des potiers gaulois, tout en se perfectionnant sous l'influence des exemples et des importations de l'étranger, gardèrent encore quelque chose de leur rusticité primitive. On y a souvent cherché, mais toujours en vain, quelques fragments de coupes samiennes, quelques débris de ces poteries si fines et si élégantes qui pénétrèrent dès le 1<sup>er</sup> siècle dans toutes les villas gallo-romaines, et qu'on recueille assez fréquemment dans la plaine, jusqu'à la base même de la montagne couronnée par l'oppidum. En revanche, on rencontre sur l'étroit plateau qu'il

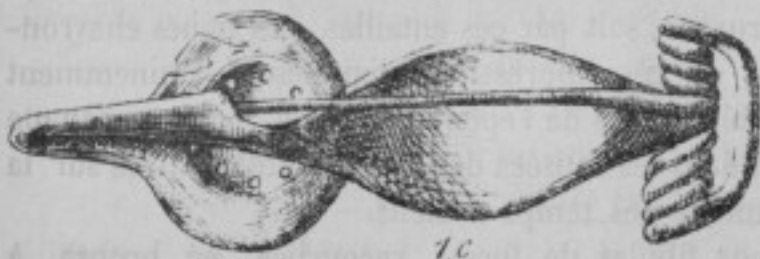
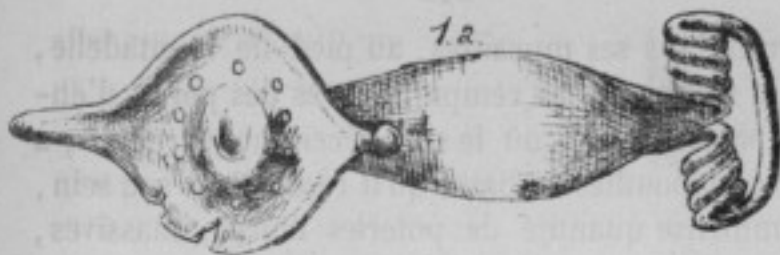
(1) Dans bien des cas même, il serait plus juste d'y reconnaître la prépondérance de l'influence grecque.

enseffrait dans ses murailles, au pied de la citadelle, dans le voisinage des remparts, près des portes d'entrée, partout enfin où le sol, récemment remué, a livré les débris du passé qu'il recèle dans son sein, une immense quantité de poteries noires, massives, d'aspect grasseux, fabriquées avec une terre mal épurée et mélangée de granules quartzes ou spathiques. Elles sont d'une extrême simplicité de forme et sommairement ornementées, soit par des stries dirigées dans tous les sens, comme si on avait vergeté leur surface encore molle avec les brindilles d'un balai de bruyère, soit par ces entailles, ces lignes chevronnées, ou ces impressions digitales si éminemment caractéristiques de l'époque gauloise, pour quiconque a fait dans les musées des études comparatives sur la céramique des temps anciens.

Deux fibules de forme recourbée, en bronze, à ressort en boudin, du type de celles qu'ont fait connaître les cimetières gaulois les plus authentiques, ont été trouvées dans le voisinage du rempart de l'oppidum, du côté du nord, et concourent à la démonstration de son origine gauloise. (V. pl. II, fig. 1 et 2, a, b, c). L'une d'elles (fig. 1), soigneusement conservée dans le riche cabinet de M. Emilien Dumas, à Sommières, est dans un tel état d'intégrité que son ressort joue avec la plus entière liberté et qu'elle pourrait encore être utilisée aujourd'hui. Elle présente, à la suite de la logette ménagée pour recevoir son aiguillon, cette inflexion caractéristique et en sens inverse de la courbure centrale, qui ramène à la hauteur de celle-ci l'extrémité de la baguette de bronze employée à sa fabrication, après l'étirement et le tréfilage de la partie consacrée à la confection du ressort. La tige a



Planche II



Grand. Nat.

F

De l'Épipedum de Nages

été aplatie vers le milieu de cette inflexion, pour former un large disque ornemental, dont le centre porte une sorte d'annelet saillant, fait au repoussé et entouré extérieurement d'un cercle de petits trous. Il ne serait pas impossible, à en juger par la différence très-sensible de la coloration du métal sur ce point, que la surface du disque eût été originairement recouverte par une espèce d'émail.

Une petite plaque triangulaire en bronze (Pl. II, fig. 3) qui a perdu son anneau de suspension, a été également trouvée à une centaine de mètres au nord de l'enceinte sur un point appelé *Rogue de Viou*, (*Veum* et *Veu* au IX<sup>e</sup> siècle), où l'on rencontre abondamment de menus débris de poteries exclusivement gauloises. Elle a été coulée dans un moule et porte, d'un côté seulement, comme motif d'ornementation, quelques lignes saillantes tracées assez grossièrement et formant des triangles inscrits les uns dans les autres. Il est très-probable qu'elle a fait partie, en guise de pendeloque, de quelque objet de parure placé sur la poitrine, ou, mieux encore, d'une de ces chaînes employées à l'époque Gauloise, comme baudrier pour porter l'épée de combat (1).

Une autre petite plaque du même caractère, (Pl. II, fig. 4) et dans un parfait état de conservation, a été

(1) Une chaîne de cette nature, pourvue, de distance en distance, de plaques triangulaires, existe au musée de Moulins. Elle a été trouvée, près cette ville, à l'ancienne porte de la Ferté, dans la plaine des Escherolles. On en voit une fort belle reproduction au musée de Saint-Germain; elle a été figurée dans la *Revue Archéologique* (3<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> série) à l'occasion d'une note de M. E. Tudet.

trouvée à Nîmes même , et fait partie du cabinet de M. J. Canonge.

On doit encore mentionner, comme révélant d'une manière positive l'époque gauloise dans l'oppidum de Nages, un maillon en bronze ayant appartenu à une de ces chaînes-baudriers dont il vient d'être parlé, et dont il existe à Nîmes deux spécimens à peu près entiers , composés de maillons semblables à celui de Nages. L'un est appendu dans une des vitrines du musée de la Maison-Carrée ; l'autre, terminé par une tête de taureau grossièrement figurée, a été enrichir le cabinet Canonge, après avoir été trouvé aux environs de la ville dans une sépulture, dont la date, évidemment antérieure à la domination romaine, ne laisse subsister aucun doute.

Les données , fournies par les découvertes intéressantes la numismatique , semblent au premier abord moins concluantes. Sur quatre médailles recueillies jusqu'à ce jour, deux portent les effigies de Gordien et de Tétricus ; mais les deux autres remontent bien incontestablement à l'époque gauloise, puisque l'une , au type d'Hygie, est une coloniale autonome de Nîmes antérieure aux coloniales impériales, et l'autre une de ces monnaies gallo-grecques portant, au droit, la tête laurée d'Apollon et, au revers, le Taureau cornupète, que l'influence Massaliète avait propagées dans la Gaule méridionale, bien longtemps avant que la politique envahissante de Rome eût jeté ses vues sur elle.

Parmi les particularités de détail qui attirent le plus l'attention de l'explorateur de l'oppidum de Nages, il convient de citer la quantité considérable de petits cailloux roulés de même volume, qu'on rencontre dans son intérieur ou dans son voisinage immédiat.

Ils ont été évidemment choisis et apportés de main d'homme, car la constitution géologique de la contrée ne comporte leur présence à aucun point de vue. On est très-porté dès lors à y voir des pierres de fronde, et il existe, sur le flanc méridional de la montagne, un emplacement de quarante mètres de long sur cinq ou six de large, où ils sont groupés avec une telle profusion qu'il est bien difficile de ne pas le considérer comme le lieu où se concentraient les approvisionnements de ce genre de projectile. On sait, au surplus, que des constatations analogues ont été faites dans plusieurs enceintes fortifiées.

Le temps où la fronde jouait encore un rôle comme arme défensive est nécessairement assez reculé, et on doit rapprocher de cette arme primitive un fragment ellipsoïdo-conique de quartzite poli, représentant la partie supérieure d'une de ces hâches en pierre étiquetées comme celtiques dans presque toutes les collections. Il a été recueilli dans l'enceinte près de la citadelle, et ses dimensions laissent supposer une arme d'une beauté exceptionnelle.

Les fouilles récemment entreprises par les soins de l'Académie du Gard dans l'oppidum de Nages vont être poursuivies, grâce au généreux concours de l'administration départementale. Il est permis de croire qu'elles achèveront de démontrer combien cet oppidum est digne d'attirer l'attention des archéologues, et de prendre place dans leurs souvenirs, parmi les plus importants.

---

SUR  
UNE TÊTE ANTIQUE

du musée du duc d'Aremberg;

par M. J. CANONGE,

membre-honoraire.

---

Dans une note publiée par le journal *le Temps* (numéro du 4 mai 1869), M. Sainte-Beuve mentionne la tête antique qu'on admire à Bruxelles, chez le duc d'Aremberg, et que les archéologues ont, jusqu'à ce jour, supposé être une variante du Laocoon. En 1856, un moulage de cette tête m'a été offert par S. A. le duc d'Aremberg, qui s'était fait une habitude de venir passer les mois du printemps à Nîmes, où son séjour était signalé par des actes de bienfaisance que n'ont point oubliés nos indigents. Ce plâtre figure dans mon cabinet, à côté d'un autre moulage de la tête du Laocoon du Vatican, et j'ai pu l'étudier à loisir.

Les renseignements que je tiens de la bouche même de l'illustre donateur ou des lettres de son secrétaire intime, M. Staëdtler, m'ont fait connaître l'origine

de ce chef-d'œuvre. S'ajoutant à ces données, mes remarques et mes recherches personnelles m'ont amené à me former une opinion que je n'ai vue émise nulle part, et que je crois devoir faire connaître.

Le Laocoon du Vatican fut exécuté, à Rome, par trois artistes rhodiens, pour la décoration du palais des Césars ; il est en marbre de *Carrare*. On ne peut donc pas voir en lui l'original de ce groupe, célèbre dès la plus belle époque de l'antiquité grecque. La tête de l'hôtel d'Aremberg est en marbre grec de *Paros* et fut découverte dans une fouille, près d'*Athènes* ; par là, son antériorité se trouve établie ; cette œuvre devait être connue des auteurs du Laocoon de Rome, qui ont pu s'en inspirer. Une longue étude comparative de ces deux têtes m'a, de plus, convaincu de ce fait que le personnage n'est pas identique.

Le Laocoon du Vatican a bien l'âge, l'élégance so-lennelle de type, la qualité de forme, en un mot, le style que doit présenter un grand prêtre d'Apollon et de Neptune ; sa douleur est bien celle du père plus préoccupé de ses fils que de lui-même ; c'est moins le paroxysme de la crise physique que la suprême angoisse de l'âme.

Dans le chef-d'œuvre de l'hôtel d'Aremberg, la musculature est plus rude, plus énergiquement accentuée, surtout aux attaches du cou et de l'épaule ; une contraction plus violente désorganise les lignes du visage et fait loucher le regard ; le cercle des prunelles et le point visuel sont fortement creusés. Dans l'art grec, cette particularité est très-rare et ne doit se rencontrer que sur une figure qui n'a rien de sacré. Plus aigu, le *rictus* de la bouche fait mieux apparaître les dents entre lesquelles on croit entendre jaillir le gémiss-

ment d'un mal profond. La barbe se tord en mèches incultes, ainsi que les cheveux, qui ne portent aucun attribut sacerdotal, ni le laurier du prêtre d'Apollon, ni les bandelettes mentionnées par Virgile. Ici, tout manifeste une nature moins noble, plus forte, plus jeune peut-être, mais fatiguée par d'anciennes souffrances ; ce n'est point l'agonie de la mort, mais l'exaspération d'un long martyr. De plus (et cette différence, que je n'ai vu signalée nulle part, me paraît très-significative), l'angle de flexion des deux faces n'est point le même. La tête du Vatican a tout l'affaissement du moment suprême ; elle expire ; celle de l'hôtel d'Arenberg ne fait, au contraire, que se rejeter violemment en arrière pour exhaler le cri d'une douleur habituelle, mais devenue intolérable.

Frappé de ces différences, j'ai cherché, ailleurs que dans le Laocoon, la solution du problème, et je me suis arrêté à la conjecture que voici :

Au chapitre X de ses histoires, Pline décrit, comme existant à Athènes, une statue célèbre représentant Philoctète. Cette statue se faisait, dit-il, admirer par une *expression de douleur telle qu'elle arrachait des larmes à ceux qui la contemplaient*. L'auteur de ce chef-d'œuvre était Pythagoras de Léontium, qui avait vaincu le célèbre Myron dans un concours de sculpture.

Si l'on rapproche ce texte de l'exacte description qui précède, si l'on veut bien tenir compte des traits particuliers, des différences notables que je viens de signaler, ne sera-t-on pas porté à reconnaître, dans la tête conservée à l'hôtel d'Arenberg, non plus un *Laocoon*, mais un *Philoctète*? un admirable fragment de la statue mentionnée par Pline comme existant à

Athènes, où ce marbre de Paros fut, en effet, découvert ? Les grands musées contiennent plus d'une œuvre d'art dont l'attribution, généralement reçue, ne repose pas sur des bases d'une probabilité aussi admissible.

C'est donc (tout semble autoriser à le croire), non pas une variante d'une œuvre déjà connue, mais un chef-d'œuvre de plus, et l'un des plus éminents produits par la grande époque de l'art grec, que nous fait connaître et admirer le Philoctète de la famille d'Aremberg.

---



## NOTE

sur une récente réimpression.

---

# LA PUCE DE M<sup>ME</sup> DESROCHES;

par M. Ch. LIOTARD,

membre-résident.

---

Le jeune abbé Fléchier, qui devint l'illustre évêque de Nîmes, nous a transmis, dans la relation des Grands Jours tenus à Clermont en 1665, côte à côte avec les faits sérieux et graves qui résultent du fonctionnement de cette haute Cour de justice, les anecdotes du jour, les amusements de la société polie, peut-être les cancanes de province : ces derniers détails avaient, au premier abord, fait juger un peu témérairement de la légèreté d'esprit apportée dans cette relation par le jeune secrétaire de M. de Caumartin.

En y regardant de plus près, on a dû conclure, avec M. Sainte-Beuve, que ce récit, qui reproduit à la fois les justes sévérités de la loi provoquées par Colbert

contre de trop grands coupables, et les événements plus gais de la vie mondaine, qui ne laissaient pas de se dérouler pendant qu'on rouait ou qu'on pendait à quelques pas de là, ce récit est *touché avec ironie, bonne grâce, galanterie, et un tact exquis des bien-séances*; ce sont les propres paroles du célèbre critique.

En remontant à cent ans à peu près en arrière, nous rencontrons la tenue des Grands Jours à Poitiers, en 1579. J'ignore s'il existe un compte rendu de ces assises judiciaires fait à la façon de celui de Fléchier pour les Grands Jours de Clermont; mais certainement ce que ces deux circonstances ont eu de commun, c'est qu'elles ont dû amener, au sein de la haute société de province, l'introduction et le frottement d'un personnel de hauts fonctionnaires, détachés momentanément du monde parisien, qui ont dû saisir et mettre en relief, comme le firent plus tard dans un simple but de divertissement Chapelle et Bachaumont, de joyeuse mémoire, les côtés plaisants, parfois les ridicules de ce monde vivant à l'écart de la cour.

Mais ce qu'il y a de plus caractéristique dans la tenue de ces Grands Jours de Poitiers, en 1579, c'est l'éclosion d'un petit livre, qui était devenu presque introuvable avant la réimpression que vient d'en faire l'intelligent éditeur Jouaust, pour le *Cabinet du Bibliophile* (qu'il ne faudrait pas confondre avec la Collection du *Bibliophile français*, éditée par la maison Bachelin-Deflorenne).

Le petit livre sur lequel vous me permettez d'appeler quelques minutes de votre attention, avait eu deux éditions en 1583 et en 1610, sous le titre de la *Puce de M<sup>me</sup> Desroches* (c'est de Mademoiselle qu'il aurait fallu dire). Ce titre a besoin d'explication.

Je disais que les magistrats en mission extraordinaire à Poitiers en 1579, durent éprouver le besoin d'aller se déridier de temps en temps (*desipere in loco*) et oublier les graves préoccupations de leur état au sein d'une société choisie, où l'on pût causer d'autre chose que de questions criminelles. Parmi les maisons où la ville de Poitiers leur assurait cet honnête délassement, figurait en première ligne celle où M<sup>me</sup> Desroches et sa fille Catherine étalaient leurs grâces et leurs connaissances littéraires. Cette maison était, à ce qu'il paraît, par anticipation, l'hôtel de Rambouillet de la province, moins peut-être l'excessive pruderie qui tenta, sous l'impulsion d'une autre Catherine, d'épurer si curieusement la pensée et le langage dans le siècle suivant.

Or, il arriva un jour, un soir peut-être, qu'un des beaux esprits qui hantaient l'hôtel ou la ruelle de ces dames, aperçut sur le sein, probablement assez découvert, de M<sup>lle</sup> Desroches, une puce qui se repaissait insolemment de son sang. Ce fait, assez insignifiant, devint aussitôt l'occasion d'une escarmouche littéraire, d'abord restreinte entre Etienne Pasquier et M<sup>lle</sup> Desroches. Le premier, ayant, à sa façon, gourmandé la témérité de l'insecte sautillant, la jeune personne (était-elle jeune?) répondit à cette première attaque; et, à sa suite, tous les lettrés de l'endroit se crurent obligés de prendre texte sur le même sujet. Ce tournoi poétique enfanta une quantité inconcevable de pièces, toutes également insipides, tant en français qu'en grec et en latin, qui ont composé ce curieux recueil, où se rencontrent les signatures de tous ces hommes graves tels que Brisson, de L'Escafe, Loysel, de La Guerinière, Rapin, tous disciples ou imitateurs de Ronsard, au-

dessous de mièvreries, de folâtreries, et je me permettrai d'ajouter, de niaiseries, qui n'étaient pas malheureusement sans précédent. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en plein seizième siècle, et que Malherbe et Boileau n'avaient pas encore paru.

Je n'oserais pas vous dire jusqu'où et dans quels recoins ces austères magistrats vont poursuivre (par imagination, je veux bien le croire) ce petit criminel, après avoir franchi le double mont ou la roche jumelle, qui n'est pas celle du Parnasse. — Je me contenterai, moi, selon mon habitude, de fouiller dans les replis du langage, pour en extraire quelques singularités à votre adresse.

Je ne ferai pas une longue dissertation sur un opuscule qui n'a qu'une centaine de pages. Après vous avoir signalé l'existence ou la réapparition du livre, que vous lirez ou ne lirez pas (il restera toujours une rareté, car il n'est tiré à nouveau qu'à trois cents exemplaires), j'y relèverai seulement deux ou trois observations grammaticales.

1° L'emploi du simple *duire*, presque inusité, syncope de *ducere* dont nous avons fait les composés « induire, séduire, produire, conduire, déduire, traduire, introduire ». Dans une des pièces de *la Puce* (page 38), traduite par Etienne Pasquier du latin d'Anthoine Loysel, on lit à propos de Sapho :

Vilaine, infâme, *duite* à tremousser son corps.

*Duit* présente le sens de « conduit, mené », et par extension ici, de « instruit, ayant appris » ; comme dans ce passage de Scarron :

Il retint avec lui les gens  
Qu'il connut être diligens,  
Durs au travail, *duits* à combattre.  
(*Virgile travesti*, liv. 5).

La Fontaine emploie ce même mot autrement :

Genre de mort, (*mourir de faim*) qui ne duit pas  
A gens peu curieux de goûter le trépas.  
(*Le Trésor et les deux Hommes*, ix, 16).

N'est-il pas dérivé ici non de *ducere*, *ductum*, mais de *deceat*, il convient, comme dans cet autre exemple de La Fontaine, tiré de sa lettre adressée en Angleterre à la duchesse de Bouillon (Marie Mancini, sœur d'Hortense, duchesse de Mazarin) :

Tout vous *duit*, l'Histoire et la Fable,  
Prose et vers, Latin et François.

2° La pièce de Claude Binet (p. 58), intitulée *Amour piqué*, est, quant au fond, la reproduction de celle d'Anacréon, *L'amour piqué par une abeille*, sauf les deux différences que, dans la pièce de Binet, la rose à cueillir c'est le sein de la cruelle Desroches, appelée Rochette, par allusion à la dureté de son cœur, et qu'à l'abeille est substituée la trop illustre puce.

Je remarque, dans ce morceau, un curieux exemple de construction, qui a quelque rapport avec la figure appelée par les rhéteurs hypallage.

L'exemple le plus saisissant de cette figure, mentionné dans tous les traités de Tropes, est emprunté au vers de l'Énéide :

*Ibant obscuro sola sub nocte....*

« Ils marchaient obscurs, au milieu de la nuit seule », pour « seuls, pendant la nuit obscure ».

La Fontaine en fournit aussi un exemple frappant, dans le *Chartier embourbé* :

Ote d'autour de chaque roue  
Ce malheureux mortier, cette maudite boue,  
Qui jusqu'à l'essieu les enduit.

Ce n'est pas le mortier qui est malheureux, mais qui rend malheureux le chartier.

Dans les deux exemples ci-dessus, vous voyez l'épithète qui se déplace pour s'appliquer à un objet voisin, dans la même phrase.

L'expression de la pièce de Binet qui se rapproche de cette figure est celle-ci :

Soudain Amour, remply de dueil,  
La plaie au bras, la larme à l'œil,  
S'envolle au secours de sa mère.

C'est-à-dire, « s'envole auprès de sa mère, pour que le secours vienne d'elle à lui ».

Par une analogie aussi transparente, nous entendons par « l'amour de Dieu », l'amour que nous avons pour Dieu, aussi bien que l'amour que Dieu a pour nous.

N'y a-t-il pas le même jeu de mot dans ce passage d'Isaïe : *Decalvabit dominus verticem filiarum Sion, et dominus crinem earum nudabit ?*

*Crinem* n'est-il pas mis pour *caput* ?

Pour en revenir à l'emploi détourné du mot *secours*,

je ne l'avais encore rencontré, construit comme ci-dessus :

« Aller au secours », pour « demander secours », que dans certaines lettres, fort mal tournées d'ailleurs et émanées de malheureux dépourvus de toute culture intellectuelle qui, s'adressant au chef d'une administration pour obtenir un subside en argent ou en nature, au lieu de dire : *Venez à mon secours*, écrivent : *Je viens à votre secours*. Ce sont ces mêmes gens illettrés qui demandent ce secours pour *subsister* leur pauvre famille.

Je compte signaler à nos maîtres d'école cette espèce d'idiotisme local, pour qu'ils en fassent le sujet d'une instruction sur la propriété des termes de notre langue.

3<sup>o</sup> Voici ma dernière observation :

Un des auteurs qui ont participé au recueil de la Puce, Raoul Cailler, en parlant de la courte vie de la petite bête, se sert agréablement d'un verbe peu répanda : *Avier*, donner ou soutenir la vie.

Il est bien vrai qu'un autre hiver,  
Qu'une grande froidure de l'air  
Esteint la chaleur qu'il avie.

*Avier*, pour donner ou rendre la vie, ne m'a pas semblé un terme à dédaigner.

## DE L'INSUFFISANCE

ou

## DE LA FAUSSETÉ DES CLASSIFICATIONS PAR GENRE

en littérature;

par M. E. QUESNAULT-DESRIVIÈRES,

membre-résidant

---

Il n'est pas aussi facile qu'on le pense ordinairement de classer les productions de l'esprit. C'est supposer que le génie, si varié dans ses accidents, si fécond, si divers dans ses inspirations, obéit à un ordre systématique pour remplir un cadre tracé par avance. Si bien définir est d'un Dieu, ainsi que le dit Platon. Comment, en voulant renfermer un genre dans une définition brève et concise de sa nature, peut-on espérer donner à l'esprit une idée nette, lucide et entière des formes multiples sous lesquelles un écrivain fait jaillir sa pensée, des sentiments dont il l'anime, de la variété des tons, passant du doux au grave, du naïf au sérieux, du gracieux au sublime ?



Une définition, sous peine de manquer à toutes les règles, ne saurait, dans ses limites étroites, tenir compte des changements si subits et si naturels, des tons si différents et pourtant si rapprochés que la passion, l'imagination ou le goût communiquent à la pensée : véritable Protée qui jamais n'est plus sûre de son triomphe que quand elle frappe nos yeux par une heureuse et nouvelle métamorphose. Il arrivera dès lors que la composition classée dans un genre le dépassera et renfermera des beautés, brillera par des qualités communes à d'autres genres. Quelquefois aussi, la composition littéraire et les termes de la définition sont contradictoires, et cependant les lettres comptent un chef-d'œuvre de plus. Il faut créer un nouveau genre, c'est-à-dire avouer l'insuffisance des classifications établies : ce qui conduit à l'infini.

Si les classifications, en littérature, reposent sur une base si fragile, que penser de la confiance présomptueuse avec laquelle on trace des règles au génie ? Des écrivains dignes de notre respect ont élevé ces premiers monuments qui, d'âge en âge, éclairent d'une brillante lumière la marche de l'esprit humain et servent à marquer l'enfance, la jeunesse et la virilité de la raison. En voyant ce qu'ils ont fait, on se dit : Voilà ce qu'il faut faire, oubliant que la littérature, les arts, l'industrie ne sont autres que le mouvement imprimé aux sociétés, et que les révolutions, expression progressive ou violente d'un nouvel état moral ou intellectuel, découvrent des régions inconnues ; que, par leur influence, la littérature et les arts doivent se régénérer et reproduire l'image d'une civilisation neuve et plus vigoureuse.

Noble interprète de la pensée publique, le génie en

reçoit le mouvement pour l'imprimer à son tour : voilà le point d'appui d'où il peut remuer le monde. A ne considérer que les ouvrages où se joue l'imagination, il serait plus téméraire encore de vouloir asservir à des règles cette enchanteresse mobile et capricieuse qui, dans sa course ondoyante, effleure tous les objets, les nuance dans son prisme, et dont la magie est toute-puissante quand elle brille par sa soudaineté.

Nous soumettrons, Messieurs, à votre examen quelques-unes des classifications de convention créées pour ranger en catalogue les œuvres de l'esprit, soit en prose, soit en vers : nous espérons démontrer leur insuffisance.

Avant d'attaquer tel ou tel genre spécialement, il convient à notre sujet de faire quelques remarques sur la division première de la prose et de la poésie. Qu'est-ce que la poésie ? En quoi diffère-t-elle de la prose ? La fiction, disent quelques-uns, en est l'essence. On en fait ainsi, Messieurs, un jeu frivole de l'esprit. Est-ce là considérer la poésie sous son véritable aspect ? Est-ce un jugement sérieux ? Nous ne le pensons pas. Associée aux premières cérémonies du culte et à la formation des sociétés nais-santes, effusion naïve et pleine d'enthousiasme de l'âme vers son créateur, telle est la sainteté de son origine. Expression d'une muse inspirée par des objets réels, elle a fait goûter aux hommes les sévères leçons qui, de la liberté sans frein de la vie sauvage, les ont conduits sous le joug de la vie civilisée. Harmonie ravissante de l'âme, la poésie fut nommée le langage des dieux.

D'autres esprits plus nombreux ne conçoivent la poésie qu'assujétie à un rythme régulier, à un système de versification. C'est faire de la poésie un métier ingé-

nieux, et la réduire au triste mérite de la difficulté vaincue. C'est considérer une marque extérieure et accidentelle comme une qualité inhérente et distinctive. Ne serait-il pas plus judicieux d'observer que, captive sous les entraves de la rime, asservie à une allure cadencée, astreinte à la règle grammaticale, la poésie sacrifie pour une syllabe une peinture vive, un tour hardi et passionné, et que la rime amène souvent et forcément trois ou quatre vers postiches ? Avec ces règles gênantes et sévères, la poésie épuiserait les ressources savantes de l'art ; au lieu de remplir les âmes par la peinture des passions vraies, de les saisir d'un naïf enthousiasme, elle occuperait l'esprit de sa parure, et sacrifierait le vrai, le naturel, à des convenances factices, à un faux principe de l'art. Il est donc impossible de regarder comme essentielles à la poésie des règles variables et qui amortissent souvent le feu d'un bon poète. Comme la nature, la poésie est éternelle dans sa beauté et dans sa grandeur.

Nos prosateurs de premier ordre sont pleins de poésie. Chaque page de Bossuet offre les figures les plus hardies, les plus majestueuses. Quelles expressions pittoresques et vivantes ! quelle franche et mâle harmonie ! Ce génie grandiose se place sans peine à la hauteur d'Homère. Il reproduit tantôt la magnificence des cantiques de Moïse, tantôt la couleur antique et douce du livre de Ruth. Esprit grave, sublime, dominateur, il enlève, saisit le lecteur, l'enivre de son enthousiasme et le livre au charme tumultueux de ses divines impressions. La poésie a-t-elle une véhémence plus impétueuse, un caractère plus neuf, plus sublime, une grâce plus touchante ?

Fénelon oppose à une poésie factice et prétentieuse

la simplicité sans fard de la muse grecque et latine : véritable abeille attique, il recueille les sucs les plus purs des fleurs. On croit reconnaître dans sa prose les vrais accents du Cygne de Méonie ; on y croit respirer le parfum de l'antiquité, son âme elle-même, l'harmonie de sa belle civilisation. Que de poésie dans une telle prose ! Lorsque la pensée profonde et audacieuse de Buffon cherche à pénétrer les secrets de la création et essaie de soulever le voile mystérieux qui cache les âges du monde ; lorsque le premier homme, faisant l'histoire du développement graduel de son être, nous fait partager la nouveauté de ses sensations, l'intimité de ses jouissances ; soit encore, quand les grands effets des variétés de la nature nous apparaissent dans de sublimes contrastes, dans de majestueuses oppositions, quelle élévation soutenue dans les tableaux ! quelle hauteur dans le style ! La nature a-t-elle jamais été peinte avec plus de vie, une éloquence plus expressive, une originalité plus énergique ?

Que de poésie dans les pages de Jean-Jacques, soit qu'il retrace à nos yeux les sites pittoresques de la Suisse ou que son âme rêveuse calme ses souvenirs avec Platon, Epictète, Fénelon, ou que, relevant la philosophie inclinée vers la terre, il fasse d'une discussion philosophique un hymne au Créateur. Châteaubriand, si remarquable par sa nouveauté gracieuse, simple et hardie, a, dans sa prose surabondante d'images, plus de poésie que tout le dernier siècle dans ses poèmes philosophiques.

Ne pouvant poser de limites précises, et sans nier néanmoins la puissance d'un rythme précieux, convenons, Messieurs, que la prose et la poésie se confondent comme l'ombre et la lumière ; et, envisageant la

question sous un aspect plus juste et plus vaste, chaque fois que nous verrons la parole animée par de vives images, par de grandes figures, par le transport des passions et par le charme de l'harmonie, disons hardiment qu'il y a là de la poésie. A ce compte, il sera permis de citer comme poètes : Tacite, Platon, l'auteur de *Paul et Virginie*, tous les beaux génies enfin dont s'honore l'humanité.

Parmi les compositions poétiques qui par leur grandeur dominent tous les autres, la poésie lyrique se montre en première ligne.

On peut la définir, dit Leconte de Lisle, *poésie qui exprime le sentiment*. Pour que cette définition fût bonne, il faudrait que la poésie lyrique exprimât seule le sentiment, qu'elle n'exprimât que le sentiment. La première hypothèse est fautive, la seconde peut être contestée.

Le *sentiment* qu'on donne comme caractère exclusif et spécial à la poésie lyrique, se trouve dans presque toutes les compositions poétiques, depuis l'épopée jusqu'à l'apologue. Lorsque dans Homère nous assistons : aux adieux léchissants d'Andromaque et d'Hector, lorsque Achille arrose sa couche de larmes brûlantes au souvenir de son ami, ou lorsque encore cette même Andromaque se figure son enfant chassé du toit paternel, orphelin repoussé avec outrage, Homère n'est-il pas le poète du sentiment par excellence ? La douleur maternelle, l'amitié n'ont pas de peintre plus fidèle et plus éloquent.

L'élégie, expression intime du cœur, soit qu'elle soupire avec Tibulle, soit qu'elle brûle avec Properce, l'élégie ne se conçoit pas sans le sentiment. Millevoye, appelé le poète du sentiment, ne fait pas de poésie

lyrique dans *la Fiancée*, dans *le Bois détruit*, *la Chute des Feuilles*, morceaux empreints d'une mélancolie profonde, rendus avec une grâce naïve et toute la délicatesse du cœur. N'est-ce pas le sentiment encore qui anime les plus belles pages des poètes tragiques, d'Euripide montrant Médée livrée aux combats intérieurs de la tendresse et de la vengeance, la séparation déchirante de Polyxène et d'Hécube, Iphigénie perçant le cœur de son père par ses caresses ? Et dans nos drames modernes, c'est presque toujours le sentiment qui remue chez nous les émotions puissantes de la terreur et du pathétique.

Racine apaise et renouvelle sans cesse nos alarmes dans le dialogue de Joas et d'Athalie ; Shakspeare fait entendre le vrai langage du sentiment dans la scène délicieuse de Roméo et de Juliette, dans la scène simple et sublime de Talbot et de son fils, et dans tous ses caractères de femme : Desdémone, Cordélia, Ophélia, figures d'une grâce inimitable, d'une exquise délicatesse, et jetant au milieu de l'intrigue le feu de la passion. Voilà le mobile qu'il met en jeu, et c'est lorsqu'il touche à la partie vive des sentiments que l'émotion et l'éloquence sont portées le plus haut. Ainsi les principales compositions poétiques brillent par les qualités assignées au genre lyrique. Leur moyen le plus puissant est d'exprimer le *sentiment*. Il n'est pas de genre, jusqu'à l'apologue, qui ne rentre quelquefois dans cette définition. La fable des *deux Pigeons* de La Fontaine, celle des *deux Amis*, *le Lapin et la Sarcelle* de Florian, sont les créations d'âmes aimantes et d'une sensibilité exquise. Une simple allégorie, celle d'Arnault,

De ta tige détachée,  
Pauvre feuille desséchée.  
Où vas-tu, etc., etc.

rentrera dans le genre lyrique.

En voulant définir un genre, la définition embrasse presque tous les genres : elle porte avec elle un caractère d'universalité, le plus grand vice de toute définition, et cependant elle n'explique pas tout ce qui est du domaine de la poésie lyrique. Si le sentiment doit y régner spécialement, c'est exclure du genre le récit d'une action.

J'admets que les sentiments font du genre lyrique le principal, mais non l'unique sujet. Je ne cite qu'un exemple, le chant de Gleim après la victoire de Lowositz (1). Le héros — Frédéric — assis sur son tambour, méditait la bataille, ayant le firmament pour tente, et la nuit autour de lui... Nous vîmes une armée innombrable... Nous fûmes étonnés pendant un clin d'œil, et nous reculâmes la tête de l'épaisseur d'un cheveu... Et nous nous approchâmes de l'ennemi à grands pas égaux... Halte, cria Frédéric, halte! et ce ne fut qu'un même pas, etc.

Cette ode est le récit d'une action, récit fait par un grenadier plein de génie et de courage, avec une grande simplicité et beaucoup de verve. Donnerait-on une juste idée de ce chant en le définissant : *poésie qui exprime le sentiment*? Je ne le pense pas.

Examinons maintenant une condition que des rhé-

[1] Frédéric II, roi de Prusse. — Victoire sur les Autrichiens, 1755 (Village de Bohême. — Lowositz. — Gleim, né en 1719, mort en 1803. — Tyrtée allemand).

teurs assignent comme le cachet de la perfection. Qu'on ajoute à la poésie, disent-ils, une versification *chantante*, elle aura tout ce dont elle a besoin pour être parfaite. On oublie que chez nous la musique et la poésie ont été séparées, et que chacun de ces deux arts s'est perfectionné indépendamment de l'autre. Delille, dans son dithyrambe qui est à la fois un acte de courage et la première ode donnée à la poésie française, n'a pas songé à faire de la poésie rythmée. Pourrait-on exiger que la versification de C. Delavigne, de Lamartine, fût coupée selon l'accent musical ? Nous avons des cantiques qu'on peut regarder comme des odes, et qui doivent leur effet principal à la coupe qui les rend chantants. Cependant, ils n'ont pas tout ce qu'il faut pour être parfaits. Nous regrettons que la poésie et la musique, qui sont contemporaines et qui furent primitivement réunies, aient cessé de combiner leur influence : nous n'en regardons pas moins comme des chefs-d'œuvre lyriques les *Messéniennes* de Casimir Delavigne, les *Méditations* et les *Harmonies* de Lamartine, c'est-à-dire ce que le sentiment de la liberté a produit chez l'un de plus énergique, ce que le sentiment religieux a inspiré à l'autre de plus passionné, de plus ineffable.

Un littérateur distingué, le chevalier de Jaucourt, définit le genre lyrique, celui *qui exprime le sentiment dans une forme de versification qui est chantante*. On voit que c'est la même idée dans un autre tour de phrase. Les autres rhéteurs offrent encore plus de vague dans leurs définitions.

Le poème épique n'a pas été défini avec plus de bonheur. Plusieurs savants ont voulu enfanter une définition, et ils sont parvenus à rendre fort difficile,



pour le commun des lecteurs, la conception nette de ce genre de poésie.

Si nous en croyons Le Bossu, c'est un *discours inventé avec art, uniquement pour former les mœurs par des instructions déguisées sous les allégories d'une action importante qui est racontée en vers, d'une manière vraisemblable, divertissante et merveilleuse*. Malheureusement la longueur n'est pas rachetée par la vérité. Phèdre se trouve, sans s'en douter, un véritable poète épique. Prenons sa fable de *Ranæ regem postulantes*; le poète se propose un but moral et philosophique. Il veut persuader aux Romains passant de la dictature modérée et d'une élégante hypocrisie sous le despotisme sanguinaire de Tibère, qu'il faut savoir se résigner aux malheurs actuels, de peur qu'il n'en arrive de plus grands, *minimum de malis*. Comment Phèdre s'y prend-il? Il emprunte à Esope un apologue. Les grenouilles, ennuyées de leur liberté, demandent un roi à Jupiter. Le dieu bienveillant leur donne un monarque pacifique. Celles-ci l'insultent, l'outragent et retournent vers Jupiter pour lui demander un nouveau souverain. Cette fois, le père des dieux leur envoie une hydre qui leur fait sentir sa dent terrible. Voilà un discours tissu avec un art et une finesse admirable; l'instruction est bien déguisée sous l'*allégorie*; l'action est racontée en *vers*; de plus, elle ne manque pas de *vraisemblance*; elle fait réfléchir sur la folie des peuples; avec cela, elle est *divertissante*; et il est *merveilleux* de voir les bêtes copier si exactement les travers des hommes. C'est une épopée parfaite, selon Le Bossu. Le sujet est une vérité *moral*e, sous le voile de l'*allégorie* (1); on a inventé la fable après avoir

(1) *Traité sur le poème épique*. La Haye, 1714, in-8°.

choisi la moralité, et on n'a choisi les personnages qu'après avoir inventé la fable. Cette idée bizarre ne méritait pas une réfutation plus sérieuse.

Le Batteux, rhéteur estimable, mais dont la manie de définir sent les préjugés de l'école, avance que le nom d'épopée doit se donner *au récit poétique de quelque grande action, qui intéresse des peuples entiers, et même le genre humain*. J'observe en passant que le moindre inconvénient de cette définition est de trancher d'un trait de plume une question grave et qui n'a cessé d'être débattue. Doit-on admettre au rang des poèmes épiques ces compositions où le génie ne suit d'autre guide que son imagination ; et, dédaignant un plan régulier, se jouant en quelque sorte de tous les genres qu'il embrasse et où il excelle, se montre tantôt licencieux, extravagant, tantôt sublime, héroïque et plein de sensibilité ? Quelques esprits s'étonneraient sans doute de ne pas voir placer l'Arioste parmi les poètes épiques, comme Shakspeare parmi les tragiques.

L'aîné des Horaces, dans Corneille, fait le récit d'un combat où il s'agit, pour Rome et pour Albe, de la souveraineté ou de la servitude. Le résultat de l'action est la honte de l'esclavage ou l'orgueil du commandement ; ce n'est rien moins pour tout un peuple que de vivre ou de ne pas vivre. Conçoit-on un sujet plus grand, plus intéressant ? Le récit est poétique : c'est même un modèle du genre. Tous les termes de la définition sont remplis, et cependant ce récit convient à un objet tout autre que le genre défini pour une épopée. La bataille d'Actium, un des plus brillants morceaux d'Esménard, offre le récit d'une action qui décide du sort du monde. Antoine,

avilissant sa cause, laisse Octave maître de Rome et de l'univers. Le poème épique devrait être ici dans sa perfection. Le sujet intéresse même le genre humain. Personne n'a songé jusqu'ici à faire d'Esménard un poète épique. Nous abandonnerons donc la définition de Le Batteux, vulnérable sous beaucoup d'autres rapports.

Blair, critique profond et circonspect, évitant d'habitude ces définitions puériles qui ne servent l'art en rien, hasarde pourtant celle-ci : *Le poème épique est le récit poétique d'une illustre entreprise*. Cette définition infiniment plus précise, plus correcte, et qui a de plus l'avantage d'être moins exclusive que la précédente, rentre pour le fonds dans le même sens. L'argumentation portant sur les mêmes principes, on pourrait demander à cet excellent critique, si le morceau de Delphine Gay sur le dévouement modeste et sublime des sœurs de St<sup>e</sup> Camille pendant la peste de Barcelone, n'est pas aussi le récit *d'une illustre entreprise*, ou d'une action intéressante.

Sulzer présente la même définition avec une simple différence dans les épithètes (1) : *Récit d'une action intéressante et mémorable*. Remarquons toutefois que ces deux définitions ne sont pas exclusives. Elles permettent de ranger dans la même catégorie que *l'Iliade* et *l'Enéide*, le *Télémaque* de Fénelon, *les Martyrs* de Châteaubriand; quoique ces ouvrages ne soient point calqués sur leurs illustres modèles, ils restent des poèmes épiques, à moins qu'on ne leur trouve un nouveau nom proportionné à leur mérite.

(1) *Théorie universelle des Beaux-arts*, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, 1772. — Mort en 1779 à Berlin. — Le plus bel ouvrage du genre.

Laharpe, avec des doctrines moins larges, donne plus de prise à la critique. Il paraît avoir en vue la *Henriade*, lorsqu'il définit l'épopée récit en vers d'une action *vraisemblable, héroïque, intéressante*. Par ce mot de *vraisemblable*, l'auteur semble partager une opinion soutenue par des écrivains anglais d'une grande célébrité. Si vous supposez, lui dirons-nous, que le poème épique ne peut subsister sans une impression de vraisemblance, vous proscrivez entièrement le *merveilleux*; et, sans prétendre qu'il soit essentiel au poème épique, nous ne pouvons adopter une définition qui rejeterait entièrement l'emploi du merveilleux. Proscrire cet artifice d'un récit, c'est voir les productions des poètes d'un œil philosophique. Le surnaturel agira toujours puissamment sur nos âmes et sur notre imagination.

L'homme est de glace aux vérités,  
Il est de feu pour le mensonge,

a dit Lafontaine. Ajoutons que ce serait enlever à l'imagination riche et audacieuse du poète le moyen le plus infallible d'obtenir l'admiration. Le comble de l'art est d'allier le merveilleux avec la vraisemblance, de manière que l'un nous frappe et nous séduise, et que l'autre satisfasse le goût et le bon sens. Nous n'avons point cherché à donner un sens étroit ou forcé à la définition de Laharpe. Lui-même, avant de la poser, observe que, sans exclure la religion de l'épopée, il croit cette poésie essentiellement héroïque, et que pour nous elle n'a pu conserver un caractère religieux. La pensée est claire. Heureusement que, pour la gloire de l'Allemagne, Klopstock a donné un dé-

menti éloquent et sublime à Laharpe. La *Messiede*, expression fidèle du mysticisme enthousiaste des Allemands, a des pages admirables et d'une poésie inconnue avant Klopstock. *Per ambages deorumque ministerium fabulosumque sententiarum tormentum præcipitandus est liber spiritus* (Pétrone).

Un événement héroïque, merveilleux, intéressant, pourrait être narré dans une composition poétique d'une page qui remplisse pleinement les termes de la définition citée. On aurait une épopée en miniature.

Les plus belles pages de l'*Œdipe* de Sophocle, la *Phèdre* de Racine, le *Cinna* de Corneille, le *Caton* d'Addisson, étant toutes choses d'une nature différente, auraient en quelque sorte besoin d'une définition particulière pour chacune d'elles. Que penser de la définition unique qu'on donne du drame? Les genres secondaires résisteraient encore moins à un examen sérieux. Ces réflexions sur la poésie doivent suffire : il faut faire un pas au-delà et examiner les compositions en prose. L'éloquence, soit sympathie, soit importance du sujet, va être la matière de notre étude. Elle est de tous les arts celui sur lequel on a eu le plus longtemps des idées fausses.

Les anciens, dont toute la vie était occupée par de grands intérêts publics, l'ont définie l'art de persuader, *ars suadendi*. Appliquant la parole à la plus noble des causes, à celle de la liberté, remuant, pour la défendre contre des voisins jaloux et ombrageux et plus souvent contre ses propres passions, une multitude qu'il fallait *convaincre*, ils ont vu toute l'éloquence dans les assemblées publiques ; là se trouvait l'unique moyen d'influence et de pouvoir. Politique, législation, guerre, paix, alliances, tout se débattait sur le Forum

et dans l'Agora. L'Athénien vif, ingénieux et sensible, se laissait gourmander par Démosthènes, qui aiguillonnait sa paresse et le faisait courir aux armes pour combattre la tyrannie savante de Philippe. Les Romains, graves, flegmatiques et fiers, cédaient au génie brut et âpre du vieux Caton, ou à l'éloquence persuasive de Cicéron. Tout se passait dans les violents débats des factions et de la liberté, dans la conduite et dans la vie active des affaires. On conçoit déjà la préoccupation des anciens, qui avaient vu toute l'éloquence dans la partie la plus étendue, la plus importante et presque la seule agissante. Cependant, ils auraient pu se convaincre dans Platon qu'elle était aussi applicable à des matières purement spéculatives. Dans leurs poètes, les morceaux où la poésie renferme le plus d'éloquence ne prouvent rien, et par conséquent ne persuadent rien. Ces morceaux sont éloquentes, parce qu'ils émeuvent puissamment l'âme de celui qui les lit ou qui les écoute.

Plus tard, des littérateurs, adoptant aveuglément la définition des anciens, sans avoir leur motif et leur excuse, n'ont vu l'éloquence que dans les *discours publics*. Cependant leur vie à eux n'était pas un long plaidoyer, un combat perpétuel pour la patrie. L'éloquence s'était réfugiée dans les matières spéculatives de la philosophie, dans la peinture des passions; ou plutôt il n'y avait d'éloquence que dans la chaire; et là, pour le bonheur des peuples, elle conservait toute son indépendance. Mais le christianisme s'adressait à un ordre d'idées purement religieuses, et ne réagissait que par contre-coup sur la vie publique. On peut donc affirmer que l'éloquence ne parlait point aux intérêts matériels de la société, à la vie publique des nations;

elle y restait entièrement étrangère : circonscrite ainsi par la nature des gouvernements, l'éloquence fut longtemps toute *littéraire* chez les modernes. Voilà les sources que devaient indiquer les rhéteurs, copistes peu habiles des anciens, et ne point nous parler de discours publics pour nous faire mieux sentir notre indigence. Rapportant alors l'éloquence au degré seul du sentiment, notre pauvreté devenait alors richesse. La langue française offre une infinité de morceaux où l'on *ne persuade pas*.

Que ceux qui conçoivent la sympathie qui unit les cœurs relisent la page où Montaigne pleure La Boétie, et dans laquelle l'amitié, la vertu et le génie lui dictent cette pensée : *Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobe sa part* ; ils comprendront ce langage, il est sublime. Demandez à Montaigne pourquoi il aimait son ami ; Montaigne vous répondra : *parce que c'était lui, parce que c'était moi*. — Votre âme émue se demande si l'amitié est une vertu surnaturelle et pour ainsi dire céleste, et ce sentiment est accompagné en vous d'élévation. Montaigne est donc éloquent et sublime, mais du style simple, du vrai sublime.

Lorsque vous lisez la mort de Turenne dans M<sup>me</sup> de Sévigné, n'êtes-vous pas plus touché qu'en entendant Fléchier déplorer la perte de ce grand homme ? Si vous avez laissé tomber quelques larmes sur la lettre de cette femme qui reçoit, qui communique si vivement ses impressions, et que vous ayez éprouvé, à la lecture du discours de l'orateur, plutôt de l'admiration que de la douleur, nous en pouvons conclure que M<sup>me</sup> de Sévigné a été la plus éloquente. Ainsi, le discours public se trouve avoir moins d'éloquence qu'une lettre particu-

lière. Nous aimons à convenir qu'avec nos mœurs nouvelles et nos institutions, l'éloquence n'a pas de plus brillant théâtre que nos assemblées législatives. Quoique sous ce rapport nous n'ayons rien à envier aux républiques anciennes, et que des voix, fortes de l'esprit public et de la raison, discutent les intérêts de la société, nous le répétons encore, toute l'éloquence n'est pas là : elle existe ailleurs que dans les discours publics.

Nous sommes loin de vouloir apporter un esprit trop exclusif dans l'examen de cette question. L'erreur que nous combattons est surtout celle des personnes qui ne veulent reconnaître la poésie et l'éloquence que dans les œuvres poétiques et dans les œuvres oratoires : la poésie et l'éloquence, considérées comme idée et comme image, comme sentiment, éclatent dans une lettre, dans un récit, dans une partie très-peu étendue d'une composition littéraire quelconque. L'éloquence et la poésie sont, à notre avis, indépendantes de la forme : elles vivent surtout du sentiment et de la pensée.

Il nous eût été facile sans doute d'attaquer d'autres définitions : nous aurions désiré plus de clarté dans celle qu'on donne de l'histoire. L'office de l'historien, dit-on, est d'écrire des faits vrais pour l'instruction des hommes. Peut-être pourrait-on demander de quel ordre doivent être ces faits. Le moraliste philosophe écrit des faits réels pour l'instruction des hommes. Tout résultat vrai est un fait, qu'il soit dans l'ordre physique, moral ou intellectuel. La Bruyère, en ce sens, offre plus de vérités que bien des historiens. C'est un simple doute que nous émettons : cette définition ne nous a point paru exprimer la nature et les



règles de l'objet défini. On aurait droit d'être plus sévère pour la narration oratoire qu'on définit : *l'exposition des faits ou propres à la cause, ou étrangers, mais relatifs et adhérents à la cause elle-même.*

Sur le point de terminer la tâche que je me suis imposée, je pressens les réflexions de quelques-uns d'entre vous : qu'il nous arrive, me direz-vous, de la Chine, de l'Inde, une collection d'ouvrages traitant de mœurs, de politique, de philologie, de poésie, nous trouverons aisément entre quelques-uns de ces ouvrages des similitudes, tant dans le but que dans la marche et dans l'ensemble, soit dans les couleurs du style et l'analyse des passions; or, d'après cette espèce de parenté, nous ne serons nullement embarrassés de les classer selon des types de genre clairement gravés dans notre esprit et dans le vôtre. Vous attaquez vous-même toutes les définitions, parce qu'elles ne répondent point à ce type primordial qui simplifie et éclaire toute la route : les classifications existent donc au moins dans la pensée.

Je sens toute la portée de ce raisonnement. Je commence par assurer qu'en vous accordant la perception nette et intime de ces types qui forment pour vous des genres, votre richesse n'est ni stable ni bien grande. Prenons le type de l'épopée; est-il nettement dessiné dans votre esprit? Réfléchissez. Un ouvrage d'un sublime sombre et triste, le poème de Milton vient à paraître. Correspond-il dans sa conception et dans ses détails, à l'idée que vous aviez eue jusqu'alors de la poésie épique? Vous ne pouvez l'affirmer, si vous placez le *Paradis perdu* de Milton au même rang que les poèmes épiques de Virgile et d'Homère; il vous faut modifier singulièrement vos

idées *archétypes* du genre. Si vous le rejetez, c'est établir une classification nouvelle.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir détourner des esprits, non sans mérite, du désir d'écrire laborieusement des volumes sur les genres en littérature, discussion trop souvent puérile où les mots remplacent les choses. Peut-être comprendront-ils qu'il est absurde de prétendre définir les ouvrages du goût et de l'imagination avec la même rigueur que les productions de la nature, auxquelles des signes visibles impriment un caractère distinctif.

Voltaire a dit : « Nous pouvons définir les métaux, les minéraux, les éléments, les animaux, parce que leur nature est toujours la même; mais presque tous les ouvrages des hommes changent, ainsi que l'imagination qui les produit. Les coutumes, les langues, le goût des peuples les plus voisins diffèrent : que dis-je ? La même nation n'est plus reconnaissable, au bout de trois ou quatre siècles. Dans les arts qui dépendent de l'imagination, il y a autant de révolutions que dans les états ; ils changent de mille manières, tandis qu'on cherche à les fixer (1) ».

---

(1) *Essai sur la poésie épique*, Chap. I<sup>er</sup>.

A PROPOS DE  
**LA RAMPELADO**

de M. Louis Roumicux, de Nîmes.

---

ÉTUDE PROVENÇALE

par M. Ernest ROUSSEL,

membre-résident.

---

Notre compatriote, M. Louis Roumicux, vient de publier un volume de poésies provençales. Je considère comme une bonne fortune l'occasion qui m'est offerte, d'entretenir l'Académie de cette renaissance littéraire qui, depuis quelques années, s'épanouit, aux bords du Rhône.

Comme tout mouvement sérieux dans le domaine de la pensée, elle a ses fervents enthousiastes et ses détracteurs passionnés. J'ai la certitude de ne rencontrer parmi vous aucun esprit prévenu appartenant à cette dernière catégorie. Si la haute expérience de notre compagnie en matière intellectuelle la met en garde contre les admirations faciles et précon-

gues, le sentiment d'équité qui dirige ses jugements<sup>1</sup>, l'amour du vrai qui les inspire vous préservent des dédains systématiques et des préventions aveugles.

Attentifs à toute révélation nouvelle, vous avez déjà, l'an dernier, à propos d'un travail de critique littéraire que j'avais l'honneur de vous soumettre, laissé entrevoir que l'étude de la Renaissance provençale ne serait pas déplacée au sein de l'Académie du Gard. Permettez-moi d'abriter mon insuffisance derrière ce souvenir et, sans avoir la prétention de vous rien apprendre, de mettre en lumière quelques faits qui me paraissent militer en faveur de votre opinion.

## I.

Nous appartenons à cette race ingénieuse et brillante qui, la première en France, recueillit les épaves de la civilisation antique après son grand naufrage et, sous une forme nouvelle, les fit refleurir; la langue qu'on essaie de faire revivre en lui rendant la correction, la pureté que les rigueurs de la victoire et la rouille des siècles ont altérées, c'est la langue de nos pères, une langue qui eut un moment les plus brillantes destinées, qui fut chantée à la fois par le chevaleresque Richard d'Angleterre, à la cour raffinée de Naples et de Palerme sous Frédéric II, à celle de Ferrare, sous les princes d'Este dont le nom s'unit dans notre souvenir à la gloire des grands poètes de l'Italie. Elle a fait l'admiration du Dante qui lui a dérobé ses plus beaux secrets de rythme et d'harmonie; puis, dégénérée, réduite à ne plus être qu'un informe mais expressif patois,

la première, elle a frappé nos oreilles à notre berceau.

Elle a non-seulement exercé la plus vive et la plus heureuse influence sur le plus grand poète du moyen-âge, sur ce géant debout au seuil de la littérature italienne, elle a franchi le Rhin comme elle a franchi les Alpes.

C'est vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que se place l'âge d'or de la littérature chevaleresque en Allemagne; c'est alors qu'au rude idiôme des Franks nous voyons succéder le doux et gracieux dialecte de Souabe. La poésie s'y retrempe et s'y renouvelle; mais cette rénovation, ne l'oublions pas, découle principalement de l'imitation des chanteurs provençaux.

A l'exemple des troubadours chez lesquels *amour* est synonyme de poésie, on appelle les poètes allemands de cette époque des *minnesingers*, des « chantres de l'amour ».

Sans sortir de notre patrie, nous ne pouvons oublier que les troubadours ont précédé les trouvères, c'est-à-dire que les poètes du midi ont découvert et propagé les premiers le langage mesuré et poétique. Je ne crois point déroger aux usages galants de cette lointaine époque, en vous rappelant que l'amour introduisit la poésie dans les cours barbares du Nord. En l'an 1000, la belle Constance de Provence qui épousa Robert, fils de Hugues-Capet, entraîna à sa suite tout un cortège de chanteurs de sa nation. Leurs œuvres n'ont pas survécu, mais nous savons que ces élégants modèles contribuèrent à former les poètes français.

Ne méprisons donc pas trop nos patois, cet humble héritage de notre vieille langue. Vous avez tous les droits possibles de me suspecter à cet égard. Permettez-

moi donc de céder un instant la parole à moins suspect et plus fort que moi.

» Un peuple, ai-je lu quelque part, ne vit pas seulement de la vie publique ; sa force n'est pas seulement représentée par une armée permanente, par une action politique fortement concentrée aux mains de ses chefs, par des sociétés savantes et littéraires. Sous cette uniformité solennelle de la vie nationale subsistent et se perpétuent des diversités auxquelles répondent des langues non moins diverses. Les dialectes longtemps en usage dans chaque province, dans chaque partie d'une grande province, abdiquent moins facilement encore devant la langue officielle que les libertés locales n'abdiquent devant le pouvoir d'un gouvernement central, si fort et si glorieux qu'il soit. Ces dialectes survivent donc et survivent longtemps à l'organisation d'une grande nationalité, à la prédominance d'une langue nationale. Sans doute ils ont perdu l'importance qu'ils avaient à l'origine ; mais chaque petite fraction du grand peuple s'obstine à les parler et y retrouve comme un souvenir et une image de son ancienne liberté ».

Je vous le répète, ce n'est pas moi que vous venez d'entendre. Mais avant de vous nommer mon auteur, je veux aller au devant d'une objection devenue classique, depuis l'apparition des modernes troubadours :

La persistance des patois, et en particulier le mouvement littéraire qui a pour but de retremper le patois provençal à ses sources originelles, sont-ils compatibles avec notre unité nationale ?

On supposait le contraire à l'époque où la France resserrait les liens de cette unité, en abolissant les privilèges et en fondant l'égalité civile. Le 30 prairial

an II de la République française, le citoyen Grégoire, dans un rapport à la Convention, énumérait les trente patois subsistant alors, les signalait comme un obstacle au progrès de la fraternité entre tous les membres de la famille française, et proposait « *d'uniformer* le langage de la grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composaient pussent sans obstacle se communiquer leurs pensées ».

Il proposait en un mot d'anéantir les patois par un décret. Je n'ai pas besoin de vous dire que le bon sens de l'assemblée à laquelle s'adressait le citoyen Grégoire fit justice des conclusions de ce rapport, qui resta une lettre morte.

## II.

Le progrès naturel des mœurs et le développement de l'éducation populaire ont produit depuis d'heureux effets. Les patois ont perdu du terrain, comme en ont perdu les préjugés de la province et contre la province. Mais les patois qui ont subsisté, comme ceux qui tendent à ne pas mourir et à s'épurer en remontant à leur origine, n'ont pas empêché l'accomplissement de notre magnifique unité nationale.

Les patois de l'Alsace et de la Lorraine, vous le savez, n'ont pas empêché les paysans de ces provinces de se montrer, l'heure venue, français et bons français ; et la Provence, elle aussi, la Provence des baillis de Suffren et des Mirabeau, en dépit de son amour passionné pour son vieux langage, la Pro-

vence est bonne française. Un de ses modernes chanteurs l'a dit et très-bien dit :

Li Prouvençau, flamo unanimo,  
Siau de la grando França, et ni court ni coustié (1).

Un homme de beaucoup d'esprit, d'un esprit aimable et facile, que j'ai l'honneur de compter parmi mes amis, mais qui a le tort à mes yeux de regarder un peu de travers la renaissance provençale me disait un jour — en riant, bien entendu, — à propos du voyage des Félibres en Catalogne : « Ces messieurs rêvent peut-être la restauration du royaume d'Arles »; et il s'égayait avec finesse sur Mistral I<sup>er</sup>, roi de Provence et de Catalogne, et Roumanille, son grand-vizir !

Ah! voilà, mes pauvres amis, une couronne et un grand-vizirat auxquels vous étiez loin de vous attendre! celui de vous surtout qui n'a jamais mis les pieds en Catalogne.

Le poétique pèlerinage à Barcelone et à Montserrat une tournée de prétendant !

Tu ne t'en doutais certes pas, noble fermier de Maillane, dans la petite maison de ta vieille mère, où, docile aux conseils de Lamartine, tu ne prends la plume qu'après avoir, la charrue ramenée, bêché le pied de tes oliviers. Ni toi non plus, humble fils du jardinier de Saint-Remy, dans ton étroite boutique de la rue Saint-Agricol.

Tout ceci — ai-je besoin de le dire — n'était qu'un jeu d'esprit, un agréable badinage ; mais ce qui est plus

(1) Frédéric Mistral.



sérieux ce sont les beaux vers de Mistral que je vais vous lire, qui proclament si haut le patriotisme de la Provence et son amour pour l'unité française :

Car enfin à la mar fau que tombe lou riéu,  
E la pèiro au clapié : di traite Vaqueiriéu  
    Lon blad sarra mieus se preservo ;  
E li pichot veissèu, pèr navega segur,  
    Quand l'oundo es encro e l'air escur,  
    Fau que navegon de counservo.

Car es bon d'estre noumbre, es beu de s'apela  
Lis enfant de la Franço, e, quand avès parla,  
    De vèire courre sus li pople,  
De soulèu en soulèu, l'esperit renadiéu,  
    E trelusi la man de Diéu  
    De Solferino à Sébastople !

Je traduis ces deux strophes pour ceux auxquels la langue de Mistral n'est pas familière :

« Car enfin, il faut bien que le ruisseau tombe à la mer et la pierre au monceau : des tardives et traîtresses gelées, le blé serré mieux se préserve ; et les petits vaisseaux, pour naviguer en sûreté, quand l'onde est noire et le ciel obscur, doivent naviguer de couseve.

» Car il est bon d'être en nombre ; il est beau de s'appeler les enfants de la France ! il est beau, quand vous avez parlé, de voir, de soleil en soleil, souffler sur les peuples l'esprit de rénovation et de voir la main de Dieu resplendir de Solférino à Sébastopol ».

Et maintenant, qu'allaient donc faire Mistral et ses amis — qu'allaient-ils faire au delà des Pyrénées?

Ils allaient, devant un progrès des siècles ardemment appelé par tous les cœurs honnêtes, ils allaient à un peuple sorti du même berceau, mais séparé de nous par les vicissitudes de la politique, tendre une main fraternelle ; ils allaient, simples particuliers, accomplir une œuvre de paix et d'harmonie, vainement rêvée par tous les diplomates philanthropes ; ils allaient, avec leurs cœurs et leurs chants, affirmer le mot de Louis XIV auquel l'histoire a donné de si cruels démentis.

### III.

À l'objection politique à laquelle je viens d'essayer de répondre s'en joint d'ordinaire une seconde, celle-là toute littéraire.

Le français, illustré par tant d'écrivains, d'orateurs et de poètes de génie, ne nous suffit-il pas en France ?

Je laisse encore ici le soin de répondre à l'écrivain que je citais tout à l'heure sans le nommer. Il est temps de vous le faire connaître.

La défense des idiômes locaux que je vous ai lue et la citation qui va la compléter sont empruntées à un membre de l'Institut, à un professeur de la faculté des lettres de Paris, à un érudit qui, non content de parler excellemment notre langue, sait du grec autant, beaucoup plus même qu'homme de France, au savant et respectable M. Egger.

« Notre langue académique, ajoute-t-il dans la même opuscule — et ce sera ma réponse à la seconde objection — la langue de Corneille, de Molière et de Bos-

suet est admirable sans doute ; mais elle est quelquefois trop grande dame pour se prêter aux inspirations modestes de la poésie du village. Certains patois ont un charme particulier de naïveté locale et une saveur du terroir que rien ne peut remplacer ; ils répondent aux variétés du climat et comme aux divers aspects de la nature dans nos provinces. Laissons le villageois, laissons le bourgeois des petites villes écrire et chanter, quand il lui plaît, à la manière de ses aïeux, pourvu que, d'ailleurs, à l'église, à la mairie, chez le notaire ou au tribunal, il entende et pratique la langue commune ; pourvu qu'en ce qui touche aux intérêts de la grande patrie, il reste toujours un bon français. Et pourquoi vraiment voudrions-nous faire mourir les patois ? Pourquoi chacune de nos provinces n'aurait-elle pas le droit de garder ces souvenirs originaux de son ancienne indépendance ? Pourquoi lui envierions-nous l'innocent plaisir d'exprimer à sa guise les sentiments et les pensées qui lui sont propres » ?

Soit donc que nous considérions la renaissance de la littérature provençale comme un effort de ses auteurs pour ressaisir la langue romane au moment de sa défaillance et l'amener à ce qu'elle serait devenue, si elle avait pu accomplir dans le cours des âges son évolution naturelle et atteindre son développement normal, soit que nous considérions cette renaissance comme un honneur fait à l'un des plus élégants et des plus sonores patois du midi en l'élevant à la hauteur d'une langue, et il mérite bien ce nom depuis que des créateurs de la valeur des Mistral, Roumanille, Aubanel, Anselme Matthieu, Roumieux et bien d'autres l'ont choisi pour se révéler, nous sommes forcés de

reconnaître que cette étude n'est pas indigne d'une des grandes académies du midi.

Oserai-je ajouter, avec la réserve discrète que l'on doit à un confrère, que vous avez implicitement reconnu cette vérité, le jour où vous avez eu l'excellente inspiration d'ouvrir vos rangs à M. Bigot. N'est-ce pas précisément en revêtant du sentiment local l'esprit non la lettre du plus français de nos fabulistes que notre confrère s'est acquis une grande et légitime popularité ? Ne représente-t-il pas ici avec honneur et à tous les titres une branche essentielle de notre littérature locale ? N'est-ce pas, en un mot, le poète patois que vous avez voulu honorer en le faisant, aux applaudissements de tous, asseoir à vos côtés ?

Je vais plus loin. L'Académie française dont la lointaine affiliation et le grand nom auquel vous la devez vous font tant d'honneur, l'Académie française, créée surtout en vue de défendre et d'encourager le français, n'a pu résister à la séduction des vers de Jasmin et elle lui a décerné, en 1852, une de ses couronnes les plus enviées. Quelques années après, le même honneur était accordé à la première œuvre de Mistral. Et nous pourrions craindre de nous égarer en suivant de pareilles traces ! Les nations étrangères auraient alors le droit de nous faire rougir de notre réserve.

#### IV.

Je vous ai déjà parlé, l'an dernier, d'un cours de littérature romane professé par un savant suédois à

l'université d'Upsal, presque sous le pôle. Je puis ajouter aujourd'hui que le professeur Estlander vient de publier en suédois la première partie de son consciencieux travail sur la littérature provençale. (*Bidrag till den provençaliska litteraturens historia*). Cette première partie de l'œuvre commence aux premiers troubadours et s'arrête à Belaud de la Belaudière. La seconde partie, qui va paraître en français, s'étend jusqu'aux travaux de nos modernes félibres.

En Angleterre, où le poète Longfellow avait déjà traduit *l'Abuglo de Castel-Culhé*, de Jasmin, M. Grant a fait paraître dernièrement une traduction de *Mirèio*.

En Allemagne, les études romanes ont été inaugurées par les Wilhelm Schlegel, les Mahn, les Diez, ce dernier, auteur d'une grammaire, d'un excellent lexique, d'une histoire littéraire, sans compter de nombreux travaux disséminés dans les revues.

C'est à l'Allemagne que nous devons la chrestomathie de Bartsch, l'anthologie de Bruickmeier, les études philologiques d'Adrien de Giessen, Fuchs, Diefenbach, Orelli, Schackembourg, Wildermuth, les études littéraires de Ideler, Sachs, Boehmer, les études bibliographiques de Heyse, Keller, Grusmacher, Wackernagel, et de tant d'autres érudits qui se consolent de leurs noms imprononçables en ressuscitant notre vieille langue, une des plus belles, des plus harmonieuses, des plus suaves qui aient jamais charmé les oreilles humaines.

Pour en finir avec la noble et savante Allemagne, terre classique des grands travaux de la philosophie et de la philologie modernes, permettez-moi d'ajouter qu'il s'y publie un grand nombre de revues uniquement

consacrées à la langue romane et aux modernes successeurs de ses troubadours.

L'exemple d'autrui doit achever de nous convaincre. L'étude de la renaissance provençale est ici à sa place naturelle; où pourrait-elle être mieux fondée à réclamer son droit d'asile?

Je m'aperçois un peu tard que j'ai bien des excuses à vous faire, et à M. Roumieux également. Je ne vous ai rien dit encore de son œuvre. Mais comme la terre natale des prophètes leur est rarement hospitalière, avant d'apprécier un des poètes de la Pléiade provençale, il m'a paru convenable, l'avouerai-je, de plaider devant vous les circonstances atténuantes.

## V.

Ouvrons donc l'œuvre de notre compatriote, la *Rampeludo* de Louis Roumieux.

*La Rampeludo*, la plupart d'entre vous le comprennent sans que je traduise, c'est le rappel battu pour faire rentrer au bercail tous les enfants perdus de la muse vagabonde et fantaisiste de l'auteur.

Né à Nîmes, Louis Roumieux nous a quittés depuis des années; vous trouverez bon que je vous entretienne un instant de sa personne.

Roumieux est la vivante affirmation du *nascuntur poetæ*; il est né poète ou plutôt il est né troubadour.

Qu'étaient les troubadours? Quelques-uns, des hommes de guerre, des seigneurs de châteaux, c'est l'exception. Le plus grand nombre se contentaient d'être les gens d'esprit du temps. Animés par leur

nature musicale de méridionaux, favorisés par cette langue sonore et métallique, redisant avec verve la pensée populaire, tour à tour ils attaquaient ou célébraient dans leurs chansons les seigneurs du voisinage. « La poésie provençale, c'était, comme l'a dit un des plus célèbres et des plus éloquents de nos critiques, la liberté de la presse des temps féodaux, liberté plus âpre, plus hardie et moins réprimée que la nôtre ». (Villemain.)

Les troubadours étaient des chanteurs ambulants qui, recevant aujourd'hui l'hospitalité des châteaux, demain celle des chaumières, avaient des larmes pour tous les deuils, des sourires pour toutes les joies, des chants pour toutes les classes. Roumieux a manqué sa vocation de cinq siècles. La liberté et la variété de son inspiration, son heureuse et féconde facilité auraient fait le charme des monotones soirées du manoir et du hameau. Il l'a dit lui-même mieux que je ne saurais le faire :

« Je chante tout dans mes chansons : hiver, été, printemps, automne, Dieu, le soleil, fleurs, oiseaux et baisers, je chante tout dans mes chansons ; les nids, la patrie, l'amour, les tendres langueurs, les amants, les jeunes filles . . . »

Cantan tout dins nòsti cansoun,  
Iver, estièu, printemps, autouno,  
Diéu, soulèu, flour, aucèu, poutoun,  
Cantan tout dins nòsti cansoun :  
Nis, patrio, amour, languisoun,  
Plesi, douLOUR, jouvènt, chatouno ;  
Cantan tout dins nòsti cansoun :  
Iver, estièu, printemps, autouno . . .

Et tout cela, il l'a chanté presque en naissant, avant même de savoir lire, cet oiseau de notre nid. Les rêves de son enfance, les murmures de la Fontaine, les voix de la brise dans les pins harmonieux lui ont dicté ses premières chansons au pied de la Tour-Magne.

Nîmes ne l'a pas oublié, et notre Bigot non plus, Bigot son premier confident, son poétique jumeau qui, bien mieux que moi, pourrait vous raconter le temps où ils associaient leurs naissantes et joyeuses harmonies.

Tous deux ont grandi depuis, chacun suivant sa voie : Bigot a rencontré son spirituel filon qu'il a exploité, avec quel bonheur, vous le savez ! Roumieux a dispersé sa verve à tous les vents de sa capricieuse et originale fantaisie.

Il en est sorti ce que je vous ai déjà dit, ce qu'il nous dit lui-même : des chants d'amour, de pieux élans, des chants de fêtes, des chants de deuil. Mais notre radieux soleil n'engendre pas mélancolie et la corde joyeuse vibre sur la lyre de Roumieux plus vivante et plus sonore que ses compagnes.

Si la mélancolie l'effleure, ce n'est que d'une aile ; et pourtant sa vive imagination de poète, prompte à se laisser impressionner par tous les vents qui passent, par la couleur du temps ou les bizarres rêveries d'une nuit sans sommeil l'expose parfois aux attaques du monstre qui hanta le foyer des Dürer et des Beethoven. Mais le poète provençal sait opposer à ses atteintes une égide impénétrable, son paisible et aimable nid de famille, toutes ces voix claires et fraîches qui chantent à son foyer. De bonne heure son cœur s'est ouvert à ces joies pures. Une femme, des enfants, voilà le



solide et gracieux rempart derrière lequel il s'est abrité contre les déceptions de la vie, les dangereuses illusions d'une imagination riche et prodigue.

Une de ses pièces les plus originales nous le peint au naturel, quelquefois découragé, abattu à ses heures de solitude. Mais vienne la famille frapper à sa porte, son ciel se rassérène et le sourire reparait. Laissez-moi vous lire cette pièce en grande partie; c'est une des meilleures du recueil.

Elle est intitulée *Mon testament, accès de fièvre en deux actes et à deux personnages*; la scène se passe dans la chambre du poète :

(Il est seul à sa petite table, au coin de son feu).

« Il pleut, dit-il, il fait froid; je suis malade et triste comme un saule; au coin de mon feu, je frissonne tout croquevillé, que faire?... des vers?... non, il vaut mieux que je me repose; je suis fatigué, ma tête est lourde, j'ai sommeil. Si je dormais... Dormir! dormir la nuit, dormir le jour! Fainéant, n'as-tu pas honte? Allons! courage! sortons!

(Il se lève et en passant devant son miroir, il y jette les yeux).

Que je suis maigre, grand Dieu! Quelle figure! Mes os percent la peau... si j'allais mourir!... Quand la mort va venir, comme pour crier *gare*, elle nous envoie toujours quelque sinistre pressentiment... Je vais mourir, je le sens: ma langue noircit, mes yeux sont vitreux. Vite mon testament...

(Il s'assied à sa table et écrit):

Moi, Louis Roumieux, avant de plier mes ailes, je donne mon âme à Dieu, s'il daigne en grossir la céleste bande; je donne au diable mes maux de tête et mes tracas, à ma femme la fleur d'amour qui de ma vie a fait tout le bonheur, la fleur qu'ensemble nous avons placée dans notre cœur où

elle s'est épanouie, la douce fleur d'amour que tant nous avons caressée. Ma Delphine, garde-la. Si, émerveillé de te voir toute charmante, toute aimable, un autre, après ma mort, voulait cueillir cette fleur, vite, vite, renvoie-le; sinon, comme un remords, autour de toi, la nuit, tu verras rôder mon ombre qui, pour te torturer, se glissera dans ton cœur. Tu entendas les sanglots de ma voix triste et sombre; je te parlerai de là-bas; je te redirai nos heures d'amour, les moments d'allégresse que nous faisons éclore sous nos baisers, les noirs chagrins, les tristesses poignantes qui s'envolaient sous nos caresses, les affronts que pour toi j'ai bus à la sourdine; tout ce que j'ai souffert pour t'avoir pour femme; mes nuits sans sommeil, mes jours abreuvés de larmes...

Enfin vint le jour tant désiré, le beau jour, ô ma Delphine, le jour de notre mariage... Il me semble que c'est hier; sur ton visage divin, je lisais l'allégresse, et, la main dans la main, tous deux, doucement, au fond de notre âme, nous disions: « Vous m'avez donné le cœur que mon cœur aime, ô mon Dieu, merci de tout notre bonheur; toujours nous nous aimerons comme aujourd'hui... » Et certes, toujours nous nous sommes aimés comme alors, douce amie; il y a seize ans aujourd'hui, seize ans! que tu es ma femme: oh! dis; dis-moi si jamais, une heure, un seul instant j'ai cessé de t'aimer?...

(On entend du bruit, il cesse d'écrire).

Qui est là?

DELPHINE

(entrant toute joyeuse).

C'est ta petite femme qui vient, pour te guérir, t'apporter un baiser. Que faisais-tu là?

LOUIS

(cachant son papier).

Moi? une chansonnette.

DELPHINE

Voyons.

LOUIS

Non ; quand je l'aurai finie ; pas avant.

DELPHINE

Soit. Et bien ! mon ami, viens donc ; les enfants attendent tous quatre à table que leur père vienne les régaler. Sais-tu, mon pauvre amoureux, sais-tu qu'il y a seize ans aujourd'hui que nous sommes mariés ? Il me semble que c'est hier que nous échangeons nos premiers propos d'amour. Seize ans ! et je t'aime aujourd'hui comme au premier jour...

(Louis dissimule une larme).

Mais... tu pleures ? Qu'as-tu donc à essuyer tes lunettes ?

LOUIS

Où, je pleure de bonheur : je t'aime tant, ma Delphine ! encore un baiser.

DELPHINE

Oh ! tant qu'il te plaira.

TOUS LES DEUX

Le vingt-cinq septembre est un jour béni !

(On entend Anaïs, Léon, Joannin et Mireille qui appellent :  
Papa ! Maman !)

Louis et Delphine sortent enlacés comme deux petits ognons des montagnes.

Ceci, n'est qu'une pâle traduction et tout traducteur, on le sait, trahit d'ordinaire son modèle. Je vais essayer de vous rendre, en lisant l'original, tout le pittoresque, toute l'harmonie de l'expression que, bien malgré moi, je vous ai dérobés :

LOUISET, soulet.

Es asseta proche d'uno tauleto au cantoun de la chaminèto.  
Plòu, fai fre ; siéu malaut, e, triste coume un sause,  
Au cantoun de moun fio trachelle agroumouli.

De-que faire?... De vers?... Noun, vau mies que me pause :  
Siéu las ; ai mau de testo ; ai som... Tè ! vau dormir.  
Dourmi ? Dourmi la nieuc, dourmi lou jour encaro ?...  
Fulobro, as pa vergougno ? An ! d'aut ! vai t'espaça.

S'abouro e, passant davans lou mirau, se l'éspinohe.  
Que siéu magre, mon Diéu ! Queto marrido caro !  
Mis os traucion la péu !... S'anave trespassa !...  
Quand la mort deù veni, coumé pèr crida garo, .  
Nous manda pau o proun quauque pressentimen ..  
Sènte que vau mourì : ma lengo se mascaro ;  
Mi dous ieu soun neblous... Vite, moun testamen.

Alestus tout ço que fau pèr escrieure, s'assète e escrieu.  
« léu, Louiset de Roumiéux, avans de vira l'alo,  
Doune *moun amo* à Diéu, se, dins tòuti lí cas.  
La vòu pèr aumenta la bando celestialo ;  
Doune au diable *moun mau de tèsto e mi tracas* ;  
A ma femo *la flour d'amour* que de ma vido  
A fa tout lou bonur, la flour qu'ensèmbre avian  
Messo dins nòsti cor ounte s'es expandido,  
La douço flour d'amour que tant poupounavian.  
Ma Fino, gardo-la. Se, candi de te vèire  
Tant galanto, tant bravo, un autre, après ma mort,  
Voulié d'aquelo flour se faire lou cuire,  
Lèu-lèu rambaio-lou ; se-noun, coume un remors,  
A toun entour, la niue, veiras treva moun ouble  
Que, pèr lou sagata, rintrara dins toun cor ;  
Ausiras li plagnun de ma voues tristo e souble,  
Te parlarai d'antan ; te redirai alor  
Nostus ouro d'amour, li moumen d'alegresso  
Que fasian espeli-souta nòsti poutoun,  
Et li négri segren clafi de pognesoun  
Que fasian esvali sounto nòsti caresso ,  
Lis afront que pèr tu buviéu de rescoundoun ;  
Tout ço qu'ai rebouli pèr t'aguedre pèr femo ;  
Mi niue véuso de som, mi jour plen de lagremo ;  
..... Enfin, venguè lou jour,  
Lou jour tant désira, lou bèu jour, o ma Fino,

Aquécù jour benura que nous mariderian...  
Me sèmblo qu'es d'aièr ; sus ta caro divino  
Legissiéu l'alegrosso, e, la man dins la man,  
Tòuti dous, cauto-à-cauto, au fin founs de nosto amo,  
Disian : — *M'avès douna lou cor que moun cor amo,*  
*O moun Diéu, grameci de tout noste bonur.*  
*Sèmpre nous amareu coume aro...* — E de-segur,  
Sèmpre nous sian ama coume alor, douço amigo.  
I'a sege an vuei, sege an! que siès ma femo : oh ! digo,  
Digo-me se jamai, uno ouro, un moumenet,  
Ai cessa de t'ama?...

S'entènd de brut ; s'arrèsto d'escriéure.

Quau intro ?

## SCENO II.

LOU MEME, FINO.

FINO, intront, touto escarrabado.

Es ta feneto

Que vèn, pèr te gari, te faire un poutounet.

Je fai un poutoun.

De-que fasiés aqui ?

LOUISET, embarrant soun papic.

Iéu ? Uno cansounéto.

FINO.

Vejan.

LOUISET.

Noun ; quand l'aurai finido ; pas avant.

FINO.

Siegue ! E bèn ! moun ami, vène, que lis enfant  
Espèron tòuti quatre à taulo que soun paire  
Ane li regala. Saves que i'a sege an,  
Vuei, que sian marida, moun paure calignaire ?  
Me sèmblo qu'es aièr que nous fasian l'amour.  
Sege an ! e t'aime vuei coume lou proumié jour...

Louiset dissimulo une larmo.

Mai... ploures? De-que fas, que fretes tí luneto ?

LOUISET.

O, ploure de bonur : t'ame tant, ma Fineto!

Encaro uno brassado.

FINO, l'embrassant.

Oh! se te fai plesi...

TÒUTI DOUS.

Lou vint-e-cinq Setembre es un jour benesi !...

S'entënd *Anais*, *Leon*, *Jouanen* e *Mirèio* que sonou : *Papa! Mama!*  
Louiset e Fino sorton enliassa coume dos cebo raiouleto.

## VI

On ne commente pas cette poésie à fleur de cœur si éminemment subjective. Mais j'avais raison de vous le dire, la muse plaintive ne s'égaré que par rares échappées chez le poète de la Tour-Magne. Ses plus sombres heures sont les tristesses d'un homme heureux, qui se prend parfois à craindre que son bonheur lui échappe. Une étreinte de sa compagne, une caresse de ses enfants, et larmes, chagrins, pressentiments, tout s'envole ; le naturel reprend ses droits et le sentiment du bonheur intime s'exhale dans ces vers :

Uno femo, d'enfant, de bons ami, de libre,  
La santa, lou travai et l'amour doù bon Diéu.  
Vaqui tout ço que fau au bonur d'un felibre :  
Quau i'a de mai urous que iéu ?

« Une femme, des enfants, de bons amis, des livres, la santé, le travail et l'amour du bon Dieu, c'est là tout ce

qu'il faut au bonheur du poète. Qui peut se dire plus heureux que moi ? »

## VII

L'homme qui se rend ce témoignage et qui chante ne peut naturellement chanter que le rire ; aussi Roumieux, malgré la souplesse et la variété de son invention, n'est-il franchement à son aise que lorsqu'il rit ; il est alors lui-même et les vers coulent de jet. Fils du soleil et du riant midi, il est gaulois de tempérament ; le rire est son élément, et quel rire ! Car le rire peut prendre tous les sens ; il peut traduire le dédain aussi bien que la joie. Son rire à lui n'est pas sardonique comme celui de Méphistophélès et de Heine ; il n'est pas humoristique comme celui de Sterne ; ce n'est pas même le rire français, le rire du bon sens et de la raison comme celui de Molière et de Voltaire ; c'est le plus plaisant des rires, le rire qui se nourrit de lui-même, qui éclate par un simple besoin de joie, qui se plaît aux libres propos, qui parfois même mord au fruit défendu.

Celui-là, j'aurais quelque peine à le caractériser, si je ne pouvais appeler à mon aide un des plus graves critiques contemporains.

« Il y a dans la vie humaine, a dit quelque part l'austère M. Schérer, des parties secrètes, des côtés intimes ou même bas et humiliants, tout un ordre de fonctions que l'on dérobe aux regards, et sur lesquelles on évite d'appeler l'attention. C'est justement ce secret qui attire les plaisants. Plus ce coin du logis est dissimulé, plus il semble piquant d'en approcher

et d'entr'ouvrir le rideau. Si le ridicule consiste dans le désaccord entre l'idée et le fait, rien ne sera plus grotesque que l'homme surpris dans l'attitude où l'on est le moins accoutumé à le voir ».

« Je n'ai pas besoin d'insister », ajoute M. Schérer. Ni moi non plus. Il me suffit d'évoquer le souvenir de ce que Rabelais nommait « des folastries joyeuses hors l'offense de Dieu et du roy », et d'ajouter que les mystères de la *Venus cloacina* ont toujours formé un élément essentiel de ce qu'on appelle la gaité gauloise.

C'est ce genre de gaité que Roumieux a peut-être poussé un peu loin dans certaines de ses pièces ; mais c'est l'exception, je me hâte de l'ajouter. Dans la plupart de ses plus franches joyeusetés, la gaité n'est que spirituelle et du meilleur aloi.

Les mères et les Académies les plus scrupuleuses peuvent sans crainte s'en permettre et en permettre la lecture.

C'est donc sans hésiter que je continuerais mes citations, si je ne craignais en les tronquant de déflorer certaines pièces dont un souffle spirituel anime l'ensemble, dont la trame générale serait compromise, si j'en isolais le moindre fil. Je me contenterai donc de recommander presque au hasard : *Meste Farinèu*, *Fraire Bourtoutmiéu*, *Lou mazet de meste Roumiéu*, *Jarjaio en paradis*, etc.

Dans la pièce qui termine le recueil, *li Felibre en Catalougn*, tout le monde admirera sans restriction, non moins que la difficulté heureusement vaincue, la rapidité, l'entrain et le charme du récit. C'est, dans un genre plus élevé, quelque chose qui rappelle le spirituel voyage de Chapelle et de Bachaumont.



En résumé, ce poète local, si varié de ton, si original dans les parties où il excelle, si riche de verve quand il se lance dans son élément favori, Louis Roumieux, qui a placé dans son poétique blason notre vieille tour, emblème du nid qu'il trouve si beau, représente dignement dans sa ville natale ces modernes troubadours qui lui ont ouvert leur rangs, dont il parle si purement la langue, dont il est le frère par droit de conquête.

# VILLE DE MUS

PAR M. E. BRUN

Il y a quelques années, j'étais en vacances à Dur-  
 fort, lorsque on vint à parler devant moi d'une ville  
 de Mus, située aux environs, dont j'ignorais l'exis-  
 tence. Je demandai ce que c'était que cette ville dont  
 l'existence paraissait pour la première fois. On me dit  
 que c'était une ville ancienne, dont on apercevait les  
 ruines sur une montagne assez rapprochée. Je me fis  
 indiquer approximativement sa situation, et je partis  
 pour aller la visiter. Le hasard me fit tomber en che-  
 min sur les restes d'un ancien camp, que je pensai  
 avoir servi aux Romains de la ville; et, après les avoir  
 suivis pendant quelque temps, j'arrivai à un endroit découvert  
 où de nombreux débris de poteries me signalèrent son  
 emplacement. Je fus désappointé, je ne vis que quel-  
 ques tas de pierres isolés provenant sans doute des  
 ruines de la ville; on avait élevé un défilant le  
 sol à une certaine époque pour le cultiver. Le camp-

LA  
VILLE DE MUS,

Oppidum gaulois dans les Cévennes ;

par M. E. BRUN,

membre-résident.

---

Il y a quelques années, j'étais en vacances à Durfort, lorsqu'on vint à parler devant moi d'une ville de Mus, située aux environs, dont j'ignorais l'existence. Je demandai ce que c'était que cette ville dont j'entendais parler pour la première fois. On me dit que c'était une ville ancienne, dont on apercevait les ruines sur une montagne assez rapprochée. Je me fis indiquer approximativement sa situation, et je partis pour aller la visiter. Le hasard me fit tomber en chemin sur les restes d'un ancien canal, que je pensai avoir servi aux usages de la ville; et, après les avoir suivis quelque temps, j'arrivai à un endroit découvert, où de nombreux débris de poterie me signalèrent son emplacement. Je fus désappointé. Je ne vis que quelques tas de pierres isolés provenant sans doute des ruines de la ville, qu'on avait élevés en déblayant le sol à une certaine époque pour le cultiver. Je remar-

quai seulement en certains endroits des surfaces plates de terrain, qui me parurent annoncer l'emplacement des anciennes maisons. Partout croissaient des plantes buissonnières, avec des chênes-verts auxquels s'entrelaçaient des vignes sauvages. Les débris de poterie étaient insignifiants. Seuls, quelques fragments de tuiles romaines, mêlés à ces débris, me servirent à constater que la ville devait remonter à l'époque gallo-romaine. Je me bornai à jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'espace que la ville avait occupé, et je m'éloignai, lorsque j'aperçus à la cime de la montagne, parmi des rochers abrupts, les restes d'une longue muraille en pierres sèches, que je pris pour un vieux mur de clôture, plutôt que pour les restes de l'ancien mur d'enceinte de la ville et que je n'eus pas la force d'aller examiner, tant j'étais désappointé par l'insuccès de mon exploration.

Le mois de septembre dernier, étant allé voir à Sauve un honorable magistrat de mes compatriotes, la proximité du lieu et les précieuses découvertes faites à l'oppidum de Nages par quelques-uns de nos savants confrères, qui nous en avaient rendu compte à nos dernières séances, me suggérèrent le désir de la visiter de nouveau pour l'explorer plus attentivement. Je communiquai mon projet à mon honorable compatriote, qui s'offrit de m'accompagner, et nous partîmes ensemble pour cette expédition archéologique. Nous la visitâmes, cette fois, avec soin, et le résultat de nos communes investigations ne fut pas sans importance.

Mais, avant de vous le faire connaître, nous croyons devoir vous décrire succinctement la situation de la ville et ses environs. Elle s'élevait à l'extrémité méridio-

nale d'une montagne calcaire et descendait ensuite sur son versant. Elle était protégée par une enceinte de rochers, qui la fortifiait solidement contre les attaques de l'ennemi. Du côté du couchant, elle était défendue par une gorge profonde et escarpée, qui ne permettait pas à l'ennemi d'en approcher. Ce n'est que par le côté du midi qu'on pouvait facilement s'en rendre maître, en pénétrant dans un vallon qui ne lui présentait aucune défense naturelle. Elle était environnée en outre d'autres montagnes calcaires, qui en rendaient de loin l'approche très-difficile. Rien de plus curieux et de plus rude à la fois que l'aspect de toutes ces montagnes, hérissées d'énormes rochers, qui affectent les formes les plus bizarres et retracent les images les plus pittoresques. Ici, par exemple, c'est une statue colossale, qui étend son bras mutilé, comme pour faire un signe qui s'est brusquement interrompu. Là, c'est une enfilade de colonnes brisées d'un de ces temples en ruines qu'on rencontre dans le désert. Ailleurs, ce sont de grandes tables suspendues, qui semblent avoir servi à des repas de géants. Partout apparaissent des espèces de figures humaines, semblables à des sentinelles avancées, qu'on aurait postées anciennement, aux environs de la ville, pour observer l'ennemi, et qu'on aurait ensuite oublié de venir relever. C'est tout un monde fantastique qui surgit de ces rochers, auxquels l'imagination prête toutes les formes qu'elle peut rêver. On ne peut voir nulle part un amas de roches plus formidable, qui atteste les profonds bouleversements que ce sol a subis, à l'époque des révolutions primitives du globe.

La ville de Mus était un oppidum gaulois ou un gros bourg fortifié, qui pouvait contenir de 12 à 1500 habitants, à en juger par l'étendue de son emplacement

circonscrit par la ligne de rochers qui formaient son enceinte, et par le périmètre de terrain sur lequel on rencontre des débris de poterie. Il paraît même qu'elle s'étendait dans le vallon jusqu'à une assez grande distance vers le couchant, comme on peut le conjecturer par des indices du même genre que ceux qui signalent son principal emplacement. On y arrivait par une route qui passait dans le vallon et qui sert aujourd'hui de chemin rural pour l'exploitation des rares bois que produisent les montagnes abruptes des environs. On voit même sur les bords du torrent, qui sort de la gorge profonde située au couchant de la ville, les vestiges de la pile d'un pont sur lequel elle le traversait.

En remontant le cours de ce torrent aussi haut que nous le permirent les éboulements de rochers détachés de la montagne qui l'encombraient, nous fûmes témoins d'un curieux phénomène naturel, qui mérite d'être rapporté. Les eaux, en tombant des rochers qui en interceptent le passage, ont creusé dans le lit calcaire du torrent des espèces de baignoires naturelles, qui se distinguent par l'élégance de leurs formes et la finesse de leurs parois. Quel artiste que la nature, et comme la grace le dispute à la sévérité dans ses œuvres ! Ce sont des gouffres extrêmement profonds, comme je pus m'en convaincre dans ma première excursion, en m'y baignant par une journée d'automne, où la chaleur était excessive. Ces gouffres sont pleins de petits serpents d'eau qui s'y réfugient en été, lorsque le torrent est à sec, comme il l'était ce jour-là. Dès que j'y fus entré, je les vis tous monter à la surface de l'eau et aller précipitamment se coller aux bords du rocher, où ils restèrent jusqu'à ce que j'eusse fini mon bain.

Depuis ma dernière visite, le sol de la ville de Mus avait été bouleversé en grande partie par de nouvelles cultures qui en avaient détruit les derniers vestiges. En parcourant la partie basse, restée à peu près dans le même état, nous remarquâmes un endroit où l'on avait pratiqué des fouilles, qui avaient mis à jour un bassin, dans lequel se réunissaient les eaux du canal destinées à l'approvisionnement de cette partie de la ville, et que je n'avais pas aperçu la première fois, soit parce que je m'étais borné à un examen superficiel des lieux, soit parce que ces fouilles étaient d'une date postérieure. Nous apprîmes qu'elles avaient été opérées, on ne sait dans quelle intention, par les ordres du comte d'Avéjan, propriétaire actuel de l'emplacement de la ville de Mus. Il est à regretter qu'elles n'aient pas été étendues sur un espace plus considérable, où elles auraient amené peut-être d'autres découvertes intéressantes. La construction évidemment romaine de ce réservoir confirmerait au besoin l'opinion que nous avons émise plus haut, sur l'existence de la ville à l'époque gallo-romaine. Il est bâti en moëllons appareillés, et enduit d'une couche épaisse de ciment, mélangé de briques rouges concassées, qui subsiste encore dans presque toutes ses parties. Un glacis du même ciment, crevassé en certains endroits par la pioche des ouvriers employés aux fouilles, en couvre le fond. La voûte et la partie supérieure des murs qui la supportaient ont été détruites. On remarque à l'intérieur un petit escalier de quatre à cinq marches, qui servait sans doute à y descendre, quand on voulait le nettoyer. Les déblais des fouilles amoncelés sur ses côtés ne permettent pas d'en reconnaître l'état extérieur. Il forme un carré long de

six mètres de longueur sur cinq mètres de largeur et se trouve réduit à un mètre environ de profondeur par la démolition des murs qui soutenaient sa voûte.

Partout ailleurs, dans la partie basse comme dans la partie haute de la ville, nous n'aperçûmes pas d'autres vestiges que ceux que j'avais déjà constatés, lorsque j'étais venu la visiter seul. Un fait assez curieux attira cependant notre attention. Nous fûmes étonnés de voir que les débris de poterie, qui parsèment tout son emplacement, s'étendaient jusque dans les anfractuosités des rochers derrière lesquels elle s'abritait, signe qu'elle devait être assez peuplée, puisque les maisons se serraient dans les moindres coins de son enceinte.

Mais une de nos plus précieuses découvertes fut celle du mur d'enceinte de la ville, que nous avons vu dans notre précédente exploration, sans le reconnaître, et dont la forme primitive nous prouva que c'est bien au-delà de l'époque romaine et aux temps historiques les plus reculés qu'il faut reporter l'origine de la ville. C'est un vaste mur, de deux à trois mètres d'épaisseur, construit en quartiers de rocs informes sans ciment, qui se déroule au-dessus des masses de rochers dans lesquelles la ville était enfermée, et dont il ne reste guère plus que les assises inférieures. Nous le suivîmes dans tout son développement, sans y reconnaître aucun genre de fortification, et sans y remarquer aucune particularité qui mérite d'être signalée. Nous le vîmes s'interrompre subitement dans la partie la plus abrupte des rochers qui s'entassaient au levant de la ville, sans que rien annonce qu'il se soit prolongé dans le vallon, quoique ce soit de ce côté là cependant que la ville eût surtout



besoin d'être fortifiée, mais où il aura été sans doute détruit à la longue après la destruction de la ville elle-même.

Mais notre découverte la plus importante fut celle des vestiges du canal, qui lui amenait les eaux que la sécheresse naturelle de son sol lui refusait. Il parcourait tout le plateau de la montagne, qui s'étendait derrière la ville, à travers les vastes bancs de rochers dont elle est couverte, et qu'on avait été réduit à la nécessité de tailler dans toute leur profondeur, pour aller chercher son niveau, en se dirigeant vers le nord, où il allait recueillir les eaux de quelque source inconnue, qu'on ne peut fixer à cause de son interruption soudaine au bout d'un certain temps de son parcours. Quelles fortes générations que celles de ce temps ! On a de la peine à comprendre qu'un aussi petit peuple ait eu le courage d'entreprendre un ouvrage aussi pénible, lorsque des populations beaucoup plus considérables n'ont pas l'énergie de se procurer l'eau indispensable à leurs premiers besoins. Dans les endroits découverts, il est bâti en maçonnerie enduite du même ciment que le bassin, et surmonté d'un cordon de pierres appareillées, qui sert à le reconnaître sous les éboulements de terre où il est enfoui. Il a de trente à quarante centimètres de largeur sur quinze à vingt de profondeur. L'exiguité de ces dimensions annonce un débit d'eau peu en rapport avec la population importante que nous avons donnée à la ville en la calculant d'après l'étendue de son emplacement, et suppose plutôt le peu d'abondance de la source qui l'alimentait. Nous le perdîmes de vue à deux ou trois kilomètres de la ville, sur le revers d'un vallon, au delà duquel nous n'aperçûmes plus aucune trace de sa continuation.

L'opinion générale des gens du pays, fondée peut-être sur quelque tradition orale, est qu'il allait prendre les eaux de sources éloignées, qui jaillissent sous la montagne où s'élève le vieux château de Frayssac. Mais cette opinion nous paraît difficile à admettre, si l'on considère qu'il aurait eu à traverser des vallons intermédiaires sur des aqueducs, dont la dépense aurait dépassé de beaucoup le profit de la faible quantité d'eau qu'il amenait. Cependant, des paysans nous assurèrent qu'on en apercevait quelques traces dans une de leurs terres située de l'autre côté du vallon, où nous l'avions perdu de vue. Mais le jour nous manqua pour aller vérifier ce fait, qui, s'il était vrai, serait la confirmation de l'opinion commune. D'autres pensent qu'il allait prendre les eaux d'une source peu éloignée du point où il s'interrompt. Mais, si le coup d'œil ne nous a pas trompés, le niveau de cette source serait plus bas que celui du sol où il est établi.

On se demande quelle était cette population qui était venue se retrancher derrière tous ces rochers comme dans une forteresse. Il fallait qu'elle fût bien inquiétée chez elle pour être venue se réfugier dans un pays aussi rude, où elle devait avoir tant de peine à vivre. Était-elle d'une humeur belliqueuse, qui lui aurait attiré l'hostilité de ses voisins ? Était-elle attaquée par des voisins puissants, qui lui enviaient ses richesses ? C'était, à coup sûr, une population pauvre, qui ne pouvait tirer sa substance que de la dépaissance des rares herbages produits par ses montagnes, ou du mince revenu d'une petite plaine argileuse située au levant de la ville. Sa pauvreté serait au besoin attestée par les débris grossiers des ustensiles qu'elle employait à ses usages journaliers. A quelle époque était-elle venue

s'établir dans le pays ? D'où venait-elle ? Quel genre de commerce ou d'industrie exerçait-elle ? Quelles relations entretenait-elle avec les populations des environs ? Combien de temps a-t-elle vécu ? Comment a-t-elle fini ? On n'en sait rien. Les archives du pays les plus anciennes sont complètement muettes sur l'histoire de cette ville de Mus, dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous. Il n'en reste pas même une tradition orale. Les vieillards du pays les plus âgés, que nous avons interrogés, nous ont répondu qu'ils n'en ont jamais entendu parler à leurs ancêtres. Ce qu'on peut inférer avec certitude de la forme primitive de sa muraille d'enceinte, c'est qu'elle remonte à ces temps lointains où nos Cévennes ont commencé à être peuplées. Il est probable qu'elle a péri dans une de ces invasions qui précédèrent la chute de l'empire romain. Quoi qu'il en soit, c'était un peuple singulièrement courageux que ce peuple qui n'avait pas craint de venir s'implanter dans un pays où la nature lui refusait toutes les jouissances du bien-être. On retrouve bien là le type endurci de ces mâles populations de nos Cévennes, accoutumées à vivre au prix d'un travail pénible sur le sol peu fécond que la nature leur a départi.

Quel sujet de tristes réflexions que le sort de cette petite ville complètement oubliée des populations qui occupent aujourd'hui son territoire ! N'est-il pas triste de penser que des populations entières disparaissent, sans que celles qui leur ont succédé en aient conservé le moindre souvenir ? Dans quelque pays que l'on passe, il est rare de ne pas rencontrer sur sa route des ruines de villes ou de villages oubliés, dont le passé est complètement inconnu de ses habitants. Si

L'on veut en avoir quelque notion, on est réduit à y faire des fouilles dans l'espoir d'y découvrir quelque débris, d'où l'on puisse tirer quelques vagues conjectures, et encore a-t-on rarement cette chance. Les plus grandes villes ont eu le sort des plus petites et ont été oubliées quelque temps après l'évènement qui les a détruites. On en est à se demander aujourd'hui où sont les emplacements de la plupart de ces grandes villes qui ont été jadis les capitales de vastes empires. Les œuvres de l'homme sont si fragiles que quelques années suffisent pour les détruire. Les plus solides ne subsistent que quelque temps, et il n'en reste ensuite que des ruines que la terre recouvre insensiblement jusqu'à ce qu'elle les ait complètement ensevelies. Puis on ne pense plus à ces populations disparues dont l'existence ne laisse plus aucune trace dans le pays qu'elles habitaient. Les révolutions des empires, les guerres, les dévastations des conquérants, les incendies, les inondations, les désastres de toute espèce, ont détruit tant de villes et de villages qu'il n'est pas un point de la terre où, en la fouillant, on ne soit à peu près sûr de rencontrer quelques ruines. La surface de la terre a été formée en quelque sorte par la décomposition des ruines de tous les édifices que les générations passées y avaient élevés. Quelle preuve de la fragilité des œuvres de l'homme ! Nul n'est même sûr de reposer à jamais en paix dans son tombeau. Tous les jours, il arrive qu'on déplace les cimetières et que les morts sont transportés dans quelque sépulture éloignée du lieu où ils avaient été ensevelis. Et pourtant telle est la brièveté de la vie de l'homme que, malgré leur fragilité, la plupart de ses œuvres durent encore plus que lui. On gémit quand on pense que la plus

fragile d'entre elles peut lui survivre. Où sont aujourd'hui tous ceux qui ont bâti ces beaux monuments que l'antiquité nous a légués ?

On déplore que les hommes aient pris si peu de soin pour conserver la mémoire des populations disparues des pays dans lesquels ils vivent. C'était cependant pour eux un devoir de reconnaissance, puisque ce sont elles qui ont défriché le sol, originairement inculte, d'où ils tirent aujourd'hui les ressources du bien-être dont ils jouissent. Mais faut-il s'en étonner, lorsqu'après une ou deux générations ils oublient même les parents auxquels ils doivent la vie ?

L'oubli est le sort fatal de l'homme après sa mort. On frémit quand on pense que ces innombrables générations d'hommes, qui se sont succédé sur la terre depuis l'origine des temps, n'ont laissé aucune trace de leur existence. Quelques rares individus ont eu seuls le bonheur d'échapper à l'oubli par la renommée qu'ils s'étaient acquise de leur vivant. Quoi ! vivre si peu, tant souffrir, et puis mourir pour être presque aussitôt oublié, est-ce là la seule destinée de l'homme ? Non ! il faut qu'il y ait, par delà cette courte vie, une vie plus longue, où nous serons dédommagés de nos souffrances passagères ; sinon, la destinée de l'homme serait par trop désolante. Tous les siècles ont cru à l'immortalité de l'âme, l'Évangile l'a proclamée, notre conscience nous l'annonce, et cette espérance consolante peut seule nous aider à supporter les misères de la vie présente.

Telles étaient les tristes réflexions auxquelles je me livrais en parcourant le sol de cette petite ville oubliée. Je pensais aux révolutions qui renversent les empires et détruisent les plus grandes villes jusqu'à

leurs fondements. Son sort me paraissait moins à plaindre en le comparant à celui de ces grandes villes, dont les emplacements mêmes étaient ignorés. J'aurais voulu savoir quelle avait été son origine et quelle avait été sa fin. J'explorais les moindres coins de son enceinte, dans l'espoir de découvrir quelque ruine importante qui me révélerait son passé inconnu. J'écartais, du bout de mon bâton, les ronces qui couvraient les endroits les plus marquants de son enceinte, pour voir si elles ne m'en cachaient pas quelque une que je n'aurais pas encore aperçue. Je ramassais un à un les débris de poterie que je rencontrais sur mes pas, pour les examiner en tout sens, et juger du perfectionnement des ustensiles auxquels ils appartenaient. Je formais toute espèce de conjectures sur la destinée de ce pauvre peuple oublié et de la petite ville où il avait vécu. Je plaignais sa pauvreté. Je la comparais à la richesse de ces populations des grandes villes du même temps, qui vivaient dans l'abondance. J'accusais la légèreté des populations environnantes qui s'étaient emparées de son territoire et qui l'avaient oublié, sans lui avoir aucune reconnaissance du bien-être qu'il leur a procuré en défrichant le sol originellement inculte qui les nourrit. Je l'évoquais dans mon imagination pour lui demander le secret de sa destinée que j'ignorais. Je ne me rappelais pas sans émotion qu'il avait été notre compatriote et je me reprochais, en quelque sorte, l'injuste oubli dans lequel nous l'avions laissé tomber. Qui sait même si quelques-uns de nous n'étaient pas, à leur insu, les descendants de ces vieux habitants de Mus dispersés après sa ruine ? J'ai visité les ruines célèbres de Rome, d'Herculanum et de Pompéi, et je n'ai

pas été plus vivement impressionné en les parcourant qu'en parcourant celles de cette obscure ville perdue dans les montagnes de nos Cévennes, dont personne n'a entendu parler. Il est triste de pas connaître l'histoire de son pays, d'ignorer quels sont les peuples qui l'ont occupé avant nous et par suite de quelles révolutions nous les avons remplacés. Nous vivons en étrangers dans le lieu même qui nous a vu naître. On voudrait que chaque pays eût gardé ses archives, qu'on pourrait aller consulter toutes les fois qu'on voudrait connaître les événements qui s'y sont passés dans les siècles précédents. Mais le temps a détruit toutes les vieilles chroniques qui pouvaient en conserver quelque souvenir, et nous sommes réduits à une ignorance complète sur le passé des pays où nous vivons; quelques grandes villes ont seules conservé une vague tradition de leur origine. C'est là un grand malheur qui a eu pour conséquence fatale de nous isoler dans le présent. La destinée a voulu que l'homme ne connût pas mieux son passé que son avenir.

On nous pardonnera cette digression, qui nous a un peu éloigné de notre sujet, mais les ruines ont pour nous un charme inexprimable. Elles nous rappellent la brièveté de la vie et nous font songer involontairement à la mort. Elles ouvrent à notre âme les perspectives de cette vie immortelle où l'homme ne passera pas et où il sera heureux. Nous aimons leur solitude tranquille, où n'atteignent pas les agitations de la vie. Nous y sommes seuls et nous y jouissons de cette pleine indépendance, qui est le véritable bonheur de l'homme.

Un sentiment profond de mélancolie s'emparait de

mon âme en contemplant ce site désert, où avait existé une ville, dont il ne restait plus aucun souvenir. La ville de Mus est aujourd'hui déserte; son emplacement a été abandonné. Une solitude complète règne dans tous ses environs. On n'y aperçoit plus qu'une maison de ferme dans la petite plaine qu'elle cultivait. Les populations nouvelles sont allées s'établir dans un pays plus fertile et plus agréable. Son site n'est plus fréquenté que de rares passants, qui le traversent pour abrégér leur chemin en gagnant d'autres pays. Je me rappelle y avoir vu, la première fois que je la visitai, un vieux paysan gardant un troupeau de dindes, un long roseau à la main, debout sur un des tas de pierres épars dans son enceinte, comme l'image du temps qui se plaisait à contempler ses ruines. On n'y entend d'autre bruit que le sourd murmure du torrent dans la gorge profonde au bord de laquelle elle était située, et les coups de fusil éloignés de quelques chasseurs poursuivant le gibier dans les rondes montagnes qui l'environnent. On dit que les renards aiment à se réfugier dans les cavernesuses anfractuosités de ses rochers, où ils trouvent des retraites sûres.

Quels résultats pourraient produire les fouilles qu'on y entreprendrait? Nous l'ignorons. Mais à coup sûr elles n'enrichiraient guère la science archéologique. C'était une trop petite ville pour espérer d'y découvrir des ruines de quelque importance. Ce n'est donc pas la peine d'aller remuer la couche épaisse de terre qui l'enveloppe, et contentons-nous d'aller y rêver quelquefois à la destinée de ce pauvre peuple, dont les hommes ont laissé périr la mémoire.

---



ÉTUDE PHILOLOGIQUE

sur la langue

ET LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE ;

par M. Fern. VERDIER,

membre résidant.

---

Je voudrais, Messieurs, dans une courte et rapide étude, présenter à l'Académie quelques considérations sur la langue espagnole, et sur les conditions d'une bonne grammaire à l'usage des Français désireux d'apprendre la langue qui se parle dans la plus grande partie de la péninsule ibérique. Cette pensée m'est suggérée par la publication d'une nouvelle grammaire espagnole due à la plume de M. Cyprien Robbe, ancien officier dans l'armée française, aujourd'hui propriétaire-rentier, demeurant à Anduze. Ce n'est pas, Messieurs, chose facile que de remplir le but que je me propose. Il faut pour cela des connaissances philologiques que je n'ai point, et une plus intime familiarité avec la langue castillane. Néanmoins, le travail auquel je me suis livré en vue de cette étude me fait

espérer que je ne resterai pas trop au-dessous de ma tâche.

Il n'est pas d'œuvre qui nous éloigne plus au premier abord qu'une grammaire. On se reporte avec regret à cet âge où on cherchait à nous inculquer des principes et des règles que nous ne comprenions guère, et dont il n'est presque rien resté à l'esprit que le dégoût ou l'ennui que leur étude nous inspirait. Il n'y a cependant au fond, dans la science, rien qui soit plus intéressant que l'étude des langues vivantes ; et cette étude, autrefois fort négligée en France, y a pris depuis quelques années une importance qui n'est peut-être pas encore suffisante, mais qui marque un progrès réel et précieux à constater sur le passé, en même temps une promesse des plus fécondes pour l'avenir. Nous sommes à une époque où les efforts heureux de l'esprit humain dans la science, les progrès de l'industrie et la rapidité des communications, en préparant au monde un avenir mystérieux, font de l'union des peuples et de la diffusion des langues une nécessité. Aussi, Messieurs, vous ne vous étonnerez pas de l'importance de l'étude de la langue espagnole, quand vous vous rappellerez qu'elle est une des plus répandues sur le globe, puisqu'elle se parle non-seulement dans toute la péninsule hispanique, mais encore dans toute l'Amérique du Sud, et dans un grand nombre de colonies où l'influence espagnole a régné.

D'ailleurs la langue espagnole, qui nous paraît, à la première impression, commune et vulgaire, a des beautés qu'on ne retrouve pas dans la plupart des langues européennes. Riche et harmonieuse, pleine d'énergie, elle tire de son origine multiple les qualités qui la distinguent. Presque entièrement calquée sur la

langue latine, elle en a adopté la hardiesse et la concision, c'est-à-dire les inversions gracieuses et les constructions elliptiques, qui lui donnent un cachet particulier. L'introduction des mots phéniciens, grecs, gothiques et arabes, opérée par le commerce ou la conquête, n'a pas peu contribué à constituer une originalité qui lui est propre. Ce qui la domine cependant, c'est son origine latine. Les Romains ont occupé l'Espagne pendant près de huit siècles, si l'on compte à partir de l'année 216 avant J.-C., où, pour la première fois, ils y portèrent leurs armes, jusqu'en 623, époque à laquelle ils achevèrent de perdre leurs possessions dans la Péninsule. Ils y importèrent leur langue. Néanmoins, cette langue savante, cultivée par les gens instruits, ne fut jamais parlée avec pureté par le peuple, dans la bouche duquel elle devint un langage vulgaire et rustique. Ce fut là un commencement d'altération.

Après la décadence de l'empire romain, qui arena celle des lettres et des sciences, et après l'invasion des Goths, la langue latine s'altéra de plus en plus en Espagne, et se corrompit. Néanmoins, sous la domination des barbares, les vaincus conservèrent encore de précieux vestiges de leur belle langue et de leurs franchises municipales. Le premier nom donné à cette langue latine ainsi corrompue fut celui de langue *romance* ou *romane*, nom tiré de la dérivation de la romaine ou latine.

La langue romaine primitive se perfectionna dans la Gaule méridionale par le travail fécond des troubadours et donna naissance aux divers idiomes de l'Europe latine. Chaque pays, selon son génie, son origine et ses aptitudes, l'a successivement modifiée pour en

composer son langage particulier. L'irruption des arabes en Espagne vint un moment retarder dans ce pays ou entraver l'œuvre de formation dont nous parlons. Mais les Espagnols, impatients d'un joug contraire à leurs mœurs, rétablirent, après des siècles d'héroïques efforts, leur religion, leur idiome et leur puissance. Les Arabes disparurent, non sans laisser dans les mœurs et la langue des traces profondes qui ne se sont jamais effacées. Après les temps de lutte, l'œuvre de formation continua paisiblement et régulièrement. La langue castillane s'épura par degrés, et devint enfin ce qu'elle est aujourd'hui, non seulement riche et harmonieuse, mais encore, ainsi que le dit M. Robbe, l'une des plus majestueuses de l'Europe. Il semble, par le mélange heureux des consonnes et des voyelles, que le génie de la Grèce ait présidé à sa formation : mélodieuse sans mollesse, nerveuse sans âpreté, grave sans rudesse, digne sans afféterie, elle est la seule, ajoute-t-il, parmi les langues modernes, qui joigne l'harmonie grecque avec la majesté latine, et la pompe brillante des enfants du désert à la mâle vigueur des fils de la Germanie.

Aussi, dans les seizième et dix-septième siècles, tous les hommes lettrés et de bon goût se faisaient-ils gloire de savoir cette belle langue, que les Boscan, les Garcilaso, les Montemayor, les Mendoza, les Herrera, les Granada, les Mariana, les Ponce de Léon, les Cervantes, les Lope de Vega, les Villegas, et tant d'autres génies sublimes ou écrivains élégants et gracieux avaient déjà élevée à un si haut degré de perfection et de gloire, tandis que, il faut bien le reconnaître, presque toutes les autres langues de l'Europe, y compris la nôtre, se trouvaient encore dans leur enfance.

L'étude de la langue espagnole n'est pas seulement intéressante sous le rapport littéraire ; elle l'est encore davantage au point de vue commercial. J'ai indiqué déjà le nombre considérable de royaumes et de provinces dans lesquels on parle cette langue. La fertilité de ces contrées, la qualité des riches productions dont elles abondent, et le débouché qu'elles offrent aux manufactures et aux marchandises de notre sol en rendent la connaissance infiniment utile. La plupart de ces pays, attachés d'abord par un lien intime à la mère patrie, se sont déclarés indépendants, et se trouvent souvent en état de guerre avec elle. Habités aux denrées que l'Espagne leur fournissait et qui sont devenues pour eux un vrai besoin, ils se voient forcés de les recevoir des autres nations. C'est un champ de bataille où les peuples commerçants de l'Europe se disputent la préférence. Il est, dès lors, évident que la nation qui obtiendra le plus de succès, est celle qui pourra plus facilement habituer ces peuples à l'usage de ses marchandises et des produits de son industrie, et leur imposer ainsi une nécessité d'habitude qui lui assurera ce commerce pendant longtemps. Mais, pour arriver à ce but, il est indispensable pour l'état et les particuliers de cultiver l'étude de la langue de ces pays, et de se procurer ainsi un moyen infailible de multiplier les communications avec eux.

L'étude de la langue espagnole est encore remarquable par sa facilité même, surtout si on la compare aux autres langues de l'Europe. Sa prononciation offre très-peu de difficultés, et la simplicité de l'orthographe, la mettant toujours d'accord avec l'écriture, aide merveilleusement l'une et l'autre ; de sorte que, dès le commencement, on est à même d'écrire les mots qu'on

entend prononcer, et de prononcer les mots qu'on a lus. En outre, l'analogie qui existe dans les mots et dans la syntaxe entre le français et l'espagnol est très-marquée et très-frappante. Sans doute, pour posséder la langue espagnole et la parler avec perfection et facilité, il faut en faire longtemps une étude sérieuse, et avoir l'occasion de l'entendre parler bien et fréquemment. Mais très-peu de temps suffit aux Français pour comprendre les Espagnols et pour se faire comprendre d'eux. Cet avantage, si digne d'attention, est encore bien plus sensible pour ceux qui connaissent tant soit peu le latin.

Mais pour arriver à connaître une langue, rien de plus utile qu'une bonne grammaire qui, par sa méthode, par la clarté et par l'exactitude de ses règles et de ses observations, rende, autant que possible, cette étude aisée et agréable. Un tel ouvrage est bien plus difficile qu'on ne croirait au premier abord. Pour le composer, ce n'est pas assez de connaître la langue, de la parler et de l'écrire avec correction et pureté; il faut de plus une foule de connaissances pratiques et de détail; il faut avoir observé les difficultés qui arrêtent et embarrassent les étrangers dans cette étude, et surtout il faut une patience à toute épreuve pour recueillir tant de détails et d'observations, les réduire à des règles fixes et claires, les accommoder à la différente capacité des élèves, et les placer dans un ordre qui en rende l'application facile. Aussi est-il peu de grammaires qui répondent aux désirs de ceux qui étudient les langues. Un grand nombre ont été déjà publiées : Sobrino, Pellicer, Rueda Léon, Josse, Port-Royal, Zabaleta, Chalumeau, Cormon, Harmonière, Nugnez Taboada, Puigarrí, Martínez et Sotos Ochando, ont tous écrit des grammaires qui se rap-

prochent plus ou moins du but à atteindre, mais qui sont néanmoins incomplètes, ou contiennent des règles ou des observations inexactes. Ce n'est pas que j'aie jusqu'à dire que le dernier ouvrage publié ait atteint la perfection ; les efforts d'un seul homme seraient peut-être insuffisants pour obtenir ce résultat ; mais je le crois supérieur à ceux qui l'ont précédé, et il se distingue par des qualités et des améliorations qui le signalent tout spécialement à l'attention et à l'estime des hommes de science. Aussi complet que possible, rédigé avec clarté, classé dans un ordre parfait, il offre à ceux qui veulent étudier la langue toutes les ressources désirables pour atteindre le but recherché.

Messieurs, la grammaire, qui a pour objet l'énonciation de la pensée par le secours de la parole prononcée ou écrite, admet deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même, ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante des conventions fortuites, arbitraires et muables, qui ont donné naissance aux différents idiomes.

Les premiers contiennent la grammaire universelle et générale ; les autres sont l'objet des diverses grammaires particulières. La grammaire générale est une *science*, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux du langage. Une grammaire particulière est un *art*, parce qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière aux principes généraux du langage.

Une grammaire espagnole doit donc se borner à comparer les lois positives établies par l'usage, relati-

vement à cette langue avec les principes universels admis dans la grammaire générale, à rechercher en quoi les principes particuliers de la langue castillane s'accordent avec les principes communs à toutes les langues, en quoi ils diffèrent, et à nous faciliter l'art d'écrire et de parler parfaitement l'espagnol.

Les règles du langage sont fondées sur la raison et sur l'usage. La raison, en maîtresse souveraine, a toujours le droit de réclamer contre l'infraction des lois qu'elle a dû fixer; tandis que souvent l'usage aveugle n'obéit qu'aux caprices de la mode et à ses bizarreries ridicules : il en résulte qu'il ne peut exercer légitimement son empire que sur ce qui n'est pas rigoureusement soumis à l'appréciation de la raison.

C'est cette double origine qui crée tant de difficultés pour celui qui veut arriver à parler et écrire correctement une langue qui n'est point sa langue maternelle, ainsi que pour celui qui veut l'enseigner.

Je prendrai pour type d'une bonne grammaire l'ouvrage de M. Robbe, venu le dernier de tous, et sans contredit le plus complet, en même temps que le mieux rédigé. Je n'entrerai pas dans tous les détails que comporterait une analyse de cette nature. Je me bornerai à vous faire connaître succinctement l'ordre et la méthode suivis par son auteur, et le résultat qu'il me paraît avoir obtenu.

Les mots doivent être considérés ou comme des *sous*, ou comme des *signes de nos pensées*; M. Robbe adopte cette distinction. La première partie, intitulée des *mots considérés comme sous*, traite de l'alphabet espagnol, de la prononciation, et de l'accentuation. L'accentuation est très-importante en espagnol, car elle sert à indiquer la syllabe sur laquelle on doit



appuyer dans la prononciation. Cette partie est traitée avec beaucoup de soin par l'auteur.

La deuxième partie, intitulée *des mots considérés comme signes de nos pensées*, qui comprend les règles relatives aux différentes parties du discours, est divisée en quinze chapitres.

Selon M. Robbe, qui suit en cela la classification de l'Académie de Madrid, la langue espagnole est composée de neuf parties du discours, savoir : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

Les mots compris dans les cinq premières parties varient dans la manière de signifier, selon leur rapport avec les autres ; ceux qui sont compris dans les quatre dernières restent invariables.

Dans ce premier chapitre, l'auteur s'occupe en détail des différentes parties du discours, des genres, des nombres et des cas. Les règles sont à peu près les mêmes qu'en français ; mais il y a en espagnol le genre neutre, que nous n'avons pas. M. Robbe définit avec beaucoup de soin l'emploi du neutre et ses diverses applications. Après avoir bien posé sur ces divers points les principes généraux, l'auteur consacre un chapitre particulier à chaque partie du discours. Nous ne le suivrons pas dans les détails relatifs aux sujets examinés dans les différents chapitres de son livre. Mais, pour donner une idée de sa manière et du soin avec lequel il a traité la matière abstraite et difficile dont il s'occupait, je donnerai une analyse du chapitre II relatif à l'article. Définition de ce mot et son usage : il a trois genres, *el, la, lo, los, las* ; le genre neutre n'existe pas au pluriel. L'article neutre s'emploie avec les adjectifs employés substantivement,

tandis que les adverbess et les verbes à l'infinitif, dans le même cas, ne prennent jamais que l'article masculin singulier. *El cantar, lo util.* — L'article indéfini *uno, una, unos, unas*, tient aussi sa place dans ce chapitre. L'auteur, après avoir fait remarquer la différence qui existe sur ce point entre l'article indéfini *un* en français, qui consiste en ceci, que *un* ne s'emploie en France qu'au singulier, tandis qu'en espagnol il s'emploie au pluriel : *unos bandoleros*, des brigands ; *unas vides*, des vignes ; l'auteur, dis-je, indique quelles sont les diverses manières dont l'article indéfini doit être employé dans le discours et les cas dans lesquels il doit être supprimé.

Vient ensuite la déclinaison de l'article, l'examen des cas dans lesquels il se contracte, après les prépositions *de* et *à* : *la fuerza del león* ; *dar agua al ave* ; en français on dit : *du pour de le*, et *au pour à le* ; mais en espagnol, l'article ne se contracte jamais au pluriel : *La fuerza de los leones* ; *la belleza de las mujeres* ; *dar à los pobres* ; *llegar à las puertas*. Il n'y a qu'une seule exception à la règle de la contraction de l'article masculin : elle s'applique au titre d'honneur, au surnom, etc., donné à une personne. Ex. : *Ruy-Diaz fué tan temido con el renombre de el Cid* . . . et non, *del Cid*.

L'auteur consacre ensuite un paragraphe à la syntaxe de l'article. Sa concordance, sa place ou construction, son emploi, sa suppression dans certains cas, sont autant de points qui sont traités avec le plus grand soin, et un nombre considérable de détails et d'observations intéressantes. — Il fait surtout ressortir les différences qui séparent la langue espagnole de la langue française, et insiste particulièrement sur les

points les plus caractéristiques. C'est ainsi qu'il fait remarquer que le génie de la langue espagnole a une prédilection marquée pour l'emploi de la terminaison féminine de l'article dans certaines phrases elliptiques, et en même temps familières ou proverbiales. C'est ainsi que l'on dit au singulier : *armarla*, tricher au jeu; *el que me la hace, me la paga*, qui casse les verres les paye. *Donde las dan los toman*, à bon chat bon rat.

L'usage de l'article neutre *lo* devant les adjectifs employés sous la forme substantive donne lieu à plusieurs observations. On ne s'en sert que quand l'adjectif a un sens vague et indéfini, comme dans cette phrase : *lo verde me agrada mucho*, le vert me plaît beaucoup ; tandis qu'il faut dire : *el verde de este paño me gusta*, le vert de ce drap me plaît, parce qu'ici le sens est limité et défini.

Les adjectifs construits avec l'article neutre prennent le genre masculin ou féminin, s'ils sont suivis du pronom *que*, et qu'ils aient rapport à des substantifs définis. *Yo admiro lo bueno que es Pedro, lo buena que es Maria, lo buenos que son tus hermanos, lo buenas que son tus hermanas.*

L'article neutre, par un élégant idiotisme, se place aussi devant les substantifs communs, lorsqu'ils sont pris dans un sens abstrait ; alors il équivaut aux mots *en, le, comme*, selon la signification qu'il comporte. *Hablò à lo Reina*, elle parla en Reine; *vive à lo marqués*, il vit en marquis ; *todo era grande en este principe: lo cristiano, lo rey, lo capitan*, tout était grand dans ce prince : le chrétien, le roi, le capitaine ; *la Academia premiò à este escritor por lo filólogo*, l'Académie a couronné cet écrivain comme philologue. Dans toutes ces différentes règles, l'article neutre *lo*

concoure très-bien à exprimer soit des qualités constitutives, soit des idées morales ou abstraites.

L'article *lo* doit être exprimé dans les locutions superlatives essentiellement neutres. *Ha obrado lo mas prudentemente que se pudiera desear*, il a agi aussi prudemment que l'on pût désirer.

Par exception à la règle générale adoptée pour l'emploi du neutre devant les adjectifs, l'adjectif *todo*, étant devenu dans le sens abstrait un véritable substantif, reçoit l'article masculin. Ainsi, ne dites pas : *lo todo de la cuestion*, mais *el todo de la cuestion*. — Quand l'adjectif *todo* est employé au neutre, et non comme substantif, ce n'est pas l'article *lo* qui l'accompagne, mais le pronom *lo* du genre neutre. *Lo ha perdido todo*, ou *todo lo ha perdido*, il a tout perdu. L'omission du pronom neutre, dans ces sortes de phrases, serait un pur gallicisme. Il faut observer aussi qu'on doit toujours séparer *lo* de *todo*, ou le mettre après; on ne dit pas : *lo todo*, à moins que le pronom *lo* ne soit attaché au verbe comme enclitique, ainsi on dit : *lo quisiera saber todo*, ou *todo lo quisiera saber*, ou *quisiera saberlo todo*, il voudrait tout savoir.

Le mot *todo* employé comme pronom ne prend jamais l'article masculin, ainsi que le fait quelquefois le mot *tout*.

Telle est l'analyse succincte du chapitre II relatif à l'article; on peut voir par là avec quel soin et quelle étendue le sujet a été traité. Quand on s'est bien pénétré des règles et des principes qui y sont exposés, on est à même d'employer ce mot, sans commettre de ces fautes qui indiquent tout de suite une connaissance imparfaite de la langue.

Pour me faire une idée juste de la valeur de ce

traité, j'ai dû le comparer avec celui contenu dans une autre grammaire espagnole, l'une des meilleures et des plus récentes, celle de Sotos Ochando. Je dois déclarer que la comparaison est toute à l'avantage de notre auteur, soit pour l'étendue, la précision, la richesse des détails, soit pour l'érudition ; je ne saurais faire autrement que de reconnaître en M. Robbe une supériorité incontestable sur son devancier.

Toutes les autres parties du discours, le nom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, etc., sont étudiées avec le même ampleur et le même soin, et l'on peut dire que l'ensemble forme un traité complet de la langue espagnole.

Je n'essayerai pas d'analyser d'autres chapitres, ainsi que je l'ai déjà fait ; un pareil travail sortirait du cadre et des limites que je dois m'imposer. Je me bornerai à quelques observations prises au hasard dans chacun de ces chapitres. Dans le chapitre relatif aux nom et adjectif, M. Robbe s'arrête un certain temps sur l'un des points les plus intéressants et les plus caractéristiques de la langue espagnole : sur les augmentatifs et les diminutifs dont elle abonde. C'est une richesse d'expression dont la langue française est à peu près complètement dépourvue, et qui donne à l'espagnol un cachet particulier, une grace et une force qu'on ne retrouve pas ailleurs. Les noms ainsi employés n'expriment pas seulement la grandeur ou la petitesse des objets, ils servent encore à peindre diverses affections de l'âme. Par exemple *Joaquinito* et *Teresita*, diminutifs de *Joaquin* et *Teresa*, loin de signifier le défaut de taille ou d'années sont des noms de tendresse donnés à des personnes grandes et adultes. De même *Mozuela* et *Vejancon*, diminutifs de

*Moza*, jeune femme, et augmentatif de *Viejo*, vieillard, peignent la conduite déréglée de la première et la figure ridicule du second, sans avoir rapport à la taille ni aux années.

Les terminaisons les plus usitées pour l'augmentatif peuvent se réduire à trois : *Azo*, *on*, et *ote* pour le masculin ; *aza*, *ona* et *ota* pour le féminin. *Bribon* fripon, *bribonazo* grand fripon. *Mujer* femme ; *mujerona* grande femme ; *animal*, *animalote*.

Les terminaisons *azo* ou *aza*, *ote* ou *ota* impliquent une idée de ridicule, de répugnance, ajoutée à la grandeur ou à la grosseur. Au contraire la terminaison *on* ou *ona* est prise en bonne part et donne l'idée d'une grandeur ou d'une grosseur avantageuse.

Il y a trois autres terminaisons augmentatives moins usitées, *eton*, *acho* et *arron*, qui appartiennent surtout au langage familier. *Pobre*, *pobreton* ; *hombre*, *hombracho*, gros homme ; *viento*, vent, *ventarron*.

Les diminutifs ne sont pas moins nombreux, ni moins riches. On exprime, avec leur aide, des idées et des sentiments qu'il est impossible de rendre en français sans une périphrase. Les diminutifs terminés en *ito* ou *ita*, en *ico* ou *ica*, expriment généralement la gentillesse, l'estime ou la tendresse ; les derniers sont moins affectueux. Ceux en *illo* ou *illa* indiquent simplement la petitesse, ou bien la petitesse jointe à l'idée de peu de mérite ; ils indiquent même le mépris ou la pitié selon le ton avec lequel on s'exprime. Néanmoins, s'ils viennent des noms propres, il sont au contraire des expressions tendres et gracieuses. Ceux en *uelo* ou *uela* marquent la petitesse jointe à l'idée du mépris ou de la pitié, selon les cas.

Ainsi, *mujer*, femme ; *mujercica*, petite femme

gentille ; *mujercita*, petite femme très-gentille ; *mujercilla*, petite femme légère, sans esprit ; *mujerzuela*, petite femme légère, sans esprit, sans mœurs.

Le génie de la langue espagnole déploie, dans ces deux classes de noms, tant de luxe et de richesse qu'il admet des augmentatifs d'augmentatifs, et des diminutifs de diminutifs. On trouve même des mots qui ont jusqu'à dix augmentatifs et autant de diminutifs. Chacune de ces expressions a presque toujours une nuance distincte, une signification graduée, ou un sens différent. Aussi, les principes de la dérivation, qui s'étendent à plusieurs espèces de noms, donnent-ils à cette langue l'immense avantage de pouvoir exprimer d'un seul mot les différences relatives avec lesquelles les objets frappent notre esprit.

Les augmentatifs d'augmentatifs sont des mots augmentés deux fois. Ils ont plus de force que les simples augmentatifs, comme *bobonazo* et *picaronazo*, augmentatifs de *bobon* et de *picaron*, qui sont eux-mêmes des augmentatifs de *bobo*, niais, et de *picaro*, fripon.

Les diminutifs de diminutifs sont des mots diminués deux fois comme : *chiquitillo*, *chiquitito*, *chiquitilluelo*, *chiquillito*, *chiquirritin*, *chiquirritito*, *chiquirritillo*, *chiquirituelo*, diminutifs de *chiquillo* et *chiquito*, qui sont eux-mêmes des diminutifs de *chico*, petit.

Il y a encore des augmentatifs d'augmentatifs, et des diminutifs de diminutifs qui s'écartent de l'analogie, et prennent une terminaison particulière à chacun d'eux.

A la suite de cet exposé, M. Robbe fait, sur l'emploi des augmentatifs et des diminutifs, des observations qui complètent les notions qu'il en a données, et sont

un guide indispensable à celui qui veut apprendre à s'en servir.

Dans le chapitre V, relatif aux pronoms, l'auteur ne consacre pas moins de quatre-vingt-six grandes pages à l'explication des règles qui les concernent. Il expose non-seulement les principes généraux qui régissent chacun d'eux, les pronoms personnels, les pronoms possessifs, relatifs, indéfinis, démonstratifs, mais encore leur syntaxe particulière, leur mode d'emploi. Il indique la manière d'exprimer en espagnol certains pronoms français, qui offrent plus de difficultés, parce qu'ils ont entre eux peu d'analogie. Prenant ensuite les différents pronoms relatifs et indéfinis, il fait connaître le mode d'emploi de chacun d'eux et le caractère particulier qui les distingue dans l'application.

La partie du livre relative au verbe est encore plus considérable. Elle ne se compose pas de moins de deux cents pages des plus compactes. C'est un véritable traité des plus complets sur la matière. Conjugaison de chaque espèce de verbe, leurs diverses applications, leur orthographe, la syntaxe relative à chaque mode, verbes réguliers et irréguliers, voilà un vaste sujet qui est traité avec un soin tout particulier et une érudition remarquable.

En espagnol, il n'y a pas comme en français seulement deux auxiliaires, *avoir* et *être*. Il y en a quatre : *haber* et *tener*, qui signifient : avoir, et *ser* et *estar*, être. En outre, quelques verbes espagnols font accidentellement l'office du verbe substantif *être* ; tels sont : *andar*, *continuar*, *hallarse*, *permanecer*, *ir*, *quedar*, *venir*, *volver*, *hacerse*, *llamarse*, et quelques autres. L'emploi de ces divers auxiliaires et les nuances qui les distinguent sont autant de points que l'auteur expose



avec une précision et une clarté parfaites. *Es muerto*, *esta muerto*, il est mort, n'ont pas la même signification. *Es muerto* marque la cessation absolue de l'existence. *Esta muerto* se dira d'un mort dont le corps n'est pas encore enseveli. C'est une situation, une disposition passagère d'un corps relativement à quelque lieu. De même ces deux phrases : *fué acusado de un delito*, et *estuve acusado de un delito*, présentent une nuance très-distincte en espagnol. *Fué acusado* (j'ai été accusé) est un verbe passif ; il s'agit du fait de l'accusation en lui-même ; mais cette accusation peut exister et la cause être pendante devant les tribunaux ; *estuve acusado* (j'ai été accusé) signifie, selon le sens du verbe *estar*, un état temporaire, c'est-à-dire que l'accusation et les suites de cette accusation ont entièrement cessé, et que je ne suis plus accusé.

Le nombre considérable des verbes irréguliers est également l'une des plus grandes difficultés de la langue espagnole. On compte environ 500 verbes irréguliers. Cette variété répand dans le discours beaucoup de grace et d'harmonie. L'irrégularité consiste en ce que ces verbes subissent dans leur racine, c'est-à-dire à la penultième syllabe, ou dans leur terminaison, un changement non prescrit par l'orthographe. Ainsi le verbe *acertar*, réussir, au lieu de faire régulièrement au présent de l'indicatif, *yo acerto*, je réussis, fait : *yo acierto* ; *ascender*, *asciendo* ; *acordar*, décider, *acuerdo* ; *absolver*, absoudre, *absuelvo* ; *conocer*, *conozco* ; *lucir*, *luzco* ; *argüir*, argumenter, *arguyo* ; *colegir*, recueillir, *coligiendo*, *colijo* ; *advertir*, avertir ; *advierto*, j'avertis.

Tous les autres verbes irréguliers donnent lieu à des changements analogues.

Un paragraphe sur les usages anciens dans les verbes, sur les verbes simples et composés ; un chapitre spécial et très-détaillé sur la syntaxe particulière des modes et des temps ; un chapitre sur la syntaxe générale du verbe, divisé en trois articles ; des rapports du verbe avec le sujet ; des rapports du verbe avec le régime ; le troisième, indiquant la construction des phrases négatives, interrogatives et exclamatives, en ce qui concerne la place du sujet, du verbe et du régime, terminent ce qui a trait au verbe.

Je ne vous arrêterai pas sur les détails de cet exposé, qui est aussi complet que possible ; cela sortirait des limites que je dois m'imposer. Mais je ne puis m'empêcher, pour faire saisir les difficultés de la langue espagnole, de vous faire connaître l'une de ses particularités. En espagnol, le verbe actif régit son complément direct à l'accusatif avec ou sans la proposition *à*, qui sert aussi pour le datif.

Il faut employer la préposition selon que l'on veut exprimer telle ou telle pensée, et donner à sa phrase tel ou tel sens différent. Les exemples sont fort nombreux ; il suffira d'en citer un seul. Les verbes *perder*, *querer*, *vender*, etc. . . ont une signification différente selon qu'ils sont employés avec ou sans la préposition *à*. *Perder un amigo*, perdre un ami (en être privé) ; *perder à un amigo*, perdre un ami (causer sa ruine) ; *querer un criado*, vouloir un domestique (en chercher un) ; *querer à un criado*, aimer un domestique. *Vender negros*, vendre des nègres (en faire le commerce) ; *vender à los negros*, vendre les nègres (les trahir). — L'emploi de ces nuances nécessite une grande habitude de la langue, et l'usage peut seul en déterminer les bornes. Néanmoins, les règles aussi

précises que claires, les détails, les exemples nombreux cités par notre auteur, sont destinés à faciliter au plus haut degré l'intelligence de ces difficultés, et à donner l'habitude de les vaincre. J'ajoute que, sur ce point, notre auteur est aussi complet que possible et qu'il est bien supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

Les chapitres sur l'adverbe, sur la préposition sont non moins étendus, non moins complets. Les différentes espèces d'adverbes, leur syntaxe, la manière d'exprimer en espagnol certains adverbes français; la syntaxe relative aux prépositions, leur emploi, leur signification, la traduction de certaines prépositions françaises sont autant de points traités avec le plus grand soin.

Tout ce qui est relatif à la conjonction et à l'interjection est également expliqué, avec les détails les plus explicites.

Un chapitre spécial sur la ponctuation termine cette première partie de l'ouvrage.

Un chapitre sur la syntaxe figurée, qui, à la différence de la syntaxe grammaticale, sans violer les règles dans leur essence, repose sur des conventions établies par l'usage, l'hyperbole ou invention, l'ellipse, la synthèse; enfin un précis de versification complètent l'ouvrage proprement dit.

L'œuvre est terminée par plusieurs suppléments, l'un contenant une liste alphabétique de diverses constructions particulières à la langue espagnole; le second fait connaître les différentes abréviations dont se servent les Espagnols; le troisième indique les monnaies, mesures et poids; le quatrième donne, par lettre alphabétique, une nomenclature des idiotismes et proverbes français ou espagnols, accompagnés

d'expressions familières ; le cinquième , les noms de baptême les plus usités ; le sixième enfin , et le plus important , contient un traité alphabétique de la propriété des mots.

Un ensemble de notes contenant des notions très-intéressantes sur les lettres et les mots , leur prononciation , leur origine , ainsi qu'une table analytique très-bien faite des matières contenues dans ce volume si compacte clotent le travail de M. Robbe.

En résumé , l'œuvre de M. Robbe se distingue par d'éminentes et nombreuses qualités ; méthode , clarté , précision , abondance , tels sont les mérites d'un ouvrage qui dénote chez son auteur une connaissance parfaite de la langue espagnole , de l'érudition , de la science , ainsi qu'une aptitude et une constance au travail qui lui fait le plus grand honneur. C'est là un traité complet sur la langue espagnole , et le guide le plus sûr que puisse suivre un français qui veut se familiariser avec elle.

---

# PHAÉTON,

traduction du II<sup>e</sup> livre

**DES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE ;**

par **M. Emile TEULON,**

membre-résident.

---

Le palais du soleil s'élevait solitaire  
Sur des colonnes d'or, aux confins de la terre ;  
L'ivoire en couronnait le faite radieux,  
Et ses portes d'argent éblouissaient les yeux.  
Tout imitait la flamme, et tout était lumière ;  
Mais le travail encor surpassait la matière.  
De son divin ciseau l'industriel Vulcain  
Avait représenté l'Océan souverain  
Enveloppant le globe, et le globe lui-même,  
Et la voûte du ciel, immense diadème.  
Là, les flots azurés ont leur culte et leurs dieux :  
C'est le puissant Triton aux sons harmonieux ;  
C'est le changeant Protée aux formes incertaines,  
Egéeon étreignant les immenses baleines.  
Les filles de Nérée y paraissent aussi,  
Nageant ou folâtrant sur la mer ; celles-ci  
Voguent sur des poissons ; sur une pointe aride  
Celles-là font sécher leur chevelure humide ;

Leur visage sans doute est un peu différent ;  
Cependant pour des sœurs, à les voir, on les prend.  
Hommes, villes, forêts, fleuves, nymphes et bêtes,  
Dieux des champs, tous y sont en peintures parfaites.  
Au-dessus est la sphère où résident les cieux.  
Douze signes égaux se partagent ces lieux,  
Six à gauche placés, les six autres à droite.

Phaéton a franchi la voie ardue , étroite ,  
Qui mène à ce palais ; il est déjà rendu  
Au séjour du soleil , son père prétendu.  
Il s'avance hardi , mais soudain il s'arrête ,  
Au moment où Phébus vers lui tourne la tête ;  
Car, de quelque vapeur que le dieu se voilât ,  
Nul n'aurait jamais pu soutenir son éclat.  
Ceint d'un manteau de pourpre , il porte une couronne  
D'où le feu des saphirs étincelle et rayonne.  
A ses côtés , rangés par d'éternelles lois ,  
Sont les siècles , les ans , et les jours , et les mois ,  
Et les heures , si tôt à mourir condamnées ;  
Le printemps , embelli de fleurs fraîchement nées ;  
Et l'été nu , tenant des épis dans sa main ;  
L'automne dont les pieds ont foulé le raisin ;  
L'hiver , le triste hiver dont la barbe glacée  
Et blanche de frimas est toujours hérissée.

Phaéton admirait ces prodiges divers.  
Le soleil , de cet œil qui voit tout l'univers ,  
L'aperçoit. « En ces lieux , dit-il , que viens-tu faire ?  
Jamais tu ne seras méconnu par ton père ,  
Phaéton , ô mon fils » ! Il répond à son tour :  
« O céleste flambeau qui dispenses le jour  
Au monde , ô toi , mon père et ma divine souche ,  
Si ce titre n'est pas usurpé dans ma bouche ,  
Si Clymène , en effet , abusant d'un faux nom ,  
Ne cache point sa faute à l'abri d'Apollon ,  
Donne-m'en une preuve , un gage irrévocable ,  
Et délivre mon cœur du doute qui l'accable » .

Il se tait : le soleil a déposé soudain  
Les rayons lumineux couvrant son front divin ;  
Il embrasse son fils : « Non, tu ne dois pas être  
Désavoué par moi, je te ferai connaître.  
Clymène t'a dit vrai, je t'en donne ma foi ;  
Et, pour qu'il ne te reste aucun doute sur toi,  
Ma tendresse consent à t'accorder un gage ;  
Tul'obtiendras. Qu'il soit témoin de mon langage  
Le marais infernal par qui jurent les dieux,  
Et que jamais encor n'ont aperçu mes yeux ».

A peine il a parlé, que Phaéton demande  
(Téméraire souhait) une faveur bien grande,  
Le droit si périlleux de conduire, un seul jour,  
Ses rapides coursiers dans l'éthéré séjour.  
Phébus regrette alors sa promesse imprudente,  
Et brandissant trois fois sa tête rayonnante :  
« Ah ! mon serment devient trop cruel à tenir :  
Que ne m'est-il donné de ne pas l'accomplir !  
De te dissuader le temps permet encore :  
Tu cours un grand péril que ta jeunesse ignore.  
Elle est grande la tâche, et de pareils présents  
Dépassent de beaucoup et ta force et tes ans.  
Le sort te fit mortel, et voilà qu'insensée  
Aux attributs des dieux aspire ta pensée.  
Ce que tu veux tenter est un rôle divin ;  
Que dis-je ? les dieux même y prétendraient en vain.  
Chacun d'eux à son gré satisfait son caprice ;  
Toujours leur volonté pour eux est la justice,  
Mais nul, excepté moi, n'a le droit de s'asseoir  
Au char de feu qui court du matin jusqu'au soir.  
Le puissant roi du ciel, dont le bras invisible  
Va frapper les humains de sa foudre terrible,  
Ne saurait le conduire ; et dans les champs de l'air  
Qu'avons-nous de plus grand que le grand Jupiter ?  
La route, en commençant, est ardue et pénible :  
Rafraichis le matin par un sommeil paisible,  
A peine les chevaux peuvent-ils la gravir ;  
Au milieu, sa hauteur est à faire frémir.

Souvent, je l'avoueraï, vus de ce point extrême,  
La terre et l'océan m'épouvantent moi-même :  
J'ai peur. A son déclin, par sa rapidité,  
Elle réclame un bras, guide expérimenté.  
Quand j'y suis parvenu, la déesse des ondes,  
Qui sort pour m'accueillir de ses grottes profondes,  
Craint toujours de me voir dans l'abîme jeté.  
Enfin tu sais combien le ciel est agité  
De révolutions qui font rouler les astres  
Au sein d'un mouvement si fécond en désastres.  
Je monte en sens contraire, et marche résolu  
Et vainqueur des courants par qui tout est vaincu.  
Admets que sur mon char, je te cède ma place :  
Que feras-tu, dis-moi ? Pourras-tu dans l'espace  
Lutter contre l'effort soudain, prodigieux  
Des pôles conjurés et de l'axe des cieux ?  
Peut-être ton esprit croit trouver là des villes,  
Des temples, des maisons, des campagnes fertiles.  
Quelle erreur ! vois surgir les monstres sous tes pas.  
Quand même la frayeur ne t'égarerait pas,  
Il te faudra braver des épreuves cuisantes,  
Traverser du Taureau les cornes menaçantes,  
Le Sagittaire armé, la gueule du Lion,  
Et les bras du Cancer, et les bras du Scorpion.  
De toutes parts brûlés par le feu qui les touche,  
Dont leurs flancs sont chargés et qui sort de leur bouche,  
Rendras-tu mes coursiers dociles à ta main ?  
A peine souffrent-ils ou la mienne ou le frein,  
Quand ils sentent l'ardeur de ces flammes soudaines,  
Et leur tête et leur cou frémissent sous les rênes.  
Ah ! je t'accorderais, mon fils, un don fatal !  
Prends garde, il en est temps, évite un si grand mal.  
Pour qu'on te croie issu de ma souche divine,  
Tu veux un gage sûr de ta haute origine.  
Je le donne en tremblant, et mon cœur agité  
Est le meilleur garant de ma paternité.  
Tiens, regarde mes traits : d'une perçante vue  
Oh ! que ne peux-tu lire en mon âme éperdue,  
Contempler ma douleur et mes soucis amers !



Considère les biens de ce vaste univers :  
Parmi tous les trésors du ciel et de la terre  
Et de la mer , choisis ce que ton cœur préfère ;  
Ne crains aucun refus. J'excepte seulement  
Un honneur qui pour toi serait un châtement.  
Oui, c'est un châtement et non point une grâce  
Que tu veux. Insensé, qu'avec amour j'embrasse ,  
Pourquoi donc me presser avec tant de sanglots ?  
J'ai juré par le Styx aux redoutables flots :  
Garde-toi de douter. Et puisse ma tendresse  
T'inspirer d'autres vœux dictés par la sagesse » !

Tels furent ses derniers avis ; mais Phaéton  
Est rebelle à sa voix, rebelle à la raison ;  
Il brûle de monter dans le char de son père.  
Phébus, tant qu'il le peut, résiste au téméraire ;  
Enfin il le conduit, en lui donnant la main ,  
Auprès de ce beau char, fabriqué par Vulcain.  
Le timon était d'or et l'essieu d'or ; la roue  
Se termine en courbure où l'or brille et se joue ;  
A des rayons d'argent ce pourtour aboutit ;  
Partout le diamant, la perle resplendit  
Et reflète l'éclat du dieu de la lumière.  
L'ambitieux jeune homme admire la matière  
Non moins que le travail. A l'orient sacré  
L'Aurore vient d'ouvrir son palais empourpré  
Tout parsemé de fleurs ; les étoiles se placent  
Autour de Lucifer, puis par degrés s'effacent ;  
Il quitte le dernier les célestes parvis.  
Et déjà l'horizon se couvre de rubis ;  
On voit s'épanouir le disque de la lune.  
Apollon, accusant la divine Fortune ,  
Aux Heures a prescrit d'atteler ses coursiers  
Qui vomissent le feu de leurs brûlants gosiers.  
Les nobles animaux, saturés d'ambroisie ,  
Accourent détachés de leur crèche polie ;  
Chacun d'eux est soumis au frein retentissant.  
Alors le dieu du jour d'un élixir puissant

Arrose de son fils le front et le visage  
Pour supporter du feu l'atteinte et le ravage,  
Et couvre ses cheveux d'innombrables rayons.  
Des gémissements sourds et des soupirs profonds  
S'échappent de son âme inquiète ; il s'écrie :  
« Suis au moins les conseils d'un père qui te prie !  
Épargne l'aiguillon ; souviens-toi seulement  
De tenir de la main les rênes fortement.  
D'eux-mêmes, ces chevaux vont toujours assez vite ;  
Modère leur élan, quand il se précipite.  
Ne va pas t'engager au sentier périlleux  
De la ligne coupant les cinq zones des cieux.  
Obliquement tracé par des limites stables ,  
S'ouvre un chemin formé de courbes innombrables.  
Entre dans ce chemin , et fuis le pôle austral  
Ainsi que l'Ourse unie à l'aigillon fatal.  
Tu verras de mon char l'empreinte salutaire.  
Si tu veux dispenser au ciel comme à la terre  
Une égale chaleur, garde-toi d'abaïsser  
Ton quadrige , ou trop haut ne va pas le pousser.  
La route la plus sûre est entre les extrêmes :  
Trop haut , tu brûlerais les demeures suprêmes ;  
Trop bas , les régions où vit l'homme mortel.  
Fuis le Serpent à droite , à gauche fuis l'Autel.  
Demeure entre les deux ; le sort fera le reste.  
Puisse-t-il se montrer meilleur et moins funeste  
Que tu ne l'es pour toi ! Pendant cet entretien,  
La nuit touche déjà le sol hespérien :  
Elle l'a tout couvert de ses voiles funèbres ;  
Ici la blonde Aurore a chassé les ténèbres.  
Plus de délais : saisis les rênes et le fouet ;  
Ou plutôt , si ton cœur sait changer de souhait,  
Use de mes conseils , non de mon attelage.  
Tu le peux ; car ton pied, vierge encor du voyage,  
Foule un plancher solide , et tu n'es pas placé  
Sur le siège où t'appelle un désir insensé.  
Satisfait de jouir de la pure lumière,  
Laisse-moi la verser sur la nature entière ».

Phaéton sur le char avec emportement  
S'est élancé ; debout il s'y tient fièrement ;  
Les rênes à la main , il entre dans la voie ,  
Et rend grâce à son père attristé de sa joie.

Cependant Eoüs , Pyrrois et Phlégon ,  
Les chevaux du Soleil , et le quatrième Ethon  
De leurs hennissements font résonner l'espace ,  
Et frappent la barrière avec un pied tenace.  
A peine, leur montrant l'immensité des cieux ,  
Téthys a-t-elle ouvert un champ libre à leurs yeux ,  
Ils prennent leur essor, déchirant la nuée  
Par qui violemment leur marche est obstruée ,  
Et devançant, portés sur des ailes , les vents,  
Des mêmes régions , comme eux , fougueux enfants.  
Mais un joug trop peu lourd , une main étrangère  
Et le char qui manquait de son poids ordinaire  
Étonnent les chevaux. Ainsi que sur les mers  
Un navire sans lest vacille en sens divers ;  
A sa légèreté trop grande il est en proie ,  
Et ballotté toujours , toujours change de voie ;  
Ainsi le char bondit dans les airs les plus hauts ;  
On dirait qu'il est vide , à voir ses soubresauts.  
Les coursiers de la route ont perdu le vestige ,  
Ils quittent le sentier battu par le quadrigé ,  
Et sans ordre et sans règle ils courent au hasard.  
Le jeune homme frémit. Par quel effort , quel art  
Diriger ou tenir les rênes ? il l'ignore ;  
Pour lui la route à suivre est inconnue encore ;  
Et quand il la saurait , pourrait-il de sa voix  
Commander aux coursiers ? Pour la première fois  
Aux rayons du soleil les Trions s'échauffèrent ,  
Et de se rafraîchir vainement ils tentèrent.  
Près du pôle glacé , loin , bien loin du midi ,  
Le Serpent , par le froid jusqu'alors engourdi  
Et jamais redouté , tout-à-coup se révèle ,  
Et dans la chaleur puise une rage nouvelle.  
Toi même aussi , dit-on , tu t'enfuis , ô Bouvier ,  
Quoique ton chariot t'occupât tout entier.

Phaéton , du haut point d'où son œil peut descendre,  
A vu la terre au loin sans limites s'étendre ;  
Il pâlit ; ses genoux tremblent d'effroi soudain ;  
Et dans cet océan de lumière sans fin ,  
Ses yeux sont aveuglés de ténèbres perfides.  
Oh ! que n'a-t-il jamais touché les fortes guides  
Des coursiers paternels ! Qu'il regrette ce don  
Et d'avoir triomphé dès refus d'Apollon !  
Que n'est-il appelé fils de Mérops ! Il erre  
Comme un vaisseau battu par les vents en colère ,  
Quand le pilote , à bout de soins industriels ,  
Laisse le gouvernail et se confie aux dieux.  
Que fera-t-il ? Derrière, un grand vide céleste  
Est déjà parcouru ; mais un plus grand lui reste  
A parcourir encor : son morne désespoir  
Les mesure, et son œil se fatigue à les voir.  
Tantôt vers l'orient son regard se reporte ;  
Et tantôt du couchant l'attraction l'emporte.  
Il veut user du frein, et, sans l'abandonner,  
Ne peut le retenir, ne peut le gouverner.  
Il ne sait plus le nom de ces coursiers funestes.  
Epars de tous côtés aux régions célestes ,  
Mille monstres , peut-être enfants de la terreur,  
D'un aspect colossal , l'épouvantent d'horreur.

Plus loin le Scorpion en courbes arrondies  
Dispose ses deux bras ; et ses pinces hardies,  
Sa formidable queue et ses membres divers  
Sont tels que de son corps deux signes sont couverts.  
Un noir venin s'épand de ses pores humides :  
Il est prêt à percer de ses dards homicides  
Phaéton effrayé, perdu dans son chemin,  
Qui lâche, hors de lui, les rênes de sa main.  
A peine sur leur dos elles flottent battantes,  
Les chevaux sont partis, les narines ardentes,  
Et, dégagés du frein, sont déjà parvenus  
Aux sommets éthérés jusqu'alors inconnus.  
Ils vont aveuglément où leur feu les entraîne,  
Aux astres les plus hauts de la voûte sercine,

Et d'abîme en abîme ils emportent le char.  
Tantôt de l'Empyrée ils brisent le rempart ;  
Et puis, précipités de la sublime sphère,  
Tombent aux régions voisines de la terre.  
La lune voit courir (spectacle sans pareil)  
Ses chevaux au-dessus des chevaux du soleil.  
La flamme atteint la nue et rien ne s'y dérobe ;  
Le feu brûle partout les sommités du globe ;  
Des crevasses sans nombre ont entrouvert ses flancs  
Desséchés et taris ; les prés deviennent blancs ;  
L'arbre périt chargé de sa feuille encor verte ,  
Et la moisson fournit l'aliment de sa perte.

C'est peu. Que de cités avec leurs monuments  
Croulent sous le fléau de ces embrasements !  
Il attaque d'abord les forêts, les montagnes ,  
Puis des pays entiers , les peuples , les campagnes,  
Il dévore l'Athos et l'OËta, le Taurus ,  
L'Ida célèbre alors par ses eaux , le Tmolus ,  
Et le chaste Hélicon où les muses florissent.  
Il augmente les feux que les volcans nourrissent ;  
Il a gagné l'Hémus , et le Cynthe , et l'Erys ,  
Le Parnasse aux deux fronts, le Rhodope, l'Othrys,  
Le Mimas , le Dindyme aux affreuses tempêtes,  
Le Cithéron fameux par ses bachiques fêtes.  
Les Scythes ne sont point sauvés par leurs frimas :  
Ossa brûle , et le Pinde , et l'Olympe moins bas ,  
Les Apennins touchant la nue avec leurs cimes,  
Et le hardi Caucase et les Alpes sublimes.

Le monde incendié partout, de toutes parts,  
Du triste Phaéton attire les regards.  
Il n'en peut soutenir l'atteinte violente ;  
Et, comme s'il sortait d'une fournaise ardente ,  
Il respire un air lourd, embrasé, suffocant,  
Et voit son char blanchir par le feu dévorant.  
Comment se garantir de la cendre enflammée ?  
Tout entier l'enveloppe une noire fumée.

Où va-t-il ? Au milieu de cet épais brouillard,  
Il l'ignore, et se laisse emporter au hasard.  
Alors le sang transmit, calciné dans la veine,  
Aux Ethiopiens une couleur d'ébène,  
Et la source tarie, en sa calamité,  
Fit, aux champs africains, place à l'aridité.  
Les Nymphes, le cœur gros, errantes dans les plaines,  
Pleurèrent longuement leurs lacs et leurs fontaines.  
La Béotie, hélas ! en vain cherche Dirce ;  
De Corinthe et d'Argos les fraîcheurs ont cessé.  
Les fleuves qu'un grand lit renferme en ses rivages  
Ne sont point à l'abri de ces affreux ravages.  
D'abord on voit fumer les eaux de l'Isménus,  
Bientôt le Tanais avec le Caïcus,  
Et le blond Lycormas, le Pénée et le Xanthe  
La Méandre aux contours sinueux, l'Erymanthe,  
Le Mélas, aux Mygdons breuvage toujours cher,  
Et l'Eurotas, voisin des bouches de l'Enfer.  
Puis, s'allume l'Oronte et l'Euphrate splendide,  
Le Phasis et l'Ister, le Thermodon rapide,  
Et le Gange sacré. L'Alphée étincelant  
Le dispute en horreur au Sperchius brûlant ;  
L'or que le Tâge roule est fondu par la flamme ;  
Et ceux dont les concerts, doux échos de leur âme,  
Célébraient le Caystre en leurs chants, ces oiseaux  
Périssent au milieu de ses bouillantes eaux.  
Le Nil épouvanté fuit aux confins du monde ;  
Il y cache sa tête en une nuit profonde ;  
Les sept bouches du fleuve, hélas ! ne portent plus  
A sept riches vallons leurs bienfaisants tributs.  
Le fléau met à sec et le Strymon et l'Ebre,  
Et le Rhône et le Rhin et l'Eridan célèbre,  
Et le Tibre, à qui fut promis tout l'univers.  
Partout la terre éclate et s'ouvre en sens divers :  
Le jour a pénétré jusqu'aux lieux les plus sombres  
Et va frapper d'effroi le noir tyran des ombres.  
La mer s'est resserrée ; où le flot s'étalait  
S'étend un vaste champ de sable et de galet ;  
Jusqu'alors par les eaux les montagnes cachées

Surgissent à l'instant en îles détachées ;  
Les poissons effrayés descendent aux bas fonds ;  
Les dauphins n'osent plus se livrer à leurs bonds ,  
Et les phoques , couchés sur le dos et sans vie ,  
Flottent dans ce chaos que ronge l'incendie .  
Les filles de Nérée et lui , saisis de peur ,  
Dans leurs antres secrets cachèrent leur stupeur .  
Neptunc, par trois fois des eaux fendant la cime ,  
Voulut montrer ses bras au dessus de l'abime ,  
Et trois fois il ne put supporter la chaleur .  
La Terre cependant en proie à la douleur ,  
Placée entre la mer et les sources des fleuves  
Qui s'étaient engloutis, redoutant ces épreuves ,  
Dans le sein de leur mère impénétrable au feu ,  
La Terre, en ce moment, lève sa tête un peu ,  
Sa tête aride hélas ! et, la main sur sa face ,  
D'une forte secoussé elle ébranle sa masse ,  
S'abaisse d'un degré ; puis, déplorant ses maux ,  
D'une voix altérée elle exhale ces mots :

« Si mon malheur est tel et s'il faut m'y résoudre ,  
Pourquoi, maître des dieux, m'épargnes-tu ta foudre ?  
Destinée à périr par le feu de l'Ether ,  
Que ce soit par le tien , ô puissant Jupiter !  
Je m'en consolerais. Ma voix ne peut qu'à peine  
Exprimer ma pensée , et je n'ai plus d'haleine .  
Regarde mes cheveux , comme ils sont consumés ,  
Et mes chairs et ma bouche et mes yeux enflammés .  
Est-ce là mon salaire ? Est-ce la récompense  
De la fertilité que partout je dispense ?  
Moi que le soc déchire et la dent des râteaux ,  
Qui souffre incessamment les plus rudes travaux !  
Moi dont la main fournit aux troupeaux le feuillage ,  
Au genre humain les fruits , le pain et le breuvage ,  
Et qui produis l'encens qui fume pour les dieux !  
Si j'avais mérité ce supplice odieux ,  
Les ont-ils mérités , les fleuves et Neptune ?  
Soumis à son pouvoir par l'antique Fortune ,  
Pourquoi les océans , à leur penchant ravis ,

Sont-ils donc refoulés si loin de vos parvis ?  
Si tu n'es pas touché par moi ni par ton frère ,  
Songe du moins au ciel, ton séjour ; considère  
De l'un à l'autre bout les deux pôles fumants.  
Si le feu les consume, adieu les fondements  
De ton divin palais : d'une épaule incertaine  
Atlas ne soutient plus le monde qu'avec peine :  
Si périssent la terre et les cieus et les mers,  
Dans l'antique chaos retombe l'univers.  
Au ravage du feu dérobe ce qui reste :  
Sauve-nous, sauve-toi de cette horrible peste ».   
A ces mots, ne pouvant ajouter rien de plus  
Ni résister encore à ses tourments aigus ,  
Elle cache sa tête aux antres les plus sombres ,  
Jusqu'en son propre sein , aux lieux voisins des ombres.

Le maître souverain prend les dieux à témoin,  
Celui-là même , à qui fut confié le soin  
De conduire le char , que, s'il ne vient en aide ,  
Tout va dégénérer en un mal sans remède.  
Il s'élançe au plus haut de l'Ether, d'où sa main  
Se plait à diriger la nue en son chemin ,  
A faire retentir les éclats du tonnerre.  
Mais alors plus de nue à jeter sur la terre ;  
Plus de pluie en torrents qui descende des cieus .  
Il tonne, et de sa foudre un trait victorieux ,  
A la hauteur du front balancé dans l'espace ,  
Va frapper Phaéton, qui tombe de sa place.  
Avec le conducteur le char même est atteint ,  
Et dans ces nouveaux feux l'incendie est éteint.  
Les chevaux sont perdus dans les célestes plaines ;  
Ils dérobent leur tête au joug , brisent les rênes ,  
Bondissent en tous sens dans l'immense horizon.  
Là, le frein ; là, l'essieu détaché du timon ;  
Ailleurs sont les rayons fracassés d'une roue ;  
Puis les débris du char dont l'aquilon se joue.  
Phaéton roule ; il roule en un torrent de feux  
Qui calcine ses chairs, dévore ses cheveux ,  
Et dans les champs de l'air un lumineux sillage



Marque sa chute. Ainsi, sous un ciel sans nuage,  
On voit ou l'on croit voir une étoile tomber.  
A son destin fatal il ne peut échapper :  
L'Eridan le reçoit et lave son visage  
Tout fumant dans les flots qui baignent son rivage.

Les Naiades en pleurs déposent au tombeau  
Son corps noirci, naguère et si pur et si beau.  
Elles gravent ces vers au marbre funéraire :  
« Ici git Phaéton, qui de son divin père  
Voulut guider le char ; s'il périt foudroyé ,  
Il succomba du moins pour l'avoir essayé ».  
Apollon s'abandonne à sa douleur si juste ,  
Et d'un voile de deuil couvre sa face auguste ;  
Même , s'il faut en croire un récit sans pareil ,  
Un jour , un jour entier s'écoula sans soleil ,  
Et la vaste lueur de l'immense incendie  
Seule apparut alors sur la terre engourdie.

---

ÉPIQUE

CASIMIR LIQUER;

par M. L. MAURIN

« Est-ce donc pour toujours que tu pris congé d'elle ?  
« Ami, de quel côté cherches-tu tes plaisirs ?  
« Les forces ont cessé d'occuper tes loisirs,  
« Dont la porte pour toi s'ouvrit de si bonne heure,  
« Depuis que, descendant cette antique demeure

— Hélas ! l'oiseau qui sent le plomb briser ses ailes  
Et ramper au sol son casque caduc,  
Est-il libre, hélas ! de remonter aux cieux ?  
Comme lui, ton destin est de courir à terre,  
Sans avoir, comme lui, au-dessus de sa tête,  
Contre les lois du sort que sert de se rebelle ?  
On ne les change pas au gré de son destin,  
Il est plus haut qu'eux de savoir se soumettre.  
Au mal dont nul effort ne peut se rendre maître,  
Mais il est plus humain de ne rien négliger,  
Et d'acquiescer au sort que de se rebeller,  
Et de chercher en vain, lorsque se sentent ailes

## ÉPITRE

à mon ami

# CASIMIR LIQUIER;

par M. L. MAURIN,

membre-honoraire.

---

« Depuis que , désertant cette antique demeure  
» Dont la porte pour toi s'ouvrit de si bonne heure ,  
» Les lettres ont cessé d'occuper tes loisirs ,  
» Ami , de quel côté cherches-tu tes plaisirs ?  
» Est-ce donc pour toujours que tu pris congé d'elles ? »

— Hélas ! l'oiseau qui sent le plomb briser ses ailes  
Et ramener au sol son essor radieux ,  
Est-il libre , dis-moi , de remonter aux cieux ?  
Comme lui , mon destin est de ramper à terre  
Sans avoir , comme lui , vu de près la lumière.  
Contre les lois du sort que sert de se raidir ?  
On ne les change pas au gré de son désir.  
Il est plus beau qu'aisé de savoir se soumettre  
Au mal dont nul effort ne peut se rendre maître ;  
Mais il est plus humain de ne rien négliger  
Du traitement moral qui peut le soulager.  
Je le cherchais en moi , lorsque je sentis naître

Un penchant, jusqu'alors rebelle à tout mon être,  
Pour le monde des fleurs et ses travaux charmants  
Que la nature paie en dons reconnaissants.  
Qu'au souffle de l'hiver, qui rugit dans la plaine,  
Succède du printemps la douce et tiède haleine,  
Que le ciel nébuleux de la rude saison  
Fasse place à l'azur ; qu'un bienfaisant rayon  
De l'astre qui répand la lumière et la vie  
Me donne le signal ; et je n'ai qu'une envie :  
C'est de voir mon gazon, mes plantes et mes fleurs,  
D'admirer leur éclat, d'aspirer leurs senteurs.  
Ici, la Primevère à la hampe écourtée  
Entrouvre sa corolle à teinte veloutée ;  
Et là, la Pâquerette étale à ses côtés  
Sa petite couronne à fleurons tuyautés.  
Plus loin, c'est la Jacinthe à la grappe odorante,  
La Tulipe arrondie en coupe étincelante ;  
Le Narcisse à bouquet, le Crocus jaune et gris,  
La Renoncule à flamme et l'Iris bleu-lapis,  
La Jonquille dorée et l'Arabette blanche  
Tapissant le rocher qu'enroule la Pervenche,  
L'Anémone étoilée au disque triomphant  
Qu'entoure son manteau (1) de pourpre éblouissant ;  
Puis la modeste fleur qui dans l'herbe égarée,  
Trahit à son parfum sa présence ignorée.  
Spectacle merveilleux, qui, pour cadre riant,  
De l'arbuste et de l'arbre a le vert éclatant !  
S'il manque quelque chose à cette œuvre infinie  
Déroulant en tout sens sa muette harmonie,  
Le ciel pourvoit à tout, et voilà que j'entends  
L'oiseau qui fend les airs célébrer le printemps,  
Et l'insecte, sous l'herbe humide de rosée,  
Saluer par ses cris la lumière rosée,  
Qui, dès l'aube, épanchant ses brillantes couleurs,  
Le réveille en son nid de verdure et de fleurs.  
Dans ce monde, où tout bruit, j'aperçois ou devine

(1) Nom donné, en horticulture, au premier rang de pétales de cette fleur.

L'abeille du pollen dépouillant l'étamine ,  
Et le taon qui poursuit son vol horizontal ,  
La cétoine dorée aux reflets de métal ,  
Le capricorne à musc , la libellule bleue ,  
Le papillon zébré dit le *Grand porte-queue*.  
Chacun donne sa note à l'immense concert.  
— Ce sont là , diras-tu , les plaisirs du désert.  
— Ami, je le sais trop ; mais qui pourrait me rendre  
Le vif attrait, auquel je ne puis plus prétendre,  
De vos réunions , où j'eus le sort constant  
De me plaire toujours , de m'instruire souvent ?  
Je suis un exilé , qui , loin de sa patrie ,  
Vers elle tourne en vain un regard plein d'envie ,  
Plus malheureux qu'au temps où l'orageux courant  
Me jetait tout meurtri dans les îles du Vent.  
Non pas que de ces lieux la splendeur végétale  
Effaçât les regrets de la terre natale  
Qui dans mes souvenirs doucement se mirait !  
Sous le tropique ardent , l'arbre de la forêt  
Avec son tronc noueux à la courbe opulente ,  
Son front luxuriant et sa taille géante ,  
Qui peut-être datait de l'âge primitif ,  
A la séduction trouvait mon cœur rétif.  
De la liane en fleurs ni la riche guirlande ,  
Ni de fruits merveilleux la savoureuse offrande  
Ne produisaient sur moi l'irrésistible attrait  
Que me donnait la mer , quand mon œil parcourait  
Ses vagues d'un bleu clair qu'irisait la lumière.  
Oh ! alors une larme humectait ma paupière ,  
Une larme de joie , en ressentant l'espoir  
D'en franchir l'étendue un jour , et de revoir  
Tout ce que je laissai d'affections lointaines  
Par delà l'horizon , imitant ces Troïennes  
Que du toit paternel chassait l'exil amer  
Et qui s'en consolaient en regardant la mer.

Si , pour me séparer de tous mes chers confrères ,  
De l'immense Océan je n'ai plus les barrières ,  
Le mal , qui sur mon front appesantit sa main ,

Hélas ! entre eux et moi dresse son mur d'airain !  
Ami , toi qui reçois les tristes confidences  
De mon âme éprouvée au creuset des souffrances,  
Songeant à son exil sans espoir de retour ,  
Dis-leur bien de ma part qu'il n'est pas un seul jour  
Où la publicité s'entrouvre à leurs ouvrages  
Qui ne me trouve prêt à savourer leurs pages.  
Si suivre leurs travaux de près m'est interdit,  
Il ne l'est pas de loin. Aussi mon cœur se dit :  
Il pouvait m'arriver quelque chose de pire ,  
Et tout n'est pas perdu , puisque je puis les lire.

---

LA  
MAISON DE JACQUES;

par M. A.-H. BIGOT,

membre-résidant.

---

C'était la Saint-Michel hier,  
Mon terme est payé. Rien ne sonne  
Dans ma bourse; — mais, je suis fier,  
Car je ne dois rien à personne.  
Mon pauvre père avait raison :  
Le terme vient toujours trop vite.  
Aussi, soit grande, soit petite,  
Je veux avoir une maison !

Ardent, il se mit à l'ouvrage,  
Le travailleur. Rêvant tout haut,  
Il disait : Allons ! du courage !  
Battons le fer, quand il est chaud.  
Travail commence, épargne achève.  
Dieu vienne en aide à l'ouvrier !  
Je veux conquérir un foyer,  
Je veux réaliser mon rêve !

Ma maison.... Oh ! je planterai  
Tout au devant lilas et roses,  
Et dès le matin je boirai

Le parfum de mes fleurs écloses.  
Tour à tour les oiseaux chanteurs -  
Et les joyeuses hirondelles ,  
De cris, de chants, de doux bruits d'ailes ,  
Viendront égayer mes labeurs.

Bonne mère, je veux te mettre  
Dans la belle chambre au soleil.  
L'on verra, verte, à ta fenêtre  
Grimper la vigne au fruit vermeil.  
L'autre chambre, sur le derrière,  
Sera pour nous et notre enfant,  
Et l'atelier sera devant,  
En haut, dans l'air et la lumière !

Et là, dans ce nid, au milieu  
De ceux que j'aime, — plein de joie,  
Je mangerai, sous l'œil de Dieu,  
Le pain que le travail envoie.  
Un luxe au pompeux attirail  
Ne m'attire ni ne me blesse.  
Il n'est qu'une noble richesse :  
C'est celle qui vient du travail.

Et Jacques travailla sans trêve,  
Et Dieu mit le comble à ses vœux :  
Sa maison aujourd'hui s'élève  
Au cœur du faubourg populeux,  
Blanche, au soleil levant assise,  
Avec son frais jardin au seuil.  
Jacques l'admire avec orgueil :  
Pierre par pierre il l'a conquise !

Usuriers, trafiquants fraudeurs,  
Hardis chasseurs d'actionnaires,  
Allons ! déployez les splendeurs  
De vos scandaleux inventaires !  
Bâissez de vastes maisons ;  
Que l'art sculpte sur vos façades



Des arabesques, des torsades  
Et de superbes écussons !

J'aime mieux l'humble maisonnette  
Dans la poussière des faubourgs,  
Palais du travailleur honnête,  
Joie et repos de ses vieux jours.  
Elle est pure du bien des autres,  
La maison de Jacques. — O rois  
Du triple change et du faux-poids,  
Pent-on en dire autant des vôtres?



# ODES D'HORACE

PAR M. G. BIGNON

A L'ÉGLISE

Livre I, ode 12

Quel mortel, quel héros, sur la tête on le lire,  
O divine Clio, vers par toi chanté ?  
De quel lieu, dans les chants, à l'écho dois-tu dire  
Le nom par l'écho répété ?

Sur le saint Hélicon, sur les pentes sèches  
Du Parnasse et de l'Hémus, où l'on est amolés  
Du sommet de ces monts les loques descendant  
Suivre l'épique aux sons de sa voix.

Sa voix dont l'écho se fait l'harmonie  
Qui suspendait le cours des rapides torrents  
Et qui, des vers toujours échantés la suite  
Touchait l'écho par ses chants ?

Donnez d'abord le dieu, source de la lumière,  
Le père des humains, l'objet de tous leurs vœux ;

# ODES D'HORACE ;

TRADUITES

par M. C. LIQUIER ,

membre-résidant.

---

**A Auguste.**

LIVRE I<sup>er</sup> ; ODE 12.

Quel mortel, quel héros, sur la flûte ou la lyre,  
O divine Cléo, sera par toi chanté ?  
De quel dieu, dans tes chants, à l'écho dois-tu dire  
Le nom par l'écho répété,

Sur le haut Hélicon, sur les pentes ardues  
Du Pinde et de l'Hémos, où l'on vit autrefois  
Du sommet de ces monts les forêts descendues  
Suivre Orphée aux sons de sa voix,

Sa voix dont Calliope enseigna l'harmonie,  
Qui suspendait le cours des rapides torrents  
Et qui, des vents fougueux apaisant la furie,  
Touchait l'yeuse par ses chants ?

Louons d'abord le dieu, source de la lumière,  
Le père des humains, l'arbitre de leurs jours ;

Roi des dieux , qui gouverne et les mers et la terre  
Et des saisons règle le cours.

Rien de plus grand que lui n'existe dans le monde ;  
Rien n'est pareil à lui ; rien n'en approche aux cieux ;  
Après lui , mais de loin , Pallas est la seconde  
Qui marche à la tête des dieux.

Nous ne nous taisons point sur toi , sur ton courage ,  
Comme sur tes hauts faits , intrépide Bacchus ,  
Ni sur toi , qui poursuis des bois l'hôte sauvage ,  
Diane , ni sur toi , Phébus.

Alcide et les jumeaux de la voûte céleste  
Auront part à nos chants ; de ces fils de Lédà ,  
L'un domptait les coursiers ; l'autre , aux combats du ceste  
A nul mortel ne le céda.

Sitôt qu'au sein des nuits brille leur blanche étoile ,  
L'assurance renaît dans le cœur du nocher ,  
Les vents sont apaisés , les cieux restent sans voile ,  
Le flot retombe du rocher.

Puis , du fier Romulus faut-il chanter la gloire ?  
Ou de Pompilius , du superbe Tarquin  
Dirons-nous dans nos chants la mémorable histoire ,  
Ou de Caton la noble fin ?

Acquittant avec joie une dette publique ,  
La muse devra-t-elle exalter Régulus ,  
Emile et sa grande âme et sa mort héroïque ,  
Les Scaures et Fabricius ?

Non moins que ce dernier , Curius et Camille  
Ont , sous leur humble toit , connu la pauvreté ;  
Dans les camps , aux Romains , chacun d'eux fut utile ,  
Grâce à sa rude austérité.

Marcellus va croissant dans l'estime commune ,  
Ainsi que l'arbre croît lentement et sans bruit ;

L'astre d'Iule brille aux cieux , comme la lune  
Brille entre les feux de la nuit.

O toi , qui de Saturne as reçu la naissance ,  
Toi des humains le père et le suprême roi ,  
Veille bien sur César : jouis de ta puissance ;  
Mais que César règne sous toi.

Que le Parthe indompté , qui nous menace encore ,  
Le Sère , l'Indien , nos nouveaux ennemis ,  
Et les peuples lointains des lieux où naît l'aurore  
Au joug de César soient soumis !

César paisiblement gouvernera la terre.  
Toi , fais trembler les cieux sous ton char inclinés ,  
Dieu grand , et continue à lancer le tonnerre  
Sur les bois sacrés profanés.

---

### Archytas et le matelot.

LIVRE 1<sup>er</sup>, ODE 28.

#### LE MATELOT.

O toi , qui mesuras et les mers et la terre  
Et des sables sans nombre as calculé les grains ,  
Ton corps sans sépulture attend quelque poussière ,  
Aux rivages apuliens.

Que t'a servi d'avoir à la voûte étoilée  
Tenté de pénétrer , d'avoir pu parcourir  
Et l'un et l'autre pôle en ta vaste pensée ?  
Archytas , tu devais mourir !

#### ARCHYTAS.

Et Minos , et Tithon enlevé par l'Aurore ,  
Ont payé le tribut que l'on doit à la mort ;

Le convive des dieux , Tantale , et Pythagore  
Ont éprouvé le même sort.

Des enfers Pythagore avait été la proie ,  
Mais , relâché par eux , au monde il reparut ;  
L'antique bouclier qu'il rapporta de Troie  
Témoigne assez de ce qu'il fut.

Ce sage amant du vrai , devinant la nature ,  
Que n'épargnèrent point les ciseaux d'Atropos ,  
Dans la tombe , où son corps reçut la sépulture ,  
Laissa seuls sa chair et ses os.

Nous serons tous plongés dans une nuit profonde ;  
Tous , vers les sombres bords , nous porterons nos pas.  
Les uns aux jeux de Mars , d'autres au sein de l'onde ,  
Doivent rencontrer le trépas.

A tout âge aux mortels l'existence est ravie :  
Proserpine sur eux frappe au hasard ses coups ,  
Moi-même j'ai péri dans les flots d'Illyrie ,  
Victime des vents en courroux.

De grâce , ô nautonnier , sur mes os et ma tête  
Jetez un peu de sable ; et si sur vos agrès  
L'Eurus sé déchainait , qu'Eole le rejette  
Sur Venouse et sur ses forêts.

Puisse , pour ce bienfait , Jupiter équitable ,  
Et des murs tarentins Neptune protecteur ,  
Vous combler de leurs dons ! Votre refus coupable  
A vos fils porterait malheur.

Contre vous-même aussi Némésis indignée  
S'armerait pour punir ce refus inhumain.  
Jetez sur moi trois fois de sable une poignée ,  
Et reprenez votre chemin.

---

**A la Fortune.**

LIVRE I<sup>er</sup>, ODE 35.

O toi, qu'Antium charme et qu'Antium révère,  
Qui, du plus humble état, élèves au plus grand,  
Et te plais à changer en scène funéraire  
Le triomphe du conquérant,

L'indigent laboureur instamment te supplie :  
Il t'invoque, à son tour, celui dont les vaisseaux  
Sillonnent en tous sens la mer de Carpathie,  
O déesse, reine des flots !

Par le Dace indompté, le Scythe sous la tente,  
Le vaillant Latium, les peuples, les cités,  
Le monarque barbare et sa mère tremblante,  
Tes caprices sont redoutés.

Le tyran, pour son trône, est sans cesse en alarmes ;  
Il a peur que ton pied ne l'abatte soudain,  
Et que le peuple oisif que l'on appelle aux armes  
N'arrache le sceptre à sa main.

Par la nécessité, ta compagne homicide,  
Tes pas sont précédés ; des coins, des crocs hideux  
Chargent sa main d'airain, où, près du plomb liquide,  
S'étalent des clous monstrueux.

Sous de blancs vêtements, la douce confiance,  
A l'espérance unie, aime à suivre tes pas,  
Et lorsqu'en deuil, aux grands tu ravis ta présence,  
Elles ne t'abandonnent pas.

Cependant un public perfide nous oublie ;  
La courtisane aussi foule aux pieds son serment,  
Et les amis, quand tout est bu jusqu'à la lie,  
Nous laissent dans l'isolement.

Chez les Bretons lointains qu'il doit vaincre, ô déesse !  
Conserve-nous César ; daigne aussi protéger,  
Dans l'extrême Orient , cette fière jeunesse ,  
Qui sur ces mers va s'engager.

Que nous devons rougir de ces luttes cruelles ,  
Où des frères se sont donné le coup mortel !  
Qu'avons-nous respecté ? Que de mains criminelles  
Des dieux ont profané l'autel !

Retrempe notre fer pour de nobles conquêtes ;  
Que nos glaives, par toi , sur l'enclume remis,  
Soient tournés désormais contre les Massagètes  
Et les Arabes ennemis.

---

**A Pollion.**

LIVRE II, ODE 3.

Pollion , du sénat glorieuse lumière ,  
Des êtres opprimés éloquent protecteur ,  
Qui , dans la Dalmatie , as conquis par la guerre  
Les lauriers du triomphateur ,

Tu traces le tableau de la guerre civile  
Que vit de Métellus naitre le consulat ;  
Ton génie accomplit la tâche difficile  
De peindre , avec un vif éclat ,

Des troubles de ce temps la cause malheureuse ;  
Ses ligues, ses excès et les glaives tachés  
D'un sang non expié. Crains la cendre trompeuse :  
Tu marches sur des feux cachés.

Qu'en ce moment ta muse abandonne la scène,  
Et lorsque tu seras dégagé du fien



Qui t'enchaîne à l'histoire, alors qu'elle reprenne  
L'ancien cothurne athénien.

J'entends déjà sonner la trompe menaçante  
Et le clairon bruyant. L'éclat des boucliers  
Et les éclairs du glaive ont frappé d'épouvante  
Les chevaux et les cavaliers.

Je vois les chefs, couverts d'une noble poussière,  
Qui parcourent les rangs de chaque légion;  
Tout est soumis d'un bout à l'autre de la terre,  
Hors l'âme ferme de Caton.

Junon, qu'aidaient les dieux protecteurs de l'Afrique,  
Qui ne put la défendre et comme eux la quitta,  
Sur les fils des vainqueurs au rivage punique  
A voulu venger Jugurtha.

Par de nombreux tombeaux, quelle plaine latine  
N'atteste des combats le résultat sanglant,  
Et de notre Occident l'éclatante ruine,  
Dont a retenti l'Orient?

Quels lieux ont ignoré les maux de la patrie?  
Quels fleuves n'a souillés un carnage inhumain?  
Quelle mer nos fureurs n'ont-elles pas rougie?  
Quel champ n'a bu du sang romain?

Mais n'abandonne pas les doux chants de ta lyre  
Pour ceux qui de Céos attristèrent les bords;  
Viens, muse, dans la grotte où Vénus nous attire,  
Essayer de légers accords.

Pollion, à qui cette ode est adressée, est le même dont Virgile a parlé dans ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bucoliques. Il fut orateur, poète, historien; il avait passé le Rubicon avec César et avait pris part à la bataille de Pharsale. Son histoire des guerres civiles est perdue; il en reste très-peu de fragments, et ce mot, conservé par Suétone,

que César aurait dit en voyant les corps des 40,000 Romains gisant à Pharsale : « *Hoc voluerunt*... Ils l'ont voulu... »

On a supposé que c'était pour faire sa cour à Auguste qu'Horace avait rappelé l'épouvante causée, dans cette mémorable bataille, aux chevaux et aux cavaliers, par l'éclat des épées. Il aurait voulu ainsi faire allusion à l'ordre donné par César à ses soldats de frapper au visage leurs ennemis de l'aile gauche de l'armée, formant un corps de 7,000 hommes, composé en entier de jeunes hommes des premières familles de Rome, que César supposait tenir beaucoup à ne pas perdre leur beauté. En effet, le désordre commença par ce corps, qui, se rejetant sur le gros de l'armée, l'entraîna dans sa déroute.

A la fin de l'ode, Horace revient à ses idées favorites ; il engage sa muse à ne pas imiter les hymnes funèbres du poète de Céos (Simonide), rival de Pindare, et renommé surtout pour ses *thrènes* ou *lamentations*. A ces chants Horace préfère, dit-il, les chants légers ou joyeux.

---

LIVRE III, ODE 3.

Du Juste rien n'abat la mâle fermeté,  
Ni les ardents transports d'un peuple frénétique,  
Ni l'Auster soulevant la mer Adriatique,  
Ni le front menaçant d'un despote irrité,

Ni la puissante main du dieu qui tient la foudre.  
Au-dessus de la crainte, il verrait, sans pâlir,  
Les cieux dans le néant près de s'ensevelir  
Et le monde croulant sous ses pieds mis en poudre.

C'est par cette vertu que des héros fameux,  
Pollux, Hercule, aux cieux ont obtenu leurs places ;  
C'est par elle qu'Auguste, ayant suivi leurs traces,  
Boit le nectar vermeil à la table des dieux.

Par elle tu domptas les tigres indociles  
Et tu les attelas à ton char, ô Bacchus !

Elle fit éviter le Styx à Quirinus ,  
Lorsque Mars l'enleva sur ses coursiers agiles.

En ce temps à l'Olympe ainsi parla Junon :  
« Aux combats entraîné pour un juge adultère  
Complice de l'épouse à tes murs étrangère,  
Tu devais succomber , imprudent Iliou ,

Lorsque , se refusant à tenir sa promesse ,  
Laomédon des dieux excitait le courroux.  
Contre toi des vainqueurs je dirigeais les coups ,  
Et Pallas leur prêtait son aide vengeresse.

Tout le peuple eut le sort du pontife trompeur ,  
Comme le roi Priam et sa race parjure :  
D'Atride , par son sang , Pâris paya l'injure ;  
Hector même tomba sous les coups du vainqueur.

Nos discordes des Grecs prolongèrent le siège.  
Aujourd'hui , ce héros qui m'était odieux ,  
Je veux le rendre à Mars , le mettre au rang des dieux.  
Sa mère était Troyenne : elle fut sacrilège ;

Mais au dieu Mars , mon fils , il doit aussi le jour ,  
De l'immortalité qu'il ait donc l'avantage  
Et du nectar divin savoure le breuvage ,  
Pourvu que , des Troyens empêchant le retour ,

L'immensité des mers sépare Rome et Troie.  
Que ce peuple exilé soit heureux désormais ,  
J'y consens ; mais qu'il reste en exil à jamais.  
De Priam et Pâris que pour toujours je voie

Les sépulcres foulés par les pieds des troupeaux ,  
Et que la bête fauve en fasse son repaire.  
Qu'il existe , à ce prix , sur la terre étrangère ,  
Un Capitole illustre , et que Rome en repos

Sur le Mède asservi domine en souveraine ;  
Qu'elle étende son nom dans les climats lointains ,

Des confins de l'Europe aux pays africains ,  
Jusqu'au Nil , de l'Egypte enrichissant la plaine.

De l'or , qui dans le sol devrait rester caché ,  
Que Rome soit rebelle à rechercher la place ;  
Surtout qu'elle n'ait pas la criminelle audace  
De jouir d'un trésor aux lieux saints arraché.

Que son glaive vainqueur touche aux bornes du monde ,  
Aux lieux que le soleil consume de ses feux ,  
A ces champs situés sous un ciel nébuleux  
Que la glace engourdit et que l'orage inonde.

Mais voici des Romains ce que serait le sort ,  
Si , des pays troyens gardant trop la mémoire ,  
Ils voulaient quelque jour ressusciter leur gloire  
Et faisaient , pour ce but , un imprudent effort :

Ilion , renaissant sous de mauvais auspices ,  
Périrait de nouveau par la flamme et le fer ;  
Moi , la femme et la sœur du puissant Jupiter ,  
De mes Grecs contre lui j'armerais les milices.

Sans relâche , trois fois Apollon construirait  
Son mur d'airain ; trois fois il joncherait la terre ,  
Et trois fois sur ses fils la malheureuse mère ,  
Trois fois sur son époux l'épouse pleurerait ».

Mais ce sujet sied mal à des lyres badines ;  
Cesse de rapporter les entretiens des dieux ,  
O muse ; toi qui n'as que d'humbles chants joyeux ,  
Crains de les élever jusqu'aux hauteurs divines.

Ce sont les quatre premières strophes , qui ont fait le grand renom de cette œuvre poétique et l'ont jusqu'à un certain point vulgarisée. Peu de personnes connaissent les strophes suivantes et se sont plu à les retenir. La raison en est qu'après avoir peint et loué éloquemment l'homme juste et ferme , Horace met , brus-

quement et sans transition apparente, dans la bouche de Junon, une sorte de harangue sur la guerre de Troie à tous les dieux de l'Olympe assemblés à propos de l'enlèvement de Romulus au ciel sur les chevaux de Mars, son père.

Ce défaut, si l'on ose l'appeler ainsi, avait fait accuser Horace d'avoir manqué de jugement dans l'économie de son œuvre et de lui avoir donné un sens obscur, lorsque tout à coup une idée due à la sagacité d'un commentateur éminent (1) vint illuminer ce sens d'un jour nouveau et jusqu'à un certain point disculper Horace. Ce commentateur savait que César, de son vivant, avait été accusé par ses ennemis de vouloir transporter à Constantinople le siège de l'Empire. Il en tira cette conséquence qu'Auguste devait être soupçonné par les Romains de nourrir la même pensée, que Constantin a depuis lors réalisée si fatalement pour Rome. Rapprochant ces circonstances des diverses parties de l'ode, le commentateur demeura convaincu qu'Horace avait eu pour but, dans toute l'étendue de la pièce, de détourner Auguste d'un semblable projet, d'abord en louant la justice unie à la constance, et ensuite en montrant Junon résolue à s'opposer au rétablissement de Troie et à la résurrection de sa splendeur passée.

Au moyen de cette interprétation plus ou moins contestable, qui a fait fortune cependant, le sens de l'ode ne paraît plus suspendu après les quatre premières strophes, et ces strophes se lient assez bien au contraire avec celles qui suivent.

---

(1) Lefèvre.

LA  
FONTAINE DU BOIS ;

par M. E. BRUN,

membre-résidant.

---

1.

Où vas-tu, fontaine du bois,  
Par une ombre fraîche voilée,  
Fontaine charmante, où je bois,  
Quand je passe dans la vallée ?

2.

Vas-tu mourir dans le désert ?  
Vas-tu te perdre dans un fleuve ?  
Vas-tu t'engloutir dans la mer ?  
O source pure, où je m'abreuve !

3.

Tu ne le sais pas, et tu cours  
Sur l'herbe tendre de ta rive,  
Sans te soucier où ton cours,  
Entraîné par sa pente, arrive.

4.

Que ce soit près, que ce soit loin,  
Où que la nature te pousse,  
Sur le rocher ou sur la mousse,  
Tu n'en as pas le moindre soin.

5.

Comme toi, l'homme de sa vie  
Suit la pente, ignorant le port;  
Mais, moins digne que toi d'envie,  
Il s'inquiète de son sort.

6.

L'homme est-il un éphémère  
Qui finit après le trépas,  
Ou bien un être de lumière  
Tombé du ciel, qui ne meurt pas?

7.

Le monde est-il un phénomène,  
Que le hasard seul a produit?  
Est-ce une loi qui le conduit,  
Ou le caprice qui le mène?

8.

Se dirige-t-il en avant  
Dans le chemin que Dieu lui trace,  
Ou, sur lui-même se mouvant,  
Reste-t-il à la même place?

9.

L'humanité doit-elle un jour  
Jouir du bonheur qu'elle espère,

Où la terre de la misère  
Est-elle l'éternel séjour?

10.

Quelle est l'humaine destinée ?  
Sombre abîme, où l'œil ne peut voir !  
L'humanité, sans la savoir,  
La cherche depuis qu'elle est née !

11.

Je la demande aux mers sans fond,  
Aux vents, aux torrents, au tonnerre,  
A tous les échos de la terre,  
Et nulle voix ne me répond !

12.

La sais-tu, fontaine timide,  
Petit ruisseau, la sais-tu, toi ?  
Suspends ton cours sur l'herbe humide  
Et, si tu la sais, dis-la-moi !

13.

Le soleil brille, l'oiseau chante,  
L'eau murmure, le pré fleurit,  
Le zéphir balance la plante,  
Toute la nature sourit.

14.

Sans souci de leur dernière heure,  
Tous les êtres de l'univers  
Sont heureux de leurs sorts divers ;  
L'homme est le seul être qui pleure !



15.

Reste à l'ombre de ce beau val,  
O fontaine à l'azur céleste !  
Tu ne sais pas quel sort funeste  
Menace ton cours en aval !

16.

Tu rouleras sur un rivage  
Aride et sans aucune fleur,  
Au fond d'une gorge sauvage,  
Où te brûlera la chaleur.

17.

Tu t'en iras en sourds murmures  
Tomber dans le lit d'un torrent,  
Dont le limon de tes eaux pures  
Souillera l'éclat transparent.

18.

Laisse au loin le fleuve superbe  
Pompeusement se dérouler,  
Et contente-toi de couler  
Ici paisiblement sur l'herbe.

19.

Ici, sur les rivages verts  
D'un vallon orné de prairies,  
Tu ne sens les intempéries  
Ni des étés ni des hivers.

20.

Que ne puis-je rester moi-même  
Sur ces beaux et tranquilles bords,

Où , loin du bruit de nos discords ,  
On jouit d'une paix extrême !

21.

Mais tu ne dépends pas de toi.  
Il te faut , troublée ou sereine ,  
Aller où la pente t'entraîne.  
Nous subissons la même loi.

22.

Le Dieu , qui dirige les mondes  
Et qui leur trace leurs chemins ,  
Dans le lit qu'ont creusé ses mains  
Pousse les hommes et les ondes !

23.

Où que nous mène Jéhova ,  
Fournissons tous deux notre course.  
Homme , je vais où l'homme va ;  
Source , va-t-en où va la source !

---

LE  
P. LACORDAIRE

à Sorèze ;

par M. l'abbé AZAIS,

membre-résident.

---

Le P. Lacordaire, ce grand orateur chrétien, ce religieux austère qui, sous sa robe de moine, n'avait renié aucune des idées généreuses de son époque, ce continuateur de S. Dominique et d'O'Connell, nous apparaît comme la personnification la plus éclatante de l'alliance de l'esprit moderne avec les traditions religieuses du passé. Né avec le siècle, il en a connu toutes les aspirations, toutes les luttes, toutes les grandeurs. Libéral et démocrate par tous les instincts de son âme, il a su comprimer, sans jamais l'étouffer, cette lave ardente qui, de temps à autre, faisait explosion dans sa parole, non pour renverser et faire des ruines, mais pour répandre des clartés (1).

Devenu chrétien, après une courte halte dans le déisme, puis prêtre et religieux, il n'a trahi aucune des généreuses convictions de sa jeunesse. « Je ne

(1) *Le P. Lacordaire*, par le comte de Montalembert.

veux pas, disait-il, perdre, en devenant chrétien, ces idées d'ordre, de justice, de liberté forte et légitime, qui ont été mes premières conquêtes. Le christianisme n'est pas une loi d'esclavage. L'Eglise, ajoutait-il, a parlé de raison et de liberté, quand les droits imprescriptibles du genre humain étaient menacés d'un naufrage commun ». Il sut être toujours fidèle à la liberté. Sous tant de régimes divers, il a eu, comme on l'a dit, un égal souci de la vertu et de l'honneur, et il a été de ceux à qui, comme parle Bossuet, la lumière de la raison et l'honneur de la liberté ne sont jamais à charge.

Le P. Lacordaire avait reçu d'en haut, dans une égale mesure, pour toucher les âmes et les ramener au bien, la grâce naturelle qui fait l'homme et l'onction surnaturelle qui fait le prêtre. Il fut vraiment un homme dans le sens de cette parole de nos livres saints qu'il aimait tant à commenter : *Esto vir*. Aussi rien de ce qui élève l'homme ne lui fut étranger : il connut l'amitié et il en eut toutes les affections nobles et pures, comme l'atteste sa vaste correspondance ; il eut sur l'honneur des sentiments d'une délicatesse ombrageuse. Le patriotisme forma un des caractères les plus saillants de sa belle nature. Il était de ceux qui croient à la patrie, et ayant reçu de Dieu la France pour mère, il ne cessa jamais d'en sentir l'honneur ; il fut français. En lui le prêtre complétait admirablement l'homme : l'humilité, l'esprit d'abnégation et de détachement, la douceur, la bienveillance et la charité formaient le fond de son cœur. Il voulut le bien, il aima les âmes et ce fut l'objet constant des travaux de son apostolat. Il appartenait à cette grande famille de la pensée humaine qui, dans ces temps modernes, a

préparé parmi nous une ère de vie intellectuelle, de sentiments patriotiques, de dévouement et de renaissance religieuse. C'est pour cela que son nom éveille de vives sympathies, parce qu'on sait que son cœur était ouvert à tout ce qui est noble et généreux et qu'il tendait la main, comme à un frère, à quiconque apportait une âme droite, sincère et dévouée. De tels hommes sont les citoyens de tous les pays et on peut les saluer comme l'honneur de l'humanité.

Je ne veux pas louer ici le grand écrivain ni le puissant orateur. Je ne viens pas dire ce qu'il fut dans la vie publique, dans ses luttes pour la liberté de l'Église. Il est un autre côté de sa vie, plus modeste, mais non moins fécond, qui m'attire. Dans ses travaux apologétiques, quelle part il eut dans le mouvement religieux du siècle ! Je vois en lui l'ami de la jeunesse, l'instituteur de l'enfance, le maître d'école, ainsi qu'il s'était appelé lui-même, avec une noble simplicité, dans son procès à la chambre des Pairs, et un mouvement d'admiration sympathique me porte à honorer en lui un modèle achevé dans l'œuvre si grande de l'éducation de la jeunesse. Pour le prêtre qui vit au milieu des jeunes gens, le P. Lacordaire à l'école de Sorèze est plus qu'un exemple ; c'est un maître éminent dont il aime à recueillir les leçons.

## I.

C'est un spectacle touchant de voir un illustre orateur, oubliant tout à coup les triomphes de la parole et les applaudissements de ses auditeurs, des-

prendre des hauteurs de l'éloquence pour bégayer en quelque sorte avec les enfants, se mettre à la portée du jeune âge, s'enfermer avec lui dans l'enceinte d'une école, lui servir de conseil et de guide, et, par un travail patient, façonner peu à peu son âme à l'amour du vrai et du bien.

Qui n'admire S. Jérôme, le savant interprète des Saintes Ecritures, réfugié au pied de la crèche de Bethléem, consacrant ses vieux jours à l'éducation de la jeunesse, s'abaissant au rôle obscur de grammairien, expliquant au groupe attentif Virgile et les poètes lyriques, et répondant à ceux qui l'accusaient, comme Ruffin, de faire une œuvre païenne et de souiller l'esprit de la jeunesse des souvenirs corrupteurs de la littérature profane, qu'il imitait l'exemple des plus grands docteurs de l'Eglise, et que le culte des muses n'était pas incompatible avec la foi chrétienne.

Qui ne contemple avec émotion un célèbre chancelier de l'Université de Paris au xve siècle, le savant Gerson, retiré au cloître des Célestins, à Lyon, employant les dernières années de sa vie à enseigner aux enfants le catéchisme et les éléments de la langue latine, et leur demandant pour toute récompense d'adresser pour lui au Seigneur cette humble et touchante prière qu'il leur apprenait à redire : « Mon Dieu, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson » ?

Ainsi a fait le P. Lacordaire. Il a condamné au silence cette voix éloquente qui attirait ces flots pressés d'auditeurs au pied de la chaire de Notre-Dame, et, se faisant le précepteur de l'enfance, il a voulu finir ses jours à Sorèze, au milieu de la jeune famille dont il était devenu le père.

Il eut toute sa vie une prédilection singulière pour cet âge, et au début de sa vie sacerdotale il lui consacra les prémices de son ministère. En 1828, récemment promu au sacerdoce, il remplit les modestes fonctions d'aumônier adjoint au collège Henri IV. En 1831, de concert avec un noble ami qui partageait ses idées généreuses, M. le comte de Montalembert, il ouvrit à Paris une école libre et gratuite aux enfants du peuple, et il enseigna les premiers éléments des lettres. On connaît le procès qu'il eut à soutenir à cette occasion devant la chambre des Pairs, et l'impression profonde que produisit au palais du Luxembourg la parole ardente des deux illustres accusés. C'est par ces premiers essais que celui qui devait élever si haut l'éloquence de la chaire préludait au grand ministère qui devait remplir sa vie.

L'amour des jeunes gens fut toujours la passion dominante de l'âme du P. Lacordaire, et le moyen le plus sûr à ses yeux de servir Dieu et le prochain. Sorti des rangs de la jeunesse pour entrer dans le sacerdoce, il en avait traversé les épreuves; il était passé, comme elle, par les doutes qui assiègent l'âme, tout en échappant aux orages des passions, et la foi de ses jeunes années avait subi des atteintes funestes. Connaissant les périls de cet âge, il réserva pour lui la meilleure part des trésors de son âme et de sa parole. C'est pour lui surtout qu'il a travaillé, combattu et prié; de la chaire de Notre-Dame, au pied de laquelle vingt générations de suite se sont assises, jusqu'aux entretiens paternels de l'école de Sorèze, c'est aux jeunes gens, c'est des jeunes gens qu'a parlé le P. Lacordaire. Il sentait dans son cœur de prêtre tous les élans, tous les mouvements généreux, tous les enthousiasmes.

siasmes de la jeunesse, et c'est pour cela qu'il en fut toujours l'orateur préféré. Elle ne résista jamais à l'accent ému et loyal de ce prêtre qui savait si bien la comprendre et l'aimer ; et, quand elle entendait cette voix à la fois douce et pénétrante qui lui disait : « Vous êtes français ? je le suis comme vous ; philosophes ! je le suis avec vous ; amis du progrès, de la liberté ! je le suis plus que vous », ce cri de son âme trouvait un écho dans l'âme des jeunes gens. Oui, l'honneur, le dévouement, la patrie, la liberté, il les saluait avec eux ; et quand ces pensées généreuses, montant de son cœur, éclataient sur ses lèvres frémissantes, c'était alors plus que l'orateur ; on aurait dit un prophète inspiré, et l'auditoire subjugué, haletant, énié, tressaillait à l'unisson de son âme.

Ne soyons donc pas surpris que ce grand apôtre de la jeunesse, arrivé au moment où la vie commence à décliner, ait tourné vers elle ses regards et son cœur et ait voulu lui consacrer, lui aussi, les derniers restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

Ce fut cette pensée qui le conduisit à Sorèze et qui lui fit accepter la direction de cette école célèbre. Ce lieu devint la retraite laborieuse et animée de ses dernières années, et c'est ainsi qu'il rattacha les derniers travaux de sa vie à ses premiers débuts, lorsque, interrogé à la chambre des Pairs sur sa profession, il avait répondu : maître d'école.

Sur les pentes adoucies des dernières ondulations de la Montagne Noire, non loin de la ville de Castres, à côté de cet immense bassin de Saint-Ferréol creusé par le génie de Riquet, s'élève la petite ville de Sorèze. Elle doit son origine, comme tant d'autres cités, à une ancienne abbaye de Bénédictins, fondée en 758,



sous Pépin le Bref. Les moines, après avoir défriché les forêts et fécondé de leurs sueurs ces terres jusqu'alors incultes, se tournèrent vers la culture des âmes et s'appliquèrent à creuser au cœur des populations grossières du voisinage, plus profondément que dans le sol, ces larges sillons où ils jetèrent la semence des vertus de l'évangile. Ils annexèrent une école au monastère et ils recueillirent les enfants des pauvres colons pour les initier aux premiers éléments des lettres. L'école grandit, et, après avoir instruit les enfants du peuple, elle ouvrit plus tard ses portes à la jeune noblesse de ces contrées. Elle eut ses alternatives de prospérité et de décadence et elle subit le contrecoup des événements qui agitèrent le midi de la France. Au dix-septième siècle, un bénédictin d'une intelligence remarquable, Dom Hoddy, devint comme le nouveau fondateur de cette école. Il se fit architecte et il éleva lui-même les vastes et solides constructions qu'on voit encore, les cloîtres, les dortoirs et les classes. Les élèves accoururent en plus grand nombre, et c'est à peine si le collège agrandi et restauré put suffire à leur donner l'hospitalité. Au dix-huitième siècle, un autre bénédictin, un vrai savant, devint le fondateur, lui aussi, de la renommée littéraire et scientifique de l'école de Sorèze. Il avait remarqué que la méthode suivie dans l'enseignement des collèges faisait perdre un temps considérable dans l'étude des langues anciennes et laissait le jeune homme étranger à la connaissance des arts et des sciences. Frappé de cet inconvénient, il proposa un nouveau plan d'études qui modifiait l'ancien système et qui était appelé à jeter plus d'éclat sur l'école. Au lieu de confier à un seul maître l'enseignement du grec et du latin, de l'histoire

et de la littérature, il assigna à chacune de ces études un professeur spécial et des heures distinctes. Les sciences mathématiques et les arts eurent leur place dans ce programme. Écoutons l'appréciation que le P. Lacordaire lui-même a faite de ce plan.

« Au lieu, dit-il, de n'entrer en rapport chaque jour, » pendant toute l'année, qu'avec un seul professeur » chargé de l'initier à un certain degré de culture » monotone, l'élève de Sorèze entendait et voyait cha- » que jour six à huit professeurs qui sollicitaient à » l'envi son intelligence, ne laissant à l'étude person- » nelle que le temps strictement nécessaire pour » féconder l'enseignement ou pour la réflexion. Si » un maître manquait d'ascendant, un autre y sup- » pléait par le sien, et il était impossible qu'entre tant » de sillons ouverts, et sous le coup de voix amies, » l'enfant ne rencontrât pas quelque jour le trait de » lumière qui lui inspirait le goût de la science ou qui » lui révélait le mystère de sa vocation ».

Ce nouveau plan n'était pas exempt d'inconvénients. Il exigeait un nombre plus considérable de maîtres. Il amenait un mouvement continu de professeurs et d'élèves pour les diverses facultés. Le professeur, voyant ses élèves se renouveler à chaque heure, n'avait plus sur eux la même influence, et un certain nombre pouvait échapper à son action. Nous devons cependant reconnaître que, pour les hautes classes, le système de la division des facultés présente de grands avantages. Peut-être son auteur, Dom Fongeras, en avait-il puisé l'idée dans Quintilien, qui dit que, de son temps, parmi les maîtres de l'enfance, il y avait un grammairien latin et un grammairien grec, un rhéteur latin et un rhéteur grec. De nos jours, dans la première école

secondaire de l'Angleterre, à Eton, chaque professeur a sa spécialité unique, et la même division par facultés est en vigueur dans la plus grande partie de l'Allemagne.

A Sorèze, le nouveau plan du directeur obtint un grand succès et augmenta la célébrité de l'école. C'est de cette époque que date le développement des études scientifiques dans cette maison et la culture des arts. Un autre bénédictin, Dom Despeaults, compléta l'œuvre de son prédécesseur. Je lis, dans la vie d'un ancien élève de cette école, Pierre Azaïs, l'auteur du *Système des compensations* : « Un homme d'un grand mérite, Dom Despeaults, avait perfectionné à Sorèze un collège où quatre cents élèves recevaient tous les genres d'instruction. Les langues, les mathématiques, les sciences naturelles étaient enseignées par les Bénédictins. Là, on se délassait des études fortes et sérieuses par la musique, la danse et tous les arts d'agrément. Là, un ordre parfait maintenait un régime paisible et salubre. Là, il n'était guère d'élèves qui ne parvinssent à acquérir un talent précieux ou une connaissance utile, parce que le grand art du directeur était d'occuper chacun selon ses dispositions naturelles ». L'ancien élève de Sorèze rappelle, dans le journal de sa vie, avec un vif sentiment de reconnaissance, le nom de Dom Reboul, professeur de physique, dont la bonté égalait la science, et qui se faisait un plaisir de mettre à la disposition de ses élèves ses instruments et ses livres. Il rend un semblable hommage à la mémoire de Dom Lamée, professeur d'histoire naturelle, qu'il aimait à suivre dans ses courses à travers la campagne pour étudier les plantes.

Dom Despeaults, à la tête de ces éminents profes-

seurs, enseignait lui-même les mathématiques, donnait des leçons d'arpentage, exerçait à la levée des plans en rase campagne ceux qui se destinaient à servir leur pays dans l'armée de terre ou dans la marine, et en même temps donnait l'impulsion à tout le collège.

Pour récompenser les efforts de ces maîtres savants et dévoués, Louis XVI érigea cet établissement en école royale et militaire, destinée à former la jeunesse qui voulait suivre la carrière des armes. Cette institution atteignit alors l'apogée de sa prospérité. On y accourut, non-seulement de toutes les parties de la France, mais encore des pays étrangers, surtout de l'Espagne ; et il en sortit tous les ans, comme d'une pépinière féconde, des jeunes gens instruits appelés à parcourir avec succès les carrières civiles et militaires.

Parmi les anciens élèves de Sorèze, rappelons ici le brave général Caffarelli, tombé au pied des murs de Saint-Jean-d'Acre ; le général du génie Samson, ancien professeur de mathématiques à Sorèze, si honorablement distingué dans nos fastes militaires ; le jeune Henri de la Rochejaquelein, le héros de la Vendée. L'école fournit aussi à l'Espagne une foule d'hommes célèbres. On voit aujourd'hui, dans cet établissement, une galerie qu'on appelle la Salle des illustres. Tout autour on a placé le buste des hommes célèbres qu'a fournis Sorèze. Celui des anciens maîtres y occupe une place d'honneur. Les élèves contemplent avec émotion les nobles traits de leurs aînés, et ils y puisent de puissants encouragements. Ce sont les portraits de leurs ancêtres, et ils leur rappellent l'honneur de l'école.

A la même époque, sur les bords de la Loire, une autre école, sœur de celle de Sorèze et également fondée par les Bénédictins, l'école de Pont-Levoy,

obtenait un semblable succès. Les élèves y affluaient ; et des maîtres habiles , les Bénédictins , y formaient de nombreuses recrues pour les diverses carrières de l'Etat.

Lorsque la Révolution éclata , les Bénédictins de Sorèze se dispersèrent devant la persécution , et le savant Dom Despeaults se rendit à Paris , espérant y vivre obscur et ignoré. Un de ses anciens élèves , l'abbé de Montgaillard , raconte , dans son *Histoire de France* , que son ancien maître , qui cachait dans la capitale sa pauvreté et ses vertus , fut dénoncé au comité révolutionnaire de la section « Mandé à la commune , il comparut devant Payen , ami de Robespierre. Payen , ancien élève de Sorèze , reconnaît son ancien maître , tombe aux genoux de Dom Despeaults et lui délivre une carte de sûreté et de civisme. Le lendemain , il lui offre un grand dîner et le présente à Robespierre comme un des hommes les plus vertueux qu'ait la France. Après le 9 thermidor , le vertueux et savant bénédictin donne , pour subsister , des leçons de mathématiques à raison de vingt-quatre sous par leçon , et fait six à huit lieues par jour , à pied , pour gagner sa nourriture et ses vêtements ». L'abbé de Montgaillard raconte encore que Napoléon , ayant chargé le conseiller d'état Fourcroy d'un travail sur l'organisation de l'université et sur la nomination des inspecteurs , l'interpella en ces termes : « Mais je ne vois pas , dans les noms que vous me présentez , celui de Dom Despeaults. Est-ce que vous n'avez pas entendu parler de l'école militaire de Sorèze , qui a produit tant de sujets dont la patrie s'honore ? — Sire , je n'ai pas cru qu'un moine... — Monsieur , ce moine est un homme illustre ; il a rendu de grands services à la

patrie ; il a élevé une génération entière ; il mérite d'être honoré. Napoléon prend aussitôt la plume et inscrit Dom Despeaults en tête des inspecteurs généraux. L'ancien bénédictin exerça ses fonctions jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans ». Il en avait passé quarante à l'école de Sorèze.

Voilà quels hommes l'école de Sorèze avait eus à sa tête. Le P. Lacordaire, en recueillant leur héritage, allait continuer leurs traditions et rendre à l'établissement ses beaux jours d'autrefois. C'était en 1854. Les temps lui semblaient ingrats pour sa parole : il descendait d'ailleurs vers cet âge où on quitte volontiers la tribune pour l'administration. Etudier jusqu'à trente ans, disait-il, enseigner jusqu'à cinquante, et gouverner ensuite, c'était là le programme de sa vie. Il avait toujours étudié, il avait glorieusement occupé la chaire pendant vingt ans, et il la quittait pour se vouer à la direction de la jeunesse. Il voyait la plus chère de ses institutions, l'ordre des Frères-Prêcheurs, s'accroître rapidement en France. Sa libre ardeur cherchait un autre théâtre à son activité : la Providence lui montra Sorèze et il l'accepta. Sorèze présentait à l'administrateur une mine féconde, au prêtre des âmes à sauver, à l'orateur un jeune auditoire impressionnable et sympathique, et au patriotisme du grand citoyen des générations à former pour la France.

Pour régénérer cette grande école, il voulut tout connaître, tout conduire, tout animer, tout gouverner directement. Tout fut dans ses mains, direction religieuse, morale, disciplinaire, administrative et financière ; pas un détail ne lui échappa, pas un mouvement ne lui fut étranger ; tout vint aboutir à la porte de sa cellule comme au seuil où reposait le principe

premier, pour ne pas dire unique, de tout l'ordre intérieur de l'établissement. Il fut l'âme de cette maison; il y concentra toute son activité, tout son cœur et toute sa vie, et il y révéla un véritable génie d'instituteur et d'éducateur.

Il venait de prendre possession de Sorèze et il écrivait avec un sentiment de joie qu'il avait peine à contenir : « Notre collège est bien beau ; je m'y plais infiniment. J'en ai déjà rajeuni la vieillesse par des réparations bien placées. Je me réjouis d'y recevoir les élèves qui doivent y rentrer le 18 de ce mois. Je suis comme un père de famille qui a embelli la demeure de ses enfants, et qui attend avec impatience l'heure de les en faire jouir. A mon âge, on commence à ne plus vivre pour soi : j'aimais le bruit, la gloire ; aujourd'hui le repos d'une obscurité utile est le seul bien qui m'attire ». Je suis un père de famille, voilà le mot qui révèle le mieux quel fut le rôle du P. Lacordaire à Sorèze. Il eut le cœur tendre et dévoué d'un père, il eut la volonté ferme et intelligente d'un maître. Il réalisa à Sorèze cet idéal du prêtre, tel qu'il l'a défini lui-même : fort comme le diamant et plus tendre qu'une mère (1).

## II.

Voici dans quels termes le P. Lacordaire retrace la grandeur de sa nouvelle mission auprès de la jeunesse. « Nos devoirs sont grands. Il ne s'agit pas seulement pour nous d'éveiller l'esprit de nos élèves et

(1) *Le P. Lacordaire*, par M. le comte de Montalembert.

» de le rendre sensible aux touches du beau : c'est  
» l'homme tout entier qui est dans nos mains, ce sont  
» toutes ses facultés qui nous sont confiées pour les  
» former dans un long apprentissage à leur exercice  
» légitime. Dieu a commencé, la famille a ébauché,  
» le monde achèvera ; entre Dieu et la famille d'une  
» part, le monde de l'autre, notre tâche est de faire  
» assez pour que l'ouvrage de Dieu et de la famille ne  
» soit pas vain, et que l'action du monde ne soit  
» pas impuissante à son tour. Continueurs et pré-  
» curseurs, continueurs de Dieu et de la famille,  
» précurseurs du monde, nous devons réunir en  
» nous des qualités qui tiennent de ces deux extrê-  
» mes : la science de Dieu, la tendresse de la  
» famille, la justice du monde. Il nous faut enve-  
» lopper tout ce que nous enseignons dans la  
» lumière divine, réchauffer tous nos actes dans  
» l'amour paternel, et tenir sur les fautes le sceptre  
» équitable, mais vengeur, de cette société qui attend  
» l'enfant pour le traiter en homme. Voilà nos  
» devoirs ».

Nous allons voir avec quelle intelligence et quel dévouement les remplit le nouveau directeur de Sorèze.

Les études devinrent le premier objet de sa sollicitude. L'ancien système de Dom Fougères, qui avait substitué à la division par classes la division par facultés, et qui avait fait une part si large à l'enseignement scientifique, fut modifié ; et le P. Lacordaire, ancien élève de l'Université, se conforma aux programmes universitaires pour préparer ses élèves, soit aux épreuves du baccalauréat, soit aux diverses écoles du gouvernement. Il chercha à stimuler l'ardeur des



élèves, fit de chaleureux appels au dévouement des maîtres, et travailla activement à renouer les glorieuses traditions de l'ancienne école de Sorèze. Il introduisit dans cette maison quelques-unes des sages mesures qu'il avait vues en vigueur dans les établissements de l'Etat, et il emprunta à nos lycées une partie de leur discipline. Il avait conservé ses souvenirs de collège ; il s'en inspirait souvent dans son administration et il aimait à dire : « C'est ainsi qu'on faisait au lycée de Dijon ».

Il attira à Sorèze des professeurs distingués qui s'associèrent généreusement à son œuvre. Il se faisait un devoir de les réunir, de s'entretenir avec eux des diverses méthodes d'enseignement, et de se faire remettre des notes détaillées sur le caractère, le travail, l'aptitude et les progrès des élèves. Il allait quelquefois assister aux classes, afin de juger par lui-même de l'état des études ; et, quand arrivait l'époque des examens, c'est lui qui présidait les commissions et qui interrogeait les élèves. « Figurez-vous, écrivait-il, que je suis sept heures par jour dans un fauteuil, à poser des questions de latin et de grec, à faire expliquer des auteurs, enfin à mener la vie d'un homme de collège. Je suis surpris de tout ce que j'ai conservé de mes études, qui datent cependant de trente-cinq ans. Cela prouve combien est puissante la couche première déposée dans l'éducation et dans l'instruction. Tout porte là-dessus, sans détruire ou effacer ce sillon premier où tous les germes ont été semés si laborieusement ».

Ce sillon où avait été déposée, comme une semence précieuse, la connaissance des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome avait laissé dans son intelli-

gence une empreinte profonde. Le brillant lauréat du lycée de Dijon, qui avait cueilli toutes les palmes de la rhétorique et que ses condisciples se montraient comme la gloire de leur collège, avait fidèlement conservé le culte des grands auteurs de l'antiquité profane. Il aimait à vivre, dans sa nouvelle retraite, avec ces maîtres illustres, à interpréter devant son jeune auditoire, les orateurs de la Grèce et de Rome, à faire ressortir les vers harmonieux des poètes, et à mettre en relief la mâle énergie de cette langue vengeresse de Tacite qui flétrissait toutes les servitudes et faisait du crime même un monument à la vertu. Souvent, pour exercer l'esprit et former le goût des élèves, il leur proposait une phrase, un vers latin à traduire ; il provoquait leurs efforts, leur montrait le côté défectueux de leur traduction, et, leur donnant la sienne, cherchait à leur faire comprendre le caractère et le génie propre de chaque auteur.

Il établit, pour stimuler l'ardeur des élèves, de puissants moyens d'émulation qui agissaient sur l'élève dès son entrée à l'école et le suivaient jusqu'à la fin de ses classes. Il y avait l'*Athénée*, qui s'ouvrait pour tous les élèves qui avaient obtenu six fois la première place, et dont la conduite avait été sans reproche. Le P. Lacordaire n'avait pas dédaigné d'accepter la présidence des réunions hebdomadaires et d'y prendre lui-même la parole, soit pour diriger les discussions, soit pour résumer les débats qui s'étaient engagés.

L'*Athénée* conduisait à l'*Institut*, véritable aristocratie littéraire, composé de douze membres, l'élite de l'établissement. Ceux qui en faisaient partie s'engageaient solennellement à ne point forfaire à l'honneur et à la loyauté, et à promouvoir partout le bon ordre,

la paix et la dignité de la maison. Ils n'étaient plus considérés comme des écoliers, mais comme des jeunes gens qui ne relevaient que de leur conscience; ils occupaient un quartier séparé, prenaient leurs repas à la table des maîtres, et, pendant les récréations, avaient la libre jouissance des grandes allées du parc.

De telles récompenses, prix d'un travail soutenu et d'une conduite exemplaire, développaient d'incroyables ardeurs au cœur des jeunes gens, et la suprême ambition des parents était de voir leurs enfants conquérir cette distinction éminente, qui était par excellence le signe du mérite et de l'honneur (1).

Mais le but que poursuivait le P. Lacordaire, ce n'était pas de faire seulement des bacheliers, des lettrés, des érudits; c'était surtout de faire des hommes; oui, des hommes aux convictions profondes, aux sentiments généreux, à l'âme élevée et droite, au caractère fortement trempé qui, par la triple culture de l'intelligence, de la volonté et du cœur, arrivent à une complète virilité. Or, ces hommes de conviction et de devoir, comment les former? Les lettres, la philosophie, les sciences ne sauraient y suffire, sans le secours de la religion. Ce fut l'œuvre spéciale du P. Lacordaire. Il montra à ses élèves la science comme l'alliée de la foi, comme l'auxiliaire de la vérité chrétienne; et c'est cette pensée de conciliation et d'harmonie entre les choses du monde de la nature et du monde surnaturel qui présida à l'éducation donnée à Sorèze. La religion, enseignée par le P. Lacordaire, apparut à ces jeunes gens comme la plus douce amie de leur âge, apportant avec elle l'apaisement des aspi-

(1) *Le R. P. H.-D. Lacordaire*, par le R. P. Chocarne.

rations du cœur et des besoins de l'intelligence. L'éminent directeur leur fit comprendre que, pour devenir des hommes, dans toute l'acception du mot, ils devaient être de vrais chrétiens, c'est-à-dire les disciples de celui qui fut un Dieu, mais qui fut aussi le Fils de l'homme, le type immortel et béni de l'humanité. Il travailla à instiller la forte sève chrétienne dans ces jeunes cœurs, à faire pénétrer l'influence religieuse, comme un principe vital, au plus intime de leur être, à leur faire respirer la foi comme l'air natal des âmes.

Pour agir sur eux d'une manière efficace, il fit appel, non à l'autorité et à la contrainte, mais à la persuasion et à l'amour. Il voulut que l'accomplissement des devoirs religieux fût libre et affranchi de toute pression. Or, cette liberté laissée aux élèves eut pour effet de leur inspirer pour les pratiques du christianisme un attrait d'autant plus vif qu'il était spontané.

Le P. Lacordaire avait sur ces jeunes cœurs un moyen d'action d'une puissance irrésistible. C'était cette parole persuasive, émue, entraînante qu'il faisait entendre dans la chapelle. Il traitait ce ministère de la prédication avec tout le respect d'un orateur chrétien qui a conscience de la grandeur de sa mission. Malgré sa grande habitude de la parole, il continuait à préparer avec soin les instructions qu'il adressait, chaque dimanche, à ses élèves. C'étaient aussi les mêmes éclairs d'éloquence, les mêmes mouvements que dans les grandes conférences de Notre-Dame. Les jeunes gens assistaient à ces discours comme à une fête ; ils étaient ravis, transportés, et leur enthousiasme disait combien ils s'estimaient heureux d'entendre une parole aussi éloquente.

A part ces belles instructions religieuses, d'un effet si saisissant sur les élèves, le nouveau directeur avait encore cette parole simple, familière, affectueuse et pénétrante, adressée à chaque élève qu'il appelait auprès de lui pour recevoir ses conseils; c'est surtout dans ces communications intimes que l'âme du prêtre arrivait jusqu'à l'âme de l'adolescent, la saisissait, la remuait par l'accent d'une vive et paternelle tendresse; et nul ne sortait de ces entretiens sans se sentir meilleur et plus porté au travail et à la vertu.

Il est facile de concevoir les heureux résultats d'une semblable direction. Le niveau de l'éducation remonta à cette hauteur qui rappelait les plus beaux jours de l'école : l'âme, l'esprit, le cœur, tout s'éleva naturellement et sans efforts, sous le souffle nouveau qui pénétrait dans l'établissement. Une piété franche et sincère reparut dans Sorèze, à la parole émue et persuasive du maître et à la faveur d'une sage et intelligente liberté. Aussi, le P. Lacordaire, témoin de cette heureuse transformation accomplie au sein de la jeunesse, disait dans un sentiment de joie profonde : « La religion a repris dans cette école un empire qui ne lui sera pas ravi; elle y règne, non par la contrainte et la seule pompe du culte, mais par une conviction unanime et sincère, par des devoirs remplis en secret, par des aspirations connues de Dieu, par la paix du bien et le remords du mal, par des solennités où le cœur de tous se rapproche et se confond dans un élan que n'inspire pas l'hypocrisie, que n'arrête pas le respect humain, mais qui est le fruit généreux d'une véritable communauté de sentiments ».

Ce fut pour conserver cette foi au cœur de ses élèves et empêcher que le souffle du monde ne vint en

attiédir les pieuses ardeurs qu'il écrivit ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*. C'était comme le complément de l'enseignement religieux de l'école. Ces lettres devaient former plusieurs volumes, et présenter un ensemble complet de théologie apologétique et morale, à l'usage des jeunes gens et des hommes du monde. La mort vint briser sa plume, avant qu'il eût rempli ce programme inspiré par son amour et sa sollicitude pour l'avenir de ses élèves ; et il ne publia que trois lettres, dans lesquelles il fit déborder toute la sève généreuse et toute l'action de son âme. « Je vous écris », disait-il, dans sa première lettre à son ancien élève qu'il avait choisi pour être le dépositaire de ses derniers et plus suaves épanchements, et qu'il appelait son cher Emmanuel, « je vous écris de cette école de Sorèze que vous venez de quitter et dont vous avez été l'honneur. A peine entré dans le monde, vous en souffrez déjà. Le bruit de ses désordres vous émeut, le spectacle de ses mœurs vous attriste, rien de grand ne vous apparaît dans les caractères, rien de ferme dans les esprits ; et la jeunesse que vous rencontrez autour de la vôtre ne vous semble préoccupée que de plaisirs vides et sans aspirations vers le lieu des saintes choses où votre âme a vécu. Il vous faudra du temps pour vous accoutumer à cet air que vous n'aviez pas encore respiré. Sans doute le mal vous était connu ; l'histoire vous l'avait dit, et votre cœur, plus éloquent encore que l'histoire, vous en avait fait entendre, dans les replis de ses solitudes, le douloureux écho. Mais Dieu vous avait donné, contre l'histoire et contre votre cœur, une garde généreuse ; il vous avait fait le fils d'une mère chrétienne. . . . Esprit tombé du ciel dans un vase de terre, vous portez bien en vous tous les germes de

toutes les dépravations de l'homme; mais la vertu de votre mère en avait affaibli la tradition dans ses entrailles et dans les vôtres, et votre baptême en avait effacé la malédiction, pour ne vous en laisser que de légères traces, épreuves plutôt qu'écueil de votre future virilité. Vous aviez grandi dans la pureté, qui est la lumière du cœur, et dans la foi, qui est la lumière de la pureté; et si plus tard, au sein d'une adolescence déjà forte, vous aviez touché de près, dans la vie d'école, aux misères d'autrui, du moins les barrières n'étaient pas tombées devant vous, et le vice ne vous était apparu que comme une honte qui a peur et comme une tache qui se blanchit. Vous ne connaissiez pas encore l'abîme des âmes perdues, vous n'aviez pas rencontré le libre épanchement du mensonge, l'orgueil de l'ignorance, l'impudeur de la volupté, le mépris de Dieu et la satisfaction de soi-même dans l'abaissement de tout l'homme. Vous croyiez au monde malgré l'Évangile, parce que l'Évangile vous avait fait un fond de nature capable de croire, d'aimer et d'admirer.

« Aujourd'hui, mon cher Emmanuel, l'horizon du mal s'est déchiré pour vous. Voilà pourquoi, du fond de votre chambre d'étudiant, vous vous êtes tourné vers moi. Vos yeux, qui ne me voyaient plus, ont recherché la tendresse du maître et la lumière du chrétien. Vous êtes revenu, homme libre, au seuil où votre adolescence enchaînée avait tant de fois frappé. Vous me rapportez la beauté de votre âme, que j'ai tant aimée, et avec elle les premiers troubles d'une expérience qui craint de faiblir et souhaite d'appuyer une fragilité pressentie au foyer d'un cœur plus armé et plus fort. Ce retour ne m'a pas surpris, mais il m'a touché. Que me demandez-vous? Que je vous

initie aux mystères de la vie chrétienne, non plus comme un enfant, mais comme un homme ; que je parcoure avec vous les sentiers étroits de l'Évangile, sans rien vous cacher ; que je vous conduise, voyageur attentif et convaincu, mais craintif encore, de l'étable de Bethléem au chaume de Nazareth, de la barque des pêcheurs de Galilée au puits de la Samaritaine ; et que, suspendue partout aux lèvres du Sauveur, j'amène enfin votre âme, de proche en proche et de lumière en lumière, à regarder la croix et à la porter. Ah ! sans doute, ces chemins me sont connus. Voilà trente ans passés depuis le jour où, jeune comme vous, jeté comme vous dans les révélations d'une grande ville de ce monde, je levai pour la première fois un regard timide vers la bonté de Dieu. Depuis, je n'ai pas cessé de croire et d'aimer. Les années, fidèles à leur mission, m'ont apporté chaque jour des certitudes plus grandes, des joies plus divines, et j'ai vu l'homme diminuer à mes yeux pendant que le Christ y grandissait toujours. Vous frappez donc à une porte qui s'ouvre d'elle-même ; vous touchez à un fruit qui va tomber de soi.

» Je me réjouis, continue-t-il avec un sentiment de confiance et de tendresse, je me réjouis, au bord d'un âge qui penche, de m'entretenir avec vous, non plus des profondeurs du dogme, mais des mystères intimes de la vie. Quand on est jeune, on aime à s'exposer hardiment dans les périls de l'immensité ; plus tard, quand les longs voyages ont mûri le cœur et pacifié l'intelligence, on revient avec joie aux tranquillités domestiques ; on sent le prix du repos dans les choses acquises, et la mort qui s'approche nous révèle doucement et sans bruit plus de secrets que la



spéculation n'en livre même au génie. Vous venez, et je m'en vais : c'est la consolation de ceux qui partent d'embrasser ceux qui demeurent, et c'est la force de ceux qui demeurent de songer à ceux qui sont partis. Je ranimerai mon souffle aux ardeurs du vôtre, et vous, enfant de ce siècle agité qui fut le mien, vous prendrez peut-être, dans mes épanchements refroidis, mais non pas éteints, quelque chose qui vous donnera la paix dans la ferveur ».

De tels épanchements, dans lesquels on sentait respirer tout le dévouement de ce cœur généreux, étaient bien faits pour apporter du courage et de la force à ces jeunes gens, qui avaient à soutenir le premier assaut des passions du monde. Cette parole puissante qui, pendant les années du collège, leur avait fait comprendre tout le charme divin de la vertu, allait encore, à leur entrée dans le monde, les encourager au bien et les affermir dans la fidélité au devoir.

Tels sont les moyens que multipliait le zèle du P. Lacordaire pour fortifier les convictions religieuses au cœur de la jeunesse.

Mais, en travaillant à faire des chrétiens sincères, il tenait en même temps à faire des hommes. C'est pour cela qu'il cherchait à développer ces vertus naturelles, la droiture, la franchise, l'honneur, la probité intègre, le courage de ses convictions qui font l'honnête homme dans toute l'acception du mot. « Je suis chrétien, disait-il dans une de ses conférences, et partant je m'attendis à ce nom d'honnête homme. Je me représente l'image vénérable d'un homme dont le cœur n'a jamais conçu l'injustice et dont la main ne l'a point exécutée, qui fut l'observateur de sa parole, fidèle dans ses amitiés, sincère et ferme dans ses convictions. . .

Ce n'est point là le héros, mais c'est déjà une noble chose... Saluez donc en passant; et qui que vous soyez, chrétien et même saint, aimez à entendre à votre oreille, et surtout au fond de votre conscience, cette belle parole, que vous êtes un honnête homme ».

Ce que le P. Lacordaire tenait surtout à former et à développer dans ses élèves, c'était le caractère : car le caractère forme les âmes viriles. Il se plaignait avec amertume de l'abaissement des caractères dans nos temps modernes. « Nous avons, disait-il, conservé la bravoure, cette vieille tradition du sang français... Mais la bravoure n'exige qu'une certaine ardeur devant le péril, un mépris de la mort conçu dans un élan, et plutôt un héroïque oubli de la raison qu'une appréciation calme du devoir. Le plus valeureux capitaine peut n'être qu'une femme le lendemain d'une victoire, et ses cicatrices ne couvrir qu'un caractère débile et sans portée. Le caractère est l'énergie sourde et constante de la volonté, je ne sais quoi d'inébranlable dans les desseins, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus; une force intime qui jaillit de la personne et inspire à tous cette certitude que nous appelons la sécurité. On peut avoir de l'esprit, de la science, même du génie, et ne pas avoir de caractère ». Et il ajoute : « Le caractère, qui n'est que la force de la volonté, tient à la force de la raison, et la force de celle-ci à la ferme vue des principes de la vie humaine; car ce sont les principes qui fortifient, parce qu'ils éclairent ».

C'est en faisant ainsi appel à la volonté comme à l'intelligence et au cœur de ses élèves, que le P. Lacordaire cherchait à réaliser cet idéal si élevé qu'il portait en lui-même de l'éducation de la jeunesse.

Préparer à l'Eglise des enfants dociles et fidèles, à l'état des citoyens dévoués, voilà sa grande ambition. Il voulait que, sans cesser d'être chrétiens, ils restassent toujours français; sans renier le passé, qu'ils fussent constamment de leur temps et de leur pays. Il aimait à leur rappeler que la France n'était pas une terre de servitude, mais de liberté, et qu'ils devaient un jour porter dans tous leurs actes l'âme d'un citoyen, c'est-à-dire une âme libre, désintéressée, indépendante, qui ne transige jamais avec le devoir, et qui ne s'inspire que d'un sincère patriotisme. La grande œuvre qu'il leur proposait, c'était de travailler de tous leurs efforts à l'alliance légitime de la religion et des libertés modernes. Il croyait à ce que les hommes de sa génération ont appelé « mon pays », c'est-à-dire à une France vivante, douée de pensée, de jugement, d'action; et, quand il parlait de ses institutions, de ses gloires, de ses destinées, de sa mission à travers les siècles, son âme s'exaltait d'un noble enthousiasme, et ses élans patriotiques se communiquaient à son jeune auditoire.

Tels étaient les sentiments de celui qui aimait à s'appeler un « catholique pénitent et un libéral impénitent », et qui fut toujours fidèle à la cause de la liberté comme à celle de la religion (1).

J'aime à me le représenter, au milieu de ses élèves, dans ces belles allées du parc où l'on respirait à la fois le grand air et les grandes pensées.

Largior hic campos æther. . . . .

(1) *Le P. Lacordaire*, par M. le comte de Montalembert.

Des ormeaux séculaires, plantés par les anciens Bénédictins et qui ont vu passer bien des générations, abritent de leur ombre des groupes animés. La blanche robe du P. Lacordaire se détache du gracieux costume militaire que portent les jeunes gens de l'école. Il sourit aux jeux bruyants des plus jeunes. Les plus âgés, attirés par son regard à la fois doux et pénétrant, se pressent autour de lui. Il s'établit peu à peu un échange de pensées et de sentiments entre le directeur bien-aimé et ses enfants. Cet entretien familier ne ressemblait en rien à ceux de Platon avec ses disciples. C'était plutôt la conversation d'un père au milieu de ses enfants. C'était une parole vive et animée, « un assaut de joyeux propos, où l'on riait de bon cœur, et où l'exemple du maître apprenait comment une causerie simple, enjouée, pleine de verve et de naturel est, de tous les délassements qui peuvent détendre l'esprit, le plus agréable en même temps que le plus utile ». Le P. Lacordaire leur apprenait ainsi l'art si difficile de la conversation. Il leur parlait de ses jeunes années au lycée de Dijon, de ses condisciples dont plusieurs étaient devenus des hommes éminents, de sa chère mère dont le souvenir resta toujours vivant dans son cœur, de ses voyages dont le récit intéressait vivement ces jeunes imaginations. On touchait un peu à tout, excepté à la politique, et le père, mettant tout le monde à l'aise, encourageait avec bonté ces communications intimes et familières (1).

Il m'a été donné, pardonnez-moi ce souvenir, de le voir deux fois, dans cette école célèbre dont il était la gloire. Il accueillait avec une bienveillance exquise ses

(1) *Le R. P. H.-D. Lacordaire*, par le R. P. Chocarne.

visiteurs, s'offrait avec un affectueux empressement pour leur servir de guide et leur faire les honneurs de la maison ; et, quand on parcourait avec lui ces salles, ces cours, ces galeries, ces allées ombragées du parc, on oubliait bientôt le spectacle qu'on avait sous les yeux pour ne voir et n'écouter que le maître illustre, qui captivait par la grâce ravissante de sa parole.

Suivons-le maintenant, un jour de grand congé, conduisant ses élèves à une promenade lointaine. Il marchait lui-même en tête, donnant l'exemple de l'ardeur et de l'entrain. Les bandes joyeuses le suivaient avec courage et semblaient défier la fatigue. Il leur faisait admirer, le long de la route, la beauté du paysage. Il se plaisait à les conduire à travers les sentiers de la montagne Noire, féconde en sites pittoresques, à ces vastes bassins qui recueillent les eaux de ces sommets pour les envoyer, comme un tribut, au canal de Languedoc. Il aimait à parcourir avec eux ces superbes allées de la Rigole, longues de plusieurs kilomètres, qui pouvaient, disait-il, rivaliser avec les royales allées de Versailles. Lorsqu'après une longue marche vaillamment soutenue, on avait atteint le but de la promenade, on s'asseyait à l'ombre des chênes, auprès d'une source ; les groupes se formaient de distance en distance au pied de chaque arbre et l'on oubliait la fatigue autour d'un modeste repas qui avait pour assaisonnement l'appétit et la gaieté des jeunes convives. Le P. Lacordaire n'a pas oublié ces excursions joyeuses dans ses *Lettres à un jeune homme*. « Je me rappelle, en vous lisant », lui dit-il, « tous ces beaux lieux où votre pied suivait la trace du mien, nos égarements d'été dans les forêts de la

montagne Noire ; je me nommais , plutôt avec vos lèvres qu'avec les miennes , Saint-Ferréol , Arfons , Alzau , Lampy , ces champs et ces vallons sans gloire pour l'étranger , mais chers aux fils de Sorèze , et plus chers à moi qu'à vous tous , parce que j'y portais l'âme d'un père dans des solitudes que vous remplissiez » .

Nous ne saurions oublier la grande fête que célébra , au mois de juillet 1857 , le P. Lacordaire , pour honorer le centième anniversaire de la résurrection de l'école , sous Dom Fougeras en 1757 , et l'existence dix fois séculaire de l'antique abbaye . De nombreux étrangers accoururent à cette grande solennité . On y voyait avec émotion un ancien élève de Sorèze qui , en 1780 , était assis sur les bancs de l'école . Par une heureuse coïncidence , le maréchal Pélissier , le vainqueur de Sébastopol , se trouvait aux environs de Sorèze . La première division , en uniforme et en armes , alla l'arracher à sa retraite et le ramena en triomphe à l'école . Son arrivée fut saluée par les applaudissements et les joyeuses clameurs de tous les élèves . Ce fut comme une ivresse d'enthousiasme , et l'illustre maréchal n'avait pas rencontré une plus chaleureuse ovation .

A côté du maréchal Pélissier , était assis l'ancien père abbé de la Trappe de Staouéli . Le maréchal et le père trappiste qui avaient fait , chacun à sa manière , leur campagne d'Afrique et qui ne s'étaient pas vus depuis plusieurs années , se rencontrèrent à cette fête par une charmante surprise à laquelle ils n'étaient point préparés ; et quand on les vit se jeter avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre , des acclamations universelles accompagnèrent cette scène touchante .

Le P. Lacordaire harangua le grand guerrier avec cette parole brûlante qui fit tressaillir tous les cœurs .

Le maréchal répondit en termes émus à cette belle harangue si digne de sa gloire, et les applaudissements enthousiastes de la jeunesse et du public saluèrent en même temps le grand orateur et l'illustre soldat. Des cérémonies religieuses, des fêtes littéraires, des nombreuses harangues, un banquet de deux cents convives donné par l'école à ses hôtes, des remerciements et des témoignages de sympathie échangés dans des improvisations pleines d'esprit et de verve, et par dessus tout la parole spontanée, éclatante et par moment sublime du P. Lacordaire, tels furent les principaux caractères de cette fête destinée à laisser un souvenir à jamais mémorable dans les annales de Sorèze.

Un obélisque commémoratif de ces grandes journées fut érigé, par les soins du directeur, au centre du parc, pour consacrer le centième anniversaire de l'école et le jubilé millénaire de l'abbaye :

Primum scholæ seculum  
Post decem abbatix secula.

L'établissement grandissait tous les jours sous la direction d'un tel chef, et le nombre des élèves dépassait trois cents. Sa renommée s'étendait au loin et on y sentait je ne sais quoi de grand et d'élevé qui trahissait un homme supérieur. C'était une école modèle, et tout portait la forte empreinte de la personnalité du maître. « Je suis surtout consolé », écrivit le Père, « par les progrès constants des élèves dans la discipline, le travail, la religion et les bonnes mœurs. Je n'ai jamais été plus heureux et je souhaiterais de finir ici ma carrière ». Ce sentiment de joie qu'il goûte dans

cette paisible retraite, éclate dans toute sa correspondance. Recueillons ce passage d'une de ces lettres : « Cicéron, retiré à Tusculum, loin de la tribune aux harangues, et écrivant les pages si calmes de sa philosophie, m'a toujours paru une belle figure de l'antiquité. Or, nous autres chrétiens, nous avons dans la solitude ce que Cicéron n'y avait pas, cette force et cette puissance du bien qui est dans l'âme détrompée et unie à Dieu. Vous ne sauriez croire combien je rends grâce à Dieu de m'avoir donné le goût de la retraite. Je serais bien malheureux aujourd'hui, si je n'aimais la gloire tranquille et l'obscurité. Nous devenons vieux », disait-il, « mais nous sommes de ceux que l'éternité soutient, et avec elle il n'y a pas de ruines dans l'âme, encore qu'il y en ait autour de nous ». Non, il n'y avait pas de ruines dans cette âme toujours jeune malgré les années. L'intelligence conservait ses hautes aspirations, et le cœur son inépuisable dévouement. C'était toujours pour sa jeune famille l'affection d'un cœur de prêtre, de père et d'ami. « Le mouvement que nous éprouvons pour nos élèves », s'écria-t-il avec un accent qui le trahissait tout entier, « je ne puis le définir que par un mot, mot très-simple et très-célèbre : nous les aimons ! Qui touchera le cœur d'un homme, si l'âme d'un enfant ne le touche pas ? Qui l'attendrira jamais, si l'âme d'un adolescent aux prises avec le bien et le mal ne l'attendrit pas ? Ah ! nous n'avons pas de mérite à aimer : l'amour est à lui-même sa récompense, sa fortune et sa bénédiction ». Les années ne font qu'ajouter à cette tendresse qu'il a pour les âmes. « J'aime comme vous les montagnes », dit-il à un de ses amis, « mais à mesure qu'on vieillit, la nature descend et les âmes montent ; et l'on sent la



beauté de ce mot de Vauvenargues : Tôt ou tard on ne jouit que des âmes ; c'est pourquoi on peut toujours aimer et être aimé. La vieillesse, qui flétrit le corps, rajeunit l'âme, quand elle n'est pas corrompue et oublieuse d'elle-même, et le moment de la mort est celui de la floraison de notre esprit ».

Il éprouvait ce rajeunissement de l'âme au milieu de sa chère jeunesse, et il l'exprimait en un langage d'une touchante éloquence, dans un de ses discours prononcé à la distribution des prix. « Châteaubriand, courbé sous le poids de la gloire et des années, se retrouvait un jour aux bords solitaires du Lido, à l'extrémité des lagunes de Venise. Le ciel, la mer, l'air, le rivage des îles et l'horizon de l'Italie, tout se représentait aux regards du poète, comme il l'avait autrefois admiré. C'était bien là Venise, avec ses coupoles sortant des eaux ; c'était le lion de Saint-Marc avec sa fameuse inscription : Paix à toi, Marc, mon évangéliste. C'étaient les mêmes splendeurs, obscurcies dans la défaite et la servitude, mais empruntant aux ruines un charme qui n'avait point péri ; c'était enfin le même spectacle, les mêmes bruits, le même silence, l'orient et l'occident réunis en un point glorieux, au pied des Alpes illuminées de tous les souvenirs de Rome et de tous ceux de la Grèce. Cependant le vieillard demeurait pensif et triste ; il ne pouvait croire que ce fût là Venise, cette Venise de sa jeunesse qui l'avait tant ému ; et, comprenant que c'était lui seul qui n'était plus le même, il livra aux brises de la mer, qui le sollicitaient en vain, cette parole mélancolique : « Le vent qui souffle sur une tête dépouillée ne vient d'aucun rivage heureux ».

« Pour moi, en me retrouvant en présence d'une

scène qui fut ma première initiation à la vie publique , je n'éprouve point, malgré la différence des âges, un si cruel désenchantement. Il me semble que ma jeunesse revit dans celle qui m'entoure , et au bruit de vos sympathies pour nos heureux triomphateurs , à la pensée des joies plus intimes et plus profondes qui vont sortir du cœur de tant de mères , je me dirai à moi-même , content et consolé : Le vent qui souffle sur une tête dépouillée vient quelquefois d'un rivage heureux ».

Il passa sept ans dans cette paisible retraite, n'ayant d'autre désir que de vivre caché et d'achever sa carrière au milieu de ses enfants, devenus l'unique objet de ses préoccupations les plus tendres. « Une des consolations de ma vie présente, disait-il, est de ne plus vivre qu'avec Dieu et des enfants : ceux-ci ont leurs défauts, mais ils n'ont encore rien trahi et rien déshonoré ». Il se plaisait à Sorèze ; il avait pour ce petit coin de terre une préférence de cœur ; et, lorsqu'on voulait l'entraîner ailleurs pour quelque prédication ou quelque affaire, il répondait : « Je ne puis quitter l'école ; il faut que je reste au milieu de mes jeunes gens ». Il leur disait, à la fin d'une année : « Les jours heureux dans la vie sont rares : je vous remercie, vous m'avez fait une année heureuse. Messieurs, leur disait-il encore dans une de ses dernières allocutions qu'il leur adressait d'une voix éteinte, si mon épée s'est usée, c'est à votre service ».

Oui, c'est au service de la jeunesse qu'il avait usé cette vie si active et si féconde. Heureux avec ses enfants, épris d'une tendresse chaque jour plus vive pour leurs âmes, il ne s'apercevait pas d'abord du sourd travail qui le minait en secret et qui diminuait

lentement ses forces. « La religion, disait-il, est le principe en nous d'une jeunesse éternelle, et elle communique à tous nos sentiments la durée, l'éclat et la sécurité. Pour moi, je ne me sens pas vieillir. Le corps change, les rides se creusent, les cheveux blanchissent, les sens perdent leur énergie ; mais l'âme surnage au-dessus des ruines qui commencent, comme la lumière du jour éclaire et dore les colonnes d'un temple tombé ».

Les premiers symptômes de la maladie qui devait l'enlever aux siens se manifestèrent au commencement de 1860. Il devait aller, au mois de mai, prêcher le panégyrique de *S<sup>te</sup> Marie-Madeleine*, à *Saint-Maximin* en Provence, où il avait ramené l'ancienne milice de *S. Dominique*. Huit évêques devaient assister à cette solennité, et un immense concours de fidèles était venu pour recueillir les derniers éclats de cette voix qui s'était depuis longtemps condamnée au silence, et qui menaçait de s'éteindre. Mais l'illustre orateur ne put réaliser le vœu de son âme : les forces trahirent son courage, et ce fut un autre orateur éminent, son successeur dans la chaire de *Notre-Dame de Paris*, *M<sup>r</sup> Plantier*, évêque de *Nîmes*, qui fut appelé, par le vœu du clergé et du peuple, à remplacer l'éloquent dominicain, dont l'absence causa de si vifs regrets.

Le mal s'aggrava vers le milieu de l'année suivante, et ses amis de Paris, émus à cette triste nouvelle, vinrent entourer son lit de douleur et lui apporter un dernier témoignage de sympathie. Le plus illustre de tous, le comte de *Montalembert*, dont la vieille affection avait traversé les bonnes et les mauvaises fortunes, vint revoir une dernière fois, dans son ami mourant,

l'idéale perfection des deux grandes passions de sa vie, les moines et la liberté (1). Il le vit épuisé, anéanti, dissimulant jusqu'au delà des forces humaines ses tortures, étouffant la plainte et le murmure sous un visage contracté par la douleur, gardant ainsi jusqu'au bout le caractère viril de sa foi, de sa parole, de son âme.

Il avait dit lui-même que la mort est la floraison de l'âme ; et à mesure que le mal faisait des progrès et que le dernier terme approchait, on voyait fleurir, sur sa couche douloureuse, des sentiments de douceur, d'affection, de patience et de foi admirables. Calme et résigné au milieu des larmes de ceux qui l'entouraient, il les bénit en leur adressant un suprême adieu. Sa dernière pensée fut pour sa chère école et il voulut embrasser chaque élève de l'institut. « Adieu, mes amis, leur dit-il, c'est pour la dernière fois. . . . soyez toujours studieux et sages ». Puis son regard, se détachant de tout ce qui était de ce monde, demeura fixé sur la croix suspendue devant lui. Il fit entendre une dernière parole : « Mon Dieu, ouvrez-moi ! ouvrez-moi ! » On n'en saurait imaginer qu'il convienne mieux à l'athlète vaillant qui, après avoir tant combattu pour la vérité, sortait de ce monde pour aller frapper à la porte de la demeure éternelle.

Et maintenant qu'il repose sous une humble pierre, dans cette école qui fut, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, le tombeau de sa vie et l'asile de sa mort, *viventi sepulcrum, morienti hospitium*, l'amour encore plus que l'admiration demeure attaché à sa mémoire. Certains côtés de son talent peuvent être contestés, quelques-unes de ses pensées peuvent être l'objet d'une

(1) *Le R. P. H.-D. Lacordaire*, par le P. Chocarné.

vive critique. Mais il est une chose, dirons-nous avec son panégyriste et son ami M. de Montalembert, que ni le temps, ni la critique, ni les trahisons de la gloire ne lui enlèveront jamais, c'est la grandeur de son caractère; c'est l'honneur d'avoir été l'âme la plus virile, la plus fortement trempée, la plus héroïque de notre temps; c'est d'avoir compris et pratiqué, comme nul autre avant lui, cette féconde alliance de la foi et de la liberté; c'est d'avoir joint à tant de force et à tant d'éclat l'intime et douce tendresse qui émeut et attire plus que le génie; c'est d'avoir été un grand cœur.

---

LES FÊTES DE L'ÉGLISE

# FÊTES DE L'ÉGLISE

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

par M. A. VIGUËR

Éditions

C'est la préoccupation la plus légitime et la plus féconde de la critique moderne de rechercher dans les faits extérieurs, le principe dont ils sont la manifestation.

Le devoir de la science acquiert une importance particulière, quand il s'agit de l'étude des institutions sociales. Celles-ci sont bien, comme tous les faits historiques, l'expression des idées et des sentiments d'un peuple; mais elles ont ce caractère spécial qu'elles ont l'expression dernière, et peuvent être considérées comme le terme définitif et officiel où vient aboutir et se fixer une série de mouvements antérieurs. Il est donc nécessaire de remonter la série de ces mouvements, pour comprendre une institution. Si on se

LES  
FÊTES DE L'ÉGLISE.

---

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ;

par M. A. VIGUIÉ,

membre résulant.

---

C'est la préoccupation la plus légitime et la plus féconde de la critique moderne de rechercher, dans les faits extérieurs, le principe dont ils sont la manifestation.

Ce devoir de la science acquiert une importance particulière, quand il s'agit de l'étude des institutions sociales. Celles-ci sont bien, comme tous les faits historiques, l'expression des idées et des sentiments d'un peuple ; mais elles ont ce caractère spécial qu'elles en sont l'expression dernière, et peuvent être considérées comme le terme définitif et officiel où vient aboutir et se fixer une série de mouvements antérieurs. Il est donc nécessaire de remonter la série de ces mouvements, pour comprendre une institution. Si on se

contentait de la considérer isolément, sans lien avec le passé, et d'en garder le souvenir comme d'une fondation apparaissant brusquement et par décret à telle date et sous tel règne, on se condamnerait à en méconnaître le sens et la portée. Toute institution sociale est donc la forme authentique et solidifiée d'une idée, dont le développement est achevé et dont l'empire est établi sans conteste. C'est une limite, en même temps qu'une manifestation. Des diverses étapes que le principe doit franchir pour arriver à son terme, c'est la dernière. Une idée, en effet, a besoin de passer par des phases diverses, avant de se traduire en fait et de s'exprimer finalement en loi sociale. En germe d'abord, chez une faible élite, l'idée se développe, grandit, fait des conquêtes individuelles et s'empare progressivement d'un nombre toujours plus considérable d'intelligences : elle éclaire et vivifie les sentiments, soutient les consciences, pénètre les mœurs ; et, arrivée enfin à une certaine conscience de sa force, elle aspire à établir sa domination et à s'ériger en loi. Mais l'empire lui est contesté : ignorée ou dédaignée tant qu'elle restait dans le for intérieur, elle soulève l'opposition et provoque la lutte dès qu'elle veut s'affirmer au dehors. Des péripéties toujours intéressantes, parfois très-dramatiques, marquent les diverses étapes de son développement. La victoire ne lui est acquise qu'après bien des agitations et des combats ; et c'est seulement quand elle est assurée du triomphe et que toute opposition est désormais impuissante, qu'elle vient enfin se reposer et se fixer à l'état d'institution sociale. Étudier une institution, c'est donc suivre le mouvement d'une idée jusqu'à sa dernière et officielle consécration.

La loi historique, qui préside au développement de



la société civile, régit aussi la marche de la société religieuse. L'Eglise chrétienne, en particulier, offre ce caractère bien remarquable qu'aucune institution, proprement dite, n'a été d'avance imposée par son fondateur, et qu'ici le principe interne a eu à créer toute l'organisation du dehors. Jésus est le contraire du législateur. Il ne veut pas se préoccuper de la forme extérieure, il professe à cet endroit une suprême et sereine indifférence ; tous les appuis matériels lui semblent fâcheux. Son œuvre est plus haute et plus sainte : il jette dans les âmes la vie divine, et cette vie créera naturellement sa forme suivant les temps, les besoins et les lieux. C'est là, quand on le compare aux autres fondateurs de religion, l'originalité et la gloire de Jésus. Sa parole veut être éternelle et ne saurait passer, précisément parce qu'elle est indépendante des choses qui passent. Les destinées de l'Evangile ne sont donc liées aux destinées d'aucune forme chrétienne. Ces formes sont l'expression naturelle et relative de l'esprit chrétien, à telle heure de l'histoire et dans tel milieu déterminé. Parmi ces institutions de l'Eglise, il n'en est guère de plus intéressantes que les fêtes chrétiennes. Celles-ci sont, en effet, la manifestation émue de la piété évangélique et l'explosion naturelle et joyeuse des sentiments chrétiens. Bien peu connues dans leurs origines et dans leur signification religieuse, elles occupent toutefois une place importante dans nos mœurs et dans nos usages. Il ne sera peut-être pas sans intérêt et sans utilité d'en retracer l'histoire, au point de vue de la critique contemporaine.

Quelques considérations générales, applicables à l'ensemble de ces institutions religieuses, sont ici nécessaires : elles rouleront sur l'importance relative

attachée dans les divers siècles à ces solennités, sur la manière dont elles étaient célébrées dans l'ancienne Eglise et sur la formation des trois grandes époques sacrées, encore en vigueur de nos jours.

A ses origines, l'Eglise fut indépendante de toute forme extérieure, et en cela elle était fidèle à la doctrine de son chef. Une des solennelles affirmations de Jésus, c'est que Dieu est esprit et qu'il faut l'adorer en esprit et en vérité ; par conséquent le lieu, le jour, la forme sont choses secondaires et ne font pas partie essentielle de l'adoration. Une des grandes tristesses de S. Paul, et j'oserai dire une de ses saintes impatiences, c'est l'importance encore accordée par des chrétiens à certains usages du judaïsme. Eh quoi ! le légalisme n'est-il pas aboli, la liberté spirituelle proclamée ? et des chrétiens font encore attention aux jours, aux mois, aux années ! « En vérité, s'écrie l'Apôtre, si vous en restez à cette misérable servitude, je crains d'avoir travaillé en vain au milieu de vous » (1). La plus grande liberté règne à cet égard dans la première société chrétienne, et les institutions religieuses qui s'établissent en toute simplicité, comme le dimanche et certaines fêtes commémoratives, furent, non pas une loi oppressive sous le joug de laquelle les fidèles étaient tenus de vivre, mais un simple moyen d'édification que, dans telle province et suivant certains besoins, on jugeait bon d'adopter.

Les premiers chrétiens étaient très-jaloux de cette indépendance des formes extérieures. En présence du judaïsme et du paganisme, ils insistaient sur le fait

(1) *Epître aux Galates*, IV, 11. — *Evangile selon S. Jean*, IV, 20-26.

que les dispositions de l'âme sont la chose nécessaire devant Dieu, et que les institutions ecclésiastiques, utiles pour soutenir la faiblesse du grand nombre, ne sont qu'accessoires. Les Pères de l'Eglise sont très-forts, quand ils revendiquent cette liberté évangélique, et toujours éloquents, quand ils proclament la grandeur austère du spiritualisme chrétien. « Il nous est ordonné, dit Clément d'Alexandrie, d'honorer Celui que nous connaissons comme le Verbe, le Sauveur et le Maître, et par lui d'honorer le Père, mais non pas en des jours spécialement mis à part (1), comme font plusieurs, mais bien continuellement, pendant le cours de la vie entière, par tous les moyens et de toutes manières ». — « Une fête, dit Origène (2), comme l'a très-bien remarqué un sage grec, n'est pas autre chose que l'accomplissement d'un devoir. Celui-là seul célèbre une vraie fête, qui remplit son devoir, qui prie sans cesse, et qui par sa prière offre à la divinité un sacrifice non sanglant. . . . Si quelqu'un objectait ce qui se passe chez nous le dimanche, ou le jour de la Passion, ou à Pâques, ou à Pentecôte, il faudrait répondre que le chrétien accompli, qui, en paroles, en œuvres et en pensées demeure continuellement auprès du Seigneur, le Verbe de Dieu quant à sa nature, celui-là est tous les jours avec Dieu et célèbre constamment le dimanche, le jour du Seigneur. Celui qui s'efforce constamment vers la vraie vie, qui renonce aux jouissances grossières qui séduisent le grand nombre, celui qui ne favorise point ses dispositions sen-

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, Livre VI, c. 7, εἰρηραῖοις ἡμεραῖς.

(2) Origène, *Contra Celsum*. Lib. VII. c. 21—23.

suelles, mais qui châtie son corps et le tient en obéissance, celui-là célèbre un jeûne, un jour de préparation perpétuel. Celui qui croit que Christ est l'agneau pascal immolé pour nous et que celui-là seul célèbre cette solennité qui goûte le corps du Verbe de Dieu; que celui-là ne s'abstienne pas de la Pâques (mot qui signifie passage), puisque, par ses dispositions, ses paroles et ses actes, il est passé des choses de ce monde à Dieu, et s'avance avec empressement vers son royaume. Celui enfin qui peut dire avec vérité « Nous sommes ressuscités avec Christ », ou bien « Dieu nous a réveillés et transportés avec Christ dans le ciel », celui-là est dans une Pentecôte perpétuelle. Celui surtout qui, comme les Apôtres de Jésus, sait se retirer dans la chambre haute, se livrer à la méditation et à la prière, pour être digne de recevoir la force qui vient de Dieu et qui détruit le mal dans l'homme, celui-là est toujours digne de recevoir la langue de feu de l'inspiration. Mais la grande masse, qui se considère comme croyante, sans l'être toutefois, et qui ne veut ni ne peut célébrer en son cœur ces solennités spirituelles, a besoin d'institutions extérieures et moralisatrices, pour que le souvenir des bienfaits divins ne s'éloigne pas entièrement de sa mémoire (1) ».

Ces vues libérales et spiritualistes, si bien exposées dans cette page du célèbre docteur d'Alexandrie, prévalurent à des degrés divers jusqu'après les jours de Constantin. Sur la réalité du bienfait apporté à l'Eglise

[1] Passages analogues dans Jérôme, *Comment. Galat.* IV, dans Augustin, *Epist.* 118 *ad Januarium*; *Contra Adamantium* c. 16. — Recueil de citations de ce genre dans Hospinianus, *De origine festorum*, c. 2, et dans Arnoldt, *Abbildung der ersten Christen*.

par cet habile politique, la discussion est ouverte, très-vive, passionnée. Il ne m'appartient pas d'y entrer en ce moment : il me suffit, pour éclairer mon sujet, de relever un double fait qui demeure incontestable et qui dit fort bien, ce me semble, le gain et la perte de la société chrétienne par suite de la protection que lui accorda le pouvoir impérial. D'un côté, l'Eglise, sans aucune préoccupation matérielle, comblée de bienfaits, délivrée de toute oppression, put beaucoup plus aisément s'établir et s'étendre ; en masse on vint à elle : quelques-uns par conviction, beaucoup par intérêt, d'autres par force. Sans contredit elle recruta un nombre immense de prosélytes, mais quels prosélytes, si les on compare à ceux des premiers jours et des temps de persécution ! D'un autre côté, si l'Eglise gagna en force matérielle, elle perdit en indépendance et en puissance morale ; son prestige religieux s'affaiblit singulièrement, son idéal baissa sensiblement : il y avait désormais en son sein bien des éléments inférieurs et compromettants. Cette situation nouvelle fut pour l'Eglise un gain matériel, mais une perte spirituelle.

Ce changement considérable dans l'état de l'Eglise ne fut pas sans influence sur la nature des fêtes chrétiennes et sur l'idée que le peuple attacha à ces solennités. Cette multitude entraît, sans préparation aucune, du paganisme dans le christianisme, et apportait naturellement dans sa condition nouvelle ses préjugés, ses goûts, ses erreurs et ses habitudes ; or, ces esprits grossiers étaient beaucoup plus sensibles aux choses extérieures et brillantes qu'aux réalités intimes de la vie morale : par conséquent (ce fut une nécessité de la situation) pour charmer, retenir, instruire ce peuple inculte, il fallut d'abord parler à ses yeux, à son ima-

gination, afin de pouvoir plus tard s'adresser à son cœur. Les chefs de l'Église le comprirent, ils eurent à cet endroit des condescendances très-grandes, trop grandes sans nul doute; mais il furent singulièrement pressés par la situation, et j'estime qu'on peut largement, en leur faveur, plaider les circonstances atténuantes. Quoi qu'il en soit, un premier résultat de ce mouvement, quant aux fêtes chrétiennes, fut celui-ci: ces fêtes se multiplièrent dans de grandes proportions, tout fut mis en œuvre pour en rendre la célébration plus brillante et pour frapper les multitudes, que ravissaient surtout les pompes et les magnificences extérieures.

Un second résultat se produisit, quant à l'idée que le peuple chrétien attacha désormais à ces fêtes. Le spiritualisme évangélique s'affaiblit naturellement: une moindre importance fut accordée aux réalités invisibles et aux dispositions intimes de l'âme, et une valeur d'autant plus considérable fut accordée aux actes extérieurs décrétés et imposés par l'autorité ecclésiastique. Le rite gagne tout le terrain que perd l'esprit de piété. On en vint à croire que, quels que fussent les sentiments qu'on y apportait, l'assistance à tel culte, à telle fête avait par elle-même une vertu magique et un pouvoir surnaturel. La doctrine monstrueuse de l'*opus operatum* est là tout entière en germe. Ainsi: premièrement, multiplicité des fêtes chrétiennes et luxe apporté à leur célébration; secondement, efficacité magique attribuée à ces solennités, tel est le double résultat provoqué par la situation des esprits après les jours de Constantin.

Il faut en convenir, les esprits grossiers et mal préparés de ces périodes étaient indignes et incapables de

la haute spiritualité du culte des premiers temps, ce culte si simple, sans temples, sans autels, sans sacrifices, sans pompe. Il faut lire, dans les apologètes chrétiens, la description de cette adoration spirituelle ; il faut sentir, dans leurs éloquents plaidoyers, à côté de leur compassion pour les ridicules superstitions du culte païen, cette joie fière et virile de pouvoir se passer de tout appareil extérieur pour s'élever à la communion avec Dieu (1). Un tel culte, si grand, si beau et si redoutable par son austérité même, n'est plus possible désormais avec ces natures avant tout préoccupées des choses du dehors.

On doit observer aussi que ces nouveaux enfants que l'Eglise adoptait et dont elle se chargeait de faire l'éducation, sortaient du paganisme et ne pouvaient sur le champ se débarrasser de l'esprit et des habitudes de cette religion. Or, les fêtes, comme on sait, y jouaient un très-grand rôle et même n'étaient pas sans attraits pour le peuple chrétien avant Constantin. On trouve parfois étonnant que tant d'usages païens se soient introduits tels quels et brusquement dans l'Eglise chrétienne ; mais qu'il n'en fût pas ainsi, voilà qui serait au contraire étonnant ; car c'étaient des païens, et non convertis ou à peine convertis, qui envahissaient l'Eglise. Il faut noter ici un fait qui éclaire le sujet, c'est la conduite des chefs de l'Eglise par rapport au goût du public chrétien pour les fêtes païennes, conduite différente selon les temps. Pendant la période de la lutte contre le paganisme et le judaïsme, la préoccupation des conducteurs spirituels est de préserver

(1) Voir en particulier Justin martyr, *Apol.* 1, § 6, 10, 16, 32 ; Arnobe, *Advers. Gentes*, lib. 1.

les fidèles de tout contact avec les cultes rivaux ; les chrétiens ne doivent pas fréquenter les synagogues ni les écoles païennes, surtout ils doivent s'abstenir de toute participation aux fêtes païennes. Il y avait danger, pensait-on, pour le christianisme à ce commerce avec des religions ou dominantes, ou encore importantes. Les Pères de l'Eglise sont très-sévères sur ces défenses, et des décrets nombreux des conciles attestent le souci de l'Eglise à cet égard (1). Tout autre est la conduite des ministres du culte, après que la religion chrétienne a décidément la puissance et que les peuples à l'envi demandent à entrer dans son sein. Le danger est passé d'un retour possible au paganisme ou au judaïsme, il n'est plus besoin de se préoccuper d'empêcher tout contact avec ces religions désormais déclinantes ; on peut sans crainte leur emprunter des usages qui pourront intéresser, captiver et instruire. Ce qui pouvait être fatal vers le troisième siècle, n'offre plus de difficultés vers le cinquième ou le sixième. C'est l'époque où, pour donner au culte plus d'éclat et de solennité, on fait les plus larges emprunts au judaïsme et surtout au paganisme. Le temps de Grégoire le Grand est le moment par excellence de ces transformations (2).

Ainsi les fêtes religieuses se multiplièrent et devinrent des solennités de plus en plus brillantes sous la pression de la situation nouvelle des esprits dans le

(1) Concil. Laodic., c. 29, 37, 39. Concil. Illyr., c. 49, 50. Concil. Trullen., c. 62. — On peut comparer sur ce sujet, Cod. Theodos., Lib. XVI., Tit. 5 et 6.

(2) Greg. Max., Reg. IX. epist. 71 ; — Théodoret, *De martyrs.*, lib. 8.



sein de l'Église. Toutefois ce luxe de cérémonies ne s'établit pas sans protestations. Déjà, dès le v<sup>e</sup> siècle, les luites de Jovinien et de Vigilance en faveur du spiritualisme évangélique rendent l'Église attentive à l'abus de ces symboles extérieurs, et même le concile de Carthage, en 401, déplore le nombre excessif des fêtes et ordonne que les anniversaires des martyrs seront célébrés seulement dans les lieux de leur naissance, de leur résidence ou de leur sépulture. Jamais l'Église n'est demeurée à ce sujet sans avertissements, et il est à remarquer qu'à toutes les époques, même à celles où dominait le matérialisme religieux le plus borné et le plus lourd, des voix courageuses se sont élevées pour réclamer contre la vertu magique de l'acte extérieur, et en faveur de la valeur religieuse et essentielle des dispositions de l'âme. On peut suivre à travers les siècles, et à mesure que s'affirme davantage la foi grossière en l'*opus operatum*, cette chaîne de témoignages toujours plus fermes en faveur de l'esprit chrétien. Il suffit de rappeler, sans parler de sectes moins éclatantes, les noms des Vaudois, des Albigeois, des Wiclefites et des Hussites.

La Réformation du xvi<sup>e</sup> siècle, par suite de son principe spiritualiste, réagit avec vigueur contre la multiplicité des fêtes et l'idée magique qui leur était attribuée. Elle s'accorda à considérer les fêtes comme l'expression de la foi chrétienne et comme un moyen d'édification pour les fidèles. On ne conserva guère que les solennités dont l'objet, par son importance, méritait une place spéciale dans les souvenirs du peuple chrétien. Les mêmes pensées et les mêmes déterminations se produisirent dans tous les pays réformés : les jours particulièrement consacrés à rap-

peler la vie de Jésus et la fondation de l'Eglise furent célébrés d'un commun accord. Du reste, les principes essentiels furent posés que la fête était chose secondaire, qu'elle ne valait que comme manifestation et moyen de la foi, qu'elle était variable suivant les temps et suivant les lieux, que tels étaient la doctrine et l'exemple des temps apostoliques et de la primitive Eglise. Les docteurs protestants eurent à défendre ces principes contre deux sortes d'adversaires ; les premiers, les radicaux, tous ceux qui, depuis Carlsstadt et les anabaptistes jusqu'aux séparatistes modernes, prétendent que toute institution extérieure est une infidélité au spiritualisme, et rejettent, autant qu'ils le peuvent, toute sorte de culte ; les seconds, les docteurs catholiques, qui comme Bellarmin, Gretzer, Martène (1), ont spécialement traité de ces points de controverse, en insistant sur le fait que la cérémonie fait partie essentielle de l'adoration, et en accordant une valeur spéciale au rite en soi. Aux premiers, il était répondu qu'un des besoins de l'âme religieuse est d'exprimer au dehors les sentiments intimes et que le culte extérieur est, en même temps qu'une manifestation, une instruction et une édification salutaires à notre nature, qui n'est pas un esprit pur ; aux seconds, on montrait les dangers et les erreurs du matérialisme religieux, et, en accordant que la cérémonie est chose importante, on faisait voir combien, en présence de la chose nécessaire, la disposition intime, elle est cependant chose accessoire, variable et relative. L'idéal du culte

[1] Bellarmin, *de Controversiis christianæ fidei, adversus hujus temporis hæreticos*, 1601.— Gretzer, *de Festis christianis*, 1807.— Martène, *de Antiquis eccles. ritibus*, 1736.

serait la parfaite alliance et l'heureuse pénétration du sentiment et de l'acte extérieur : c'est ici surtout que la vérité est une question de mesure.

Il ne faudrait pas se figurer toutefois, malgré les propositions des controversistes du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles, que l'Eglise catholique ait à cet égard une doctrine et une règle inflexibles. Le concile de Trente n'a touché à la question des fêtes que d'une manière générale et sans rien préciser ; dans la vingt-cinquième session, les ecclésiastiques sont simplement invités à faire leurs efforts pour que les fêtes soient célébrées avec piété et dignité. Il est vrai que la bulle du pape Urbain VIII, en 1642, posait des principes plus fermes et réservait à l'autorité romaine le droit exclusif de décréter des jours de fête ; mais il est juste d'observer que beaucoup d'évêques, et des plus éminents, protestèrent contre cette prétention. Du reste, un siècle plus tard, les déclarations du pape Benoit XIV, soutenu par le savant Muratori, furent tout autrement larges. De fait, et sans soulever l'opposition de l'Eglise, des changements considérables ont eu lieu dans les fêtes chrétiennes. On sait qu'Henri IV supprima beaucoup de petites fêtes comme inutiles, d'après ce principe que plus il y a de jours de fêtes, plus il y a de pauvres. En Autriche, sous Marie-Thérèse, en 1752, des modifications importantes furent introduites dans cette partie du culte chrétien avec l'assentiment du pouvoir papal. Aussi bien, ce qui se passe sous nos yeux confirme notre thèse. Dans toutes les communions chrétiennes, bon nombre de fêtes tombent peu à peu en désuétude et certaines sont instituées et célébrées pour la première fois avec un grand éclat.

Si on veut bien maintenant embrasser d'un seul regard le rapide exposé qui précède, on reconnaîtra qu'un fait et un principe s'en dégagent : le fait, que les solennités chrétiennes sont frappées au coin du contingent et du relatif, et que, comme toutes les institutions, elles sont l'expression d'une situation des esprits ; le principe, que la multiplicité, la pompe et la vertu magique des fêtes et des rites sont en raison directe de l'affaiblissement du spiritualisme chrétien.

Par la force des choses, et à cause de la situation précaire et opprimée de l'Eglise pendant les premiers siècles, le nombre des fêtes était fort restreint et la célébration n'en pouvait être bien brillante.

On célébra tout d'abord, outre le dimanche, Pâques, Pentecôte et les fêtes de quelques martyrs. Pour ces dernières, il y avait beaucoup de diversités, aucune n'était générale. A partir du quatrième siècle, il faut joindre la fête de Noël. Ces fêtes avaient pour but de conserver vivant, au cœur du peuple le souvenir des bienfaits du christianisme, de provoquer la reconnaissance des fidèles et de les exciter aux vertus évangéliques. Dans leur enchaînement, ces fêtes étaient comme la reproduction de l'histoire sacrée ; les grands faits de la vie de Jésus s'y trouvaient exposés, et c'est une idée chère aux prédicateurs de l'ancienne Eglise que les fêtes forment un ensemble, un organisme, où trouvent leur place les grands actes de la rédemption (1).

La manière dont les fêtes chrétiennes furent célé-

(1) Grégoire de Nysse, *Orat.* XIX. — Ephrem le Syrien, *Sermo de cruce Domini in Paschate*; — Synesius, *sermo in Psalm.* 75. — Epiphane, *Oratio de D. N. J. C. Assumptione*. — Comparer Paulin de Nole, *Carmen IX*.

brées forme un contraste frappant avec les frivolités et les plaisirs bruyants des fêtes du paganisme. On sait à quels excès de tous genres et à quels débordements donnaient prétexte ces solennités de l'idolâtrie.

Les écrivains chrétiens n'ont pas de paroles assez indignées pour flétrir ces extravagances de la corruption. Un esprit de folie et de vertige semblait présider à quelques-unes de ces fêtes, dont le peuple était si avide (1). Dans de tout autres dispositions étaient célébrées les fêtes chrétiennes ; c'étaient des jours de joie sans doute, mais d'une joie sainte, inspirée par la reconnaissance des bienfaits divins.

On s'y préparait par le jeûne et par la prière ; toute autre préoccupation que celle des biens éternels devait être bannie, et l'Eglise tenait tellement à conserver à ces solennités ce caractère de piété austère que, dès qu'elle fut dominante, elle pressa le pouvoir civil d'interdire, dans ces jours, tous les plaisirs publics qui auraient pu distraire la multitude encore mal préparée.

Les Pères de l'Eglise insistent tous sur la sainteté de ces époques consacrées, et les exhortations qu'ils adressent au peuple dans cette occasion sont remplies d'un spiritualisme très-élevé. Comme type de ce genre d'éloquence on peut citer un passage de Grégoire de Nazianze, d'une belle forme oratoire, peut-être trop antithétique, où le docteur chrétien oppose les plaisirs mondains des fêtes de l'idolâtrie aux joies saintes

(1) Outre les apologies des écrivains chrétiens, il faut lire la comparaison entre les fêtes païennes et les fêtes juives par Philon, *Tractatus de Cherubim* (Philonis Opp., Vol. II, édit. Pfeiffer. p. 49), tableau très-vivant de la corruption païenne.

et salutaires des solennités évangéliques (1). Les empereurs chrétiens promulguèrent à l'envi des lois sur la célébration publique des fêtes chrétiennes.

Eusèbe (2) nous apprend que Constantin s'occupa le premier de rendre de pareilles ordonnances, et les règlements et prohibitions à cet égard prirent, sous Théodose et sous Justinien, un caractère encore plus rigoureux, sans doute parce que le besoin de la répression se faisait plus vivement sentir. Ces textes de lois sont fort instructifs. Si, d'un côté, ils permettent de conclure que le peuple était disposé à se départir de l'austérité des jours de fêtes, d'un autre côté la sévérité avec laquelle ils sont rédigés montre à quel point l'Eglise tenait à ce que ces solennités fussent célébrées dans un esprit pieux (3).

Les jours de fêtes chrétiennes étaient les jours fériés, dans lesquels tout travail profane était interdit. Il y a loin, toutefois, de la rigueur du sabbatisme juif aux prescriptions religieuses de l'Eglise chrétienne. Le sabbat juif était un joug insupportable : l'Israélite fidèle était condamné non pas seulement au repos forcé mais à l'immobilité, à une mort relative ; les pas qu'il devait faire étaient comptés ; les Esséniens craignaient

(1) Grégoire de Nazianze, *Orat.* 38.

(2) Eusèbe, *de vita Constant.* Lib. IV, c. 18, c. 28. — *Oratio de laudibus Constant.*

(3) Cod. Theod. lib. XV, tit. 5. — Cod. Justin. lib. III, tit. 12. Nihil eodem die vindicet sibi scena theatralis, aut circense certamen, aut ferarum lacrimosa spectacula. Et si in nostum ortum aut natalem celebranda solemniter incideret, differatur. Amissionem militiæ proscriptionemque sustinebit, si quis unquam, hoc festo die, spectaculis interesse, vel cujuscumque judicis apparitor, prætextu negotii publici seu privati, hæc quæ hac lege statuta sunt crediderit temeranda.

de remuer le corps ; tels autres, renchérissant encore, s'interdisaient la moindre parole.

Les reproches de Jésus à cet égard, aussi bien que les renseignements de Josèphe (1), nous disent à quels excès de rigorisme absurde était arrivé le fanatisme pharisaïque. D'une façon autrement large était entendue la célébration chrétienne des jours fériés. Le travail matériel était interdit, simplement pour que l'âme eût une plus grande liberté pour s'occuper des choses spirituelles.

Les œuvres de nécessité, ainsi que les œuvres de charité, étaient non-seulement permises mais ordonnées. Rien ici qui sente le joug ; l'institution des jours fériés est, dans le principe, un moyen de développement religieux (2). Je ne sais jusqu'à quel point cette pensée est juste, mais les anciens apologètes la mettent surtout en avant et avec complaisance ; c'est que le culte chrétien est un heureux moyen terme entre le rigorisme juif et le laisser-aller païen ; c'est un devoir, mais ce n'est pas une servitude ; et, dans l'obligation qui s'impose, il y a un caractère de joie sereine qui en rend l'accomplissement attrayant et facile.

Ces sentiments de reconnaissance et d'allégresse se manifestaient extérieurement de bien des manières. Non-seulement les lieux de culte, mais les maisons des chrétiens, étaient ornées d'une manière exceptionnelle ; les rameaux, les fleurs, les lumières,

(1) Evangile selon S. Matthieu, XII, 1-14. ; — selon S. Luc, XIII, 14. — XIV, 3. — Josèphe, *Antiquités*, XIV, 8.

(2) Cod. Theod., lib. II, tit. 8. — Cod. Justinian., lib. III, tit. 12. — Concile de Laodicée, can. 29.

habilement distribués, donnaient à ces solennités un air de contentement et de fête. Ces usages si naturels, que l'on retrouve chez tous les peuples et dans toutes les religions, étaient cependant plus directement empruntés aux habitudes des païens et aux prescriptions de la loi juive (1). Sans rechercher les ornements frivoles, excessifs, à grands effets, les chrétiens aimaient les symboles simples et charmants qui disaient la pieuse gratitude de leur cœur. Ils avaient un goût très-décidé pour les lumières; peu à peu elles furent employées dans presque tous les actes de culte, et tout particulièrement aux fêtes; si bien que certaines fêtes, l'Epiphanie par exemple, fut appelée la fête des lumières. Des décrets de concile réglèrent ces usages, mais un passage de S. Jérôme (2) nous en apprend plus que ces canons sur l'emploi et le sens de cette coutume ecclésiastique. Il convient qu'en effet il est inutile d'allumer des lumières pendant le jour au service divin. Il est vrai que plusieurs personnes en allumaient devant le tombeau des martyrs. Est-ce un mal, une superstition dangereuse? Non, c'est peut-être un excès de zèle, mais qui ne mérite pas le blâme; c'est le vase de parfum répandu aux pieds de Jésus.

Aussi bien, ajoute le savant docteur, dans toutes les Eglises d'Orient, alors même que le soleil brille, au moment de la lecture de l'Évangile, on allume les lumières, non pour chasser les ténèbres, mais comme signe de joie. Or, la joie plus grande des jours de fêtes s'exprimait par de plus splendides illuminations.

Cette joie se manifestait aussi par les habits de fête :

(1) 3 Moïse, Chap. XXIII, 34 à 44.

(2) Jérôme, *advers. Vigilantium*, c. 7. \*



chacun tenait à honneur, en ces jours exceptionnels, de revêtir un costume particulièrement convenable et de rehausser personnellement l'éclat de la solennité. A mesure que la ligne de démarcation se trancha plus profondément entre les ecclésiastiques et les laïcs, les costumes officiels des membres du clergé, pendant les cérémonies, devinrent plus somptueux ; et au cinquième siècle, furent promulguées des défenses contre le luxe excessif des vêtements ecclésiastiques et des exhortations à un sage retour à la simplicité des premiers siècles. Le blanc fut dès l'abord la couleur favorite des chrétiens. C'était la coutume primitive de vêtir de blanc les catéchumènes ; voilà pourquoi les chrétiens sont appelés, surtout en langage poétique, *græc niveus*, *albat*, *λευκαίμωνες*, et que le dimanche après Pâques fut nommé le dimanche blanc, *Dominica in albis*, parce que les catéchumènes baptisés à Pâques se montraient, ce jour-là, pour la dernière fois officiellement en vêtements blancs. C'est à tort que l'on prétend que le blanc fut général et prescrit seulement à partir de Constantin, qui aurait emprunté cet usage au paganisme. Non, le blanc est la couleur spécialement chrétienne ; déjà, dans le Nouveau-Testament, les vêtements blancs des esprits célestes font partie de toutes apparitions d'anges, et les passages de Tertullien, d'Augustin, de Jérôme, traitant de cette matière, ne permettent pas le doute sur cet antique usage de l'Eglise.

Dans ces jours solennels, et sous l'inspiration des mêmes sentiments, le jeûne était défendu. Le jeûne est le signe de la tristesse ; comment jeûner, quand le cœur est tout entier à la joie ? On est même étonné des peines sévères édictées contre les laïcs et les

ecclésiastiques qui croyaient pouvoir se livrer à certaines abstinences pendant ces temps de fêtes (1).

Dans le même ordre d'idées, les prières, en ces jours sacrés, sont faites debout et non pas à genoux : ce n'est pas le temps de la supplication, c'est le temps de la joyeuse gratitude. Cette coutume était générale, partout observée (2). Les pauvres aussi doivent participer à cette allégresse universelle. Sans doute, dès longtemps, les agapes, ces repas fraternels liés à la distribution de la Cène, sont tombés en désuétude à cause de graves abus, de même que les festins sur les tombeaux des martyrs à l'occasion de leurs anniversaires ; mais les malheureux ne seront pas oubliés pour cela, et les offrandes et les collectes sont ordonnées pour venir spécialement en ces jours au secours des pauvres (3).

Les fêtes, surtout les grandes fêtes, avaient leur retentissement avant et après le jour spécial où elles étaient proprement célébrées. On était impatient de les inaugurer et on regrettait de les voir finir.

De là, la création des vigiles et des octaves, dont le type d'ailleurs se retrouve dans l'antiquité païenne et dans l'Ancien-Testament. Les vigiles étaient primitivement les assemblées de nuit des chrétiens pendant les persécutions. Ces réunions, où le silence et le mystère

(1) Tertullien, *de Corona militari*, c. 3. — Canon. apostol., can. 65. — Concil. Carthag. IV, can. 64. — Concil. Trullan., can. 55.

(2) Tertullien, *de Oratione*, c. 17. — Epiphane, *Exposit. fidei*, c. 22. — Basile le Grand, *de Spirit. sanct.*, c. 27. — Augustin, *epist.* 119.

(3) Concile de Laodicée, can. 28 ; de Carthage, can. 30 ; d'Orléans, can. 12.

exaltaient l'imagination, étaient fort du goût des chrétiens. Quand l'Église eut la liberté, les vigiles ne furent pas abandonnées, et il y eut une raison ou un prétexte de les conserver, en invoquant le sabbat juif, qui commençait avec la nuit précédente. Chrysostome exalte beaucoup les vigiles, « ces stations ininterrompues de prière, semblables à celles du Christ se retirant dans la solitude : c'est une persévérance salutaire, une source de bénédiction, un triomphe sur la matière, un commerce avec les anges et avec Dieu », et le grand orateur en peint les célestes ravissements sous les couleurs les plus poétiques (1).

Plusieurs cependant en déploraient les abus ; mais il est juste de dire que les plus grands docteurs de l'Église, Justin, Origène, Tertullien, Arnobe, Cyprien, en prirent volontiers la défense. Aux jours de l'arianisme, les vigiles acquirent une importance nouvelle. A Constantinople, les ariens célébraient magnifiquement les fêtes de nuit avec de beaux chants, aux applaudissements de la multitude. Chrysostome et l'impératrice Eudoxie voulurent rivaliser de magnificence, et dès lors ces solennités furent célébrées avec un éclat toujours croissant (2).

Les octaves dérivèrent directement de l'Ancien-Testament, où le huitième jour est sacré et solennel (3). Vers le quatrième siècle, à l'organisation du culte chrétien, l'octave fut établie pour Pâques et Pentecôte, et plus tard pour Noël. C'était la conclusion de la

(1) Chrysostome, *Homélie* I et VI.

(2) Socrate, *Hist. eccles.* Lib. VI., c. 8. — Sozomène, *Hist. eccles.*, Lib. VIII., c. 8.

(3) 3 Moïse XXIII, 36.

fête, les Grecs l'appelaient *απολυσις*, les Latins *clausula festorum*.

Enfin, si les chrétiens attachaient à ces solennités une importance telle qu'ils étaient impatients de les voir commencer et aux regrets de les voir finir, on peut dire aussi qu'ils en étaient saintement jaloux.

C'est ce qui donne aux fêtes chrétiennes une ressemblance, lointaine sans doute et qu'on a souvent exagérée, avec les mystères du paganisme. Pendant les fêtes, se célébraient les sacrements, le baptême, et la sainte Cène, auxquels on attacha bientôt une valeur magique et que les fidèles seuls, après une sérieuse préparation, étaient admis à recevoir.

Tertullien, qui ne craint pas de comparer ces actes du culte chrétien aux mystères de Samothrace et d'Eleusis, blâme ailleurs les hérétiques de n'avoir pas de discipline ecclésiastique et de ne point établir de différences entre les diverses classes de chrétiens : « Chez les hérétiques, dit-il, tout est sans dignité, sans autorité et sans discipline, tout-à-fait en rapport avec leur doctrine. On ne sait pas qui est catéchumène et qui est fidèle. Tous viennent et prient ensemble ; l'entrée même est accordée aux païens » (1). « Nous célébrons nos mystères les portes fermées, dit Chrysostome (2), et nous refusons toute entrée aux profanes ». Augustin (3) a un argument singulier, et dont on ne se serait guère avisé, pour exciter les catéchumènes au baptême : « Voici Pâques, dit-il, fais-toi inscrire pour le baptême ; si la fête elle-même n'est pas un attrait suffisant,

(1) Tertullien, *Apologet.*, c. 7. — *De præscrip. hæret.*, c. 41.

(2) Chrysostome, *Homel. XXI in Matthæum*.

(3) Augustin, *Homel.* 46.

qu'au moins la curiosité t'entraîne, la curiosité d'apprendre ce que signifie cette parole : Celui qui mange ma chair et boit mon sang, celui-là demeure en moi, et moi en lui ».

Au point de vue de la chronologie pure, Pâques est la plus ancienne des solennités de l'Eglise. A propos de la fixation du jour où elle devait être célébrée, des discussions vives et fort instructives s'élevèrent dans la société religieuse, et ces discussions sont les premières que l'histoire ecclésiastique ait eu à enregistrer. L'importance de cette fête est capitale dans l'ancienne Eglise. D'abord elle commande toute l'année ecclésiastique ; d'elle partent les déterminations des autres fêtes chrétiennes. Elle est ensuite la fête qui rappelle la vie de Jésus-Christ dans ses moments suprêmes, dans les éléments essentiels de son ministère de réconciliation. Enfin elle est une solennité complexe, elle réveille le souvenir des derniers jours et de la mort de Jésus-Christ, en même temps que le souvenir de son triomphe ; dans les plus anciens documents, en effet, on trouve toujours deux Pâques, la crucifixion et la résurrection, *πασχα σταυρωσιμον* et *πασχα αναστασιμον*.

La Pentecôte chrétienne ne fut guère dès l'origine que le prolongement et la conclusion de Pâques. L'espace compris entre ces deux fêtes, Quinquagésime, *πεντηκοστη*, était regardé comme une fête ininterrompue et en gardait les signes extérieurs, comme la défense du jeûne et de la prière à genoux.

En même temps que ces deux fêtes générales, apparaissent les solennités relatives aux anniversaires des martyrs, *Natales, natalitia martyrum*.

Dès le troisième siècle, ces fêtes étaient établies dans

bon nombre d'églises, au rapport des Pères, qui cependant ne précisent pas les origines particulières de ces solennités commémoratives.

Enfin, plus tard, au quatrième siècle, est instituée la plus récente des fêtes, la fête de la naissance de Jésus, Noël. Dès lors la chronologie disparaît ou est reléguée à l'arrière-plan. Ce qui importe désormais, ce n'est pas la date d'origine de ces fêtes, mais leur objet et leur but. Il s'établit ainsi une sorte d'organisme, de représentation symbolique, où chaque solennité marque un moment essentiel de la carrière de Jésus. Chaque fête devient comme le centre d'une époque sacrée, particulièrement destinée à commémorer un acte important de la rédemption : la naissance, la résurrection, le triomphe spirituel. Il se forme ainsi trois grandes périodes, trois cycles ecclésiastiques, dont Noël, Pâques et Pentecôte forment le point culminant. Aucune de ces solennités n'est isolée : autour d'elles se groupent les fêtes préparatoires et dérivées, destinées à en être le support et le complément, ou mieux, chacune de ces solennités entraîne dans son orbite les fêtes moins considérables qui ont quelque affinité avec l'objet dont la fête principale évoque le souvenir.

Ainsi, après le iv<sup>e</sup> siècle, se forment, par voie d'attraction, les trois grands cycles ecclésiastiques. Noël d'abord, avec sa préparation, l'Avent, et sa conclusion, l'Épiphanie : là viennent se grouper les fêtes ayant quelque rapport à la naissance, à l'apparition, à l'enfance et à la préparation de Jésus. Il ne faut pas s'étonner de rencontrer dans ce cycle les fêtes de plusieurs martyrs, comme Etienne et les enfants massacrés par Hérode : ce fait, étrange au premier

abord, s'explique par l'idée pieuse et touchante que les morts des martyrs sont des naissances spirituelles et ont leur place naturelle dans le cycle de la naissance de Jésus (1). En second lieu, Pâques avec sa longue préparation, ses jeûnes, son Quadragésime, son Carême, avec sa semaine tragique, « la semaine des saintes douleurs », et sa conclusion, l'octave, *Dominica in albis*. Enfin Pentecôte, avec sa préparation, l'Ascension, et sa conclusion, la Trinité, une des fêtes les plus récentes, qui ne fut officielle qu'au IX<sup>e</sup> siècle. Il est inutile d'insister, tant la chose est évidente, pour montrer que, dans le cycle de Pâques, toutes les fêtes particulières ont trait aux souffrances, à la mort et à la résurrection de Jésus, c'est-à-dire à la conclusion suprême et définitive de son ministère sur la terre, et que, dans le cycle de Pentecôte, tout se rapporte à l'action spirituelle de Jésus-Christ dans la formation de la société chrétienne.

Les faits que nous venons de recueillir et d'exposer, suffisent pour montrer l'intérêt que l'Eglise attachait aux cérémonies chrétiennes. La sainteté avec laquelle elles devaient être célébrées, les prohibitions et les ordres donnés à cet égard par les conciles et les empereurs, les manifestations diverses de la joie générale qui éclatait en ces jours, le retentissement prolongé de ces fêtes avant et après la date consacrée, et jusqu'au soin jaloux et au mystère dont on les entourait,

(1) Les jours de la mort des martyrs s'appelaient *Natales*, jours de naissance. « La mort des martyrs est une vie sans fin ». Chrysostome, *Homel.* 43 ; Tertullien, c. 15 ; Grégoire de Nazianze, *orat.* 40.—Pour Etienne en particulier, la plus ancienne formule est celle-ci : « *Heri natus est Christus in terris, et hodie Stephanus nascitur in cœlis* ».

tout se réunit pour nous apprendre le rôle considérable de ces institutions dans la société religieuse. La manière de célébrer les fêtes chrétiennes est le témoignage le plus concluant de la haute et salutaire valeur que les fidèles leur attribuaient.

---



# CHARLES FOURIER

et ses disciples ;

par M. Irénée GINOUX ,

membre-résident.

---

J'ai lu les œuvres de Fourier à une époque où cette lecture avait autant d'actualité qu'elle paraît en avoir peu aujourd'hui. Alors son école possédait un journal, imprimait des brochures, et comptait même des représentants au sein du corps législatif.

Les événements qui dispersèrent tout cela m'empêchèrent de songer à colliger mes notes et à compléter cette étude en la rédigeant.

C'est ce travail que je viens de faire.

S'il ne se ressent ni des luttes passionnées du passé, ni de la sécurité apparente du présent, j'aurai atteint mon but.

Le calme, mais non l'indifférence, convient aux discussions philosophiques.

Deux choses, dans ce bas monde, feront l'invincible tourment de tous les créateurs de société parfaite : ce sont les éléments extérieurs, c'est-à-dire tout ce qui, nous venant du dehors et atteignant les sens, est

susceptible de procurer quelque douleur à notre corps ; ce sont les éléments intérieurs, c'est-à-dire tout ce qui va à notre âme et peut l'affecter péniblement, en deux mots : les maladies, les passions.

Fourier, qui est un homme de profondes études, a parfaitement compris que c'est là la pierre d'achoppement de tous les systèmes. Comme sa doctrine n'est pas toujours facile à saisir, j'en prends l'analyse dans l'opuscule d'un de ses disciples les plus intelligents, je pourrais ajouter le plus convaincu. On y verra que les idées spéculatives de Fourier, que leur application dans sa doctrine sociale ont constamment pour point de départ et comme but ce double objectif. Hippolyte Reynaud, dans sa *Vue synthétique de la doctrine de Fourier*, dit : « L'homme désire le bonheur et craint la souffrance ; il peut jouir et souffrir de trois manières seulement.

1<sup>o</sup> Indépendamment de ses rapports avec ses semblables, en lui-même, ou dans son contact avec la nature.

2<sup>o</sup> Dans ses rapports particuliers avec ceux de ses semblables qui ont un contact plus ou moins direct avec lui.

3<sup>o</sup> Dans ses rapports généraux avec la société ».

Voilà la question bien posée, le problème en face duquel se trouvera tout réformateur socialiste qui voudra atteindre un bonheur absolu, qui se refusera à toute transaction entre ce qui est, ce qui fut, ce qui doit être.

Si Fourier trouve des combinaisons capables de détruire ce que les influences climatériques peuvent avoir de pernicieux,

De procurer à l'individu la paix intérieure de l'âme,  
D'introduire la bonne harmonie entre les hommes,

en mettant en parfait accord la raison et la passion, le devoir et le plaisir, l'intérêt individuel et l'intérêt général,

Alors on pourra dire de son système qu'il a échappé à la loi commune ; alors ses disciples pourront affirmer avec vérité qu'il y avait, dans la tête de cet homme, de quoi faire éclater le crâne de Newton ;

Mais si les éléments extérieurs et les éléments intérieurs (car tout est là) s'obstinent à ne pas se prêter à ses combinaisons ; si la fusion ne s'opère pas ou ne s'opère que dans sa tête, il nous sera permis d'ajouter le nom de Fourier à la suite de cette myriade de rêveurs qui, à toutes les époques, dans tous les pays, ont voulu aborder la solution d'un problème insoluble, la conquête définitive de la nature et son asservissement à la volonté humaine.

Il faut en convenir, si, comme nous l'avons dit, la question est nettement posée, Fourier l'aborde franchement.

Voici sa théorie sociale :

Les hommes désireraient marcher tous ensemble dans la route du bonheur ; si cette route était assez large pour que tous puissent s'y engager sans s'entramer les uns les autres.

Cette tendance à un bonheur universel, appelée unitéisme ou tendance à l'unité, est le foyer de toutes les autres passions de l'homme.

Richesse et santé sont les deux premiers objets de la convoitise de l'homme, objets en l'absence desquels ou de l'un desquels il ne saurait être heureux.

Sans la santé, l'homme est inhabile à jouir du bien qu'il peut se procurer par la richesse ; sans la richesse, il ne peut atteindre aux plaisirs auxquels il est prédisposé par la santé.

Cette première ramification de l'unitéisme est appelée *tendance au luxe*.

Mais vainement l'homme aurait tous les biens en partage, vainement la santé la plus florissante lui permettrait de toucher à tout, il y a des jouissances qu'il ne peut se procurer seul; l'homme éprouve encore le désir d'être en contact avec ses semblables : telle est la seconde ramification de l'unitéisme dite *tendance aux groupes*.

Enfin, il faut déterminer le mode de rapports à établir entre les groupes. C'est le troisième rameau de l'unitéisme, ce qui est appelé, dans le langage de la science sociale, la *tendance aux séries*.

Nous pourrions peut-être contester l'exactitude de quelques-unes de ces propositions. Il pourrait bien se faire que la nature humaine fût moins bonne qu'on ne la suppose; mais il vaut mieux voir tout de suite quelle est la conséquence que Fourier en tire, et surtout par quels moyens il va faire plier à sa volonté le milieu au contact duquel nous vivons.

Ce besoin de bonheur universel et particulier admis dans notre organisme, Fourier en conclut que Dieu ne peut pas avoir mis dans le cœur de l'homme un désir si vif et si persistant, sans lui avoir laissé les moyens de le satisfaire et surtout pour lui faire un crime de l'avoir satisfait.

Rendons cette justice à Fourier, il débute avec une modestie à laquelle ne nous ont point accoutumés certains réformateurs socialistes. Il sent qu'il a besoin de l'assistance du grand architecte de l'univers, pour accomplir la tâche qu'il s'est imposée. En effet, il ne s'agit ni plus ni moins que de refaire le monde, le monde matériel, le monde moral et le monde social.

Nous allons voir, à ce triple point de vue, quels sont les remèdes qu'il a trouvés à ce qu'il appelle nos énormités matérielles, morales et sociales.

## I.

### Monde matériel.

Pour corriger ce qui, dans notre monde matériel, fait obstacle au bonheur de l'homme, il ne faut pas se contenter de toucher à la planète que nous habitons ; car qui ne connaît l'influence des planètes les unes sur les autres ? Pour la réalisation de la pensée de Fourier toute une cosmogonie nouvelle est nécessaire. Avec l'aide de Dieu, Fourier ne se tient pas embarrassé pour si peu ; il prend à deux mains le globe, et là il se met, comme on dit, à tailler en plein drap ; il ajoute, il retranche, il modifie, suivant les besoins de son système, d'une formule, de l'objection qu'il prévoit.

Le soleil est trop chaud dans certaines contrées et à certaines époques, il le *moire*, il le *zèbre*, il le *voile* pour la plus grande commodité du genre humain, et surtout de son système.

Mais pendant que le Caffre est brûlé par les ardeurs immodérées de la canicule, le Lapon demeure toujours enseveli sous les neiges et les glaces ; et, si les rayons du soleil perdent de leur intensité, tout ce qui possède vie par delà les cercles polaires est condamné à périr. Donnez le temps à Fourier, Lapons et Samoyèdes, et vous, enfants des terres antarctiques, et prenez patience ; on vous tient en réserve une petite planète qui fondra vos glaces et fera de vos mers un *vaste océan de limonadé*.

On a beaucoup plaisanté de cette idée de Fourier ; les adeptes n'en parlent que comme d'une chose peu sérieuse, qui peut être retranchée du système sans nuire à l'ensemble. Fourier lui-même, pour céder aux instances de quelques disciples, feignit un jour d'en faire bon marché.

Pardon, mais il me semble que les disciples perdent de vue la pensée du maître. Vainement on me dira que la cosmogonie de Fourier est une œuvre d'imagination et pas davantage. Vainement on aura obligé Fourier à en faire le sacrifice, je n'en persisterai pas moins à la considérer comme la clé de voûte de son édifice, ou comme la conséquence rigoureuse d'une logique condamnée à l'impuissance.

En effet, il n'y a pas de bonheur à espérer au milieu des douleurs physiques : si l'on promet le bonheur, il faut bien faire disparaître les éléments extérieurs qui peuvent engendrer ces douleurs.

Qu'importe, après cela, le moyen que l'on prend pour faire surgir des planètes nouvelles, ou pour modifier celles qui existent déjà ? Quel que soit le mode de sa réalisation, la conception n'est-elle pas, elle-même, plus extravagante encore ?

Mais, pour la curiosité de la chose et pour qu'on ne nous accuse pas de substituer notre propre création à la création de Fourier, laissons-le lui-même nous révéler les merveilles de sa genèse. « Croire, dit-il, que la terre ne fera pas de nouvelles créations et se bornera à celles que nous voyons, ce serait croire qu'une femme qui a fait un enfant ne pourra pas en faire un deuxième, un troisième, un dixième ; la terre fera de même des créations successives » . . . .

D'après Fourier, les planètes sont androgynes ;

comme certaines plantes, elles se fécondent elles-mêmes. Voilà pourquoi, sans doute, il se dispense de nous dire comment se feront ces créations ; mais Fourier prétend encore que les planètes se fécondent les unes les autres. Ici, il se charge de nous dire comment : c'est, dit-il, par la communication de leurs *fluides* ou de leurs *arômes*.

La chose n'étant pas très-claire, nous sommes obligés d'écouter encore Fourier. Voici comment il s'exprime à propos des vertus prolifiques des planètes :

« Votre planète, dit-il, ne fournit plus d'arôme au soleil ; ce n'est pas par l'effet d'impuissance ou de vieillesse, car elle est fort jeune : cette suspension d'exercice arômatal a été causée par la chute de l'astre, arrivée cinquante ans avant le déluge. Cette crise est inévitable pour tous les astres, excepté pour le soleil ; ils en souffrent tous plus ou moins, comme les enfants de la dentition. La terre a si prodigieusement souffert qu'une fièvre putride, résultant de cet incident, s'est communiquée à son satellite Phœbé, qui en est mort ; mais dans son origine, Phœbé se rua sur notre globe, l'approcha en périégée et causa l'extravasation des mers (le déluge).

» Pendant trois siècles antérieurs au déluge, la terre avait fourni son arôme en bon titre, et le soleil put s'approvisionner d'une petite masse d'arôme dont il a fait usage pour fixer et *implanter* une petite comète, aujourd'hui Vesta. Mais la provision était épuisée déjà au temps de César, où le soleil fut atteint d'une maladie, dont il a ressenti, en 1785, une nouvelle atteinte. Il est faux qu'il ait été malade en 1816, comme on l'a soupçonné ;

c'était la terre seule qui était affectée, et qui l'est de plus en plus, ainsi qu'il appert par le dérangement des saisons. Le soleil est donc entravé *en fonctions aromales*, par le défaut de versement de notre globe, qui ne peut fournir que des *arômes de faux titre*, tant qu'il n'est pas organisé en harmonie ».

Les citations seraient la meilleure et la plus jolie critique que l'on puisse faire de la théorie de Fourier sur le système du monde; mais s'il fallait citer tout ce qu'il y a de plaisant dans cette conception cosmogonique, notre travail dépasserait les bornes d'une lecture.

Maintenant, je vous le demande, croyez-vous que c'est pour s'amuser ou pour vous amuser, que Fourier vous fait assister ainsi aux ébats amoureux des planètes? Croyez-vous qu'il affronte ainsi le ridicule pour le plaisir de procurer quelques distractions à ses rêves de bonheur? Détrompez-vous. Voici le côté sérieux de la question; Fourier ne perd pas de vue son point de départ, il a bonne souvenance d'avoir promis aux peuples des tropiques de se faire leur médiateur auprès du soleil, pour qu'il les traitât un peu moins durement, et vous avez vu la petite opération qu'il faisait subir à ses rayons lumineux, à ses flots de lumière et de chaleur.

Mais il a bonne souvenance aussi qu'il a promis aux habitants des pôles de les délivrer de ce linceul de glaces qui contracte leurs membres; il faut bien alors se mettre en pourparler avec les astres, négocier entre eux quelque mariage, afin que de leur union naisse cet astre-messie qui doit réaliser l'égalité des climats. Telle est l'explication de cette fameuse couronne boréale, dont tout le monde a entendu parler.



« Lorsque le genre humain, dit Fourier, aura exploité le globe jusqu'au delà des 60 degrés nord, la température de la planète sera considérablement adoucie et régularisée. Le rut acquerra plus d'activité. L'aurore boréale, devenant plus fréquente, se fixera sur le pôle et s'évasera en forme d'anneau ou de couronne. Le fluide, qui n'est aujourd'hui que lumineux, acquerra une nouvelle propriété, celle de distribuer la chaleur avec la lumière. L'influence de la couronne boréale se fera fortement sentir jusqu'au tiers de son hémisphère ; elle sera visible à Saint-Pétersbourg, Ochotsk et dans toutes les régions circonvoisines. Du soixantième degré au pôle, la chaleur ira en augmentant, de sorte que le point polaire jouira à peu près de la température de l'Andalousie et de la Sicile. Une amélioration plus importante que l'on devra à la couronne boréale, ce sera de prévenir les excès atmosphériques : *excès de froid ou de chaud, excès d'humidité ou de sécheresse, excès d'orage ou de calme* ».

Je souligne ces derniers mots.

Si Fourier nous a transportés tout à l'heure en pleine mythologie ; si, comme Prométhée, il est allé dérober le feu du ciel, même sans le secours de Pallas, c'est qu'il a rencontré sur la terre tout simplement : *excès de froid ou de chaud, excès d'humidité ou de sécheresse, excès d'orage ou de calme* ; et qu'il n'a pas trouvé d'autre moyen de combattre ces inégalités discordantes de notre nature terrestre. Voilà la prose de cette poésie, voilà la logique de cette philosophie, voilà l'impuissance, démontrée mathématiquement, de mener les hommes au bonheur dans notre monde sublunaire. Nous trouvons là, contre le système de Fourier, ce qu'on nomme, dans la langue

philosophique ou mathématique, une démonstration par l'absurde.

Nous venons de prononcer le nom de Prométhée ; il y a dans ce mythe une profonde pensée philosophique, nous la recommandons aux disciples de Fourier, parce qu'elle est diamétralement opposée à celle de leur maître ; celle-là nous sommes obligés de la croire vraie, parce qu'elle nous entoure de sa dévorante réalité. Prométhée, c'est l'humanité ; le vautour, ce sont les maux de toutes sortes qui l'accablent ; c'est le froid, c'est le chaud, c'est la grêle, ce sont les inondations, les sécheresses, etc, etc. Ah ! vous avez beau faire, vous avez beau dresser des lits de roses pour y coucher l'humanité, elle est là toujours sur son rocher, comme Prométhée, dévorée par le vautour ! Et pour reconnaître cette vérité, nous n'avons pas besoin de créer des fictions sinistres et d'assombrir les couleurs de notre tableau, comme vous êtes obligés de créer des fictions harmonieuses et de semer des clairs dans toute votre peinture. Il nous suffit de regarder en arrière ou à côté de nous, de voir le passé ou le présent.

Fourier préfère reporter toutes ses vues vers l'avenir, il s'y trouve plus à son aise, et l'histoire ne risque pas de lui donner un démenti.

Nous nous garderons bien de demander à Fourier la démonstration astronomique des futurs événements qu'il nous prédit, et les indices qui les annoncent. Partout le rêve est substitué aux données de la science, partout l'utopie occupe la place de la réalité.

Aux éclats de rire qui doivent nécessairement accompagner la lecture de ces récits prophétiques de l'avenir, Fourier répond par un blasphème. Au lieu d'avouer

sa défaite et de dire à la douleur, comme Julien disait au Christ : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Fourier, dis-je, faisant remonter jusqu'à Dieu la solidarité de ses utopies, va jusqu'à accuser le Créateur de bévue, s'il ne devait pas un jour réviser ses conceptions à lui, Fourier. « La position vicieuse de l'axe, dit-il, devait nous induire à désapprouver Dieu, et à deviner la naissance de cette couronne qui justifiera cette apparente bévue du Créateur.

« J'ajouterai, au sujet de la couronne boréale, que la prédiction de ce météore ne semblera point extraordinaire, si on considère les anneaux de Saturne. Pourquoi Dieu ne nous accorderait-il pas ce qu'il accorde à d'autres globes » ?

.....  
Ainsi que nous l'avons dit, Fourier a débuté plus modestement. Peu à peu l'orgueil prend le dessus, et pour peu que Dieu ne se prête pas à ses plans, vous verrez le grand réformateur se mettre seul à l'œuvre.

Oh ! quand on en est réduit à faire le procès à Dieu, dans le cas où il ne changerait pas l'ordre de ses décrets, que dis-je ? quand on est réduit à faire la leçon à Dieu, pour lui apprendre ce qui conviendrait le mieux à notre pauvre humanité, on a de la peine à s'expliquer comment des hommes d'un talent incontestable ont pu prendre au sérieux de pareilles élucubrations.

Je sais qu'il y a des gens tout disposés à revendiquer, dans son acception la plus sublime, notre accusation de folie, en disant : Socrate, Galilée, Colomb, Fulton, tous les plus grands génies furent des fous ; la rédemption du Verbe fut aussi appelée la folie de la croix. Retranchons le mot de folie, disons que, de tout temps,

il y a eu des hommes excentriques, qui ont vécu dans des régions supérieures, que leur imagination seule avait peuplées ; disons que les alchimistes qui se sont évertués à chercher la pierre philosophale, les géomètres qui se sont entêtés à trouver la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel, auraient pu, à l'aide du même raisonnement, se perdre en aussi bonne compagnie ; mais, pour une idée juste, que de rêveurs ! Pour un inventeur dont la conception est entrée dans les données de la science et le domaine de l'application, que de brevets sont allés se perdre dans les cartons qui renferment le *caput mortuum* du ministère de l'intérieur !

De ce que, dans la marche de l'humanité, un homme, deux hommes, dix hommes, ont eu raison contre tout le monde, prenons garde d'en devenir illogiques au point de conclure du particulier au général.

Non, non, ne vous prévaliez pas de la justice de Dieu et de sa bonté pour justifier vos excentricités, disons le mot, vos extravagances ; car, outre qu'il est bien téméraire à l'homme de vouloir ainsi sonder en détail les profondeurs de Dieu, nous pourrions, en acceptant vos idées sur la justice et la bonté divines, les prendre en défaut pendant la petite période de 4,800 ans et plus qui aura précédé l'ère annoncée par vous.

Pourquoi l'humanité a-t-elle été, pendant tout ce temps, et, d'après Fourier, depuis bien plus longtemps encore, pourquoi l'humanité a-t-elle été deshéritée de tant de bienfaits de la Providence ?

Si Dieu a été injuste envers les générations passées, pourquoi aurait-il réservé tous les trésors de sa justice et de sa bonté pour les générations futures ? Expliquez-nous ce long malentendu entre la créature et le Créateur.

Nous ne sommes pas de ces savants qui admirent jusqu'à l'araignée, jusqu'au crapaud, et autres ordures dans lesquelles, dites-vous, on ne peut voir qu'un titre de honneur pour le Créateur jusqu'à ce que nous connaissions le motif de cette malfaisance ; mais dites-nous le ~~donc~~ ce motif ! Dites-nous pourquoi les peuples de l'avenir auront une si large part au bonheur, quand a été si grande la part de misères des peuples et des nations couchés dans la poussière des âges ?

Avez-vous aussi votre dogme d'une chute originelle ? Par quels sacrifices ou par quelles vertus la justice de Dieu serait-elle aujourd'hui satisfaite ?

Cette objection est pleinement fondée, dit un des disciples, et la doctrine de Fourier manquerait par la base, si elle ne l'avait résolue ; car, ajoute-t-il, peu importe à ceux qui ont existé dans la période douloureuse ce qui adviendra aux générations de l'avenir ! Plus ce bonheur, auquel l'espèce humaine peut prétendre, sera grand, plus ceux qui ont vécu sont en droit de se plaindre et d'accuser Dieu de partialité, et Dieu doit se montrer bon et juste pour l'individu comme pour la masse, pour les parties comme pour le tout (1).

Et comment donc la doctrine de Fourier a-t-elle résolu l'objection ? En traitant de l'immortalité de l'âme et de la vie future !

Oh ! ce n'est pas moi qui me refuserais à admettre cette réponse ; mais pourquoi ne la fait-on pas aussi, quand on ne peut expliquer ce besoin de bonheur qui ne trouve pas d'aliment ici bas ? Pourquoi cette réponse ne conviendrait-elle qu'aux générations

(1) Hippolyte Reynaud, *Solidarité*, page 33.

éteintes? La vie future n'est-elle pas la justification de toutes les douleurs de la terre?

En partant de ce principe que tout ce que l'homme désire doit un jour trouver sa réalisation, Fourier en arrive à conclure que nous sommes destinés, à la métempsychose.

« Bien qu'on soit parvenu, dit-il, à ridiculiser la métempsychose, elle n'en est pas moins un désir général, dont l'expression mal déguisée échappe, à chaque instant, à ceux qui sont au déclin de l'âge.

» Il n'est pas un vieillard qui, jetant un coup d'œil sur les disgrâces de la vie, ne vote à mot couvert pour la métempsychose en disant : Il faudrait pouvoir renaître avec l'expérience que l'on a acquise. Si l'on revivait avec ces lumières, combien l'on saurait utiliser la vie!

» Ce langage est celui des vieillards! Ils désirent donc la métempsychose, et de plus ils voudraient renaître avec l'expérience du monde; ils ne souhaitent pas la métempsychose simple, mais composée! C'est désirer deux existences que de souhaiter, outre le retour à la vie, l'expérience, fruit d'une vie écoulée. Il faut en conclure que nous sommes destinés à la métempsychose ».

Suit l'échelle générale des migrations, que Fourier évalue à 810, savoir :

720	très-heureuses, sauf rares exceptions;
45	favorables en moyen terme;
45	fâcheuses en moyen terme;

Total 810 existences.

C'est après avoir passé par ces alternats, qui sont *les mêmes* pour tous, que l'âme humaine va se réfugier dans la vie *transmondaine* ou future.

Ainsi, le Fouriérisme fait de la vie future, ou plutôt des vies futures, une espèce de compensation. Le christianisme est plus social, il en fait une récompense ; mais en cela, il est encore plus logique : il accepte les douleurs physiques, qui demeurent encore pour les Fouriéristes sans explications.

Je n'appelle pas une explication celle qui se borne à dire que l'état de la planète était vicié, sans remonter à la cause de cet effet :

« L'état de la planète est vicié, dit Fourier ; c'est ce qui nous a donné l'aimable voisin de campagne nommé le loup, en place duquel nous devons avoir un *chien mineur* ou hypochien, apte à parcourir les abîmes ; et de même, en place de la loutre qui dévaste nos ruisseaux, nous devons avoir un castor majeur aidant à traquer le poisson. On ne saurait trop répéter que notre globe est de tous (1) le plus mystifié en créations et le plus intéressé à se délivrer sans délai du mobilier odieux que lui ont donné les deux créations actuelles, mobilier dont on peut, *sous cinq ans*, obtenir le remplacement.

» Peu nous importe, ajoute Fourier, de savoir que le cheval et l'âne furent créés par Saturne, le zèbre par Protée (étoile non découverte, mais bien existante, puisqu'on voit ses ouvrages en tous genres), que Jupiter nous donna le bœuf et le bison, et Mars le chameau et le dromadaire, si avec toute cette science nous n'avons pas l'art de les ramener en scène de création, par un travail contre-moulé, par lequel celui qui nous a donné le lion nous donnera en con-

(1) De tous ! Il paraît que Fourier est allé faire un voyage dans les autres mondes, il sait ce qui s'y passe.

tre-moule un superbe et docile quadrupède, l'anti-lion, un porteur élastique.

» Le cheval sera laissé pour les attelages et parades, quand on aura la famille des porteurs élastiques *anti-lion, anti-tigre, anti-léopard*, qui seront de dimension triple que les moules actuels. Ainsi, un anti-lion franchira aisément, à chaque pas, quatre toises par bond rasant ; et le cavalier, sur le dos de ce coursier, sera aussi mollement que dans une berline suspendue. Les nouvelles créations, qu'on peut voir commencer *sous cinq ans*, donneront à profusion de telles richesses en tous genres, dans les mers comme dans les terres. Au lieu de créer baleines et requins, hippopotames et crocodiles, en aurait-il plus coûté de créer des serviteurs précieux, anti-baleines, trainant les vaisseaux dans le calme, anti-requins aidant à traquer le poisson, anti-hippopotames trainant nos vaisseaux en rivière, anti-phoques ou montures des mers, etc. ? Tous ces brillants produits seront les effets nécessaires d'une création en arôme *contre-moulée*, qui débuttera par un bain aromal sphérique purgeant les mers de leurs bitumes ».

Voilà comment on aborde les plus grands mystères de l'humanité ! Voilà comment on interroge l'énigme de nos destinées ! On ne voit point encore dans tout ceci quelle est la part de l'homme à ce mouvement de régénération. Point de Thésée, point de Piri-thoüs, point d'Alcide qui parcourent la terre et la purgent des monstres qui l'infectent, dessèchent les marais, essartent les forêts, etc. . . . Si le règne de l'homme et de l'intelligence est substitué à celui de la nature sauvage, le tour se fait par une influence sidérale.



Il est probable que Fourier ne se serait pas tant mis en frais de création d'*anti-lion* et d'*anti-baleine*, si, à l'époque où il écrivait son système de cosmogonie, nous avions eu des bateaux à vapeur et des chemins de fer ; mais toute cette bizarre conception se trouve consignée dans sa *Théorie des quatre mouvements*, qui était déjà imprimée en 1808 ; or, l'application de la vapeur comme moyen de locomotion est d'une date plus récente. Les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les aérostats, si vous voulez, voilà les véritables anti-lions, les véritables anti-baleines et anti-phoques ; mais ces animaux bienfaisants, c'est à une lutte incessante de l'homme contre une nature rebelle que nous les devons, et non pas à un fluide aromal échappé de quelque planète. Si nous voulons semer notre voie de quelques fleurs, c'est à la condition de gravir des montagnes arides et de passer par des sentiers difficiles, couverts d'épines, qui déchirent nos pieds ! Et nous aussi nous croyons à une loi d'amélioration et de progrès ; mais de bonheur parfait, nous n'en attendons pas sur cette terre. Nous savons qu'il nous faudra toujours entrer dans la vie avec des pleurs ; que si nous parvenons, dans son parcours, à faire quelques diversions aux larmes, ces moments de plaisir seront courts et jamais continus ; et qu'enfin il nous faudra encore quitter cette vie au milieu des pleurs et des regrets. En présence d'une semblable réalité, les rêves de bonheur ne sont-ils pas une amère dérision ?

Oh ! combien est plus grande et plus vraie cette donnée religieuse qui ne nous fait espérer le bonheur parfait que dans une autre vie, et qui y met pour condition de l'avoir gagné, dans celle-ci, par une lutte

continuelle contre les éléments extérieurs et surtout contre les éléments intérieurs !

Oh ! combien elle est plus consolante pour ces déshérités des jouissances de la terre celle qui dit :

« Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

» Bienheureux ceux qui sont affamés, parce qu'ils seront rassasiés.

» Bienheureux ceux qui souffrent, parce que le royaume des cieux est à eux ».

Combien surtout elle est plus sociale lorsque, après avoir prêché la résignation sous le chaume, elle va dans les palais faire une loi du renoncement et du sacrifice, du détachement et de l'oubli de soi-même !

Combien sont plus nettes et plus précises ses idées d'un être supérieur et incréé ! et comme elle allie bien les attributs de sa bonté avec ceux de sa justice !

Dieu, juste et bon, crée l'homme à son image : auparavant il avait créé la nature, dont l'homme devait être le roi ; mais il soumet à des lois différentes le monde de la matière et le monde des intelligences. Une précision mathématique préside à la marche du premier ; mais il ne veut pas, pour le cœur et la raison de l'homme, cet ingénieux mécanisme, dont on peut déterminer la formule et régler le mouvement.

L'homme, créé libre, fait de sa liberté un usage qui déplaît au Créateur, et telle est l'origine de cette discordance qui existe entre l'humanité et Dieu. L'homme déchu a dû travailler à sa réhabilitation, il ne l'a pas pu par ses propres mérites ; — nécessité d'une réparation divine.

Comme cette donnée est simple et comme elle est naturelle ! Oui, déchéance, réhabilitation, vous ne

pouvez pas sortir de ce dilemme, de ce cercle autour duquel l'humanité est condamnée à tourner sans relâche : tels sont les deux grands nœuds de l'énigme du monde, le dogme qui se trouve écrit dans toutes les cosmogonies antiques, dans toutes les traditions primitives, au cœur des sociétés comme au cœur des individus.

## II.

### Monde moral.

Nous avons montré Fourier aux prises avec la nature, et nous avons vu comment sa logique avait eu raison des éléments extérieurs qui font obstacle à la félicité promise à l'homme ; voyons s'il aura meilleur marché des éléments intérieurs.

Jusqu'ici, tous les philosophes qui se sont occupés de l'homme moral ont reconnu en lui deux sortes d'instincts, ceux-ci bons, ceux-là mauvais, et tous les codes de devoir se sont résumés à commander le développement des uns et la compression des autres.

Selon Fourier, toutes les angoisses de l'humanité ont pour origine cette distinction, et la conséquence qui en découle de comprimer certaines passions et de les jeter ainsi violemment hors de leurs sphères. Prenant Dieu pour point de départ dans le monde moral, comme il l'a pris dans le monde matériel, il en revient à son argument de prédilection, qu'un être, qui est la perfection et la bonté même, ne peut pas avoir créé quelque chose d'imparfait indéfiniment, d'essentiellement mauvais.

En partant de la toute-puissance de Dieu comme cause, et de sa justice comme raison des destinées générales, il fait, du clavier des passions, ce composé actuellement si discordant, un tout simple, facile et harmonique. Son analyse de l'âme humaine n'a plus de rapport avec aucune classification connue des passions. Il n'est plus question de l'orgueil, de la jalousie, de l'envie, de la colère, de la crainte, de l'avarice; il n'y a plus qu'une attraction passionnelle qui est, dit-il, l'impression donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et persistante malgré l'opposition de la raison, du devoir, du préjugé.

Vous avez admiré précédemment comment Fourier opérât le remaniement du monde; vous allez voir avec quelle facilité il obtient, Dieu aidant, la régénération complète de l'espèce humaine? Et encore, Dieu ne vient là qu'en seconde ligne, il n'est que l'ouvrier intelligent chargé de mettre en œuvre une pensée préexistante. Car il y a dans la nature, d'après Fourier, trois principes éternels: Dieu, la matière et les mathématiques. Ce qu'Alphonse X disait, il y a huit cents ans, pour tourner en ridicule les systèmes de certains astronomes, et non pas, comme quelques-uns l'ont cru, par impiété, « que, s'il avait été du conseil de Dieu, du temps de la création, il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres » — cela, Fourier le dirait volontiers, mais sérieusement, sur les règles que l'Être suprême a dû suivre dans la création de l'homme.

Pour renouveler la face de la terre, Fourier n'a pas besoin de châtier la race des hommes; de quoi les punirait-on? ils ne sont point coupables.

Pour être régénéré, l'homme n'a qu'à être lui-même,

en donnant un libre cours à toutes ses facultés sensibles ou affectives, dans un milieu social préparé et disposé par des initiateurs sans préjugés, ce que Fourier appelle un milieu harmonien.

Voici donc la loi que ce nouveau Moïse donne à son peuple avant de quitter la terre d'Égypte, c'est-à-dire la *civilisation*, pour entrer dans la terre promise, c'est-à-dire l'*harmonie*. « De même que les satellites tournent autour de leurs planètes, l'intelligence humaine pivote autour d'un astre supérieur qui commande à sa raison et à sa conscience. Les attractions sont proportionnelles aux destinées ! »

Le système et la formule sont trouvés. Fier de cette découverte, Fourier s'écrie avec orgueil : *Exegi monumentum*. J'ai fait mieux que Newton, il n'a découvert que la loi qui régit le monde matériel ; j'ai découvert la loi qui régit le monde des intelligences ! !

Oh ! nous avons tort de comparer Fourier à Moïse, et nous en demandons pardon à ce grand conducteur du monde harmonien qui préfère choisir ses imitations et ses types dans les héros et les dieux de la mythologie.

- Nous l'avons vu, nouveau Prométhée, allant ravir le feu du *ciel*. Nous l'avons vu, comme Orphée, rendre sensibles à son *harmonie* les bêtes les plus féroces, faire danser les monts et les arbres aux accords de sa lyre :

« Orphée, au bord de l'Ebre, en suspendit le cours ;  
Ses chants apprivoisaient les tigres et les ours ;  
Les zéphyrs retenaient leur souffle pour l'entendre,  
Et les chênes des monts s'empresaient de descendre ».

Le voici maintenant prenant le rôle de Deucalion

(moins le déluge, qui pourrait lui prêter quelque ressemblance avec Noé) et se chargeant de la rénovation du genre humain. Mais l'auteur de la *Théorie des quatre mouvements* et de l'association universelle veut être original, alors il prend la contre-partie du rôle de Deucalion. Celui-ci semait des pierres pour les changer en hommes. Il faut dire de Fourier qu'il sème des hommes pour les changer en pierres. Vous avez entendu parler de ces aérolithes qui roulent dans l'espace en vertu de la loi d'attraction. Eh bien! Fourier crée une attraction pareille pour les intelligences, qu'il prive ainsi de toute volonté, de toute puissance d'initiative.

Les attractions sont proportionnelles aux destinées! Il est possible que nous nous fassions illusion, mais il nous semble qu'il n'y a là rien de nouveau; réduit à sa plus simple expression, le système n'est autre que la *prédestination*; seulement c'est la prédestination en vue de la terre, comme la doctrine des Manichéens, des Marcionites est la prédestination en vue du ciel.

Quant à la formule, elle a été presque textuellement traduite d'un hémistiche de Virgile. C'est le *Trahit sua quemque voluptas*. « Les passions sont d'institution divine, les vertus sont d'institution humaine », a dit madame de Coëslin dans sa correspondance. « Fais ce que tu voudras », dit encore Rabelais en parlant du pays de Thélème.

On pourrait donner à cette formule une traduction triviale qui, moins la forme scientifique et ambitieuse, exprimerait la même pensée : Chacun prend son plaisir où il le trouve. C'était celle d'Epicure, il n'y a pas mal de temps; mais si mon plaisir se trouve là où se trouve aussi le plaisir de mon voisin, il faudra bien que l'un

ou l'autre nous nous résignons à en être privé ; sans quoi cette attraction de deux désirs vers un objet unique produira un choc, une lutte qui rompra le lien de notre harmonie.

L'objection est pressante, mais elle a été prévue; de même qu'on repoussait tout-à-l'heure, par des créations surhumaines, nos arguments tirés de l'intempérie des saisons et des climats, de même on combat, par une future harmonie de volontés, cette divergence de volontés, c'est-à-dire qu'on fait un raisonnement faux, qu'on prend le but pour le moyen.

On prétend qu'il ne saurait y avoir ni confusion ni conflits entre les divers penchants, entre les diverses passions, pas plus qu'il n'y en a dans le mouvement des astres, c'est-à-dire fort exceptionnellement ; mais que, pour cela, il faut grouper ensemble les individus, engréner les passions, et de tout cela faire des séries.

On donne aux passions des groupes, comme aux gammes d'un clavier leur tonique, leur mode majeur et mineur, leurs dominantes et sous-dominantes, leurs dièzes et bémols, comme pour leur faire exécuter des accords de tierce, de quinte et d'octave, pour les organiser en harmonie. Très-bien ! l'idée de l'instrument est trouvée, il ne nous manque plus qu'à créer l'instrument et le musicien !

Il est évident que, en partant de l'harmonie des volontés, il n'est plus besoin de lois, de tribunaux, d'huissiers, de gendarmes et de tout cet attirail qui fait reculer Fourier d'épouvante. Mais pour prouver l'inutilité des médecins, Fourier n'a-t-il pas aussi aboli les maladies ?

En théorie, tout cela est parfait ; mais si nous voulons passer au domaine de l'application, alors nous

trouvons qu'il est plus difficile encore de faire disparaître les éléments intérieurs qui troublent notre félicité que de commander aux éléments extérieurs pour les forcer à devenir des instruments de jouissance.

A ce raisonnement les Fourieristes répondent : Vous raisonnez-là à votre point de vue, sous l'empire de vos préjugés, de votre éducation, des idées au milieu desquelles vous avez vécu, et dont vous restez tout imprégnés. Qu'est-ce à dire ? Si ce n'est que nous rayonnons avec notre rayon, que nous percevons avec nos sens, que nous jugeons avec notre conscience ? Fourieristes, faites-vous autrement ? Pour nous prouver l'excellence de votre doctrine, entendez-vous faire table rase de tout ce qui est, et créer un monde à nouveau ? Il est probable qu'il passerait par toutes les phases du vieux monde. Non, dites-vous, nous laisserons le vieux monde se mourir à côté de nous, et nous initierons à la vie nouvelle, par des essais successifs opérés sur une portion plus ou moins considérable de la génération qui vient.

Prenez garde, vos initiateurs ne sont pas nés Fourieristes comme on naît poète ; et alors ne seront-ils pas quelque peu imbus de ce qu'on appelle les préjugés ? D'un autre côté, les écrits de Fourier ne sont pas tellement clairs qu'ils n'aient jamais besoin d'être interprétés ; il n'y aura pas toujours, dans les prédications de vos initiateurs, unité de doctrine, et alors ne s'adresseront-ils pas entre eux cette accusation, d'être sous l'empire des vieux préjugés ?

Déjà cette diversité d'opinion et d'appréciation, dont nous n'avons garde de leur faire un crime (car elle est inhérente à la nature humaine), a signalé les premiers pas que les disciples ont faits dans la carrière.



Ainsi que nous l'avons déjà dit, les uns veulent prendre dans son tout la doctrine de Fourier, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher ; ceux-là sont plus logiques, car la doctrine de Fourier est une et ne peut être scindée. Les plus timides veulent commencer avec le monde actuel par des transactions et font quelques concessions à nos mœurs et à nos idées ; nous en avons même rencontré qui sont allés jusqu'à nous dire que Fourier est un complément du Christ, et qu'il n'y avait rien de choquant entre la morale de l'auteur des *Quatre mouvements* et celle du législateur divin de l'Évangile.

Par exemple, nous ne comprenons pas les rapports qui existent entre les deux morales que voici.

Le Christ a dit :

« Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultère.

« Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir a déjà commis l'adultère dans son cœur ».

Fourier a dit :

« Une femme peut avoir à la fois :

- 1<sup>o</sup> Un époux, dont elle a deux enfants ;
- 2<sup>o</sup> Un géniteur, dont elle n'en a qu'un ;
- 3<sup>o</sup> Un favori, qui a vécu avec elle et conserve le titre ; plus, de simples possesseurs, qui ne sont rien devant la loi ».

Le Christ a dit encore :

« Quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère, et quiconque épouse celle que son mari aura quittée commet un adultère ».

Et Fourier dit :

« Une femme peut refuser le titre de géniteur à un favori dont elle est enceinte ; elle peut aussi, dans un cas de mécontentement , refuser à ces divers hommes le titre supérieur auxquels ils aspirent ; les hommes en agissent de même avec *leurs diverses femmes* ».

Enfin la morale du Christ prêche la continence , celle de Fourier prêche la jouissance et les plaisirs.

Quelle différence entre les prescriptions du sermon sur la montagne, et les coutumes amoureuses que Fourier voudrait voir régner sur la terre !

En vérité il y a de quoi craindre d'être accusé de se complaire dans les contrastes , en poursuivant plus longtemps ce parallèle.

Comparez les destinées de concorde et d'harmonie annoncées par Fourier et ces paroles de Jésus :

« On verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume ; il y aura des pestes et des famines et des tremblements de terre en divers lieux, et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs ». (S. Matthieu, ch. xxiv, v. 27 et 28).

A la vérité, il est probable que l'interprétation que ces néo-chrétiens donneraient soit à la morale du Christ, soit à celle de Fourier, pour en faire le rapprochement, ne serait pas acceptée par la masse des croyants fouriéristes. Quoi qu'il en soit, il est bon de constater que, l'esprit et la raison des hommes n'ayant pas été jetés dans un même moule, il sera tout aussi difficile de s'entendre, dans ce prétendu milieu harmonien, qu'il est difficile de s'accorder dans ce que l'école appelle notre « milieu subversif ».

Il est bon de faire justice de ces accusations de préjugés qui furent, de tout temps, l'argument de ceux qui n'en avaient pas de bons à donner. A chaque argument

on répond : préjugés ! préjugés ! mais les préjugés ne sont pas toujours l'œuvre de la folie des nations, il y en a qui sont le fruit de leur expérience et de leur sagesse, et d'autres encore qui sont d'institution divine.

Si on m'enlève ma raison, ma volonté, ma conscience, l'expérience des âges passés, si l'on me commande pour Fourier une foi aveugle, mille fois plus aveugle que celle qui m'est commandée par le dogme chrétien ; si on ne souffre la discussion qu'à la condition que toutes les hypothèses soient acceptées, qu'on ne contredira ni majeure ni mineure d'un argument ; oh ! dans ce cas, mais dans ce cas seulement, là doctrine de Fourier a chance de s'implanter et de trouver racine.

On pourrait résumer en un dialogue fort court les arguments défensifs généralement adoptés par les phalanstériens dans la controverse :

D. — Il résulte telle chose des écrits de Fourier ?

R. — Vous ne l'avez pas lu.

D. — Il est vrai, je ne connaissais Fourier que sur ce que m'en avaient dit, ça et là, quelques disciples ; et, sur leur exposition de la doctrine, j'avais entrevu au fond de tout cela une théorie irréalisable, une véritable utopie ; mais, depuis, j'ai voulu vous enlever le droit de me dire que je n'avais pas lu ; et, prenant mon courage à deux mains, je me suis enfoncé dans cette logomachie en sept ou huit volumes qui s'appelle la *Théorie des quatre mouvements*, le *Traité de l'association domestique-agricole*, le *Nouveau monde industriel*, etc., et je vous déclare que vous aviez eu l'habileté de me taire les points les plus vulnérables de la doctrine, et que je puis, moins que jamais, accepter les idées de votre maître. Pour vous prouver, d'ailleurs, ma

bonne foi, permettez-moi de vous citer quelques passages.

Æ. — Vous n'avez pas compris Fourier.

D. — Mais, pardon, je l'ai compris comme vous me l'aviez expliqué ; je n'ai trouvé quelques variantes que dans les détails ; et, sans vouloir accuser votre bonne foi, je m'explique que vous aviez bien fait de les négliger.

Æ. — Vous apportez dans la lecture de Fourier une prévention qui vous ferme les yeux à la lumière ; faites comme nous, adoptez la méthode de Descartes, partez de l'écart absolu.

D. — Descartes partait de la négation pour arriver à l'affirmation, c'est-à-dire à la vérité, et vous persistez dans une négation absolue ; quand vous êtes dans l'impossibilité de vous expliquer certains phénomènes naturels ou sociaux dont l'évidence vous crève les yeux, vous en niez l'existence, ou bien vous en attribuez la cause à une puissance que vous savez supérieure à la puissance humaine et que, par conséquent, celle-ci ne pourra pas faire disparaître pour vous convaincre d'erreur.

Oui, l'argumentation des Fourieristes ressemble à celle de certains physiciens qui prétendent que les corps n'ont point de couleur par eux-mêmes, qu'ils n'ont d'autre couleur que celle qui leur vient de la réverbération du soleil ou de la lumière. Pour leur prouver le contraire, il faudrait y voir sans le secours de la lumière ; il faudrait interroger les hiboux et les chats et leur apprendre à nous répondre ; encore le paradoxe serait peut-être poussé jusqu'à prétendre que ce qui n'est pas lumière pour cet orbite vitreux que nous appelons l'œil de l'homme, l'est au contraire pour l'œil de ces animaux. Enfin, pour répon-

dre à une semblable argumentation, il faudrait distinguer les couleurs sans y voir. Ai-je plus de peine à comprendre que les corps ont une couleur qui leur est propre, comme ils ont une forme qui leur est particulière?

Oui, ainsi font les Fourieristes par rapport à la société; ils nous reprochent toujours d'y voir avec nos yeux; quand nous invoquons le témoignage des siècles passés, ils nous répondent par celui des siècles futurs; quand nous disons : Ceci est, ils nous répondent : Cela sera.

Le mal, disent-ils, ne vient pas de l'individu, il vient de la société. L'individu est essentiellement bon, c'est la société qui est essentiellement mauvaise. Toutes les fois que nous faisons apercevoir une tache sur un membre de la société, ils ont soin de la faire considérer comme un reflet du corps social. On pourrait répondre à cela que la société n'existait pas avant l'individu; et que, s'il y a des vices et des travers dans notre milieu social, il faut remonter à la cause, qui est l'individu; que l'origine du mal serait un mystère bien plus incompréhensible, s'il n'y avait dans l'homme qu'un principe bon; car, comme a dit Hippocrate (et cette maxime a encore plus de valeur dans le monde moral) : Si l'homme était *un*, jamais il ne serait malade; on ne peut concevoir une cause de maladie dans ce qui est un.

Enfin, on pourrait répondre : Si vous ne pouvez pas vous expliquer le mal en partant de Dieu, être bon, pourrez-vous vous l'expliquer davantage, en partant de l'individu, si vous le faites bon ?

Mais il vaut mieux conseiller aux adeptes de Fourier une autre tactique, celle qui consiste à commander

la foi au lieu d'appeler la discussion. Tant que l'homme sera libre de penser et d'agir, il arrivera qu'il pensera et agira quelquefois en subversion des principes et des lois. Vous avez beau ajouter quelques volumes aux montagnes de volumes qui ont été écrits sur l'origine du mal, vous ne pourrez vous l'expliquer que par la liberté. Et vous l'avez compris ; car, pour faire disparaître le mal, vous êtes obligé de tuer la liberté. Oui, quelque sens que vous donniez à votre formule, votre *attraction proportionnelle aux destinées* n'est autre chose que la négation de la liberté : c'est le fatalisme des stoïciens et des mahométans, comme votre morale est la morale des épicuriens.

Si nous voulions faire entrevoir les conséquences sociales de cette philosophie, nous n'aurions qu'à copier Lucien.

Voici comment l'auteur des *Dialogues des morts* réfute, avec sa plaisanterie attique, la doctrine des stoïciens.

« Premièrement, dit-il, tous ceux qui sont soumis au décret fatal des stoïciens, étant entraînés par une nécessité invincible à faire ce qu'ils font, ne peuvent avec raison être récompensés quand ils font le bien, ni avec justice être punis s'ils font le mal.

» En second lieu, les fautes qu'ils commettent, s'ils ne peuvent pas s'empêcher de les commettre, ne doivent point se nommer des fautes, mais les fautes de ce décret qui les a mis dans la nécessité de les commettre.

» Et, par conséquent, en troisième lieu, un meurtrier destiné au meurtre, amené en jugement, pourrait dire à tout juge qui serait dans les principes stoïques : Pourquoi m'accusez-vous ? Citez, je vous

prie, mon destin devant vous, et ne me condamnez pas moi, mais mon destin, à la potence. Je n'ai été qu'un instrument passif dans ce meurtre ; j'ai été, par rapport à ma destinée, ce que mon épée est par rapport à moi ».

Nous ne savons pas si l'on raisonnerait différemment dans le prétoire d'une phalange ; — ce que nous savons, c'est qu'une pareille doctrine a quelquefois fourni des arguments semblables aux accusés de nos cours d'assises, et que, dès lors, tous nos soins doivent tendre à empêcher qu'elle s'accrédite.

Il est inutile, nous dit-on, que nous nous occupions de meurtre, d'accusation, de potence, tout cela devant cesser d'exister dans le monde harmonien. C'est possible, mais, avant que nous en soyons venus là, qu'il nous soit permis de signaler le danger où conduirait aujourd'hui la logique de cet enseignement.

Du reste, il paraît qu'on compte moins sur l'entente des membres qui doivent composer la famille sociétaire qu'on a l'air de vouloir le croire ; car Fourier dit, quelque part, qu'un *tribunal d'enfants* serait chargé de juger certaines actions des hommes ; ce qui implique une contravention à quelque chose d'établi ; et de la contravention au délit, du délit au crime, la pente est quelquefois rapide. Mais prenons la chose de plus haut, en supposant que l'homme n'eût que la liberté de faire le bien et qu'il fût impuissant au mal, il resterait encore la question de savoir si celui qui agirait ainsi, sous le pouvoir d'une force attractive et irrésistible, serait un être supérieur à celui qui discernerait le bien et le mal, et ne serait déterminé dans son choix que par une volonté essentiellement libre.

La question ainsi posée se réduirait à celle de savoir si l'homme n'est pas plus heureux que la brute, si l'intelligence n'est pas supérieure à la matière, si l'existence n'est pas préférable au néant. Pour moi, décidément, j'aime mieux l'homme, tel que Dieu l'a fait, que l'homme tel que le fait Fourier ; même parmi les adeptes, beaucoup partagent mon opinion. Je n'en veux d'autre preuve que les efforts inouïs qu'ils font, pour prouver que la doctrine de leur maître sur l'attraction n'est point exclusive de la liberté de l'homme.

Fourier lui-même n'est pas éloigné de se ranger à cette opinion : il a fait exprès une brochure sur le libre arbitre pour établir la même conclusion.

Qu'on nous dispense d'aborder cette question métaphysique ; qu'il nous soit permis de ne pas renouveler les disputes des scholastiques sur la *prédétermination*, sur le *matériel* et le *formel* ; disons seulement qu'après la myriade de discoureurs qui ont écrit sur cette matière, les Fourieristes n'ont pas fait gagner un centimètre de terrain au mystère des destinées de l'homme, comparé à la prescience ou la prénotion de Dieu ; c'est toujours, comme l'appelait le chevalier de Jaucourt, un abîme, une mer qui n'a ni fond ni rivage ; un dogme sur lequel la raison ne peut rien apprendre de nouveau.

Laissons donc Fourier et ses disciples discuter comment une attraction supérieure à la raison, au devoir, au préjugé, n'est pas exclusive de la liberté, et tâchons seulement de découvrir comment l'auteur de l'association universelle a été amené à tuer le libre arbitre, et pourquoi il a essayé plus tard de démontrer qu'il n'y portait aucune atteinte.



Quand on a pris pour programme :

Paix générale, bonnes relations entre les nations ;  
Organisation de tous les travaux utiles, harmonie  
des intérêts individuels et collectifs ;

Développement de toutes les facultés, fusion de  
toutes les classes ;

Liberté parfaite de l'individu, au sein de l'ordre  
général ;

Attraction industrielle et unité d'action ;

Quand, dis-je, on part *a priori* d'un programme si  
magnifique, il faut bien, si quelque obstacle s'oppose  
à sa réalisation, le repousser du pied ou de la main.  
Or, la liberté de l'homme, qui fut de tout temps l'écueil  
de l'harmonie de l'homme avec lui-même, l'est à  
plus forte raison d'une harmonie parfaite des hommes  
entre eux. Voilà comment Fourier s'est trouvé amené  
par sa logique à priver l'homme de sa liberté ; mais  
la liberté, qui ne se démontre pas par la raison, est  
écrite en caractères ineffaçables dans la conscience  
de l'homme, et tous les enseignements viennent  
échouer contre ce cri intérieur qui dit à l'homme : Tu  
sens bien que tu es libre.

Voilà pourquoi Fourier et ses disciples ont essayé  
de rendre à l'homme la liberté dont ils l'avaient  
privé pour la réalisation de leur œuvre.

Voilà comment la logique de Fourier n'est que de  
l'impuissance. Voilà comment Fourier cesse d'être  
logique, quand il répudie ou plutôt quand il sacrifie  
à contre cœur aux exigences de ses disciples une por-  
tion de son système.

Après s'être donné un mal inoui à faire des créa-  
tions surhumaines, pour dompter les éléments exté-  
rieurs ; après avoir essayé d'établir, par analogie,

l'attraction des intelligences autour d'un astre supérieur, comme l'attraction des planètes autour du soleil, Fourier s'aperçoit, un peu tard, que sa logique l'a poussé dans un chemin où personne ne s'aventurerait à le suivre; il revient alors sur ses pas et s'écrie : « Mais qu'importent ces accessoires à l'affaire principale, qui est d'organiser l'industrie combinée, d'où naîtront le quadruple produit, les bonnes mœurs et l'accord des trois classes, riche, moyenne et pauvre, l'oubli des querelles de partis, la cessation des pestes, des révolutions, la pénurie fiscale et l'unité universelle ?

» Les détracteurs se dénoncent eux-mêmes en m'attaquant sur des sciences nouvelles : *Cosmogonie, psychologie, analogie*, qui sont en dehors de la théorie de l'industrie combinée.

» Quand il serait vrai que ces sciences fussent erronées, romanesques, il ne serait pas moins certain que je suis le premier, le seul qui ait donné un procédé pour associer les inégalités et quadrupler les produits, en employant les passions, caractères et instincts, tels que la nature les donne; c'est le seul point sur lequel doit se fixer l'attention et non pas sur des sciences qui ne sont qu'énoncées ».

Vous dites, qu'importe ! Mais personne n'aurait songé à contester le mérite de votre création, si vous l'aviez donnée comme une œuvre d'imagination, au lieu de la donner comme la base d'une théorie sociale. Mais, pendant que vous reconnaissez comme bien problématiques vos sciences de cosmogonie, de psychologie et d'analogie, si la discussion s'engage, vous allez être obligé de vous étayer sur elles comme sur des vérités démontrées.

En effet, si vous ne refaites pas le monde extérieur, si votre cosmogonie n'est pas vraie, nous aurons toujours les maladies de toutes sortes, et les médecins continueront à souhaiter à leurs concitoyens *bonnes fièvres et bons catharres* ; si votre cosmogonie est fausse, il y aura donc toujours des grêles et gelées, et les marchands de vin continueront de souhaiter *bonnes grêles* sur les vendanges, *bonnes gelées* sur les bourgeons.

Mais si votre psychologie est fausse, si la jalousie, l'orgueil, l'avarice, l'envie ne sont pas extirpés du cœur de l'homme, il y aura toujours des causes de discord, et l'homme de loi désirera encore qu'il s'établisse de *bons procès* entre les familles riches. Mais si les individus demeurent divisés, les nations pourront le demeurer aussi, et alors le militaire continuera de souhaiter une *bonne guerre* qui fasse tuer la moitié de ses camarades, afin de lui procurer de l'avancement ; en un mot, notre pauvre humanité, que vous aviez transportée dans un Eldorado, demeurera clouée à la terre au milieu de ses énormités sociales.

Il est vrai qu'on oppose à notre raisonnement que le jeu des passions, dont nous nous méfions, est par nous observé dans un monde affamé et en subversion.

Qu'est-ce à dire ? Voudrait-on prétendre que la misère est la source de tous les crimes ? Mais les crimes commis au sommet de l'échelle sociale viendraient donner à votre théorie un triste démenti.

Nous l'avons déjà dit, en se jetant dans l'avenir on obtient une réponse à toutes les objections.

Quand un crime se commet en bas, l'ignorance et la misère, dit-on, sont les plus dangereuses de toutes

nos plaies et la source de toutes les autres ; c'est à la société à les faire disparaître.

Que si le crime ne peut s'expliquer ni par l'ignorance ni par la misère, on s'en prend aux lois et aux mœurs de cette société ; il faut refaire les unes et les autres.

Mais il faut établir la partie égale : si on veut avoir le droit d'invoquer contre la société l'expérience de ce qui est, quand cette expérience parle contre elle, il ne faut pas en révoquer le témoignage, quand elle a droit de l'invoquer pour elle.

N'est-il pas vrai que les crimes commis en haut, dont avec raison on déplore l'existence, sont heureusement de rares exceptions ? N'est-il pas vrai que les crimes commis en bas deviennent moins fréquents ? N'est-il pas vrai que la société suit la gradation de l'individu et comme lui s'améliore progressivement ? Pour avoir le droit de préférer un autre milieu social au nôtre, puisqu'il ne s'agit plus de principes mais d'une science expérimentale, qu'on nous permette d'attendre d'avoir vu l'œuvre des réformateurs ; car notre conviction en matière de société est celle de Vico : que l'homme n'a jamais qu'à choisir entre un mal moindre et un mal plus grand.

Comme le *Γνωσι σκευος* de Bias serait une bonne méthode de réforme !

Mais elle est si commode, cette doctrine qui nous fait rejeter sur autrui nos vices et nos travers !

Fourier est persuadé que tout le mal physique et moral dont souffre l'humanité est le résultat de la misère ou du défaut d'aisance ; c'est pour créer l'abondance qu'il fonde sa théorie d'un travail attrayant qui doit décupler les produits, et inonder de bien-être

les hommes et les sociétés qui auraient foi à son procédé.

Ici arrive la partie économique du Fourierisme, ce qu'on appelle les bénéfices de la gestion combinée.

Nous n'osons pas attendre du système économique de Fourier tous les résultats qu'il s'en promet; mais on ne saurait contester qu'il a raison de signaler, comme déplorable, cette énorme déperdition de force qui se fait dans les fonctions de notre machine sociale.

Nous allons, pour terminer cet aperçu, jeter un coup d'œil sur le système de l'économie sociétaire; ce sera l'objet de la troisième partie de notre travail.

### III.

#### Monde Social.

On a souvent dit qu'il ne faut pas juger Fourier comme philosophe, qu'il faut laisser de côté ses systèmes de cosmogonie, d'analogie, mais qu'il faut le voir dans son système économique, qui est l'association.

Il en est du principe de l'association comme de certaines découvertes mécaniques, qui n'appartiennent à personne individuellement, et qui sont le produit de l'expérience et la résultante du travail de tout le monde.

Ce qui appartient principalement à Fourier, c'est l'alternat, c'est la théorie du travail attrayant.

Voyons comment il aborde et résout ces deux grands problèmes économiques.

La privation et la gêne sont, d'après Fourier, la

source de tous les méfaits sociaux ; aussi, dans son organisation sociétaire, il fait une large part au développement des arts industriels, du luxe, de tout ce qui est propre à amener à la satisfaction des sens.

Le système des utilitaires, de Jérémie Bentham et autres, est développé avec des augmentations et des renflements dont on ne s'était fait aucune idée jusqu'à aujourd'hui. Fourier suppose tout, il fait des comptes à la manière des femmes, sans négliger pourtant ni fraction ni complication.

Il en arrivera avec les œufs des poulaillers de la phalange à payer en six mois toute la dette de l'Angleterre.

« Ce n'est point par millions, dit-il, c'est par milliards que nous allons évaluer les produits des petits objets aujourd'hui dédaignés ; c'est maintenant le tour des œufs, qui vont jouer un grand rôle et résoudre un problème sur lequel pâlassent les érudits de la finance européenne ; ils ne savent qu'accroître la masse des dettes. Nous allons avec le *demi-produit* des œufs d'une année, et sans toucher aux poules, éteindre à jour nommé le colosse de la dette anglaise, et par une prestation qui, loin d'être onéreuse, deviendra une amusette pour le globe ».

Suit le compte arithmétique. Il s'agit de 25 milliards à payer en œufs de poule, de l'année 1833. Avec 600,000 phalanges et 12,000 poules pondantes, on a par jour :

1,000 douzaines d'œufs à  $\frac{1}{2}$  franc, 500 fr.

Cette masse, multipliée par 200 jours, 200 fr.,

Donne, pour le produit annuel des œufs d'une phalange, 100,000 fr.

Multipliant par 600,000 phalanges, on a un produit général de 60,000,000,000.

Et il ne s'agissait de payer que 25 milliards ! Voyez encore quelle économie !

Voici un autre calcul, fait dans le même esprit :

Table d'économie gradative sur une population d'un milliard :

En allumettes, environ 4 sou ..	30.000.000
En épingles, id. 6 sous...	300.000.000
En dégraissage, id. 3 fr.....	3.000.000.000
En ravaudage, id. 10 fr.....	10.000.000.000
En chaussure, id. 40 fr.....	40.000.000.000
En linge et coiffure, id. 100 fr.....	100.000.000.000
En draperies et étoffes, id. 250 fr..	250.000.000.000
Environ.....	<u>400 000.000.000</u>

Tout est en abondance, tout est à profusion, dans la société phalanstérienne, avec le moins de travail possible pour l'homme ; le travail attrayant décuple, centuple le produit. En un mot, la masse de bonheur se trouve décuplée, centuplée. Il n'y a pas jusqu'aux animaux, dont chaque acte, chaque pas, ne soit pour l'homme un élément de plaisir.

Ceci vaut encore la peine d'être cité :

« Tout animal domestique, dit Fourier, en harmonie est élevé musicalement, cōmme les bœufs du Poitou, qui marchent ou s'arrêtent selon le chant du conducteur. Mais ceci est excès, abus de l'influence musicale. On ne doit pas l'employer à fatiguer les hommes, il suffira d'en user pour indiquer à l'animal ce qu'on exige de lui, selon la coutume des bergers qui appellent au son du cornet.

» Dans ce genre de service les chiens peuvent intervenir très-utilement . . . . .

.....

» Ainsi le chien à grelot *ut* passe le premier avec sa troupe de moutons, dont quelques-uns portent comme lui une sonnette en *ut* ; viennent ensuite la bande *mi*, la bande *sol* et autres, dans l'ordre, *ut*, *mi*, *sol*, *si*, *ré*, *fa*, *la*, *ut* ; le diapason d'orchestre étant le même pour le globe, un chien élevé dans un canton quelconque peut servir pour tous les troupeaux du globe, etc., etc. ».

Comme on le voit, dans son amour pour l'unité *universelle*, Fourier va jusqu'à établir l'unité parmi les animaux du globe !

Quelle énorme dépense d'imagination pour créer le bonheur ! Eh ! bien, tout cela fût-il réalisé, ce ne serait pas encore le bonheur ! Sans doute, la surabondance de la fortune sociale, sans doute une répartition plus égale de cette fortune entre les divers membres de la société, selon la formule de Fourier, capital, talent et travail ; sans doute, tout cela aurait pour résultat de rendre les hommes meilleurs ; mais on aurait tort d'espérer d'une organisation semblable une parfaite intelligence entre les hommes.

Il en est du bonheur comme d'un capital quelconque.

C'est chose essentiellement relative ; du moment que vous le répandez avec profusion, il perdra nécessairement de sa valeur. Ainsi la conquête du Mexique déprécia les matières d'or et d'argent ; ainsi la réalisation de l'utopie fouriériste, en augmentant la masse du bonheur général, en supposant même qu'elle parvint à une répartition plus équitable des productions entre les individus, ne ferait qu'ôter de sa valeur aux jouissances qu'elle procurerait.

Nous sommes bien obligés de prendre pour exemple le monde actuel, n'en déplaise à Fourier et



à son école, qui, d'ailleurs, ne font pas autrement que nous, excepté quand il s'agit de se défendre; car alors ils ont besoin de se réfugier dans l'avenir.

Que se passe-t-il aujourd'hui? et ceci me paraît une loi générale de sociabilité, une condition providentielle d'harmonie parmi les hommes: nous aspirons toujours à monter, et nous nous défendons difficilement de porter un œil jaloux sur toutes les supériorités ambiantes.

Eh bien! tant qu'il y aura des inégalités, ces inégalités elles-mêmes sont des conditions de sociabilité, surtout d'après l'école Fourieriste qui constitue une société fortement hiérarchisée, et fait du désir un des éléments d'harmonie générale; l'ambition qui existera dans le cœur de l'homme, si elle n'est pas modérée par la raison, produira la jalousie et l'envie, et la jalousie et l'envie sont sœurs de la haine, et la haine est essentiellement subversive de l'harmonie.

Que faut-il en conclure? Qu'il ne faut pas songer à améliorer le sort du plus grand nombre? — Qu'il ne faut pas chercher un remède aux maladies de toutes sortes qui assaillent le corps social? — Non. Mais qu'il y a un milieu entre tout refaire, ou laisser tout aller (ainsi qu'on disait) comme le bon Dieu voudra; qu'en tous cas il ne faut pas espérer dans ce monde de société parfaite, et que la morale de compression et la sobriété des désirs sont encore préférables à cette morale qui prêche la jouissance, le plaisir, la satisfaction de toutes les facultés sensitives et affectives; qu'en un mot le bonheur est moins dans la surabondance des biens que dans la paix intérieure de l'âme.

On ne saurait cependant négliger de dire, par quels

moyens Fourier espère ramener l'humanité à l'âge d'or; car il ne suffit pas d'établir que c'est par abondance de toutes choses, il faut encore savoir d'où nous viendront ces flots de lait et de miel, ces océans de limonade, ces merveilles *gastrosophiques* qui doivent couvrir nos tables, et avec cela le règne de la justice et de la concorde.

Tout cela, nous le devons au travail *attrayant*. C'est mieux que ce qui s'est passé au temps de Saturne ou d'Adam; alors la terre produisait tout sans culture, et l'on était privé de cette jouissance que l'homme doit trouver dans le travail harmonien.

C'est l'attrait du travail qui doit décupler, centupler les produits; mais par quelles ingénieuses combinaisons arrivera-t-on à le rendre attrayant pour tout le monde, à faire même que les travaux aujourd'hui les plus rebutants seront exécutés avec plaisir, avec enthousiasme?

C'est ici que se trouve tout le système économique de la société phalanstérienne :

1<sup>o</sup> Le travail sera attrayant par les séances courtes et variées;

2<sup>o</sup> Le travail sera attrayant, exécuté par des groupes dans lesquels on aura bien soin d'établir la promiscuité des sexes.

On compte beaucoup plus sur le second moyen que sur le premier.

Il est aisé de comprendre que ni l'un ni l'autre ne produiront les effets que l'on en attend; et, pour mon compte, je suis persuadé que le travail organisé de cette manière produirait l'effet tout contraire.

Quand les hommes faisaient, chacun pour soi, tout ce dont ils avaient besoin, ils devaient nécessai-

rement procéder par séances courtes et variées; et l'histoire ne nous dit pas que les patriarches aient vécu dans un confortable bien grand.

Cependant chaque individu avait alors une large place au soleil; l'exubérance de la population n'avait pas assigné des limites si étroites à la part de chacun dans la division territoriale de notre planète. Faut-il au contraire raconter les prodiges opérés par la division du travail et l'application de l'homme à un objet unique? Malgré le concert de clabauderies qui s'est élevé dans ces derniers temps contre les économistes, il n'est pas moins vrai de dire que Adam Smith et J.-B. Say ont porté le théorème de la division du travail, comme développement des aptitudes, à la hauteur d'une vérité démontrée.

Sans doute, c'est une triste satisfaction pour l'homme d'être apte seulement à fabriquer des têtes d'épingle, comme disent les détracteurs de la division du travail; mais n'oublions pas que nous sommes placés exclusivement au point de vue de la production, qu'il s'agissait de savoir si les séances courtes et variées devaient ou non décupler et centupler les produits.

Au surplus, comme la providence a pris le soin de placer toujours le remède à côté du mal, la division du travail a enfanté les machines, et les machines auront pour conséquence de laisser à l'intelligence humaine plus de temps et plus d'activité.

En tout cas, on aurait tort de faire le procès à la division du travail, si l'on veut ne considérer que les résultats matériels, tant dans la quantité que dans le fini de la production.

On comprendra que j'ai eu raison de dire que Fourier espérait beaucoup plus des fêtes galantes

qu'il mêle à l'exécution de tous ses travaux, lorsqu'on connaîtra avec quel soin de détails il fait la description de ces fêtes :

« L'amour, qui est, en civilisation, un germe de désordre, de paresse et de dépense, devient, dans l'ordre combiné, une source de bénéfices et de prodiges industriels.

» Dans chaque phalange, les chœurs de jouvenceaux et jouvencelles, qui sont vierges, élisent tous les ans un quadrille de vestalité, formé de deux couples de parades et de deux couples de mérite. Le choix est réglé, pour les premiers, sur la beauté, et pour les seconds, sur le succès dans les sciences et arts, ou le dévouement dans les travaux. Le système conservateur de la virginité tend à produire les jeunes filles, au lieu de les isoler. Loin de les habituer à un rôle de buse, comme nos demoiselles emmiellées de morale, qui disent n'aimer personne et n'avoir d'autre volonté que celle du papa ou de la maman, on développera leurs inclinations autant que possible; et on verra la Vestale avoir des poursuivants titrés, et le Vestal avoir de même ses poursuivantes qu'il aura titrées.

» Cette jeunesse d'élite a le privilège d'aller aux armées industrielles, qui sont de magnifiques rassemblements. C'est là que les Vestals et les Vestales exercent leurs premiers amours. Chaque jour, l'armée donne, à la suite de ses travaux, des fêtes d'autant plus brillantes, qu'elle réunit l'élite de la jeunesse en beautés et en talents. Ceux des jeunes gens qui veulent s'attacher à un seul amant ou à une seule amante, passent au grade de Damoiseau et Damoiselle, et entrent dans les groupes de la constance, qui sont le deuxième des neuf caractères amoureux; d'autres,

qui ont le goût de l'insouciance, prennent parti dans les sept groupes suivants. Le résultat principal de ces *amusettes*, c'est qu'on forme d'immenses armées industrielles sans aucune contrainte ».

Le reste de la citation serait un peu long ; et, bien qu'il n'y ait pas ici des dames, il faudrait à mon style plus de souplesse que je ne lui en connais pour ne pas franchir les limites permises dans une assemblée honnête, en disant tous les attraits au moyen desquels le seul levier de l'amour parvient à rassembler *cent vingt millions de légionnaires des deux sexes, qui exécuteront des travaux dont la seule idée glacerait d'épouvante nos mercenaires esprits*.

Vous avez deviné ce que c'est que le travail attrayant de l'ordre combiné, la restauration des bacchanales, des lupercales, des mystères de la bonne déesse, des fêtes célébrées dans les forêts au dicu Priape, de toutes ces turpitudes qui avaient déjà fait leur temps, quand le christianisme est venu en effacer les derniers vestiges.

Oui, c'est la restauration du paganisme dans ses plus mauvais jours.

Fourier en conserve et la chose et le nom : c'est le culte de la volupté, le culte orgiaque dont les bacchantes se font les prêtresses.

Il n'y a pas, dans notre langue, de nom pour exprimer ce que serait au moral une société organisée, comme le voudrait celui que l'école appelle complaisamment « le grand révélateur de nos destinées ». Il y a un vers du Dante, dit Pierre Leroux, où la justesse de l'idée fait pardonner l'emploi d'un mot cynique.

Florence, souillée de tous les vices, dégoûtante de luxure, se confesse ainsi par la bouche du poète : *Non sono la donna d'Italia, ma il bordello*.

Le phalanstère de Fourier, ajoute Pierre Leroux, n'a pas de nom qui lui convienne mieux que ce mot cynique que l'italien admet, et dont notre langue pudique ne souffre pas la traduction.

Vous avez tout le secret de la pensée de Fourier, quand il traite nos jeunes filles chrétiennes de « buses emmiellées de morale » ; pour n'être pas une « buse emmiellée de morale », il faut s'enrôler dans les légions des bacchantes *philanthropes* qui vont relever les blessés d'amour !

C'est du délire à la dernière période : il n'y a de comparable à ce délire que celui des disciples qui, après cela, ont encore le courage de venir nous dire : « En morale, en religion, en politique, n'acceptons-nous pas tout ce qui est ? Chez quel peuple trouverait-on un article de loi, une sentence morale, une prescription religieuse, au nom desquels on serait en droit de s'opposer à l'essai que nous proposons » ?

Vous renoncez donc à donner au travail l'attrait puissant qui devait centupler les produits ! Vous renoncez donc à vos armées industrielles, qui devaient exploiter le globe jusqu'au delà des 60 degrés nord ; vous renoncez donc à garnir nos tables de ces prodiges gastrosophiques dont les festins de Lucullus ne sauraient être qu'un pâle reflet ; vous renoncez donc à ces batailles culinaires, à la suite desquelles 600,000 athlètes s'arment de 300,000 bouteilles de vin mousseux et font partir à la fois 300,000 bouchons au cri de : Vive Apicius, le vainqueur en petits pâtés !

Il faut comprendre l'embarras dans lequel se trouvent placés les phalanstériens, et on aura la clé des inconséquences qu'ils sont obligés de commettre. S'ils admettent la doctrine de Fourier dans sa plénitude, ils

entendent s'élever contre eux un concert unanime de réprobation au nom de la morale.

La famille s'alarme et l'état peut se croire obligé d'intervenir; si, pour ménager les susceptibilités de l'état et de la famille, on supprime ce qui paraît être le plus choquant, soyez persuadé qu'on aura touché précisément à quelque base fondamentale de la théorie, et qu'alors l'édifice croulera comme un château de cartes.

C'est ce qui arrive ici pour le travail attrayant.

La volupté, c'est l'idéal de Fourier, c'est la panacée de toutes les misères; il mêle la volupté à toutes les relations humaines: la volupté c'est la boussole sociale, voilà pourquoi il organise aussi le travail par la volupté.

Nous voulons faire trêve pour un instant à ce que nous inspire de dégoût un amour qui se traduit en prostitution organisée; mais, en admettant qu'il n'y ait pas assez de bacchants et de bacchantes comme cela dans notre société, pense-t-on qu'un travail rendu attrayant par de semblables moyens serait un travail bien productif?

Pour le croire, il faudrait n'avoir fait sur l'homme aucune étude d'observation.

Il est possible, en effet, que l'appât que l'on donnerait aux passions amenât aux armées industrielles des légions nombreuses; mais ce serait, pardonnez-moi l'expression, des légions de flâneurs. Qui ne sait, en effet, que la débauche des sens est le plus triste auxiliaire du travail, tant du travail du corps que du travail de l'intelligence?

Oh! le beau travail que feraient vos légionnaires de débauchés, en compagnie de vos aventurières,

lorsqu'on aurait proscrit comme impie toute morale de contrainte ! En vérité, Fourier, qui s'est montré observateur judicieux, chaque fois qu'il a été question des vices de notre société, ferait preuve ici d'une ignorance profonde du cœur humain !

Soit comme conséquence de ses principes, soit comme principe de sa théorie, Fourier s'est préoccupé vivement du problème de la population dans son système économique.

En multipliant, comme il l'a fait, les moyens de subsistance, ne devait-il pas naturellement arriver à multiplier la population dans les mêmes proportions ? Fourier le craint ; mais, pour prévenir un pareil résultat, il a recours à des moyens factices d'arrêter l'essor de la population.

Il serait bien possible que ce problème de la population eût été le point de départ de la doctrine de Fourier. Nourri à l'école de Malthus, il s'est peut-être alarmé, comme l'économiste anglais, de la progression de la population comparée aux moyens de subsistance. Malthus prétend, vous le savez, que la population grandit en proportion géométrique et les moyens d'alimentation en proportion arithmétique.

Si tel avait été le point de départ de Fourier, nous aurions alors l'explication du soin qu'il a mis à ne pas laisser sur le globe un pouce de terrain inculte. Cela nous expliquerait pourquoi il transforme en vastes oasis les déserts de l'Afrique et les steppes de la Russie ; cela nous expliquerait encore les travaux d'exploitation qu'il fait exécuter jusqu'aux régions polaires.

Enfin, cela nous expliquerait les calculs à perte de vue à l'aide desquels nous l'avons vu, il n'y a qu'un instant, établir la statistique future de certains produits



d'une minime importance apparente. Mais comme ces deux propositions, l'accroissement des subsistances et l'accroissement de la population, sont adéquates et inséparables, voici ce rude penseur en présence d'un petit effectif de 5 milliards d'habitants sur notre planète.

Ici, Fourier s'arrête comme saisi de vertige; il suppose que la population pourrait encore grandir, et alors il faudrait retrancher quelque parcelle de *luxe externe* au contingent de chacun. Non, non, périsse le surplus plutôt que de toucher à la ration de ceux qui ont pris place au banquet de la vie! La nature a été suffisamment généreuse; elle se refuse à mettre le couvert de tout convive retardataire.

Poussé dans de pareils retranchements, Malthus la traitait de marâtre; Fourier préfère épuiser ses ressources et la faire bénir par les premiers occupants.

L'apôtre du plaisir et de la jouissance a inventé une théorie qui ne permettrait pas à des intrus de venir troubler la digestion et le sommeil de ces milliards de privilégiés de la nature.

Il ne craint pas d'aborder la théorie de la stérilité.

Lisez plutôt le chapitre ou une partie du chapitre consacré aux mœurs phanérogames, dans son *Nouveau monde industriel*, page 329, édition de 1829 :

« Le libre amour et la pluralité d'amants sont un obstacle à la fécondité; on en voit la preuve chez les courtisanes, qui sont rarement fécondes. Il en est à peine un dixième qui procrée, tandis qu'une fille ou une femme fidèle est *trop* facile à la conception. Or, les harmoniens auront, au bout d'un siècle seulement, beaucoup de femmes adonnées à la pluralité d'hommes, par vertu corporative et *utile* à la société. Les bacchantes, bayadères, faquielles et autres

corporations chargées du service des armées et des caravansérails, seront nécessairement *phanérogames*. Ce sera de leur part un acte de dévouement ; ce genre de mœurs, par son extension aux deux tiers des femmes, sera un troisième et très-puissant moyen de stérilité ».

Et si cette ressource était insuffisante (la stérilité des femmes) pour fixer le chiffre de la population à un maximum qui ne saurait être dépassé, Fourier en a une autre à son service ; mais cette fois la plume tombe des mains, ce n'est plus à la langue du Dante qu'il faut demander des expressions, il faudrait emprunter les vers dans lesquels Juvénal stigmatisait les vices d'une société pourrie.

J'avais cru d'abord que Fourier, en parlant des affections *unisexuelles*, avait voulu seulement qu'il ne se trouvât pas une passion, sans qu'elle eût été réhabilitée et utilisée par lui ; mais quand on a lu sa théorie de la stérilité des femmes, on se demande, avec quelque raison, s'il n'avait pas dans le même but compté également sur des affections monstrueuses.

Voyez avec quel sang-froid il en parle comme d'une chose toute naturelle :

« Dans toute gamme passionnelle, un accord heptamode est toujours une sorte de déviation, un empiètement sur les attributs d'une autre passion ; par exemple, en amour, il y a ultragamie entre deux femmes saphiennes. Ce lien sort des attributions de l'amour qui comprend les unions bisexuelles ».

Et qu'on ne dise pas que c'est son amour pour l'humanité qui a jeté Fourier dans de pareils égarements, qu'il ne voulait contrarier aucun penchant.

Pour connaître le cas que Fourier faisait des hom-

mes, il faut voir avec quelle espèce de dédain il parle de ces trop pleins de population. Il établit d'abord que l'ordre combiné comporte à peine 600 habitants par lieue carrée (1), il table sur cinq milliards d'habitants riches et heureux que peut nourrir le globe; mais pour cela il suppose, ainsi que nous l'avons déjà dit, une restauration de température qui dégagerait le pôle arctique de ses glaces; à défaut, ajoute-t-il, le globe ne pourrait pas nourrir dans l'opulence plus de trois milliards d'habitants (2).

Mais l'ordre combiné ne sortira pas tout fait du chaos actuel. C'est ici que notre réformateur laisse percer son égoïsme profond sous des apparences de philanthropie.

« Il faudra, dit-il, désobstruer les régions civilisées qui sont encombrées de *populace*. . . . Car s'il fallait conserver des amas de *populace*, dont certaines campagnes sont couvertes, il serait impossible d'organiser l'ordre combiné; les versements se font en Amérique, en Afrique, en Australie ».

Fourier suppose que ces expatriations auront lieu sans contrainte; la patrie pour lui est un mot vide de sens. Si M. de Lamartine a pu dire: Je suis concitoyen de tout homme qui pense, la vérité c'est mon pays! volontiers Fourier ferait dire à son poète: Je suis concitoyen de tout homme qui jouit, et mon pays c'est le plaisir. Comme c'est mal connaître la nature, de croire que, pour laisser à quelques-uns une abondance incontestée, des populations tout entières

(1) *Théorie de quatre mouvements*, page 221.

(2) *Nouveau monde industriel*, page 398.

vont traverser les mers et porter dans des régions inconnues leurs misères et leurs espérances.

Il y a dans le cœur de l'homme des sentiments délicats, dont on ne tient pas assez compte. On en fait un composé de sensations seulement, mais on se trompe.

Et si la faim a quelquefois le triste pouvoir de nous faire abandonner le foyer de nos pères, croyez qu'il y aurait danger pour la société de contraindre à l'exil des populations affamées au sein de l'opulence.

Certains théoriciens n'ont pas attendu cette extrémité, pour demander de quel droit les uns nagent dans le superflu, pendant que d'autres manquent du nécessaire.

A-t-on fait entrer tous ces éléments dans la composition de *l'ordre combiné*? Non, les hommes sont devenus comme par enchantement les êtres les plus souples, les plus dociles, les moins envieux, les moins jaloux qu'il soit possible de les imaginer.

Ne vous y fiez pas; du jour où les doctrines de la jouissance et du plaisir, celles que vous prêchez, auront pénétré au sein des masses, si elles ne sont pas modérées par le sentiment religieux de la part de ceux qui n'auront pas, et par une immense charité de la part de ceux qui auront, il y a à craindre de voir fondre sur nous un de ces cataclysmes capables d'emporter la société tout entière.

Le gros des objections que vous venez de lire, et que je n'ai pas le mérite d'avoir inventées, le gros de ces objections, chaque Fouriériste de bonne foi a dû se les faire. Fourier n'en a pas omis une seule. Quand la raison n'a pas été satisfaite, la réponse à ces objections tirées, soit des éléments intérieurs, soit des

éléments extérieurs, a été : Ah ! voilà une exception ; il n'y a pas de règle sans exception. Fourier va jusqu'à préciser qu'il aura en tout un *huitième* d'exceptions.

Entendons-nous, jamais l'exception n'est créée en même temps que la règle. On fait d'abord la règle ; si elle ne fonctionne pas du tout, on dit qu'elle est fautive ; si elle fonctionne et que, de temps à autre, elle trouve des obstacles, on dit : Voilà une règle générale, seulement elle renferme des exceptions. Mais pour avoir le droit de formuler une exception, il faut avoir vu fonctionner la règle. Dans la grammaire, il faut éviter les mauvaises consonnances et les amphibologies ; dans la mécanique, ce sont les frottements et la déperdition des forces, qui troublent l'économie des calculs faits ; mais quand la besogne est à l'œuvre, alors, mais alors seulement, on peut préciser l'exception. L'exception, en un mot, est le fruit de l'expérience.

En matière de société, les choses ne se passent pas différemment : c'est dans l'application que l'on peut reconnaître les rapports du mal au bien, et qu'on peut déterminer son choix pour tel système ou pour tel autre.

#### Conclusions.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que s'agite le problème de l'équilibre de toutes les forces de la nature. Campanella, le moine de Stillo, alla jusqu'à prendre souci d'équilibrer les sexes. Il s'occupait du croisement des races, du choix des âges, des tempéraments, d'une foule de détails minutieux, dont la langue française

ne souffre pas la traduction ; mais « le latin dans les mots brave l'honnêteté ».

Le livre de Campanella, longtemps recherché, plutôt à cause des persécutions dont l'auteur avait été l'objet qu'à cause du mérite même de l'ouvrage, est aujourd'hui relégué dans la poussière de quelques bibliothèques publiques, ou dans la collection de quelques amateurs de vieux bouquins.

Et les choses se sont équilibrées d'elles-mêmes. Un sort pareil a déjà atteint les œuvres de Fourier, et l'équilibre du monde n'a pas été rompu.

Sans doute, il faut que l'homme s'agite ; mais il ne doit pas perdre de vue l'étoile des Mages qui doit le conduire à sa destinée ; il faut qu'il ait foi à une donnée providentielle.

Et maintenant, pourquoi le bonheur est-il fait de tant de pièces, comme dit Bossuet, que l'homme ne trouve jamais à les réunir toutes ? C'est le secret de la divine sagesse. L'enfant qui récite son catéchisme en sait à cet égard autant que le plus grand philosophe.

Pour nous résumer en deux mots sur la doctrine de Fourier, notre conviction est qu'elle renferme des observations justes, des critiques pleines de sens sur beaucoup de travers sociaux, mais que son application amènerait à de cruelles déconvenues pour les adeptes et pour la société. Si, malgré les désappointements de la tentative de Cîteaux, on se trouvait amené à renouveler l'expérience, qu'on se souvienne du précepte de l'hiérophante : qu'il ne faut ni faire ni proposer des choses qui soient repoussées par la conscience universelle.

Un dernier mot, et c'est par là que je vais finir. On a trop souvent confondu l'école phalanstérienne et

l'école communiste ; elles n'ont rien qui se ressemble , on pourrait dire même que ce sont les antipodes : l'une est le niveau égalitaire , l'autre est une échelle de hiérarchie , dont les échelons se multiplient à l'infini ; l'une procède par l'autorité et le *compelle intrare* , l'autre se borne à faire appel à la liberté .

L'une conduirait au despotisme de l'Orient entre les mains d'un autocrate ou des masses , l'autre mène droit par la licence à l'avilissement des mœurs et des idées .

Elles sont , l'une et l'autre , dangereuses en ce sens qu'elle provoquent à des satisfactions qui ne peuvent trouver leur aliment ; mais le Fourierisme , qui est très-fort dans la partie analytique , est , dans sa synthèse , un composé trop compliqué , trop savant , trop aristocratique pour qu'il y ait à craindre qu'il descende dans les masses .

A l'inverse du Fourierisme , qui procède de haut en bas , le communisme part de bas en haut . Il se compose de quelques formules tout aussi inapplicables , mais compréhensibles pour tout le monde .

Il a pour auxiliaires : en haut , les avocats sans causes , les médecins sans malades , les professeurs en disponibilité ; mais il a surtout , dans les bas fonds , cette masse de parasites qui n'ont jamais pris la peine de dresser leur table et de faire leur lit , et qui ne seraient pas fâchés de venir s'asseoir à une table bien garnie , de se glisser dans un lit préparé pour autrui . Leur résolution bien arrêtée , jusqu'à ce qu'ils aient pu y réussir , est de faire du bruit pour troubler la digestion des autres et les empêcher de dormir . Le Fourierisme , c'est la volupté avec le travail ; le communisme , c'est la jouissance sans le travail .

La société fait bien de laisser se produire les excentricités de tous ces explorateurs impatients ; car la liberté est le meilleur correctif de la licence. Mais elle fera bien aussi de ne pas les perdre de vue et de s'amender elle-même, autant que possible, pour ne pas donner trop de prise aux griefs de ses immortels ennemis.

---



ÉTUDE PHILOSOPHIQUE.

---

LA RECHERCHE D'UNE PREMIÈRE VÉRITÉ,

Fragments posthumes

DE

JULES LEQUIER;

par M. Léon PENCHINAT,

membre résident.

---

FAIRE. — Qui facit veritatem... cognosces  
de doctrina utrum ex deo sit an ego a me  
ipso loquar.

*Nov. test.*

I.

— Le présent est gros de l'avenir. Ce qui se pense aujourd'hui peut nous donner une idée de ce qui se fera dans cinquante ans. La philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle a préparé la Révolution française; quel est l'état social et politique que prépare la philosophie du xix<sup>e</sup> siècle? Plus j'examine cette question, et plus, je dois le dire, je me sens alarmé.

L'ami qui me parlait ainsi a un goût prononcé pour les études philosophiques, et il a le tort, bien excusa-

ble en un temps où on ne regarde guère qu'aux faits, de ne tenir compte que des idées. Nous nous entretenons de l'avenir prochain, probable de la société française, et de l'influence que peuvent avoir, sur la marche d'un progrès toujours lent et difficile, les doctrines philosophiques, historiques et sociales qui sont en possession de la faveur publique; il les croyait funestes, contraires à la liberté.

— Gardons-nous, disait-il, de les dédaigner : ce qui se sème aujourd'hui sera récolté demain. Les théories ne restent pas toujours dans les nuages, et tôt ou tard elles se réalisent dans les faits. Nos petits-fils, si nous n'y prenons garde et si nous ne faisons obstacle à l'expansion des fausses doctrines, essaieront, pour leur malheur, de les faire passer dans la pratique.

— Votre opinion me semble exagérée : il est, Dieu merci ! des erreurs passagères ; le temps qui les voit naître se charge d'en faire justice ; elles sont sans danger pour l'avenir.

— Les systèmes qu'enfante l'esprit de secte, les erreurs des partis, guidés par la passion au moins autant que par la raison, peuvent ne pas laisser de trace ; mais il n'en est pas ainsi des idées qui constituent le fond intellectuel de toute une génération. Ce sont ces idées, qu'une période lègue à l'autre, comme un héritage de pensées accumulées, et qui se traduisent en actes bons ou mauvais, en institutions fécondes ou funestes.

Et, tenez, prenons un exemple pour mieux nous entendre :

Si la généralité des penseurs accrédités de notre temps, philosophes, historiens et savants, professent le fatalisme le plus tranché ;

Si le progrès qu'on préconise n'est pas le progrès qui résulte de l'effort moral de l'humanité sur elle-même et sur le monde extérieur ;

S'il est représenté, ce progrès, comme un progrès nécessaire, continu, universel, résultant tantôt des dispositions primitives de la race, tantôt de l'action des climats, tantôt enfin du développement irrésistible de l'histoire ; serez-vous bien rassuré sur l'avenir de la liberté ?

Il est un point sur lequel les doctrines en faveur semblent d'accord, la négation de la liberté ; les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont cru d'une foi profonde à la puissance de la raison humaine pour la réalisation de la vérité et de la justice. Nous croyons, nous, à la force des choses. Qu'avons-nous besoin d'agir ? Sans nous, avec nous, ou contre nous, ce qui doit être sera, tout ce qui réussira sera légitime.

— Je ne puis le nier, les sectes et les philosophies contemporaines sont déterministes. Mais tous les penseurs ne se laissent pas entraîner par le torrent ; de toutes parts surgissent de nobles protestations ! A côté de nos raisons de craindre que de raisons d'espérer ! Regardez autour de vous ; pendant que la liberté est niée en théorie, elle est revendiquée dans la pratique avec une ardeur de plus en plus grande. Nous marchons vers l'établissement d'un ordre de choses dont elle sera l'âme.

Ces doctrines que vous redoutez sont sans influence sur les faits, elles n'ont pas de prise sur l'homme. Kant n'a-t-il pas écrit : « *Un être qui ne peut agir que sous l'idée de la liberté est, par cela même, libre au point de vue pratique* » ? Ce qui importe, ce n'est pas de savoir si l'homme est réellement libre ; c'est de

savoir qu'il ne peut agir qu'en se considérant comme tel. Et voilà le fait capital.

— Oui, sans doute, l'homme croit invinciblement à la liberté. Oui, le sentiment de cette liberté préside à tous ses actes ; mais ce sentiment peut, sinon disparaître, tout au moins s'affaiblir sous l'influence des théories basées sur la négation du libre arbitre.

La légitimation du fait, l'altération de la notion du devoir, la prépondérance des idées utilitaires, l'apologie de la raison d'Etat, d'un côté, de la souveraineté du but de l'autre : voilà les symptômes qui dénotent l'influence des systèmes déterministes. Un tel état intellectuel et moral ne saurait durer sans péril.

Vous parliez du réveil libéral qui se produit ; ne sera-t-il pas dénaturé, sinon entravé, ce nouveau courant, par les courants contraires ? Que vaudra-t-elle cette liberté et que durera-t-elle, si elle est viciée dans la source même dont elle émane ? Ne sera-t-elle pas mise en péril par les doctrines de ceux-là même qui se considèrent comme ses champions les plus dévoués ?

— Tout cela est juste ; mais vous raisonnez comme si le libre arbitre était une vérité établie, indiscutable. Hélas ! il n'en est pourtant pas ainsi. Si la liberté était un fait d'expérience, ce fait serait-il mis en doute par de bons esprits ? et le déterminisme compterait-il dans ses rangs des philosophes pleins de savoir et de sincérité ?

— Je vous dois un aveu. Non, la preuve de la liberté n'est pas faite ; je vais plus loin, je crois cette preuve impossible.

Je me sens libre, je m'apparais comme tel ; pour-

tant rien ne m'assure que cette apparence correspond à une réalité.

Les faits de volonté se présentent comme n'étant déterminés par aucune loi ; mais il s'agit de savoir si une loi ne les enveloppe pas, sans que nous en éprouvions la pression. Pour cela que faut-il ? Que nous sentions que notre consentement et notre action, au moment même où nous voulons, sont entièrement libres.

Mais qui nous assurera que ce que nous croyons appartenir à notre initiative ne nous est pas suggéré ? que ce que nous croyons choisir n'a pas été de tout temps choisi pour nous ?

Dans ce cas, la nécessité serait semblable à l'escamoteur, qui, de toutes les cartes du jeu qu'il nous présente ouvert, sait nous faire prendre *librement* celle qu'il nous a prédestinée (1).

— Eh quoi ! vous, vous reconnaissez impuissant à démontrer la liberté, et vous voulez en faire la base de toute spéculation et de toute pratique ?

— Oui, certes, et savez-vous pourquoi ? C'est que l'hypothèse de la liberté est nécessaire, non pas seulement pour la morale, mais encore pour la connaissance elle-même, qui ne peut s'en passer.

La thèse de la nécessité, indémontrable comme celle de la liberté, conduit au scepticisme absolu : mon choix ne saurait, dès lors, être douteux. J'embrasse la croyance à la liberté, qui rend possible la

(1) Voir Renouvier, *Essais philosophiques*. Toutes les idées que je ne fais qu'indiquer ici sont développées dans ce livre avec une ampleur et une puissance bien rares.

connaissance humaine et l'œuvre du devoir qui en découle.

— Jusqu'ici on avait soutenu qu'il n'y avait point de moralité là où il n'y avait point de liberté; Mais jamais on ne s'était avisé de faire dépendre la certitude humaine de l'existence du libre arbitre

— Vous avez raison; ce point de vue est aussi neuf que profond; il appartient à un philosophe contemporain dont la vie est inconnue autant que la doctrine. Voulez-vous connaître et l'homme et son œuvre?

— Volontiers, je vous écoute.

## II.

— En l'année 1864, une brave femme, Marianne Feillet, obtenait, sur le rapport de M. Albert de Broglie, l'un des prix de la fondation Montyon, pour avoir prodigué et ses soins et son dévouement à un pauvre insensé du nom de Jules Lequier, mort en 1862. Or, voici quel était l'homme, dont le rapporteur, à coup sûr mal informé, rabaisait le caractère pour relever celui de Marianne Feillet.

Né le 30 janvier 1814, à Quintin (Côtes-du-Nord) Lequier fit ses premières études aux collèges de Saint-Brieuc et de Pont-Levoy. Entré un peu plus tard au collège Stanislas, puis à l'institution Laville, à Paris, il fut admis à l'École polytechnique, en 1834; il sortit de cette école, en 1836, pour entrer dans celle de l'état-major.

Ayant perdu son père, il renonça au service militaire en 1838, « et se voua désormais aux travaux pas-

» sionnés et absorbants par lesquels un homme qui  
» veut s'y adonner tout entier, doit aborder la philo-  
» sophie.

« Tous les moments (c'est son éditeur qui parle)  
» que la nécessité de demander à l'enseignement les  
» ressources indispensables lui laissait disponibles,  
» les entretiens, les longues conversations de l'amitié,  
» les observations et l'expérience et jusques aux épreu-  
» ves de la vie, tout fut mis à profit pour l'élucida-  
» tion d'un problème qu'il regardait comme le pre-  
» mier, presque l'unique de la science et de la prati-  
» que : le problème de la liberté de l'homme. »

» Toutes les parties de la philosophie et de la  
» morale vinrent se grouper, se coordonner pour  
» Jules Lequier autour d'une pensée maître-se et  
» d'une foi active ; et il n'eut plus qu'un objet, qu'un  
» but : porter dans l'esprit humain un de ces coups  
» et de ces ébranlements qu'il est quelquefois donné  
» au génie et à l'ardeur des convictions de produire ;  
» pour cela, se livrer à un travail qui le plaçât au rang  
» des hommes si peu nombreux qui ont en eux la  
» puissance et la volonté d'un œuvre, et le mit en état  
» de paraître un jour revêtu devant tous de cette  
» même force et de cette même autorité qu'il se sen-  
» tait dans la conscience ».

Une entreprise telle que celle de Lequier aurait exigé et une entière liberté intellectuelle et un affranchissement complet des nécessités matérielles de la vie ; il ne se trouva pas, tant s'en faut, dans ces conditions favorables.

Le philosophe Cléanthe passait ses nuits à arroser un jardin potager, afin de pouvoir, ayant ainsi pourvu à son vivre, suivre pendant le jour les leçons de Zénon.

Moins heureux que Cléanthe, notre philosophe devait travailler et pour pouvoir à sa subsistance, et aussi pour payer l'intérêt des dettes de son père.

Ce père, qu'il avait tendrement aimé, lui avait laissé pour tout héritage des dettes honorables; il s'était empressé de les accepter sans réserve. Ce fut pour lui un écrasant fardeau, pendant un quart de siècle; à la veille, au moment de mourir, il se débattait encore contre les nécessités de la vie, et sous le poids d'obligations qu'il lui était impossible de remplir.

Son existence, bien qu'adoucie par les bons offices de l'amitié, fut toujours triste, gênée et tourmentée. Il en avait fait deux parts : il enseignait pour gagner son pain et pour tenir des engagements qu'il considérait comme sacrés, et les heures qui lui restaient, ce devoir rempli, il les consacrait à la méditation philosophique, à *la recherche de la vérité*, le grand livre pour lequel il vivait et dans lequel il mettait tout son esprit et tout son cœur.

Ainsi, c'est au milieu des privations et des soucis que Lequier poursuivait ses travaux et c'est au moment le plus critique de la gestation de son œuvre qu'un nouveau coup vint le frapper, à la date du 1<sup>er</sup> mars 1861.

Excédé de travail et de veilles, exalté par un effort de concentration au-dessus des forces humaines, il se vit en proie à un accès aigu qui, bouleversant chez lui l'usage de la raison, lui laissa cependant (à quelques heures près, dont il perdit la mémoire) le souvenir précis de ces tristes événements et de la succession de ses propres idées.

Sa folie fut courte. Retenu d'abord à Saint-Brieuc



puis à l'asile de Léhon, près Dinan, il fut conduit à la maison du docteur Blanche, d'où il sortit après un court séjour pour reprendre, peu à peu, sous les yeux de ses amis l'équilibre de ses admirables facultés, et pour mourir, aussitôt après qu'il les eut recouvrées, d'une mort imprévue.

Voilà quelle a été la destinée de Lequier; des circonstances fatales et ensuite la mort l'ont empêché de terminer un ouvrage qui aurait compté parmi les grands monuments philosophiques de notre âge; il n'en reste que des fragments et des parties inachevées, *pendent opera interrupta*. Lequier allait-il périr tout entier?

Parmi les amis dévoués du mort et de sa mémoire, il en était un, M. Renouvier, qui lui était redevable d'une partie essentielle de sa foi et de ses travaux en philosophie; du vivant de Lequier, il avait déclaré sa dette au public.

« J'emprunte (écrivait-il dans ses *Essais de critique générale*), j'emprunte l'idée principale de ce chapitre et presque tout ce qui concerne, dans cette deuxième partie, l'établissement du fait de liberté et de ses rapports avec la certitude, à un philosophe qu'il est d'autant plus nécessaire de citer que ses travaux n'ont pas encore paru. J'espère toujours et je désire vivement l'impression complète d'un ouvrage dont les amis de M. Jules Lequier ont pu admirer quelques épisodes, et où le public s'étonnera de trouver réunis les plus rudes labeurs de la pensée, une imagination puissante et l'art consommé du style. Malheureusement, en me reconnaissant très-redevable à l'auteur, sur des points où je demeurai longtemps dans l'ignorance, je dois dire aussi qu'il existe un abîme entre *sa religion* et mes senti-

ments. Mais si d'anciennes erreurs se mêlent dans ce livre, impatiemment attendu de plusieurs, à des vérités fortes et neuves, comme je le crois, le succès n'en sera peut-être que plus assuré. Je ne m'en plaindrai pas. Tout ce qui ébranle l'esprit humain lui profite ».

Quelles étaient ces erreurs anciennes signalées par M. Renouvier, et d'où venait la divergence de leurs opinions ? L'auteur des *Essais critiques* est libre penseur. Lequier était fervent catholique et nous apprenons, par le plan de son ouvrage, qu'il considérait la liberté comme le dogme fondamental du catholicisme ; par là s'expliquent les réserves que nous devons signaler puisqu'elles nous permettent de mieux mettre en lumière la personnalité de Lequier.

Après sa mort, M. Renouvier ne se considéra pas comme quitte envers lui ; il voulut que le public put prendre connaissance de la propre pensée et des propres termes du premier initiateur et il résolut de faire imprimer l'œuvre ou plutôt ce qui restait de l'œuvre de Lequier.

« Malheureusement on ne pouvait songer, sans quelque peine et sans scrupule, à publier, dans les formes ordinaires, l'œuvre incomplète et souvent fragmentaire d'un homme regardé, il est vrai, de son vivant, et du commun accord de tous ceux qui ont pu l'entendre, comme un maître et un génie, mais aussi qui avait une préoccupation extrême, celle de ne livrer à la publicité que des choses achevées (achevées comme on n'achève plus), et qui aurait tenu à ne divulguer ses travaux, les eût-il menés à fin après trente ans d'efforts, que dans des conditions propres à les distinguer de tant d'œuvres éphémères de la philosophie contemporaine.

» Ainsi, d'un côté, on ne pouvait accepter l'idée de priver la philosophie du fruit des méditations et des veilles (veilles, hélas ! trop réelles et trop prolongées) d'un si rare penseur et d'un écrivain accompli, ni laisser dans l'obscurité la mémoire d'un tel homme et assurer à d'autres, pour l'avenir, toute la gloire de mettre à profit les inspirations fécondes qu'il a répandues sur son passage. Mais, d'un autre côté, il fallait craindre de mal servir les intentions de l'ami et de l'auteur, en se montrant moins sévère et moins respectueux qu'il ne l'était lui-même vis à vis de sa propre conception et du public.

» Cette difficulté, qu'il a paru difficile de surmonter entièrement, se trouvera, du moins, tournée par le parti qu'on a pris : celui de faire imprimer toute la partie suffisamment élaborée des manuscrits, mais à un petit nombre d'exemplaires, qui ne seront pas mis en vente. Distribués à quelques personnes choisies, la publicité qui en résultera ne fera, si l'on veut, qu'agrandir la sphère de ceux qui ont pu entendre le philosophe lui-même, et profiter de ses leçons ; mais, en même temps, elle assurera à l'auteur un public réel, une postérité et des titres datés dans la longue élaboration de la pensée humaine ».

J'en'ai rien à ajouter à ces paroles si nobles et si délicates ; elles honorent et celui qui a su les trouver et celui qui a pu les inspirer. Et puisque Lequier, si malheureux pendant sa vie, a eu au moins, après sa mort, cette fortune, grâce au dévouement et à la reconnaissance de l'amitié, de ne pas mourir tout entier, profitons-en pour le bien connaître et pour l'étudier de près.

### III.

D'où viennent nos erreurs? De l'infirmité de notre nature et aussi de la négligence que nous mettons à rechercher la vérité. En examinant son passé, en évoquant le souvenir des erreurs et des fautes qu'il a commises, un invincible instinct oblige l'homme à croire que, sur un très-grand nombre d'occasions, il y en a beaucoup où son effort, pour parvenir au vrai, a été moindre et moins bien dirigé qu'il ne pouvait l'être.

« Non-seulement (dit notre philosophe) j'ai fait mentir ma conscience en faisant le mal, mais je me suis maintes fois trompé, alors que j'aurais pu ne me tromper pas. Je me suis laissé prendre à des apparences. Quelquefois j'ai fait plus : je me suis trompé presque sciemment, ayant à cela une sorte d'intérêt sans doute, mais un intérêt bien autrement sérieux et durable à ne pas le faire ; et j'ai été mon flatteur et mon complice au lieu d'être mon conseiller attentif et intègre. J'ai laissé oisive en moi une puissance qu'il ne tenait qu'à moi d'exercer pour mon avantage. J'allais entraîné, quelquefois m'entraînant, satisfait de consacrer par une approbation superflue ce qu'avait décidé de moi, sinon la volonté des hommes, au moins le concours des événements. Quelquefois j'ai pris l'alarme et j'ai cru m'éveiller ; je disais que je m'éveillais, et j'entrais dans un autre songe ».

Il veut rompre le charme, sortir de cet état, apporter désormais plus de circonspection à former ses jugements, et s'appliquer, non à la recherche de la

vérité tout entière, mais d'une vérité à l'égard de laquelle il lui soit impossible de concevoir un doute.

Si humble qu'elle soit, cette vérité sera féconde : car ou elle sera unique de son espèce, et alors il sera curieux de savoir pourquoi elle a entre toutes ce caractère ; ou elle sera semblable aux autres, et alors le même moyen qui a servi à la trouver pourra servir à en trouver d'autres. Mais pour parvenir à une vérité qu'il soit impossible de révoquer en doute, il faut douter ; pour voir ce qui va rester inébranlable, il faut tout ébranler.

Il faut soupçonner que nos croyances les plus vénérées ne sont que des erreurs, des erreurs touchantes, généreuses, mais des erreurs ; il faut le soupçonner, le croire possible, il faut douter de tout.

« Est-il bien vrai que je doute de tout ? ne suis-je pas assis à cette table, une plume à la main ? Ne voilà-t-il pas un arbre, dont le vent d'hiver agite les branches et à ses pieds la mer qui roule ses flots sur le rivage ? D'ici j'en entends les grondements, pareils à la voix adoucie du tonnerre.

» Je doute, mais puis-je douter de ce monde présent à tous mes sens dont je subis l'action et qui subit la mienne, à qui je résiste et qui me résiste en tant de manières.

» Il est vrai qu'il vient une heure où je me persuade l'existence de mille choses sans réalité ; que je regarde la mer éclairée par le soleil, ou que je me promène dans les forêts, ou que je m'entretiens avec quelqu'un, et cependant je suis dans les ténèbres, immobile et endormi. Par quoi suis-je assuré que je ne dors pas en ce moment ?

» Ce n'est pas par la vivacité de mes sensations,

quelquefois plus vives dans mon sommeil, où j'y suis livré tout entier, que dans la veille, où j'en suis distrait. De ce monde qui m'environne, et dont l'existence se mêle à la mienne, je suis profondément séparé, et quand je dis qu'il est, je ne sais ce qu'il est; et de là qu'il m'est extérieur je ne sais pas même s'il est, *au moins par une intuition directe et immédiate*. Je sens ce qui est en moi, non ce qui est dehors; et quand je vois des yeux ou de l'esprit, je ne sens jamais que mon impression et ne contemple que ma pensée. Ce pourrait donc être un songe continué que ce monde avec ses alternatives de jour et de nuit, ses mouvements, son bruit, ses changeantes scènes? Certes non, m'écriai-je! Mais, pourquoi non? Tous ces arguments qui se présentent me sont suspects par leur multitude, et je préférerais encore le dernier mot des enfants poussés à bout : parce que ».

Quoi donc! n'est-il pas une vérité, une seule qui puisse être immédiatement saisie par la conscience, et qui puisse servir de fondement à la certitude? Dira-t-on que cette vérité nous est donnée dans le phénomène comme tel au moment où il apparaît. — Mais au delà de ce point, au delà de ces sentiments de plaisir, de joie, d'indifférence, de peine etc., etc., commence l'application du jugement aux réalités extérieures, aux lois universelles de la raison et aux êtres de l'univers. C'est là le véritable champ de la connaissance, et c'est là aussi que commence le doute spéculatif qui n'est que trop établi par les controverses religieuses et philosophiques, par l'amas des systèmes contradictoires, qui tous se réclament de la certitude et prétendent tous à l'évidence; et par ce

fait terrible que c'est dans les questions qui sont pour elle les plus vitales que l'humanité se divise

Comment donc sortir du doute ? comment reconnaître une première vérité ? A son évidence.

Quand y a-t-il évidence ? Quand il y a mauvaise foi à douter.

Quand est-il impossible de douter de bonne foi ? Quand il y a évidence. Ainsi l'évidence se prouve par l'impossibilité de douter, et l'impossibilité de douter par l'évidence.

Quel cercle ! et comment en sortir ?

En reconnaissant et en affirmant que ce que l'on croit vrai est la vérité ; en confessant que la certitude n'a pas de marque particulière qui la fasse reconnaître et qui oblige à la proclamer.

Sans doute, ainsi comprise, la certitude n'a rien d'absolu ; relative à celui qui l'affirme, elle est un acte et un état de l'homme qui se dit certain d'une chose.

*Un acte*, car c'est de toute l'étendue de son intelligence, de toute la force de sa passion, de toute l'énergie de sa volonté indissolublement unies qu'il affirme cette vérité.

*Un état*, car il se soutient et se complait dans cette certitude dont il est l'auteur.

Ainsi la plus certaine des vérités c'est cette affirmation : *« Je crois, de toutes les forces de ma conscience, que ce que je dis être la vérité est la vérité ».*

*« Mais je puis me tromper ».*

Il se peut que je me trompe, et c'est pour cela que je dois pratiquer la tolérance, même envers ceux que je considère comme les vils adorateurs de l'erreur.

La sincérité de la croyance, hélas ! n'est pas la

mesure de la vérité de la doctrine. Il n'est pas sûr de ne pas se tromper, celui dont la sincérité est entière et dont la conviction est profonde.

Avant de flétrir un adversaire, songeons que, s'il est dans l'erreur, il croit sincèrement posséder la vérité; et sachons bien que cette vérité, que nous croyons saisir de toute la plénitude de notre intelligence et de toute la force de notre volonté, peut, à toute rigueur, n'être pas telle que nous la concevons.

Nier la certitude absolue pour s'attacher à la certitude humaine n'est-ce pas ouvrir la porte au scepticisme? Non, certes! là où le philosophe, qui ne perd pas de vue que les vérités de la conscience sont relatives à la conscience, élève un doute purement théorique, le croyant, fort du sentiment qui le possède, affirmera la réalité telle qu'elle apparaît dans sa conscience.

Quest-ce donc que la certitude ainsi entendue?

« Une croyance commune à tous les hommes, essentielle à leur nature; un acte de foi qui rend la science possible ».

Certes, on peut regretter que ce bien précieux soit livré aux variations de la pensée, aux caprices de la volonté, à la violence des passions; mais tel est le fait attesté par la diversité des religions et des philosophies, par la multiplicité des systèmes historiques et politiques.

Tel est le fait, et il faut bien s'y soumettre: l'homme n'arrive à la vérité que par l'emploi de sa raison bien dirigée. A force de recherches patientes et d'incessantes rectifications, il fait en lui la certitude. Doutant tant qu'il est incertain, il affirme dès qu'il sait ou qu'il croit savoir.



#### IV.

Ici se présente une difficulté nouvelle, et nous abordons la partie la plus profonde et la plus originale du livre de notre philosophe. — Tous nos raisonnements ont impliqué l'existence de la liberté. — Sommes-nous libres de croire, d'affirmer, de douter et de nier? L'homme est-il une source de déterminations premières, ou bien est-il déterminé? ou, pour parler en termes plus simples, la liberté de l'homme est-elle cause contrainte?

Grave question; car, suivant qu'on se prononcera pour l'affirmative ou la négative, l'homme sera capable ou incapable d'atteindre à la certitude.

« Comment faire un pas dans la recherche de la vérité, un seul tâtonnement même, sinon par le mouvement libre et la pensée? Comment former le projet de chercher, de se fixer un but? Comment délibérer, hésiter sur la voie à prendre, abandonner les anciens errements, rompre avec l'habitude, les préjugés, prétendre à se dépouiller de ses erreurs, comparer ses idées, juger, si nos pensées se présentent, se produisent, se continuent les unes les autres dans un ordre dont nous ne sommes pas les maîtres, et de telle manière que nous n'y pouvons rien, chacune d'elles, à chaque instant, devant être précisément ce qu'elle est, et ne pouvant pas n'être pas telle »?

Et cependant que de peine, je ne dis pas pour établir, mais seulement pour faire comprendre ce libre arbitre nécessaire!

N'est-ce pas, en effet, une étonnante idée (étonnante par-dessus toutes choses!) cette idée qui nous montre toujours plus ou moins explicitement affirmée, sinon dans chacun de nos changements, au moins dans chacun de nos efforts, dans ce jet rapide de la pensée qui s'élançait hésitante entre deux objets, ceci que le cœur resserre en un cri et l'esprit en un éclair : Moi, force libre, actuellement indéterminée à l'un ou à l'autre de deux effets, je peux, par moi-même, actuellement, me déterminer soit à l'un, soit à l'autre, en sorte que, si je me trouvais une seconde fois dans des circonstances identiques, je pourrais me déterminer autrement que la première.

« En attribuant à l'homme un pouvoir de disposer, quoique entre des limites, de ses sentiments propres, d'en fixer lui-même le degré et de mettre fin à ses hésitations, en faisant prévaloir, ici ou là, une idée sur toutes les autres, de combien d'actions différentes, en même temps, ne le conçoit-on pas capable? Dans ce variable horizon où il peut exercer son courage employé soit au bien, soit au mal, que de perspectives diverses entre lesquelles il peut choisir; s'il peut choisir et que de points divers où il peut s'arrêter dans ces diverses perspectives!

» Mais qu'est-ce que cette multitude d'actions au même instant possibles, en comparaison de cette multitude d'événements résultant des actions possibles de cet homme, combinées avec celles d'un autre, de plusieurs autres, de tous les autres? Multitudes encore multipliées par la marche du temps, qui combine ces combinaisons, les portant jusques à des nombres que l'imagination n'entrevoit pas. Quelle diversité possible dans l'histoire du monde, à quelques

années, à quelques siècles d'intervalle ! et qui dira : Là est l'extrême borne de cette diversité possible ».

Est-elle bien réelle, cette liberté effrayante que nous nous attribuons ? Cette affirmation : *je peux ceci ou cela*, aussi naturelle que le souffle même de la vie, et qui semble constituer une vérité immense, ne serait-elle pas une monstrueuse erreur ?

Ou plutôt entre une telle erreur et une telle vérité n'y aurait-il pas quelque moyen terme ? Ne se pourrait-il pas que, quoique libre, on se trouvât rarement dans les conditions requises pour la production d'un acte de liberté ?

On peut très-bien concevoir que les actions ou les séries d'actions qui, dans la vie réelle, nous apparaissent comme libres, soient sous la dépendance d'actions antérieures. Il y aurait alors illusion sur la fréquence des actes libres, sans que l'on fût cependant en droit d'en conclure que la liberté n'est pas.

Mais comment distinguer les actes libres de ceux qui ne le sont pas ? et d'où vient l'illusion universelle de la liberté ?

Que la volonté se détermine sans contrainte, ceci n'est pas douteux, le sentiment intérieur nous en est garant.

Mais, de ce que nous ne sentons pas que la volonté est nécessitée, s'ensuit-il qu'elle ne l'est pas ?

« Je sens ce à quoi je résiste et ce par quoi je résiste ; mais je ne sentirais pas ce qui agirait avec mon action et dont je tiendrais l'agir même. Ce ne pourrait être pour moi, *cela qui n'est pas moi*.

» *Cela qui n'est pas moi* est toujours ce qui me fait obstacle. Dire que je suis libre en prenant une telle résolution, revient à dire que je ne suis nullement nécessitée à la prendre.

» Mais je ne pourrais me supposer sentir cette nécessité qu'en me supposant y résister, c'est-à-dire vouloir, moi, autre chose que ce que je veux en effet au moment où je le veux, supposition absurde et contradictoire ».

Il y a donc des cas où cette affirmation : *je peux à mon état présent faire succéder cet autre ou cet autre état*, pourrait n'avoir d'autre sens que celui-ci : *il me semble que je peux*. C'est le possible qui n'est pas réalisé, et l'embarras est grand quand je veux m'assurer que ce possible non réalisé pouvait l'être aussi bien que celui qui l'a été.

Pour faire une seule fois l'expérience interne de la liberté, il faudrait premièrement s'être trouvé dans des circonstances identiques; secondement, avoir agi là même, dans les mêmes circonstances, d'une manière différente; troisièmement, rassembler dans un même souvenir unique ces deux souvenirs distincts. Et comme cette expérience décisive est impossible, la liberté perd son unique soutien immédiat, et il se pourrait que ces mots : *je sens que je suis libre*, ne signifient rien de plus que ceux-ci : *je sens que je crois que je suis libre*.

Il est vrai qu'en preuve de la liberté, on imagine un certain pouvoir de vouloir, abstraction faite des motifs, une volonté à la fois active et indifférente à se porter dans tous les sens; mais comment imaginer une volonté sans motifs? Comment comprendre cette sorte de volonté? La raison proteste contre un libre arbitre qui aurait le pouvoir d'agir sans la raison et contre la raison. La volonté qui porterait un homme à agir différemment dans les cas semblables et identiquement en des cas différents, ne

serait plus la volonté, mais bien plutôt la folie de la volonté.

Il est donc impossible de considérer la liberté comme un fait d'expérience. Ne serait-il pas possible de la déduire de quelque vérité antérieure ? Mais d'où partir pour chercher celle-ci ? Encore faudrait-il faire usage de la supposition de la liberté, c'est-à-dire admettre, quoique par un détour, la réalité de tout un ordre d'exceptions à ce principe : *rien ne se fait sans cause*.

## V.

Pourquoi ne pas écouter, pourquoi craindre cette voix intérieure qui nous dit : *tout ce qui est possible est, et tout ce qui est doit être* ? Une rigoureuse égalité existe entre les effets et les causes, ou sinon, quelque cause serait sans effet ou quelque effet serait sans cause. L'obscurité du présent fait seule l'incertitude de l'avenir, celui qui verrait parfaitement ce qui est, verrait parfaitement aussi ce qui est futur, et par contre-coup ce qui ne l'est pas, avec ce qui lui manque pour l'être. Il verrait, au fond du présent, ces futurs impliqués les uns dans les autres, que déduira les uns des autres la logique du temps.

Il n'en est pas ainsi pour l'homme, dont la vue est faible et bornée. A l'égard des faits à venir, il érige une possibilité qui ne repose que sur ses doutes en une possibilité absolue ; il fait correspondre à la maladie de son ignorance une infirmité essentielle dans la nature des choses ; il imagine des événements dont

plusieurs sont possibles sans qu'on puisse savoir celui dont la production s'accomplira par l'avortement de tous les autres.

Mais le temps s'écoule, et on arrive à reconnaître, dans ce qui arrive et mieux encore dans ce qui s'est réalisé, ce futur qui seul était futur, tandis qu'on range parmi les fantaisies des songes ces autres possibles, puisqu'ils ne devaient pas être, et qui ne devaient pas être, puisqu'ils n'ont pas été.

L'incertitude à l'égard de ce qui doit se produire ne réside pas au cœur même des réalités, elle est le signe de notre ignorance. Ce que nous brûlons de savoir, ce que nous frémissons d'apprendre, ce n'est point ce qui va devenir, c'est ce qui est, ce qui est depuis longtemps, ce à quoi nul ne peut rien ni pour le produire ni pour l'empêcher !

Rien ne vient de rien, et rien ne se produit sans que quelque chose le détermine. Imaginer que quelque chose se produit de lui-même, c'est imaginer un ordre de choses issu du néant qui intervient dans l'être au nom du hasard et qui trouble, en s'y mêlant, les rapports réguliers des existences nécessaires, dérivées d'autres existences non moins nécessaires.

Tout s'enchaîne, et nous le sentons bien. Quand nous cherchons à prévoir comment un homme agira dans une circonstance donnée, nous étudions sa nature propre ; nous sentons que son action exprimera tout ce qu'il est quand il la fera.

Imaginer que, quand il a agi ainsi, il pouvait agir autrement, c'est chose impossible, à moins de supposer qu'il contient vaguement en soi une multitude d'hommes entre lesquels il peut choisir d'être celui-ci ou celui-là. Il peut choisir, disons-nous : non, il ne

choisirait point, c'est le nouveau venu qui choisirait en lui, pour lui, d'un droit qu'il partageait tout à l'heure avec les autres et qu'il prend tout entier dès qu'il l'exerce.

On semble croire cet homme capable d'agir en plusieurs manières; il n'en est rien au fond. Qu'une circonstance imprévue vienne attacher un intérêt capital à l'action qu'il fera, tout change! On s'informe de son caractère, de ses actions antérieures. Quel est-il et que va-t-il faire? questions terribles! Lessouvenirs se pressent, les réflexions s'enchaînent; mille indices à demi effacés reparaissent, prennent une signification précise en s'éclairant les uns par les autres. On sent que de la connaissance complète de l'individu on peut déduire avec certitude la conduite qu'il va tenir.

« Et comme rien n'est plus instructif que les expressions familières qu'un sentiment vif et vrai met dans la bouche de tous, rien ne prouve mieux non plus combien la prétendue croyance au libre arbitre n'est qu'une opinion de parade, que ces mots amers si souvent prononcés : « Je ne le connaissais pas. Je ne le croyais pas capable d'agir ainsi ». L'aveu qu'il n'appartient à chacun d'agir qu'en raison de ce qu'il est, n'est pas moins formel dans cette parole qui contient un blâme : « A sa place, je n'aurais pas fait cela » ; car la prétention ne serait que risible si on s'identifiait en idée, dans tous les rapports, avec la personne qu'on accuse ; mais on veut dire qu'étant différent on aurait agi différemment ; et il est naturel de s'en féliciter quelquefois, comme il est juste aussi de plaindre celui qui n'a pu agir comme il a fait que parce qu'il était différent de nous-même.

Voilà la thèse de la nécessité établie avec autant de force que de logique. Voyons comment Lequier va la renverser.

## VI.

Il la renverse d'abord en invoquant le sentiment moral. Chose étrange ! cette nécessité, que nous devrions accueillir, sinon avec calme, du moins avec résignation, révolte et soulève la conscience !

Si tout est nécessaire, le bien et le mal sont confondus, égaux. Fruits nés de la même sève, sur la même tige, la vertu et le crime perdent leur caractère.

Si tout est nécessaire, il faut apprécier les actes de l'animal homme avec les règles qui servent à apprécier l'acte de l'animal proprement dit.

Si tout est nécessaire, il faut changer la langue ! Que parlez-vous d'actions bonnes et d'actions mauvaises ? est-ce que le loup est méchant ? est-ce que l'agneau est bon ? Ils sont ce que la nature les a faits. La justice n'a que faire de peser les mobiles qui ont pu pousser au crime ; elle ne réprime pas, elle exécute, elle supprime. On se débarrasse d'un homme nuisible comme on étouffe un enragé.

Si tout est nécessaire enfin, le droit et le devoir sont entraînés dans un commun naufrage. Il n'a pu exister un devoir de se dévouer pour une noble cause que l'événement a prouvé n'être pas possible ; il n'a pu exister un devoir de revendiquer des droits et des libertés que l'événement a démontré ne devoir pas



être. Le vaincu a toujours tort, et, n'en déplaie à Caton, le vainqueur a toujours raison!

A cette révolte du sentiment si juste et si légitime, le déterministe répond : Je ne nie pas l'apparence de la liberté, mais je l'explique. Si l'homme se croit libre et s'il agit comme tel, s'il lutte, s'il travaille pour déterminer les événements comme si les événements n'étaient point ordonnés à l'avance, c'est que ses passions et sa volonté sont préordonnées aussi et nécessaires; elles sont les conditions de ces événements, qui n'existeraient pas si elles n'existaient pas. Voilà pourquoi, *nécessairement* préordonnés, nous sommes *nécessairement* enclins à nous croire libres et poussés à agir sous l'illusion de la liberté par la nécessité même.

Admettons la théorie déterministe en dépit des protestations de la conscience et de la contradiction bizarre qui porte un être nécessité à se croire libre, et plaçons-nous à un autre point de vue, celui de l'erreur et de la vérité.

Si tout est nécessaire, nos erreurs aussi sont nécessaires, inévitables et indiscernables. La distinction du vrai et du faux manque de fondement, et l'affirmation même que tout est nécessaire ne peut se faire, parce qu'il n'y a pas moyen de distinguer cette affirmation de toute autre, en tant que certaine.

L'humanité ne parvient à la vérité qu'à force de labeurs et en affranchissant sa conscience des erreurs, des passions et des préjugés qui l'assiègent; si tout est nécessaire, elle ne peut plus, au moyen de l'opposition du libre et du nécessaire, dégager la vérité de l'erreur qui l'enveloppe. Rien n'est vrai, rien n'est faux. Chacun pense et juge comme *il doit* penser et juger;

l'erreur fait partie de l'ordre immuable ; à l'égard de cet ordre, toute erreur est aussi une vérité.

Ainsi ce dogme affreux de la nécessité est une chimère qui renferme le doute absolu dans ses entrailles. Tout à l'heure, et en tant qu'il ruinait la morale, il soulevait la protestation de l'homme moral ; maintenant, en tant qu'il nous interdit d'aspirer à la possession d'un critérium de certitude et qu'il aboutit au scepticisme absolu, il provoque la révolte de l'être entier.

Il ne saurait se démontrer (car aucune loi, que nous connaissions, ne détermine les actes appelés libres) et il s'anéantit devant un examen sérieux et attentif, comme les fantômes formés d'un mélange de lumière et d'ombre, qui n'épouvantent que la peur et que la main dissipe en les touchant.

Non, le déterminisme n'est pas démontré ; mais, il faut bien le reconnaître, la liberté ne l'est pas davantage.

Sans doute, elle est nécessaire à l'établissement de la science et à la constitution de la morale, et c'est assez peut-être pour nous assurer qu'elle n'est pas une vaine conception de notre orgueil.

Sans doute, nous la sentons au fond de notre conscience, qui ne confond jamais le bien avec le mal et qui nous crie sans hésiter de faire ou de ne pas faire. Oui, nous la sentons. « Qui de nous, au choc de ces deux efforts contraires entre lesquels se partage une volonté incertaine, dans le tourment de ces deux efforts d'égale puissance, et dont l'un triomphait soudain quand venait s'y joindre cet autre effort, le coup de la liberté qui s'appelle *choisir* ; qui ne s'est senti, avec un plaisir mêlé d'épouvante, exercer en soi, sur soi, son pouvoir créateur et former sa personne ? Quel homme a

entrevu sans vertige la grandeur, la majesté, la divinité de l'homme, quand l'idée réelle de la liberté, explosion de la conscience, lui découvrait tout à coup le fond de son être ? Un éclair qui montre un abîme ! »

Mais ce sentiment s'obscurcit, et, dès que le raisonnement intervient, la preuve de la liberté nous échappe.

Que faire alors dans l'impuissance de rien démontrer ?

Affirmer la liberté à titre de *postulatum* et pour la morale et pour la connaissance, qui ne peuvent s'en passer !

La vérité digne d'être choisie pour un tel *postulatum*, dès qu'il en faut un, doit résoudre cette question mathématique : *un maximum* et *un minimum* à la fois ; la plus petite dépense de croyance pour le plus grand résultat. L'affirmation de la réalité du libre arbitre a éminemment ce caractère ; elle lève les objections, elle résout les contradictions qui sans elle sont insurmontables.

Cette croyance se justifie par un dilemme auquel le déterminisme ne pourra jamais répondre :

Ou c'est la nécessité qui est vraie, ou c'est la liberté.

« Dans la première hypothèse, si j'affirme la nécessité, je l'affirme nécessairement, mais sans être en état d'en garantir la réalité ; si, au contraire, j'affirme la liberté, je l'affirme encore nécessairement, et de plus je trouve dans le parti que je prends l'avantage d'affirmer en moi les fondements de la connaissance et de la morale.

» Dans la seconde hypothèse, celle de la réalité de la liberté, si j'affirme la nécessité, je l'affirme *librement* ; je suis dans l'erreur au fond et je ne me sauve pas même du doute, tandis qu'en affirmant la liberté

je suis à la fois dans le vrai et je recueille les mérites et les avantages de mon affirmation libre ».

Que devient, en regard du libre arbitre ainsi affirmé, l'idée de *cause* qui semble maîtriser et séduire l'esprit ?

En face des antécédents enchaînés, des faits liés les uns aux autres, l'homme se pose comme une cause libre et affranchie, capable de produire des faits nouveaux, et il s'affirme comme l'auteur de ses actes.

Ces actes, il ne sont point déterminés par une cause antérieure ; ils ne sont point liés par une chaîne pré-existante ; ils produisent un ordre mobile et nouveau dans la série des événements possibles et futurs.

Ainsi le principe de causalité est soumis au principe de liberté. Il lui est subordonné, en ce sens qu'il intervient à chaque instant pour modifier les lois qui gouvernent les phénomènes et pour en changer le cours.

L'homme est bien petit, bien faible, et pourtant il introduit dans l'histoire du monde quelque chose qui ne peut plus désormais ne pas en faire partie ; et cette chose, si minime qu'elle soit, est grande au moins par la durée, puisqu'elle est éternelle.

Lequier est catholique sincère, et cependant, après avoir maintenu le libre arbitre en face des lois de l'univers, il n'hésite pas (tant il s'en fait une grande idée !) à la maintenir en face de la prescience divine.

Dieu sait tout, mais une volonté que l'homme est libre de prendre ou de ne pas prendre n'est pas connue d'avance de Dieu. Il ne sait point si l'homme la fera, puisqu'il peut ne pas la faire ; il ne sait point s'il ne la fera pas, puisqu'il peut la faire. Dieu sait seulement que l'homme est libre, et de même qu'en faisant l'homme libre, il a lui-même limité librement l'exercice de *sa puissance* dans le gouvernement du

monde, de même il a restreint *sa science* à l'égard de nos actes. Si Dieu voulait, il n'y aurait dans les événements futurs aucune ambiguïté : tout marcherait pour ainsi parler en ligne droite et rien dans l'avenir ne pourrait être caché à cette Providence, qui d'avance aurait déterminé tout ce qui devait être.

Mais Dieu, qui est la force et à qui rien n'est difficile, a mis dans notre âme une force par laquelle il est en notre pouvoir d'agir ainsi et d'agir autrement, de prendre cette voie ou cette autre. Pourquoi ce qu'il a voulu laisser, en quelques sens du moins, se dérober à sa puissance, ne l'aurait-il pas laissé pareillement se dérober à sa science ?

Dieu peut tout, excepté ce qui est en soi contradictoire ; Dieu, qui peut tout et qui a fait l'homme libre, est tout-sachant comme il est tout-puissant, et rien n'est en dehors de sa connaissance *que les seuls futurs contingents*. Ces futurs qui peuvent arriver ou n'arriver pas, il lui est aussi impossible de les connaître qu'il lui est impossible de faire qu'un cercle soit carré.

Si, lorsqu'un homme hésite entre le bien et le mal, Dieu daignait répondre à un ange qui lui demanderait : *Fera-t-il le bien ou fera-t-il le mal ?* Dieu, qui est la vérité même, ne répondrait-il pas : *Il dépend de lui de faire l'un ou l'autre, cela sera ou ne sera pas selon sa volonté ?*

Je laisse à de plus compétents que moi le soin de décider si la doctrine de Lequier est ou non conforme aux doctrines reçues par l'Eglise catholique, et je termine cet exposé bien incomplet d'une doctrine originale et profonde. Lequier cherchait (est le titre même de son livre) *une vérité première*. Il l'a trouvée : c'est la liberté, condition indispensable de la morale ;

c'est la liberté, fondement de la certitude humaine, puisque seule elle explique l'existence de l'erreur et que seule elle rend possible la conquête progressive de la vérité.

## VII.

— Vous venez, dis-je à mon ami, de me faire connaître un rare penseur et un écrivain accompli.

— Que diriez-vous donc si vous lisiez son livre ? Malgré tous les efforts que j'ai faits pour respecter sa pensée et (autant que je l'ai pu) la forme même de sa pensée, mon analyse n'est que le pâle crayon d'un splendide tableau.

— Je vous comprends, si vous voulez parler de *l'auteur*, mais *l'homme* m'apparaît dans toute sa grandeur morale, et sa vie me paraît le meilleur commentaire de son œuvre. La pauvreté, le travail ingrat et précaire, les charges écrasantes, les soucis, la maladie, que d'obstacles ! quel concours de circonstances fatales ! Et pourtant, fidèle à sa fière devise : *faire et en faisant se faire*, il a lutté jusqu'au bout et montré, par ses actes autant que par ses pensées, la puissance de l'idée à laquelle il avait voué sa vie.

---

Resumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1869.

MOIS.	BAROMETRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS							Nombre de fois que le vent a soufflé des directions								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA	PLUIE TOMBÉE				Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Ecouillard.	Glace.	Gélee blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de MIDI.	du MOIS.				de JOUR.	de NUIT.	du MOIS.																	
Janvier.....	771 80	752 45	763 "	762 63	16 5	-3 3	6 6	<sup>23 6</sup>	<sup>27 7</sup>	51 3	N.	17	6	8	6	5	1	7	7	90	27	16	22	11	2	3	15
Février.....	772 90	750 20	759 16	761 34	21	1	11	34	27 1	81 1	N.	6	20	2	9	11	"	"	78	5	7	36	9	8	8	17	
Mars.....	768 15	734 25	747 98	740 39	17 2	-3	7 1	30 8	31 7	62 8	N.	10	19	2	5	12	"	1	105	2	2	3	22	5	4	43	
Avril.....	768 25	747 20	750 04	758 77	25 1	1 2	14 65	"	"	19 6	N.	10	15	5	2	7	2	"	42	24	4	34	44	7	4	21	
Mai.....	759 04	748 45	755 41	755 47	29 1	9 4	19 25	57 6	8 6	66 2	S.	5	22	5	6	4	"	"	41	19	21	18	57	3	6	21	
Juin.....	764 94	759 20	757 69	757 54	33 5	10 3	21 9	8 5	5 7	11 2	N.	14	15	4	4	26	"	"	70	9	"	"	46	3	2	50	
Juillet.....	762 81	751 83	756 56	755 66	41 6	11	26 3	5 8	0 0	5 8	N.	19	12	"	3	"	"	"	86	12	3	5	60	8	1	11	
Août.....	761 36	750 90	757 59	757 36	38 5	13 8	25 9	0 0	7 2	7 2	N.	14	17	"	1	31	"	"	88	51	"	"	9	8	1	29	
Septembre.....	761 74	752 01	758 45	758 26	33 5	10	21 75	24 2	2	38 3	N.	13	13	4	5	10	"	"	52	17	15	23	50	7	1	15	
Octobre.....	763 99	748 57	758 "	758 49	28 9	0 2	14 55	"	"	"	N.	19	12	"	"	11	1	2	91	10	1	9	18	19	9	29	
Novembre.....	772 68	741 21	758 56	758 39	21 6	2 8	12 3	22 3	5 5	27 8	N.	10	11	9	4	17	"	2	54	45	30	2	16	13	3	17	
Décembre.....	767 96	740 05	754 39	754 64	16 2	-6 1	5 05	29 7	51 4	81 1	N.	1	16	14	9	11	2	5	66	53	1	7	16	3	12	28	
	5 févr. 9 heures du soir, 772 9	10 mars 6 heures du soir 734 25	757 15	756 59	22 juill. de midi à 3 h. s. 41 6	23 janv. -6 1	15 53	256 1	166 9	435 1	N.	138	178	49	50	145	11	15	6	563	274	100	159	358	86	54	296

## RÉSULTAT DU CONCOURS OUVERT, EN 1867,

pour un prix de 1,000 francs

A DÉCERNER EN MAI 1869.

---

Dans sa séance du 27 mars 1869, sur le rapport fait par son président, M. A. *Viguié*, au nom de la Commission (1) nommée pour juger le concours ouvert en 1867 (Prix Talabot), sur l'*Histoire de la Sériculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le département du Gard et les départements voisins*, l'Académie a décerné, au seul mémoire qu'elle ait reçu, une mention honorable, accompagnée d'une somme de 300 fr. à titre d'encouragement.

L'auteur de ce mémoire est M. *Pascal Jourdan*, de Bagnols-sur-Cèze, garde-mines à Guéret (Creuse).

---

(1) Cette commission était composée de MM. A. *Viguié*, président, G. de Labaume, Deloche, Pagézy, Olive-Meinadier, Causse, de Clausonne et Alph. Dumas.



**PROGRAMME**  
**D'UN NOUVEAU CONCOURS SUR LA SÉRICULTURE.**

---

Prix de 1,000 francs, à décerner en mai 1870.

---

M. Paulin TALABOT ayant bien voulu ajouter la somme de 300 fr. aux 700 fr. restant du Concours de l'année précédente, l'Académie du Gard remet au concours la question de Sériculture, en en modifiant le programme comme il suit :

*Examen critique des diverses méthodes employées ou proposées pour combattre la maladie des vers à soie.*

*L'auteur devra exposer les divers systèmes curatifs, scientifiques ou empiriques, et les apprécier au double point de vue de la science et de l'expérience.*

*Dans le cas où il jugerait insuffisantes les solutions examinées, l'Académie le verrait avec plaisir en indiquant une nouvelle.*

Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> mars 1870, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

---

## PROGRAMME D'UN CONCOURS DE LITTÉRATURE.

---

Médaille d'or de la valeur de 300 francs.

---

Du drame moderne au point de vue de l'art et des mœurs.

*Apprécier la valeur d'un pareil ressort dramatique.*

*Rechercher les causes et étudier les conséquences littéraires et morales de son persistant emploi.*

*Examiner particulièrement la nature et les effets du prestige dont on se plaît à entourer au théâtre la femme déchue.*

L'Académie ne recevra que des mémoires en prose. Elle craindrait que, traitées en vers, les questions posées ne devinssent trop aisément une occasion de satire et de déclamation.

Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> mars 1870, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

---

---

---

# LISTE

DES

## OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DU GARD,

pendant l'année 1868-69.

---

- Annuaire du département du Gard, pour l'année 1868-69, par MM. *Ernest et Charles Liotard*.
- Sur une inscription découverte à Cabrières (Gard), par M. *Em. Causse*, broch. in-8°. — Nîmes, Roger et Laporte.
- Louis XVI et les Etats généraux, jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, par M. le baron *R. de Larcy*. Broch. in-8°.
- Origine de l'exploitation du charbon de terre dans le bassin houiller du Gard, par M. *J. Malinowski*. Broch. in-8°.
- Casimir I<sup>er</sup>, roi de Pologne, moine de Cluny au XI<sup>e</sup> siècle, par *le même*. Broch. in-8°.
- Association française contre l'abus du tabac. — Les dangers du tabac. Broch. sans nom d'auteur.
- Note géologique sur le pic de Péguerre, près Cauterets (Hautes-Pyrénées), par M. *Ch.-L. Frossard*, broch. in-8°.
- Exposition universelle de 1867. — Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. *Michel Chevalier*, 13 vol. in-8°.
- Les Fosses Mariennes et le Canal Saint-Louis, par M. *Gilles*, de Marseille, broch. in-8°.
- Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, par M. *A. Chazaud*, archiviste du département de l'Allier, 1 vol. in-8°.
- Hélène, ou l'ange du dévouement, par Mlle *Reine-Garde*, 1 vol. in-18.

- Université royale Frédéricienne de Norwège. — Annuaire pour l'année 1867. Broch. in-8°, Christiania.
- Observations météorologiques faites à l'observatoire de Christiania, 1867, 1 vol. in-4° oblong.
- Mémoire pour servir à l'histoire des Crinoïdes vivants, par M. le professeur *Michael Sars*. Christiania, 1868, 1 vol. in-4°.
- Recherches sur la Syphilis, appuyées de tableaux statistiques tirés des archives des hôpitaux de Christiania, par M. le professeur *Boeck* — Christiania, 1862, 1 vol. in-4°.
- L'Hirondelle. — A tous vents, journal littéraire, par M. *Charles Pradier* (Achard), 2 livr. — Nîmes, Roger et Laporte.
- Les *De profundis* de Némausa, pièce de vers, par *le même*.
- Petit Goujon, pièce de vers, par M. *Cas. Tourel*, broch. in-8°.
- Libro decimoquarto della Politica, del gran-commandatore *Salvatore Fenicia*, di Ruvo. Bari, 1868, broch. in-8°.
- Flore murale du Tombeau de la Chrétienne (province d'Alger), par M. *Pascal Jourdan*, broch. in-8°.
- Flore murale de la ville de Tlemcen (province d'Oran), par *le même*. Broch. in-8°.
- Habitations lacustres de la Savoie, deuxième mémoire, qui a obtenu le prix d'archéologie au concours des Sociétés savantes en 1866, par M. *L. Rabut*. Album in-4°.
- Mélodies hébraïques, poésies religieuses, par M. *François Vidal*, pasteur à Bergerac. 1 vol. in-8°.
- Choix de mélodies hébraïques, 2<sup>e</sup> édition, suivies d'une tragédie tirée de l'Écriture Sainte (la Mort de S. Jean-Baptiste), et de quelques autres pièces inédites, par *le même*. 1 vol. in-8°.
- Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. — Archéologie, 1 vol. gr. in-8°.
- Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chevy (Extr. du t. XVIII des *Mém. de la Soc. acad. de Laon*). Broch. in-8°.
- Biblioteca Veneziana, catalogo d'una raccolta di libri, carte geografiche e vedute di Venezia e del suo territorio.
- Histoire naturelle du Morbihan, catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le département, publiés sous les auspices de la Société Polymathique.
- Inscriptions romaines trouvées en Belgique, par M. *Schuermans*. Liège, 1869. 2 fascicules.
- Inscriptions belges à l'étranger, par *le même*. 2 fascicules.
- Anciennes et nouvelles poésies, par M. *Ludovic de Vauzelles*, conseiller à la cour impériale d'Orléans. 1 vol. in-8°.

- Varia. — Sourire. Aimer. Songer. Souvenance, par M. *Jules Canonge*. 4<sup>e</sup> édit. corrigée et rectifiée par l'auteur.
- Jacques Jasmu, conférence donnée à l'hôtel-de-ville d'Orthez, par M. *Adolphe Cazalet*. Broch. in-8<sup>o</sup>.
- Della riacclimatazione del gelso, par M. *Gottardo Cattaneo*, de Milan. i vol. in-8<sup>o</sup>.
- Quelques recherches archéologiques sur la Cathédrale de Nîmes, par M. l'abbé *Tastevin*. Broch. in-8<sup>o</sup>.
- Notice sur une presse sténographique destinée à écrire mécaniquement avec la vitesse de la parole et pouvant s'appliquer avec avantage aux transmissions télégraphiques, par *Henri Gensoul*. Bagnols, A. Broche, 1869, broch. in-8<sup>o</sup>.
- Registres consulaires de la ville de Limoges, t. II, feuilles 21-31, in-8<sup>o</sup>.
- Nobiliaire du Limousin, t. II, feuilles 26-27, in-8<sup>o</sup>.
- Mémoires sur l'histoire du Cotentin, par messire *Toussain de Billy*. — 1<sup>re</sup> partie, villes de Saint-Lô et de Carentan. 1 vol. in-8<sup>o</sup>.
- Chant de la Sibylle hébraïque (texte grec et traduction française), par M. l'abbé *Th. Blanc*, curé de Domazan. Broch. in-8<sup>o</sup>.
-

---

---

LISTE

DES

**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.  
— Journal d'agriculture, sciences, lettres  
et arts, à Bourg.
- Société d'émulation de l'arrondissement de  
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-  
lettres, agriculture et industrie de Saint-  
Quentin.
- Société archéologique de Laon.
- Société archéologique, historique et scienti-  
fique de Soissons.
- Société historique et archéologique de Châ-  
teau-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts les  
Alpes-Maritimes, à Nice.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques  
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-  
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Auds*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-  
sonne.
- Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de  
l'Aveyron, à Rodez.

- Bouches-du-Rhône.* Académie d'Aix, à Aix.  
 — Société de statistique de Marseille.  
 — Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Calvados*..... Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.  
 — Société d'agriculture et de commerce de Caen.  
 — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. M. de Caumont, président, à Caen.  
 — Société des beaux-arts, à Caen.  
 — Société des antiquaires de Normandie, à Caen.  
 — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.  
 — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, à Falaise.
- Charente*..... Société d'agriculture, arts et commerce, à Angoulême.  
 — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure.* Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.  
 — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.  
 — Société d'archéologie, à Saintes.  
 — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.  
 — Académie d'Hippone, à Bone.
- Côte-d'Or*..... Académie impériale des sciences et belles-lettres, à Dijon.  
 — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.  
 — Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique et historique, à Saint-Brieuc.  
 — Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

<i>Doubs</i> .....	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Commission archéologique, à Besançon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbelliard.
<i>Drôme</i> .....	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
<i>Eure</i> .....	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
<i>Eure-et-Loir</i> ....	Société archéologique, à Chartres.
—	Société dunoise, à Châteaudun.
<i>Finistère</i> .....	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
<i>Gard</i> .....	Société scientifique et littéraire, à Alais.
<i>Garonne (Haute)-.</i>	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
<i>Gers</i> .....	Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, à Auch.
<i>Gironde</i> .....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
—	Société philomathique, à Bordeaux.
—	Commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils du département de la Gironde, à Bordeaux.
<i>Hérault</i> .....	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et belles-lettres, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i> ....	Société archéologique, à Rennes.
<i>Indre-et-Loire</i> ....	Société archéologique de Touraine, à Tours.
—	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
<i>Isère</i> .....	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i> .....	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.



- Loir-et-Cher*..... Société des sciences et des lettres, à Blois.  
 — Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, d'industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.  
 — Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans  
 — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne* ... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
- Maine-et-Loire*... Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.  
 — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.
- Manche*..... Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.  
 — Société d'archéologie, à Avranches.  
 — Société impériale académique, à Cherbourg.
- Marne*..... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.  
 — Académie impériale, à Reims.  
 — Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.
- Marne (Haute-)*... Société historique et archéologique, à Langres.
- Mayenne*..... Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.  
 — Société de l'industrie de la Mayenne à Laval.
- Meurthe*..... Académie de Stanislas, à Nancy.  
 — Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
- Morbihan*..... Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- Moselle*..... Académie impériale, à Metz.

- Moselle*..... Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
- Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.
- Nièvre*..... Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
- Nord*..... Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
- Comité flamand de France, à Lille.
- Commissior. historique du département du Nord, à Lille.
- Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
- Société d'émulation, à Cambrai.
- Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
- Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
- Société impériale d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
- Oise*..... Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
- Comité archéologique, à Senlis.
- Comité archéologique, à Noyon.
- Pas-de-Calais*.... Académie d'Arras.
- Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme*.... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand
- Pyrénées (Hautes)*. Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
- Société d'encouragement, à Bagnères-de-Bigorre.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhin (Bas)*..... Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.
- Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

<i>Rhin (Haut-)</i> .....	Société d'histoire naturelle ; à Colmar.
—	Société industrielle, à Mulhouse.
<i>Rhône</i> .....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société littéraire de Lyon, à Lyon.
—	Société d'agriculture, à Lyon.
—	Société lyonnaise, à Lyon.
<i>Saône-et-Loire</i> ....	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
—	Société éduenne, à Autun.
—	Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
<i>Saône (Haute-)</i> ....	Commission d'archéologie et des sciences
—	Société d'agriculture, à Vesoul. historiques, à Vesoul.
<i>Sarthe</i> ..	Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
<i>Savoie</i> .....	Académie impériale de Savoie, à Chambéry.
—	Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.
—	Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
<i>Savoie (Haute-)</i> ...	Association florimontane, à Annecy.
<i>Seine</i> .....	Société impériale des antiquaires de France, à Paris
—	Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
—	Société impériale et centrale d'agriculture, à Paris.
—	Société protectrice des animaux.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société médicale d'émulation de Paris.
—	Société de médecine pratique, de Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
—	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
<i>Seine-et-Oise</i> ...	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

<i>Seine-Inférieure</i> ..	Société libre d'émulation , à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles , à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Hâvre.
<i>Sèvres (Deux-)</i> .....	Société de statistique , sciences et arts du département des Deux-Sèvres , à Niort.
<i>Somme</i> .....	Académie des sciences , belles-lettres , arts , agriculture et commerce , à Amiens
—	Société des antiquaires de Picardie , à Amiens.
—	Société impériale d'émulation , à Abbeville.
<i>Tarn</i> .....	Société littéraire et scientifique , à Castres.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences , agriculture et belles-lettres , à Montauban.
<i>Var</i> .....	Société d'études scientifiques et archéologiques , à Draguignan.
—	Société des sciences , belles-lettres et arts du Var , séant à Toulon.
<i>Vaucluse</i> .....	Société littéraire , scientifique et artistique , à Apt.
—	Société d'agriculture , sciences et arts , à Orange.
<i>Vendée</i> .....	Société d'émulation , à Napoléon-Vendée.
<i>Vienne</i> .....	Société des antiquaires de l'Ouest , à Poitiers.
—	Société d'agriculture , belles-lettres , sciences et arts , à Poitiers.
—	Société de médecine de Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> ..	Société d'agriculture , sciences et arts , à Limoges.
—	Société archéologique et historique du Limousin , à Limoges.
<i>Vosges</i> .....	Société d'émulation des Vosges , à Epinal.
<i>Yonne</i> .....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne , à Auxerre
—	Société d'études , à Avallon.
—	Société archéologique , à Sens.

**Sociétés étrangères correspondantes.**

---

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.  
Société libre d'émulation, à Liège.  
Smithsonian Institution, Etats-Unis.  
Société littéraire et philosophique, à Manchester.  
Université royale de Norwège, à Christiania.  
Université de Lund (Suède).

---

**REVUES.**

---

*Journal des Savants.*  
*Revue des Sociétés savantes des départements.*  
*Revue archéologique du Midi de la France (Toulouse).*

---

## TABLEAU NOMINATIF

DES

### MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

---

#### BUREAU DE 1869.

*Président d'honneur* : LE PRÉFET DU GARD, O. ✽.

*Président honoraire* : M. Fr. Guizot, G. ✽, ancien ministre, membre de l'Institut.

---

*Président* . . . . . M. A. Vignié, ✽, président du Consistoire.

*Vice-Président* . . . . M. G. de Labaume, C. ✽, pr. prés. honoraire.

*Secrétaire-perpétuel*. M. G. Fournier de Clausonne, ✽, président de chambre honoraire.

*Secrétaire-adjoint* . . M. l'abbé Azaïs, aumônier du Lycée (O. I. P.).

*Treasorier* . . . . . M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.

*Biblioth.-Archiviste*.. M. E. Germer-Durand (O. I. P.), bibliothécaire de la ville de Nîmes.

---

**BUREAU DE 1870.**

*Président d'honneur* : M. LE PRÉFET DU GARD, O. ✱.

*Président honoraire* : M. Fr. Guizot, G. ✱, ancien ministre, membre de l'Institut.

---

- Président* . . . . . M. G. Goirand de Labaume, C. ✱, premier président hon. de la Cour impériale de Nîmes.
- Vice-Président* . . . M. A. Aurès, O. ✱ (O. I. P.), ingénieur en chef en retraite.
- Secrétaire-perpétuel*. M. G. Fornier de Clausonne, ✱, prés. de chambre honoraire.
- Secrétaire-adjoint* . . M. l'abbé Azaïs, (O. I. P.), aumônier du Lycée.
- Treasorier* . . . . . M. Ch. Liotard, secrétaire-général de la mairie.
- Biblioth.-Archiviste*. M. E. Germer-Durand, ✱ (O. I. P.), biblioth. de la ville de Nîmes.
-







**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES MEMBRES ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD,**  
 au 1<sup>er</sup> juin 1870.

**CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS ,**

comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
 dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
1	28 février 1824...	Emile Teulon , premier président hono- raire de la Cour impériale de Nîmes.
2	15 mars 1822.....	O. Plagniol, ✱, inspect. honor. d'Académie.
3	10 mars 1850.....	Gast. Gourand de Labaume, C. ✱, premier prestid. honor. de la Cour imp. de Nîmes.
4	7 janvier 1837...	D. Deloche, ✱ (O. I. P.), inspecteur de l'Académie de Montpellier.
5	28 avril 1858.....	Ferd. Girard, O. ✱, anc. pair de France.
6	7 décembre 1859.	F. de La Farelle, correspond. de l'Institut, ancien député.
7	21 juillet 1849....	Ph. Bouleau de Castelnaud, ✱, doct.-méd.
8	13 décembre 1849.	L. Pagezy, O ✱, col. d'ét -maj. en retr. *
9	15 juillet 1850 ...	Alphonse Dumas. secr. de la Soc. d'agric.
10	Id. ....	Jules Salles , peintre.
11	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O ✱, (O. I. P.), ing des Ponts et Chaussées en retraite.
12	22 janvier 1835...	E. Germer-Durand, ✱ (O. I. P.), biblioth. de la ville de Nîmes.
13	22 août 1857.....	L'abbé Azais (O. I. P.), aumônier du Lycée.
14	18 décembre 1858.	Gust. Formet de Clausonne ✱, président de chambre honoraire.
15	12 novembre 1859	Artiste Vigue, ✱, président du Consistoire.
16	26 avril 1862 ....	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
17	44 avril 1865...	A.-Henry Révoil, ✱ (O. A.), archit. du Gouv.

(\*) Membre-correspondant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1828.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		<i>Messieurs</i>
18	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
19	12 mars 1864....	P. Courcière, prof. de scienc. nat. au Lycée.
20	23 février 1863...	Edouard Tribes, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
21	17 juin 1865. ....	Emile Causse, *, vice-près. du trib. civil.
22	16 janvier 1868..	E. Quesnault-Desrivières, *, proviseur en retraite.
23	—	Ern. Roussel, rédacteur en chef du <i>Courrier du Gard</i> .
24	—	Eug. Brun, avocat.
25	—	Albert Meynier, avocat.
26	—	Emile Im-Thurn.
27	—	L'abbé Anat. de Gabrières, vic.-gén. hon.
28	—	Irenée Ginoux, arbitre de commerce.
29	—	Charles Lenihéric, (O. A.), ing. des ponts-et-chaussées.
30	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.
31	1 <sup>er</sup> février 1868..	Ernest Rédarès, avocat.
32	—	G. Balmelle, avocat, maire de Nîmes.
33	—	Léon Penchinat, avocat.
34	—	Ed. Flouest, *, pr. imp. près le Tribunal de 1 <sup>re</sup> inst.
35	4 décemb. 1869..	Ch. Dombre *, ingén. en chef des P. et Ch. et du chemin de fer de P.-L.-M.
36	—	Gouazé, *, premier président à la Cour imp. de Nîmes.
37	—	Alb. Puech, médecin du Lycée de Nîmes.

**CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDANTS,**

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		<i>Messieurs</i>
1	20 mars 1838.....	Emilien Dumas, *, géologue, à Sommière.
2	18 janvier 1843...	Thomas de Saint-Laurent, *, anc. capitaine d'état-major, à la Bastide-d'Engras.
3	15 mars 1855.....	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.
4	30 avril 1853.....	Mazade, docteur-médecin, à Anduze.
5	15 mars 1854.....	J.-C. Bousquet, *, chirurgien-major en retraite, à Marseille
6	20 août 1859.....	Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguemortes.
7	Id.....	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
8	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADEMICIENS.
		Messieurs.
9	16 mars 1861.....	Duclaux-Monteil, *, anc. maire, à Alais.
10	11 mai.....	Maximin d'Hombres, avocat, a Alais.
11	Id.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
12	28 mars 1865.....	Léonce Curmier *, très payeur gén., à Arras.
15	Id.....	Gaston Boissier, *, prof. de poésie latine au collège de France, à Paris.
14	28 mars 1865.....	Vict. de Baumefort, *, propriét., à Saint- Christol, près Lussan.
15	Id.....	L. Alègre, (O. A.), prof. de dessin au coll. de Bagnols.
16	2 janvier 1864.....	Ph. Eyassette, prés. du trib. de Largentière.
17	Id.....	Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. *, génè- ral de division du génie.
18	Id.....	Hippolyte Soulier, à Anduze.
19	26 avril 1864.....	E.-J. Péres, ancien notaire, à Alais.
20	21 mai 1864.....	Adrien Jeanyan, membre du Comice agri- cole du Vigan, maire de St-Hipp.-du-Fort.
21	17 juin 1865.....	Am. Aillaud, docteur-médecin, à Beaucaire.
22	1 <sup>er</sup> juillet 1865....	Bon de Rivière, propriétaire, à Saint-Gilles.
23	2 décemb. 1865..	Abbé Alph. Delacroix, aumônier au collège spécial d'Alais.
24	9 février 1867....	Bon Roger de Larcy, à La Tour, commune de Saint-Chapte.
25	20 avril 1867.....	J.-P. Hugues, présid. du Consist, à Anduze.

**MEMBRES HONORAIRES.**

25 janvier 1852....	MM. Hipp. Roux-Ferrand, *, sous-préfet en re- traite, à Paris.
10 mars 1855... ..	Em. Frossard, *, pasteur, a Bagnères-de- Bigorre.
20 mars 1855.....	Roustan, O. *, recteur de l'Acad. de Toulouse.
7 juin 1857.....	Remacle, *, ancien préfet, à Arles.
21 mars 1858.....	Alexandre Colin, peintre, à Paris.
23 avril 1859.....	Numa Boucoiran, *, directeur du Musée et de l'Ecole de dessin, à Nîmes.
30 mars 1861.....	J.-B. Dumas, G. *, ancien ministre, sénateur, à Paris.

- 19 novembre 1864.. MM. Michel Moriau, ✱, ancien recteur de l'Académie départementale de Nîmes.  
15 juillet 1867..... Pasteur, ✱, membre de l'Institut.  
23 novembre 1867.. P. Talabot ✱, dir. de la Comp. des chem. de fer de P.-L.-M., député au Corps lég.  
25 avril 1868.. .... F. Paradan, ✱, avocat, anc. maire de Nîmes.  
19 décembre 1868.. Serre, docteur-médecin, à Alais  
— E. Garpard, prof. de rhét. à Montpellier.  
2 janvier 1869.... Léonce Maurin, ✱, cons. à la Cour de Nîmes.

---

### CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

#### Messieurs.

- 9 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.  
2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.  
26 novembre 1850.. Baron Ch. d'Hombres, maire, à Saint-Hippolyte-de-Caton.  
15 janvier 1851..... Charles Vassas, ancien élève de l'École polytechnique, au Vigan.  
15 avril 1852..... Lecoq, prof. d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.  
19 mai 1852..... Colladou, physicien, à Paris.  
12 mars 1856..... De Quatrefages, ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.  
24 juin 1857..... Moreau de Jonnés, O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.  
— Duvivier, homme de lettres, à Paris,  
28 avril 1858..... De Saunac, prés. de la Société d'agric., à Foix.  
— Graud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.  
4 août 1858..... Desiré Nisard, O ✱, membre de l'Académie française, à Paris.  
10 novembre 1858.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur-général des études, à Paris.  
7 décembre 1859... Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.  
15 février 1840.... Quenin, juge de paix, à Oignon,  
— Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des Sociétés savantes, à Paris.

- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- 4 juillet 1840..... Oiry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecerf, \*, professeur honoraire à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire-général de la Société académique, à Mâcon
- De Saive, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin, cons. à la Cour imp. d'Aix.
- 24 décembre 1842... Bernard-Buisse, \*, capitaine d'état-major en retraite, à Nîmes.
- Rivoire, chef de division à la préfecture du Rhône.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, \*, à Paris.
- 11 janvier 1845..... Alexis Perret, \*, professeur à la Faculté des sciences, à Dijon.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845..... Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 25 août 1845..... Jules Janin, \*, homme de lettres, à Paris.
- 15 novembre 1845... De Robernier, \*, président de chambre à la Cour impériale de Montpellier.
- 12 juin 1847..... De Félice, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 16 juin 1847..... Isidore Hedde, \*, membre de la chambre consultative de commerce, à Saint-Etienne.
- L'abbé Garcizo, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
- Vingtrinier, \*, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen.
- 17 mars 1849..... E. de Kerckhove-Varent, \*, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
- Vicomte de Kerckhove, \*, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaeckens, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852..... Fbiard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852.. L'abbé Magloire Giraud, chanoine honoraire de Frejus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 15 avril 1854..... Masone, docteur-médecin, à Gênes.
- 23 juin 1855..... Roux, \*, †, docteur-médecin.

- 18 novembre 1855.. Boudart, membre de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
- 5 janvier 1856..... Mme Hérald de Pages (comtesse de Vernède de Corneullan), à Paris.
- 16 février 1856..... Charles Jalabert, ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. ✱, maire, à Montpellier.
- Alibert, médecin inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau, à Paris.
- 23 janvier 1858..... Martel, ✱, médec. en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858..... Cros-Mayrevicille, homme de lettres, à Carcassonne.
- L'abbé Berthon, curé, à Robiac (Gard).
- 1<sup>er</sup> mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 26 juin 1858..... Ch. Domergue, propriétaire, à Beaucaire.
- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour impériale, à Montpellier.
- 24 janvier 1860..... Gabriel Azais, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
- 31 mars 1860..... Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
- Delopine, prof. d'hist. au Lycée, à Toulouse.
- 26 avril 1860..... Louis Briègnères, prof. au Lycée de Bordeaux.
- 9 juin 1860..... Jules de Séranon, avocat, à Aix, (B.-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-Xavier, à Besançon.
- L'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux, homme de lettres, à Paris.
- 15 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie.
- Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.
- 15 février 1862..... Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 23 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.
- 20 juin 1863..... Paul Gervais, professeur au Muséum, à Paris.
- Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
- 20 juin 1863..... E. Connelly, premier avocat-général à la Cour impériale de Rouen.
- 21 novembre 1863.. Pompéc, directeur de l'Ecole prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864.... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
- Alexis Muston, pasteur, à Bordeaux (Drôme).
- René Deloche, ingénieur du service hydraulique, à Montpellier.

- 12 mars 1864..... Aug. Bosc, sculpteur, à Nîmes.  
21 mai 1864..... Jos. Roumanille, libraire, à Avignon.  
11 février 1863..... Eug. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme).  
— L.-Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la  
Faculté des lettres de Montpellier.  
— Ch. Revillout, professeur de littérature française à  
la Faculté des lettres de Montpellier.  
11 mars 1865..... Maillet, prof. de phil. au lycée de Marseille.  
3 juin 1865..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Paris.  
1<sup>er</sup> juillet 1865.... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.  
2 décembre 1865.. Grasset, prés. de chambre à la Cour impériale de  
Montpellier.  
30 décembre 1865.. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impé-  
riale d'Orléans.  
19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, chef d'institution, à Orthez.  
9 février 1867..... Gratien Charvet, agent-voyer, à Alais.  
— Fr. Mistral, homme de lettres, à Maillane.  
1<sup>er</sup> juin 1867..... David Grasset, proviseur du Lycée, à Alger.  
10 août 1867..... L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.  
28 mars 1868..... Alexis Giraud-Tulon, avocat.  
— J. Benoit, prof. à la Fac. de méd. de Montpellier.  
2 janvier 1869... Ach. Milhen, homme de lettres, à Beaumont-la-  
Ferrière (Nièvre).  
— Jacq. Malinowski, prof. au coll. spécial d'Alsais.  
— Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.  
13 mars 1869..... L. Roumieux, homme de lettres, à Beaucaire.  
5 juillet 1869..... Cyr. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.  
31 juillet 1869.... Fr. Vidal, pasteur, à Bergerac.  
8 janvier 1870.... Coulondre, juge de paix, à Villeneuve-lez-Avignon.  
— Pascal Jourdan, garde-mines, à Guéret.  
26 février 1870.... Fréd. Béchard, homme de lettres, à Paris  
9 avril 1870..... Barafort, prés. de chambre à la Cour impériale de  
Lyon.  
— Albin de Montvaillant, maire d'Anduze.
-



## AVIS AU RELIEUR.

La *Carte de la Mer Morte*, oubliée dans le brochage du précédent volume, doit accompagner le mémoire de M. Eug. Arnaud, p. 121, année 1867-68.

---

---

---

PUBLICATIONS  
DE  
**L'ACADÉMIE DU GARD.**

---

**MÉMOIRES.**

**PREMIERE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIECLE).**

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

**DEUXIEME SÉRIE (1804—1822).**

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805). Broch. in-8°

- |   |   |   |
|---|---|---|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8°. (Epuisé.) |
| — | — | pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.           |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

**TROISIEME SÉRIE (1832—1850).**

Mémoires de l'Académie royale du Gard. 1832. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

Académie royale du Gard. 1855—1854. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

- Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1835-1836-1837. 1 vol. in-8°. (Epuisé).  
— — 1838-1839. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)  
— — 1840-1844. 1 vol. in-8°.   
— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8°. (Epuisé).  
— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.   
Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°  
— — 1849-1850. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)  
Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

**QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).**

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.   
— — 1852. 1 vol. in-8°.   
— — 1855. 1 vol. in-8°.   
— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.   
— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.   
— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.   
— — 1860. 1 vol. in-8°.   
Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1861. 1 vol. in-8°.   
— — 1862. 1 vol. in-8°.   
— — 1863. 1 vol. in-8°.   
— — 1865-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables,  
de 1804 à 1860.   
— — 1864-65. 1 vol. in-8°.   
Règlement de l'Académie du Gard. 1866, broch. in-8°.   
Mémoires de l'Académie du Gard. 1865-66. 1 vol. in-8°.   
— — 1866-67. 1 vol. in-8°.   
— — 1867-68. 1 vol. in-8°.   
— — 1868-69. 1 vol. in-8°.

## PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 223 pages. (Epuisé.)
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages. (Epuisé)
  - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
  - Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages. (Epuisé).
  - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages. (Epuisé).
  - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
  - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
  - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
  - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
  - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
  - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
  - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
  - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
  - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
  - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
  - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
  - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
  - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.
  - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
  - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 253 pages.
  - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
  - Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 143 pages.

